Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/revuenumismatiqu1858unse

REVUE
NUMISMATIQUE

N S 3

COLLABORATEURS

Dont les articles ont paru dans la *Revue numismatique* (nouvelle série, 1856, 1857, 1858).

MM.

ACY (Ernest d'), à Villers aux Érables (Somme).
BARTHÉLEMY (Anatole de), à Belfort.
BEULÉ (Ernest), à Paris.
BIGOT (A.), à Rennes.
BOUDARD, à Beziers.
BRETAGNE, à Auxerre.
CAVEDONI (Celestino), à Modène.
CHARVET (J.), à Paris.
COCHET (L'abbé), à Dieppe.
COHEN (Henry), à Paris.
COLSON (Le docteur A.), à Noyon.
CRAZANNES (Le baron Chaudruc de), à Castel-Sarrazin.
DAUBAN (Alfred), à Paris.
DELOCHE (Maximin), à Paris.
DENIS LAGARDE, à Brest.
DESCHAMPS DE PAS (Louis), à Saint-Omer.
DUPRÉ (Prosper), à Montjay (Seine-et-Marne).
FEUARDENT, à Montmartre.
GÉRY (R.), à Voiron (Isère).
HUCHER (E.), au Mans.
HURON (E.), à Montoire-sur-Loir.
JUDAS (Le docteur A.), à Passy.
LAGOY (Le marquis de), à Aix (Bouches-du-Rhône).
LAMBERT (Edouard), à Bayeux.
LA SAUSSAYE (Louis de), à Lyon.
LENORMANT (Charles), à Paris.
LONGPÉRIER (Adrien de), à Paris.
LUYNES (Le duc de), à Dampierre.
MANTELLIER, à Orléans.
NAMUR, à Luxembourg.
PÉTIGNY (Jules de), à Clénor (Loir-et-Cher).
POEY D'AVANT (F.), à Maillezais (Vendée).
PROMIS (Dom.), à Turin.
RETHAAN MACARÉ (J. C. A.), à Utrecht.
RONDIER, à Melle (Deux-Sèvres).
SABATIER (Jean), à Montmartre.
SAULCY (F. de), à Paris.
SAUVADET, à Montpellier.
VOGÜÉ (Le comte Melchior de), au Pezeau (Cher).
WADDINGTON (W. H.), à Bourneville (Oise).
WITTE (J. de), à Paris.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?
MATH., XXII, 19—20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME TROISIÈME.

PARIS
AU BUREAU DE LA REVUE
CHEZ M. CAMILLE ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE.

1858

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

APOLLON SMINTHIEN.

(Planche I.)

Homère, dans l'*Iliade*, met au nombre des épithètes d'Apollon celle de *Sminthien* ou *Smintheus*, Σμινθεύς. Le prêtre Chrysès vient solliciter la liberté de sa fille, enlevée par les Grecs; pour l'obtenir il a apporté une riche rançon. Mais Agamemnon, sourd à ses prières, le renvoie sans pitié, et accompagne son refus de paroles outrageantes. Le vieillard, indigné, invoque Apollon :

Κλῦθί μευ, Ἀργυρότοξ', ὃς Χρύσην ἀμφιβέβηκας,
Κίλλαν τε ζαθέην, Τενέδοιό τε ἶφι ἀνάσσεις,
Σμινθεῦ· εἴ ποτέ τοι χαρίεντ' ἐπὶ νηὸν ἔρεψα,
Ἢ εἰ δή ποτέ τοι κατὰ πίονα μηρί' ἔκηα
Ταύρων ἠδ' αἰγῶν, τόδε μοι κρήηνον ἐέλδωρ·
Τίσειαν Δαναοὶ ἐμὰ δάκρυα σοῖσι βέλεσσιν.

(*Iliad.*, A, 37-42.)

Écoute-moi, SMINTHEUS, *à l'arc d'argent, toi qui protéges Chrysa et la divine Cilla, toi dont la puissance éclate à Ténédos, si jamais j'ornai ton temple d'une manière qui te*

fût agréable, si jamais je brûlai en ton honneur les grasses cuisses des taureaux et des chèvres, exauce mes vœux, et que, frappés de tes flèches, les Grecs payent mes larmes.

Aussitôt Apollon lance ses traits, qui portent la dévastation dans le camp des Grecs, et pendant neuf jours consécutifs les guerriers tombent atteints par le fléau de la peste.

Apollon était honoré, en plusieurs endroits, sous l'épithète de *Sminthien*, Σμινθεὺς, Σμίνθιος[1]. Dans l'idée du poëte, c'est aux trois localités, Chrysa, Cilla et Ténédos, que se rattache le surnom. Les commentateurs anciens, aussi bien que les critiques modernes, s'accordent tous, sans exception, à reconnaître ce sens dans les vers de l'*Iliade* que je viens de citer.

Le culte d'Apollon *Sminthien* existait, suivant le témoignage de Strabon[2], à Ténédos, à Parium, dans la Mysie, à Rhodes, à Lindus et enfin à Coressus, dans l'île de Céos[3].

A Rhodes on célébrait des fêtes nommées Σμίνθια. Un auteur cité par Athénée[4], Philodemus ou Philomnestus, avait écrit un livre sur ces fêtes (ἐν τῷ περὶ τῶν ἐν Ῥόδῳ Σμινθίων). On a cru que dans cet ouvrage il était question des temples ou des endroits consacrés à Apollon dans l'île de Rhodes[5]. Mais le lexicographe Apollonius[6] parle d'une

[1] Pseud.-Orph., *Hymn.*, XXXIV, 4, ed. G. Hermann. — Hesych. et Etym. Magn. *v.* Σμινθεύς.

[2] XIII, p. 604 et 605. — Eustathe (*ad* Dionys. Perieg., 536) parle aussi du temple d'Apollon Sminthien à Ténédos.

[3] X, p. 486.

[4] III, p. 74, F; X, p. 445, A.

[5] Voyez Intpp. *ad* Athen., *l. cit.*, et la traduction française de Strabon, t. IV, p. 195, note 1.

[6] *V.* Σμινθεῦ. — Ni Castellanus, ni Meursius, qui ont écrit des traités spéciaux sur les fêtes des Grecs, n'ont parlé de cette fête rhodienne. — Larcher, qui, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (t. XLV, p. 412 et suiv.; t. XLVIII, p. 252 et suiv.), a parlé de quarante-sept fêtes omises

fête nommée *Sminthia* établie dans l'île de Rhodes (ἐν Ῥόδῳ Σμίνθια ἑορτή[1]), et il n'y a aucun doute que l'ouvrage de Philodemus ou de Philomnestus ne traitât des cérémonies observées dans cette fête. Un des douze mois de l'année, chez les Rhodiens, portait le nom de Σμίνθιος, comme il est prouvé aujourd'hui par de nombreuses inscriptions tracées sur des anses d'amphores recueillies dans plusieurs pays[2]. Et c'était assurément dans ce mois qu'on célébrait la fête nommée *Sminthia*, instituée en l'honneur d'*Apollon Sminthien.*

Strabon[3] dit qu'entre l'île de Lesbos et la côte d'Asie, il y a une quantité de petites îles qu'on nomme Hécatonnèses (Ἑκατόννησοι), comme qui dirait Apollonnèses, Hécatus (Ἕκατος comme Ἑκατηβόλος, *qui lance ses traits au loin*) étant un surnom d'Apollon. Sur toute cette côte, jusqu'à Ténédos, ajoute le géographe, Apollon est en grande vénération; on l'y honore soit sous les noms de *Smintheus*, Cillæus ou Gryneus, soit sous quelque autre dénomination.

On a trouvé des traces du culte d'Apollon Sminthien à Lesbos[4]. Il me paraît certain, malgré l'absence des monuments qui le constatent d'une manière positive, que ce culte a existé aussi dans l'île de Crète. Nous verrons bientôt que plusieurs récits font mention des Crétois établis sur les côtes de la Troade[5].

par Castellanus et Meursius, ne cite pas les *Sminthia*. — Martin Gottfried Hermann n'en parle non plus dans son ouvrage intitulé : *Die Feste von Hellas*, Berlin, 1803, 2 vol. in-8°.

[1] Cf. M. W. Heffter, *Götterdienst auf Rhodus*, III, p. 42. — F. G. Welcker, *Griechische Götterlehre*, t. I, p. 483, Götting., 1857, in-8°.

[2] Il sera parlé plus bas de ces inscriptions.

[3] XIII, p. 618.

[4] Dans une inscription dont je parlerai plus bas.

[5] Hœck (*Kreta*, t. II, p. 244 et 319) rejette comme invraisemblables les

D'après le témoignage d'Aristote, cité par Strabon[1], il est permis de croire qu'à Ténée, dans le voisinage de Corinthe, on honorait également *Apollon Sminthien*. Le géographe dit que les Ténéates adorent Apollon de la même manière que les habitants de Ténédos, d'où ils tiraient leur origine : Καὶ ἡ τοῦ Ἀπόλλωνος δὲ τιμὴ παρ' ἀμφοτέροις ὁμοία οὖσα. Pausanias[2], à son tour, confirme ce témoignage en disant que les Ténéates étaient issus des Troyens de Ténédos, et qu'ils honoraient particulièrement Apollon.

Archias, chef de la colonie corinthienne qui fonda Syracuse, emmena avec lui un certain nombre d'habitants de Ténée[3], et K.-O. Müller[4] a conjecturé que de cette manière le culte du Sminthien s'était introduit en Sicile et particulièrement à Syracuse.

Quoi qu'il en soit, on peut croire que ce culte était célébré aussi à Géla, où l'un des mois de l'année a peut-être porté le nom de Σμίνθιος, comme chez les Rhodiens. La ville de Géla avait été fondée par des habitants de Lindus, dans l'île de Rhodes[5], auxquels s'étaient joints des Crétois, et il est très-probable que le culte du *Sminthien*, apporté de Rhodes, de Crète et de Ténée, s'était répandu dans plusieurs autres villes de la Sicile.

traditions relatives à l'établissement de colonies crétoises sur les côtes de la Troade. — K. O. Müller (*Dorier*, t. I, p. 219 et suiv.) et Heffter (*Götterdienst auf Rhodus*, III, p. 44), d'accord avec Raoul Rochette (*Colonies grecques*, t. II, p. 148, 152), n'hésitent pas à admettre ces établissements.

[1] VIII, p. 380.

[2] *Corinth.* V, 3. — Cf. Bröndsted, *Voyages et recherches en Grèce*, t. I, p. 57, note 8.

[3] Strab., *l. cit.*—Cf. Raoul Rochette, *Colonies grecques*, t. III, p. 179 et suiv.

[4] *Dorier*, t. I, p. 218, note 4.

[5] Herodot., VII, 153. — Thucydid., VI, 4. — Cf. Raoul Rochette, *Colonies grecques*, t. III, p. 247.

Ce n'était donc pas seulement aux côtes de la Troade, de la Mysie, de l'Éolide, et aux îles adjacentes, que se bornait ce culte, qui, par les colonies, s'était transplanté au loin.

L'Apollon Sminthien est d'origine asiatique : on ne peut avoir le moindre doute à cet égard. On en retrouve le souvenir sur les bords de l'Euphrate [1]. De l'Asie Mineure ce culte s'était propagé dans les îles, était arrivé sur le continent de la Grèce, puis en Sicile, et de là avait pénétré en Italie, à moins qu'il n'y eût été porté directement de l'Asie, comme je serais assez disposé à le croire. Il existe de nombreuses traces de ce culte chez les Romains.

Le temple le plus célèbre du *Sminthien* était situé dans la Troade. C'était là qu'on voyait une statue fameuse de Scopas, qui avait représenté Apollon debout, le pied posé sur un rat [2]. Les auteurs anciens semblent partagés d'avis quant à l'emplacement exact de ce temple. Tandis que les uns, et de ce nombre est Étienne de Byzance [3], donnent à la localité les noms de Σμίνθη, Σμίνθος, Σμίνθιον ou Σμινθία, d'autres indiquent Chrysa [4].

Écoutons Strabon [5] : « Immédiatement après (l'endroit » nommé) Achæium étaient les villes de Larissa et de Colonæ, » toutes deux jadis de la dépendance de Dia, et ensuite

[1] Plutarch., *Sympos.* IV, 5, t. VIII, p. 661, ed. Reiske, et *De Invidia et Odio*, t. VIII, p. 125.

[2] Strab., XIII, p. 604. — Eustath. *ad* Homer., *Iliad.*, A, p. 34. — Cette statue, qui était de bronze à ce qu'il paraît, fut portée à Constantinople, et servit à orner une des places publiques de cette nouvelle capitale de l'empire romain. (Euseb., *Vit. Constantini*, III, 54.)

[3] *V.* Σμίνθη. — Cf. Strab., X, p. 473; XIII, p. 605. — Schol *ad* Homer. *Iliad.*, A, 39. — Tzetz. *ad* Lycophr., *Cassandr.*, 1302 — Hesych. *v.* Σμινθεύς. — Eustath. *ad* Homer., *Iliad.*, A, p. 31.

[4] Strab., XIII, p. 604

[5] *Loc. cit.*

» *Chrysa*, ville située sur un rocher au bord de la mer, et » *Hamaxitus*, au-dessous et fort près du cap Lectum[1]. » Aujourd'hui c'est *Alexandrie* qui est dans le voisinage » d'Achæium, et dans laquelle ont été incorporées les petites » villes qui étaient aux environs..... Le territoire de tous » ces lieux appartient aux habitants d'Alexandrie ; la place » qu'occupe aujourd'hui cette ville s'appelait autrefois » Sigia. Le temple d'Apollon Smintheus est *dans cette ville* » *de Chrysa* (ἐν δὲ τῇ Χρύσῃ ταύτῃ), et, pour conserver » l'étymologie et le sens du nom, un rat est placé sous le » pied de la statue, qui est un ouvrage de Scopas le » Parien. On rattache à ce lieu l'histoire ou la fable des » *rats* (συνοικιοῦσι δὲ καὶ τὴν ἱστορίαν εἴτε μῦθον τούτῳ τῷ τόπῳ[2], τὴν » περὶ τῶν μυῶν)..... »

Après la fable des rats, dont je parlerai plus loin, Strabon[3] ajoute : « Voilà ce que disent les modernes (οἱ » νεώτεροι). Mais les vers d'Homère s'accordent mieux avec » les vestiges qu'on montre dans la plaine de Thébé et à » Chrysa, ville jadis située dans cette plaine. Nous en par- » lerons bientôt. » Puis il reprend le sujet de l'Apollon Sminthien. « Le nom de Smintheus, dit-il, se trouve dans » plusieurs endroits, car près d'*Hamaxitus*, outre le temple » du *Sminthium*, il y a deux lieux qui portent le nom de » *Sminthia*. Tout près de là, dans le territoire de Larissa, » il en existe d'autres appelés du même nom. Dans celui de » Parium on montre également un lieu nommé *Sminthia*

[1] Καὶ ἡ Ἁμαξιτὸς ἡ τῷ Λέκτῳ ὑποκειμένη συνεχής. Il ne faut pas entendre par ces expressions qu'Hamaxitus était au midi du cap Lectum ; Hamaxitus était au midi de Chrysa et au nord du cap Lectum, qui domine le pays d'alentour.

[2] C'est ainsi qu'il faut lire d'après les manuscrits, au lieu de τούτῳ τῷ τρόπῳ. — Cf. K.-O. Müller, *Prolegomena*, p. 26. — Hœck, *Kreta*, t. II, p. 273, *y*.

[3] *L. cit.*, p. 605.

» (τὰ Σμίνθια). Il y en a aussi à Rhodes, à Lindus, et dans » plusieurs autres pays. Le temple se nomme aujourd'hui » *Sminthium.* » C'est-à-dire que le nom de *Sminthium* était donné au temple principal, à celui qui se trouvait au nord d'Hamaxitus, là où était la statue de Scopas dont le géographe a parlé plus haut. Après la description de quelques localités de la Troade, et quelques détails étrangers au sujet que je veux traiter, Strabon[1] revient à ce qu'il a promis de dire sur Thébé et sur Chrysa. « Homère[2] dit que la ville » de Thébé appartenait à Eétion ;... et il paraît que celle de » Chrysa, qui possède le temple d'Apollon Smintheus, lui » appartenait aussi, puisque Chryséis fut prise à Thébé..... » Dans l'Adramyttène[3] sont et *Chrysa* et *Cilla.* Aujourd'hui, » on trouve près de Thébé un lieu nommé *Cilla*, où est le » temple d'*Apollon Cillæus*, et près duquel coule le fleuve » Cillus, qui descend de l'Ida..... On prétend qu'il existe » aussi à *Chrysa* un *Apollon Cillæus*, sans qu'on puisse dire » s'il est le même que le *Smintheus* ou si c'est un autre. » *Chrysa* était une petite ville sur les bords de la mer, avec » un port. Tout auprès, un peu au-dessous, était Thébé. » C'était là qu'était le temple d'*Apollon Smintheus* et que » résidait Chryséis. Aujourd'hui cette contrée est entière- » ment déserte, et le temple a été transféré dans la ville » actuelle de *Chrysa*, près d'*Hamaxitus*, les Ciliciens s'étant » transplantés les uns dans la Pamphylie, les autres à » Hamaxitus. Ceux qui sont moins versés dans la connais- » sance des histoires anciennes (οἱ δὲ ἀπειρότεροι τῶν παλαιῶν » ἱστοριῶν) prétendent que c'était là (dans le voisinage

[1] XIII, p. 611.

[2] *Iliad.*, A, 366, sqq.

[3] *L. cit.*, p. 612 et 613.

» d'Hamaxitus) que résidaient Chrysès et Chryséis[1], et que » c'est de cet endroit qu'il est question dans Homère. Mais » là il n'y a point de port, et le poëte dit :

Οἱ δ' ὅτε δὴ λιμένος πολυβενθέος ἐντὸς ἵκοντο.

(*Iliad.*, A, 432.)

Quand ils entrèrent dans le port profond.

» Le temple n'y est pas non plus sur les bords de la mer, » et le poëte le place sur les bords de la mer :

Ἐκ δὲ Χρυσηΐς νηὸς βῆ ποντοπόροιο.
Τὴν μὲν ἔπειτ' ἐπὶ βωμὸν ἄγων πολύμητις Ὀδυσσεὺς,
Πατρὶ φίλῳ ἐν χερσὶ τίθει.

(*Iliad.*, A, 439-41.)

Chryséis sortit du vaisseau, et le prudent Ulysse, la menant à l'autel, la mit entre les mains de son père chéri.

» La Chrysa actuelle n'est pas près de Thébé, et le poëte » assure qu'elle était dans le voisinage de cette ville, » puisque c'est là, dit-il, que fut prise Chryséis. On ne » voit nulle part, dans le territoire d'Alexandrie, ni un lieu » nommé *Cilla*, ni un temple d'*Apollon Cillæus*, tandis » qu'Homère rapproche ces lieux :

. . . . . Ὃς Χρύσην ἀμφιβέβηκας
Κίλλαν τε ζαθέην. . . . .

(*Iliad.*, A, 37-38.)

Toi qui protèges Chrysa et la divine Cilla.

» Dans la plaine de Thébé on montre, tout auprès de » Chrysa les ruines du temple). La distance de la Chrysa » des Ciliciens à l'endroit où étaient les vaisseaux des Grecs » est d'environ 700 stades, ou presque une journée de na-

[1] Comme le dit aussi Scylax, t. I, p. 36, ed. Hudson.

» vigation, temps qu'Ulysse paraît avoir mis pour faire ce » trajet, car, dès qu'il fut débarqué, il offrit son sacrifice » au dieu, et, surpris par la nuit, il resta dans ces lieux » et ne mit à la voile que le lendemain matin. S'il était » question d'Hamaxitus, comme la distance est à peu près » le tiers (200 et quelques stades par conséquent), il était » aisé à Ulysse, après avoir offert son sacrifice, de retourner » dans le même jour aux vaisseaux des Grecs. » Et le géographe conclut que les traditions qui se rapportent à l'Apollon Sminthien doivent toutes avoir eu pour théâtre le golfe d'Adramyttium.

On me pardonnera, j'espère, d'être entré dans ces longs détails, mais j'ai cru devoir les copier dans la géographie de Strabon, pour montrer qu'à l'époque où vivait cet écrivain, on était déjà loin de s'accorder sur la position qu'Homère assigne au temple d'Apollon Sminthien, situé dans une localité désignée sous le nom de Chrysa. Le souvenir de la Chrysa homérique se perdit tellement dans la suite des temps, que des mythographes indiquent comme emplacement du temple d'Apollon l'*île de Sminthus*[1].

Hœck[2], qui a examiné avec le plus grand soin les traditions relatives à Chrysa et au temple d'Apollon Sminthien, arrive aux mêmes conclusions que Strabon.

[1] Hygin., *Fab.* CXX : *Ad insulam Zminthum* (sic).

[2] *Kreta*, t. II, p. 265 et suiv.— Mannert (*Geographie der Griechen und Römer*, t. VI, part. III, p. 430 et 463) n'est pas de cet avis, et place la Chrysa d'Homère, sur les côtes de la Troade, dans le voisinage d'Hamaxitus. Les raisons alléguées par Mannert sont : 1° qu'Homère ne dit pas qu'Ulysse mit tout un jour pour se rendre par mer des vaisseaux des Grecs à Chrysa ; 2° qu'il fallut du temps pour accomplir le sacrifice solennel offert à Apollon, sacrifice suivi d'un festin qui se prolongea sans doute jusqu'à la nuit ; 3° que s'il ne retourna que le lendemain au camp des Grecs, il n'est pas dit, dans l'*Iliade*, qu'il employa toute une journée à faire le trajet ; 4° enfin qu'il n'y a pas de raison pour mettre dans les mêmes lieux Chrysa et Cilla.

De tout ce qui précède on peut tirer, ce me semble, les conclusions suivantes : 1° S'il a existé, au temps d'Homère, un temple célèbre d'Apollon Sminthien au fond du golfe d'Adramyttium, tout vestige de ce temple avait disparu depuis longtemps à l'époque à laquelle se rattachent les monuments que nous possédons aujourd'hui ; 2° le culte d'Apollon Sminthien, à une époque très-ancienne, s'était répandu sur toutes les côtes et à l'intérieur de la Troade, de la Mysie et de l'Éolide ; 3° le sanctuaire le plus célèbre et le plus vénéré, celui où l'on voyait la statue de Scopas, était situé entre Hamaxitus et Alexandria Troas, au nord du cap Lectum ; 4° ce sanctuaire jouissait d'une grande célébrité à l'époque où florissaient Hamaxitus et Chrysa ; 5° quand ces villes eurent été détruites, le temple d'Apollon subsista toujours : c'était le Σμίνθιον[1] par excellence. Il était dans un lieu isolé et entouré d'un bois sacré, comme le temple d'Apollon Didyméen, siége de l'oracle des Branchides, dans le voisinage de Milet[2] ; comme celui de Grynium, aux environs de Myrina et de Clazomène[3] ; et comme celui de Claros, près de Colophon[4]. Plusieurs auteurs[5] indiquent le bois sacré

[1] Strab., X, p. 473 : Τό, τε Κορυβάντιον τὸ ἐν τῇ Ἀμαξιτίᾳ τῆς νῦν Ἀλεξανδρέων χώρας ἐγγὺς τοῦ Σμινθίου. — *Idem*, XIII, p. 605 : Καλοῦσι δὲ νῦν καὶ τὸ ἱερὸν Σμίνθιον. — Cf. Plin., *H. N.*, V, 30, 32 : Fuit et Polymedia civitas et Chrysa et Larissa alia, Smintheum templum durat.—Ammian. Marcell., XXII, 8.

[2] Herodot., I, 157.— Strab., XIV, p. 634.— Paus., *Ach.*, II, 4.— Suid. *v.* Βραγχίδαι.— Plin., *H. N.*, V, 29, 31.

[3] Strab., XIII, p. 622.— Serv. *ad* Virg., *Eclog.*, VI, 72, et *ad Æn.*, IV, 345.

[4] Strab., XIV, p. 642.— Paus., *Achaica*, III, 1.— Serv. *ad* Virg., *Æn.*, III, 360.

[5] Paus., *Phocid.*, XII, 3.— Steph. Byzant. *v.* Σμίνθιον, ἄλσος.— Q. Calaber, *Paralipp.*, VIII, 292 : Σμινθήϊον ἄλσος.— Ovid., *Fast.*, VI, 425-26 :

Consulitur Smintheus : lucoque obscurus opaco
Hos non mentito reddidit ore sonos.

qui environnait le Sminthium. Enfin le temple d'Apollon est l'endroit indiqué sous le nom de *Smynthium* (sic) sur la Table de Peutinger, à 20 milles au sud d'Ilium et à 15 milles au nord d'Assos. *Chrysa* et *Sminthé* sont des noms qui s'appliquent à une seule et même localité. Et si Strabon [1] répète dans plus d'un endroit ces mots, ἡ νῦν Χρύσα, il ne s'agit uniquement là que du temple d'Apollon et non de la ville de Chrysa, qui n'existait plus depuis longtemps, comme il a été dit plus haut.

Σμίνθος, suivant les lexicographes et les scholiastes, dans la langue des Phrygiens, des Troyens et des Crétois, aussi bien que dans le dialecte éolien, avait la signification de *rat*, *souris*, *mulot*, μῦς [2]. Les anciens ont compris sous la même dénomination ces animaux. Σμίνθος désignait particulièrement le *rat des champs*, ἀρουραῖος μῦς. Nous avons vu déjà que le sculpteur Scopas avait mis un rat sous le pied du dieu.

Σμίνθος, sauf la terminaison et avec l'adjonction du σ au commencement, semble être le même mot que μῦς, μῖς;

[1] XII, p. 604 et p. 612.

[2] Polemon *ap.* Schol. *ad* Homer., *Iliad.*, A, 39 : Οἱ Κρῆτες τοὺς μύας σμίνθους καλοῦσιν. — Cf. *ap.* Clem. Alex., *Protrept.*, p. 34, ed. Potter. — Polemonis Fragm., XXXI, ed. Preller, p. 63. — Tzetz. *ad* Lycophr., *Cassandr.*, 1302 : Οἱ μύες παρὰ Κρησὶ σμίνθιοι (*lege* σμίνθοι) καλοῦνται. — Ælian., *Hist. Anim.*, XII, 5 : Ἔτι γὰρ καὶ τοὺς Αἰολέας καὶ τοὺς Τρῶας τὸν μῦν προσαγορεύειν σμίνθιον (*lege* σμίνθον). — Tzetz., *Exeges. in Iliadem*, p. 96, *ad calc.* Draconis Strat., ed. G. Hermann, Lips. 1812, in-8 : Κατὰ γὰρ τοὺς Κρῆτας οἱ μύες σμίνθοι καλοῦνται. — Eustath. *ad* Homer., *Iliad.*, A, p. 34 : Ἀπὸ τῶν σμίνθων, ὃ δηλοῖ τοὺς μῦας. — Strab., XIII, p. 613 : Ἐπειδὴ σμίνθιοι (*lege* σμίνθοι) οἱ μύες. — Hesych., *v.* Σμίνθος, μῦς. — Serv. *ad* Virg., *Æn.*, III, 108 : *Cretenses murem* SMINTHICEM (lege *Sminthum*) *dicunt..... alii dicunt..... et* SMINTHOS *mures vocari a Frigibus.* — Cf. Etym. M., *v.* Σμινθεύς. — Eschyle s'est servi du mot σμίνθος pour désigner le rat, dans un fragment de son drame de Sisyphe (*ap.* Ælian., *Hist. Anim.*, XII, 5) : Ἀλλ' ἀρουραῖός τίς ἐστι σμίνθος ὧδ' ὑπερφυής. — Cf. Tragicorum græcorum Fragmenta, ed. Aug. Nauck, 223, p. 58, Lips., 1856.

mais comme on sait bien peu de chose de la langue parlée par les Phrygiens et les Mysiens, et qu'on ignore par conséquent la racine de ce mot, l'idiome auquel il appartient n'étant pas connu, il est impossible de rien dire de positif à ce sujet. Seulement on peut faire observer que dans la langue grecque bien des mots s'écrivent avec l'adjonction du ς au commencement. Ainsi, on trouve Myrrha et Smyrna comme nom propre; on disait μικρὸς et σμικρὸς, μάραγδος et σμάραγδος [1], et sur un vase peint qui faisait partie de la collection Durand [2], un satyre porte le nom de ΣΜΙΣ, et mon savant ami et confrère M. Roulez [3] a déjà fait remarquer que le nom de Σμις pourrait bien être une forme particulière du mot μῦς, *rat*. Cette observation est d'autant plus digne d'attention, qu'il existe plus d'un exemple de noms d'animaux donnés à des satyres.

Macrobe [4] nous fournit une étymologie singulière et détestable du nom de Σμινθεὺς, en disant : *Smintheus appellatur* (Apollo), ὅτι ζέων θεῖ, *quia fervens currit*. Cette étymologie est inacceptable. Le mot n'étant pas grec, et les anciens, qui forgeaient souvent des mythes pour jouer sur des mots appartenant à des langues étrangères, ne nous ayant laissé que des données incomplètes, l'étymologie des mots Σμίνθος, Σμινθεὺς, Σμίνθιος, nous échappe : on peut seulement conjecturer qu'Apollon portait ce nom comme *dieu des rats* et comme *destructeur des rats*. C'est ce qui résulte des récits dont nous allons parler.

[1] Cf. W. H. Waddington, *Revue num.*, année 1851, p. 172.

[2] *Catalogue*, n° 145.

[3] *Vases du Musée de Leide*, p. 19, note 4. Gand, 1854, fol. — Cf. Hesych., v. Σμῦς, μῦς.

[4] *Saturn.*, I, 17. — Le verbe *mintrio*, en latin, indique le cri du rat. *Mus avidus mintrit*, dit le poëte Juventinus, *Philomel.*, 61, *ap.* Wernsdorf, *Poet. lat. minores*, t. VI, p. 400.

Les Grecs se plaisaient à raconter plus d'une tradition mythologique pour expliquer le surnom sous lequel Apollon était honoré comme *dieu des rats.*

Polémon, cité par le scholiaste d'Homère[1], racontait l'anecdote suivante : « A Chrysa, ville de la Mysie, vivait » un prêtre d'Apollon nommé Crinis. Le dieu, étant irrité » contre lui (on ne dit pas pour quel motif), envoya dans » ses champs des rats qui dévastèrent ses moissons. Le » dieu, voulant ensuite se réconcilier avec lui, se présenta » sous la forme d'Ordès, le chef de ses bergers, et, ayant » reçu l'hospitalité chez Crinis, il lui promit de le délivrer » du fléau. Et aussitôt, perçant de ses flèches les rats, il » les détruisit tous et les fit disparaître complétement. Il » se fit connaître à Crinis, qui lui dédia un temple et le » surnomma *Smintheus*, parce que dans le dialecte du pays » les rats sont appelés σμίνθοι. »

Eustathe[2], à son tour, raconte la même histoire, mais avec quelques variantes : « Un certain Crinis était prêtre » d'Apollon; il était lié d'amitié avec Chrysès. Ce dernier » obtint du dieu qu'il fît périr par ses flèches les rats qui » dévastaient les blés de son ami. En mémoire de cette pro- » tection, il consacra un temple à Apollon *Smintheus*, ce » qui veut dire *tueur de rats*, μυοκτόνος. Chrysès donna cette » épithète à Apollon pour avoir détourné ce fléau. Il associa » Crinis à son sacerdoce. C'est ainsi, ajoute Eustathe, » que les anciens avaient coutume, pour de petites choses, » de rendre de grandes actions de grâces aux dieux vengeurs » et de leur donner des épithètes tirées de ces petites choses.

[1] *Ad Iliad.*, A, 39.— Cf. Tzetz., *Exeges. in Iliadem*, p. 96, *ad calc.* Draconis Strat., ed. G. Hermann, Lips., 1812, 8°.

[2] *Ad* Homer., *Iliad.*, A, p. 34.

« On raconte une autre histoire, continue Eustathe, au » sujet du surnom de Smintheus. Des Teucriens, habitants » de la Crète, se disposaient à quitter leur pays. Ils allè- » rent consulter Apollon. Le dieu leur rendit un oracle par » lequel il les engageait à mettre un terme à leur voyage » d'expatriation, et à s'établir dans l'endroit où des *indi-* » *gènes*, γηγενεῖς, viendraient les assaillir. Ils se mirent en » route, et, s'étant approchés des côtes de la Troade, ils » se préparèrent au combat, s'attendant à voir paraître » quelques indigènes et à être vivement attaqués. Mais, » s'étant endormis, des rats sortirent de terre. Ils donnent, » dans leur langue, à ces animaux le nom de σμίνθοι. Les rats » se mirent à ronger les ceinturons, les courroies de leurs » armes et tout ce qui était de cuir, de sorte que les armes » devinrent inutiles. Quand donc ils se furent réveillés, » ils voulurent faire usage de leurs armes, et, voyant que » beaucoup de leurs courroies avaient souffert, ils s'imagi- » nèrent avoir subi un grand malheur et résolurent de faire » la guerre aux rats. A la fin l'oracle leur revint à la mé- » moire, et, croyant en avoir compris le sens, ils restèrent » dans l'endroit où ils se trouvaient; ils fondèrent une ville » à laquelle ils donnèrent le nom de *Sminthé*, et ils hono- » rèrent *Apollon Smintheus*, comme qui dirait *rendant ses* » *oracles au moyen des rats* (ὡς ἂν ἔποι τις, διὰ σμίνθων » χρήσαντα). Et ils dédièrent une statue qui le représentait » mettant le pied sur un rat, pour montrer qu'il frappait » l'animal. Telle est l'histoire troyenne des rats rongeurs » d'armes [1]. »

[1] Cf. Schol. *ad* Homer., *Iliad.*, A, 39. — Tzetz. *ad* Lycophr., *Cassandr.*, 1302. — Serv. *ad* Virg., *Æn.*, III, 108. — Teucer et Scamandre sont les noms des chefs des colons crétois. — Strabon (XIII, p. 604) raconte également l'histoire des Teucriens attaqués par les rats. — Élien (*Hist. Anim.*, XII, 5) en parle aussi et dit que les Teucriens eurent recours à l'oracle d'Apollon Pythien.

Hérodote[1] rapporte ce fait comme une tradition égyptienne. Sennachérib, à la tête d'une nombreuse armée d'Arabes et d'Assyriens, ayant voulu envahir l'Égypte, des rats des champs rongèrent les carquois, les cordes des arcs et les courroies des boucliers. Le lendemain les ennemis, voyant leurs armes en mauvais état, prirent la fuite; un grand nombre trouvèrent la mort dans la déroute. Le roi d'Égypte Sabacon se fit représenter dans le temple de Vulcain (de Phthah à Memphis sans doute) portant un rat sur la main, avec cette inscription : *En me voyant apprends à être pieux.*

Josèphe, dans ses *Antiquités Judaïques*, après avoir rapporté la tradition telle qu'on la lit dans Hérodote, attribue, d'après Bérose, la fuite des Assyriens à une maladie pestilentielle[2], et Bochart[3] fait observer que les mots λοιμὸς, *peste*, et λαμὰς, *rat*[4], ont pu se confondre, et que de cette confusion a pu naître la fable des rats. Nous tirerons une autre conclusion de ce rapprochement, quand nous examinerons le caractère de l'Apollon Sminthien. Dans l'Écriture Sainte, c'est l'ange du Seigneur qui frappe pendant la nuit l'armée des Assyriens et en fait périr une multitude[5].

Les Thraces, dit Héraclide de Pont[6], donnent le nom d'ἄργιλος au rat, et un oracle leur fit fonder une ville sous le nom d'Argilus, à cause d'un rat qu'ils avaient aperçu.

Faut-il rattacher au culte d'Apollon Sminthien, honoré à

[1] II, 141. — Cf. Eustath., *l. cit.*

[2] *Ant. Jud.*, X, 1, 5.

[3] *Hierozoïcon*, l. III, c. 34, t. II, p. 434, ed. Rosenmüller, Lips., 1796, in-4°.

[4] Hesych., *sub verb.*

[5] IV, *Reg.*, 19, 35. — II, *Paralipp.*, 32, 21. — *Is.*, XXXVII, 36. — *Eccl.*, XLVIII, 24. — *Tob.*, 1, 21. — I, *Machab.*, 7, 41, et II, 8, 19.

[6] Fragm. XLI, p. 22, ed. Kœler, Hal. 1804, in-8.

Rhodes, comme nous avons vu plus haut, un passage d'Ampelius[1] dans lequel il est question de *Zemintus*, fils du Soleil, né dans l'île de Rhodes? *Quartus Sol qui et Rhodi natus est cujus etiam Zemintus* (Zminthus?) *est filius.*

Aux traditions rhodiennes se rapporte ce que dit le lexicographe Apollonius[2], que dans l'île de Rhodes des rats avaient mangé les raisins. Apollon et Dionysus en délivrèrent le pays.

Héraclide de Pont, cité par Strabon[3], par Eustathe[4] et par Clément d'Alexandrie[5], dit qu'autour du temple d'Apollon Sminthien, dans la Troade, il y avait beaucoup de rats, qui étaient regardés comme des animaux sacrés. Élien[6], de son côté, ajoute que les habitants des environs d'Hamaxitus rendaient des honneurs aux rats, que des rats blancs apprivoisés étaient nourris dans le temple aux frais du trésor public; ces animaux habitaient dans des trous pratiqués sous l'autel, et auprès du trépied d'Apollon était représenté un rat.

[1] VIII.—Le changement du Σ en Z est fréquent. Nous en trouvons des exemples sur les médailles d'Alexandria Troas et de Smyrne. On peut également citer Λεζβία pour λεσβία, ζμάραγδος pour σμάραγδος, etc. — Hygin. (*Fab.* CVI et CXX) donne aussi la forme *Zminthus*, ainsi que Dictys de Crète (II, 14 et 47).

[2] *Lex. Homer.*, v. Σμινθεῦ. — Élien (*Hist. Anim.*, VI, 40) raconte que dans une île du Pont, consacrée à Hercule, les rats respectaient les offrandes dédiées au dieu, et se retiraient de l'île quand les raisins commençaient à mûrir, de peur de commettre un sacrilége. — Comparez aussi ce que dit Selden (*De Diis Syr*, Syntagm., I, c., 6 p. 106, Amstel., 1680), des *Musorites*, secte d'hérétiques qui rendaient une espèce de culte aux souris. — Musoritæ sunt quidam nomine qui *sorices* colunt.

[3] XIII, p. 604.

[4] *Ad* Homer., *Iliad.*, A, p. 34 : Μύας περὶ τὸ ἱερὸν νομισθῆναί τε ἱεράς.

[5] *Protrept.*, p. 34, ed. Potter. Πολέμων δὲ τοὺς ἀμφὶ τὴν Τρῳάδα κατοικοῦντας τοὺς ἐπιχωρίους μῦς (σέβειν).

[6] *Hist. Anim.*, XII, 5.

Ce que dit Élien des rats qui habitaient dans des trous pratiqués au-dessous de l'autel du Sminthien (ὑπὸ δὲ τῷ βωμῷ καὶ φωλεύουσι), peut servir à expliquer une glose d'Hésychius : Σμίνθος, μῦς, καὶ ὁ Ἀπόλλων δὲ Σμινθεὺς, διὰ τὸ ἐπὶ μυωπίας[1] φασὶ βεβηκέναι. « *Sminthus*, rat, et *Apollon Smintheus*, parce-» qu'il marche sur les trous des rats. » On se rappellera aussi que Scopas avait représenté le dieu mettant le pied sur un rat. Ὁ μῦς ὑπόκειται τῷ ποδὶ τοῦ ξοάνου, dit Strabon[2], qui ajoute un peu plus bas : καὶ τὸ ξόανον οὕτω κατασκευασθῆναι βεβηκὸς ἐπὶ τῷ μυί.

On connaît l'histoire du dieu Dagon et des rats qui, sortis de terre, ravagèrent les moissons des Philistins[3]. L'arche d'alliance étant tombée au pouvoir des Philistins, ils la portèrent dans la ville d'Azoth et la placèrent dans le temple de Dagon. Pendant la nuit, l'idole de Dagon tomba la face contre terre, au pied de l'arche. Le lendemain on la relève et on la remet en place; elle tombe encore, sa tête et ses mains sont jetées au loin; on les trouve à l'entrée du temple, sur le seuil de la porte. En même temps une épidémie épouvantable se déclare; un autre fléau se joint à la maladie : une multitude de rats se répandent dans les champs et dévastent les récoltes. Les habitants d'Azoth, effrayés, attribuent tous les maux dont ils sont affligés à la présence de l'arche. Les principaux de la nation s'assemblent; on se décide à conduire l'arche dans plusieurs villes. On l'envoie d'abord dans la ville de Gath, et de là à Accaron; mais le fléau continue, la mort fait des ravages dans toutes les cités des Philistins. Les principaux d'entre eux se rassemblent de nouveau, et l'on prend la résolution

[1] Μυωπία dans le sens de μυωνία, μυωξία, *trou de rat*.

[2] XIII, p. 604.

[3] I *Reg.*, 5 et 6. — Cf. Joseph., *Ant. Jud.*, VI, 1.

de fléchir le terrible dieu d'Israël. Les prêtres indiquent la manière dont l'arche doit être renvoyée; ils ordonnent de la placer sur un chariot traîné par deux vaches, et de mettre à côté, en signe d'expiation, des vases d'or, et dans un petit coffre, pour rappeler les cinq villes des Philistins, cinq rats en or et cinq figures également en or représentant la partie du corps humain où la maladie pestilentielle s'est déclarée.

Il est digne de remarque que les rats aient été introduits dans les traditions religieuses des anciens comme un signe de la colère divine, et d'un fléau qu'on ne pouvait conjurer s'il n'était détourné d'une manière surnaturelle par l'intervention de la divinité [1].

Pour se faire une idée de la force destructive des rats et de l'épouvante que l'irruption de ces animaux inspirait aux populations, j'ai rassemblé ici quelques passages tirés des écrivains anciens :

Aristote [2] dit que la quantité des rats qui naissent dans les champs est si prodigieuse, qu'ils ne laissent subsister que peu ou point de blé. Et il ajoute : Leur irruption et leur multiplication sont si soudaines, qu'il arrive quelquefois que des cultivateurs qui n'ont qu'un champ d'une médiocre étendue, ayant fixé le jour pour enlever la moisson, et étant venus le lendemain avec des moissonneurs, trouvent tout le blé consommé et détruit.

Théophraste [3], de son côté, parle de cette multiplication étonnante des rats et comment ils sont détruits par les pluies.

Il existe une quantité de récits plus ou moins fabuleux

[1] Eustath. *ad* Homer., *Iliad.*, A, p. 35.

[2] *Hist. Anim.*, VI, 30, ed. Schneider.

[3] Fragm. XIV, p. 834, ed. Schneider.

relatifs à des populations chassées de leurs villes ou bourgades par des insectes, des guêpes, des mouches, des grenouilles et des rats. Élien [1] parle des moissons des Troyens et des Éoliens ravagées par les rats, et Pline [2] raconte que les Troyens furent obligés de s'enfuir pour éviter les rats.

Cassandre, roi de Macédoine, revenant d'Apollonia, rencontra les habitants d'Abdère qui erraient à l'aventure et cherchaient à s'établir ailleurs, étant chassés de leur patrie par une multitude de grenouilles et de rats [3].

En Italie, des populations entières sont chassées par l'invasion des rats, qui non-seulement rongeaient les plantes, mais les coupaient jusqu'aux racines [4].

Ces passages se rapportent sans doute aux habitants de Cosa, ville des Étrusques, auxquels s'appliquent les vers suivants de Rutilius Rufus :

Dicuntur cives quondam, migrare coacti,
Muribus infestos deseruisse lares.

Itiner., I, 289-90, *ap.* Wernsdorf, *Poet. latin. minores*, t. V, p. 128.)

En Espagne, dit Strabon [5], la grande multitude des rats cause souvent des maladies pestilentielles (λοιμικαὶ νόσοι).

Nous avons déjà trouvé le culte de l'Apollon Sminthien dans l'île de Céos. Dans une autre des Cyclades, l'île de Gyaros, il existait une tradition sur les rats, qui mordaient les habitants, et étaient tellement avides et voraces, qu'ils rongeaient jusqu'au fer. Les rats avaient mis en fuite les

[1] *Hist. anim.*, XII, 5.

[2] *H. N.*, X, 65, 85. Plurimi (mures) ita ad Troadem proveniunt, et jam inde fugaverunt incolas.

[3] Trogus Pomp. *ap.* Justin., XV, 2.— Oros., III, 23.

[4] Ælian. *Hist. Anim.*, XVII, 41.— Diodor. Sicul., III, 30.—Cf. Agatarchid., *De rubro mari*, V, t. I, p. 44, ed. Hudson.

[5] III, p. 165.

habitants de cette île [1], ainsi que les Chalcidiens [2]. Il en était arrivé autant aux habitants de Mégare [3].

Enfin, Horapollon [4] dit que quand les Égyptiens veulent peindre la destruction, ils dessinent un rat, parce que cet animal ruine et détruit toutes choses. Ἀφανισμὸν δὲ δηλοῦντες, μῦν ζωγραφοῦσιν, ἐπειδὴ πάντα ἐσθίων, μιαίνει καὶ ἀχρηστοῖ.

Et, encore de nos jours, les gens de la campagne regardent comme un des plus grands fléaux pour les biens de la terre la multiplication des rats. M. Welcker [5] rappelle, à cette occasion, une lettre d'un évêque de Braga (Augusta Bracara [6]) qui vivait au VIe sixième siècle, et ajoute, dans une note, que dans la grande sécheresse de l'été de 1821 il avait vu, plusieurs jours de suite, une foule de gens prosternés au pied d'un crucifix, dans l'église de Bonn, et priant Dieu d'exterminer les rats.

D'après ce qui précède, on ne sera pas étonné de la grande célébrité qu'avait acquis le culte de l'Apollon, dieu des rats ou destructeur des rats [7].

[1] Antig. Caryst., *Hist. mirab.*, XXI. — Steph. Byzant. v. Γύαρος — Suid. v. Γύαρος. — Aristot., *De Mirab. Auscult.*, XXIV. — Theophrast. et Varr. *ap.* Plin., *H. N.*, VIII, 29, 43 et 57, 82. — Ælian., *Hist. Anim.*, V, 14. — Seulement, dans Aristote et dans Élien, cette tradition est placée dans l'île de Cypre ou dans l'île de Paros. Les critiques modernes proposent de corriger Γυάρῳ.

[2] Heraclid. Pont., *De Politiis*, Fragm. XXX, p. 18, ed. Kœler, Hal. 1804, 8°.

[3] Ælian., *Hist. Anim.*, XI, 28.

[4] *Hieroglyph.*, I, 50. — Cf. Ælian., *Hist. Anim.*, VI, 41.

[5] *Griechische Götterlehre*, t. I, p. 482 et note 42.

[6] Ang. Mai, *Collect. Auct. class.*, t. III, p. 384.

[7] On a voulu rattacher au nom de *Sminthien* celui de Zérynthien (*Zerynthius*), sous lequel Apollon était adoré sur les côtes de la Thrace. T. Liv., XXXVII, 41. — Ovid., I, *Trist.*, X, 18. — Voyez Wachsmuth, *Hellenische Alterthumskunde*, t. II, p. 507. — Mais rien ne me prouve que ce rapprochement soit fondé.

Aussi Eustathe[1] fait remarquer que les anciens attachaient aux traditions sur l'Apollon Sminthien une telle importance, qu'ils s'exerçaient à composer des discours ou des traités qu'on nommaient *Sminthiaques* (Σμινθιακοὶ), et qu'il y avait pour ces traités une méthode et des règles particulières qui faisaient partie des traités de rhétorique. Les *Sminthiaques* étaient des hymnes ou un poëme en l'honneur d'Apollon[2], dans le genre des *Daphnephorica*, qui étaient des chants destinés à célébrer la victoire d'Apollon sur le dragon[3].

La numismatique a conservé le souvenir du culte rendu à Apollon sous le titre de Sminthien. La ville d'Alexandria Troas remplaça l'antique Hamaxitus, dans le voisinage de laquelle était situé, comme on a vu plus haut, le temple connu sous le nom de *Sminthium*. Fondée par Antigonus, roi d'Asie, elle porta d'abord le nom d'Antigonia; plus tard, elle reçut de Lysimaque, roi de Thrace, celui d'*Alexandria*, en l'honneur d'Alexandre le Grand, et pour la distinguer des villes du même nom, on y ajouta l'épithète de *Troas*, qui indiquait sa position. Les Romains, qui mettaient un certain orgueil à considérer la Troade comme le berceau de Rome, y établirent, dans la suite des temps, une colonie[4]. On possède de nombreuses pièces autonomes, coloniales et impériales, frappées dans cette ville, et plu-

[1] *Ad* Homer., *Iliad.*, A, p. 34 et 35. — Cf. Menandr. Περὶ Σμινθιακῶν, *ap.* Walz, *Rhetores gr.*, vol. IX, p. 319, sqq. Cf. p. 304.

[2] Dexopater, *ap.* Walz, *Rhetores gr.*, vol. II, p. 415; et Menandr., *ap.* eumd., vol. IX, p. 319, sqq.

[3] *Vit. Pindari*, p. 97, *ap.* A Westermann, *Vitarum Script. gr. minores.* — Strab., IX, p. 421. — Paus., *Phocid.*, VII, 2. — Poll., *Onomast.*, IV, 10, 84. — Cf. *Élite des Monuments céram.*, t. II, p. 227, 233.

[4] Strab., XIII, p. 593. — Plin., *H. N.*, V, 30, 33. — D'autres attribuent la fondation d'Alexandria Troas à Alexandre lui-même. *Chron. Pasch.*, p. 321, ed. Bonn. 1831. — Cf. la note de Bœckh, *Corp. inscr. gr.*, t. I, p. 737, n° 1564.

sieurs de ces pièces portent des types relatifs au culte de la contrée. Apollon y paraît la plupart du temps. Il tient l'arc et la patère, et rarement d'autres attributs; quelquefois le trépied est placé devant la statue du dieu. D'autres fois Apollon est debout dans un temple hexastyle. Sur quelques pièces de bronze à l'effigie de Commode, le corbeau se trouve à côté du trépied [1]. Sur des pièces coloniales, le Génie de la ville, debout, tient d'une main la corne d'abondance et sur l'autre le simulacre de l'Apollon Sminthien [2]. Enfin, au revers de Commode et de Sévère Alexandre, paraît la Ville, personnifiée, debout, la tête tourrelée, tenant le même simulacre sur la main droite, et un vexillum dans la main gauche [3]. Ce sont là quelques-uns des types qui figurent sur les monnaies d'Alexandria Troas. Les tétradrachmes frappés pendant l'autonomie, portent tous, invariablement, la légende ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΙΜΙΘΕΩΣ (*sic*). (*Voyez* pl. I, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6.) Le Z, sous la forme I, remplace ici le Σ, comme dans les légendes des médailles de Smyrne [4].

Nous avons vu plus haut que l'on retrouve dans les auteurs anciens des exemples de la forme *Zminthus* pour *Sminthus*. Quant à l'omission du ν, Ζμιθεως pour Σμινθεως, c'est encore là un exemple à joindre aux nombreuses légendes citées par notre ami et collaborateur, M. Adrien de Longpérier [5], légendes dans lesquelles on a omis les lettres M et N.

[1] Mionnet, *Descript.*, t. II, p. 646, n°s 116 et 117.

[2] Ce type se voit au revers d'une pièce coloniale de bronze du Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. — Mionnet (*l. cit.*, p. 645, n° 114, et *Suppl.*, t. V, p. 520, n° 147) décrit le même type au revers de Commode et (*Suppl.*, t. V, p. 530, n° 217) au revers de Géta.

[3] Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 520, n° 145; *ibid.*, p. 536, n° 264.

[4] Eckhel, *D. N.*, II, p. 538, sqq.—Cf. Franz, *Elem. epigraphices græcæ*, p. 247.

[5] Voy. *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, 1852, t. XXI, p. 370 et s., et

Cet usage de supprimer dans l'écriture une lettre, quoiqu'on la prononçât à la lecture, se nomme en sanscrit *anousvara*.

Le premier qui ait parlé avec quelques développements de ces tétradrachmes sur lesquels paraît l'Apollon Sminthien est Gisbert Cuper, dans ses *Monumenta antiqua inedita*, publiés à la suite de sa dissertation sur *Harpocrate*, Traject. ad Rhenum, 1684, in-4, p. 209. Sestini [1] a plus tard donné la description de sept ou huit de ces pièces.

Grâce à l'obligeance des conservateurs du Cabinet des médailles et du Musée Britannique, ainsi que de M. le duc de Luynes et de M. le colonel Martin Leake, nous avons pu réunir sur la planche jointe à ce travail un certain nombre de ces rares tétradrachmes.

Voici maintenant la description des médailles que je publie :

Pl. I, n° 1. Tête laurée d'Apollon à gauche.

℞. ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΣΜΙΘΕΩΣ. Apollon debout, tourné à droite, vêtu d'une tunique talaire, le carquois sur l'épaule, armé de l'arc et prêt à lancer ses traits, et tenant sur la main droite, ouverte, un rat [2]. A l'exergue, ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΠΕΙΣΙΣΤΡΑΤΟΥ.

Bull. de l'Académie royale des sciences de Belgique, t. XIX, deuxième partie, 1852, p. 397. — J'ajoute ici quelques autres exemples : IMPESA pour *Impensa*. Gruter, *Thes. Inscript.*, I, p. CLXXIII. — MESVM pour *Mensium*. Fabrett., *Col. Trajan.*, p. 68. — DISPESATOR pour *Dispensator*. Fabrett., *l. cit.*, p. 35. — Σμίθων est un nom propre d'homme dans une inscription de Milo publiée par M. L. Ross, *Inscr. gr. ined.*, fasc. III, p. 1, n° 226. — On trouve dans une inscription greeque d'Égypte le nom de Σμίθις (*Smithis*) donné à une déesse inconnue (παρὰ τὴν μεγίστην θεὰν Σμίθιν) que Letronne pense être *Tmé*, une des formes d'*Hathor*, représentée plusieurs fois dans les sculptures d'un temple consacré à cette déesse vers la fin du règne de Ptolémée Évergète II. Voyez Letronne, *Journal des savants*, 1840, p. 521.

[1] *Lettere numism. di continuazione*, t. VII, p. 76-77, Firenze, 1820, 4°.

[2] Un examen attentif m'a prouvé que c'est réellement un rat qu'Apollon porte sur la main droite. On a eu tort de mettre en doute dans l'*Élite des monuments céram.* (t. II, p. 355, note 4) l'existence de ce symbole.

Dans le champ, monogramme et la date ΣΑΓ, 233. *Æ.* — Tétradrachme du Cabinet de France. Mionnet, *Descript.*, t. II, p. 639, n° 65.

Un autre tétradrachme, décrit par Sestini [1] et publié dans le Musée Pembroke, porte le nom du magistrat *Pisistrate*, ΠΕΙΣΙΣΤΡΑΤΟΥ, et la date ΣΛ, 230. — *Mus. Pembrok.*, part. II, tab. XXXV, 9. — Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 509, n° 71.

Quant au rat que porte Apollon sur la main droite, ouverte, cette particularité rappelle le type d'une pièce coloniale de bronze publiée par Millingen [2] :

APOL. ZMINTHE. Apollon debout sur un cippe ou autel, dans la main droite une patère, dans la gauche un objet difficile à distinguer; devant, trépied.

℞. COLO. AV. TROAD. Trépied. Æ. 4.

Millingen ajoute (*l. cit.*, p. 64) : « Quoiqu'il soit difficile » de le bien distinguer, il est à croire que ce qu'il tient » dans l'autre main est une *souris*, attribut distinctif d'A- » pollon Sminthien. » Aussi Mionnet, qui a décrit deux fois cette médaille, dit-il d'abord (*Descript.*, t. II, p. 640, n° 80, Paris, 1807) qu'Apollon tient dans la main gauche un symbole inconnu. Mais, plus tard (*Suppl.*, t. V, p. 511, n° 87, Paris, 1830), il n'hésite pas à déclarer que le second objet tenu par le dieu est une *souris*.

Il est très-possible que le graveur de cette monnaie ait voulu mettre un rat dans la main d'Apollon, comme sur le tétradrachme du Cabinet des médailles que je publie (pl. I, n° 1), mais la petitesse du symbole et la sage réserve de Millingen ne permettent pas d'affirmer que ce soit réellement un rat.

[1] *Lettere numism. di continuazione*, t. VII, p. 77.

[2] *Recueil de quelques médailles grecques inédites*, pl. III, n° 20, Rome 1812, in-4°.

Le rat est placé dans la main d'Apollon sur une médaille de bronze que Sestini[1] le premier a fait connaître, et que le comte de Choiseul-Gouffier[2] a reproduite. En voici la description :

ADRIANO AVG. Tête laurée d'Hadrien à droite.

℞. APOLLIN. SMINTHEI. Apollon nu, debout, à gauche, tenant dans la main droite, ouverte, un rat, et un arc dans la gauche. Æ. 4.

Pl. I, n° 2. Même tête d'Apollon, à gauche.

℞. ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ .... ΜΙΘΕΩΣ. Apollon debout, dans la pose décrite ci-dessus au n° 1, mais ne tenant aucun symbole dans la main droite. A l'exergue, ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΑΝΤΑΙΟΥ. Dans le champ, monogramme et la date ΣΙΓ, 216. Æ. — Tétradrachme de la collection de M. le duc de Luynes.

N° 3. Même tête.

℞. Même légende. Apollon debout, dans la même pose. A l'exergue, ΑΛΕΞΑΝ ..... Dans le champ, deux monogrammes et la date ΡΜΑ, 141. Æ. — Tétradrachme de la collection de M. le colonel Martin Leake, à Londres.

N° 4. Même tête.

℞. Même légende. Apollon debout. A l'exergue, ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ.... ΚΑΜΑΝΔΡΟΥ (pour Σκαμανδρου). Dans le champ, monogramme et la date ΣΛΕ, 235. Æ. — Tétradrachme du Musée Britannique. — Mionnet, *Descript.*, t. II, p. 639, n° 66; *Suppl.*, t. V, p. 509, n° 72. — Taylor Combe,

[1] *Numi veteres*, tab. VII, n° 11 et p. 300, Lips., 1796, in-4°.

[2] *Voyage pittoresque*, t. II, pl. LXVII, n° 11. — Cf. Creuzer, *Symbol.*, II, 3, pl. II, 7, de la troisième édition. — Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, pl. LVIII, 285 *b*. — Mionnet, *Descript.*, t. II, p. 644, n° 106. — Mionnet (*Suppl.*, t. V, p. 516, n° 121) a décrit un type analogue au revers de Marc-Aurèle. Æ. 6. — Je crains que la description ne soit pas exacte, car Mionnet cite Vaillant (*Numism. in col. percussa*, t. I, p. 279) qui ne dit pas un mot du rat.

Veterum populorum et regum numi qui in Museo Britannico adservantur, p. 165, Lond., 1814, in-4.

Eckhel[1] reconnaissait dans le mot Σκαμανδρου le nom du fleuve Scamandre. Mais Scamandre, de même que les autres noms inscrits à l'exergue, est un nom de magistrat, comme l'a reconnu Sestini.

Sestini[2] croit que ce tétradrachme n'est pas le même que celui qui a été publié par Cuper[3] et par Maffei[4]. La date ΣΛΕ, 235, se trouvant indiquée sur l'une et l'autre de ces pièces, je serais porté à croire que le tétradrachme du Musée Britannique est celui même qui a été publié par Cuper.

N° 5. Même tête.

℞. Même légende. Apollon debout. A l'exergue, ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΥΣΑΓΟΡΟΥ. Dans le champ, monogramme et la date ΡΠΓ, 183. Æ. — Tétradrachme du Musée Britannique. — Mionnet, *Descript.*, t. II, p. 639, n° 67. — *Catal. d'Ennery*, p. 66, n° 66.

N° 6. Même tête.

℞. . . . . ΟΛΛΟΝΟΣ ΞΜΙΘΕΩΣ. Apollon debout. A l'exergue, ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΕΡΜΟΚΡΕΟΝΤΟΣ. Dans le champ, monogramme et la date ΣΛϹ, 236. Æ. — Tétradrachme du Musée Britannique. — Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 509, n° 73. — Taylor Combe, *l. cit.*, p. 165.

Indépendamment des six tétradrachmes réunis sur la pl. I, il m'est permis, grâce à l'obligeance de M. Streber, conservateur du Cabinet des médailles de Munich, de mettre sous les yeux du lecteur le dessin d'un septième de ces rares tétradrachmes. En voici la description :

[1] *D. N.*, II, p. 481.

[2] *Lettere numism. di continuazione*, t. VII, p. 76.

[3] *Monum. ant. ined.*, p. 210.

[4] *Veron. illust.*, part. III, p. 346, tav. X, fig. 9, éd. de Milan, 1826.

Tête laurée d'Apollon à gauche.

℞. ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΣΜΙΘΕΩΣ. Apollon debout, comme sur les pièces déjà décrites. A l'exergue, ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΦΙΛΙΤΑ et la date ΣΚΑ, 221.—Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 509, n° 70.

Enfin, j'ajoute ici la mention d'un neuvième tétradrachme[1] cité par Sestini, et qui ne m'est connu que par la courte description qu'en a donnée Patin[2]. On y lit le nom d'un magistrat, ΔΙΟΦΑΝΟΥΣ; il n'est question d'aucune date. — Mionnet, *l. cit.*, n° 74.

La précieuse médaille autonome de bronze que je publie, pl. I, n° 7, est une pièce que l'on peut considérer comme inédite; elle est conservée au Cabinet impérial des médailles de Paris. En voici la description :

Tête d'Apollon à droite.

℞. ΑΛΕΞ. Apollon debout, tourné à droite, armé d'un arc et d'une flèche, le carquois sur l'épaule; à ses pieds, un rat. Æ. 2 1/2. — Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 510, n° 81.

[1] Le huitième est celui du Musée Pembroke, décrit plus haut, p. 24.

[2] *Thesaurus Numism. P. Maurocen.*, p. 14, Venet., 1683, in-4°. — Rasche (*Lexicon rei num.*, vol. IV, p. II, p. 1183) a parlé de prétendues pièces portant, suivant Goltzius, la légende ΣΜΙΝΘΑΙΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Ces pièces n'ont jamais existé et M. Welcker (*Griechische Götterlehre*, t. I, p. 483) a eu tort de les mentionner.

Le type du revers rappelle la statue de Scopas, et a été évidemment inspiré par l'œuvre de ce célèbre sculpteur. C'est le seul monument ancien qui nous offre une image de cette statue [1].

Sestini, qui a décrit cette pièce [2] de la manière la plus inexacte, en voyant ici Diane avec un rat à ses pieds, n'a pas reconnu l'importance du type qu'il avait sous les yeux.

Enfin, je publie une médaille d'argent, extrêmement curieuse, de fabrique très-ancienne, conservée au Musée Britannique, et dont l'empreinte m'a été communiquée par M. le duc de Luynes. Ce savant attribue cette pièce autonome à Hamaxitus, et tout concourt, ce me semble, à faire accepter cette classification.

En voici la description :

Pl. I, n° 8. . . . . IT et traces d'une lettre qui paraît être un Ξ (Αμαξιτεον). Lyre ornée de deux rats debout sur leurs pattes de derrière, dans un carré creux, entouré d'un grènetis.

℞. Proue de vaisseau, ornée d'un grand œil; au-dessous dauphin; le tout dans un carré creux. Æ. 5. — Musée Britannique. — Poids, 11 grammes.

Le poids est intéressant à constater : c'est exactement celui de deux dariques d'argent.

On connaît des médailles autonomes de bronze d'Hamaxitus qui montrent d'un côté la tête d'Apollon à gauche, et au revers la lyre. Æ. 4. — Sestini, *Mus. Hederv.*, t. II, tab. add. III, n° 11, et p. 135, n° 1. — Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 548, n° 356. — Borrell, *Numism. Chronicle*, vol. VI, 1843-1844, p. 197.

[1] Voyez, sur le type de l'Apollon Sminthien, Raoul Rochette, *Mémoires de numismatique et d'antiquité*, p. 128, Paris, 1840, in 4°.

[2] *Numi veteres*, p. 299.

Mionnet en décrit une autre au n° 357, mais d'une manière fort inexacte, en disant, d'après Sestini [1], qu'au revers on voit Minerve Iliade. Voici la description de cette médaille :

Tête laurée d'Apollon à droite.

℞. ΑΜΑΞ. Apollon debout, à droite, vêtu d'une longue tunique, tenant l'arc et la phiale, le carquois sur l'épaule. Dans le champ, monogramme. Æ. 4. — Cabinet de France. — Voyez Millingen, *Sylloge of ancient uned. coins of greek cities and kings*, pl. II, 40, London, 1837, in-4°.

Parmi les nombreux symboles gravés dans le champ des monnaies d'Alexandre le Grand, on trouve le *rat*. Eckhel [2] pensait que ces pièces avaient été frappées à Ténédos. M. Lenormant [3] les attribue à la Troade, tandis que M. L. Müller [4] les regarde toutes comme ayant été fabriquées dans des ateliers monétaires d'une ville d'Europe. Pour soutenir cette attribution, le savant numismatiste danois fait observer que le *rat* figure comme symbole dans le champ de certaines pièces de bronze frappées aux noms de Philippe et de Cassandre. M. Müller a réuni un statère et sept drachmes d'Alexandre portant dans le champ le rat, à côté du type de la Victoire et de Jupiter assis; ces pièces portent, de plus, plusieurs signes et monogrammes [5]. Et peut-être, grâce à ces signes monétaires, pourra-t-on un jour fixer d'une manière positive les ateliers dans lesquels ces pièces ont été fabriquées. Il me semble toutefois difficile d'admettre que ces monnaies aient été frappées en Europe.

[1] *Mus. Hederv.*, t. II, p. 135, n° 2.

[2] *Numi anecdoti*, p. 81, tab. VI, n° 7.

[3] *Numismatique des rois grecs*, p. 27 et 28, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*.

[4] *Numismatique d'Alexandre*, p. 201.

[5] Voyez *Numismatique d'Alexandre*, pl. X, n°s 654-61.

On a cru voir des rats sur les médailles de l'île de Ténédos, au-dessous de la bipenne ou à côté de la tête radiée d'Apollon. Mais c'est une erreur due à Goltzius[1]. Il serait possible pourtant qu'un jour on découvrit une monnaie de Ténédos ayant pour type secondaire un ou deux rats placés près de la bipenne.

Le rat figure positivement parmi les nombreux symboles placés à côté de la rose sur les médailles autonomes de Rhodes.

Nous mettons ici, sous les yeux du lecteur, la gravure de la rare drachme du Cabinet impérial de France.

Tête radiée d'Apollon Hélius à droite.

℞. ΤΙΜΟΣΤΡΑΤΟΣ. Rose. Dans le champ, Ρο, et à gauche un rat tourné à gauche. Æ. Drachme. — Mionnet, *Descript.*, t. III, p. 416, n° 136[2].

Indépendamment des médailles qui se rapportent d'une manière directe au culte de l'Apollon Sminthien, honoré, comme nous avons vu, sur les côtes de la Troade aussi bien que dans l'île de Rhodes, on voit le *rat* sur les pièces d'argent de Métaponte[3]. Là le rat, placé sur la feuille de l'épi

[1] *Thesaurus*, p. 233 et tab. XIV. — Cf. Rasche, *Lexicon rei numm.*, vol. V, p. I, p. 913. — Eckhel, *D. N.*, II, p. 489. — L. de Hemmer, *Resp. Tenediorum*, p. 100.

[2] Cf. Cavedoni, *Osservazioni su l'antica stela scritta di Rodi, e su d'alcune monete antiche di Rodi medesima* (*Estratto dal Giornale scientifico lett. di Perugia*, 1835, ann. III, p. 197).

[3] Carelli, *Numi vet. Ital. descr.*, p. 98, n° 19 et p. 100, n° 85. — Avellino, *Ital. vet. num.*, t. II, p. 16, Nap., 1811, in-4°, et *Opuscoli*, t. III, p. 334. — Carelli, *Num. Ital. vet.*, *tab. CCII*, tab. CLII, n° 70, ed. C. Cavedoni, Lips., 1850, fol. — Mionnet, *Planches*, pl. LXIV, n° 6. — Cf. Minervini, *Bull. arch. Napol.*, ann. II, p. 133.

(le χρυσοῦν θέρος), remplace la cigale, insecte également consacré à Apollon. Et, comme on l'a fait observer, c'est en qualité d'animal nuisible aux moissons que le rat figure sur les monnaies de Métaponte.

Le rat est représenté sur des médailles qu'on a voulu attribuer à Picentia[1], mais qui, d'après Millingen[2], appartiennent à Cumes, de la Campanie. En effet, le savant numismatiste anglais en a publié[3] une où l'on voit, au revers de la tête de la Nymphe, un rat posé sur une coquille bivalve. KYMAION. *Æ*. 3 1/2.

Le *rat* paraît sur des deniers d'argent de la république romaine[4], devant un cavalier conduisant deux chevaux, et M. le duc de Luynes croit que le rat fait ici allusion au surnom *Mus*, que portaient les Decius, célèbres pour s'être dévoués au salut de leur patrie.

Enfin, pour ne rien omettre, j'ajouterai que Pollux[5], par une singulière méprise, dit que le *rat* forme le type des monnaies d'Argos. Tous les numismatistes savent que c'est la partie antérieure d'un loup qui est empreinte sur les monnaies de cette ville[6].

[1] Mionnet, *Suppl.*, t. I, p. 254, n° 389.

[2] *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*, p. 128, note 2, Florence, 1841, 8°.

[3] *Suppl.*, p. 9 et pl. II, n° 12, Florence, 1844, 8°.

[4] Morell., *Incerta*, tab. I, n° 6. — Dans l'ouvrage de M. Cohen (*Description des monnaies de la république romaine*, pl. XXXVI, *Quinctia*, 4 et p. 276) ces deniers sont rangés à la famille Quinctia.

[5] *Onomast.*, IX, 6, 84.

[6] On voit la *gerboise* sur les monnaies de Cyrène. Haym, *Tesoro brit.*, vol. II, p. 124. — Cf. Mionnet, *Suppl*, t IX, p. 183, n° 15. — Sestini, *Mus. Hedervar.*, part. II, continuazione, p. 72, n° 1. — Voyez aussi la fameuse coupe d'Arcésilas, publiée dans les *Monuments inédits de l'Institut archéologique*, t. I, pl. XLVII, A. — Micali, *Mon. ined.*, tav. XCVII, 1, Firenze, 1833. — *Cat. Durand*, n° 422.

Le souvenir de l'Apollon Sminthien ne s'est pas seulement conservé sur les médailles : quelques inscriptions rappellent cette épithète. J'en citerai trois reproduites dans le *Corpus Inscriptionum Græcarum* (t. II, p. 872, n° 3577; p. 874, n° 3582, et p. 1027, n° 2190 *b*). La première a été publiée un grand nombre de fois[1] : c'est un cippe carré trouvé dans les ruines d'Alexandria Troas, et sur lequel on lit une dédicace en l'honneur d'*Apollon Sminthien*, ΣΜΙΝΘΕΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙ, d'Asclepius Soter et de divinités inconnues du reste, nommées ΜΟΞΥΝΕΙΤΑΙΣ[2].

La seconde inscription est tracée sur un sarcophage également trouvé dans la Troade[3]. On y fait mention aussi d'Esculape Sauveur, associé à Apollon Smintheus.

La troisième appartient à l'île de Lesbos; elle a été trouvée à Methymna. Il y est question d'un *C. Cornelius Secundus Proclus, poëte et prophète d'Apollon Sminthien*, τὸν τῶν μέλων ποιητὴν καὶ προφήτην τοῦ Σμινθέως [Ἀπόλλωνος].

On connaît aujourd'hui un nombre considérable d'anses d'amphores trouvées dans plusieurs pays. Les premières de ces poteries auxquelles on ait fait attention ont été recueillies en Sicile[4]; plus tard on en a trouvé à Alexandrie

[1] Domenico Giorgi, dans la collection de Calogera, *Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, t. XV, p. 157-205, Venez., 1737. — *Marmora Taur*, p. 222. — Maffei, *Mus. Veron.*, p. XXXVI, 3. — Cf. les autres ouvrages cités dans le *Corpus inscr. gr.*, t II, p. 872.

[2] Dans le *Corpus* on a rappelé que les Corybantes avaient un temple près du *Sminthium*. — Nous ajouterons seulement que le volcan de Lemnos s'appelait *Mosychlos* (Schol., *ad* Nicandr., *Theriaca*, 472). L'île de Lemnos était célèbre par le culte des Cabires. Pherecyd. *ap.* Strab., X, p. 473. — Cf. Ph. Buttmann, *Mosychlos der feuerspeiende Berg auf Lemnos*, dans le *Museum der Alterthums-Wissenschaft*, publié par Fr. A. Wolff et Ph. Buttmann, t. I, p. 295 et suiv. Berlin, 1807, in-8°.

[3] Lechevalier, *Voyage dans la Troade*, t. III, p. 308 (éd. de 1802).

[4] Torremuzza, *Siciliæ vet. inscript.*, class. XV. — Avolio, *Delle antiche fatture di argilla che si ritrovano in Sicilia*, Palerm., 1829, 8°.

d'Égypte [1], à Athènes et jusque dans la Sarmatie [2]. Ces anses portent des symboles variés autour desquels sont tracés circulairement des noms de magistrats accompagnés de noms de mois. Sur plusieurs on lit le nom du mois Σμίνθιος, *Sminthius*, et parmi les symboles on remarque la *rose*, la *tête radiée d'Hélius*, le *rat*. On a cru que ces débris de poterie, découverts sur plusieurs points de la Sicile, et particulièrement au mont Éryx et à Géla, devaient tous, sans exception, appartenir à la ville de Géla [3], colonie des Rhodiens [4].

Nous avons vu [5] que les habitants de Rhodes rendaient un culte particulier au dieu des rats, en l'honneur duquel ils avaient établi des fêtes solennelles. Il est indubitable maintenant que ces amphores sont venues, pour la plupart du moins, de l'île de Rhodes. C'est ce qui résulte des observations de MM. J. L. Stoddart [6] et Ludolf Stephani [7], confirmées par Franz dans la préface du troisième volume du *Corpus Inscriptionum Græcarum*.

Le nom du mois Σμίνθιος se lit une vingtaine de fois dans le tableau dressé par Franz, aux numéros indiqués dans la liste suivante :

N^os^

56. [Ἐπ' ἱ]ερ[έως] Ἀναξάνδρου Σμινθί[ου]. Légende écrite de droite à gauche (*rose*). Alexandrie, Stoddart, n° 19.

110. Ἐπὶ Ἀριστογείτου Σμινθίου. Alexandrie, *idem*, n° 72.

[1] J. L. Stoddart, *Transactions of the Royal Society of literature*, sér. II, t. III, p. 111 et suiv.

[2] Voyez la *préface* du troisième volume du *Corpus inscr. gr.*, p. II.

[3] Voyez Th. Mommsen. *Zeitschrift für Alterthums-Wiss.*, 1846, n° 97, p. 769 et suiv.; n° 98, p. 777 et suiv.—Cf. *Corp. inscr. gr.*, t. III, p. 569, n° 5377; p. 573, n°s 5392 *b*, 5392 *a*; p. 600, n° 5517; p. 625, n° 5619 *c*; p. 656, n° 5657 *b*; p. 675 et 676, n° 5751, 36. Cf. p. 1242, 1243, 1249, n° 5492 *b*, 6.

[4] Herodot., VII, 153.— Thucyd., VI, 4.

[5] *Supra*, p. 2 et 3.

[6] *L. cit.*

[7] *Index lect. in Univ. Cæs. Dorpat. per alt. sem.* ann. 1848, *habend.* 1858.—1.

N°s

118. Ἐπὶ Ἀριστοδάμου Σμινθ.ου. Sicile, *Corp. inscr. gr.*, n° 5619 *c*.
133. Ἐπ' Ἱερέως Ἀριστομάχου Σμινθίου. Alexandrie, Stoddart, n° 75.
137. Ἀριστοφάνευς Σμινθίου Sicile, *Corp. inscr. gr.*, n° 5657, *b*.
146. Ἐπὶ Ἀριστρατο Ζμίνθ.ος (*rose*). Alexandrie, Stoddart, n° 83.
169. Ἐπ' Ἱερέως Ἀρχίνου Σμινθίου. Alexandrie, *idem*, n° 48.
220. Ἐπὶ Εὐκράτευς Σμιν[θί]ου. Athènes.
252. Ἐπὶ Ἱέρωνος Σμινθίου. Sicile, *Corp. inscr. gr.*, n° 5517.
253. Ἐπὶ Ἱ[ερω]νος Σμινθίου. Athènes.
296. Ἐπὶ Κλευκράτευς Σμινθίου. Athènes.
313. Ἐπὶ Λαφείδευς Σμινθίοι (*sic*). Alexandrie, Stoddart, n° 173.
341. [Ἐπὶ] Νικασαγόρα Σμινθιου (*tête radiée d'Hélius*). Alexandrie, *idem*, n° 200.
380. [Ἐπὶ Π]ειστιστράτου Σμινθιου. Alexandrie, *idem*, n° 221.
387. Ἐπὶ Πρατοφάνευς Σμινθίου. Sicile, *Corp. inscr. gr.*, n° 5492, *b*, 6 add.
394. Ἐπὶ Πυθογένευς (*rat*). Ici manque le nom du mois. Alexandrie, Stoddart, n° 231.
402. Ἐπὶ Πυθοδώρου Σμινθίου. Alexandrie, *idem*, n° 230.
405. ..... Σμινθίου Σικανοῦ. La forme du Σ est Ε. Alexandrie, *idem*, n° 238.
477. Ἐπὶ ...άτε[υς] Σμινθίου. Sicile, *Corp. inscr. gr.*, n° 5392, *d*.
486. . . . . Σμινθίου. Sicile, *idem*, n° 5392, *b*.
487. . . . . Σμινθίου. Sicile, *idem*, n° 5751, 36.

La rose, ainsi que la tête radiée d'Hélius, se trouvent jointes à d'autres noms de mois sur plusieurs anses d'amphores, dont les inscriptions ont été recueillies dans le *Corpus*, et reproduites dans le tableau dressé par Franz.

Le mois Σμίνθιος est mentionné aussi dans une inscription de Cyzique (*Corpus Inscr. Gr.*, t. II, p. 914, n° 3656), et, ce qui est très-remarquable, c'est qu'un grand nombre de ces anses d'amphores, dont l'importance n'a été reconnue que depuis peu d'années, avaient été trouvées en 1645 au mont Éryx, et que dès l'année 1769, Torremuzza en avait publié plusieurs dans ses Inscriptions de la Sicile[1], entre autres une qui porte le nom du mois Σμίνθιος (Class. XV, n° 44, p. 200, et n° 54, p. 212, dans la seconde édition de 1784); il est vrai que l'inscription tracée sur cette anse a été très-mal copiée :

ΕΠΙ ΙΕΡΩΝΟ;
ΕΜΙΝΟ...Υ. (*lege* Σμινθ[ίο]υ).

[1] *Siciliæ vet. inscript.*, Panorm., 1769, in-fol.

C'est l'inscription reproduite au n° 5517 du *Corpus Inscriptionum Græcarum*, et dans le tableau de Franz au n° 252.

Sur la table iliaque[1] on voit le temple d'Apollon Sminthien accompagné de l'inscription : ΙΕΡΟΝ ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΣΜΙΝΘΕΩΣ. Au-dessous est écrit : ΧΡΥΣΗΣ, et plus loin, on lit : ΛΟΙΜΟΣ.

On connaît plusieurs autres monuments sur lesquels on retrouve le *rat* comme attribut d'Apollon. Quelques pierres gravées montrent le rat posé sur le trépied et rongeant un fruit[2]; d'autres pierres ont pour sujet un corbeau posé sur une lyre et tenant dans son bec un rat[3]. Une petite cornaline de la magnifique collection de pierres gravées de M. le duc de Blacas montre un rat rongeant un gâteau ; au-dessous est gravé un épi.

On doit également rattacher au culte de l'Apollon honoré dans la Troade sous l'épithète de Sminthien, les nombreuses figurines de bronze ou d'autre métal qu'on trouve dans les collections, et qui représentent un rat rongeant un gâteau ou un fruit[4],

Ficoroni[5] en a publié deux, l'un en argent, l'autre en bronze. Au premier c'est la queue de l'animal qui forme la bélière pour le suspendre au cou ou dans le laraire; au second il y a un anneau fixé sur le dos. Le rat d'argent rappelle les rats blancs (μύες λευκοί) dont parle Élien[6]. Ficoroni ajoute qu'on connaît des rats en plusieurs ma-

[1] Fabretti, *Col. Trajan.*, p. 315 et sqq. — *Mus. Capitol.*, t. IV, tab. LXVIII. — Millin, *Galerie mythologique*, pl. CL, n° 558.

[2] Panofka, *Gemmen mit Inschriften*, pl. III, 15, 16. — Cf. Ficoroni, *Memorie di Labico*, p. 75, Rome, 1745, in-4°.

[3] Nicolo, autrefois dans la collection Révil.

[4] Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. LXXXVII, 5.

[5] *Memorie di Labico*, p. 78.

[6] *Hist. Anim.*, XII, 5.

tières, et que tous ont un anneau pour les suspendre. Le même archéologue cite deux rats en cristal de roche qu'il avait vus, et un troisième, de la même matière, qu'on dit avoir été trouvé en 1543 dans le tombeau de Marie, femme de l'empereur Honorius, lors de la démolition de l'ancienne basilique de Saint-Pierre. Ficoroni parle aussi d'un rat d'or qui formait la tête d'une épingle à cheveux.

Enfin, M. Jules Minervini [1] a publié un charmant petit rat de bronze avec des yeux incrustés en argent. La queue forme un anneau, comme au petit rat d'argent publié par Ficoroni, et sur le dos de l'animal est tracée l'inscription : SACRVM SECVNDO, c'est-à-dire, selon M. Minervini, *Sacrum secundis Diis*, ou plutôt *secundo Deo*, consacré comme *ex-voto* au dieu propice, Apollon, au dieu qui chasse les rats.

On connaît aussi des rats en terre cuite de diverses grandeurs [2], et des lampes en forme de rat rehaussées de couleurs [3].

Villoison [4] a fait un mémoire sur quelques inscriptions grecques de marbres antiques et de pierres gravées, principalement sur celles qui sont en forme de dialogue. J'y trouve une note intéressante dont j'extrais les lignes suivantes :

« De Caumont, savant distingué, célèbre par ses relations » avec Montfaucon, qui en parle souvent avec éloge dans » son *Antiquité expliquée*, a donné, sans nom d'auteur ni » de lieu, à Avignon, sa patrie, une dissertation curieuse

[1] *Monumenti antichi inediti posseduti da R. Barone*, tav. V, 5, p. 29-30, Nap, 1852, in-4°.

[2] Il y en a deux dans la charmante collection de terres cuites de M. Muret.

[3] Je me souviens avoir vu une de ces lampes dans la collection de M. Louis Fould. La lampe est peinte en jaune; les moustaches, les oreilles, les yeux et la queue sont en noir. Hauteur, 7 centimètres, largeur, 13 centimètres.

[4] *Magasin encyclopédique*, VIIe ann., t. II, p. 488 et suiv. note. Cf. p. 505. — Cf. *Corp. inscr. gr.*, t. IV, p. 91, n° 7318.

» et fort rare sur une pierre gravée du cabinet de Le Bret, » premier président du parlement de Provence. Cet opus- » cule est intitulé : *Conjectures sur une gravure antique* » *qu'on croit avoir servi d'amulette ou de préservatif contre* » *les rats*, 1733, in-8, d'une seule feuille d'impression. « C'est, dit-il page 3, une agate-sardonyx rouge et blanche, » gravée en relief, plus remarquable par la singularité du » type que par la beauté du dessin et la délicatesse du tra- » vail. Elle représente un autel ou *cippus* sur lequel on voit » un rat, qu'un coq prend par la queue pour l'attirer à » soi et pour le faire tomber au bas de l'autel. Il paraît ré- » sister et il semble tenir quelque chose à la bouche avec » ses deux pattes. De l'autre côté un coq tient un second » rat de la même façon. Il a été mis hors de combat et » amené par force au pied de l'autel. On lit en haut, » CYCKHNEBOHOI, et en bas ou à l'exergue, KPATOYME. Je » crois, dit-il page 4, pouvoir regarder cette pierre comme » un préservatif ou amulette pour détruire les rats. L'autel » est dédié à Apollon; les deux coqs en font foi. Pausanias » (I *Eliaca*, XXV, 5) assure que cet oiseau matinal et vigi- » lant qui annonce l'arrivée du jour est consacré au soleil. » Ainsi ne faisons aucune difficulté de le prendre pour » un des attributs de ce dieu qu'on adorait sous le nom de » *Sminthien*, c'est-à-dire *qui délivre des rats*.....» Ici, Villoison rappelle la statue faite par Scopas et les témoignages relatifs à l'*Apollon Sminthien* que nous avons eu occasion de citer dans le cours de ce travail.

Puis il ajoute : « Selon de Caumont (p. 7 et 8), les deux rats » représentés sur cette pierre sont des victimes dévouées à » la colère d'Apollon. Ils publient eux-mêmes leur défaite. » L'un d'eux, réduit aux abois par les violents efforts de » son adversaire, s'écrie : Σύσκυνε βοήθει (pour βοήθει), c'est-

» à-dire *contubernalis succurre*, « A l'aide, camarade! » Le » rat enlevé par l'autre coq n'a pas la force de lui répondre » autrement que par ce mot : Κρατοῦμε (pour κρατοῦμαι), » *captus sum*, «Je suis pris.» C'est la réponse de l'autre » rat, qui, étant lui-même saisi et retenu par son adver- » saire, s'excuse de voler au secours de son camarade, et » lui crie : « On me tient aussi. »

D'autres pierres antiques montrent des rats sculptés en relief; ils posent sur une base, et sous cette base on lit : ΕΙΜΙ ΣΜΙΝΘΕΩΣ, *j'appartiens au Smintheus.* Ce sont des *ex-voto*, comme les petits rats d'argent et de bronze dont j'ai parlé plus haut. Je puis citer : 1° Une pierre en forme de rat de la collection Féjervary, en Hongrie. C'est une agate ou chalcédoine publiée dans les *Monuments inédits de l'Institut archéologique*[1]; 2° une pierre semblable, agate jaune couleur de l'ambre, de 25 millimètres de largeur, de la collection de M. Louis Fould.

Enfin, dans le recueil de vases peints publié sous le titre d'*Élite des monuments céramographiques*[2], on a reproduit une peinture qui montre trois personnages et un rat. Un éphèbe nu, à genoux, étend avec précaution les deux mains pour saisir un rat qu'on voit devant lui. Un collier et une guirlande de perles sont les seuls ornements que porte cet éphèbe. Une femme, les deux mains étendues vers l'éphèbe, s'avance au-devant de lui, et, la tête inclinée, semble lui montrer l'animal et l'engager à le prendre. Le

[1] T. V, pl. LI, n° 5. — Cf. Henzen, *Annales de l'Inst. arch.*, t. XXV, p. 121. — Gerhard, *Arch. Zeitung*, (Anzeig.) 1854, p. 431. — Cavedoni, *Bull. de l'Inst. arch.*, 1855, p. III. — *Corpus inscr. gr.*, t. IV, p. 46, n° 7029 *c*.

[2] T. II, pl. CIV. — Cf. Tischbein, *Vases d'Hamilton*, t. II, pl. XVII, éd. de Florence, et t. II, pl. XLI, éd. de Paris. — Inghirami, *Vasi fittili*, tav. CCCLXXXVII.

troisième personnage tourne le dos à la scène : c'est une femme, la tête couverte d'un voile, qui, la main droite étendue, paraît, par son geste, défendre l'approche de l'endroit où nous voyons les deux autres personnages occupés à prendre le rat.

Cette scène est évidemment mystique, comme on l'a reconnu dans l'ouvrage où nous l'avons reproduite[1]. La chasse du rat (μυὸς θήρα) rappelle à l'esprit les mystères (τὰ Μυστήρια). Ce sont là de ces jeux de mots familiers dans le langage des anciens, et ici il ne faut pas tenir compte de la différence des deux lettres θ et τ. Athénée[2] donne le nom de *mystères* aux *trous* dans lesquels logent les *rats* : Μυστήρια τῶν μυῶν διεκδύσεις, ὅτι τοὺς μῦς τηρεῖ. Jamblique[3] dit, de la manière la plus formelle, que les *mystères ont reçu leur nom des rats* : καλεῖσθαι δὲ καὶ τὰ μυστήρια ἀπὸ τῶν μυῶν. Aussi n'a-t-on pas hésité, dans l'ouvrage déjà cité, à donner le nom de Télété, la personnification de l'initiation aux mystères, à la femme, qui semble commander à l'éphèbe de s'emparer du rat. Et quant au jeune initié qui obéit aux ordres de Télété, il s'identifie complétement avec l'*Apollon Sminthien*, le tueur de rats (μυοκτόνος), que Scopas avait représenté avec un rat à ses pieds, comme il est figuré sur la médaille, pl. I, n° 7.

On connaît plusieurs lampes de bronze sur lesquelles on voit un rat en relief, placé près du trou où l'on met la mèche et qui se dispose à sucer l'huile[4]. L'extrême avidité du rat pour l'huile a été célébrée par les poëtes anciens,

[1] *Élite des monum. céram.*, t. II, p. 354.

[2] III, p. 98, *D*.

[3] *Ap.* Phot., *Bibl.*, XCIV, p. 75, ed. Bekk. — Cf. Hesych., v. Μυούμενος, τελούμενος.

[4] *Lucerne d'Ercolano*, tav. XLIX et p. 229. — Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. LXVII. — Millin, *Monuments inédits*, t. II, pl. XXII et p. 187.

et dans la Batrachomyomachie [1], Minerve refuse à son père de protéger les rats, parce qu'ils rongent son péplus, les couronnes suspendues dans son temple et boivent l'huile, produit des oliviers, qui alimente ses lampes.

Dans les récits que j'ai rassemblés, on a pu remarquer le double caractère attribué à Apollon : d'une part dieu destructeur et redoutable, ἀπολλύων [2], dieu qui envoie la peste, Λοίμιος [3]; de l'autre dieu bienfaisant envers les mortels, Ἀλεξίκακος, Φοῖβος, Ἐπικούριος [4]. Et l'on comprend pourquoi Esculape Sauveur est invoqué en même temps qu'Apollon Sminthien [5]. Le rat ou la souris, qui, malgré la petitesse de sa taille, ronge, consume et détruit tout, qui s'attaque aux corps les plus durs, jusqu'au fer, était le symbole de la force destructive de la divinité, mais de la force destructive opérant par les agents les plus faibles en apparence, et renversant ainsi les objets les plus forts et les plus redoutables. Les anciens se sont plu à représenter la divinité agissant par des moyens faibles et petits. C'est pourquoi les animaux les plus infimes, les insectes les plus imperceptibles, jouent un rôle important dans les traditions religieuses. Les mythographes ont conservé le souvenir d'une foule de traditions dans lesquelles les dieux font éclater leur puissance par des moyens de cette nature. L'Apollon qui a le rat pour symbole est le

[1] 177-185.

[2] Æschyl., *Agamemn.*, 1081. — Cf. Plat., *Cratyl.*, p. 47, ed. Bekk.

[3] Macrob., *Saturn.*, I, 17. — Cf. M. W. Heffter, *Die Gotterdienste of Rhodus*, III, p. 40.

[4] Paus., *Att.*, III, 3; *Arcad*, XLI, 5.— Macrob., *Saturn.*, I, 17.— Plutarch., *de* Et *ap. Delph.*, t. VII, p. 545, ed. Reiske.—Paus., *Arcad.*, XXX, 2; XXXVIII, 6; XLI, 5.— Cf. mon article sur l'*Expiation d'Oreste*, dans les *Annal. de l'Inst. arch.*, t. XIX, p. 426.

[5] Voyez *supra*, p. 32, les inscriptions où Esculape Soter est associé à Apollon Sminthien.

dieu dont les flèches portent la mort et répandent la peste. C'est pour cela qu'il reçoit l'épithète d'Ἕκατος ou d'Ἑκατήβολος (dont les flèches portent au loin) et qu'il est représenté sur les médailles d'Alexandria Troas prêt à lancer ses traits. On a pu remarquer non-seulement, dans l'*Iliade*, qu'Apollon Sminthien est invoqué par Chrysès contre les Grecs, qui sont frappés par le dieu d'une maladie pestilentielle, mais encore que dans plusieurs autres récits la peste et le fléau des rats sont joints ensemble, par exemple dans les récits de la fuite de Sennachérib et dans l'histoire des maux dont les Philistins sont affligés, sans parler d'autres traditions mentionnées dans ce travail[1]. De là le mot λαμὰς, rat qu'il faut rapprocher, je crois, du nom du monstre Λαμία, connu par sa voracité.

Dans les *Traditions tératologiques* recueillies par M. Berger de Xivrey[2], on lit (*de Belluis*, c. XXVIII, p. 309) : *Alexander Macedo in India* MURES, *vulpium statura*, *vidisse ad Aristotelem descripsit*, *qui* MORSIBUS PESTIFERIS *homines*, *et jumenta lacerabant.* D'après ce passage, les morsures de ces rats indiens étaient regardées comme pestilentielles.

C'est par vengeance que le dieu envoie les rats qui portent le ravage et la dévastation, les rats nés de la terre, γηγενεῖς, ce qui me rappelle le rapprochement fait par l'auteur de la Batrachomyomachie[3] entre les rats et les géants, nés de la terre.

On a aussi rapproché[4] de l'épithète Σμινθεὺς le fameux proverbe grec, resté encore si célèbre : Ὤδινεν ὄρος, εἶθα μῦν ἀπέτεκεν, *la montagne était en travail, elle accoucha d'un*

[1] Voyez *supra*, p. 19.

[2] Un volume in-8°. Paris, 1836.

[3] C'est au vers 7, que le poëte fait cette comparaison :

Γηγενέων ἀνδρῶν μιμούμενοι ἔργα Γιγάντων.

[4] *Elite des mon. céram.*, t. II, p. 357.

rat ou d'une souris[1]. On a dit que l'on pouvait trouver dans ce proverbe le mythe asiatique de l'Apollon Sminthien sous une forme comique et ridicule : Agdestis, le dieu-montagne androgyne, donnant naissance à un fils, le rat ou Σμίνθος, et ce fils, à son tour, montrant sa force destructive en rongeant les armes des Teucriens et en détruisant les moissons des Troyens.

Nous avons vu que sous l'autel d'Apollon, dans son temple nommé le *Sminthium*, logeaient des rats blancs apprivoisés[2]. Sestini[3], et d'après lui Mionnet[4], ont décrit une médaille à l'effigie de Crispine, frappée à Alexandria Troas. Au revers paraît Apollon, debout sur une montagne, tenant d'une main l'arc et de l'autre la patère. Devant le dieu est un berger, le pedum à la main, dans une attitude suppliante, peut-être Pâris ou Anchise ; derrière une chèvre. Æ. 4.

Sestini, qui a voulu reconnaître ici le mont Ida, dit que le même revers se retrouve sur une médaille autonome[5].

Je crois que le type que je viens de décrire peut faire allusion à la montagne qui donne naissance aux rats et à l'Apollon Sminthien, dont la statue s'élevait au-dessus des trous habités par les rats.

Mais le rat s'attaque à l'arc et aux cordes de la lyre d'Apollon lui-même[6] ; comme habitant sous terre, il est

[1] Gregor. Cypr., IV, 5. — Diogenian., VIII, 75. — Apostol, XXI, 12, — Arsen., 485.— Athen., XIV, p. 616, D. — Horat., *Ars poet.*, 139.

[2] *Supra*, p. 16 et 17.

[3] *Numi veteres*, p. 301 et tab. VII, n° 12.

[4] *Descript.*, t II, p. 647, n° 121, et *Suppl.*, t. V, p. 521, n° 152.

[5] *Mus. Pembrok*, p. III, tab. LXXXI, n° 11.—Sestini s'est trompé : la pièce du Musée Pembroke est une médaille coloniale.— Le même type est figuré au revers d'un bronze de Caracalla du Cabinet impérial des médailles à Paris.

[6] Voyez une épigramme de Tullius Sabinus, *Anthol. Palat.*, IX, 410, et la note de Jacobs *ad Anthol. gr.*, vol. IX, p. 315.

l'ennemi du dieu lumineux, en même temps qu'il est son symbole. Aussi l'Apollon Sminthien est-il en même temps le destructeur des rats, μυοκτόνος, et dans le premier récit d'Eustathe et du scholiaste d'Homère, après avoir envoyé les rats pour ravager les moissons de Crinis, il défend comme ἀρότριος, dieu du labourage et de l'agriculture, ces mêmes moissons, en faisant périr les rats. C'est dans ce sens qu'il devient le destructeur des rats, *pernicies murum*, comme dit Arnobe[1].

Selon Sanchoniathon[2], le dieu Dagon des Phéniciens, qui inventa la charrue et la culture du blé, répond au Ζεὺς ἀρότριος des Grecs, et c'est pourquoi dans Philon de Byblos[3] nous trouvons ces mots : Δαγὼν ὅς ἐστι σίτων, étymologie fausse du reste, mais dont on saisit facilement l'origine. Dagon n'est pas le blé même, mais c'est le dieu qui préside au labourage et qui protége les moissons. Nous avons vu plus haut quel rôle les rats jouent dans l'histoire du Dagon des Philistins.

Selon les critiques les plus habiles, le dieu Dagon était une divinité ichthyomorphe, c'est-à-dire qu'on le figurait sous la forme d'un homme jusqu'à la ceinture et le bas du corps terminé par une grande et large queue de poisson[4].

[1] *Adv. gentes*, III, 33.—On peut voir d'autres rapprochements entre l'Apollon Sminthien et les traditions religieuses de l'Égypte, dans le second volume des *Monuments céramographiques*, p. 358. Des peintures conservées au Musée royal égyptien, à Berlin, montrent des animaux qui jouent de divers instruments ou qui se battent. On y voit entre autres scènes, des chats assiégés par des rats. Voyez Lepsius, *Kœnigl. Museen, Abtheilung der ægyptischen Alterthumer, Wandgemælde*, pl. XIV.

[2] *Fragm*, p. 32, ed. Orell.

[3] P. 26, ed. Orell., et la note d'Orelli. — Movers, *Phœnizier*, t. I, p. 590, Bonn, 1841, 8°.

[4] Selden, *De Dis Syr.*, Syntagm. II, c. 3, p. 191 et p. 299, ed. Am-

Le mot דג, *dag*, signifie *poisson*. On ne trouvera donc pas étrange que M. F. Hitzig[1] rapproche l'Apollon surnommé Σμίνθιος de l'Apollon Τελχίνιος[2], adoré à Lindus dans l'île de Rhodes, en rappelant en même temps l'Apollon Δελφίνιος.

Sur la médaille d'Hamaxitus, que je publie pour la première fois, pl. I, n° 8, au revers de la lyre d'Apollon, où l'on voit deux rats, est représentée une proue de vaisseau accompagnée d'un dauphin.

Sur un monument gaulois découvert à Reims, en Champagne, et que j'ai publié dans la *Revue archéologique*[3], on voit un dieu barbu et à cornes, accroupi entre les figures debout d'Apollon et de Mercure. Le dieu gaulois, portant au cou le *torques* national, tient un sac placé sur son bras gauche, tandis que de la main droite il en fait sortir une masse de fruits ou de graines dont viennent se nourrir un taureau et un cerf, placés au bas du trône sur lequel il est placé. Ce curieux bas-relief a la forme d'un édicule, et dans le fronton est figuré un *rat*, placé immédiatement au-dessus du dieu qui répand ses bienfaits.

Nous reproduisons ici cet intéressant monument, dans lequel on doit nécessairement reconnaître un dieu protecteur de l'agriculture et ennemi des rats, attirés par les graines qu'il distribue.

stel., 1680. —Voyez aussi Movers, *Phœnicier*, t. I, p. 590, Bonn, 1841. — K. B. Stark, *Forschungen zur Geschichte und Alterthumskunde des Hellenisches Orients*, p. 249 et suiv., Iena, 1852, 8°, et la note 57 d'Orelli *ad* Sanchoniath., p. 26

[1] *Philistæer*, p. 308, 311, Leipz., 1845, in-8°.

[2] Diodor. Sicul., V, 55.— Les Telchines étaient des êtres moitié hommes, moitié poissons. Eustath. *ad* Homer., *Iliad.*, I, p. 771. — Cf. *Rev. num*, année 1845, p. 466 et 467.

[3] T. IX, 1852, p. 561. — Cf. *Élite des monum. ceram.*, t. II, p. 326.

Nous avons vu que les rats des champs se multiplient d'une manière prodigieuse pendant les longues sécheresses, et que les pluies les font périr [1]. Les réflexions précédentes ont pour but de faire ressortir le caractère de l'Apollon destructeur des rats, qui s'assimile au Jupiter Ὄμβριος, Ὑέτιος, Ἰκμαῖος, *Pluvius*, dieu des pluies et de l'humidité [2].

Mais ce n'est pas seulement comme agent de la destruction que le rat se rattache au culte d'Apollon. Le rat est un animal essentiellement fatidique : μαντικώτατοι ζωῶν οἱ μῦες, dit Élien [3]. Le rat prédit la tempête et la chute des édifices [4].

[1] Voyez le passage de Théophraste, p. 834, ed Schneider. — Cf. Plin., *H. N.*, X, 65, 85.

[2] Paus., *Att.*, XXXII, 2. — Cf. Lenormant, *Nouv. Galerie myth.*, p. 58 et suiv., dans le *Trésor de numismatique et de glyptique.*

[3] *Var. hist.*, I, 11.

[4] Ælian., *Hist. Anim.*, VI, 41 ; VII, 8; XI, 19. — Theophrast., *Fragm.*, VI, p. 795, ed. Schneider. — Arat., *Phænom.*, 1132 sqq., et Schol. — *Geoponica*, I, 3.— Plin., *H. N.*, VIII, 28, 42. — C'est pourquoi M. Schwenck (*Etym. Myth. Andeutungen*, p. 205), rapproche le rat du lézard, autre animal consacré à Apollon, comme dieu fatidique. Je ne citerai ici que la statue du devin Thrasybule à Olympie, qui était représenté avec un lézard sur l'épaule.

Dans un récit conservé par Eustathe[1], et dans lequel il est question du devin Tirésias, nous voyons une transformation de ce personnage en rat; et Jamblique, cité par Photius[2], indique à Babylone une espèce de magie ou de divination au moyen des rats.

Il est donc positif que le rat, que certaines pierres gravées montrent posé sur le trépied d'Apollon, et qui était représenté auprès du trépied du Sminthien de la Troade, est un animal au moyen duquel les anciens cherchaient à connaître l'avenir. Le rhéteur Ménandre parle d'ailleurs de l'oracle du Sminthien (Σμίνθιον μαντεῖον[3]). On ne sera donc pas étonné qu'Hérophile, sibylle célèbre qui florissait au temps de la guerre de Troie, et qui prédit à Hécube tous ses malheurs, avait son tombeau dans le bois d'Apollon Sminthien, sur les côtes de la Troade[4].

Sestini[5] a décrit des médailles coloniales d'Alexandria Troas qui montrent, à ce qu'il prétend, un berger debout placé devant un antre au-dessus duquel on voit la statue de la sibylle Hérophile; derrière le berger un cerf ou un bélier qui s'élance. Æ. 6.

Mionnet[6] a répété cette description et ne s'est pas aperçu

Paus., II, *Eliac.*, II, 2. — Apollon était surnommé *Sauroctone*, comme tueur de lézards (Plin., *H. N.*, XXXIV, 19, 10), et on connaît plus d'une statue antique qui reproduit le célèbre Sauroctone de Praxitèle. Winckelmann, *Mon. inediti*, n° 40. — Visconti, *Mus. Pio Clem.*, t. I, tav. XIII.

[1] *Ad* Homer., *Odyss.* K, p. 1665.

[2] *Bibl.*, XCIV, p. 75, ed. Bekk. — D'après Plutarque (*Sympos.*, IV, 5, t. VIII, p. 664, ed. Reiske), les Mages tuaient les rats, et regardaient comme une chose agréable à la divinité la destruction de ces animaux. — Cf Plutarch., *De Indiv. et Odio*, t. VIII, p. 125.

[3] *Ap.* Walz. *Rhet. gr.*, vol. IX, p. 323.

[4] Paus., *Phocid.*, XII, 3.

[5] *Lettere num.*, VI, p. 50, et *Mus. Hederv.*, t. II, p. 130, n° 19.

[6] *Descript.*, t. II, p. 643, n° 99. — Cette erreur existe aussi dans Haym, *Tes. Brit.*, t. II, p. 241. Cf. tav. XV, n° 13.

que Sestini s'était trompé, que le prétendu simulacre de la sibylle n'est autre chose que la figure d'Apollon, placé au-dessus d'une montagne, type dont j'ai parlé plus haut[1].

On a pensé[2] qu'en Asie le rat était immolé dans les sacrifices expiatoires, comme le porc en Grèce[3]. On se fonde, pour établir cette opinion, sur un passage assez obscur du prophète Isaïe[4], sur les rats d'or offerts par les Philistins[5], et sur ce que Plutarque dit des Mages de Babylone, qui regardaient comme une chose agréable à la divinité le meurtre des rats[6].

J'ai entendu dire à des voyageurs qu'on avait trouvé une quantité d'os de rats ou de souris dans les ruines des temples phéniciens de Krendi, dans l'île de Malte[7].

Chez les Romains, le rat était compté parmi les animaux dont on tirait des présages. Pline[8] dit que le rat est un animal qu'il ne faut pas mépriser quand on consulte les augures : *Haud spernendum in ostentis etiam publicis animal.* Souvent, dans l'histoire romaine, il est question de rats qui avaient rongé l'or déposé dans les temples, et ce fait était considéré comme le présage des plus grands

[1] *Supra*, p. 42.—Fabretti (*Col. Trajan.*, p. 318) a cru aussi reconnaître la sibylle Hérophile au revers de Crispine, et l'erreur de Fabretti a été répétée depuis. — M. l'abbé Cavedoni (*Spicileg. numismatico*, p. 151, Moden., 1838, in-8°) avait déjà rejeté l'explication donné par Fabretti, mais l'interprétation qu'il propose du type en question n'est pas plus satisfaisante.

[2] Voyez Selden, *De Diis Syr.*, Syntag., I, c. 6, p. 107.—Lomeier, *De Lustrat. Vet.*, c. 23, p. 224, Ultraject., 1681, in-4°. — Movers, *Phœnicier*, t. I, p. 219.

[3] Cf. mon article sur l'*Expiation d'Oreste*, dans les *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XIX, p. 426 et suiv.

[4] LXVI, 17.

[5] *Supra*, p. 17 et 18.

[6] *Supra*, p. 46, note 2.

[7] Voyez *Bull. de l'Inst. arch.*, 1842, p. 42 et suiv.

[8] *H. N.*, VIII, 57, 82.— Cf. Auson., *Idyll.*, XII, 12 — Jul. Obseq., *De Prodigiis*, 79. — Cic., *De Divinit.*, II, 27.

malheurs[1]. L'apparition d'un rat blanc était regardée comme un augure propice[2]; mais, quand on entendait le cri des souris, on interrompait les auspices[3].

Les nombreux monuments qui représentent des rats votifs, et qui, presque tous, sont de l'époque romaine, les traditions sur l'origine de Rome, la célébrité du culte du Sminthien, me font penser que les Romains ont, à l'exemple des peuples de l'Asie Mineure et des Grecs, rendu des honneurs à cette divinité.

Je ne terminerai pas cet article sans dire un mot de l'époque à laquelle ont été frappés les rares tétradrachmes que j'ai réunis sur la pl. I. Leur fabrique annonce un âge relativement récent, et tout porte à croire que ces tétradrachmes ont été fabriqués à l'époque des rois de Bithynie du nom de Nicomède. Or, Nicomède Ier commença à régner vers l'an 278 avant Jésus-Christ, olympiade 125,3, de la fondation de Rome 476. Nicomède II eut un long règne, qui dura cinquante-six ou cinquante-sept ans, à partir de l'an 150 avant Jésus-Christ jusqu'à l'an 94. Nicomède III succéda à son père et laissa le trône à son fils Nicomède IV, on ne sait trop en quelle année. Ce dernier mourut sans enfants l'an 75 avant Jésus-Christ et légua son royaume au peuple romain. Du moins c'est là ce qu'on peut dire de plus satisfaisant sur la chronologie des rois de Bithynie, qui est assez difficile à fixer. Plusieurs savants ne comptent que trois rois du nom de Nicomède, tandis que d'autres admettent un quatrième prince de ce nom, fils de Nicomède III.

[1] Plutarch., *in Marcell.*, XXVIII; *in Sulla*, VII. — T. Liv., XXVII, 23; XXX, 2. — Cf. Lomeier, *De Lustrationibus*, c. 12, p. 106.

[2] Plin., *H. N.*, VIII, 57, 82.

[3] Plin., *l. cit.* : Soricum occentu dirimi auspicia.— Cf. Valer. Max., I, 1.

Il ne peut être question ici de Nicomède Ier, dont il n'existe qu'un seul tétradrachme sans date; cette pièce unique est conservée au Cabinet impérial et royal de Vienne[1]. Ce n'est qu'à partir du règne de Nicomède II que les monnaies des rois de Bithynie portent des dates, et il paraît que l'ère de Bithynie était la même que celle du Bospore et du Pont, commençant vers l'an 297 avant Jésus-Christ, 457 de Rome[2].

Maintenant, à quelle ère peuvent se rapporter les lettres numérales gravées dans le champ des tétradrachmes d'Alexandria Troas? On a pensé que ces lettres indiquaient l'année de la fondation de cette ville, sous Antigonus, roi d'Asie, ou sous Lysimaque. C'est ainsi que Spanheim[3] fixait la fondation d'Alexandria Troas à la 119e ou 120e olympiade, 300 ans avant Jésus-Christ, année 454 de Rome. Eckhel[4] et Sestini[5] ont suivi l'opinion de Spanheim et adoptent cette date; il est vrai qu'Eckhel ne la propose que sous forme de conjecture.

Beaucoup de villes avaient des ères particulières. Mais la célébrité de l'ère des Séleucides me fait penser que les lettres numérales des pièces d'Alexandria Troas se rapportent à cette ère, qui commence l'an 312 avant Jésus-Christ (olympiade 117,1), à l'année où Séleucus Nicator prit Babylone. Il y a bien l'ère d'Alexandre qui a son point de départ à l'an 323 avant Jésus-Christ, date de la mort du conquérant macédonien[6]; mais cette

[1] Voyez Lenormant, *Numismatique des rois grecs*, pl. XXVIII, n° 8, et p. 65.

[2] Sestini, *Lettere num. di continuazione*, t. VII, p. 64.

[3] Voyez Cuper, *Mon. ant. inedita*, p. 216-217.

[4] *D. N.*, II, p. 481, et IV, p. 377.

[5] *Lettere num. di continuazione*, t. VII, p. 78.

[6] La mort d'Alexandre arriva dans l'été de l'année 323 avant Jésus-Christ. Mais l'année égyptienne de l'ère d'Alexandre avait commencé le 1er du mois

ère ne paraît pas avoir été en usage sur les monnaies [1].

L'ère des Séleucides a été employée dans une grande partie des provinces de l'Asie Mineure, et un grand nombre de villes ont inscrit les dates de cette ère sur leurs monnaies. Voyons vers quelle époque peuvent avoir été fabriquées les grandes pièces d'argent au type de l'Apollon Sminthien, en prenant pour base de nos calculs l'ère des Séleucides. La pièce la plus ancienne est celle de la collection de M. le colonel Leake (pl. I, n° 3) ; elle porte la date ΡΜΑ, 141. La pièce la plus récente, un des tétradrachmes du Musée Britannique (pl. I, n° 6), porte ΣΛϹ, 236. La plus ancienne aurait été frappée en l'an 171 avant Jésus-Christ, et la plus récente en l'an 76.

Or, la pièce qui porte la date 141 serait du temps de Prusias II, père de Nicomède II, et la fabrication de la plus récente concorderait avec la fin du règne de Nicomède IV, qui mourut en 75 avant Jésus-Christ.

Les autres portent des dates intermédiaires. Ainsi, le tétradrachme du Musée Britannique (pl. I, n° 5) donne la date ΡΠΓ, 183 ; il serait de l'époque de Nicomède II. Le tétradrachme de la collection de M. le duc de Luynes (pl. I, n° 2) portant ΣΙϹ, 216, aurait été frappé à la fin du même règne. Le tétradrachme du Cabinet des médailles de Munich (*voyez* p. 27), ΣΚΑ, 221, serait contemporain de Nicomède III, ainsi que les pièces du Musée Pembroke, ΣΛ, 230 (*voyez* p. 24), et du Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale (pl. I, n° 1), ΣΛΓ, 233. Enfin la pièce du Musée Britannique (pl. I, n° 4), ΣΛΕ, 235, qui n'est que d'une année

de Thoth ou le 12 novembre 324 avant Jésus-Christ. — Voyez Pinder et Friedlænder, *Beiträge zur älteren Münzkunde*, p. 194, Berlin, 1851, in-8°.

[1] Voyez François Lenormant, *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides*, p. 66, et *Rev. num.*, année 1854, p. 162.

antérieure à la plus récente, a dû être frappée naturellement vers la fin de l'existence du royaume de Bithynie.

Malgré la similitude de fabrique qui existe entre les tétradrachmes des derniers rois de Bithynie et les tétradrachmes d'Alexandria Troas, au type de l'Apollon Sminthien, je ne saurais admettre que les dates qui s'y trouvent inscrites soient de la même ère. Si l'on penchait pour admettre cette concordance, cela porterait la pièce la plus récente à l'an 61 avant l'ère chrétienne, ce qui n'est guère probable. Tout porte à croire que l'émission des pièces d'argent de grand module a dû cesser dans la Troade à peu près à l'époque où l'on cessait de fabriquer des pièces de ce module en Bithynie, c'est-à-dire au moment où le royaume de Bithynie devint une province de l'empire romain.

Quant au monogramme qui est placé, presque sur tous les tétradrachmes d'Alexandria Troas, dans le champ du revers et derrière la figure de l'Apollon Sminthien, Sestini[1] a pensé qu'on pouvait y lire les lettres AAE, qu'il interprète par Ἀλεξάνδρεα; ce mot aurait fait allusion à des jeux solennels célébrés en l'honneur d'Alexandre le Grand. Mais je ferai observer qu'il entre dans la composition de ce monogramme d'autres éléments encore que les lettres AAE, notamment le Γ, ce qui ne permet guère d'admettre la conjecture de Sestini. J. DE WITTE.

[1] *Lettere num. di continuazione*, t. VII, p. 78.

NOTICE

SUR

DEUX MÉDAILLES CONSULAIRES INÉDITES.

Tous les jours de nouvelles découvertes enrichissent le domaine de la numismatique. La suite des consulaires est peut-être moins heureuse sous ce rapport que les autres suites antiques. Cependant voici deux nouvelles monnaies d'argent de la république romaine que M. Sambon vient récemment d'apporter de Naples à Paris, et que je suis heureux de pouvoir présenter à la curiosité des amateurs. Toutes deux ont été acquises par le Cabinet des médailles.

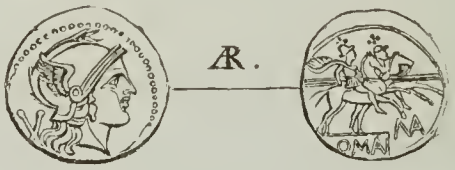

Tête de Pallas à droite avec le casque ailé ; derrière, V.

℞. Les Dioscures à cheval allant à droite ; dessous, MA en monogramme ; à l'exergue, sur une base, ROMA.

Ce quinaire inédit est de la famille Fabia et pourrait appartenir à Quintus Fabius Maximus, dictateur et consul. Dans ma *Description des monnaies de la république romaine*, on voit un denier semblable (pl. XVII, *Fabia* 1), qui

avait déjà été publié par divers auteurs et notamment par M. Cavedoni, qui, d'après la brièveté de la légende et la forme archaïque de l'A, lui assigne pour date, de l'an 537 à 553 de Rome (de 217 à 201 av. J.-C.), c'est-à-dire l'époque de la seconde guerre Punique.

La famille Fabia renferme donc la même particularité que les familles Aurelia, Bæbia, Matia et Terentia, dans lesquelles le type des Dioscures se voit sur le denier et sur le quinaire.

Tête de Pallas à droite avec le casque ailé ; derrière, X.

℞. Les Dioscures à cheval allant à droite ; dessous, ROMA en monograme ; à l'exergue, ROMA.

Ce précieux denier offre d'abord l'immense intérêt de prouver, autant par sa belle conservation que par la grandeur du monogramme, que celui-ci doit indubitablement se lire ROMA ; et ensuite celui de compléter la série du type des Dioscures sur les trois monnaies d'argent, le denier, le quinaire et le sesterce ; particularité dont il n'existe point d'autre exemple parmi les médailles à monogrammes ou noms de familles. Ce même monogramme se trouvant également sur l'as, le semis et le quadrans, il est évident qu'il doit avoir une signification. M. Riccio a cru pouvoir attribuer toutes les monnaies en question à la famille Romilia. En effet, Tite-Live (liv. III, chap. 31) fait mention des consuls Titus Romilius et Caius Veturius [1], qui malgré leur

[1] An de Rome 299 (453 ans av. J.-C.).

belle conduite, en volant au secours de Tusculum envah par les Èques, et en versant dans le trésor public, pour en réparer l'épuisement, tout le produit d'un butin immense que leur avait fourni le massacre de sept mille hommes et la fuite de ce qui restait encore de l'armée des Èques, furent accusés devant le peuple, Romilius par le tribun Claudius Cicéron, et Veturius par Lucius Allienus, édile plébéien ; à la grande indignation du sénat, Romilius fut condamné à une amende de dix mille as et Veturius à une de quinze mille. Quatre ans après, ce même Romilius fut nommé décemvir.

Certes, de tels faits méritaient bien que les descendants de Romilius lui fissent l'honneur de rappeler son nom sur la monnaie ; mais l'obstacle capital qui s'oppose à ce qu'on puisse attribuer celles dont il s'agit à la famille Romilia, c'est qu'il est impossible de trouver ce nom dans le monogramme. En supposant même que sur les exemplaires que possédait M. Riccio, lorsqu'il a proposé cette attribution, la barre de l'A ne fût pas visible, on ne pourrait lire que ROM. Pour lire ROMIL, le monogramme devrait être construit ainsi : , au lieu que l'L n'existe pas et que la barre de l'A est parfaitement sensible, non-seulement sur le denier inédit dont je livre le dessin au public, mais encore sur le quinaire et le sesterce qui faisaient partie de ma collection et qui sont gravés dans ma *Description*, pl. XLIII, méd. 5 et 7.

Maintenant, l'interprétation du monogramme par ROMIL me paraissant de nature à être absolument rejetée, à quelle autre famille ces médailles pourraient-elles convenir? Muratori, dans son *Trésor des inscriptions anciennes*, cite trois fois le nom *Romanius*. Il donne des inscriptions sur les-

quelles on lit Romanius Epulonus, Romanius Adrastus, et Marcus Romanius ; il serait donc possible que ces médailles appartinssent à la famille Romania. J'ignore si ce nom était connu du temps de la république, et s'il est mentionné par quelque auteur ancien. Outre Muratori, je ne l'ai rencontré nulle part; mais il suffit que ce nom existe, pour qu'en l'absence d'interprétations plus satisfaisantes, on attribue provisoirement ces médailles à cette nouvelle famille. Et comme sur les monnaies primitives de la république, il y a une quantité de noms et de surnoms qui sont représentés en abrégé par des monogrammes, tels que ceux de AVTR pour Autronius, TAMP pour Tamphilus, PVR pour Purpureo, ME pour Metellus, MAE pour Mænius, etc., il n'y aurait rien d'impossible à ce que le monogramme de ROMA fut l'abrégé du nom Romanius. Les deux seules difficultés (pour ne pas dire objections) que j'y verrais, sont d'abord, que les monogrammes du temps de la république ne contiennent jamais qu'une seule syllabe (car ceux de M.AVF. pour Marcus Aufidius, et de L. PL. H. pour Lucius Plautius Hypsæus sont des monogrammes composés); et ensuite que les deux savants italiens qui se sont le plus occupés des médailles consulaires, MM. Borghesi et Cavedoni, n'ont point proposé l'admission de la famille Romania, quoique l'ouvrage de Muratori leur soit certainement très-familier, et que personne ne soit plus versé qu'eux dans tout ce qui concerne l'histoire romaine. Cependant, jusqu'à ce qu'une interprétation irrécusable vienne enfin assigner à ces médailles leur véritable place, je me permets de proposer de les attribuer à la famille Romania, afin de les faire sortir de la classe des incertaines.

Quoi qu'il en soit de mon explication, je crois devoir faire connaître aussi la conjecture de M. Lenormant. Le savant

numismatiste décompose le monogramme en Q . MARI., supposant que la queue droite du Q est comprise dans une des barres obliques de l'A, et en conséquence il attribue la pièce au Q. Marius dont l'as avec ses divisions a été publié pour la première fois par l'illustre comte Borghesi (*Dec. III*, *Oss. V*). M. Lenormant fait remarquer à ce sujet que Q. Marius, en composant son monogramme, l'a arrangé de manière à produire en même temps le mot ROMA, qui d'abord figurait seul sur les deniers de la République ; c'est par cette voie détournée que le triumvir, qui, suivant la remarque de M. Borghesi, peut avoir exercé ses fonctions dès l'an 488 de Rome (266 av. J.-C.), introduisait son propre nom sur la monnaie d'argent ; il ouvrait ainsi la voie à ceux qui bientôt après l'inscrivirent par des initiales, des monogrammes, et enfin en toutes lettres.

Je terminerai cet article en donnant la description et le dessin d'une médaille de la famille Pompeia qui m'est parvenue depuis la publication de mon ouvrage.

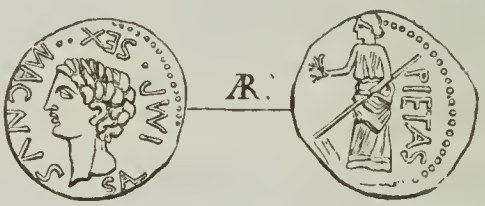

SEX. MAGNVS IMP. Tête nue de Pompée, à gauche ; dessous, SAL.

℞. PIETAS. Femme debout, tenant un rameau et une haste posée transversalement. AR.

Cette médaille, qui a été vendue dernièrement à Londres à la vente de la collection de M. Herpin (*Catalogue*, n° 258), à laquelle avait été annexée celle de M. Gouaux, est d'autant plus intéressante que j'avais dit dans ma *Description*,

page 262, note 2 : « Je supprime à dessein cette même médaille qui se trouve dans Morell avec la tête de Pompée, à gauche. C'est sans doute une faute du graveur. » En effet, aucun amateur n'a jamais pu me donner de renseignement sur cette pièce que je n'ai vue dans aucun cabinet; et comme d'après le procédé dont se servaient autrefois les dessinateurs et les graveurs, les types ou les têtes sont souvent représentés sur leurs planches en sens inverse de ce qu'ils le sont en réalité sur les médailles, j'ai dû penser que le dessin de Morell rentrait dans cette catégorie.

La tête qui est de Cnæus et non de Sextus Pompée, comme l'ont dit tant d'auteurs, est d'un style encore plus grossier que celle qui est tournée à droite sur les médailles semblables d'ailleurs. Cette pièce confirme de plus en plus l'opinion que j'ai toujours eue, que la légende SEX. MAG PIVS IMP. SAL. est une leçon fautive donnée par Goltzius en premier, et suivie par tous les auteurs sans exception jusqu'à M. Riccio, et qui tous auront copié le dessin de Goltzius sans se donner la peine de le vérifier d'après les originaux; car sur tous les exemplaires à ma connaissance, lorsque le surnom PIVS s'y trouve, le nom ou mot abrégé SAL. ne s'y lit pas.

HENRY COHEN.

DESCRIPTION

DES

MONNAIES MÉROVINGIENNES DU LIMOUSIN,

SUIVIE

DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE MONNAYAGE MÉROVINGIEN.

(Pl. XII, XIII, XIV et XV, 1857. — Pl. II et III, 1858.)

Deuxième article. Voir n° 6 de 1857, p. 256.

3° Les lettres de la troisième espèce sont les sigles C G et C A, que l'on trouve assez fréquemment inscrits dans le champ du revers.

Les lettres C G sont d'ordinaire placées, aux deux côtés de la croix ou du globe crucigère.

M. de Saulcy, M. Cartier père et Duchalais les ont interprétées par CRVX GLORIOSA [1]. Mais, en l'absence de textes ou de monuments graphiques qui vinssent l'appuyer, cette explication n'avait été jusqu'ici accueillie par les numisma-

[1] *Rev. num.* 1842, p. 29 et 30; 1845, p. 120. — Les articles publiés sont de Duchalais, qui a rapporté l'opinion conforme de MM. de Saulcy et Cartier, laquelle lui avait été communiquée verbalement par ces deux savants.

tistes qu'avec une certaine défiance. M. Fillon l'a même formellement rejetée, et a persisté à voir dans les sigles dont il s'agit les initiales d'une désignation géographique [1].

Nous sommes heureux de pouvoir offrir, parmi nos monnaies limousines, trois exemples qui justifient pleinement l'opinion des trois érudits dont les noms sont cités plus haut.

Au revers du triens de Limoges, signé par Arvilordus (n° 8), on observe la croix posée sur un globe, et accostée, sous les bras, des caractères C G. Ce premier exemple démontre d'une manière péremptoire qu'elles ne peuvent être considérées comme des initiales de noms de pays ou de lieu, et qu'on ne saurait y voir raisonnablement qu'une formule pieuse.

Le deuxième exemple nous est fourni par le triens de *Brilliacum*, Brillac (n° 85), évidemment imité de la pièce précitée de Limoges. Comme dans cette dernière, la croix est posée sur un globe et accostée des deux lettres qui nous occupent.

Enfin, l'une des monnaies de *Novusvicus*, Nouic (monétaire Flaulfus) (n° 77), contient au revers, dans le champ, un curieux et très-intéressant monogramme que nous devons décrire. Il est formé d'une croix au bras droit de laquelle est accroché un G dont les courbes, en se rapprochant, figurent presque un O; le bras gauche et la haste composent une L; au sommet du montant de la croix est appendue une R; chacune des branches forme un I; et sous le bras gauche est un A. Toutes les lettres de GLORIOSA, sauf l'S, sont donc ici représentées.

[1] *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 58. Déjà, dans son premier ouvrage, M. Fillon avait exprimé un refus d'adhésion à cette interprétation. *Considérations historiques sur les monnaies de France*, p. 15-16.

La croix qui fait le fond, la base du monogramme, donnant par elle-même le mot CRVX, on obtient, par son association au deuxième mot de la formule, CRVX GLORIOSA.

La glorification et l'adoration de la croix datent des premiers siècles de l'ère chrétienne, et c'est à tort que l'on a longtemps contesté que ce culte fût antérieur au ve ou même au vi^e^ siècle. Le P. Raphaël Garrucci a découvert. sur les murs d'un ancien édifice à Rome, et a publié récemment [1], un curieux dessin grossièrement tracé sur le mur, et représentant une parodie du culte de la croix; ce dessin ne peut être d'une date postérieure au iiie siècle. Or la parodie d'un culte en suppose nécessairement la pratique. D'ailleurs Origène, dans un passage cité par le P. Garrucci, recommande aux chrétiens de garder toujours auprès d'eux, pendant la prière, l'image du Rédempteur [2]. Cette image n'était autre, suivant toutes les probabilités, que le Christ en croix, comme le figurait l'auteur de la parodie, entouré d'adorateurs à genoux.

Il est naturel de penser, d'après cela, qu'on ait gravé sur les monnaies, des sigles qui rappellent cette glorification de la croix.

Le monogramme que nous avons décrit ci-dessus, nous paraît au surplus lever toute incertitude sur le sens des lettres C G, et rend au moins très-vraisemblable l'interprétation par les mots de CRVX GLORIOSA.

Les sigles C A ont donné lieu à des controverses plus vives que les sigles C G. Assez rarement inscrits sur les pièces de

[1] *Il crocifisso graffito in casa dei Cesari, ed il simbolismo cristiano in una Corniola del secondo secolo*, etc. Rome, in-8°, 1857, p. 5 Ce mémoire se compose d'articles extraits de la *Civiltà cattolica*.

[2] Χειροποιητὴν στήλην τοῦ ἀληθινοῦ Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Origen., *Epist.* XVIII.

l'ouest, du centre et du midi de la Gaule, ils se rencontrent plus communément dans les monnaies austrasiennes, dans le pays Messin[1].

De même que les sigles C G, ils accostent la croix gravée dans le champ du revers.

Dès 1841, M. de Saulcy et M. Cartier père, avaient pensé qu'il fallait les traduire par CRVX ADORABILIS, CRVX AVE ou CRVX ADMIRABILIS[2]. Duchalais, après avoir appuyé avec une certaine hésitation ces traductions, qu'il regardait toutefois comme vraisemblables[3], proposa définitivement, en 1844[4], de lire CRVX ADORANDA, et il produisit, à l'appui de son opinion, une inscription funéraire découverte aux environs d'Herculanum, et dans laquelle l'invocation à la croix débute par ces deux mots[5].

Mais les lettres C A, servant aussi à désigner dans les pièces de Châlon-sur-Saône (*Cabillonum*), le lieu ou le pays où elles furent frappées, on peut croire que ces marques furent accidentellement importées avec le type chalonnais, soit au N.-E. dans le pays Messin, soit dans d'autres contrées de la Gaule. A ce sujet, M. de Longpérier, qui d'ailleurs a également interprété, par la formule religieuse, sur

[1] Voir dans Conbrouse, *Recueil des monétaires des rois mérovingiens*, pl. XXIX, nos 14 à 19; pl. XXXI, nos 1 à 9; pl. XXXII, no 4, les triens de Metz, Marsal, Moyen-Vic, etc.

[2] *Rev. num.*, année 1841, p. 159.

[3] *Rev. num.*, année 1842, p. 29 et 30.

[4] *Rev. num.*, année 1844, p. 159-160, et 1845, p. 120.

[5] CRVX ADORANDA
PER QVEM INLVMINATVS
EST TOTVS MVNDVS,
etc., etc.

Cette inscription a été publiée dans les *Dissertationes Isagogicæ ad Herculanensium voluminum explanationem*, pl. I et pl. XXIII, no 14.

certaines monnaies de Lorraine, les caractères dont il est ici question [1], a signalé un triens de Soissons (*Suessionis*), qui porte, au revers, dans le champ, le différent monétaire de Marseille M A [2]. Le savant académicien, en décrivant une pièce frappée à Issoire en Auvergne (*Iciodurum*), et dans le champ de laquelle sont gravées les initiales C.A., s'est demandé, sans toutefois rejeter l'explication par l'invocation pieuse, si ce triens n'aurait pas été copié sur une monnaie de Châlon, comme on avait copié à Soissons celle de Marseille [3].

M. Fillon a fait remarquer, à l'égard du triens de *Suessionis* [4], et du différent M A, sur lequel M. de Longpérier a basé son observation, qu'il pouvait bien n'avoir pas été frappé à Soissons, et que le *Sucssionis*, désigné dans la légende, n'était peut-être qu'une bourgade des environs de Marseille, qui, à la vérité, reste inconnue.

Mais, tout en repoussant l'hypothèse d'une importation du type de Châlon-sur-Saône, cet érudit rejette l'explication par *Crux Adoranda* et les explications analogues antérieurement présentées. Il pense qu'on doit voir souvent, dans les initiales qui nous occupent, une dégénérescence des lettres symboliques A Ω dont nous parlerons bientôt, et il produit quelques pièces où il croit découvrir les phases successives de cette transformation [5].

Enfin M. Berry, conseiller à la cour impériale de Bourges,

[1] Dans une Annotation à la nouvelle édition des *Lettres du baron Marchant*, Paris, 1851, p. 126.

[2] *Collect. Rousseau*, n° 157, p. 63 et 64.

[3] *Loc. cit.*, n° 181, p. 79.

[4] *Considérations historiques sur les monnaies de France*, p. 15-16.

[5] *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 41, 85, 87 et 88; pl IV, n°s 11 et 19. Le même auteur a attribué la même origine aux signes A. V. gravés dans le champ d'un triens, et accostant le calice. *Ibid.*, p. 60.

reconnaît, dans ses *Études historiques sur les monnaies de France*[1], que la formule religieuse a quelque chose de plausible; mais il objecte, quant à l'inscription de CRVX ADORANDA, mentionnée plus haut, que les inscriptions des pierres tumulaires n'ont rien de commun avec les sigles monétaires, et il préfère l'interprétation des caractères C A par l'origine châlonnaise.

Nous devons tout d'abord examiner le système exposé par M. Fillon, parce qu'il touche au principe même de l'interprétation.

L'habile et docte antiquaire voit dans les sigles C. A une dégénérescence de l'A et de l'Ω, cette dernière lettre figurant, suivant lui, un C couché ∩. Mais les exemples qu'il a fournis à l'appui de sa thèse, ne nous paraissent point suffisamment convaincants : voici les motifs du doute qu'ils laissent dans notre esprit.

L'oméga qui s'employa, dès l'origine, dans les inscriptions et dans les monnaies, sous la forme majuscule Ω, affecta plus souvent depuis, et notamment sous les mérovingiens, la forme minuscule ω.

Or, dans tous les exemples cités par M. Fillon, auxquels il faut réunir les analogues figurés dans la *Revue* et par divers auteurs, et dont plusieurs datent du milieu du VIIe siècle, quelques-uns même de la fin, la forme du sigle Ω dont il fait provenir l'initiale C, suppose qu'en tout temps et en tous lieux, à Trèves et à Verdun, comme à Clermont (Auvergne), à Troyes et à Reims, comme à Limoges, la dégénérescence se serait opérée, exclusivement sur des sigles primitivement écrits en majuscule Ω, jamais sur la minuscule ω, qui était pourtant beaucoup plus usitée dans le

[1] In-8, Paris, 1852, t. Ier, *Notions préliminaires*, p. LXXVII.

monnayage de cette époque[1], et aurait dû aussi bien, sinon plus naturellement, servir de point de départ à la formation de la nouvelle marque.

De plus, comme dans les exemples posés par M. Fillon, les sigles sont gravés dans l'ordre suivant : A. Ω., en admettant la filiation que veut établir cet érudit, on aurait comme forme finale A. C.[2] Mais une telle explication, applicable aux pièces où les sigles se trouvent dans cet ordre (A. C.), ne le serait plus pour celles sur lesquelles ils se présentent dans l'ordre inverse (C. A.) : or, il en est ainsi pour un certain nombre, et parmi elles viennent se ranger les deux triens limousins dont il sera fait mention ci-dessous. Pour ces dernières la question resterait entière.

Ajoutons que pour celles-là même où on lit A. C. ou A. Ɔ., il faut supposer qu'à de grandes distances et à des intervalles de temps assez éloignés, la transformation aurait eu lieu précisément en partant de l'Ω, à l'exclusion de l'ω, pour aboutir au même résultat, c'est-à-dire à un même non-sens, exprimé par les mêmes lettres : double coïncidence qui paraîtra au moins étrange.

Quant à l'objection élevée par l'honorable magistrat de

[1] Les exemples de l'inscription de l'ω sur les pièces mérovingiennes sont nombreux. Voir, dans Conbrouse, *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. XVI, 5; pl. XXXIII, 12; pl. XXXVIII, 4; pl. XLIV, 17; pl. XLVI, 8; pl. XLIX, 5. — M. Fillon lui-même nous en fournit plusieurs dans les planches qui accompagnent son recueil de *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, pl. I, 11; II, 5 et 11; IV, 13.

[2] Dans l'espèce précitée du triens d'Issoire, en Auvergne, où les deux lettres sont ainsi inscrites A. Ɔ., M. de Longpérier fait observer que, si l'on pouvait admettre que le C seul fût rétrograde, les lettres sembleraient alors des initiales d'*Arverna Civitas* (*Collect. Rousseau*, p. 79). Mais comme ces caractères se rencontrent sur des pièces incontestablement étrangères à l'Auvergne, et pour lesquelles cette signification est absolument inadmissible, l'interprétation indiquée par le savant académicien, même avec la restriction qui l'accompagne, ne paraît point plausible.

Bourges contre tout rapprochement des monuments épigraphiques et des sigles monétaires, elle n'est point fondée. La concordance de monuments graphiques d'époques contemporaines ou voisines les unes des autres, constitue, au contraire, l'élément de discussion le plus propre à jeter un jour précieux sur les points obscurs de la science archéologique.

L'analogie qui existe entre l'art et la profession du graveur de coins monétaires et ceux du graveur d'inscriptions lapidaires, la nécessité et l'habitude, chez l'un comme chez l'autre, de faire usage d'abréviations et de formules consacrées, tout recommande de tels rapprochements.

Les exemples de l'emploi commun, sur les monnaies et sur les pierres, des mêmes sigles et des mêmes symboles, sont d'ailleurs très-fréquents. Ainsi, les abréviations servant à désigner les différentes dignités, telles que : IMP. — CAES. — P. M. — TR. P. — P. P. — COS., sont les mêmes sur les monnaies impériales que dans les inscriptions contemporaines.

Plus tard, le chrisme, qui entra si souvent dans la composition des monuments épigraphiques, se produisit aussi fréquemment sur les monnaies.

Il en fut de même des lettres symboliques A. Ω. ou bien A. ω. Elles se placèrent, dans les inscriptions, aux angles latéraux du chrisme, ou dans les deux cartouches qui ornent les côtés du monument, ou bien enfin aux côtés d'une croix à branches égales et potencée.

Les exemples de marques de ce genre se rencontrent presque à chaque page dans le *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, de M. Edmond Le Blant[1], ainsi que

[1] Parmi ces inscriptions, dont la date se renferme entre le Ve et le VIIIe siècle, nous citerons celles qui sont reproduites sous les numéros 141 (pl. XXIII),

dans le *Recueil des inscriptions de l'Algérie*, publié par un savant académicien, M. Léon Renier[1].

Or, on sait que, dès le milieu du IVe siècle, les monnaies portaient également les sigles A et Ω, ou A et ω, placés d'abord dans les deux angles latéraux du chrisme; plus tard, aux deux côtés de la croix, puis suspendus à ses branches, ou posés tantôt en dessus, tantôt en dessous, et quelquefois aux deux extrémités du montant de la croix[2].

Il est incontestable que, dans ce dernier cas, comme dans les inscriptions lapidaires, ces marques sont symboliques et expriment la même pensée.

De ce qui précède résulte la preuve directe des rapports intimes qui unissent les monuments épigraphiques et les produits monétaires, de l'analogie qui existe entre les sigles et les formules employés sur les uns et sur les autres, et de la convenance, plus encore, de la nécessité qu'il y a de les rapprocher pour se fixer sur leur signification commune.

Dès lors, on ne saurait refuser de l'importance, dans la question, à l'inscription de *Crux Adoranda* rapportée par Duchalais.

Mais il est encore une inscription dont on pourrait être également tenté de voir la reproduction partielle dans les sigles CA. Elle commence par ces mots :

153 et 154 (pl. XXV), 162 (pl. XXVI) 165 et 168 (pl. XXVII), 174, 175 et 177 (pl. XXVIII), 188 et 190 (pl. XXXI). Cf. le recueil des inscriptions découvertes dans les catacombes.

[1] Voir notamment les numéros 3435 et 3443. On peut vérifier aussi dans l'ouvrage de Gretzer, *De Sancta Cruce opera omnia*, les sigles placés dans les angles du chrisme, col. 1892 à 1894; accostant la croix, à la date de 548, col. 1895, et de l'an 623, col. 1893. On y verra aussi des figures de monnaies, col. 1819 à 1822.

[2] On trouvera un exemple de cette dernière disposition, qui est la plus rare, dans l'ouvrage de M. Fillon : *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, pl. II, n° 5.

+ CRVX SCA ADIVVA NOS IN IVDICIO [1].

Enfin l'exemple que fournit la monnaie des Normands de Sicile, d'une croix accompagnée de l'inscription AMABILIS, semblerait autoriser ici une troisième interprétation.

A ce point de vue, on aurait donc à faire un choix, notamment entre *Crux Adoranda*, *Crux Amabilis* et *Crux Adjuva* [2].

Dans tous les cas, l'emploi alternatif et concurrent des sigles C G et C A porte à penser qu'ils représentent les initiales de deux invocations rédigées, non-seulement d'après un même principe, mais encore dans une forme analogue.

La forme de l'invocation exprimée par C G nous est connue : c'est, au moins suivant de très-grandes probabilités, CRVX GLORIOSA; et les formules *Crux Adoranda* ou *Amabilis*, que nous avons rappelées ci-dessus, y correspondraient assez bien [3]. Néanmoins nous nous abstiendrons de nous prononcer définitivement sur cette question, et nous jugeons qu'il convient d'attendre que des éléments plus décisifs soient produits, pour déterminer à ce sujet les convictions.

[1] Inscription de Ravenne, rapportée par Muratori, dans son *Novus thesaurus inscriptionum*, p. 1881, 2.

[2] On lit en outre dans la douzième lettre, adressée par saint Paulin, évêque de Nôle au ve siècle, à son ami Severus, le passage suivant : *Sanctam fatentur CRVX et AGNVS victimam.* Ce passage semblerait de nature à suggérer l'idée de la formule CRVX et AGNVS. Mais cette explication serait encore moins naturelle que celles qui ont été déjà proposées.

[3] Une pièce du cabinet de M. de Saulcy a été reproduite dans le recueil de M. Conbrouse (*Monétaires des rois mérovingiens*, pl. L, n° 16), avec cette leçon, *Crux Ave?* (Table alphabétique, p. 11). Mais les caractères inscrits sur ce triens n'autorisent pas cette leçon, car on n'y voit qu'une croix informe, dégénérée de la croix ancrée, accostée d'une L renversée, ou d'un C et d'un A.

L'une des pièces de notre série, le triens de *Palatium* (le Palais) (n° 21), présente au revers une croix bouletée qui, tournée de gauche à droite, semblerait former le mot ELICI ou ELIGI[*us*] [1]. Si l'on admettait cette leçon, les deux lettres gravées sous les deux bras de la croix, seraient un C et un L. Mais si on l'écartait, il faudrait lire les caractères CA; et comme ce triens offre d'une manière très-accentuée le style de la fabrique limousine, et qu'on ne peut y voir une reproduction du type châlonnais, l'interprétation proposée par M. de Longpérier pour la monnaie frappée à Issoire, serait inapplicable dans l'espèce.

Il y a encore moins de doute à avoir sur notre triens de *Medianocta* (n° 17), Meyzonneys, dont le travail limousin est bien caractérisé, et qui porte dans le champ du revers, aux deux côtés de la croix, les marques C A.

4° Les lettres de la quatrième espèce sont les lettres numérales, destinées à exprimer la valeur légale de la monnaie sur laquelle elles sont inscrites.

On connaît des sous d'or qui contiennent, à l'exergue ou dans le champ du revers, accostant la croix ou le globe crucigère, les lettres XX.I [2].

Un plus grand nombre de tiers de sou portent à la même place les chiffres V.II., qui sont relativement aux précédents dans la proportion de 1 à 3 [3].

Il résulte de pesées faites avec un grand soin, sur des espèces de bonne conservation, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, que le poids de l'aureus était de

[1] M. Ch. Robert, dans sa *Notice sur les monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renaud de Vaucouleurs*. Metz, 1851, p. 23.

[2] Voir notamment *Rev. numism.*, année 1839, p. 424, et 1840, p. 264.

[3] Les exemples sont assez fréquents pour qu'il soit superflu d'en citer. — On peut en voir un dans notre série, n° 85.

84 grains et celui du triens trois fois moindre, soit de 28 grains. Or, il est à remarquer que l'un et l'autre, divisés par 4, leur commun diviseur, donnent précisément pour leur quotient respectif les nombres ci-dessus indiqués de 21, (XXI), et 7 (VII); et ces chiffres représentent effectivement le nombre de siliques que valaient, au moins jusqu'à la deuxième moitié du VIe siècle, le sou d'or et le tiers de sou [1].

La signification de ces lettres n'est donc pas douteuse.

Le poids des monnaies diminua sensiblement dès la fin du VIe siècle, et il tomba successivement de 84 à 72 grains pour les sous d'or, de 28 à 26 grains et puis de 26 à 24 pour les tiers de sou.

Pourtant les marques de l'ancien poids étaient maintenues au VIIe siècle sur les pièces de nouvelle émission, par la routine aveugle de graveurs ignorants qui copiaient les coins des âges antérieurs, sans se rendre compte du sens des lettres numérales et autres qu'ils reproduisaient.

Telle est encore vraisemblablement la signification de points gravés en nombre correspondant au chiffre VII, comme on les voit sur quelques pièces où ils sont disposés, soit par quatre et trois, soit par quatre, deux et un, ou par six et un [2], ou bien enfin destinés à compléter un nombre

[1] Consultez à cet effet les savants travaux de M. B. Guérard, sur le *Système monétaire des Francs sous les deux premières races*, dans les prolégomènes du *Polyptyque d'Irminon*, et dans la *Revue numismatique*, année 1837, p. 306. — Cf. aussi les notices de M. de Longpérier, *Collect. Rousseau*, préface, p. XV et XVI. — De M. Cartier père, *Huitième lettre sur l'histoire monétaire*. — De Duchalais, dans la *Revue num.*, année 1840, p. 111 et 264. — De M. Fillon, *Études numismatiques*, p. 29, et *Considérations historiques*, etc., p. 30 et 220.

[2] Dans un triens de Duerstedt, la croix est posée sur une base, et sous cette base, à l'exergue, sept points sont ainsi alignés : : : . (*Notice de la Collect. Rousseau*, n° 169, p. 71.

dont la première partie est figurée par une lettre numérale [1].

Parmi nos monnaies limousines, il en est une et peut-être deux, sur lesquelles on observe les marques dont il s'agit.

Au revers du triens de *Brilliacum* (n° 85), le globe crucigère est accosté des lettres numérales V. II.

Le triens de *Gemiliacum* (monétaire Nectarius) (n° 16), porte, au revers, la croix cantonnée : 1° d'un point sur chacun des bras ; 2° de deux points sous chacun des bras ; 3° sous la base, de quatre points, dont l'un, placé immédiatement au-dessous de la croix, est beaucoup plus apparent que les trois autres.

Ce dernier point, réuni aux six points qui cantonnent la croix, forme le nombre sept.

De plus, au droit, le nom du monétaire et la lettre M, initiale de sa qualité, sont suivis de trois points rangés *en triangle*. Réunis aux quatre points placés en exergue sous la base de la croix du revers, ils donnent encore le chiffre sept.

Si ces coïncidences ne sont pas l'effet du hasard ou d'un simple caprice de l'artiste qui a dessiné les coins du triens dont nous venons de parler, on devra y reconnaître une disposition assez curieuse des signes numéraux employés dans le monnayage mérovingien. MAX. DELOCHE.

[1] Sur une pièce de Clotaire II, les deux unités de VII. sont représentées par quatre points. *Loc cit.*, n° 94, p. 31.

(*La suite à un autre numéro.*)

EXPLICATION

DE LA LÉGENDE DES DENIERS FRAPPÉS PAR PONS,

COMTE DE TOULOUSE (1037-1060).

Parmi les nombreuses monnaies du moyen âge découvertes, en 1843, dans les restes de la basilique de Saint-Paul, à Rome, se trouvaient quelques deniers d'argent portant le nom d'un comte Pons, PONCIO COMES. M. de San Quintino publia l'un de ces deniers qui, au revers, offre la légende VRBS TOLOSA [1]. Un autre denier, recueilli d'abord par M. Kestner, chargé d'affaires de Hanovre à Rome, me fut apporté à Paris et j'ai eu la satisfaction de le faire acquérir par la Bibliothèque impériale; il porte au revers la légende circulaire +AIANRGO et au centre REX. Le style des deux pièces est tellement identique que je ne pouvais hésiter à les considérer comme frappées par le même comte et dans la même ville. Aussi ai-je mentionné comme étant fabriqué par Pons comte de Toulouse (1037-1060) le denier dont je reproduis ici la figure [2].

[1] *Monete del decimo e dell' undecimo secolo scoperte nei dintorni di Roma*, 1846, 4°, pl. I, n° 5.

[2] *Notice des monn. de la collection Rousseau*, p. 160 et 207, n° 509.

Mais si cette attribution était toute simple et toute naturelle, l'explication de la légende du revers n'était pas aussi facile; à diverses reprises, cette légende a été discutée par de fort habiles numismatistes qui ne sont point parvenus à en trouver la signification. On a dit que les caractères qui la composent ne présentaient aucun sens, on a aussi voulu y trouver le mot ARAGONI; enfin moi-même j'ai cru reconnaître dans +AIAN RGO une copie très-altérée du XPICTIANA RELIGIO si commun sur les monnaies carlovingiennes.

Je suis heureux d'avoir aujourd'hui à remplacer cette interprétation hypothétique par une explication qui, je l'espère, ne paraîtra pas contestable à ceux qui connaissent bien l'histoire de la France méridionale.

Il m'a semblé que puisque d'un côté de la pièce, nous trouvons PONCIO COMES, légende dans laquelle le nom est à l'ablatif et le titre au nominatif, nous sommes autorisés à lire de l'autre côté AIANRGO REX avec le même mélange de cas; d'autant plus que nous voyons encore VVILMO COMES sur la monnaie de Guillaume-Taillefer père de Pons. Cette observation une fois acceptée on ne peut se refuser à reconnaître dans AIANRGO REX une forme méridionale, languedocienne, du nom du roi de France contemporain de Pons, c'est-à-dire de Henri Ier, fils de Robert (1031-1060).

[L'autorité des chartes que je vais indiquer plus bas, me paraissait tellement décisive que j'avais rédigé ma notice, en considérant la restitution de nom comme un fait acquis, lorsque voulant comparer le denier de Pons avec le dessin que j'en avais fait autrefois, j'ai trouvé dans le médaillier de la Bibliothèque impériale un second denier acheté plus récemment, pièce qui est tout à fait semblable à la pre-

mière quant au côté qui porte le nom du comte, mais qui au revers nous montre la précieuse variante +AIANRIGO. Nous ajoutons ce revers à notre vignette.]

AIANRGO est très-certainement une forme altérée ; et il est assez curieux de la trouver non-seulement sur le denier découvert à Saint-Paul, mais encore sur une obole qui a fait partie de la collection de M. Poey d'Avant [1]. Il semble qu'il y ait là un système qu'il ne faille pas confondre avec un oubli du graveur. Ou, si l'on veut considérer l'omission d'un I comme le fait de la négligence de cet artiste, il faudra admettre que les coins de la *maille* étaient gravés en même temps que ceux du *denier*, de telle sorte que l'erreur ne pouvait être reconnue qu'au moment où l'on tirait à la fois des épreuves des uns et des autres.

J'ai dit que VVILMO, PONCIO, AIANRGO ou AIANRIGO étaient à l'ablatif ; c'est une expression grammaticale pour indiquer la terminaison de ces noms, qui s'autorise encore de ce que la forme moderne de *Willelmus* et de *Poncius* était *Guillem* et *Ponz*. Cependant nous ne devons reconnaître dans cette terminaison, que le résultat d'une ignorante confusion.

Reportons-nous aux protocoles que les graveurs de monnaies pouvaient lire, ou entendre lire, dans les chartes publiées de leur temps.

Année 1036. — *In mense octobris, regnante AIANRICO rege, in placito apud Tolosam, miles nomine Bernardus Odalricus* [2], etc.

Nous voyons la formule *regnante Aianrico rege* dans des

[1] *Description des monn. seign. franç.*, pl. XV, n° 1. — Cf. pl. XXVI, n° 2 : texte p. 213, et Supplément, p. 458.

[2] Voyez cet acte et ceux qui sont cités à la suite dans l'*Histoire générale du Languedoc*, t. II, *preuves*, colonnes 187 à 225.

actes de 1035, 1036, 1041, 1048, 1051, 1052, 1053, 1054 [1]; regnante Francorum rege *Aianrico*, en 1042 et 1049.

Nous pourrions citer vingt documents écrits en Languedoc où se trouve cette forme du nom d'Henri Ier. Des chartes de 1032 à 1034 et de 1048 nous fournissent : regnante *Aienrico rege*. Deux chartes du cartulaire de Beaulieu, abbaye située à l'extrémité méridionale du Limousin, nomment Henri Ier, *Aianricus;* un autre acte du même recueil porte *Aienricus* [2]. Enfin dans le cartulaire de l'abbaye de Lezat, près de Pamiers, existait une pièce écrite vers 1035, et portant : *regnante Anrigo rege*. Cette dernière forme nous ramène à la légende des deniers dans laquelle un G est substitué au C.

C'est, on le remarquera, un acheminement vers la forme italienne *Arrigo*. La lettre N d'*Anrigus* aura été entraînée, absorbée par la force de l'R que nous trouvons redoublé dans le nom d'Henri de Bourgogne tel que nous le donne l'antique poëme du Cid : el conde don *Anrrich* [3], ce qui montre l'intensité de la prononciation.

Si nous consultons les chartes de Toscane, nous rencontrons en 1021, *Einrigo* gratia dei mangnus imperator Augusto; en 1024, *Enrigus* gratia dei imperator; en 1054, tempore *Erigi* gratia dei magnus imperator augusti; en 1057, *Enrigo* felicissimo regem; en 1066, Regnante domno

[1] Les deux actes de 1051, dans l'un desquels on trouve mentionné *Solidos viginti de denarios Tholosanos*, proviennent des archives de l'abbaye de Montolieu. Voy. A. Mahul, *Cartulaire des communes de l'anc. dioc. de Carcassonne*, 4°, 1857, t. Ier, p. 82.

[2] Max. Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, nos LXXX, CXXI et CXIX.

[3] Sanchez, *Coleccion de poesías castellanas*, 1779, t. I, vers 3013, 3048, 3120, 3508. — Damas-Hinard, *Poëme du Cid*, Paris, 1858, p. 200 à 232.

Einrigo regem [1], etc. Le G aspiré toscan rendait mieux que le C l'articulation allemande CH.

Le nom germanique *Heinrich*, donné par le duc Otton de Saxe à son fils né en 876, paraît avoir été apporté dans la famille royale de France par Gerberge et Hedwige, filles de Henri l'Oiseleur. Gerberge, femme de Louis d'Outremer, eut à Laon un fils qui reçut le nom d'Henri et qui mourut peu de temps après son baptême; sa sœur, Hedwige, femme de Hugues le Grand, donna le même nom au second de ses fils. Plus tard, Guillaume Taillefer, père de notre comte Pons et de Constance, femme de Robert, avait aussi nommé un de ses fils Henri [2].

Pour mieux faire comprendre cette transmission de nom, nous plaçons ici un tableau généalogique des princes dont nous avons parlé :

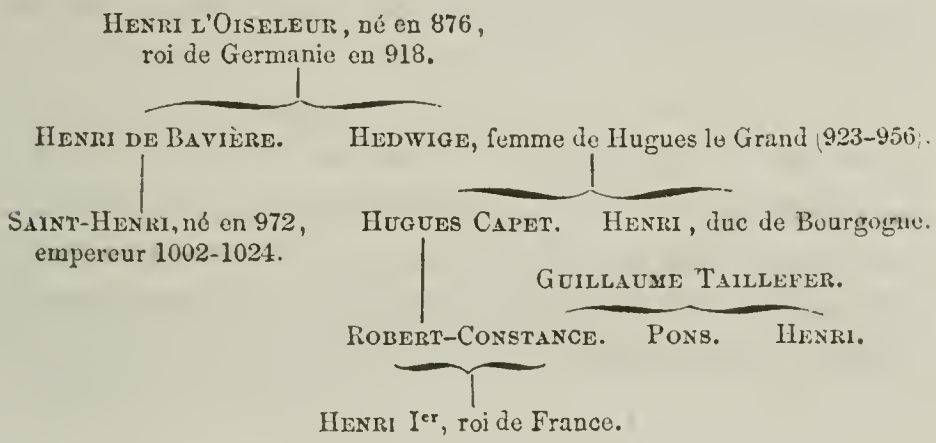

On voit clairement par ce tableau le lien de famille qui unissait le roi de France Henri Ier à Pons de Toulouse, et il

1 Cosimo della Rena, *Serie cronologico-diplomatica degli antichi duchi e marchesi di Toscana*, 1789, t. I, p. 52, 53, 2e partie, p. 36, 61, 64, 65. Je reproduis les textes tels qu'ils sont rapportés dans cet ouvrage.

2 A la fin d'un acte rédigé à Carcassonne vers 984, on trouve cité comme témoin Henricius qui dicitur Leutarius. *Hist. gén. du Languedoc*, t. II, *preuves*, col. 138.

paraît probable que cette parenté aura contribué à déterminer le comte à placer sur sa monnaie le nom du roi de France dont, au reste, il reconnaissait la souveraineté dans ses actes publics. Malheureusement l'histoire de Henri Ier est extrêmement obscure; ni Guillaume de Jumiéges, ni Raoul Glaber ne nous ont appris quelle part il a pu prendre dans les affaires du Languedoc.

L'existence du nom d'un roi de France sur une monnaie baronale n'est pas un fait entièrement nouveau. Nous avons, en 1842, fait connaître un denier d'Hervée, évêque de Beauvais, sur lequel on lit HVGO REX HERVEVS[1] et nous pensions que : « la présence des deux noms indique un simple hommage de la part de l'évêque, plutôt qu'un partage du droit monétaire et des revenus qui en étaient la conséquence. » Cette opinion, émise il y a seize ans, nous pouvons la reproduire au sujet des deniers de Pons de Toulouse portant le nom du roi Henri Ier.

On remarquera que le P barré figuré au centre de notre denier, est l'initiale du nom de Pons, et reproduit en même temps le monogramme du Christ, tel qu'on le voit sur tant de lampes chrétiennes et sur la monnaie d'or de Constantin, de Constance, d'Arcadius, d'Anthemius et d'autres empereurs.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Revue numismatique*, 1842, p. 103.—M. Bigot, dans son *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, a publié, p. 97, un denier aux armes de Dreux, sur lequel on lit le nom de saint Louis; mais on n'y voit point le nom du duc de Bretagne, et l'auteur considère cette monnaie comme une contrefaçon.

MONNAIES DE CRÉPY.

DOUZIÈME SIÈCLE.)

Pendant longtemps, on ne connut d'autre monnaie de Crépy que celle qu'ont publiée du Cange et après lui Duby[1]; M. Poëy d'Avant est, je crois, le seul qui en ait donné une variété[2]. Je suis assez heureux pour offrir aujourd'hui aux amateurs de la numismatique du moyen âge deux deniers inédits de cette ville; je leur soumettrai en même temps quelques observations sur ceux qui ont déjà été publiés.

Mais commençons par jeter un coup d'œil sur l'histoire du Valois et de ses seigneurs à l'époque qui va nous occuper, c'est-à-dire pendant la seconde moitié du XIIe siècle.

On sait que Raoul IV, comte de Vermandois et de Valois, mourut sur la fin de l'année 1151[3], laissant de sa seconde femme Alix ou Pétronille de Guienne, trois enfants, un fils et deux filles. Le fils, nommé Hugues, prit le nom de Raoul à la mort de son père, se maria et mourut sans postérité le 17 juin 1167[4]. L'aînée de ses sœurs, Élisabeth ou Isabelle,

[1] Du Cange, *Glossarium*, etc., digessit Henschel, t. IV, p. 522, tab. XXIV, n° 61. — Duby, *Monnaies des barons*, t. II, p. 48, pl. LXXVIII.

[2] Poëy d'Avant, *Description des monnaies seigneuriales Françaises composant sa collection*, p. 466, pl. XXVI, n° 11.

[3] *L'Art de vérifier les dates*, in-fol., p. 652.

[4] Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. II, p. 330.

avait épousé, en 1156, Philippe d'Alsace qui devint comte de Flandre à la mort de son père, en 1167. Elle hérita de son frère les comtés de Vermandois et de Valois, et mourut le 26 mars 1183[1] sans laisser d'enfants. La seconde fille de Raoul IV, Éléonore, épousa :

1° Vers 1160, Godefroy de Namur, qu'elle perdit peu de temps après ;

2° Avant l'an 1167, Guillaume V, comte de Nevers, que la peste enleva à Saint-Jean-d'Acre, le 24 octobre 1168 ;

3° En 1171, Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, qui fut tué l'an 1173, au siége de Dreincourt, dans une guerre entre le roi de France et celui d'Angleterre ;

4° Avant 1177[2], Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, qui mourut en 1208 ;

5° Enfin, selon M. Douet d'Arcq, Étienne 1er, comte de Sancerre. Elle vivait encore en 1221[3].

Philippe d'Alsace fut donc comte de Valois du chef de sa femme de 1167 à 1183 ; mais à cette dernière époque, il était tombé en disgrâce à la cour de France, et à la nouvelle de la mort d'Élisabeth, le roi le fit sommer de rendre à la comtesse Éléonore les biens dont sa femme avait hérité comme sœur aînée de Raoul V. Il répondit à Philippe-Auguste que ces comtés lui ayant été donnés par un diplôme du roi Louis VII, que lui-même avait ratifié depuis son avé-

[1] Colliette met la mort d'Élisabeth au 18 avril 1182, et Carlier, *Histoire du duché de Valois*, au 26 mars 1183. Voy. Douet d'Arcq, *Recherches sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, dans les Documents inédits publiés par la Société des Antiquaires de Picardie, t. IV, p. C.

[2] Carlier, t. I, p. 534, dit que le comte de Beaumont vivait depuis près de dix ans avec Éléonore, quand elle perdit sa sœur en 1183. Elle figure en 1177 dans une charte de Mathieu de Beaumont. Douet d'Arcq, *loco citato*.

[3] Douet d'Arcq, p. CIX.

nement au trône, il devait les conserver[1]. Nous ne reproduirons pas ici le récit des négociations, des préparatifs de guerre et des hostilités qui s'ensuivirent ; il nous suffit de savoir, qu'au moment où pour la seconde fois, une action générale était imminente, une entrevue fut ménagée entre les deux parties, et qu'il en résulta un accommodement par lequel Philippe d'Alsace cédait au roi les comtés d'Amiens et de Vermandois, en recevant un revenu fixe en échange, et la comtesse Éléonore entrait en possession du Valois, qui reviendrait à la couronne avec ce qu'elle tenait à Saint-Quentin, au cas où elle mourrait sans enfants. Ce traité fut conclu à Amiens après les fêtes de Pâques de l'an 1184[2]. Le mari d'Éléonore était alors Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise. C'est donc le premier, ou plutôt peut-être le seul de ses nombreux époux qui ait été comte de Valois et de Crépy et qui puisse en avoir exercé les droits et porté le titre. Il prit même cette qualité avant le traité d'Amiens, immédiatement après la mort de sa belle-sœur Élisabeth, ainsi que Carlier le prouve par différentes chartes[3]. Suivant le même historien[4], tout de suite après la conclusion de la paix, il y aurait eu un accord particulier entre le roi Philippe-Auguste, d'une part, et le comte et la comtesse de Beaumont, d'autre part, touchant les deux comtés de Vermandois et de Valois ; il aurait été passé sur la fin de l'an 1184 ou au commencement de 1185, et bien qu'on ne le connaisse que par des extraits fort succincts, on saurait qu'il portait, entre autres choses, que Mathieu ne prendrait plus le titre de seigneur du Valois qui serait réservé à Éléonore.

[1] Carlier, t. I, p. 519

[2] *Idem*, p. 528.

[3] *Idem*, p. 534.

[4] *Idem*, p. 536.

Carlier ajoute qu'à partir de cette époque les chartes cessent en effet de lui donner ce titre. Cependant M. Douet d'Arcq a publié des pièces dans lesquelles Mathieu figure comme *dominus Valesii* jusqu'en 1192, et dans l'acte confirmatif de la commune de Chauny daté de 1186, nous le voyons paraître comme *comes Bellimontis et Crespei*[1]. De plus, on a une charte de 1191 qui contient un accord définitif (*firmam pacem*) entre Philippe-Auguste et Éléonore au sujet du Vermandois et du Valois[2]. Je crois pouvoir conclure de tout cela, sans vouloir contester cependant l'existence du traité de 1185, que du moins il ne fut pas toujours exactement exécuté, et qu'il faut reporter jusqu'en 1192 l'époque à laquelle Mathieu cessa de prendre la qualité de seigneur du Valois ; tout en reconnaissant qu'en somme et de plus en plus il ne joua dans les affaires de ce comté qu'un rôle secondaire.

Ainsi et pour nous résumer, de 1167 à 1184, Philippe d'Alsace, de droit ou de fait, est seigneur du Valois.

Mathieu III de Beaumont est le premier et peut-être le seul des maris d'Éléonore qui ait pu être seigneur de cette province. Dès 1183 il en prend le titre, et le conserve jusqu'en 1192, époque à laquelle il cesse définitivement de le porter.

Passons maintenant à l'examen de nos monnaies.

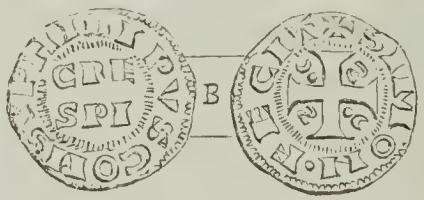

+ [P]HILIPVS COM. Dans le champ, CRESPI en deux lignes.

[1] Douet d'Arcq, *loco citato*, p. CIII, 32, 35, 37, 52, 53, 69 et 160.

[2] *Idem*, p. CII et 54.

℟ + [S]IMON . FECIT. Croix pattée, cantonnée aux 1er et 4e d'un croissant ayant deux points en avant et un autre en arrière ; aux 2e et 3e d'un S. Poids 0g,80. L'exemplaire est très-usé ; un autre mieux conservé pèserait au moins 0,90. Denier de billon, de la riche collection de M. F. Mallet, d'Amiens, qui a bien voulu m'autoriser à le publier, et que je prie de nouveau de recevoir tous mes remercîments.

Cette monnaie appartient évidemment à Philippe d'Alsace ; la légende du revers SIMON FECIT ne peut laisser aucun doute à cet égard[1]. Quant au mot CRESPI, il ne me semble pas douteux non plus, quoique l'R ait presque l'apparence d'un I tant les traits ajoutés au jambage vertical sont faiblement marqués. Mais cette circonstance peu importante est sans doute due à une faute du graveur, plutôt qu'à un accident de la fabrication. Je ne vois pas d'autre atelier monétaire auquel ce nom puisse convenir, d'autant plus qu'une monnaie de ce poids, frappée en Flandre à cette époque, serait, je crois, une nouveauté bien plus singulière qu'un R imparfaitement rendu[2].

Outre l'intérêt que lui donne le lieu de son émission, cette pièce offre, si je ne me trompe, le premier exemple d'une imitation du type royal de France, faite par Philippe d'Alsace ; cette forme va m'aider à préciser un peu plus la date de la fabrication du denier. On se rappelle qu'après avoir joui longtemps de la plus grande faveur à la cour, et avoir même été régent du royaume, le comte de Flandre fut en guerre avec Philippe-Auguste, depuis la mort d'Élisabeth jusqu'au traité d'Amiens, c'est-à-dire du 26 mars

[1] *Revue numismatique*, 1843, p. 119 et 279.

[2] Victor Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, etc., 1852, p. 48.

1183 jusqu'après les fêtes de Pâques de 1184 ; il me semble que c'est à ce moment plutôt qu'à tout autre qu'il dut contrefaire les espèces royales, et par conséquent faire forger la monnaie qui nous occupe. On pourrait peut-être, pour ne pas poser des limites aussi rapprochées l'une de l'autre, reculer la première jusqu'en 1181, année qui vit commencer la disgrâce du comte. On connaît les pièces qu'il frappa à Amiens, à Péronne et à Saint-Quentin[1] et dont les types sont tout différents de celui que nous venons de rencontrer ; malgré l'autorité du savant Lelewel[2], je suis disposé à les croire antérieures à cette époque.

Voici maintenant le denier que M. Poëy d'Avant a publié, et sur lequel je demande la permission de rappeler l'attention.

+ MADS COMES FLANDRE. Dans le champ, CRESPI en deux lignes.

℟. SIMON ME FECIT. Croix pattée, cantonnée aux 1er et 4e d'un croissant ayant en avant deux points, et derrière, un autre point ; aux 2e et 3e un S. Denier de billon ; il est maintenant au cabinet des médailles ; je l'ai pesé avec grand soin et n'ai trouvé que 0g,84 au lieu de 17 grains, poids indiqué dans la description[3].

Cette monnaie a été frappée à Crépy, ceci est certain ; mais par qui l'a-t-elle été ? Cette question est plus embarrassante à résoudre.

Le savant numismatiste qui l'a fait connaître la donne à Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, troisième mari d'Éléonore ; mais il ne se dissimule pas les difficultés que cette attribution rencontre. Si l'on fait attention aux dates que j'ai

[1] *Revue numismatique*, 1837, pag. 113, pl. v, nos 6 et 7, et 1843, p. 119.

[2] Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, troisième partie, p. 263.

[3] Je m'en rapporte pour la lecture à celle de M. Poëy d'Avant que je reproduis. Je fais seulement observer que l'état de la pièce est peu satisfaisant.

rappelées en commençant, on verra en effet que Mathieu d'Alsace était mort depuis dix ans, lorsque sa veuve hérita du Valois. Comment dès lors aurait-il pu frapper monnaie dans la capitale de ce comté ? Doit-on supposer que Philippe ait permis à son frère de faire ainsi acte de souverain dans une ville qui lui appartenait, à laquelle il tenait considérablement[1], et de se parer du même coup du titre de comte de Flandre? Cela me paraît impossible. Je trouve encore une objection dans le type de cette médaille. Mathieu d'Alsace eût-il, par suite de je ne sais quelle circonstance, battu monnaie à Crépy, je ne crois pas qu'il eût voulu ni même qu'il eût pu contrefaire les espèces royales, chez son frère, alors que celui-ci jouissait à la cour de France d'une faveur toujours croissante, puisque cette émission devrait remonter à une époque antérieure à 1173. Les monnaies de Boulogne qui lui appartiennent sont tout à fait différentes, et ainsi cette imitation aurait été réservée précisément pour l'endroit, où tout nous dit qu'elle devait le moins avoir lieu.

Ces raisons m'ont porté à chercher une nouvelle attribution pour ce précieux denier, et je préfère, tout en réclamant l'indulgence pour l'opinion que je propose, le donner à Mathieu III de Beaumont. Il aurait été frappé après la mort d'Élisabeth, avant le traité d'Amiens, et serait une véritable contrefaçon de ceux de Philippe, faite par son beau-frère pendant que ce dernier soutenait la guerre contre lui et prenait le titre de seigneur du Valois, sans en

[1] Carlier, t. I, p. 527, 529. « Philippe ne céda qu'avec la plus grande peine. Il ne se rendit que lorsqu'il eut vu tous ses amis blâmer ses sentiments, et approuver ceux du roi. — En abandonnant le comté de Valois et le superbe château de Crespy, le comte de Flandres fit un sacrifice qui lui coûta cher. Le déplaisir qu'il en conçut le porta à rompre avec le roi Philippe-Auguste, et afin de n'avoir plus avec lui aucunes relations, il fit hommage de son comté de Flandres au roi d'Allemagne, fils de l'empereur Frédéric. »

avoir encore la possession. Il est presque identiquement copié sur celui que je viens de publier, et pouvait très-facilement passer pour émis par le puissant seigneur dont les armées occupaient encore Crépy et le pays qui en dépendait. La plus grande différence, après celle du nom, consiste dans la qualification de COMES FLANDRE. Mais il n'est pas impossible que l'on découvre quelque jour une monnaie où Philippe paraisse avec ce titre ; de plus, dans cette usurpation et cette addition qui peuvent sembler d'abord extraordinaires, même compromettantes pour le succès de la contrefaçon, ne doit-on pas voir au contraire une précaution de plus prise par Mathieu ou par son graveur, pour assurer le cours de la pièce qu'il émettait, et sur le revers de laquelle il avait grand soin de conserver le nom de SIMON ? Si cette attribution est admise, la date de la fabrication se trouvera fixée du même coup. Elle ne pourra varier que du 26 mars 1183 aux environs de Pâques 1184.

Je range à la suite de ce denier celui qui a été donné par du Cange et par Duby, et dont voici la description et la figure plus exactes, prises sur l'exemplaire qui se trouve au Cabinet des médailles.

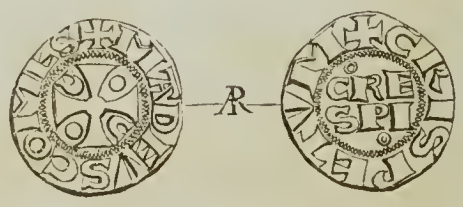

+ MADEVS COMES. Croix pattée, cantonnée aux 1er et 4e d'un C ; aux 2e et 3e d'un point ou besant.

℟. CRISPETVM. Dans le champ, CRESPI en deux lignes, accompagné de deux annelets en dessus et de deux en dessous. Denier de billon bien conservé. Poids 0g,90.

Mathieu ne cherche plus à contrefaire les monnaies de son beau-frère. Le SIMON FECIT a disparu, et si le CRESPI en deux lignes est un reste du type précédent, d'abord il était sage de conserver quelque chose de la forme à laquelle les populations étaient habituées, et ensuite il n'a rien de Flamand ; c'est avant tout une imitation des espèces royales, imitation très-fréquente alors. Le comte de Beaumont est maintenant de fait, comme de droit, comte de Valois et en exerce tous les droits. Ce denier a donc été frappé après le traité d'Amiens ; mais en même temps avant 1192, époque à laquelle nous avons vu que le mari d'Éléonore cesse définitivement de prendre la qualité de *dominus Valesii* et semble s'effacer complétement derrière sa femme.

Nous arrivons maintenant à celle des pièces de Mathieu que j'ai cru devoir placer en dernier lieu par ordre de fabrication.

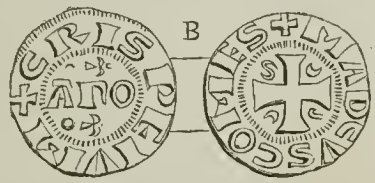

+ MADEVS COMES. Croix pattée, cantonnée aux 1er et 4e d'un S et aux 2e et 3e d'un croissant.

℞ CRISPETVM. Dans le champ AnO accompagné en haut et en bas d'une petite fleur de lis couchée et d'un point. Denier de billon petit. Poids 0g,59.—De ma collection.

Cette monnaie est de Mathieu de Beaumont, et a été frappée à Crépy, ainsi que l'indique la légende CRISPETVM. Mais en outre, elle offre une curieuse particularité. Que signifie ce mot ANO qui remplace dans le champ celui de CRESPI usité ordinairement ? Je ne trouve moyen de l'expliquer qu'en y voyant une abréviation d'Aliénor.

J'avoue qu'elle est singulière, que je n'ai pas rencontré cette forme sur les pièces de Saint-Quentin, sur lesquelles est inscrit, on le sait, le nom de la comtesse ; mais je puis du moins citer l'inscription tracée sur le précieux vase donné par Aliénor de Guienne à Louis VIIe, par ce prince à l'abbé Suger, qui en fit présent au trésor de Saint-Denis, où il a été longtemps conservé. Sur le pied de ce vase, qui se voit aujourd'hui au musée du Louvre, on lit :

HOC VAS SPONSA DEDIT ANOR REGI LVDOVICO,
MITADOLVS AVO MIHI REX SANCTISQVE SVGER.

On supposerait peut-être qu'Anor est une forme appartenant exclusivement à la Guienne ; mais pour montrer qu'elle a existé en Picardie, il me suffira de rappeler le petit hameau situé près de Vervins qui se nomme La Trouée d'Anor.

C'est, je crois, la première fois que sur un denier le nom d'une femme paraît à côté, ou pour être plus exact, au revers du nom de son mari. Toutefois, il ne serait pas impossible que Mathieu, gêné pour frapper monnaie comme comte de Valois alors qu'il en avait abandonné le titre, mais ne voulant pourtant pas y renoncer, ait continué à le faire avec la permission en quelque sorte de la comtesse Éléonore, et en mettant ses nouveaux deniers sous la protection de son nom, en même temps qu'il renonçait au CRESPI en deux lignes pour prévenir ou peut-être même pour apaiser les réclamations royales.

Ces deux motifs expliquent non-seulement la possibilité, mais même la presque nécessité d'un changement dans le type employé auparavant, et par là, la variété qui existe dans les monnaies de ce seigneur, variété qui pourrait

étonner dans des pièces si rares et qui offrent cette particularité que presque chaque forme n'est connue que par un exemplaire[1].

Si maintenant, nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble des quatre deniers que je viens d'examiner, et dans l'ordre que je leur ai donné, nous verrons que le second reproduit presque identiquement le premier, comme une vraie contrefaçon, et que sur tous les deux le mot CRESPI ou CIESPI en deux lignes se trouve au droit, comme la légende FRANCO sur les deniers royaux ; sur le troisième, nous retrouvons encore CRESPI en deux lignes ; mais il passe au revers, sur lequel la légende SIMON FECIT, tout à fait caractéristique de Philippe d'Alsace, fait place au nom de l'atelier répété sous la forme CRISPETVM. La croix vient accompagner le nom du comte, et les S, sans-doute initiales de SIMON, qui la cantonnaient, disparaissent devant des C qui rappellent encore le lieu de l'émission ; sur le 4e enfin $\frac{\text{CRE}}{\text{SPI}}$ s'efface à son tour, mais CRISPETVM reste, pour rattacher cette monnaie à la précédente et par elle aux deux premières, et ainsi nous passons successivement du $\frac{\text{CRE}}{\text{SPI}}$ avec SIMON FECIT au $\frac{\text{CRE}}{\text{SPI}}$ avec CRISPETVM, et de celui ci au CRISPETVM avec ANO. L'S reparaît, il est vrai, dans les cantons de la croix de la dernière pièce ; mais ce détail ne me semble pas devoir infirmer l'espèce de filiation que je viens d'indiquer.

[1] Ce Mathieu de Beaumont paraît destiné à offrir aux curieux des monuments singuliers. On a de lui un sceau au revers duquel figure, comme contre-sceau, celui d'Éléonore, précisément, comme sur notre monnaie, le nom de sa femme se trouverait au revers du sien, si l'on admettait mon explication. Ce fait très-rare en sigillographie est assez remarquable. (N. de Wailly. — *Éléments de paléographie*, t. II, p. 5.)

Les poids peuvent encore fournir nn argument en ma faveur. Ils sont à peu près égaux dans les trois premiers deniers, si l'on fait attention aux degrés de conservation fort différents pour les deux premiers d'une part, et le troisième, de l'autre ; mais le quatrième est beaucoup plus léger, et l'on pourrait peut-être considérer cette diminution de pesanteur comme un signe marquant en quelque sorte l'amoindrissement de l'autorité et du droit du seigneur qui l'émettait.

Au reste, ce sont des observations que je présente, et non des solutions que je prétends fournir ; je m'estimerai heureux si mes recherches paraissent de quelque utilité aux maîtres de la science.

Ernest d'Acy.

MÉDAILLON INÉDIT DE GRAZIA NASI.

ŒUVRES DU GRAVEUR JEAN PAUL POGGINI.

En 1838, M. Charles Lenormant acheta à Florence le curieux médaillon de bronze dont nous donnons ici la gravure. Cette belle pièce, qui n'a pas de revers, est conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale où, jusqu'à présent, elle est restée sans attribution. Elle repré-

sente le buste d'une jeune femme élégamment parée, accompagnée de l'inscription bilingue :

גרציאה . נשיא . A. Æ. XVIII (anno ætatis [suæ] duodevigesimo).

Sur la partie tronquée du bras on remarque la signature P.

La première question à résoudre pour l'explication de ce médaillon était celle-ci :

La légende hébraïque, par suite d'une fantaisie que l'érudition du XVIe siècle ferait comprendre, exprime-t-elle le nom d'une dame chrétienne, ou bien nous oblige-t-elle à chercher, parmi les familles israélites, une personne à laquelle puissent convenir les noms qui, du reste, se lisent sans difficulté, *Grazia Nasi?*

On pense bien que nous avons dû porter notre examen des deux côtés, et que ce n'est pas sans quelque peine que nous sommes parvenu à trouver le renseignement qui nous était nécessaire. Quelque bref qu'il soit, il est néanmoins de nature à nous éclairer assez complétement. Nous y rattachons d'ailleurs diverses indications subsidiaires qui en facilitent l'intelligence, et, une fois l'attention fixée sur ce point, il est probable que d'autres découvriront des textes qui ont échappé à notre première enquête.

Dans son ouvrage intitulé *Nomologia o discursos legales*, Imanuel Aboab, après avoir rapporté des faits accomplis sous le gouvernement de Côme le Grand, duc de Toscane (1537-1564), s'exprime ainsi :

« Presque dans le même temps, notre nation [juive] jouit de la libéralité d'une très-généreuse dame, qui fut la très-illustre Señora Doña Gracia Nasi, sur les vertus excellentes et les nobles actions de laquelle on pourrait écrire des livres de grand exemple. Elle ne voulut pas accorder son illustre et unique fille, pour femme, à de très-riches comtes et mar-

quis de familles étrangères[1] qui la lui demandèrent. Le Seigneur lui donna pour gendre son propre neveu, l'illustrissime et digne d'immortelle renommée Señor Don Joseph Nasi, très-méritant duc de Nacsia, couronne très-honorable des Hébreux portugais. »

« En ces mêmes temps, un peu auparavant, et ce fut en l'année 5292, suivant le comput chrétien 1532 » etc. [2].

Nous traduisons cette dernière portion de phrase qui n'a plus de rapport avec notre sujet, pour montrer que Grazia Nasi florissait après 1532. Mais la phrase est tellement vague qu'elle nous fournit seulement une limite supérieure sans nous permettre d'établir une distinction claire entre l'époque où Grazia Nasi s'illustra par sa générosité et celle où elle devint la belle-mère de don Joseph. Celui-ci, d'ailleurs, ne prit le titre de duc de Nacsia qu'en 1567, ainsi que nous le verrons plus loin.

Nous devons faire remarquer la forme de la légende hébraïque.

גרציאה (Grazia) est un nom féminin à l'état absolu comme s'il était suivi du mot בת *fille;* car נשיא (Nasi) est au masculin et se rapporte, par conséquent, non pas à Grazia personnellement, mais à son père. L'usage du nom de famille n'existait pas réellement chez les juifs à cette époque, et si leurs relations avec les chrétiens les ont amenés à s'en servir, c'est une sorte de fiction qui disparaît ordinairement dans l'hébreu, par exemple dans les inscriptions funéraires [3].

[1] Le texte porte « *de otras gentes.* » Je pense qu'il s'agit là de personnages étrangers à la race israélite.

[2] *Nomologia o discursos legales, compuestos por el virtuozo H. H. Imanuel Aboab D. G. M., segunda edicion, coregida y emendada* por Raby Dr Ischak Lopes. En Amsterdam, anno 5487 (1727), p. 328.

[3] Les noms de villes employés comme *surnom personnel* pour des *hommes* paraissent déjà vers le milieu du XVIe siècle; mais ce ne sont pas encore des

Cependant ici on s'est conformé à la coutume européenne qui consiste à appliquer un nom masculin à une femme.

Le nom de Nasi est connu parmi les bonnes et anciennes familles florentines. Dans le catalogue des maîtres de la monnaie de Florence nous trouvons, de 1385 à 1491, quatorze membres de la famille Nasi qui gouvernèrent la *zecca* pendant vingt-un semestres [1]. Suivant Scipion Ammirato, Maso Albizi, mort en 1491, avait marié sa cinquième fille, Bartolomea, à Filippo Nasi [2] qui ne figure pas parmi les *domini monetæ;* mais il y a ceci à noter que Nasi qui, chez les chrétiens, a une origine grecque ou latine, est aussi la *transcription* du mot hébreu נשיא, *prince*, qui est un surnom comme le chaldéen *cohen* affecté aux descendants d'Aaron, et n'a aucune relation qu'une ressemblance de son avec le nom italien. D'ailleurs ce surnom, comme tous les mots sémitiques, n'a pas d'orthographe en caractères latins; on le rend, suivant la prononciation du pays où on le transcrit, par Nasi, Nassy, Naxi. Grazia et son neveu don Joseph ne sont donc pas de la famille florentine dont nous venons de parler [3]. Don Joseph, qui joua un rôle très-important dans les événements accomplis pendant la seconde moitié du XVIe siècle, n'a pas été l'objet d'études bien approfondies de la part des historiens; les chrétiens en parlent avec ran-

noms de famille comme nous les entendons. Voir à ce sujet le très-curieux petit volume, publié par M. Koppelmann Lieben, sous le titre de *Sépher Gal-ed; Grabsteininschriften des prager israel. alten Friedhofs*, Prag, 1856.

[1] Giovan. Villani e Gerardo Gentili, *Istoria del fiorino d'oro*, publiée dans le recueil d'Argelati, 1752, t. IV, p. 50 à 70.

[2] *Delle Famiglie nobili fiorent.*, part. Ia, p. 42, C.

[3] Il y avait aussi des Nassi en Dalmatie. Un coup de canon tiré sur un petit vaisseau turc par la galère de Simon Nassi, de Zara, fut, dit-on, une des causes qui déterminèrent Soliman II à faire la guerre aux Vénitiens. Mezeray, *Hist. gén. des Turcs*, t. I, p. 545. — Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. V, p. 266.

cune, les musulmans l'acceptent comme le favori de leurs sulthans; les juifs (ceux du moins dont nous avons pu consulter les ouvrages) gardent le silence sur son origine. Voici comment s'exprime Mézeray dans son *histoire des Turcs* :

« Vn Iuif et Espagnol, ou sorty des Iuifs, que iadis Ferdinand chassa d'Espagne, nommé Iean Micqué, lequel n'avoit laissé Prouince Chrestienne où il ne se fust arresté, non comme vn passant ou pour y trafiquer, mais pour épier ce qui s'y faisoit, afin d'en faire apres son profit. Ayant doncques négocié à Lion, puis à Marseille, et de là passé à Rome, visité la Sicile, et demeuré quelque temps à Venise, où il fut sollicité de se faire Chrestien : finalement il s'en alla à Constantinople, où il trouua moyen d'estre présenté à Selim, auquel il sceut faire entendre tant de choses, comme il auoit l'esprit subtil, que ce Prince le prit en affection. Voyant doncques vn si bon commencement à ses entreprises, ce meschant garniment se fit premierement Turc, puis il commença à solliciter Selim contre le Duc de Necsie [1]. » Claude Haton, prêtre de Provins au XVIe siècle, dit dans ses *mémoires* que Selim II se disposa à la conquête de l'île de Chypre, à l'instigation du Portugais Jean Michez, grand seigneur de sa cour [2]. Dans le rapport d'un ambassadeur vénitien (1566), conservé dans les archives d'Autriche, on remarque ces mots : « Il povero duca di Naxos arrivato a Costantinopoli per dir le sue ragioni contra quel *Ebreo Giovani Miches, quondam Giuseppe Nassy*. per esser stato

[1] *Hist. gén. des Turcs*, 1662, in-folio, t. I, p 685.

[2] *Mémoires de Claude Haton*, publiés par Félix Bourquelot, 1857, in-4°, p. 609. Le prêtre de Provins s'exprime ainsi à propos de la conquête de Chypre : « Ce que j'en ai pu dire ci dessus a esté par le recueil que j'en ai faict de plusieurs personnes qui se vantoient d'y avoir esté présentes, tant de la nation françoyse que espagnolle et italienne, avec lesquelles je me suis trouvé à diverses fois. »

datoli solemnamente Naxos ed Andros[1]. » Dans la correspondance du duc de Ferrare, notre personnage est nommé Zuan Miches. On trouve dans un rapport d'Albert de Wyss, ambassadeur de l'empereur Maximilien en 1567 : « J. Miches christianus allicitus *hebraico virginis conjugio*, olim Josephus de Nassis, gulosus, apud Selimum dum adhuc Magnesiæ ageret, dux Nassiæ creatus. » Albert de Wyss, qui était flamand et ne connaissait pas bien les familles de la Toscane, paraît avoir pris don Joseph pour un des Nasi chrétiens de Florence. Le rabbin Almosnino dit : « Don Jose Nassi, judio de nacion. » Une note en italien, étudiée aux archives de Turin et traduite par M. de Maslatrie, contient ce passage : « Le Visir remit à Cocino une lettre de créance, en date du 28 novembre 1563, et signée de Joseph Naxi, juif portugais, appelé autrefois Jean Michel, alors puissant à la cour du grand Turc et en relation avec le Piémont[2]. » Enfin un firman turc, adressé au doge de Venise par le grand vizir et traduit par M. de Hammer, désigne ainsi don Joseph : « Le modèle des personnes de qualité le bey franc Yasif Nasi[3]. »

M. de Hammer, dans un autre endroit de son livre, s'exprime ainsi : « Joseph Nassy, *né en Portugal*, où il portait » le nom de don Miguez et l'un de ces juifs appelés Moranas, » auxquels la force avait imposé une conversion apparente » au christianisme, s'était rendu avec son frère à Constan- » tinople à l'époque où Souleiman régnait encore. Là son » amour pour une juive aussi riche que belle le fit bientôt » rentrer dans la foi de ses pères[4]. »

[1] Cité par Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 385.

[2] *Hist. de l'île de Chypre*, 1855, t. III, première partie, Documents, p. 557.

[3] *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 118.

[4] *Ibid.*, p. 383.

Imanuel Aboab dit bien que don Joseph était un juif portugais, mais non pas qu'il fût né en Portugal, ce qui est fort différent, puisque la première de ces expressions indique un rit ou communion. Néanmoins laissant de côté Zuan, forme dialectique italienne de Giovanni, remarquons que Miguez signifie en portugais *fils de Michel* (il faut donc dire non pas don Miguez, mais dom Joaõ Miguez), et paraît bien indiquer une origine lusitanienne[1]. Ce que nous savons positivement, c'est que la juive épousée par le favori de Sélim était la fille de Grazia Nasi; et si don Joseph s'était réellement fait chrétien, on comprend très-bien comment sa tante aura repoussé les grands seigneurs qui lui demandaient la main de sa fille unique, dont le mariage devait ramener à la loi de Moïse un membre de sa propre famille.

Le savant historien de l'empire ottoman nous apprend encore que, par suite d'une correspondance qui s'était établie entre Roustem-Pacha, gouverneur de Bude, et le duc de Ferrare Hercule II, ce dernier écrivit, le 6 mars 1558, au grand vizir qu'il accordait, conformément à sa demande, au frère du juif Zuan Michez la permission de quitter Ferrare *colla famiglia*[2].

Nous avons dit en commençant que le médaillon de Grazia Nasi porte la signature P. Cette signature se retrouve, avec la date 1554, sur un très-beau médaillon d'Hercule II, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, qui fait partie de la collection de M. Le Carpentier, et qui a été publié par M. Conbrouse dans ses *Monuments de la maison de France*. On reconnaît, au premier coup d'œil, que les deux portraits sont bien évidemment l'œuvre du même artiste. La forme

[1] Miguez est formé de Miguel comme Perez de Pedro ou Pere, Sanchez de Sancho, Velasquez de Velasco, Rodriguez de Rodrigo, Hernandez de Hernan.

[2] *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 118. Note.

des lettres latines, des virgules qui séparent les mots, le grénetis perlé, la richesse et le style de l'ornementation, tout en un mot concourt à établir une ressemblance évidente et remarquable; cette analogie de style et d'ajustement se distingue mieux encore dans la médaille frappée à l'occasion du mariage d'Isabelle de France avec Philippe II, roi d'Espagne (1559). Cette dernière pièce est signée I. PAVL. POG. F. et M. Conbrouse, qui en a trouvé un exemplaire dans la collection de M. Ferdinand Bursio, l'attribue, aussi bien que le médaillon d'Hercule II signé P, au graveur Poggio[1]. Mais nous pensons que ces deux monuments numismatiques sont, comme le portrait de Grazia Nasi, l'œuvre de Giovanni Paolo Poggini, orfévre et médailleur de Florence, qui, avec son frère Domenico, avait commencé à travailler pour Benvenuto Cellini; car nous ne connaissons pas de graveur de médailles nommé Poggio. Nous constatons néanmoins que M. Conbrouse était complétement dans la vérité lorsqu'il attribuait au même auteur la médaille d'Hercule II. et celle d'Isabelle de France. Le comte Cicognara, dans sa *Storia della Scultura*, et après lui Stefano Ticozzi[2] et M. Nagler[3], dans leurs dictionnaires des artistes,

[1] *Monuments de la maison de France, collection de médailles, estampes et portraits*, 1856, in-folio, pl. 22, 28. — Cette pièce, dont il existe un bel exemplaire d'argent à la Bibliothèque impériale, a été publiée par Cicognara, *Stor. della scult.*, t. II, pl. 85, n° 4.

[2] *Dizionario degli architetti, scultori, pittori d'ogni età et d'ogni nazione.* Milano, t. III, 1832, p. 164-165.

[3] *Neues allgemeines Künstler Lexicon*, t. XI, p. 443.

Cet article (d'un ouvrage fort utile) contient quelques erreurs empruntées à Ticozzi par M. Nagler. Lucrezia et Leonora d'Este sont indiquées comme étant filles d'Alphonse II, qui est leur frère; l'auteur mentionne une médaille de Philippe II d'Espagne et de sa femme *Anne* de Portugal. Or, *Marie* de Portugal était morte en 1545, treize ans avant l'arrivée de Poggini en Espagne (1558); la reine se nommait alors Marie d'Angleterre. Quant à Anne d'Autriche, dont on con-

assurent que I. P. Poggini exécuta des médailles représentant Alphonse II d'Este et sa femme Lucrezia de Medicis (1558); les sœurs de ce prince, Lucrezia et Leonora; qu'il en fit encore pour François de Lorraine, gendre d'Hercule II, pour Bona Sforce, pour Marguerite d'Autriche, pour les princesses de Gonzague et d'Urbin, et pour beaucoup d'autres belles dames de ce temps. Cicognara possédait environ cinquante médailles, qu'il attribuait à cet artiste éminent, dont il dit : « All' occhio degli intelligenti il suo largo e saporito stile si conosce da lunge [1]. » Effectivement le style des médaillons signés par Poggini est si caractérisé, si saisissant, qu'après avoir vu ces médaillons, on reconnaît sans difficulté les œuvres anonymes du même artiste au milieu de celles de Pompeo Lioni, de Jacopo Trezzo, de Domenico di Polo, ses émules ou ses contemporains. Cicognara nous apprend que c'est à J. P. Poggini qu'il faut attribuer la plupart de ces charmants médaillons, exécutés en cires de couleur et décorés de perles fines et de filets d'or, que souvent l'on a fait passer pour des ouvrages de Benvenuto Cellini. Or

naît la médaille gravée par Poggini, elle épousa Philippe en 1570. M. Nagler cite encore une médaille représentant le pape Clément VII, au revers de Philippe II, frappée en 1559, à l'occasion de la paix conclue entre la France et l'Espagne. Clément VII était mort en 1534, vingt-deux ans avant l'avénement de Philippe. Tiozzi dit que le portrait du pape était fait d'après Cellini. Ceci nous montre l'origine de l'erreur que nous relevons et qui provient d'une fausse interprétation d'un passage de Cicognara. Cet écrivain dit en effet qu'en 1559 Poggini avait copié, pour placer au revers de la tête de Philippe II, le type allégorique que Cellini avait composé en 1527 pour servir de revers à une tête de Clément VII. Cicognara a soin de donner la gravure des deux médailles (pl. 85, nos 2 et 7), ce qui ne laisse aucun doute dans l'esprit du lecteur attentif. Seulement, la médaille de Clément VII est de 1534. Tiozzi a donc fourni à Nagler l'indication d'une médaille imaginaire. Cellini avait représenté sur sa médaille l'*arc* de Janus; Poggini a donné une preuve de son érudition en substituant à cet *arc* la représentation du *temple* de Janus copiée des monnaies de Néron.

[1] *Stor. della scult.* Venezia, 1816, in-folio, t. II, p. 408.

on peut observer que dans ses médaillons de métal, Poggini a prodigué ces mêmes ornements, qui donnent, pour ainsi dire, un air de parenté à tous ses portraits de femmes. On pourrait même, à cet égard, reprocher au médailleur florentin non-seulement une trop grande unité de style, qui finit par devenir monotone, mais une reproduction beaucoup trop identique des ajustements, qui semblerait impliquer l'absence d'imagination. Nous ne savons si c'est l'étiquette espagnole qu'il en faut accuser; mais il est certain que c'est à peine si on peut distinguer l'effigie d'Isabelle de France, modelée en 1559, de celle d'Anne d'Autriche exécutée onze ans plus tard, en 1570.

En 1558, Poggini alla s'établir en Espagne, à Tolède probablement, car ce ne fut qu'en 1560 que la cour fixa sa résidence à Madrid. C'est dans ce pays qu'il fit la belle médaille d'Isabelle de France, qu'il a signée I. PAVL. POG. F., et une autre médaille, non moins précieuse, pour dona Juana, fille de Charles-Quint et veuve de dom Joaõ, prince de Portugal; cette pièce, dont il existe un très-bel exemplaire de bronze doré à la Bibliothèque impériale, est signée I. PAV. P. L'artiste, n'étant plus alors dans sa patrie, croyait utile de se recommander à l'attention publique, et de constater la marque de confiance que lui avait donnée le monarque espagnol en le chargeant de graver sa médaille de mariage. A Ferrare, où il était bien connu, il se contentait d'inscrire sur ses œuvres l'unique lettre P, ou même il ne les signait pas du tout. En effet, nous avons retrouvé à la Bibliothèque impériale diverses médailles qui se rapportent aux indications fournies par Cicognara, et d'autres que cet auteur ne cite pas, toutes du même travail et accusant une même origine. L'une de ces médailles représente Lucrezia de Médicis au revers d'Alphonse II, qui l'épousa en 1558. Cette

pièce a été frappée du vivant même du duc Hercule II, car Alphonse n'y porte que le titre de *prince* de Ferrare; Bellini, qui l'a publiée et qui la classe à l'année 1558, n'a donné aucune indication sur son auteur [1]; la pièce, à la vérité, est sans signature; mais la coiffure de la princesse et l'arrangement de sa robe se retrouvent exactement dans le médaillon de Grazia Nasi. Une autre nous offre les portraits des deux sœurs, Lucrezia et Leonora, filles d'Hercule II et petites-filles de notre roi Louis XII; cette dernière pièce porte la date 1552, et la signature P qui paraît n'avoir pas été remarquée [2]. Sur une autre encore nous voyons les traits d'un frère de ces princesses, Louis d'Este, qui devint plus tard cardinal et archevêque d'Auch. Un médaillon sans revers nous montre Alphonse d'Este, neveu du duc Alphonse, avec la date 1557. Une médaille d'argent, faite en 1554, représente un frère d'Hercule II, François d'Este, marquis de Massa, ainsi que le buste de son neveu Alphonse, alors prince de Ferrare [3]; enfin, dans les planches de Litta nous trouvons une médaille du même François d'Este, avec la date 1554, ayant, au revers, la

[1] *Delle monete di Ferrara*. Ferrare, 1761, in-4°, p. 207. — Voir la note de la page 210. Bellini n'a fait aucune observation au sujet de la signature P qui se voit sur les *monnaies* d'Hercule II publiées par lui, n°s 5, 6, 7 et 10. Ces monnaies sont l'œuvre de Poggini. Son frère Domenico continua la gravure des coins après le départ de Jean-Paul pour l'Espagne; sa signature se voit sur les *monnaies* d'Alphonse II frappées en 1564 et en 1565. Bellini qui les publie, p. 217 et 218 de l'ouvrage cité plus haut, n'a donné à ce fait aucune attention. — Voy. aussi Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, n° 35. — *Trés. de num. Méd ital.*, t. I, pl. XXX, n° 2, p. 25.

[2] Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, n°s 42, 43. — *Trés. de num. Méd., ital.*, t. II, pl. XXV, n° 4, p. 23. — La médaille porte les légendes LVCRETIA ESTENSIS A. A. XVII, 1552, et ELEONORA ESTENSIS A. A. XV. Cette pièce est indiquée comme représentant Lucrezia de Médicis qui, cependant à cette époque (1552), n'était pas encore princesse d'Este.

[3] *Trés. de num. Méd. ital.*, t. II, pl. XXV, n° 3, pl. 23.

tête du jeune Louis, que nous venons dejà de mentionner [1], et une autre d'Annibal d'Este, âgé de quatorze ans (1556) [2]. C'est aussi la date de 1556 qui est tracée sur le beau médaillon sans revers représentant Bone Sforce, femme de Sigismond Ier, roi de Pologne [3], pièce mentionnée par Cicognara et qui existe à la Bibliothèque impériale. Entre les mots qui composent les légendes tracées autour des portraits de François et d'Annibal, on observe ces mêmes virgules dont nous avons signalé la présence sur les médaillons d'Hercule II et de Grazia Nasi. Toutes les pièces que nous venons de citer ont un style commun si caractérisé, qu'on les peut séparer sans hésitation, comme nous l'avons déjà dit, de celles qui ont été modelées par d'autres artistes contemporains, et notamment par Domenico Poggini, dont les œuvres ont un tout autre aspect. Toutefois, il est un monument numismatique qui se distingue par une liaison plus étroite encore avec le médaillon de Grazia Nasi : c'est une pièce d'argent qui représente Isabelle d'Este avec la légende ISABELLA. RAM. D. EST. et la date MDLVI. Costume, ornements de la coiffure, forme des caractères, grènetis, tout enfin jusqu'à la signature P inscrite sur le bras tronqué et qui n'avait pas encore été signalée, concourt à produire une ressemblance frappante [4].

On voit donc que de 1552 à 1558, J. Paul Poggini a repro-

[1] Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, n° 45. — Dans le *Trésor de num.* (*Méd. ital.*, t. I, p. 26), ce prince Louis, second fils de Renée de France, a été pris pour Alphonse, son frère aîné, malgré le nom inscrit dans la légende.

[2] Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, n° 13. — La légende est ANIBAL - ESTENSIS - A - A - XIII, 1556. Au revers, INTEMPESTIVA VENIS. Le jeune prince repousse la mort qui vient pour le saisir.

[3] *Trés. de num. Méd. allemandes*, pl. x, n° 4, p. 18.

[4] *Trés. de num. Méd. ital.*, t. I, pl. xxx, n° 4 — La pièce existe à la Bibliothèque impériale.

duit l'image des princes de Ferrare. D'un autre côté, on se rappelle qu'en 1558 le duc Hercule autorisait le frère de Joseph Nasi à quitter cette capitale avec sa famille ; dès lors on est autorisé à croire que Grazia résidait dans la même ville, et était comprise dans cette famille à laquelle on permettait de se rendre à Constantinople. Nous ferons remarquer que le voile donné à Grazia par Poggini se retrouve sur la médaille de doña Juana, fille de Charles-Quint et mère du célèbre dom Sébastien. Cette princesse, lorsque Poggini passa en Espagne, était, depuis quatre ans (1554), veuve de dom Joaõ, cinquième fils de dom Joaõ III, roi de Portugal. Sans doute le voile était un signe du veuvage de doña Juana, et nous sommes disposé à croire qu'il avait le même sens dans le portrait de Grazia qu'Imanuel Aboab nous représente comme une *generosissima matrona*, sans nous parler de son mari. J. P. Poggini, arrivant de Florence à Ferrare, à une époque qui nous est inconnue, aura accepté avec empressement l'occasion qui se présentait à lui de faire avantageusement connaître son talent en exécutant le portrait d'une riche et belle juive ; c'est peut-être à ce travail, accompli avec habileté, qu'il a dû la commande du médaillon représentant les deux filles du duc Hercule, Lucrezia et Leonora, médaillon qui ouvre la série que nous avons tenté de reconstituer. Si Grazia avait dix-huit ans (l'âge indiqué par notre médaillon) vers 1552, sa fille pouvait être née pendant l'année précédente, et avoir atteint l'âge de seize ans en 1567. C'est alors que cette jeune personne, arrivée à Constantinople avec sa mère, aura épousé don Joseph, son cousin, qui venait d'être fait duc de Naxia.

Le titre de duc donné à un israélite au XVIe siècle paraît assez extraordinaire pour qu'il soit utile d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

En 1207, le Vénitien Marc Sanudo s'était emparé de l'île de Naxos (nommée aussi Nacsia ou Naxia), et reçut de Henri, empereur de Constantinople, le titre de duc, que sa postérité conserva jusqu'en 1372. Le duché passa alors à François Crispo, et un de ses descendants, Jean Crispo, devint tributaire de Soliman II, après que Khaïr-ed-Din (Barberousse) se fut emparé de l'île, ainsi que le malheureux duc le raconte dans une longue lettre adressé en 1537 au pape et aux princes chrétiens [1].

Jacques Crispo reçut de Jean, son père, le duché de Naxos, et le conserva, comme tributaire du sultan, jusqu'en 1566 qu'il fut appelé à Constantinople, où Joseph Nasi sollicitait, dit-on, contre lui. Crispo fut jeté en prison, dépouillé de ses biens, et sa principauté fut donnée au favori de Sélim, qui avait un instant rêvé la possession d'un titre plus brillant encore. Alors que le fils de Soléiman était gouverneur de Kutaya, don Joseph ne cessait de lui prodiguer les ducats de Venise, et le vin de Chypre que le jeune Osmanli aimait beaucoup trop et qui causa sa mort. Le juif représentait combien il était facile de se procurer en abondance l'or et le vin en faisant la conquête de l'île qui les produisait, et Sélim s'écria un jour : « En vérité, si mes désirs s'accomplissent, tu deviendras roi de Chypre ! » Cette promesse remplit le juif d'espérances si ambitieuses, qu'il fit suspendre dans sa maison les armes de Chypre, avec cette inscription : « Joseph, roi de Chypre [2]. » Don Joseph Nasi, « qui exerça

[1] Tournefort, *Relat. d'un voyage du Levant*. Lyon, 1727, t. I, p. 254. — Sur la conquête de Naxos par Barberousse, *voy.* Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. V, p. 281-283, et la lettre de Jean Crispo dans Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'empire grec*, 1840, première partie, p. 360 et suiv.

[2] Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 384, et les autorités cités par le savant orientaliste dans la note I de la page 523.

une haute influence sur toutes les affaires, décida quelquefois des questions de paix et de guerre, » mourut en 1578[1]. Son duché, qui comprenait Naxos, Paros, Antiparos et autres cyclades, fut d'abord partagé entre trois defterdars; plus tard il passa à la famille espagnole Coronello, qui se perpétua à Naxos et fut longtemps chargée de la gestion du consulat de France[2].

On a pu remarquer que dans leurs rapports de 1556 et de 1557, les ambassadeurs vénitien et allemand disent, en parlant de don Joseph, *quondam Giuseppe Nassy*, *olim Josephus de Nassis*. M. de Hammer pense «que le nom antérieur du juif a été confondu avec son nom ultérieur[3]. » Mais il me semble, au contraire, que les ambassadeurs ne se sont nullement trompés. Le surnom Nasi appartenait à la famille de don Joseph, puisque sa tante Grazia le portait; c'est là un fait que la médaille démontre. Si don Joseph a plus tard évité de prendre un titre hébraïque comme *Nasi*, et s'il a indiqué sa filiation à la manière portugaise, ç'a été sans doute pour se soustraire à l'attention malveillante des chrétiens pendant le séjour qu'il fit à Lyon, à Marseille, à Rome, en Sicile et à Venise. C'est dans cette dernière ville qu'il aurait été sollicité de se faire chrétien, à ce que nous dit Mézeray, qui paraît bien informé. Toutefois, en accusant don Joseph de s'être fait *turc*, c'est-à-dire musulman, nous croyons que l'éminent historien s'est un peu trop laissé aller à sa mauvaise humeur contre le spoliateur de Jacques Crispo, et qu'il abuse du droit de commenter les événements par voie d'induction.

[1] *Ibid.*, t. VI, p. 119; t. VII, p. 59.

[2] Tournefort, *Relat. d'un voyage au Levant*, t. I, p. 263. — Buchon., *Rech. sur la domin. franç. dans les prov. de l'empire grec*, première partie, p. 368.

[3] *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 386.

En définitive, le médaillon conservé à la Bibliothèque impériale se trouve complétement expliqué. Nous savons en quel temps, en quel lieu, pour quelle personne et par quel artiste il a été exécuté; c'est une sorte de problème numismatique que nous cherchions à résoudre; et si nous avons donné quelques développements aux faits historiques, c'est qu'ils devaient amener le lecteur à conclure comme nous l'avons fait. Quant à l'œuvre du médailleur Jean-Paul Poggini, que nous croyons digne de toute l'attention des numismatistes, il faudrait, pour en bien faire comprendre l'importance, retrouver et décrire les nombreux monuments indiqués si brièvement par Cicognara; il faudrait, en un mot, entreprendre, au sujet de cet artiste, une monographie comme celles que M. Julius Friedlaender a dernièrement consacrées à Andrea Guacialoti et à Benvenuto Cellini.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

RÉVISION DE LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

DEUXIÈME LETTRE.

MONNAIES DES ARVERNES.

(Pl. IV.)

(Suite. — Voir *Revue numismatique*, année 1856, p. 297 et suiv.

A M. DE LA SAUSSAYE, *membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon.*

« Si l'on veut se faire une idée de la puissance qu'avaient
» autrefois les Arvernes, on en trouve une preuve éclatante
» dans les guerres qu'ils soutinrent à plusieurs reprises
» contre les Romains. Après avoir mis deux cent mille
» hommes en ligne de bataille, ils en vinrent jusqu'au double
» de cette force : c'est ce qui eut lieu lorsqu'ils combattirent
» César sous la conduite de Vercingétorix. Ils n'en avaient
» que la moitié dans la campagne où ils furent vaincus
» d'abord par Domitius Aënobarbus, et ensuite par Q. Fabius

» Maximus, petit-fils de Paul-Émile. Quant à leur lutte
» contre César, elle eut pour premier théâtre Gergovie, ville
» des Arvernes, située sur une haute montagne et patrie de
» Vercingétorix ; puis elle se transporta autour d'Alesia,
» ville des Mandubii (lesquels dépendaient des Éduens) [1],
» peuple limitrophe des Arvernes ; cette cité était aussi bâtie
» sur une colline élevée, et elle avait de plus une ceinture
» formée par d'autres hauteurs et par deux rivières; la
» prise du général y mit fin à la guerre. La victoire de
» Fabius avait eu lieu vers le confluent de l'Isère et du
» Rhône, à l'endroit où les Cévennes se rapprochent le plus
» de ce fleuve [2]; celle de Domitius un peu plus bas, là où
» la Sorgue se jette dans le Rhône. La domination des
» Arvernes s'étendait jusqu'à Narbonne et jusqu'aux limites
» du territoire de Marseille : ils avaient soumis les (autres)
» peuples (de la Gaule) jusqu'aux Pyrénées, et (comptaient

[1] Cette addition est le seul moyen d'expliquer comment Strabon avait fait des *Mandubii* un peuple limitrophe des Arvernes; le texte de César prouve que les *Mandubii* étaient entrés dans la clientèle des Éduens par suite de la prépondérance de cette grande nation; ils n'en avaient pas moins conservé une existence distincte, et leur capitale prétendait au rang de cité, comme le prouve une inscription récemment découverte sur l'emplacement d'Alesia.

[2] V. dans l'*Ora maritima* (v. 615-20) la description qu'Avien fait des Cévennes :

At Cimenice regio descendit procul
Salso ab fluento, fusa multo cæspite.
Et opaca silvis. Nominis porro auctor est
Mons dorsa celsus; cujus imos aggeres
Stringit fluento Rhodanus, atque scrupeam
Molem imminentis intererrat æquore.

Cimenus, *Cimenice regio* est en grec le même mot que celui de *Cebenna* chez les Latins, d'où dérive immédiatement le nom moderne des *Cévennes*. La forme ancienne du mot qui désigne le *dos* en breton est *kevn*, ce qui justifie l'étymologie rapportée par Avien.

» des tributaires) de l'Océan à la frontière du Rhin[1]. On
» raconte des choses merveilleuses de la richesse de Lue-
» rius, père de ce Bititus, qui fit la guerre contre Domitius
» et contre Fabius. On dit qu'il portait le luxe si loin qu'un
» jour voulant faire étalage de son opulence aux yeux de ses
» partisans, il se mit à traverser en char la plaine (de l'Au-
» vergne)[2] en semant à droite et à gauche des monnaies
» d'or et d'argent que ceux-ci ramassaient à sa suite[3]. »

J'ai voulu d'abord mettre sous les yeux de mes lecteurs le témoignage le plus considérable que l'on possède sur la puissance des Arvernes, celui de Strabon, en l'interprétant et en le complétant à ma manière (les additions que j'ai cru devoir faire pour l'intelligence du texte sont indiquées par des signes de parenthèse). Ce précieux témoignage, en

[1] Strab., *Geogr.*, IV, p. 191. Διέτειναν δὲ τὴν ἀρχὴν οἱ Ἀρουέρνοι μέχρι Ναρβῶνος καὶ τῶν ὅρων τῆς Μασσαλιώτιδος. Εκράτουν δὲ καὶ τῶν μέχρι Πυρήνης ἐθνῶν, καὶ μέχρι Ὠκεανοῦ καὶ Ῥήνου. Tel est le texte de Strabon quand il parle du développement de la puissance des Arvernes et en trace les limites. On conviendra que la mention du *Rhin* arrive à la fin de cet exposé d'une manière assez étrange, et donne au moins l'idée d'une certaine exagération dans l'assertion du géographe. C'est pour cela que pour atténuer ce que ce langage a d'exclusif, j'ai ajouté entre parenthèse (et comptaient des tributaires), puisqu'à partir du territoire des Arvernes, et en tendant vers le Rhin, on rencontrait d'abord les *Éduens*, qui ne paraissent avoir jamais été dans leur dépendance. Après cet adoucissement, je ne puis m'empêcher d'ajouter que le fait allégué par Strabon paraîtrait bien plus naturel si l'on substituait le nom du *Rhône* à celui du *Rhin*. Εκράτουν δὲ καὶ τῶν μέχρι Πυρήνης ἐθνῶν, καὶ μέχρι Ὠκεανοῦ καὶ Ῥοδάνου; les *Pyrénées*, l'*Océan Atlantique* et le *Rhône* indiqueraient ainsi au sud, à l'ouest et à l'est, les bornes de l'empire des Arvernes qui, du côté du nord, se terminait vraisemblablement à la *Loire*.

[2] Les réunions du peuple arverne devaient alors avoir lieu dans le voisinage de la cité de *Nemossus* (plus tard *Augustonometum*, aujourd'hui *Clermont*) et la plaine de la Limagne y était entièrement propice. Athénée, dans le passage qui suit, se sert de l'expression διὰ τῶν πεδίων, et le pluriel, dans cette dernière circonstance, s'applique à l'étendue de la Limagne.

[3] Strab., *Geogr.*, IV, p. 191.

effet, est le fondement de mon travail et pourrait lui servir d'épigraphe. L'anecdote qui le termine et où l'on parle des fastueuses largesses d'un chef des Arvernes, fait mention chez ce peuple d'une monnaie d'or et d'argent antérieure à l'an 121 avant J.-C., date de la victoire des Romains sur le fils de celui auquel on attribuait cet acte d'ostentation. Une indication aussi précieuse au point de vue de la numismatique a été traitée avec dédain par ceux des maîtres de notre science dont nous admirons l'expérience et la sagacité, et cependant, avant même qu'on eût trouvé autant de monnaies d'or des Arvernes que nous en possédons aujourd'hui, il convenait d'avoir égard à l'autorité de l'écrivain dans lequel Strabon avait évidemment puisé : car, ainsi qu'on le voit par l'extrait plus étendu qu'Athénée en avait tiré, et que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, l'anecdote caractéristique sur la richesse des Arvernes était empruntée à Posidonius, lequel n'avait parlé de la Gaule qu'après y avoir fait ce que nous appellerions aujourd'hui un voyage scientifique.

« Posidonius, dit Athénée [1], voulant dépeindre la richesse » de Luernius, père de Bituitus, qui fut vaincu par les » Romains, raconte qu'afin de s'attirer la faveur de la multi- » tude, il se faisait traîner en char à travers les plaines, et » qu'il semait l'or et l'argent pour les myriades de Gaulois » qui le suivaient. Il avait fait faire une enceinte carrée de » douze stades dans laquelle étaient de grands vases rem- » plis d'une liqueur précieuse, avec une quantité de nour- » riture proportionnée, et pendant plusieurs jours, qui- » conque voulait y venir et profiter de la distribution, trouvait » sans interruption des gens disposés à le servir. Un des

[1] *Dipnosoph.*, IV, p. 157.

» barbares, qui était poëte, étant survenu après l'heure » marquée pour la clôture du festin, se présenta devant » Luernius, la lyre à la main, et après avoir célébré la » magnificence du prince, il déplora sa propre déconvenue. » Luernius charmé se fit donner un sac rempli d'or et le jeta » au poëte qui courait à côté de lui. Le poëte se précipite, » relève le sac, et recommençant ses accords : « le champ, » s'écria-t-il, où se marque l'empreinte de ton char, devient » fécond en or et produit le bonheur des hommes. » Ceci est » tiré du XXIIIe livre de Posidonius. »

Pour présenter à la fois tout ce qui concerne le luxe et la magnificence des Arvernes, j'ajoute cette circonstance tirée du livre perdu des Guerres de la Gaule, par Appien, et qui nous a été conservé dans les *Excerpta de legationibus*[1] : les Allobroges et les Arvernes s'étaient coalisés contre les Romains, et Cn. Domitius marchait à leur rencontre à travers le territoire des Salyes, lorsqu'un ambassadeur du roi Bitoitus se présenta devant lui. « Il était magnifiquement habillé et » accompagné de gardes équipés avec luxe, ainsi que d'une » meute de chiens : car les barbares de ce pays se font » escorter par des chiens. » (Selon Paul Orose[2], Bitoitus, en voyant le petit nombre des Romains qu'il avait à combattre, disait avec jactance qu'il n'y en aurait pas assez pour nourrir les chiens qui marchaient avec lui). « Cet ambassadeur était » suivi d'un musicien qui, sur un mode sauvage, célébrait » la noblesse, le courage et l'opulence du roi Bitoitus, de » la nation et de l'ambassadeur lui-même. C'est pour cela » que, dans les occasions solennelles, les envoyés des Gau- » lois se font accompagner de ces sortes de chanteurs. »

Après avoir raconté en peu de mots la défaite de Bituitus,

[1] *Gall.*, XII. *Excerpt.* XI.

[2] *Hist.*, V, 4.

Florus[1] rapporte que ce qui fit le principal ornement du triomphe de son vainqueur fut le roi des Arvernes lui-même, revêtu de ses armes de couleurs variées et monté sur un char d'argent, tel qu'il avait paru dans la bataille.

J'ai rassemblé ces passages afin de faire voir, en premier lieu, sous quel aspect s'étaient montrés aux Romains et aux Grecs les peuples dont nous nous occupons, et ensuite combien les notions que la numismatique nous a déjà procurées et qu'elle va nous fournir encore, s'accordent avec le petit nombre de renseignements littéraires qui nous sont parvenus. On sait quelles lacunes déplorables existent pour nous dans l'enchaînement des faits de l'histoire romaine. L'époque des premières guerres que les Gaulois soutinrent contre les futurs maîtres du monde est une de celles pour lesquelles nous sommes réduits aux notions les plus incomplètes. La précieuse histoire que Posidonius avait écrite pour faire suite à Polybe n'existe plus. Tite-Live avait raconté dans son LXIe livre toute la guerre de Cn. Domitius et de Q. Fabius contre les Arvernes, et nous n'avons de ce livre qu'un maigre sommaire. C'est à peine si quelques citations nous ont révélé l'existence des Guerres Galliques d'Appien, l'un des auteurs qui pourtant nous sont parvenus à peu près dans leur entier. On est réduit à recueillir quelques indications dans les abréviateurs, Florus, Velleius Paterculus et Eutrope. Le tardif Orose est presque plus riche à lui seul que les trois historiens qu'on vient de nommer. Si nous avions, pour les époques dont Posidonius, Appien et Tite-Live avaient écrit l'histoire, l'équivalent de ce que César et son continuateur nous ont fait connaître relativement à la conquête de la Gaule, une foule d'énigmes à jamais indéchiffrables pour

[1] *Epit. R. R.*, II, 4.

nous seraient résolues. Dans ce dénuement, les services que les monuments numismatiques nous fournissent, quelques incomplets qu'ils soient, ont un prix inestimable, et c'est pourquoi on leur pardonnera, j'espère, s'ils ne nous disent encore qu'une faible partie de ce que les historiens nous auraient amplement raconté.

Pour commencer par la qualité des personnes dont nous pouvons retrouver les monnaies, on ne sait pas avec certitude quel titre il faut leur attribuer. Vercingétorix n'est nulle part désigné comme roi, et César se contente de dire de son père qu'il avait commandé à toute la Gaule, *principatum Galliæ totius obtinuerat*, et que ses concitoyens l'avaient fait mourir, *quod regnum adpetebat*, « parce qu'il aspirait au titre de roi. » On pouvait donc chez les Arvernes exercer l'autorité suprême sous différentes formes, et rien d'ailleurs ne conduit à croire que le pouvoir d'un seul y fût constant. Quand Posidonius nous représente le père de Bituitus comme « cherchant à se concilier les suffrages de la » multitude, » δημαγωγοῦντα αὐτὸν τοὺς ὄχλους, était-ce un citoyen, plus riche que les autres, qui, dans une république aristocratique, comme celles dont on trouve souvent l'existence chez les Gaulois, devançait le père de Vercingétorix, dans l'aspiration au titre de roi? Bituitus est appelé *roi* d'une manière expresse par Appien, par Florus, par Orose, par l'auteur de l'*Épitome* de Tite-Live, et un précieux fragment des *Triomphes* du Capitole lui assure la même dénomination. Le titre de *roi* lui était certainement donné par les nations tributaires des Arvernes, et rien ne nous empêche de croire que les Arvernes eux-mêmes l'avaient concédé à sa puissance; mais l'exemple de Vercingétorix (sans compter ceux que nous pourrions puiser dans la numismatique des autres peuples de la Gaule) prouve qu'un général d'armée avait le

droit d'inscrire son nom sur la monnaie qu'il faisait frapper.

A quel titre le père de Bituitus avait-il exercé l'autorité suprême sur les Arvernes? Quel était même le vrai nom de ce personnage? Sur le premier point, nous n'avons qu'une présomption que des monuments aujourd'hui inconnus seraient seuls en état de confirmer. Si, comme nous sommes porté à le croire, le père de Bituitus a laissé la trace de son nom sur quelques-unes des monnaies qui nous sont parvenues, ce nom n'étant accompagné d'aucun titre ne peut suffire pour trancher la question. Sur le second point, les philologues ont déjà choisi entre les deux versions qui nous sont parvenues. On lisait *Luerius* dans Strabon, *Luernius* dans Athénée; cette dernière leçon a paru préférable, et s'il nous est permis de puiser des éléments de comparaison dans les idiomes d'origine celtique qui se parlent encore ou qu'on parlait il y a peu de temps, la forme *Luernius* doit être admise à l'exclusion de la première. *Louarn* ou *Loarn* est le nom du *renard* dans les idiomes celtiques. Un des souverains de l'Armorique au moyen âge, Alain, surnommé le *Renard*, s'appelle dans les chants populaires recueillis par M. de la Villemarqué, *Alan-al-Louarn*. Un chef gaulois a pu tout aussi bien se nommer le *Renard*, qu'ailleurs on a appelé des évêques, des princes, des rois ou des empereurs, l'*Ours*, le *Loup* ou le *Lion*. Nous nous en tenons donc à la forme Λουέρνιος qui figure aujourd'hui, non-seulement dans le texte d'Athénée, mais dans celui de Strabon.

Luernius est le plus ancien des chefs Arvernes dont le nom soit parvenu jusqu'à nous; avait-il eu des prédécesseurs du même rang et d'une puissance égale? c'est ce que nous ignorons complétement. Les premières imitations des philippes, accompagnées du monogramme des Arvernes, sont

muettes sous ce rapport, et l'interprétation que nous avons proposée pour la lettre O, qui accompagne quelquefois le monogramme, semblerait plutôt indiquer un état républicain. Cependant, après la substitution définitive du symbole ꟿ au monogramme Ꝑ, nous voyons ce symbole s'altérer encore et puis disparaître entièrement. En même temps, l'imitation s'affaiblit de plus en plus, et les moyens de rendre le modèle grec semblent manquer aux artistes monétaires. Déjà le char du revers a disparu, et à la place de l'aurige, nous ne voyons plus qu'un bizarre squelette. C'est à la fin de ces transformations, accompagnées d'une diminution graduelle dans le poids des espèces, qu'un nom transcrit tout entier paraît se glisser sur les monnaies arvernes [1].

La première trace que je crois en apercevoir m'est fournie par un statère du poids de 7gr,40 (La plus légère des imitations des philippes que nous avons citées dans notre

[1] Parmi les pièces qui terminent la série des imitations arvernes des philippes, j'en trouve, sur les cartons de notre Cabinet, deux d'un métal pur et d'un poids élevé (7gr.,50). Le premier qui montre une tête laurée, à droite, a pour revers un bige, à droite; au-dessous, une lyre renversée. La légende se réduit à quatre II (*sic* IIIIII). Le second, entièrement muet, laisse voir, à l'opposé d'une tête tournée à gauche, un cheval surmonté d'un aurige : la bride du cheval flotte par devant, et la queue de l'animal est relevée; la lyre droite qu'on voit au-dessous assure aux Arvernes cette monnaie. En est-il de même de deux statères de bas or, d'un poids très-faible (6gr,85 et 6gr.,72), auxquels je fais allusion dans mon texte? Ce sont ceux qui nous montrent l'aurige transformé en squelette. Le double enroulement (ꟿ) qu'on remarque au revers de la seconde de ces pièces est très-fréquent sur la monnaie des Arvernes, ainsi que je le démontrerai dans la suite de ce travail. Le *fleuron* et la *patère* qui décorent aussi la première et la seconde sont des symboles d'un caractère un peu plus vague. En tout cas, si ces deux monnaies appartiennent aux Arvernes et sont antérieures à *Luernius*, elles doivent indiquer une époque d'anarchie et d'affaiblissement, tel qu'on peut se figurer l'état politique dont Luernius profita pour s'élever à la royauté.

première lettre pesait encore 7gr,70)[1]. D'un autre côté, à la place de l'Apollon macédonien, nous trouvons une tête gauloise, les cheveux épars, le cou garni d'un *torques* annelé; de l'autre, on n'aperçoit plus (à cause de l'irrégularité de la frappe) que les chevaux du bige, et sous ces chevaux une lyre renversée. La *lyre* est un symbole que nous avons déjà rencontré dans la dégénérescence des philippes : elle rappelle naturellement l'importance du rôle que les Bardes jouaient parmi les nations gauloises et dont Posidonius ainsi qu'Appien nous ont laissé une description d'une exactitude précieuse. Mais ce qui attire surtout mon attention, c'est une légende latine que je crois apercevoir derrière la tête du droit, et dans laquelle il me semble qu'on peut distinguer en lettres latines le mot LVERNIIS (pl. IV, n° 1). Est-ce une illusion? ai je pris pour des lettres l'extrémité des mèches de cheveux détachées de la tête d'une manière au moins extraordinaire? c'est ce que je ne saurais encore décider. Mais il semble bon de mettre toujours en réserve la monnaie qui m'a offert cette séduisante apparence.

Une seconde médaille (pl. IV, n° 2) me conduira peut-être à un résultat plus positif. M. Mioche, de Clermont, avait bien voulu me communiquer l'empreinte d'un statère de sa collection, qui appartient à la même époque que celui dont la description vient d'être donnée, et qui offre cette fois avec certitude une assez longue légende. Mais cette légende est mutilée, et à l'exception des dernières lettres, on n'aperçoit plus que la pointe des caractères. N'importe, nous observerons la désinence, nous compterons le reste des lettres, nous étudierons les traces des formes qu'elles offrent encore, et nous verrons si cet examen ne nous conduit pas à une conclusion d'une certaine probabilité.

[1] Voyez la note précédente pour les pièces du poids de 7gr.,50 et au-dessous.

Tête presque barbare, portant encore la trace de la couronne de laurier, à droite.

℞. Cheval courant à gauche; au-dessus, corps incliné dans lequel on reconnaît un souvenir de l'aurige des statères de Philippe; au-dessous, la légende ⅂ИIIS et les débris du monogramme ⅄.

Cette seconde pièce ne saurait être désormais séparée d'une troisième, qui fait partie de la collection nationale, et qui provient de la découverte de Pionsat. En voici la description :

Légende dont il ne reste plus que RNIIS. Tête à gauche.

℞. Cheval courant à gauche; au-dessous, lyre debout; poids 7gr,38, c'est-à-dire 0gr,02 de moins seulement que le premier statère (pl. IV, n° 3).

On voit, à la première vue, que les pièces nos 2 et 3 offrent une désinence semblable. Lorsque la pièce provenant de Pionsat, prit rang sur les cartons de notre Cabinet, la première pensée qui se présenta à notre esprit, fut qu'elle offrait la trace du nom même des *Arvernes* (ARVE)RNIIS, et c'est ainsi qu'elle avait été classée.

Il faut remarquer cependant qu'à l'exception de cette pièce, et de celle de M. Mioche, qu'on ne peut plus en séparer, jamais le nom des Arvernes ne se reproduit sur les pièces de cette nation. Les anciennes imitations de Philippe, comme les statères plus récents, nous montrent le monogramme ⅄ ou le symbole ⅄ qui en est dérivé. Ce qui achève de démontrer que ce nom ne peut être celui des Arvernes, c'est le monogramme destiné à le reproduire placé sur la pièce n° 2, à la suite du nom en question.

J'observe de plus que sur toutes les pièces (indigènes et non grecques), à une seule exception près, qui portent en

toutes lettres la mention d'une nation gauloise, le nom qui la désigne se termine en OS.

C'est ici peut-être l'occasion de donner une idée d'une des règles que nous nous sommes faites pour résoudre les graves difficultés que soulèvent les légendes des monnaies gauloises. Dans quelle langue ces légendes sont-elles conçues? Quels moyens avons-nous pour distinguer grammaticalement les noms des rois ou des chefs de ceux des peuples ou des villes? Car il faut le reconnaître, après tous les progrès qu'a accomplis la numismatique gauloise, dans toutes les questions douteuses (et c'est encore le plus grand nombre), on en est encore à hésiter entre l'histoire et la géographie, et l'on se sent à chaque instant exposé à prendre *le Pirée pour un nom d'homme.*

Les désinences jusqu'ici très-imparfaitement expliquées devraient, sous ce rapport essentiel, conduire à de bons résultats. Mais la question de l'idiome employé domine tout, et avons-nous les moyens de résoudre ce premier problème? La légende la plus complète peut-être, qui se trouve sur une monnaie gauloise, est celle de la pièce de bronze des *Lexovii*, sur laquelle on lit d'un côté CISIAMBOS CATTOS VERGOBRETO; de l'autre, SIMISSOS PVBLICOS LIXOVIOS. Le sens de cette double inscription ne saurait être douteux; au droit, nous avons le nom du *Vergobret Cisiambus Cattus;* au revers, nous reconnaissons que la pièce était un *semis* qui devait avoir cours chez les *Lexovii. Vergobret*, mot celtique, a été employé par César sous la forme *Vergobretus; Publicos* a certainement une origine latine, et *Simissos* également. Aussi s'est-on jusqu'ici accordé pour reconnaître sur la pièce en question un texte latin transcrit dans la forme encore fréquemment usitée au Ier siècle avant notre ère, et qui rendait par *OS* la désinence en *VS* de la seconde déclinaison.

Mais dans le classement que nous ferons plus tard des monnaies gauloises par époque, on verra que le bronze des *Lexovii* ne peut avoir été frappé que lors de la révolte de Sacrovir sous Tibère, et c'est un peu tard pour l'emploi des nominatifs en *OS*. De plus, *Semissos* pour *Semissis* ne saurait se justifier à l'aide du latin. On s'accorde à reconnaître dans la troisième syllabe du mot *Vergobreto*, le substantif breton *Breut* ou *Breûd*, en dialecte de Vannes *Bert*, qui signifie plaidoirie; ce mot fait au pluriel *Breudou*, et alors il prend l'acception de *plaids*, *assises*. Comme il paraît bien que *Vergobret* désigne le juge suprême de la nation, rien n'empêche d'assimiler le *Breto* de la légende au *Breudou* des dialectes celtiques encore parlés dans un coin de la Gaule[1], et alors on n'est plus obligé de supposer qu'il manque une *S* au *Vergobreto* de la médaille. Dès lors la légende du revers prend une autre physionomie, et sans nous occuper davantage du *simissos* et du *publicos* empruntés à la langue latine avec une désinence qui n'est pas, comme on le verra bientôt, contraire aux habitudes des idiomes celtiques, on en arrive à conclure que *Lixovios* est à son tour une forme adjective et attributive qui indique que le *Semis* appartenait aux Lexovii.

Cette valeur de la désinence *os* une fois prouvée par l'emploi positivement adjectif du mot *Lixovios*, on doit s'expliquer de la même manière les *ethniques* de beaucoup d'autres médailles où l'on reconnaît les noms d'un certain nombre de peuples de la Gaule.

[1] La forme complète paraît être *Barn-oc'h-breudou*, *juge des plaids*. En breton, la racine *barn* désigne le *jugement*, et le dérivé *barner* indique le *juge*. L'idée de *jugement* et celle d'*autorité* étant connexes, il y a lieu de croire, contre l'opinion de M. de Chevallet (*Origine et formation de la langue française*, t. I, p. 342 et suiv.), que la racine *ber* ou *barn*, dans le sens de *vir*, si développée chez les Germains et chez les Latins, n'était pas étrangère aux idiomes celtiques.

C'est ainsi que nous trouvons

Turonos pour désigner la monnaie des *Turones* ou *Turoni*.
Santonos —— *Santones*.
Ubios —— *Ubii*.
Remos —— *Remi*.
Carnitos —— *Carnutes*.

Et avec un peu plus d'altération dans les transcriptions latines :

Andecombos pour désigner la monnaie des *Andegavi*.
Diaoulos —— *Diablintes*.
Alabrodeos —— *Allobroges*.
Corilissos —— *Curiosolites*.
Abucatos —— *Abrincatui*.
Sequanotuos —— *Sequani*.

Et même :

Aretoilmos —— *Arecomici*.

Il en est de même pour des noms de cités ou d'*oppida* :

Ratumacos désigne la monnaie de *Rotomagus*.
Durnacos —— *Turnacus*[1].
Matucenos —— *Matisco*[2].

[1] M. Aug. Le Prévost a démontré que les désinences des noms de lieu, si fréquentes dans notre pays, que les Latins expriment par *ac*, dérivent de l'attributif celtique *ek*, et ont toujours chez les Latins la terminaison masculine *acus*. *Durnacos* pourrait donc être une simple transcription de *Turnacus*. Mais dans *Ratumacos*, les deux dernières syllabes se rapportent au *magus* qui termine tant de noms de lieux chez les Gaulois, comme le prouve la forme latine *Rotomagus*; or *magus* paraît provenir soit de la racine *mac'h*, *réunion*, soit plutôt encore de *magh* (breton *maez*), *champ* circonscrit par des limites, et dans l'une comme dans l'autre hypothèse il désigne un lieu d'assemblée, de foire ou de marché. Si le nom celtique était *Ratumac'h* dont les Latins ont fait *Rotomagus*, rien ne s'oppose à ce que l'ethnique des médailles *Ratumacos* soit considéré comme un adjectif, et cette conclusion entraîne à considérer également *Durnacos* comme l'adjectif du celtique *Durnec* ou *Durnac*.

[2] Gen. *Matisconis*, dans le moyen âge, *Civitas Matiscensis* ou même *Masti-*

Ces derniers exemples prouvent que la désinence en *os* est adjective et n'indique ni substantif ni pluriel; car elle s'applique indifféremment au peuple et à l'*oppidum*. Le substantif sujet de la phrase est sous-entendu; c'est le mot qui désigne la monnaie elle-même. De même que nous avons eu d'abord un *Semis lexovien*, nous reconnaissons l'indication d'une monnaie *chartraine*, *tourangelle*, *angevine*, etc.

Le principe de formation de ces adjectifs se retrouve dans les idiomes celtiques. En breton (je prends les exemples au hasard) :

Debrer veut dire manger et *Debruz*, mangeable.
Gallout — pouvoir et *Galluz*, possible.
Maga — nourrir et *Maguz*. nourrissant.
Gwad — sang et *Gwaduz*, sanglant.

Cette désinence en *uz*, adoptée dans le système d'orthographe de Le Gonidec, ne représente pas une prononciation très-différente de celle que nous avons donnée à l'*us* latin, car, lorsque le radical, comme *Gloaz*, douleur, se termine par un *z*, la forme adjective dans la transcription actuelle prend un *s* à la fin (*Gloazus*, douloureux). L'affinité entre *os* et *us*, comme l'exemple des Latins le démontre, est si grande que rien désormais ne nous empêche de considérer la désinence *os* des adjectifs relevés sur les monnaies gauloises comme correspondant à l'*uz* de nos Bretons actuels.

Cette observation une fois admise ne suffit pas, il est vrai, pour empêcher toute confusion entre le nom des peuples ou des villes et celui des chefs ou des rois : le *Tasgetius* de

cenis. Je sais que mon savant confrère, M. Ad. de Longpérier, doit proposer pour cette légende une autre explication : la mienne est nouvelle et a besoin d'être démontrée. Les preuves que je puis alléguer à l'appui se trouveront dans la suite de ce travail.

César s'appelle sur sa monnaie *Tasgetios*, et *Comius* est désigné de même par la leçon *Comios;* mais ces noms étaient eux-mêmes dérivés d'une forme attributive, et dès lors la distinction grammaticale entre l'adjectif ethnique se rapportant au peuple et le nom propre du souverain, devient impossible à établir. Mais si l'on n'a pas le moyen de résoudre toutes les difficultés qui se présentent en ce genre, on peut du moins en diminuer grandement le nombre.

Je ne connais qu'une exception, *celtique* et non *latine* ou *grecque*, à la règle qui vient d'être posée. Sur la monnaie qui porte le nom d'*Orgétorix*, et que vous avez si parfaitement expliquée[1], les *Éduens* se trouvent désignés par la légende complète EDVIS. *Eduis* conduirait naturellement à *Arvernis* à cause du voisinage; mais on ne peut se dissimuler (et c'est une réflexion que je vous demande la liberté de vous soumettre) qu'il est bien difficile de considérer comme frappée chez les *Éduens* eux-mêmes la monnaie qui porte le nom d'Orgétorix. Sans doute, ce chef avait combiné avec les chefs Éduens le plan de conquêtes qui fut déjoué par l'intervention de César. Mais s'il frappa monnaie, ce ne put être qu'au début de l'entreprise, puisque César va jusqu'à dire qu'il était déjà mort avant qu'elle ne fût commencée, et dès lors on ne comprendrait plus l'intérêt qu'auraient eu les Éduens à renouveler sa mémoire, quand les tribus Helvètes vinrent pour s'unir avec eux. Supposera-t-on que les chefs Éduens qui conspiraient avec Orgétorix lui eussent dédié une monnaie, lorsqu'ils ignoraient encore que leur complice eût péri? On ne frappait monnaie que pour entrer en campagne, et les Éduens n'auraient pu se lever avant l'arrivée des Helvètes. Ajoutez à cela que le type de la monnaie d'Or-

[1] *Ann. de l'Inst. arch.*, t XVII, 1845, p. 98 et suiv.

gétorix, l'*Ours* des Alpes, qui, comme vous l'avez ingénieusement remarqué, a continué d'être l'épisème ou l'emblème du plus important des cantons de l'*Helvétie*, figure plus naturellement sur une monnaie frappée au sein de ses montagnes qu'au centre de la nation éduenne. Je considère donc la monnaie qui vient de nous occuper comme frappée par Orgétorix lui même, dans l'Helvétie, au début de la campagne qu'il allait entreprendre, et comprenant une honorable mention des alliés sur l'appui desquels il comptait. Je me demande alors si l'idiome des Helvètes, si rapprochés eux-mêmes des Germains, ne devait pas offrir, dans sa constitution, des différences qui l'éloignaient de celui des autres Gaulois [1].

Vous me permettrez donc provisoirement de ne pas tenir compte de l'analogie qui existerait entre EDVIS et ARVERNIS, en supposant que cette dernière légende figurât sur les statères dont je voudrais fixer l'attribution, d'autant moins que les statères décrits plus haut offrent la désinence NIIS (avec l'II italique au lieu de E), désinence qui, appliquée à un ethnique, serait absolument insolite dans la numismatique gauloise.

Cette difficulté écartée, voici les probabilités qui se présentent : Le premier statère (pl. IV, n° 1) semble offrir la légende LVERNIIS, précédée de quelques lettres absolument indéchiffrables, et qui peut-être servaient à exprimer le titre de roi. Les deux chevaux du revers sont clairement exprimés, et l'on voit une trace très-reconnaissable de l'aurige; une lyre renversée se montre sous les chevaux : il pèse 7gr,40.

[1] Dans cette hypothèse, la désinence *is* répondrait à l'attributif *isch* des idiomes germaniques. Les Allemands diraient encore *Æduisch*. Voir plus bas les désinences grecques en ις des ethniques du midi de la Gaule.

Le second (pl. IV, n° 2), celui de M. Mioche, laisse lire assez clairement ... RNIIS, suivi du monogramme ; on ne voit plus qu'un cheval, mais il reste encore un vestige informe de l'aurige : une lyre debout est sous le cheval ; j'ignore quel est le poids de cette pièce.

Le troisième statère (pl. IV, n° 3), trouvé à Pionsat, sur lequel on lit clairement RNIIS, ne montre plus décidément qu'un cheval ; toute indication de l'aurige a disparu ; la lyre est encore droite sous le cheval ; cette pièce pèse 7gr,38.

Quoi qu'on pense de la légende, la correspondance des types, des symboles, la similitude du travail, la conformité du poids, indiquent certainement une époque commune : c'est le moment où la transition se fit du *bige*, emprunté des philippes, au simple *cheval* qui devint dès lors le type constant de la monnaie arverne. La légende ne désignait pas le peuple lui-même ; il est probable qu'elle avait pour objet de transcrire le nom du chef ou roi des Arvernes qu'Athénée appelle Λουέρνιος. La désinence *es* ou *is* n'empêche pas que les Grecs n'aient employé celle en *ios* qui leur était propre [1].

Enfin, je crois avoir mené la question au point où elle en était, quand vous aviez complété avec tant de vraisemblance la légende du *Vercingétorix* de M. Bouillet. Vous attendiez avec confiance la confirmation de votre lecture : je n'ai pas beaucoup plus d'inquiétude quant à la mienne, et c'est pourquoi je n'hésite pas à proposer aux numismatistes les trois statères dont il est ici question, comme des

[1] En breton, *Louarnez* est le féminin du mot *Louarn*. Mais on dit aussi *Louarnôz* pour désigner un *homme rusé*, et *Gwez*, *sauvage*, devenant en composition *wez*, peut aussi avoir été associé à *Louarn*.

échantillons échappés à la destruction des monnaies d'or de *Luernius*, monnaies dont l'existence est attestée par le témoignage des anciens, et qu'il était naturel de s'attendre à retrouver parmi les pièces gauloises.

Le fils de Luernius est le plus connu des Arvernes qui aient porté le titre de roi ; mais tout ce qu'on sait de son histoire se borne au grand effort qu'il fit pour arrêter les progrès des Romains dans la Gaule, après que ceux-ci eurent accablé Teutomatus, roi des Salyes, et à la double défaite que lui infligèrent Domitius Aënobarbus et Q. Fabius Maximus. Les manuscrits ne nous mettent pas en état de déterminer avec exactitude la forme de son nom ; l'auteur des sommaires de Tite-Live, Valère-Maxime, Florus, Eutrope, Paul Orose, s'accordent, ou du moins ont été mis d'accord par les éditeurs, au moyen de la leçon *Bituitus* : Βιτοΐτος chez Appien, Βιτίτος dans Strabon, Βιτυΐτος dans Athénée, se rapprochent assez de cette manière d'écrire ; mais elle a contre elle un monument d'une grande autorité, le fragment des Fastes Capitolins, dans lequel on lit : Q. FABIVS. Q. AEMILIANI. F. Q. N. MAXIMVS. PROCOS. DE. ALLOBRO*gibus* ET. REGE. ARVERNORVM. BETVLTO. X. K. Cependant les philologues n'ont point consenti à transporter le nom de *Betultus* dans le texte des auteurs que nous avons cités, et je crois qu'ils ont eu raison. *Betultus* est une forme particulière, qui a sa raison d'être, ainsi que je tâcherai de le démontrer dans ma troisième lettre, mais qui n'exclut pas une autre transcription. On verra que les Gaulois eux-mêmes admettaient des variantes dans la manière d'écrire le nom de ce roi. Mais ce ne sont pas les statères arvernes qui éclairciront la difficulté que je viens de soulever.

Cependant, ce que nous aurions pour le moment de plus essentiel, ce serait de trouver sur la monnaie frappée par

les Arvernes une trace certaine du prince, qui, le premier, pour ainsi dire, les a fait entrer dans l'histoire. Est-ce le désir de combler une lacune aussi importante, qui va nous guider dans l'attribution d'une des pièces de la découverte de Pionsat ? Voici un statère d'assez bon or et d'un travail négligé (pl. IV, n° 4) : d'un côté est un buste imberbe, tourné à gauche ; de l'autre, un cheval passant à gauche, ayant au-dessus de lui un oiseau de l'ordre des échassiers, cigogne ou grue, mais certainement grue, ainsi que nous aurons l'occasion de le démontrer plus tard ; devant le buste et sur le bord de la tranche, qui, par suite de l'inégalité de la frappe, se trouve disposée en biseau, sont des lettres à peine visibles, *litteræ fugientes*, ainsi que disait le bon Mionnet, mais dans lesquelles je ne puis m'empêcher de distinguer les restes d'un nom propre, TOVIO. Je crains de m'être livré trop facilement à ma première impression ; je soumets la pièce à un nouvel examen, à quelques jours de distance, et les mêmes éléments se manifestent encore ; je montre la pièce à notre confrère et ami, M. de Saulcy ; je m'adresse à l'expérience et à la sûreté de coup d'œil de M. le duc de Luynes, tous deux voient comme moi TOVIO à la place que je viens d'indiquer. C'est donc là, sinon un résultat absolument acquis, au moins une présomption très-forte, et quand je compare ce reste de légende avec la forme la plus fréquemment reproduite du nom du chef des Arvernes, *Bituitus*, je me trouve conduit à en rapprocher la légende de la médaille et à considérer comme trouvé le *desideratum* important que je cherchais. Le statère sur lequel, avant qu'il fût altéré, on devait lire BITOVIOS, appartient au roi vaincu par Domitius et par Fabius. Il pèse 7gr,34, quatre ou six centigrammes de moins que les *Luernius*. Ce poids indique un échelon dans la di-

minution progressive de la valeur du statère arverne, et cadre parfaitement, pour l'époque où nous plaçons ce statère, avec les données précédemment établies.

Mais si la monnaie d'or des Arvernes offre les éléments de restitution du nom de *Bitovios*, on doit aussitôt se rappeler que le même nom, sous la forme grecque, appartient à une série de monnaies de bronze, que la critique du dernier siècle a renvoyées à la Galatie, mais que les premiers interprètes avaient d'abord proposé de ranger à la Gaule. Serions-nous donc obligé de renier ici l'autorité de Pellerin et d'Eckhel et de donner raison à l'auteur du *Trésor de Brandebourg* ?

C'est mon avis, et pour démontrer que Beger n'avait pas tort, notre ami, M. de Saulcy, m'a singulièrement facilité la besogne. Je m'en réfère à ce qu'il a dit dans le premier numéro de la *Nouvelle Revue numismatique* [1], sur la provenance des prétendus rois de Galatie. Nous ignorons ce qui avait fait croire à nos devanciers que les pièces qu'on attribuait à cette contrée *ne se trouvaient qu'en Asie*. Moi-même, sur la foi d'autorités aussi imposantes, j'avais enregistré parmi les rois de l'Asie les *Bitovius*, les *Cæantolus* et les autres de la même fabrique, malgré le peu d'analogie qu'elles présentaient avec les monnaies authentiques des véritables rois de Galatie, *Amyntas*, *Brogitarus* et *Déjotarus*. Mais déjà, il y a quelques années, M. le marquis de Lagoy avait publié une de ces pièces trouvées dans le Midi de la France, et l'analyse que M. de Saulcy a faite de la collection de M. Jalabert, au point de vue de cette provenance, semble démontrer qu'en effet les pièces en question appartiennent à la Gaule.

[1] Année 1856, p. 3 et suiv.

Beger, en trouvant dans le cabinet de Brandebourg deux pièces avec la légende BITOYIOC et BITOYKOC BACIAEYC, en avait fait le rapprochement naturel avec le *Bituitus* des historiens de Rome, et les avait rangées à la Gaule. Spanheim suivit son exemple, et l'on prit l'habitude, ainsi que le prouve la publication du Musée Tiepolo, de cataloguer ces monnaies et celles qui leur ressemblent, sous la rubrique de *Reges Arverniæ*. Mais Bimard de la Bastie, dans les additions à *la Science des médailles* du P. Jobert (t. II, p. 335 et suiv.), vint se placer en travers de cette attribution, et, fort de l'autorité d'Oudinet et de M. de Boze, tous deux gardes du Cabinet du Roi, il affirma que toutes les pièces du même genre appartenant à cette collection *avaient été apportées du Levant*. Avec cette prévention, Bimard de la Bastie devait trouver de la difficulté au rapprochement du *Bituitus* des historiens et du *Bitovius* ou *Bituïus* des médailles [1]. D'un autre côté, il lui semblait convenable de comparer la légende d'une des pièces du Cabinet du Roi, qu'il lisait et qu'on a lue jusqu'ici BITOYIOYOYO avec le nom d'un roi des Galates, cité par Strabon. Ce géographe ayant mentionné, dans le territoire des Trocmi, une ville de Mithridateum, détachée par Pompée du royaume du Pont, et donnée par lui au roi *Bogodiatorus*, Bimard de la Bastie trouva tout simple de séparer YOYO de BITOYIO, et en proposant une correction au texte de Strabon, de reconnaître dans *Bitovius* le fils de *Gogodiatorus*, comme si la légende complète eût été BITOYIOC YOYOδιατόρου BACIAEYC.

Le malheur pour cette opinion, c'est qu'on a trouvé, à la fin du siècle dernier, une médaille magnifique, et de pur travail grec, du roi favorisé par Pompée, et mentionné dans

[1] La légende du statère arverne étant en lettres latines, il faudrait en conclure que *Bitovius* est une leçon préférable à *Bituitus*.

Strabon. Ce roi ne s'appelait pas *Bogodiatorus*, mais *Brogitarus*, et l'apparition de sa monnaie, en faisant rentrer dans l'ombre le *Gogodiatorus* de Bimard de la Bastie [1] (omis d'ailleurs avec un dédain évident par Eckhel), aurait dû suffire pour ébranler fortement l'attribution à des princes de l'Asie Mineure, de médailles qui n'ont de grec que la légende, et dont le travail rude et grossier montrerait chez les Galates une barbarie que démentent les monnaies, non seulement de *Brogitarus*, mais d'*Amyntas* et de *Déjotarus*.

Bimard de la Bastie avait publié, en 1739, la seconde édition de *la Science des médailles*. Vingt-sept ans plus tard, en 1764, mon illustre devancier, l'abbé Barthélemy, consulté par l'abbé Audibert sur des monnaies trouvées à *Vieille-Toulouse*, lui répondit : « Quelques-unes de ces mé-
» dailles (celles qui portent la légende ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ)
» sont d'un mauvais travail, et ressemblent pour la fabrique
» aux médailles grecques de Béziers, et à ces médailles que
» la plupart des antiquaires attribuent à des rois de Galatie
» et que d'autres rapportent, *peut-être avec plus de raison*,
» à des rois des Auvergnats. » (*Dissert. sur les origines de Toulouse*, p. 16 et 17.)

Cette opinion, jetée ainsi en passant par Barthélemy, fut vivement relevée. Pellerin avait son amour-propre engagé dans la question ; il avait attribué à *Talet* de la Laconie, les

[1] J'ai à me reprocher de n'avoir pas, en reproduisant le médaillon de Brogitarus (*Num. des rois grecs*, p. 77), rapproché du nom de ce roi celui de *Bogodiatorus*, donné par Strabon, et de n'avoir pas fait voir qu'il ne différait pas du *Brogitarus* dont Cicéron parle dans le discours sur la *Réponse des Haruspices*. On place la déposition de ce dernier prince en 58 avant Jésus-Christ, et le prétendu *Bogodiatorus* dut être mis en possession de *Mithridateum* en 63, après la victoire définitive de Pompée sur *Mithridate Eupator*. Je reviendrai d'ailleurs dans ma troisième lettre sur l'altération du nom de *Brogitarus* en celui de *Bogodiatorus*.

pièces qui portent la légende ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ, et Barthélemy, en reproduisant plusieurs de ces pièces trouvées à Vieille-Toulouse, appelait l'attention sur leur ressemblance avec d'autres monnaies, retirées sans motif aux rois des Arvernes. « La seconde objection, disait Pellerin dans son » IVe *supplément* (1767, p. 92), est que quelques-unes de ces » médailles sont d'un mauvais travail, et ressemblent, etc... » J'avoue que cette objection est si extraordinaire que je ne » sais quelle qualification lui donner. M. l'ab. B. pense donc » que les médailles de la Laconie sont de belle fabrique, » etc..... Quand il dit que les médailles attribuées à des » rois de Galatie pourraient appartenir plutôt à des rois des » Auvergnats, est-ce parce que, comme quelques-uns l'ont » pensé, il y a eu un roi de ces peuples, appelé *Bituitus*, » dont le nom approche de celui de ΒΙΤΟΥΙΟΣ, qui se trouve » sur quelques médailles ? Et prétend-il en inférer que tous » les noms différents en si grand nombre, qui sont marqués » sur d'autres médailles semblables, doivent être pour cette » raison des noms de rois qui avaient régné en Auvergne ? » On n'y a jamais trouvé aucune de ces médailles qui » toutes au contraire sont venues du Levant. Comment donc » a t-il pu adopter une opinion qui a été si bien réfutée par » M. de la Bastie, dans ses remarques sur *la Science des* » *médailles* du P. Jobert ? » La querelle en finit là, au moins pour le public, et nous pourrions craindre que Barthélemy n'eût reculé devant la réfutation de son adversaire, sans de précieuses notes marginales consignées sur l'exemplaire de Pellerin que l'on conserve au Cabinet des médailles. Vous avez eu connaissance de ces notes, et vous les avez citées dans votre *Numismatique de la Gaule narbonnaise*. Permettez-moi d'y revenir en vous imitant.

Quand Pellerin s'écrie : « J'avoue que cette objection est

» si extraordinaire, etc..., » l'abbé Barthélemy répond : « Et pour moi j'avoue que cette qualification d'*extraordi-* » *naire* est bien plus extraordinaire, car je n'ai rien avancé » qui ne fût exact et très-exact. » Sur l'assertion : « on n'y » a jamais trouvé aucune de ces médailles, qui toutes au » contraire sont venues du Levant, » Barthélemy écrit : « Cela n'est pas vrai; on en a trouvé à Toulouse, et entre » autres celle de Cæantolus. » Et enfin, Pellerin concluant d'un ton ironique : « S'il a effectivement de bonnes rai- » sons pour adjuger ces sortes de médailles à des rois » d'Auvergne, on lui sera obligé de les faire connaître. » Barthélemy ajoute : « Cela a tout l'air d'un défi; mais je ne » veux pas me battre avec des gens qui ne veulent pas m'en- » tendre. » Ainsi il est démontré que Barthélemy était resté fermement attaché à l'opinion de Beger; mais Pellerin, atteint dans son amour-propre, l'avait pris de si haut et avec tant de vivacité, que l'illustre Garde des médailles du Roi aima mieux laisser tomber la querelle, et s'occupa d'autre chose. C'est grand dommage pour nous, et surtout pour la vérité; mais notre ami, M. de Saulcy, apprendra avec plaisir qu'il était déjà plus appuyé dans son opinion qu'il n'en avait l'idée.

N'importe, c'était toucher l'Arche sainte, que de ne pas penser sur la question comme Pellerin et Eckhel; car Florez, ayant publié dans ses *Addenda* (t. II, tab. LI, n° 6) une médaille de la série qui nous occupe, en l'attribuant à Antequera, une main (laquelle, il est vrai, n'est pas celle de Barthélemy) a écrit au-dessus de la pièce, sur l'exemplaire de Florez qui appartient au Cabinet : *à reporter aux rois de Galatie.* Cependant la pièce publiée par Florez avait été découverte en Espagne; le volume qui la contient parut en 1768, et si Barthélemy s'était donné la peine de répliquer

à Pellerin, il aurait trouvé dans les *Medallas de España* un argument de plus, qu'à notre tour nous ne devions pas négliger.

J'ai cité toutes les preuves, venues à ma connaissance, de la provenance occidentale et gauloise des prétendus rois de Galatie, différents d'Amyntas, de Brogitarus et de Déjotarus. J'ajoute que je n'ai pas vu venir du Levant une seule des pièces qu'au siècle dernier on affirmait *n'être venues que du Levant*. Allier de Hauteroche n'en avait pas dans sa collection; ni Borrell, ni Cadalvène n'en ont envoyé ou apporté, au moins en France; on n'en trouvait pas dans la précieuse collection formée à Constantinople par M. le baron Behr, et M. W. H. Waddington n'en a pas rencontré pendant l'importante exploration qu'il a faite, au point de vue numismatique, des contrées mêmes qui auraient dû fournir les pièces de ce genre, si elles appartenaient réellement à l'Asie. Tout cela diminue bien l'autorité qui pourrait rester encore à l'opinion du dernier siècle, opinion révoquée en doute par Barthélemy, le successeur illustre d'Oudinet et de de Boze. Si l'on n'y voyait pas absolument une erreur, et si l'on cherchait à l'expliquer, par respect pour ceux qui l'ont soutenue, il suffirait peut être de rappeler que les provenances du Levant devaient passer par la Provence, où elles étaient exposées, surtout autrefois, à faire d'assez longues stations. Il aura suffi de l'adjonction à des pièces apportées de l'Asie, d'autres monnaies à légendes grecques trouvées dans le midi de la France, pour faire naître le préjugé que nous aurons aujourd'hui quelque peine à déraciner complétement.

La pierre d'achoppement de nos devanciers était précisément la légende grecque des médailles en question. Pellerin disait : Est-ce qu'on trouve de ces médailles en Auvergne ? et Barthélemy répondait : oui, on en trouve à Tou-

louse. Ce qui équivaut à dire : Si nous n'en avons pas de l'Auvergne proprement dite, nous en avons au moins de la Gaule méridionale. A quoi il faut ajouter : La légende grecque convient moins au Nord et au Centre qu'au Midi de la Gaule[1]. Le titre de *roi* en grec nous est inconnu parmi les peuples purement Gaulois. Cependant, Strabon nous montre, à une époque qu'il ne précise malheureusement pas, les Arvernes maîtres des pays situés entre les Pyrénées et le Rhône[2]. Le littoral de la Méditerranée, dans cet intervalle, comptait plusieurs villes grecques. Si les pièces controversées reproduisent, en effet, des noms de rois arvernes, il faut qu'elles aient été frappées dans quelque ville grecque soumise à leur empire : et c'est cette ville qu'il nous importe maintenant de déterminer.

Pour arriver au résultat que nous cherchons, nous devons d'abord circonscrire autant que possible le terrain que nous avons à explorer. Barthélemy, dans la lettre à l'abbé Audibert, trouvait aux *Bituitus* et aux *Cxantolus* de la ressemblance avec les monnaies qui portent la légende ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ, et il avait raison. Si nous parvenons à fixer le siége précis de l'émission de ces dernières pièces, cette détermination, intéressante en elle-même, pourra contribuer en même temps à la solution finale du problème qui nous occupe.

Je commence par déclarer l'impossibilité dans laquelle je suis d'admettre la lecture sans division de la légende ΛΟΓΓΟΣ-

[1] Il y a moins de mélange, qu'on ne l'a cru jusqu'ici, de lettres grecques et latines, dans les légendes des monnaies gauloises. L'alphabet latin domine à partir des *Volcæ*, soit *Tectosages*, soit *Arecomiques*, à la droite du Rhône. On retrouve le grec pur chez les *Senones* et en général le long de la Seine. Un certain nombre de pièces qui offrent l'ethnique à la fois en lettres grecques et en lettres latines méritent de fixer l'attention (ΑΘΗΡΙΑC et ATHIRIM, ROVECA et ROOΓIKA).

[2] Voyez ci-dessus, p. 107, note 1.

ΤΑΛΗΤΩΝ, et je vous demande, sous ce rapport, la permission de me séparer de l'opinion que vous avez adoptée. Toutes les tentatives que l'on a faites jusqu'ici pour découvrir dans la Gaule une indication géographique, qui répondit avec quelque vraisemblance à cette légende, ont été infructueuses et elles devaient l'être. Un tel mot n'a physionomie ni grecque, ni gauloise, et j'adhère sans hésitation à l'opinion de Pellerin, qui divisait la légende en deux parties, rapportant la première à un magistrat du nom de *Longus*, et la seconde à un nom géographique. Il est vrai que Pellerin avait tort de chercher ce nom dans la Laconie; son prétendu *Talet* n'a rien d'historique [1], et tout le monde reconnaît aujourd'hui que les pièces en question appartiennent à la Gaule. Nous devons donc chercher en Gaule seulement la localité désignée par l'ethnique ΤΑΛΗΤΩΝ.

Cette localité, si longtemps cherchée, n'était pas impossible à découvrir. La rivière de la *Tet*, qui passe à Perpignan, portait dans l'antiquité le nom de *Telis* : Pomponius Mela, II, 5. *Inde est ora Sordonum et parva flumina, Telis et Tichis.* Cette rivière s'appelait aussi *Ruscino;* Avien, dans son *Ora Maritima*, v. 565, la désigne sous le nom de *Roschinus* :

. . . . . Post Pyrenæum jugum
Jacent arenæ litoris Cynetici,
Easque late suleat amnis *Roschinus*.

Et l'on sait qu'Avien a composé son poëme avec des matériaux grecs d'une date très-ancienne.

[1] Dans Pausanias (III, 20, 4), *Taletum* est le nom du sommet le plus élevé du Taygète. Ce sommet était consacré au Soleil; on y sacrifiait des chevaux à cette divinité, et l'emplacement de la ville de *Bryseæ* était au-dessous. Ce lieu où du temps du Périégète on ne trouvait plus qu'un village, avait-il jamais porté le même nom que la montagne voisine? En tout cas, de Τάλετον, on n'aurait pu tirer l'ethnique Ταλήτων reproduit sur la médaille.

Le fleuve *Ruscino* ou *Roschinus* avait le même nom que la ville de *Ruscino* où les Romains établirent une colonie. Cette dernière ville, dont l'emplacement existe à une très-faible distance de *Perpignan*, doit être considérée comme le noyau de la capitale du *Roussillon*, province qui elle-même emprunta son nom à la ville romaine.

Les noms de peuples étaient beaucoup plus multipliés dans l'Aquitaine que dans le reste de la Gaule [1]. Avien nous dit que le *Roschinus* traversait le territoire des *Sordiques;* mais ce dernier peuple était en rapport de nom avec le fleuve *Sordus* et l'étang appelé *Sordice :*

Stagnum hic palusque quippe diffuse patet,
Et incolæ istam *Sordicen* cognominant. O. M. (569-70).
. . . . . .
Stagno hoc ab ipso *Sordus* amnis effluit. (*Ibid.* 574).

En conséquence, les bords du *Telis* pouvaient avoir aussi leur peuple particulier, fragment de la nation des *Sordiques* ou soumis à sa suprématie.

Le rapport du nom des fleuves avec celui des peuples est fréquent dans cette partie de la Gaule : nous venons de citer l'exemple des Sordiques ; il en était de même pour l'*Aude*, *Atax*, qui communiquait son nom aux *Atacini*, peuple des environs de Narbonne ; de là, le surnom donné au poëte Varron, *Varro Atacinus*, pour le distinguer du savant Terentius Varron. Nous n'avons pas la forme grecque du nom de *Telis*, mais rien n'empêche qu'il n'ait été écrit par un η (cf. le nom de l'île de *Telos*, en grec Τῆλος), et l'on voit par les

[1] Quand je parle ici de l'Aquitaine, je me rapporte à la division fondamentale de la Gaule en trois parties : *Aquitaine*, *Celtique* et *Belgique :* la *Narbonnaise* et la *Lyonnaise* représentant des séparations postérieures et qui durent leur origine aux établissements romains dans la contrée.

médailles et les inscriptions qu'il existait, dans le dialecte du midi de la Gaule, une tendance à substituer l'A à l'H et même à l'E. Les géographes écrivent *Bæterræ* et Βαίταρρα : les médailles offrent la forme adjective Βηταρρατίς. A la forme littéraire *Nemausus*, répondent le NAMACAT des monnaies et le NAMAYCATIC d'une célèbre inscription gauloise. Il paraîtra donc naturel que le fleuve Τῆλις ou Τάλις ait donné son nom à un peuple du nom de Τάλητες. Aussi n'hésitons-nous pas à placer sur les bords de la *Tet* la patrie des médailles qui portent la légende TAAHTΩN.

Mais quel pouvait être ce *Longus* dont le nom fut placé sur la monnaie des *Talètes* ou *Telites*? Pourquoi ce nom resta-t-il invariablement attaché à toutes ces pièces, depuis celles de belle fabrique et de travail purement grec jusqu'aux presque barbares? Pourquoi ne le voyons-nous pas disparaître au moins quand d'autres noms, considérés jusqu'ici comme des noms de magistrats, viennent prendre place sur la monnaie des Talètes?

Aquæ Sextiæ fut fondée par C. Sextius Calvinus, l'an 122 avant Jésus-Christ, et c'est le commencement en Gaule de la Province romaine. On ne place que quatre ans plus tard le premier établissement de la colonie de Narbonne. C'est à l'époque de la fondation d'Aix qu'on doit fixer l'apogée de la puissance des Arvernes, c'est-à-dire le temps où ils dominaient depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône. La défaite de Bituitus en 121, l'établissement des Romains à Narbonne trois ans après, correspondent nécessairement au moment où les Arvernes durent perdre tout ou partie de leurs positions sur la Méditerranée, et l'on pourrait en conséquence penser que c'est après leur départ qu'un magistrat d'origine romaine, ainsi que le nom de Longus l'indique, put exercer une influence suprême sur un peuple établi aux pieds des Py-

rénées. Mais les Romains avaient très-probablement devancé les Arvernes dans ces contrées, et nous en tirons la preuve d'un passage célèbre de Polybe. Cet historien, mort l'an 145 avant Jésus-Christ, affirme que les Romains avaient distingué, par des milles placés de huit en huit stades, la route de l'Espagne depuis Emporiæ jusqu'au Rhône[1]. Ce témoignage, quoique resté jusqu'à présent unique, n'en démontre pas moins que les Romains, dès avant leur établissement dans la Gaule, y avaient fondé des rapports qui ressemblaient fort à la domination. Profitant de l'amitié de Marseille et de l'alliance des Éduens, ils avaient pris, en quelque sorte, possession des abords de l'Espagne, où la lutte contre les Carthaginois les avait entraînés, longtemps avant que leurs aigles parussent dans la Gaule. On verra bientôt que pour placer toutes les variétés qu'offre la monnaie des Talètes, il faut un espace de temps assez considérable, et il semble à première vue qu'il y en aurait trop peu, si l'on ne mettait les premières émissions au nom de *Longus* qu'après la fondation de Narbonne. Car, à l'exception d'une pièce que vous avez publiée, et qui ne porte plus aucune légende reconnaissable, les plus récentes des monnaies que nous donnons aux Talètes peuvent être ramenées à une date certaine, et nous ferons voir que cette date correspond à l'époque de l'invasion des Teutons dans la Gaule (105-102 avant Jésus-Christ). Le pays des Talètes se trouve précisément sur la route d'Emporiæ au Rhône, et l'époque où un Romain d'origine prit parmi eux assez d'ascendant pour inscrire son nom sur leur monnaie, doit être celle où l'on travaillait à la route décrite par Polybe. Nous n'hésitons pas à placer avant

[1] III, 39, 8. Καὶ μὲν ἐντεῦθεν (à partir d'Emporiæ) ἐπὶ τὴν τοῦ Ῥοδανοῦ διάβασιν, περὶ χιλίους ἑξακοσίους· ταῦτα γὰρ νῦν βεβήματίσται, καὶ σεσημείωται κατὰ σταδίους ὀκτὼ διὰ Ῥωμαίων ἐπιμελῶς.

la mort de cet historien l'époque des premières émissions au nom de *Longus*.

Longus, chez les Romains, n'est pas un nom propre, mais un surnom. On le rencontre fréquemment dans les familles Sulpicia et Sempronia. La seconde de ces familles a notamment joué un rôle important dans le VIe siècle de Rome. L'an 177 avant Jésus-Christ, pendant la peste qui désola cette ville, un C. Sempronius Longus succéda à Ti. Sempronius Longus, probablement son père, dans les fonctions sacerdotales de *Decemvir Sacrorum* (T. Liv., XLI, 26). Ce personnage, ayant vécu à l'époque où nous plaçons le commencement de la monnaie des Talètes, pourrait, par conjecture, être rapproché du *Longus* dont le nom a pris place sur cette monnaie.

Le Cabinet national possède trois exemplaires du premier état de la monnaie des Talètes : la mieux conservée de ces pièces est celle que vous avez publiée[1]. Elle n'est pas revêtue d'une feuille d'argent, comme vous l'avez pensé, mais *étamée* par le procédé gaulois que Pline a décrit et qu'on employait avec succès principalement à Alesia[2]. Du reste, c'est une monnaie grecque d'un travail et d'un style qu'on peut dire véritablement parfaits. Mercure y est représenté en buste, avec des ailerons à la tête, et son caducée derrière la nuque. Au revers, est modelé un trépied d'une forme élégante et surmonté d'un *lebès* avec les anses propres à l'enlever. La légende ΛΟΓΓΟΣ ΤΑΛΗΤΩΝ offre le Σ et l'Ω de la belle époque. Le second mot est coupé après la première syllabe; mais on croit apercevoir un certain intervalle entre le Σ final de ΛΟΓΓΟΣ et l'initiale de ΤΑΛΗΤΩΝ. Tel est le point de départ

[1] *Num. de la Gaule Narb.*, pl. XXIII, n° 1.
[2] *H. N.*, XXXIV, 48.

de la monnaie des Talètes que je place par conjecture vers l'an 160 avant Jésus-Christ.

Je fais comme vous quatre ou même cinq divisions de la monnaie des Talètes. La seconde est représentée par une pièce épaisse, pesant à peu près le double de la précédente (17gr,30 au lieu de 8gr,40)[1]. C'est la même tête de Mercure, entourée du même grènetis, quoiqu'on n'aperçoive pas le caducée. Au revers, le C lunaire s'est déjà substitué au Σ lapidaire, l'ω cursif à l'Ω monumental. Un vase en forme d'*olla* est placé, au lieu du *lebès*, sur le trépied; l'anse de ce vase, très-bien attachée sur les pièces de la première division, est ici mal comprise; enfin, il semble que sous le buste on distingue déjà une courte légende ibérique. Je crois démêler ᒥᑭᒥ, c'est-à-dire l'inscription des pièces de la troisième et de la quatrième division, moins la voyelle. Cette orthographe serait d'accord avec le plus ancien usage de l'épigraphie ibérique, imitatrice des Phéniciens; mais la trace de ces lettres est si fugitive que je ne saurais rien affirmer. Quoi qu'il en soit, cette seconde division est nécessairement postérieure d'un assez grand nombre d'années à la première.

Nous avons deux exemplaires des monnaies de la troisième division. Le droit se distingue principalement par l'addition d'une seconde légende grecque sur laquelle je devrai bientôt revenir. La tête prend un aspect barbare; on remarque dans les cheveux un ornement difficile à déterminer; le caducée est visible. Quant au revers, la légende grecque n'en diffère pas de celle que la seconde division nous a offerte, mais le trépied est encore plus déformé. Il a les anses de côté au lieu de les avoir en face; enfin, on aperçoit

[1] *Gaule Narb.*, pl. XXIII, n° 2.

pour la première fois le long du trépied, à gauche, la légende ibérique de quatre lettres, signalée par M. le marquis de Lagoy dans la *Revue* de 1841 (pp. 84 et suiv.), et dont vous vous êtes occupé dans votre grand ouvrage.

Notre ami, M. de Saulcy, vous avait communiqué une opinion très-probable sur le sens de cette légende, mais vous hésitiez à l'accepter, et cette indécision augmentait votre incertitude sur le véritable emplacement de la monnaie des Talètes. Aujourd'hui, il me semble que tous les doutes peuvent être levés. Des progrès notables ont été faits dans la lecture des légendes ibériques, grâce au travail tout à fait distingué de M. Boudard[1], et ces progrès doivent servir à justifier entièrement la lecture proposée par M. de Saulcy.

Vous vous rappelez que, dans mon *Essai sur l'écriture ibérique*[2], j'insistais sur l'origine principalement phénicienne de ces caractères. En marchant avec persévérance dans la route que j'avais indiquée, M. Boudard est parvenu à fixer la valeur du plus grand nombre des lettres ibériques. Parmi ces lettres, il faut distinguer, à cause de leur ressemblance, celles qui répondent au B, au D et à l'R des Latins; dans l'alphabet phénicien, ces trois caractères, le *beth*, le *daleth* et le *resch*, tendent à se confondre; seulement le *beth* a toujours la queue légèrement recourbée, le *daleth*, la queue plus courte, et le *resch*, la queue plus allongée (*sic* 999). Les caractères des Ibères étant alignés dans le sens horizontal, la distinction introduite par les Phéniciens est devenue plus difficile à établir; c'est pourquoi les peuples de l'Espagne, tout en continuant à donner au

[1] *Études sur l'alphabet ibérien et sur quelques monnaies autonomes d'Espagne*, 1852.

[2] *Revue numismatique*, 1840, pp. 1 et suiv.

resch une hampe un peu plus longue qu'au *beth* (*sic* ▷▷, les Ibères écrivant de gauche à droite), prirent le parti de retourner le *daleth* qui, sans cela, se serait confondu avec le *beth* (*sic* ◁▷). Quand les légendes sont correctes, ces trois caractères ne peuvent se confondre entre eux ni avec les autres lettres de l'alphabet.

La légende ibérique de la monnaie des Talètes se compose de quatre lettres dont trois ne peuvent faire l'objet d'un doute. La première et la dernière sont des *p*, ⊢. La seconde, celle qui semble manquer à la légende de la seconde division, est un *a*, ⋀; par conséquent, il ne manque qu'un *r* pour que la lecture *Parp*, proposée par M. de Saulcy, soit complète. Mais la difficulté gît dans la troisième lettre à laquelle on s'est accordé jusqu'ici à donner la forme du *koph* (*sic* ⊹), caractère dont la valeur est fixée par la lecture de la légende d'*Ileosca*, proposée par moi et adoptée par M. Boudard. Mais ce *koph* n'existe que sur une seule des pièces de notre collection, et cette pièce appartient à la quatrième des divisions que j'ai tracées. Un autre exemplaire du même genre offre au lieu du ⊹ un caractère tout à fait déformé. Quant aux deux médailles de la troisième division, j'y distingue très-clairement au lieu du ⊹ un ⊦ régulièrement dessiné. J'ai fait graver (pl. IV, n° 5) la pièce qui offre cette particularité. La vraie et correcte légende est donc ⊢⋀⊦⊢, *Parp*, et M. de Saulcy a eu pleinement raison de la comparer au *Perpiniacus* du moyen âge. Le Perpignan moderne est situé dans la plaine, sur les bords du *Tet* ou *Telis;* à quatre kilomètres environ de distance, se voient, sur une hauteur, dans un lieu appelé *Castel-Roussillon*, les traces d'une ville antique. Ce dernier emplacement représente à la fois l'ancienne cité des *Talètes*, l'ancienne *Ruscino*, et l'ancien *Perpignan*. Les Ibères appelaient *Parp* le lieu

désigné par les Gaulois, ou même par les Phéniciens[1], sous le nom de *Ruscino*. En quittant la hauteur, comme il est arrivé presque constamment dans la Gaule, *Parp* et *Ruscino* sont descendus à la fois dans la plaine. Le premier nom a prévalu dans le moyen âge, sans doute parce que la majorité de la population était d'origine plutôt ibérique que gauloise et surtout que phénicienne. Le second est resté attaché à la province.

Lorsque Longus fit frapper la première monnaie des Talètes, les colonies grecques de Rhoda et d'Emporiæ étaient encore florissantes; l'élément hellénique triomphait aux bords du Télis sous l'influence des Romains, alors étroitement unis aux Marseillais.

Un certain nombre d'années après, l'élément grec ne régnait plus sans partage. La légende ibérique, interprète de la langue parlée par les indigènes, commençait à poindre. On laissait le nom de Longus, soit par reconnaissance, soit plutôt par habitude. La première légende grecque faisait

[1] On a remarqué que beaucoup de noms de lieux situés vers la côte nord de l'Afrique commençaient par *Rus* (*Rusadir*, *Rusazus*, *Rusibis*, *Rusicada*, etc....), et l'on a dérivé cette syllabe du mot *rosch*, tête, qui sous la forme *ras*, a le sens de *cap* chez les Arabes. On a comparé aussi *Ruscino* de la Gaule avec la *Ruscinona* et la *Rusconia* de la *Mauritanie*. Nous lisons dans Pline, lorsqu'il parle de la Gaule narbonnaise (*H. N.*, III, 4, 5) : *In ora regio Sardonum, intusque Consuaranorum. Flumina Tecum, Vernodubrum. Oppida, Illiberis... Ruscino*, etc. Comme *Tecum* est ici la même rivière que Pomponius Mela appelle *Tichis* (aujourd'hui la *Tech*), et qui passe à Elne, au sud de Perpignan, on a naturellement identifié le *Vernodubrum* avec le *Telis* ou la *Tet*, laquelle arrose la capitale du Roussillon. Mais la forme neutre *Vernodubrum* est singulière pour le nom d'un fleuve; d'où il faut conclure, ou que Pline s'est trompé et que *Vernodubrum* était un nom de ville, ou qu'il existait encore une fois un double nom applicable à une ville et à un fleuve. Quelle que soit l'opinion qu'on adopte à cet égard, *Vernodubrum* se présente bien comme physionomie gauloise pour désigner la ville que les Ibères appelaient *Parp* et qui avait reçu des Phéniciens le nom de *Ruscino*.

comme partie intégrante de la physionomie de la monnaie ayant cours dans le pays; les artistes qui copiaient le beau type introduit par Longus, savaient encore assez de grec pour substituer C à Σ et Ω à Ω; mais leur imitation du buste de Mercure et du trépied révèle une inexpérience déjà grande : tel est le caractère des pièces de la seconde division.

La troisième nous montre la légende ibérique établie parallèlement avec la légende grecque : celle-ci est copiée exactement d'après les pièces de la seconde division. La légende ibérique devait être dès lors la seule intelligible pour une grande partie des habitants. Cependant du côté de la tête, on distinguait dès lors une seconde légende grecque; j'ai beaucoup hésité sur la manière dont il faut la lire. Malgré l'autorité de Barthélemy, qui distingua ΛΟΥΚΟΤΙ sur un des exemplaires trouvés à Vieille-Toulouse que lui avait communiqué l'abbé Audibert, je trouvais encore de l'incertitude dans l'examen des exemplaires du Cabinet. Mais notre ami, M. de Saulcy, ayant eu la complaisance de me communiquer les pièces qui proviennent du cabinet de M. Jalabert, j'ai lu avec la dernière évidence, sur l'une d'entre elles, ΛΟΥΚΟΤΙ, et j'ai dû dès lors reconnaître que MM. de Lagoy, Duchalais et vous, aviez eu pleinement raison de persister dans la lecture originairement proposée par l'abbé Barthélemy.

Celui-ci nous réservait la seule explication raisonnable qu'on puisse appliquer à cette seconde légende grecque; écoutons ce qu'il dit, dans sa Lettre à l'abbé Audibert, en parlant des médailles que nous donnons aux Talètes : « J'ignore » si le peuple à qui nous devons ces monuments faisait » partie des Gaulois Tectosages établis à Toulouse; s'il faut le » compter parmi ces peuplades obscures de l'Aquitaine que

» Strabon cite sans les nommer ; ou si on pourrait le placer sur » les bords de la Méditerranée et sur les rivages de *Leucate*, » dont le nom a beaucoup de rapport avec celui que semble » présenter la médaille. » Depuis que nous savons que l'émission des pièces qui nous occupent avait lieu sur les bords de la *Tet*, l'éclair qui avait traversé l'esprit de Barthélemy est devenu pour nous une lumière positive. Suivons sur la carte la côte du Roussillon, à partir de l'embouchure du *Telis*, nous trouvons, en remontant vers le nord un étang, celui des Sordisques d'Avien, qui tire aujourd'hui son nom du bourg de *Leucate*, situé à son extrémité septentrionale. Avien ne parle pas de *Leucate*, malgré la physionomie grecque de ce nom ; mais Pomponius Mela en a fait mention, *ultra est Leucata*, *littoris nomen* ; ce qui veut dire, non que le rivage seul s'appelait *Leucata*, mais que la langue de terre où *Leucate* était située prenait son nom de la localité voisine. Aujourd'hui *Leucate*, dont le nom n'a pas subi d'altération, est un bourg d'environ douze cents âmes. Rien ne semblerait donc plus naturel que de reconnaître la mention de Leucate sur une pièce qui porte déjà celle de Perpignan.

D'Anville est d'accord avec Henri de Valois pour considérer le nom de *Leucate* comme d'origine grecque, et si l'attribution que nous empruntons à Barthélemy est fondée, on doit conclure que le grec s'était mieux maintenu à Leucate qu'à Perpignan, où déjà la langue et l'écriture ibériques étaient mises en usage. Toutefois, si *Leucate* était purement hellénique d'origine, il faudrait la rapporter à la racine λευκὸς comme la *Leucate* de l'Acarnanie, appelée ainsi : *ex candore saxorum*, dit Servius[1] ; et pourtant la légende n'est pas ΑΕΥΚΟΤΙ, mais ΛΟΥΚΟΤΙ. Quant à la désinence

[1] *Ad* Virg. *Æn.*, VIII, 677.

de ce mot, je lis sur l'exemplaire de M. Jalabert ΛΟΥΚΟΤΙΟ, ce qui conduit à l'adjectif gaulois ΛΟΥΚΟΤΙΟϹ, et vous avez lu vous-même sur un exemplaire du cabinet de M. de Lagoy ΛΟΥΚΟΤΙΚΥΝΟ, leçon que je complète d'après la planche même de votre ouvrage en ΛΟΥΚΟΤΙΚΥΝΩΝ.

ΛΟΥΚΟΤΙΚΥΝΩΝ et ΛΟΥΚΟΤΙΟϹ me semblent également admissibles. La première forme est un ethnique purement grec; l'autre suit l'usage celtique dont je me suis efforcé plus haut de donner l'explication : dans l'ordre des temps, le grec pur a dû précéder le mélange du grec et du gaulois. Il faut en conclure que l'alliance de Perpignan et de Leucate a dû se prolonger pendant un assez grand nombre d'années[1]. Entre l'époque présumée de la magistrature de Longus, que nous plaçons par conjecture vers 160 avant Jésus-Christ, jusqu'au temps de l'émission des pièces de la quatrième époque, lesquelles, ainsi qu'on le verra bientôt, répondent à l'an 105, s'étend un intervalle plus que suffisant pour y placer les monuments de l'alliance de Perpignan et de Leucate. A cet espace de temps correspond le plus grand éclat de la puissance des Arvernes, et on pourrait s'attendre à en trouver le reflet sur les monnaies des Talètes, puisque Strabon nous dit que cette puissance s'étendait jusqu'aux Pyrénées. Mais c'est là une énonciation encore assez vague, pour qu'on puisse réserver quelque chose à l'indépendance de plusieurs des localités voisines de la côte. Si donc les pièces dont nous nous occupons ont été frappées en dehors de l'autorité des Arvernes, on n'en a pas moins le droit de les considérer comme appartenant à l'âge où ce peuple domina dans le midi de la Gaule.

[1] Je remarque à ce sujet que la pièce de M. Jalabert, contrairement à celles du Cabinet, montre le ᚹ de la légende ibérienne déjà dégénéré en ᚹ, comme sur les monnaies des Talètes de la quatrième époque.

Sur les monnaies de la quatrième division, ce sont les lettres ibériques, arrivées après les autres, qui se déforment les premières : le ΛΟΓΓΟϹ ΤΑΛΗΤΩΝ reste invariable et comme pétrifié. Cependant un nouveau nom grec apparaît du côté de la tête qui n'est plus seulement copiée sans talent, mais considérablement modifiée. Mercure est encore reconnaissable à son caducée; mais au lieu de la tête nue et des ailerons qui la décoraient, nous trouvons un large pétase, et autour du cou s'enroule un *torques* dont les extrémités se recourbent en avant. La légende qui l'accompagne va nous fournir une indication historique d'un grand prix.

Vous citiez en note cette phrase de Lelewel : « On connaît » des médailles gauloises avec les légendes LVCOTIO et » TOVTOBOCIO, dont je n'ai pas besoin de faire remarquer » l'analogie avec les noms ΛΟΥΚΟΤΙ et ΒΩΚΙΟϹ, inscrits sur » les médailles des Longostalètes. » Le premier rapprochement proposé par l'ingénieux numismatiste polonais ne conduit à rien d'exact, comme je le démontrerai en fixant d'une manière définitive la patrie des pièces qui portent non la légende LVCOTIO, mais le mot LVCOTINNA ; quant à la comparaison de TOVTOBOCIO avec ΒΩΚΙΟϹ, elle est d'autant plus intéressante, que sur les pièces de la quatrième division nous trouvons plus que le nom de ΒΩΚΙΟϹ. J'en ai sous les yeux trois exemplaires qui appartiennent à la collection nationale; l'un d'eux montre clairement à droite de la tête, non seulement ΒΩΚΙΟϹ, mais ΟΒΩΚΙΟϹ, et tous trois offrent les traces d'un commencement de légende, à gauche de la tête, entre le caducée et la nuque. Je distingue sur celle dont j'ai déjà parlé, ΤΟΥ; la seconde et la troisième qui n'ont que ΒΩΚΙΟϹ à droite, me laissent voir à gauche ΤΟΥΤΟ (pl. IV, n° 5); j'étends mon examen à l'une des pièces de la collection Jalabert, et j'y retrouve

encore plus clairement le TOT initial; de sorte qu'après comparaison et malgré l'inégalité de frappe et de conservation commune à ces quatre exemplaires, je reste convaincu qu'on y doit lire tout au long, et comme Lelewel semblait l'avoir pressenti, TOTTOBΩKIOC.

On avait depuis longtemps rapproché la légende latine TOTTOBOCIO, qui figure sur certaines monnaies gauloises en bronze, du nom de *Teutobocchus*, attribué par les historiens latins au roi des Teutons, envahisseurs de la Gaule : mais ce rapprochement ne résiste pas à l'étude attentive des monnaies gauloises en question. Il faut tenir compte des remarques de M. Cartier, sur les pièces gauloises que fournit le camp d'Amboise[1]. La médaille qui porte le nom TOTTOBOCIO s'y rencontre avec des monnaies frappées après la conquête de la Gaule par César, et la pièce elle-même est toute différente de celles qui circulaient dans la Gaule lors de l'invasion des Teutons et des Cimbres. A moins que lors d'une des révoltes où les Gaulois tentèrent de secouer le joug des Romains, on n'ait voulu ranimer le souvenir de l'adversaire de Marius[2], il n'y a rien de commun entre le nouveau *Toutobocius* et l'ancien *Teutobocchus*.

Mais on n'en doit pas dire autant du *Toutobocius* inscrit sur la monnaie des Talètes. Les pièces qui portent ce nom sont anciennes et doivent remonter jusqu'à l'époque de l'invasion des Teutons. Dans le premier moment, les ravages de cette invasion furent horribles, et César a eu soin, dans le discours qu'il prête au Mandubien Critognatus, de rap-

[1] Voir *Revue numismatique*, 1842, p. 428.

[2] Au premier moment, je trouvais cette conjecture invraisemblable; mais comme ATEPILOS, qui se lit sur ces monnaies, s'explique très-bien par *renascens* (*at*, *rursus*, et *pina*, *ascendere*, l'*n* transformé en *l*), il se pourrait que la légende entière voulût dire *Teutobocchus renatus* et indiquât un chef digne d'être opposé aux Romains, comme le célèbre roi des Teutons.

peler combien les Gaulois en avaient souffert. Mais il y avait des Gaulois, les Ambrons[1], qui marchaient avec les Teutons et les Cimbres, et tout porte à croire qu'après leurs premières victoires sur les Romains, les conquérants s'étaient occupés d'organiser leur nouvel empire. Les Talètes, éloignés du courant principal de l'invasion, s'étaient sans doute déterminés à reconnaître les nouveaux maîtres de la Gaule, afin de préserver leur propre territoire. Je n'hésite donc pas à croire que c'est le nom du roi des Teutons et des Ambrons qui se trouve inscrit sur la monnaie des Talètes, et cette conclusion[2] nous fournit une date précieuse, celle de la domination de ces peuples dans la Gaule. On doit désormais placer les monnaies des Talètes de la quatrième division, entre les années 105 et 102 avant Jésus-Christ.

Quant aux pièces barbares et sans légendes reconnaissables[3], semblables à celles que vous aviez empruntées à la collection de M. de Saulcy[4], elles remplissent l'espace qui

[1] Il s'en fallut de peu que les Ligures auxiliaires de l'armée de Marius ne fissent cause commune avec les Ambrons, lors de la bataille livrée sous les murs d'*Aquæ Sextiæ*; c'est du moins ainsi qu'on peut interpréter l'une des particularités du récit de Plutarque (*Mar.* XIX) où l'historien grec suit fidèlement la version favorable aux Romains.

[2] Il semble qu'on devrait trouver une inconséquence dans la substitution du nom d'un chef étranger à celui d'une ville alliée sur la monnaie des Talètes. Mais la numismatique des Anciens est pleine de ces contradictions.

[3] J'ai trouvé un exemplaire bien conservé parmi les pièces qui proviennent du cabinet Jalabert. La légende grecque du revers est encore distincte quoique très-déformée. Je n'aperçois aucune espèce de légende du côté de la tête; celle-ci a le *torques* des *Toutobocius*. Je crois devoir faire remarquer que ce *torques* est semblable à celui qui décore le col de l'Hermès gaulois sur les médailles de *Comius* l'Atrébate que Duchalais (*Descript. des médailles gauloises de la Bibl. royale*, p. 88) a eu le tort de reporter à *Caraman* dans le Midi. La seule différence, c'est que l'extrémité du *torques* se relève par derrière, sur les dernières pièces, et non par devant comme sur les *Toutobocius*.

[4] *Gaule Narb.*, pl. XXIII, n° 7.

s'étend entre la défaite des Teutons (102) et la fondation de la colonie de Ruscino (76).

Ainsi, voici pour des pièces qui présentent, à partir de la seconde et surtout de la troisième division, la plus grande ressemblance de forme, de travail et de style avec celles des prétendus rois de Galatie, des jalons chronologiques plantés entre l'année 150 et l'année 76; et c'est une présomption très-forte pour placer les monnaies que nous avons restituées à la Gaule, non-seulement dans une contrée voisine, mais encore dans les mêmes limites de temps.

Puisque j'ai parlé des médailles à légendes ibériques frappées sur le sol de la Gaule, je ne saurais omettre entièrement la nouvelle conquête par laquelle M. Boudard a enrichi la numismatique gauloise. Notre ami, M. de Saulcy, s'est noblement rendu aux arguments produits par le savant qui lui avait succédé dans l'examen des légendes celtibériennes, et dans sa Lettre à M. de Witte[1] il convient que les pièces autrefois attribuées par lui aux *Artabres Nériens*, doivent être restituées aux *Nedéniens*, habitants primitifs de Narbonne.

J'entre tout à fait dans ces idées; je pense, comme M. Boudard, que l'ancien nom de Narbonne, *Nado*, se trouvait dans *l'Ora maritima* d'Avien, et que Hudson a mal fait de substituer à ce mot celui de *Narbo*[2]. La légende

[1] *Revue numism.*, année 1856, p. 4.

[2] V. 584-86.

Gens Elesycum prius
Loca hæc tenebat, atque Nado (Mss. Naro) civitas
Erat ferocis maximum regni caput.

Les *Élésyces* ne sont pas plus connus d'ailleurs que la cité de *Nado*; il y a de même plus de vingt noms de la géographie grecque du midi de la Gaule, qui ne sont mentionnés que dans l'*Ora maritima* d'Avien.

NEAHNKEN, *Nedenkin*, inscrite sur des médailles que fournit en abondance le sol de Narbonne, et qu'on ne trouve jamais en Espagne, est parfaitement justifiée ; elle contient le nom de *Nedo* ou *Nado*[1], avec la désinence plurielle de l'ethnique propre à la numismatique des Ibères. On dit que dans le patois populaire de Narbonne, une partie du pays a gardé le nom de *Nedenes*.

Mais le savant, qui a fixé avec tant de bonheur le sens de la légende des *Nedéniens*, ne s'est pas occupé des types que cette légende accompagne, et pourtant l'étude de ces types conduit à une conclusion bien extraordinaire. Des trois variétés principales que l'on possède de la monnaie des Nédéniens, il y en a une où il est impossible à un œil exercé de méconnaître la tête de *Livie*[2]. Plusieurs des pièces qui offrent la légende ibérique sont donc de l'époque de la colonie de Narbonne, et même d'un grand nombre d'années postérieures à la fondation de cette colonie. J'ai déjà dit que c'était là un résultat extraordinaire, mais il ne l'est pas moins qu'on n'ait trouvé jusqu'ici aucune pièce latine de la colonie de Narbonne, tandis qu'on en a de Lyon, de Vienne, de Nîmes et même de Cavaillon.

[1] Pour la substitution de *Nado* à *Nedo*, voyez ce que nous avons dit plus haut, p. 134, sur la prédominance de la voyelle *a* dans les noms géographiques de la Gaule méridionale.

[2] J'avais d'abord cru, d'après les exemplaires du Cabinet, que celles des pièces de *Nedo*, qui montrent au revers un *cheval marin*, offraient au droit la tête d'Auguste. Mais deux autres exemplaires, provenant de la collection Jalabert, m'ont permis de distinguer clairement l'espèce de casque qui recouvre cette tête. Sur une de ces dernières médailles, le type est idéal et s'éloigne de l'effigie d'Auguste. Toutefois, je n'ose rien décider, les habitants de Narbonne ayant bien pu prêter à Auguste les attributs de la divinité qu'ils adoraient, de même que les Gaulois ont représenté des *Mercures Augustes* sous les traits d'Auguste et de Néron.

On comprend du reste que je n'ai point à m'occuper ici de la démonstration du fait que j'avance. En supposant que je me fusse trompé, il ne résulterait de mon erreur aucun préjudice pour l'éclaircissement de la monnaie des Arvernes. La seule variété des *Nedéniens* qui ait rapport à cette question est la troisième; j'en connais trois exemplaires : le premier appartenant à la Bibliothèque impériale, et décrit à l'Espagne dans le *Supplément* de M. Mionnet (t. I, p. 113, n° 648); les deux autres provenant du cabinet de M. Jalabert. Au droit, est le buste d'Hercule, accompagné de la massue, absolument semblable à celui qui décore la monnaie des prétendus rois de Galatie. Sur le revers, au lieu du lion propre à cette dernière monnaie, est le taureau furieux, type de celle des Nedéniens. La légende qui se réduit à cinq caractères est curieuse à étudier sur l'exemplaire du Cabinet. L'*n* n'y a point la forme qu'on trouve ordinairement sur les légendes ibériennes : au lieu du ᚾ semblable au N archaïque des Grecs, on trouve une lettre tout à fait conforme à l'*n* runique (*sic* ᚿ). L'*e* (ᚽ) est plus phénicien que d'ordinaire; le *d* dont la panse est arrondie (ᑯ) se réfère sans intermédiaire au *daleth* (ᑯ); l'*è* long n'a pas encore la barre de l'H grec; il ressemble à l'II italique, et se rapproche ainsi davantage du *het* phénicien (ᚻ). La légende complète ᚾᚽ ᑯᛁᛁᚿ semble donc un des monuments les plus anciens de l'écriture des Ibères, et doit servir à faire redescendre aux temps de Sertorius et des guerres civiles, la plupart des monnaies autonomes de l'Espagne, accompagnées de légendes conçues dans la langue du pays. Quand j'arriverai à l'explication détaillée de la monnaie des prétendus rois Galates, je ferai voir que la pièce dont il vient d'être question correspond à l'époque la plus ancienne de cette monnaie, de

même que les deux autres reviennent aux derniers temps du même monnayage[1].

Ainsi des bords de la Tet, nous sommes arrivés à ceux

[1] La paléographie en semble aussi plus récente : sur l'une, on lit NFQIIN, où à côté du *daleth* arrondi, comme aux anciennes époques, nous remarquons le *chet* réduit aux deux barres et les deux *noun* semblables au N récent des Grecs. L'autre nous montre la légende des dernières époques, NEHNMCM, sauf qu'on n'y distingue pas l'*iod* combiné avec le *caph*. Pour compléter ce qui concerne les légendes ibériques des monnaies gauloises, il faut mentionner ici les pièces d'argent au type de la drachme de Marseille (tête de Diane, à droite; au revers, lion passant à droite) sur lesquelles on lit, en lettres ibériques rétrogrades, ainsi que M. de la Saussaye l'a fait judicieusement remarquer (*Gaule Narb.*, p. 92) IKHQIA, et que ce numismatiste a attribuées à des *Libici*, de l'embouchure du Rhône, se fondant sur ce que Pline a désigné comme portant le nom d'*Ora Libyca*, *Bouches Libyques*, les deux bras les plus occidentaux du delta de ce fleuve. Il y a place, en effet, pour un peuple de plus, sur le terrain que Pline paraît indiquer : car si l'on met les *Anatilii* dans l'espace qui s'étend depuis les *Fossæ Marianæ* jusqu'à l'étang de *Valcarès* en Camargue, lequel a remplacé l'embouchure du milieu, on peut délimiter un territoire considérable et fertile depuis l'étang de Valcarès jusqu'aux marais d'Aigues-Mortes, pour y placer les *Libici*, en leur donnant pour capitale l'*Héraclée*, située *vers l'embouchure du Rhône* (*sunt auctores et Heracleam oppidum in ostio Rhodani fuisse*) dont Pline a parlé. L'emplacement le plus vraisemblable pour cette Héraclée serait *Saint-Gilles*, ville située à l'occident du petit Rhône, et où l'on a découvert des monuments antiques d'une certaine importance. La paléographie monétaire des *Libici* est précieuse à étudier. D'abord, il faut remarquer la disposition des lettres de droite à gauche, conforme à l'usage phénicien, dont on ne rencontre pas d'autre vestige parmi les inscriptions ibériques. L'I (plus voisin que A du *lamed* phénicien) se rencontre souvent sur les monnaies de l'Espagne, l'I est déjà l'*iota* grec; le Q à panse arrondie a par cela même une physionomie archaïque; le H, a les deux barres inclinées, ce qui reporte directement au H, *hé;* le K est purement phénicien. Cette légende ibérique doit donc être une des plus anciennes qui nous soient parvenues, et l'emprunt des types fait aux médailles de Marseille nous fait remonter au temps où l'autonomie grecque était encore florissante dans notre pays. Cet emprunt est aussi un signe de voisinage. Le type marseillais associé à une légende ibérique offre une combinaison intéressante, car l'on peut dès lors affirmer que l'influence de l'écriture, et par consé-

de l'Aude, et de là jusqu'au Rhône il ne reste plus que deux localités à notre disposition, pour y placer le lieu d'émission des pièces induement attribuées aux Galates. Ces deux localités sont *Nimes* et *Béziers*, et si l'on fait réflexion que le double type des monnaies frappées dans cette dernière ville est identiquement le même que celui qui décore les médailles des rois en question, on n'hésitera plus à reconnaître que *Béziers* a dû être le lieu d'émission de ces médailles.

Mais comment concilier l'existence à Béziers d'une monnaie autonome[1] avec l'autorité des rois qui en faisaient

quent de la langue et de la race des Ibères, s'était étendue jusqu'aux embouchures du Rhône. En terminant ce qui concerne la légende des *Libici*, j'avertis d'avance qu'elle sert de transition pour passer de l'alphabet ibérique à celui des *Ligures*, qu'on rencontre sur certaines médailles improprement rangées jusqu'ici dans la Gaule cisalpine. (Voy. Duchalais, *Med. Gaul.*, p. 106 et suiv.) A l'occasion de cette discussion sur une légende ibérique, et puisque je viens de me servir du nom hébreu des lettres pour désigner celles de l'alphabet ibérique, qu'il me soit permis de réclamer contre l'erreur qui s'est glissée à mon occasion dans le remarquable travail de M. Boudard (p. 25). Après avoir rappelé que j'avais reconnu dans la légende d'Ileosca l'*iod*, le *samech*, le *schin* et le *koph* « à peu près analogues à la forme que leur donnent les Hébreux, » M. Boudard ajoute : « Le rapport avec les lettres hébraïques ne » peut être contesté ; il me semble néanmoins qu'il est encore moins contestable » avec les lettres phéniciennes puniques. » Cependant, je ne m'étais pas exprimé, dans mon travail sur l'alphabet ibérique, de manière à faire croire à un rapprochement avec les lettres hébraïques du système *carré* qui a prévalu dans les manuscrits. Pour moi, lettres *hébraïques* et lettres *phéniciennes* étaient synonymes. Les légendes hébraïques des monnaies asmonéennes ne diffèrent que par des variantes sans importance du type phénicien, et c'est ce que Bayer avait démontré dès le siècle dernier. Quand il s'agit surtout de faire voir à quelle origine ont puisé les Ibères, il importe peu qu'on se serve du mot de lettres *hébraïques* ou de lettres *phéniciennes*. Pour désigner ces lettres, je me suis servi (*Revue numism.*, 1840, p. 6) des signes de l'alphabet carré, faute de caractères hébréo-phéniciens ; mais ce qui devait empêcher toute confusion, c'est que j'assimilais l'*i* des Ibères à l'*iod* hébraïque, tout en faisant usage de l'*iod* carré qui diffère totalement de l'*iod* archaïque.

[1] Ces pièces sont gravées dans la *Gaule Narb.*, pl. XXII. — Duchalais les a décrites, *Med. gaul.*, n°s 293-4.

frapper à leur nom dans la même ville ? Les pièces au nom de Béziers sont-elles antérieures ou postérieures à celles des rois ? Car la simultanéité semble impossible. On pourrait dire, d'après ce que nous avons observé dans la numismatique des Talètes, que les monnaies au nom de Béziers, étant plus barbares[1], il est présumable que l'exécution en est plus récente. Toutefois, chez un peuple qui procédait par imitation de modèles d'une perfection achevée (et tel est le rapport des Gaulois du Midi avec les Grecs), l'exécution des médailles présente, sous le rapport de l'art, de telles alternatives de talent et de médiocrité, qu'on ne peut tirer *à priori*, du mérite ou de l'imperfection du travail, aucune induction chronologique.

L'étude de la légende n'est pas, sous ce rapport, plus féconde en conséquences précises que celle de l'exécution des types. Cette légende BHTAPPATIC est bien grecque d'un bout à l'autre. Car c'est par erreur que vous avez mis une S latine à la fin de ce mot. Les deux exemplaires du Cabinet des médailles, qui contiennent la fin de la légende, offrent le C lunaire à la même place. Après qu'on a reconnu que le mot est grec, la désinence a quelque chose d'embarrassant. Ce pourrait être à la rigueur le nom de la contrée au cas direct. De même que de Μασσαλία, on avait tiré Μασσαλιωτὶς, la *Massaliotide;* de même *Betarra* avait pu fournir la *Betarratide*. Mais quel motif aurait-on pu avoir pour substituer le nom de la contrée à celui de la ville? Nous sortirions par cette explication de toutes les données à la fois grecques et gauloises.

[1] Le trait le plus saillant de la barbarie du travail sur ces pièces est l'addition d'un bras démesurément petit au buste d'Hercule. Des incorrections du même genre reparaissent sur les monnaies romaines du moyen empire, et attestent la décadence des écoles de dessin.

Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que la forme grecque est adjective. On se rappellera ce que nous avons dit, sous ce rapport, des monnaies purement gauloises, et l'on sera conduit à penser que le même usage avait transpiré dans les monnaies grecques de la côte. L'abus qui aura fait employer adjectivement l'ethnique pour désigner la provenance d'une monnaie, ne soulève, chez un peuple plutôt hellénisant que vraiment grec, aucune objection sérieuse. Il est vrai que pour trouver dans le grec un adjectif en ις, qui n'appartienne pas à un mot composé (comme εὔχαρις, ἄχαρις), on doit supposer l'emploi de l'ethnique au féminin. Ainsi Μασσαλιώτης, qui veut dire un *Marseillais*, fait au féminin Μασσαλιῶτις, pour désigner une femme de Marseille. Μασσαλιωτὶς, dans le sens de territoire de Marseille, est encore, malgré le déplacement de l'accent, un adjectif dont le sujet χῶρα est sous-entendu.

Il n'est pas même nécessaire que l'indication de la monnaie de Béziers soit au féminin. La chose n'aurait rien d'impossible il est vrai, puisque nous ignorons quel était le nom de la monnaie de cuivre de Beterræ, et par conséquent le genre de ce nom. Mais nous savons, par la précieuse inscription gauloise en caractères grecs, provenant de Vaison, et conservée au Musée d'Avignon[1], que la désinence

[1] Cette inscription, tracée sur une plaque de pierre, a été trouvée à Vaison; elle est ainsi conçue :

CEΓOMAPOC
OYIAAONEOC
TOOΓTIOYC
NAMAYCATIC
EIωPOYBHAH
CAMICOCIN
NEMHTON.

Il n'est peut-être pas, dans l'état actuel de nos connaissances, impossible de l'expliquer. Je vais tâcher de le faire, afin de démontrer qu'on possède au moins

en ις pouvait, dans la Gaule méridionale, exprimer, pour les ethniques, le nominatif singulier du genre masculin.

les principaux éléments de la question. Le premier mot CEΓOMAPOC indique certainement un nom propre gaulois, *Segomarus*, avec la désinence adjective qui appartient à l'idiome de cette nation (Voir plus haut, p. 117 et suiv.). OYIAAONEOC doit désigner le père de *Segomarus*, peut-être sous une forme attributive. *Gwalen*, *Gwallen*, sont des mots celtiques dont la signification est très-variée. *Teüzi* en breton veut dire *fondre; Teüz* est la *fonte; Teüzer*, le *fondeur*. TOOYTIOYC, d'après cette étymologie, peut indiquer la profession de *Segomarus*. NAMAYCATIC est le nom de sa patrie. EIωPOY répond au mot IEVRV d'une inscription découverte en Bourgogne et publiée par M. Rossignol (*Mém. sur Alesia*, p. 111; Dijon, 1856, in-4). Cette inscription est gravée sur le manche d'une casserole étamée, suivant le procédé en usage à Alesia (Voir plus haut, p. 136), et décrit par Pline. Elle est ainsi conçue :

DOIROS · SEGOMARI ·
IEVRV · ALISANV.

Je ne prétends pas dire qu'un ouvrier en métaux d'Alise ait eu pour père le fondeur de Nîmes dont il est question dans l'inscription de Vaison; il n'en est pas moins singulier que le nom de *Segomarus* se retrouve, dans des circonstances qui ne sont pas sans analogie, sur deux inscriptions celtiques, l'une conçue en caractères grecs, l'autre en caractères latins. Quoi qu'il en soit, le mot IEVRV, fourni par le vase en bronze étamé de la Bourgogne, se retrouve à la seconde ligne de la principale inscription celtique d'Alise, tracée sur une pierre calcaire, et également publiée par M. Rossignol (*ibid.*, p. 113) :

MARTIALIS · DANNOTALI
IEVRV · VGVETE, etc.....

Nous ne pouvons encore nous orienter avec quelque sécurité dans ce document remarquable, qui porte aussi le nom d'Alise, et qui paraît avoir compris la mention d'un ouvrage public, peut-être tout ou partie du temple dédié au dieu *Moristasgus*, dans le voisinage duquel il a été trouvé. Cependant, si nous comparons les deux textes, nous voyons dans l'un comme dans l'autre le mot IEVRV précédé de deux noms, DOIROS · SEGOMARI ·, MARTIALIS DANNOTALI. Or, en supposant un caractère légèrement hybride à ces textes, on peut croire que le personnage qui fait le sujet de la phrase et son père ont été désignés à la manière latine : *Doiros*, *fils de Segomarus; Martialis*, *fils de Dannotalus;* et de même, dans le texte en caractères grecs, *Segomarus*, *fils de Villonus*, avec l'énoncé de sa profession et de sa patrie. IEVRV et EIωPOY, qui viennent ensuite, doivent indiquer l'action. Ces deux mots ou plutôt cette transcription en

Segomarus, CEГOMAPOC, qui a dédié cette inscription, y est qualifié de NAMAYCATIC, c'est-à-dire de *Nîmois*. Les

lettres latines et grecques d'un même mot, répond convenablement au verbe breton irrégulier *ober*, qui veut dire *faire*, *fabriquer*, et qui sert de verbe auxiliaire. *Ober* fait au participe *great*, à la troisième personne de l'imparfait *gra*, et en composition *a ra* (*hén a ra*, *euré*, *faciebat*); on peut donc considérer IEVRV ou EIΩPOY comme l'équivalent de l'ἐποίει des Grecs ou comme la désignation de l'ouvrier. Cette dernière explication semble s'appliquer à la première inscription, plus voisine du latin que les autres, et où le mot ALISANV fait l'effet d'un adjectif dérivé d'*Alisia* : *Doiros*, *fils de Segomarus*, *fabricant à Alise;* dans la seconde, bien plus difficile à interpréter, on préférerait le verbe : *Martialis*, *fils de Dannotalus*, *a fait* (*cet ouvrage*)..... d'autant plus que le mot qui suit, VGVETE, paraît dérivé de la racine *ged*, *surveiller*, *inspecter*, et se trouve, après un long intervalle rempli par des noms propres, suivi d'un second mot emprunté à la même source, VGVETIN, lequel précède la conclusion du texte : IN (un mot manque ici) ALISIIA ; ce qui pourrait conduire à la conjecture suivante :

Martialis, fils de Dannotalus,
a fait, sous la surveillance de...
. . . . . .
. . . . . .
inspecteurs
dans (la cité) d'Alesia.

Cité se dit *ker* en celtique, et la lacune de l'inscription peut être remplie par trois ou quatre lettres. Le sens d'EIΩPOY me paraît fixé avec vraisemblance par ces remarques, et c'est pourquoi je lui attribue aussi la valeur de l'ἐποίει grec. Quant à BHAH, ce mot doit désigner le nom du dieu pour lequel le fondeur *Segomarus* avait travaillé. Le *Bel* ou *Baal* asiatique était adoré par les Gaulois sous la forme simple de *Belus* tout aussi bien que sous celle de *Belenus*. *Belek*, c'est-à-dire *addictus Belo*, est encore le nom du prêtre, même du prêtre chrétien, dans le langage des Bretons. Si BHAH est le régime indirect du verbe EIΩPOY, CAMICOC en est nécessairement le régime direct. Ce mot (auquel semble répondre le gallique *samhuelt*, qui veut dire *ressemblance*, *image*) rappelle le grec σῆμα, *signum*, d'où σημαία, *image*, et σημασία, *marque*, *ressemblance;* BHAH CAMICOC est donc l'*image de Belus*. *In* répond à la préposition celtique *enn*, *dans*, et quant à NEMHTON, M. de la Saussaye (*Gaule Narb.*, p. 162) l'a déjà bien expliqué par *nemet*, *bois*, *champ* ou *lieu consacré*.—Le sens général de l'inscription serait donc : *Segomarus*, *Villoni filius*, *conflator Nemausensis*, *fecit Belo signum in luco*. On comprend, du reste, que je laisse de côté la question des cas et de l'absence des articles, question qui me conduirait à

Gaulois, qui entendaient les Grecs prononcer de la même manière Ναμαυσάτης, au masculin, et Ναμαυσᾶτις, au féminin, n'étaient pas en état de faire la distinction entre les deux désinences. Une confusion semblable a pu se glisser sur la monnaie de Béziers, et par conséquent, il n'est pas interdit de supposer que le sujet de l'adjectif Βηταρράτης, écrit selon le dialecte local Βηταρρᾶτις, était tout simplement le mot masculin χαλκοῦς appliqué le plus communément à la monnaie de bronze par les Grecs.

Cependant, il nous reste un moyen de déterminer l'âge des monnaies de Béziers. Vous semblez, mon cher confrère, n'avoir fait que peu d'attention aux indications qui surmontent la figure du lion sur les médailles de Béziers. Des trois variétés que vous décrivez, la première est la seule qui, selon vous, montre un K au-dessus du lion. Cependant, les six exemplaires que possède la Bibliothèque impériale, sont décorés à la même place de lettres ou de monogrammes, et aucun n'offre le K que vous croyez y avoir observé. Trois portent une F latine très-distincte; sur un quatrième, on remarque un monogramme composé des lettres F et L (*sic*); le cinquième, celui sans doute sur lequel vous aurez cru distinguer un K, reproduit le même monogramme légèrement altéré; enfin, le sixième exemplaire a pour caractère distinctif un monogramme plus compliqué dans lequel je démêle les trois lettres F, L, et M; en voici la combinaison [1].

rechercher quel était avant notre ère l'état des idiomes celtiques comparé à ce qu'ils sont aujourd'hui. Cette recherche serait au-dessus de mes forces et ne pourrait être ici d'ailleurs qu'un hors-d'œuvre inutile.

[1] Voy. pl. IV, n° 7. Dans l'étude de ce monogramme sur les divers exemplaires de la monnaie de Béziers, il faut faire attention à la queue du lion, qui

C'est déjà quelque chose de savoir que les pièces grecques de Béziers avaient été frappées sous la domination romaine, et les lettres latines que j'y ai distinguées conduisent à la conclusion que je viens de produire. On peut faire un pas de plus. Pendant que Pompée combattait Sertorius en Espagne, la province romaine de la Gaule fut administrée durant trois années (77-75 avant J.-C.) par un préteur, Man. Fonteius, celui dont la défense a fourni à Cicéron le sujet d'un de ses plaidoyers[1]. Il résulte d'un passage de ce discours que le prêteur Man. Fonteius comptait au nombre de ses légats un *C. Fonteius*, probablement son proche parent. Pour repousser les accusations intentées par les Gaulois contre Man. Fonteius, et donner des preuves de sa bonne administration, Cicéron fait lire une lettre adressée par le préteur à

s'élève en se recourbant, afin de ne pas la confondre avec les linéaments propres au monogramme. Je crois être exact en distinguant l'L de l'extrémité de cette queue. Toutefois, comme il resterait matière à quelque incertitude, on doit tenir compte de la possibilité d'une combinaison dans laquelle il ne resterait que l'F surmontée d'un M ou même d'un monogramme (⋀) composé des lettres M et A. Dans cette hypothèse, la mention du *legatus* disparaîtrait et l'on n'aurait que l'indication du propréteur, dont il va être question, *Manius Fonteius*. Toutefois, comme dans l'F la hampe dépasse toujours l'extrémité de la barre transversale supérieure (*sic* F) la combinaison de l'F et de l'L peut toujours être admise. (Voy. pl. IV, n° 6.)

[1] Les manuscrits de Cicéron portent M. Fonteius, et par conséquent attribuent au préteur de la Narbonnaise le prénom de *Marcus*. Les médailles consulaires, dont plusieurs appartiennent à ce personnage, désigné comme *Triumvir monétaire* dans un des fragments du *pro Fonteio* (voy. Riccio, *Le ant. monete delle famiglie romane.*, p. 93, tav. XX, 2 et 3, LVII, 3 et 4), prouvent qu'il s'appelait *Manius*. J'ai dit, dans la note précédente, que la médaille de Béziers pouvait bien avoir porté le monogramme ⋀, au lieu de la simple lettre M. Le quatrième exemplaire signalé dans le texte semble, outre le monogramme indiqué, offrir les éléments du mot de *Manius* presque complet; mais je n'oserais me fier, sur un point aussi délicat, à un monument aussi fruste que celui qui figure sur nos cartons.

ses légats qu'il avait chargés de présider aux travaux de la voie Domitia, et la réponse de C. Fonteius au préteur : « Quum majoribus reipublicæ negotiis M. Fonteius impediretur, et quum ad rempublicam pertineret viam Domitiam muniri, legatis suis, primariis viris, C. Annio Bellieso et *C. Fonteio* negotium dedit, » et plus bas : « Quas vos si nulla alia ex re, ex litteris quidem nostris... quid de iis rebus Fonteius ad legatos suos scripserit, quid ad eum illi rescripserint, cognoscite. L. M. (*litteræ mandatæ*) ad C. Fonteium leg. L. A. (*litteræ acceptæ*) a C. Fonteio leg. »

Ce témoignage est, je crois, le seul que les auteurs anciens fournissent sur la voie Domitia, dans la Gaule, voie que par hypothèse on fait remonter à Cn. Domitius Aënobarbus, vainqueur des Arvernes et des Allobroges. On s'est livré à beaucoup de conjectures relativement à cette voie, mais, à vrai dire, on n'en connaît ni l'étendue, ni la direction. Le préteur Man. Fonteius la faisait sans doute prolonger ou réparer. S'étendait-elle au delà du Rhône et dans la direction de Béziers? Nous n'avons pas besoin de cette supposition, car Man. Fonteius a dû employer le légat, son parent, à plus d'une affaire dans différentes parties de la province. La seule chose qui nous importe, c'est de constater que les lettres isolées ou les monogrammes inscrits sur les médailles de Béziers, conviennent à C. Fonteius, à sa fonction et à son rapport avec le préteur de la province. L'F isolée est l'initiale du nom de Fonteius; le premier monogramme ajoute à la mention du nom de Fonteius celle de sa magistrature, *Fonteius Legatus;* le second complète les renseignements dont nous avons besoin par l'énonciation du préteur dont C. Fonteius dépendait, *Fonteius Legatus Manii.* Je crois même distinguer sur le quatrième exemplaire, au-dessus du principal monogramme, un second monogramme plus

petit (MN) composé des lettres MAN. Par conséquent, les pièces à légende grecque de Béziers ont été frappées, sous l'autorité des Romains, entre 77 et 75 avant J.-C.

On connaît les soins que Pompée avait pris pour assurer et étendre la domination des Romains dans le midi de la Gaule. Fonteius agissait sous ses ordres, et c'est sans doute à l'époque de sa préture que cessa la domination des Arvernes dans le voisinage de la mer et des Pyrénées. L'idée qu'on se fait généralement de la Province Romaine avant la conquête de César, comme d'un territoire arrondi et compacte, manque d'exactitude. Les Romains ne possédaient pas, en toute propriété, beaucoup au delà du territoire de leurs colonies. Le reste du pays était encore aux mains des cités gauloises, qui se gouvernaient sous la protection des Romains. Les Arvernes, après leur avoir disputé la domination de la Gaule, ne se tenaient pas pour vaincus depuis la défaite de Bituitus. S'ils reculèrent un moment, s'ils disparurent en quelque sorte sous le flot de l'invasion teutonique, ils reprirent bientôt leurs avantages, à tel point que César a pu dire que le père de Vercingétorix avait été le maître de toute la Gaule, *principatum Galliæ totius obtinuerat*. En achevant de démontrer que le *Bituitus* des historiens est le même que le *Bitovius* des médailles, je prouverai que les Arvernes avaient au moins, dès son règne, dominé sur les bords de la Méditerranée. De 121, date de sa défaite, jusqu'à 76 où C. Fonteius mit sa marque sur les monnaies de Béziers, il reste un espace d'environ quarante-cinq ans où doivent s'échelonner les autres médailles ramenées de la Galatie dans la Gaule. La communauté des types entre ces médailles, et celles de Béziers, prouve que cette dernière ville a été le siége principal de la monnaie des Arvernes dans le midi.

Je mets fin à cette seconde lettre, déjà plus longue que la

première, me réservant dans la troisième de compléter le tableau parallèle du monnayage de Béziers et des statères arvernes. Le lecteur a pu déjà pressentir les résultats auxquels je devais arriver. Lorsqu'on lit, par exemple, sur des pièces grecques de Beterræ BITOYIO BACIAEYC, le rapprochement avec le statère arverne qui porte la trace des lettres ..TOVIO n'est pas difficile à établir. Le *Bitovius* de Béziers ne diffère donc pas du fils de Luernius, que les historiens ont désigné sous le nom de *Bituitus*. Mais ce rapprochement n'est pas le seul auquel mes recherches m'aient conduit. Sans anticiper sur les preuves que j'apporterai à l'appui de mon opinion, je puis dire d'avance que la liste des prétendus rois de Galatie se trouvera considérablement réduite. Effaçant d'abord le roi *Psamytis*, qui n'est que le produit d'une mauvaise lecture, je démontrerai qu'il ne faut reconnaître qu'un seul prince, le fils de Luernius, sous les leçons diverses de BITOVIO, BITOYKOC, BITOYIOTOYO; que, de même, c'est un seul roi qu'on doit chercher sur les pièces qui portent ATANTIKO et ATATIKO; qu'un troisième a été désigné par la légende KAIANTOAOY et KAIANTOAOYC.

Après avoir ainsi réduit à ses éléments authentiques la liste des rois certainement arvernes dont l'autorité fut reconnue par la population grecque de Beterræ, je compléterai la comparaison des pièces de bronze frappées dans cette ville avec les statères arvernes, et cette comparaison me fournira les moyens de faire voir non-seulement que *Bitovius* ne diffère pas de *Bituitus*, mais encore que le fils de Bituitus, nommé dans l'*epitome* du LXIe livre de Tite-Live, est le prince dont j'ai rapporté en second lieu la légende, incomplète sur tous les exemplaires qui sont parvenus à ma connaissance; enfin que le *Cœantolus* de Bé-

ziers doit s'identifier avec le *Celtillus*, père de Vercingétorix, qui, suivant le témoignage de César, avait régné sur toute la Gaule. C'est ainsi que j'arriverai, non pas brusquement, mais par une progression régulière, aux statères de Vercingétorix lui-même, statères qu'on a le droit de considérer comme les plus précieux joyaux de la numismatique gauloise.

CH. LENORMANT.

MÉDAILLES INÉDITES DE L'ASIE MINEURE.

(Planche V.)

CEBREN TROADIS.

1. Tête de bélier à droite; dessous la légende KEBP.

℞. Carré creux divisé en quatre parties. Æ. 1 1/2. (Ma collection.) — Pl. V, n° 1.

2. KE. Tête laurée d'Apollon.

℞. Tête de bélier; dessous un petit aigle. Æ. 4. (Mionnet, II, p. 203, n° 3, à Céphallénie. Cabinet des Médailles.) — Pl. V, n° 2.

3. Même légende et mêmes types, sans l'aigle. Æ. 1. (Ma collection.) — Pl. V, n° 3.

4. Tête d'Apollon.

℞. K. Tête de bélier. Æ. 1. (Ma collection.) — Pl. V, n° 4.

5. Mêmes types, sans légende. Æ. 1. (Ma collection).

6. Tête coiffée d'un bonnet persan lauré et à mentonnières.

℞. Monogramme composé des lettres KE, occupant tout le champ. Æ. 1. (Ma collection.) — Pl. V, n° 5.

7. KE. Tête laurée d'Apollon.

℞. ANTI. Tête de bélier à droite; dessous un aigle. Æ. 4.

(Christ. Ramus. *Num. Reg. Danix.*, I, p. 174. — Mionnet, *Suppl.*, IV, p. 184, n° 9, à Céphallénie.)

La Cébrénie était un petit district de la Troade, confinant à l'ouest au territoire d'Ilium, au sud-ouest à celui de Néandria, au midi à ceux d'Assos et de Gargara. et à l'est à la Dardanie, dont Scepsis était la capitale; le territoire de Scepsis était séparé de la Cébrénie par le Scamandre[1]; Cébren ou Cébréné était la principale ville du district. Dans une ancienne épigramme attribuée à Homère, les Cébréniens sont représentés comme vivant auprès du mont Ida et y exploitant des minerais de fer[2]. Ils étaient d'origine éolienne, comme les habitants de la plupart des petites villes de la Troade. Selon Éphore de Cymé, qui rattachait tout à l'histoire de sa ville natale, les Cébréniens étaient une colonie de Cymé; dans tous les cas ils étaient Éoliens, et Cébren est comprise dans la Troade éolienne par Xénophon et Scylax[3]. Les mythographes regardaient Cébren comme la patrie d'OEnone, et on y montrait le tombeau de cette princesse et de Pâris son époux[4].

C'est dans les listes des villes tributaires d'Athènes que l'on trouve la plus ancienne mention des Cébréniens; ils payaient un tribut qui, d'après les calculs de Bœckh, fut de près de 3 talents en 447, et de 6 talents en 443, ce qui suppose une ville assez riche[5]. Après la chute de la domination athénienne, Cébren et les villes éoliennes du voisinage rentrèrent sous l'autorité persane, et Phar-

[1] Strab., XIII, 1, 33. — 1, 51.

[2] Hom., *Epigr.* 10. Εἰς πεύκην.

[3] Ephor., fragm. 22, éd. Muller. — Scylax, cap. 96, éd. Muller.

[4] Apollod., *Biblioth.*, III, 12, 6. — Parthen., *Erotic.*, 4. — Strabon, XIII, 1, 33.

[5] Bœckh, *Staatshaush. Athen.*, II, p 598, 697.

nabaze en confia le gouvernement au Dardanien Zénis, puis, à la mort de ce dernier, à sa veuve Mania. Vers l'an 399, un Grec de Scepsis, nommé Midias, qui avait épousé la fille de Mania, fit périr sa belle-mère ainsi que son jeune fils, et s'empara du pouvoir; mais la plupart des villes de la province refusèrent de le reconnaître, et entre autres Cébren. Aussi, lorsque le Lacédémonien Dercyllidas envahit la Troade, le gouverneur de Cébren refusa-t-il de lui ouvrir ses portes, prétendant garder la ville pour Pharnabaze; mais les soldats sous ses ordres introduisirent les Grecs dans la place, et Dercyllidas l'occupa pour les Lacédémoniens, qui ne la gardèrent que peu d'années[1]. A la paix d'Antalcidas (388 A. C.) toute la Troade retomba sous la domination persane, et en 360 elle était gouvernée par le satrape Artabaze; celui-ci ayant été emprisonné par Autophradate, ses beaux-frères Mentor et Memnon prirent à leur solde un chef de mercenaires nommé Charidémus, qui, au lieu de remplir ses engagements, s'empara traîtreusement des villes de Scepsis, Cébren et Ilium; mais, très-peu de temps après, se voyant menacé d'un siége, il les abandonna sans les avoir pillées et repassa en Europe[2]. Après la conquête d'Alexandre, Antigone transporta les habitants de Scepsis et de Cébren à Antigonie, qu'il venait de fonder. Ces deux villes ayant été depuis longtemps en hostilité l'une contre l'autre, la réunion de leurs habitants fut jugée impossible par Lysimaque, le vainqueur d'Antigone, et les Scepsiens reçurent l'autorisation de retourner chez eux[3]. A partir de cette époque il n'est plus question de Cébren; Pline mentionne

[1] Xen., *Hell.*, III, 1, 16-19.

[2] Demosth., *adv. Aristocrat.*, p. 671.

[3] Strab., XIII, 1, 33.

encore *Cebrenia*, mais il s'agit du district et non de la ville[1].

Strabon appelle notre ville Cébréné, Κεβρήνη; le véritable nom est Cébren, Κέβρην, forme employée par Xénophon, Scylax, Démosthène et le grammairien Didyme[2]. L'ethnique est Κεβρήνιος dans l'épigramme homérique, dans Xénophon et dans la liste des tributs. Strabon se sert d'un autre ethnique, Κεβρηνιεὺς, formé de Κεβρηνία, nom du district. Les deux autres ethniques cités par Étienne de Byzance, Κεβρηνὸς et Κεβρηνεὺς, ne se rencontrent pas dans les auteurs, et le premier est de formation tout à fait irrégulière.

Les médailles décrites en tête de cet article ont été publiées pour la plupart par Borrell[3], qui le premier les a retirées de Céphallénie, où elles étaient classées, pour les attribuer à Cébren. La pièce n° 1, qui est nouvelle, confirme son attribution d'une manière définitive. Cette médaille, d'un beau style archaïque, appartient à la première moitié du ve siècle. La coiffure de la tête figurée sur le n° 6 ressemble beaucoup à celle des satrapes persans; mais le bonnet est ceint de laurier, de sorte qu'il faut plutôt y voir une tête héroïque, celle de Pâris par exemple, dont le tombeau se voyait auprès de Cébren. Le n° 7 n'a pu être frappé que pendant l'intervalle qui s'écoula entre la fondation d'Antigonie par Antigone, et le changement de ce nom en celui d'Alexandrie par Lysimaque. Les Cébréniens incorporés dans la nouvelle ville tenaient à conserver les types de leur monnaie nationale; plus tard d'autres types prévalurent, celui du cheval paissant, emprunté à Néandria[4],

[1] Plin., V, 30, sect. 33.

[2] Steph. Byz. *in voce*.

[3] *Num. Chron.*, VI, p. 187.

[4] Mionnet, *Suppl.*, Troade, n° 493, 494.

et celui d'Apollon Sminthien, divinité honorée dans toute la Troade, et plus particulièrement dans la petite ville d'Hamaxitus, incorporée, de même que Néandria, dans le territoire d'Alexandrie.

EPHESUS IONIÆ.

ΔΟΜΙΤΙΑΝΟϹ. ΚΑΙϹΑΡ. ϹΕΒΑϹΤΟϹ. ΓΕΡΜΑΝΙΚΟϹ. Tête laurée de Domitien.

℞. ΕΦΕϹΙΩΝ. ΚΛΑϹΕΑϹ. Fleuve barbu, couché, tenant dans la main droite des épis, et de la gauche une corne d'abondance; il est appuyé sur une urne renversée. Æ. 6. (Ma collection.)

Il existe des médailles d'Éphèse entièrement semblables à celle-ci, mais avec la légende Μαρνας[1] au lieu de Κλασεας. Ni le Marnas ni le Claséas ne sont mentionnés dans les auteurs; on ne connaît leur existence que par les médailles. C'étaient probablement deux petits affluents du Caystre, dont la vallée appartenait en partie au territoire d'Éphèse.

MYUS IONIÆ.

Tête laurée d'Apollon à droite.

℞. ΜΥΗ. Un oiseau debout; le tout dans les détours du Méandre. Æ. 4. (Ma collection et Cabinet des médailles. — Mionnet, *Suppl.*, Carie, n° 45, à Alinda.) — Pl. V, n° 6.

Myus était la plus petite des douze villes ioniennes. Selon la tradition, elle fut fondée par Cydrélus ou Cyarétus, fils de Codrus, près de l'embouchure du Méandre et à l'entrée du golfe Latmique. Le voisinage de Milet, qui de

[1] Mionnet, Ionie, n° 262.

bonne heure devint une ville riche et florissante, fut sans doute ce qui empêcha Myus de jamais acquérir de l'importance[1]. Elle est mentionnée pour la première fois dans l'histoire à l'année 501 L'attaque sur Naxos ayant échoué, la flotte ionienne vint mouiller devant Myus, et c'est là qu'Aristagoras de Milet en fit arrêter les chefs, lorsqu'il commença sa révolte contre l'autorité persane[2]. Myus prit part à cette révolte, qui devint pour les Ioniens une guerre d'indépendance. A la bataille de Ladé (A. C. 494), où ils furent vaincus, et qui mit fin à la guerre, il y avait trois galères de Myus[3]. La victoire de Mycale, en 479, rendit aux villes ioniennes leur liberté; elles devinrent d'abord alliées et ensuite sujettes d'Athènes. et lui payaient un tribut; pour Myus ce tribut était en 446 de 2 talents, et en 418 de 2 talents 600 drachmes[4]. Myus était, avec sa voisine Magnésie du Méandre, au nombre des villes données par le roi de Perse à Thémistocle[5]. J'ai déjà fait remarquer ailleurs[6] que Magnésie était la seule de ces villes dont le roi pût disposer réellement, les autres étant au pouvoir des Athéniens; mais on les regardait sans doute dans les bureaux de Suse comme tributaires, et on envoyait toujours le même rôle de contributions au satrape de la province. En 428 les Athéniens, sous Lysiclès, étant partis de Myus, voulurent remonter le Méandre pour lever des contributions; mais ils furent défaits par les Cariens et leur commandant tué[7].

[1] Paus. VII, 2, 7.— Strab., XIV, 1, 3.
[2] Herodot., V, 36.
[3] Herodot., VI, 8.
[4] Bœckh, *Staatsh. Athen.*, II, p. 709.
[5] Thuc., I, 138.
[6] *Revue num.*, 1856, p. 48.
[7] Thuc., III, 19.

Dans les événements qui remplissent l'intervalle entre la chute de la domination athénienne et l'établissement des Séleucides en Asie Mineure, Myus dut suivre la fortune de sa puissante voisine Milet; mais je ne la trouve plus mentionnée qu'en 201. A cette époque Philippe V de Macédoine s'en empara et la donna aux Magnésiens, qui lui avaient rendu quelques services pendant qu'il hivernait en Carie[1]. Deux siècles plus tard, du temps de Strabon, Myus était tellement dépeuplée, qu'elle n'avait plus d'existence indépendante et s'était rattachée à Milet[2]. Enfin, au temps de Pausanias, la ville était complétement abandonnée, et il n'y restait plus qu'un temple de Bacchus en marbre; les atterrissements du Méandre avaient fermé l'entrée du golfe Latmique, et avaient engendré aux environs de la ville une telle multitude de cousins qu'elle en était devenue inhabitable[3].

Le nom de Myus s'écrivait de deux manières distinctes; la première est celle usitée par Hérodote, Thucydide et les auteurs postérieurs, Μυοῦς, ethnique Μυούσιος; la seconde est la forme locale Μύης, ethnique Μυήσιος, employée par l'historien Hécatée de Milet[4], dans les listes des tributs à Athènes, et enfin sur la monnaie locale. Hérodote nous apprend que parmi les Ioniens de l'Asie il y avait quatre dialectes en usage; l'un des quatre était celui des habitants de Milet, de Priène et de Myus[5]. La forme Μύης, au lieu de Μυοῦς, devait être une de ces particularités locales, et, en effet, c'est de cette forme que se sert le Milésien

[1] Polyb., XVI, 24.
[2] Strab., XIV, 1, 10.
[3] Pans., VII, 2, 7.
[4] Steph. Byz., v. Μύης.
[5] Herodot., I, 142.

Hécatée. On avait cru autrefois que Μύης et Μυοῦς pouvaient être deux villes distinctes, mais les listes des tributs et notre médaille ne permettent plus de douter de leur identité.

On ne connaissait pas encore de monnaies de Myus; celle que nous publions vient combler une lacune importante dans la numismatique ionienne, où les douze villes seront désormais représentées. Cette pièce doit appartenir au IIIe ou au IIe siècle avant l'ère chrétienne. Comme toutes les villes situées dans la vallée du Méandre, Myus a exprimé sur sa monnaie le voisinage du fleuve.

GAGÆ LYCIÆ.

Figure archaïque d'une déesse voilée, debout, les bras étendus.

℞. ΛΥΚΙΩΝ.ΓΑ. Lyre; le tout dans un carré creux. Æ. 4. (Ma collection.) Pl. V, n° 7.

Gagæ était située près de la côte de la Lycie, entre Limyra et le cap Chelidonia ou cap Sacré; au-dessus, à une petite distance dans l'intérieur, se trouvaient Corydalla et Rhodiapolis, avec lesquelles Gagæ formait une de ces petites confédérations dont il y a plusieurs exemples en Lycie. L'emplacement de ces trois villes a été déterminé au moyen d'inscriptions par Spratt et Forbes [1]. La plus ancienne mention de Gagæ se trouve dans le périple de Scylax; on la trouve ensuite citée par Alexandre Polyhistor [2] au Ier siècle avant l'ère chrétienne, par Dioscoride, Pline [3] et l'auteur du *Stadiasmus;* par Eusèbe [4] et Hiéroclès. Dans les notices

[1] *Travels in Lycia*, I, p. 182, etc.

[2] Steph. Byz., *in voce.*

[3] Plin., V, sect. 28.

[4] *Martyr. Palæstin*, c. 4. Γάγας, τῆς Λυκίας οὐκ ἄσημον πόλιν.

ecclésiastiques l'évêque de Gagæ est désigné sous les noms défigurés : ὁ Ταπων, Ταιπων, Τατων, Τατλων. Gagæ était une ville ancienne, ainsi que le prouve le nom de Πάλαιον Τεῖχος, et de Παλαιόπολις, que lui donnent quelques auteurs [1].

C'est auprès de Gagæ que l'on trouvait la pierre appelée *gagate*, λίθος γαγατὴς, fort usitée en médecine par les anciens [2]. Cette substance est nommée ἔγγαγγις ou γαγγῖτις λίθος par Nicandre dans ses *Thériaques;* la première leçon n'est sans doute qu'une erreur de copiste; la seconde est expliquée par le scholiaste, qui la dérive de Γάγγαι, autre forme de Γάγαι [3]. La même forme est employée par Strabon. Selon cet auteur le γαγγῖτις λίθος se trouvait en Mésopotamie, et cette substance est la même que le γαγατὴς λίθος, car elle avait comme cette dernière la vertu de chasser les reptiles [4].

On trouve dans l'*Etymologicum Magnum* [5] une historiette qui attribue la fondation de Gagæ aux Rhodiens, et qui explique le nom de la ville par le cri des matelots doriens lorsqu'ils découvrirent la terre : γᾶ, γᾶ. Le nom de Rhodiapolis, ville voisine de Gagæ, montre que les Rhodiens ont effectivement fondé des établissements dans ces parages, probablement à l'époque où la Lycie leur était soumise : mais les monuments lyciens qui existent à Rhodiapolis, et le nom de Palæopolis appliqué à Gagæ, prouvent que ces deux villes existaient longtemps avant la domination rhodienne. Les Rhodiens n'avaient probablement fait que les repeupler, alors qu'elles étaient tombées en décadence.

[1] Steph. Byz., *in v.*— Discor., *Mat. Med.*, V, 145.

[2] Dioscor., *l. cit.*— Plin, XXXVI, sect. 34.— Galen., vol. XII, p. 203, éd. Kuhn.

[3] Schol. Nicandr., *Theriac*, 37.

[4] Strab, XVI, 1 24.

[5] *Etym. Mag.*, v. Γάγαι.

La médaille que nous publions est le premier monument numismatique de Gagæ. L'état de la pièce ne permet pas de distinguer les attributs de la déesse qui y est représentée; au revers on voit la lyre, type fort répandu en Lycie.

AMBLADA PISIDIÆ.

1. Tête barbue à droite.

℞. AMAA[Δ]EΩN. Massue. Æ. 3. (Ma collection.) Pl. V, n° 8.

2. M.AY.ANTωNEINOC. Tête jeune laurée de Caracalla.

℞. AMBAΔΔEωN..... Homme debout tenant un trident et une patère. Æ. 7. (Cabinet des médailles. — Mionnet, *Suppl.*, Pisidie, n° 6, d'après Sestini.)

Amblada était située dans l'angle nord-est de la Pisidie, et par conséquent non loin d'Antioche et de la frontière lycaonienne[1]. Hiéroclès la place dans la préfecture de Lycaonie. Mentionnée pour la première fois par le géographe Artémidore, ensuite par Strabon[2], elle envoya plus tard des évêques au concile de Chalcédoine, et au troisième de Constantinople[3]. C'était une ville en mauvais renom, tant à cause de l'insalubrité de son climat que pour la barbarie de ses habitants. Aussi l'empereur Constantin y exila-t-il, en 360, le schismatique Aëtius[4].

On ne connaissait que deux médailles d'Amblada, toutes les deux impériales, l'une au musée de Copenhague, l'autre au Cabinet des médailles. Cette dernière pièce avait fait partie de la collection Wiczay, et Sestini l'a publiée, selon

[1] Ptol., V, 4, 11.
[2] Strab., XII, 7, 2.
[3] Wesseling *ad* Hieroclem.
[4] Philostorg., *H. E.*, V, 2.

son habitude, d'une manière fort inexacte. Il y a lu la légende AMBAΔΔEΩN. AAKEΔAIMΩN. EAEYΘ.; je me suis assuré, après un examen attentif de la médaille, que sauf le mot AMBAΔΔEωN, la légende est complétement illisible.

La médaille autonome que je publie présente une particularité orthographique intéressante; la légende est écrite Αμλαδεων sans le β euphonique. Sur les plus anciennes monnaies de Blaundus en Lydie, on lit toujours Μλαυνδεων au lieu de Βλαυνδεων, et dans une inscription de Tralles[1], du temps d'Artaxerce Mnémon, le mot Εδδομου est écrit Εμδομου. Apparemment la prononciation du M avait, dans certaines parties de l'Asie Mineure, une grande analogie avec celle du B.

CODRULA PISIDIÆ.

1. AY. KAICAP. M. AY. ANTΩNEINOC. Tête laurée et barbue de Marc-Aurèle.

℞. KOΔPOYΛEΩN. La Fortune debout. Æ. 4. (Ma collection.)

2. .....KOMMOΔO.. Tête de Commode.

℞. .OΔPOYΛ.... Bacchus debout; à ses pieds une panthère. Æ. 4. (Ma collection.)

Ces deux pièces, que j'ai reçues d'Adalia à des époques différentes, viennent enrichir la numismatique pisidienne d'une ville qui n'y était pas représentée et fournir à la critique des textes géographiques un élément nouveau. Hiéroclès est le seul auteur qui donne le véritable nom de la ville, Κόδρουλα; il la place dans la préfecture de Pamphylie, qui comprenait, outre les villes pamphyliennes du littoral,

[1] *Corp. Inscr. Gr.*, n° 2919.— La copie de Bœckh n'est pas tout à fait exacte : le marbre, qui appartient à M. le duc de Luynes, et que j'ai pu examiner, porte certainement EMΔOMΩ.

presque toute la Pisidie. Dans les notices ecclésiastiques[1] le nom est tout à fait défiguré, on lit Κορυδαλων, Κορυδαλλου, Δορυδαλλων; et il ne faudrait pas croire qu'il s'agit ici de Corydalla de Lycie, car cette ville se trouve indiquée dans les notices parmi les évêchés de la Lycie. Les actes du concile de Chalcédoine donnent la forme Κορδυλων, et la lettre synodale de Codrus Κοδραλαιων[2]. Enfin, selon Hécatée de Milet, cité par Étienne de Byzance, la ville se nommait Κορδυλος et appartenait à la Pamphylie. Voilà tout ce que l'on sait sur Codrula, dont la position exacte n'est pas connue.

PHILADELPHIA CILICIÆ.

1. ΑΥΤΟΚΡΑΤωΡ. ΤΡΑΙΑΝΟC. ΚΑΙCΑΡ. Tête laurée de Trajan.

℞. ΦΙΛΑΔΕ.....ΗΤΙΔΟC. Jupiter assis à droite. Æ. 8. (Ma collection.)

2. ΑΥΤ Κ. Γ. Ι ΟΥΗ. ΜΑΞΙΜΕΙΝΟΝ. Tête laurée de Maximin.

℞. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕωΝ. ΚΗΤΙΔΟC. La Fortune debout. Æ. 9. (Ma collection et Cabinet des médailles.)

Philadelphie en Cilicie est mentionnée par Hiéroclès, qui la range au nombre des villes de la préfecture d'Isaurie; elle est également citée dans les notices parmi les évêchés de cette province, et un de ses évêques assistait au concile de Chalcédoine[3]. Ptolémée, le seul autre auteur qui parle de Philadelphie, la place dans un district de la Cilicie Trachée appelé Sélentis[4]. Nos médailles prouvent qu'elle appartenait à un autre district, la Cétide, dont Olba était probablement la capitale. Le n° 2 a déjà été publié par

[1] *Apud* Banduri, *Imper. Orient.*

[2] *Apud* Wesseling *ad* Hieroclem.

[3] *Conc. Chalc.*, p. 659.

[4] Ptol., V, 8.

M. de Longpérier [1], d'après un exemplaire mal conservé du Cabinet des médailles. Celui de ma collection est en parfait état et présente des légendes complètes.

LARANDA LYCAONIÆ.

1. AY. K. M. IOY. ΦΙΛΙΠΠΟC. CEB. Tête radiée de Philippe père.

℞. CEB. ΛΑΡΑΝΔΕΩΝ. ΜΗΤΡΟΠΟ (les deux dernières lettres dans le champ). Hercule debout appuyé sur sa massue. Æ. 9. (Ma collection.)

2. Même légende et même tête.

℞. CEB. ΛΑΡΑΝΔΕΩΝ. ΜΗΤΡΟΠΟ. Dans le champ ΚΟΙΝΟΝ. Même type d'Hercule. Æ. 9. (Ma collection. Deux exemplaires.)

Laranda, appelée aujourd'hui *Larenda* par les Grecs, et *Caraman* par les Turcs, est mentionnée pour la première fois dans l'histoire à l'époque de la mort d'Alexandre. Le conquérant macédonien ayant nommé Balacrus, fils de Nicanor, satrape et commandant des troupes en Lycaonie et en Isaurie, les habitants de Laranda et d'Isaura le firent périr. Cette révolte, qui avait eu lieu du vivant d'Alexandre, ne put être punie qu'après sa mort. En 323 ou 322 Perdiccas marcha contre Laranda, la prit d'assaut, la détruisit, fit mourir les habitants en état de porter les armes et vendit les autres comme esclaves [2]. Cependant la ville se releva de ce désastre. Vers la fin du Ier siècle avant l'ère chrétienne elle faisait partie de la principauté d'Antipater de Derbe, après la mort duquel elle passa au pouvoir d'Amyn-

[1] *Nouv. Ann. de l'Inst. archéol.*, t. II, p. 348, 1839, pl. E, n° 4.

[2] Diodor., XVIII, 22.

tas, roi de Galatie[1]. Elle est mentionnée par Ptolémée[2] vers le milieu du IIe siècle, et par Suidas[3] aux règnes de Septime Sévère et de Sévère Alexandre; elle figure également dans Hiéroclès et les notices ecclésiastiques; enfin, les médailles décrites en tête de cet article nous apprennent que du temps de Philippe elle portait le titre de métropole et celui de Sébasté.

La médaille n° 2 a déjà été publiée par Mionnet[4], d'après Sestini, mais d'une manière inexacte. L'exemplaire de Sestini faisait partie de la collection Wiczay et se trouve maintenant dans la mienne. J'en ai complété la légende au moyen d'un second exemplaire qui m'a été envoyé récemment du Levant. Le n° 1 a été décrit par M. Victor Langlois[5], qui l'avait acquis en Cilicie, et a passé également dans ma collection. Le savant voyageur n'en a pas bien lu la légende, qui est assez mal frappée et un peu confuse; il y a vu ΑΡΕΝΔΕΩΝ au lieu de ΛΑΡΑΝΔΕΩΝ, et il y a reconnu le nom d'une ville d'Arendæ en Lycie, mentionnée par Ptolémée.

J'ai déjà fait remarquer, dans un article sur les médailles lyciennes[6], que dans le meilleur manuscrit de Ptolémée on lit Τρεβένδαι au lieu de Ἀρένδαι, et cette leçon est établie d'une manière péremptoire par les médailles lyciennes à la légende Τρεβεννάτων. Il faut donc renoncer à Arendæ, qui n'a dû son existence qu'à des erreurs de copistes, et y substituer en Lycie Trébenna, en Lycaonie Laranda. Inutile

[1] Strab., XII, 6, 3.
[2] Ptol., V, 6.
[3] Suidas, v. Νεστωρ, Πεισανδρος.
[4] *Suppl.*, Lycaonie, n° 7.
[5] *Rev. num.*, 1854, p. 105.
[6] *Rev. num.*, 1853, p. 97.

d'ajouter que les titres de Sébasté et de métropole, ainsi que le mot Κοινον, ne conviennent nullement à des villes lyciennes, tandis qu'en Lycaonie les médailles de Barata nous offrent la légende Κοινον. Λυκαο. Βαρατέων, celles de Dalisandus la légende Κοινον. Λυκαο. Δαλισανδέων, enfin celles de Savatra, Σαουατρέων. Κοι. Λυκαονίας [1].

W.-H. WADDINGTON.

[1] *Num. Chron.*, VIII, p. 2; XI, p. 47. — Mionnet, *Suppl.*, Lycaonie, n° 13.

NOTIONS GÉNÉRALES

SUR

LA MONNAIE BYZANTINE [1].

(Pl. VI, VII, VIII, IX et X.)

C'est incontestablement à M. de Saulcy, mon maître et mon ami, qu'appartient le mérite d'avoir donné, le premier, une classification raisonnée des monnaies byzantines : c'est lui qui, faisant ressortir tout l'intérêt attaché à cette branche de monuments, a réchauffé le zèle des amateurs, provoqué la formation de collections nombreuses et inspiré quelques-uns des articles publiés sur ce sujet. Mais cette mine féconde est loin d'être épuisée ; nous découvrons chaque jour des monnaies nouvelles, des types inédits, et même des hôtels monétaires qui nous étaient inconnus. Tout n'a donc pas été dit sur ce sujet, tant s'en faut, et M. de Saulcy lui-même, dans son *Essai de classification* [2], n'a pas jugé à propos d'examiner le système monétaire byzantin, qui,

[1] Les principaux éléments de cet article ont été puisés par M. J. Sabatier lui-même dans un grand ouvrage qu'il a publié sous le titre d'*Iconographie d'une collection de médailles romaines, byzantines et celtibériennes*, 2 volumes in-folio, accompagnés de plus de 200 planches lithographiées où sont figurées 6,000 monnaies, dont 2,000 byzantines. (Les Éditeurs.)

[2] Metz, 1836, 1 vol. in-8°, avec un recueil de planches gravées in-4°.

avant et après lui, a cependant exercé la sagacité de savants numismatistes; mais, on doit en convenir, ce problème offre de telles difficultés, que les efforts tentés jusqu'ici pour le résoudre ne me paraissent avoir abouti qu'à éclairer quelques points de la question. Amateur plus zélé que savant, je ne saurais avoir la prétention d'être plus heureux que mes devanciers; mais à leur exemple, et en profitant de leurs travaux, je me hasarde à exposer ici quelques-unes des idées qu'ont éveillées en moi l'étude de ma collection, et le maniement des nombreux exemplaires qui sont passés dans mes mains. Puissé-je apporter une pierre pour l'édifice, en attendant qu'un architecte plus habile vienne élever le monument!

Depuis le partage de l'univers romain entre les fils de Théodose le Grand jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, en 476, les monnaies des deux empires conservèrent entre elles une grande analogie de types et de fabrication; elles avaient d'ailleurs continué à être émises par quelques-uns des anciens hôtels romains dont j'ai eu l'occasion de parler dans un de mes opuscules [1], car ce n'est que pendant le règne d'Anastase Ier et dans la première moitié du VIe siècle que commença le monnayage spécial de la Gaule (*série mérovingienne*), sujet dont je n'ai pas à m'occuper ici, et d'ailleurs traité déjà savamment dans cette même *Revue* (1848 à 1854) par M. Lenormant.

A partir du règne d'Anastase Ier, la monnaie byzantine d'or fut exclusivement fournie par l'hôtel de Constantinople, comme l'indiquent suffisamment les *marques* monétaires CON. COM. CONOB. ou COMOB. inscrites sur les sous d'or et leurs subdivisions. Ces marques figurent, pour la dernière

[1] *Production de l'or, de l'argent et du cuivre, chez les anciens, et hôtels des monnaies des empires romain et byzantin.* Saint-Pétersbourg, 1850, in-8°.

fois, sur des monnaies d'or blanc ou de bas aloi, aux noms des empereurs Léon V et Constantin VII. Les sous d'or, les demi-sous et les *trientes* de quelques chefs ostrogoths, bourguignons ou mérovingiens, aux effigies d'Anastase, de Justin Ier, de Justinien Ier et surtout de Maurice, sont d'une fabrique plus ou moins barbare, et portent des monogrammes indiquant ou le nom de ces chefs, ou plus ordinairement les noms des villes où ces monnaies ont été frappées. Quelquefois aussi les marques monétaires y sont inscrites en entier, ou bien désignées clairement par des initiales ou des sigles, comme, par exemple, sur les monnaies d'or sur lesquelles nous lisons les hôtels de Vienne, d'Arles, de Rome, de Lyon, de Narbonne, de Marseille, etc. Mais ces monnaies ne sont que des imitations du type byzantin et constituent une série à part, sur laquelle, ainsi que je viens de le dire, M. Lenormant a écrit une suite d'articles fort intéressants.

La monnaie d'argent, frappée également à Constantinople, n'offre en général aucune indication d'atelier; je ne connais que les onze monnaies suivantes qui fassent exception à cette règle.

1° *Anastase.* ℞. Monogramme du Christ dans une couronne; à l'exergue, CONS. (Mon *Iconographie, byz.*, pl. supplémentaire XI, fig. 28.)

2° *Anastase.* ℞. GLORIA ROMANORUM, et à l'exergue, CONOB. L'empereur debout et à gauche tenant le globe. (De Saulcy, pl. I, fig. 3.)

3° *Justinien Ier.* ℞. Comme sur la monnaie précédente; l'empereur est tourné à droite. (Pinder et Friedlaender, *Die Münzen Justinians*, pl. I, fig. 6.)

4° *Justinien Ier.* ℞. Dans une couronne de grènetis, croix cantonnée des lettres O. V. M. T. (*sic*) (*votis multis*), et à

l'exergue, CONST. (Mon *Iconographie, byz.*, pl. supplémentaire XII, fig. 33.)

5° *Justinien Ier*. ℞. Dans une couronne d'olivier, VOT-MVLT-HTI, et à l'exergue, CONOB. (Mon *Iconographie, byz.*, pl. supplémentaire XII, fig. 34.)

6° *Justinien Ier*. R. (Roma). (Mon *Iconographie, byz.*, pl. supplémentaire XII, fig. 35.)

7° *Justinien Ier*. K. (Constantinopolis). (Mon *Iconographie, byz.*, pl. supplémentaire XII, fig. 36.)

8° *Constant II*. ℞. Croix dans un cercle de grènetis; dessous, CON. (Mon *Iconographie, byz.*, pl. supplémentaire XIX, fig. 4.)

9° *Constant II*. ℞. RM. (Roma); en haut, une croix; en bas, une étoile. (Mon *Iconographie, byz.*, pl. supplémentaire XIX, fig. 19.)

10° *Léon V* et *Constantin VII*. ℞. VICTORIA.AVG-CONO. Croix pattée et accostée des deux lettres I. A. (Mon *Iconographie, byz.*, pl. supplémentaire XXI, fig. 33).

11° *Basile Ier*. ℞. Monogramme formé des lettres N.E.A.P.O. (Neapolis). Cette monnaie, qui fait aujourd'hui partie du Cabinet impérial de Paris, a été décrite et publiée par M. Pfister dans la *Revue num.*, 1849, p. 245 et suiv.

Quant à la monnaie byzantine de cuivre, presque tous les exemplaires, depuis Anastase Ier jusqu'à Léon III, ont été frappés dans un des ateliers ci-après, dont ils portent les marques monétaires.

Constantinople. CON-COM-CON.A-CON.Γ-CON.Δ, sur des monnaies des empereurs : Anastase Ier, — Justin Ier, — Justin et Justinien, — Justinien Ier, — Justin II, — Justin II et Sophie, — Tibère Constantin, — Maurice Tibère, — Focas, — Focas et Léontia, — Héraclius, — Héraclius et Héraclius Constantin, — Héraclius, Héraclius Constantin et Martine, — Héraclius,

Héraclius Constantin et Héracléonas, — Constant II, — Constant II et Constantin Pogonat, — Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère, — Constantin IV Pogonat, — Justinien II Rhinotmète, — Justinien II et Tibère, — Tibère V Absimare, — Filépicus, — Léon III l'Isaurien.

Antioche. ANT-MANT-ANTX-ANTIX, sur des monnaies des empereurs : Anastase Ier, — Justin Ier, — Justinien Ier.

Théoupolis. THEV. THEVP. THEVH. THEVH°-THEYOF'. ΘV̄-ΘVH.-ΘV̄ΠO.-ΘVΠOAs. ΘVΠOAS.-ΘVΠOAE.-ΠΓ-Ρ-CH. CHEYΠ.-ZHY ΠΓ. ZHYΡ+, sur des monnaies des empereurs : Justinien Ier, — Justin II et Sophie, — Tibère Constantin, — Maurice, — Focas et Léontia, — Héraclius, — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas.

Nicomédie. NI-NIC-NIK-NIKM-NIK.A-NIKO-NIKO.A-NICO.B, sur des monnaies des empereurs : Anastase Ier, — Justin Ier, — Justin et Justinien, — Justinien Ier, — Tibère Constantin, — Maurice, — Héraclius, — Héraclius et Héraclius Constantin, — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas.

Cyzique. KY-KVZ KYZ.A-KYZ.B, sur des monnaies des empereurs : Justin Ier, — Justinien Ier, — Justin II et Sophie, — Tibère Constantin, — Maurice, — Focas et Léontia, — Héraclius, — Héraclius et Héraclius Constantin.

Thessalonique. TC-TES-TES-ΘES-ΘEC, sur des monnaies des empereurs : Justin Ier, — Justinien Ier, — Justin II, — Justin II et Sophie, — Tibère Constantin et Anastasie, — Maurice Tibère, — Focas, — Héraclius et Héraclius Constantin, — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas.

Éphèse. SEPSYS, sur des monnaies d'Héraclius et Héraclius Constantin ; car, à cette époque de barbarie, il peut fort bien y avoir eu transposition de lettres. Peut-être bien aussi cette marque désigne-t-elle la ville de *Scepsis*, en Mysie ?

Nicée? NC, sur une monnaie de Constant II.

Kherson. [illegible] -XEP-XEPCONOC-XEPCWNOC, sur des monnaies de Justin Ier, — de Maurice, Constantine et Théodose.

Chypre. KVIIP. KYΠP, sur des monnaies d'Héraclius, Héraclius Constantin et Martine, — d'Héraclius Constantin et Héracléonas.

Isaurus ou *Isaurie.* ISAVR, sur des monnaies d'Héraclius et Héraclius Constantin. Cellarius nous a transmis sur cette ville quelques notions, tirées de Zosime, Étienne de Byzance, Ptolémée, Strabon, Pline, Ammien Marcellin et Florus [1].

« L'Isaurie, dit-il, contrée montagneuse, située au pied du Taurus, confinait à la Cilicie et à la Pamphylie; une partie étroite et resserrée de ce pays descendait jusqu'à la mer; on y comptait pour villes principales, Isaurie, Clibanus et Lalasis. La ville d'*Isaurus*, *Isaura* ou *Isaurie*, la plus anciennement connue, était bâtie sur le versant du mont Taurus, entre la Lycaonie et la Cilicie. Diodore nous dit que cette cité ayant été assiégée par Perdiccas, les habitants s'ensevelirent courageusement sous ses ruines plutôt que de se rendre, et pour ne point tomber vivants entre les mains de leur ennemi. Bientôt cependant une nouvelle Isaurie s'éleva à peu près sur le même emplacement, mais elle fut encore détruite par le Romain Servilius. Enfin, à une époque postérieure, les Romains cédèrent la ville d'Isaurie, qui s'était relevée pour la troisième fois, à Antipater Derbæus, à la mort duquel elle passa définitivement sous la domination romaine, avec la province dont elle était la capitale. »

Carthage. CAR. KAR. KART. CT-KRTϛ-KARTAϛO, sur des

[1] *Notitiæ orbis antiqui, sive geographiæ plenioris*, Christophori Cellarii, Amstelædami, MDCCVI. t. II, cap. VI, p. 136.

monnaies des empereurs : Justin Ier, — Justinien Ier, — Tibère Constantin, — Maurice, — Focas, — Héraclius consul, — Héraclius I, — Constant II, — Constant II, Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère, — Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère, — Justinien II Rhinotmète.

Alexandrie. AAEξ, sur des monnaies des empereurs : Anastase Ier, — Justin Ier, — Justinien Ier, — Tibère Constantin, — Maurice, — Héraclius. — Héraclius et Héraclius Constantin, — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas, — Constant II, — Constantin IV Pogonat.

Oasis ou *Abazis.* ABAzI, sur une monnaie de Constantin Pogonat[1].

Constance? (Chypre). KωN, sur une monnaie de Maurice; peut-être cette marque indique-t-elle l'hôtel de Constantinople?

Rome. ROMA. R. ROM. ROM, sur des monnaies des empereurs : Anastase Ier, — Justin Ier, — Justinien Ier, — Justin II et Sophie, — Tibère Constantin, — Maurice, — Héraclius Constantin et Héracléonas, — Héracléonas, Tibère et Constant II, — Constant II, — Constant II, Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère, — Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère, — Constantin IV Pogonat.

Ravenne. RA-RAB-RAS-RAV-RAVENN RAVENNA, sur des monnaies des empereurs : Justinien Ier, — Tibère Constantin, — Maurice, — Focas, — Héraclius et Héraclius Constantin, — Héraclius, Héraclius Constantin et Martine, — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas, — Constant II, — Constant II, Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère, — Constantin IV Pogonat, — Tibère V Absimare, — Léon III l'Isaurien.

[1] Steph. Byzant., v. Αὔαστις, πόλις Αἰγύπτου. Ταύτην δὲ καὶ Ὄασιν καλοῦσιν.

Catane. CAT, sur des monnaies des empereurs : Maurice, — Focas, — Héraclius, — Héraclius et Héraclius Constantin.

Sicile. SECILIA. SICILIA. SCL. sur des monnaies des empereurs : Maurice, — Héraclius et Héraclius Constantin, — Constant II, — Constant II et Constantin Pogonat, — Constant II, Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère, — Constantin IV Pogonat, — Tibère V Absimare, — Léon III l'Isaurien.

Naples. NE. sur des monnaies des empereurs : Constant II, — Tibère V Absimare.

Milan. ML. sur une monnaie de Maurice Tibère.

On voit par là : 1° que déjà, sous Anastase Ier, neuf des hôtels monétaires de l'occident : Aquilée, Siscia, Sirmium, Héraclée, Trèves, Londres, Lyon, Arles et Narbonne, ne frappaient pas de la monnaie pour les empereurs byzantins; et 2° qu'à partir du règne de Justinien II Rhinotmète, parmi les hôtels byzantins, trois seulement restèrent en activité jusqu'à Léon III l'Isaurien, dont quelques rares monnaies de cuivre nous offrent pour la dernière fois les marques monétaires des ateliers de Constantinople, de Ravenne ou de Sicile. A dater de cette époque, la monnaie byzantine de cuivre ne porte plus de *marque*, et il est fort probable que dès lors tout le cuivre de l'empire d'Orient fut frappé à Constantinople.

Les anciens écrits où il est parlé de numéraire byzantin ne nous offrent généralement que des notions incomplètes ou vagues sur le rapport qu'avaient entre elles les monnaies d'or, d'argent et de cuivre; sur les véritables dénominations données aux monnaies, et sur les variations qu'elles subirent à diverses reprises dans leur poids et dans leur valeur. Ces variations, surtout pour la monnaie de cuivre, ont eu lieu quelquefois dans de telles proportions d'abais-

sement qu'on est amené à conclure que ces espèces finirent par n'avoir plus qu'une valeur fictive et purement légale. Je trouve la preuve matérielle de ce fait dans la différence du poids et du module des exemplaires à indice semblable, dessinés sur les planches qui accompagnent cet article, par exemple, la monnaie n° 10 de la planche VI et le n° 1 de la planche VII; les n°s 1, 4, 5 et 8 de la planche VIII, etc.

Il est à remarquer également que les termes employés par les auteurs pour désigner les monnaies byzantines, sont tantôt grecs, tantôt latins et qu'il est souvent difficile de reconnaître la valeur qu'ils expriment, mais surtout de faire concorder entre eux les passages où ces termes sont employés. Aux difficultés amenées par cette confusion de termes, vient s'adjoindre encore la complication résultant pour la monnaie de cuivre, de la différence de certains indices monétaires, exprimés quelquefois par des lettres numérales ou des nombres, qui ne sont point des diviseurs exacts de l'indice le plus fort, comme, par exemple, sur les monnaies frappées à Alexandrie, avec les indices ΛΓ (33), ΙΒ (12) et sur quelques autres exemplaires sortis des hôtels monétaires de Carthage, d'Abazis, de Kherson et de Thessalonique. Ce n'est donc qu'en s'aidant à la fois des documents historiques, et par l'examen d'un grand nombre d'exemplaires, qu'on peut espérer d'arriver à une évaluation plus ou moins exacte des monnaies byzantines et à l'intelligence du système qui a présidé à leur émission.

Nous devons à MM. Pinder et Friedlaender des recherches fort intéressantes sur ce sujet, ainsi que sur les monnaies gothes et vandales; mais personne jusqu'ici n'avait encore étudié la monnaie romaine à un point de vue aussi étendu que M. Mommsen, dans un article écrit en allemand et publié dans le recueil périodique intitulé : *Berichte über die*

Verhandlungen der königlich sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig, 1851, III *und* IV. L'auteur, doué d'une grande science et d'une vaste érudition, invoque à l'appui de ses théories une masse de citations et de passages empruntés aux écrivains anciens; et quoique la lecture de cet article important ait exigé de moi une certaine contention d'esprit, je l'ai parcouru deux fois avec beaucoup d'intérêt; j'y ai remarqué des observations nouvelles et des probabilités extrêmement ingénieuses. A mon avis, personne n'a touché de plus près à la vérité, mais toutefois ma conviction n'est pas complète, et je crois fermement qu'il est plusieurs points de cette question qui ne seront jamais bien éclaircis : M. Mommsen, lui-même, reconnaît l'embarras où nous jette l'absence de documents clairs et positifs, tout en tirant le plus grand parti de ceux qu'il a consultés.

Monnaie d'or.

Le poids de l'*aureus* romain éprouva cinq variations :

Auguste	en frappa	40	à la livre.
Néron	—	45	—
Caracalla	—	50	—
Dioclétien	—	60	—
Constantin le Grand	—	72	—

Sous Constantin le Grand, cette monnaie reçut le nom de *solidus* (sou d'or), et la taille de 72 à la livre, rappelée par une ordonnance de Valentinien Ier, en 367, et ensuite par une loi du code Théodosien, se maintint jusqu'à la chute de l'empire d'Orient.

La monnaie byzantine d'or comprenait :

Le sou d'or (*solidus*, *chrysos* ou *numisma*).

Le demi-sou (*semissis* ou *zmismion*).

Le tiers de sou (*triens*, *tremissis*, *trismizion* ou *kokkos*.)

(Voir pl. VI, f. 1, 2, 3, 4 et 5.)

Les sous d'or représentent donc en poids *un soixante-douzième* de la livre romaine et doivent peser en bel état de conservation 4,50 à 4.55 grammes. Chacun sait, du reste, que la livre romaine se composait :

D'après Dureau de la Malle et Letronne,

de 6144 grains ou 326,33 grammes[1] ;

D'après Romé de Lisle,

de 6048 grains ou 323 grammes ;

et les chiffres précédents s'accordent parfaitement avec une note publiée sur ce sujet par Duchalais[2], dans laquelle ce numismatiste indique la pesée de tous les *sous d'or* et des *trientes* romains ou byzantins, depuis Majorien jusqu'à Maurice Tibère. On y voit que, conformément aux résultats que j'ai obtenus de mon côté, le *sou d'or*, pendant cet intervalle, pesa généralement 84 grains ou 4,53 grammes, et le *triens* 28 grains ou 1,51 grammes.

Cette taille de 72 à la livre est en outre irrécusablement attestée par les sous d'or de divers empereurs, dont le champ offre les lettres numérales LXXII, comme par exemple, sur les trois exemplaires suivants, frappés à Antioche, et ayant tous un type de revers à peu près semblable.

[1] Un *exagium* de la livre de Justinien, portant le nom et le monogramme de cet empereur, est conservé au Musée du Louvre ; il pèse 323 grammes 51 centigrammes. M. de Longpérier, qui l'a décrit, pense que ce poids, en raison de l'inscription qui s'y lit, a été fabriqué en 532 ou en 533. Voyez *Bulletin archéologique français*, 1855, n° 9, p. 84.

[2] *Revue num.*, année 1840, p. 261 et suiv.

Constantin-le-Grand. MAX. AVG., buste de l'empereur, à dr.

℞. VICTORIA . CONSTANTINI . AVG. Dans le champ, le monogramme du Christ et LXXII ; à l'exergue, SMAN. Victoire à g. portant un trophée et une palme. (Voir M. de Witte, *Annotations à la nouvelle édition des lettres du baron Marchant.* Paris, 1851, p. 423.)

Constant Ier. FL . IVL . CONSTANS . NOB . C. Buste de l'empereur à dr.

℞. VICTORIA . CAESAR . NN, et dans le champ, LXXII ; à l'exergue, SMAN. Victoire avec palme et trophée. (Publié par M. Anatole Chabouillet, *Revue numismatique*, 1849, p. 10.)

Constance-Gallus (voir pl. VI, f. 1.) CONSTANTIVS . NOB. CAES. Buste diadémé de Constance Gallus, à dr.

℞. VICTORIA . CAESAR . NN. Dans le champ, une étoile et LXXII ; à l'exergue, SMAN. Victoire avec palme et trophée. (Publié par moi en 1848, dans mon *Iconogr. rom. impér.*, pl. XCVI, f. 8.)

La loi de Valentinien Ier et celle du code Théodosien, concernant la taille de 72 sous d'or à la livre, n'apportèrent donc aucune innovation ; ces ordonnances ne firent que confirmer le système établi par Constantin-le-Grand.

Ainsi que l'ont avancé MM. Pinder et Friedlaender, je crois que les lettres OB, qu'on trouve généralement à l'exergue des sous d'or et de leurs subdivisions, à la suite des initiales des noms d'hôtels monétaires, et quelquefois même seules, comme sur le sou d'or de Justin II (pl. VI, fig. 3), je crois, dis-je, que ces deux lettres expriment le plus ordinairement la valeur numérale 72, et indiquent par là le pied monétaire des espèces d'or de l'empire. Il existe cependant de très-nombreuses dérogations à cette règle, comme je me suis permis de le faire observer (*De l'or, de*

l'argent, du cuivre, etc., p. 88 et suivantes), et il reste à expliquer pourquoi ces mêmes lettres OB se trouvent également et aux mêmes époques : sur de grands médaillons d'or, sur beaucoup de pièces d'argent de divers modules, et surtout sur des monnaies de cuivre, en grande quantité et de modules variés[1]. Ainsi nous voyons figurer ces lettres OB :

1° *Sur des monnaies d'argent* de Valentinien Ier, Valens, Gratien, Valentinien II, Théodose Ier, Ælia Flaccilla, Victor, Arcadius, Honorius, Galla Placidia, Constantin III, Jovin, Priscus Attalus, Théodose II, Ælia Eudocia, Johannes, Valentinien III, Honoria Grata, Petronius Maximus, Ælia Pulcheria, Avitus, Majorianus, Libius Sévérus, Anthémius, Glycérius, Zénon, Julius Nepos, Anastase, Justin Ier, Justinien Ier, Tibère Constantin, Constantin Pogonat.

2° *Sur des monnaies de cuivre* de Valentinien Ier, Valens, Gratien, Valentinien III, Théodose Ier, Ælia Flaccilla, Flavius Victor, Arcadius, Galla Placidia, Constantin III, Théodose II, Valentinien III, Licinia Eudoxia, Avitus, Léon II, Justin II, Tibère Constantin, Focas, Héraclius.

Un grand nombre de ces pièces d'argent ou de cuivre sont citées et décrites par Banduri, Tanini, Mionnet et M. de Saulcy; quelques-unes font partie de ma collection, et l'authenticité de ces dernières a été reconnue, non-seulement par moi, mais aussi par mes amis, MM. Reichel, de Köhne et Bartholomæi, dont je crois à bon droit pouvoir invoquer la compétence et l'autorité. C'est pourquoi j'ai lu dans une note de la page 262, de l'article déjà cité de M. Mommsen, une phrase qui me surprend. M. Mommsen, en parlant de la signification des lettres OB, s'indigne « de-

[1] Voir, à ce sujet, les observations de M. J. de Pétigny, *Revue numismatique*, 1857, p. 142 et et suiv.— Cf. Senckler, *Revue num.*, 1847, p. 401.

l'étrange polémique que quelques numismatistes *entêtés* dirigent contre un des verdicts numismatiques les moins contestables, » et il ajoute « qu'il faudrait examiner en outre si ces monnaies d'argent ou de bronze ne sont point *fausses*, *mal décrites* ou *mal interprétées.* »

Personne assurément n'a plus de respect que moi pour la science et la vaste érudition de M. Mommsen ; mais les heureuses qualités dont il est doué ne sauraient le dispenser d'un peu d'indulgence. Je me bornerai, pour toute réponse, à répéter ici qu'il est fort probable que les lettres OB ont la signification qui leur est attribuée par MM. Pinder et Friedlaender, mais qu'il reste cependant à légitimer la présence et le sens de ces mêmes lettres sur une grande quantité de monnaies d'argent ou de cuivre. Ce sont là des faits qu'il est plus facile de contester que d'expliquer. MM. Senckler et de Pétigny n'ont pas discuté cette dernière partie de la question ; j'imiterai leur exemple.

Monnaie d'argent.

On sait que Dioclétien avait repris le monnayage d'argent et fait frapper des pièces au même titre que celles de Néron, du poids d'*un quatre-vingt-seizième* de la livre romaine, environ 3,3 à 3,4 grammes. Parmi ces monnaies, qu'on désigna longtemps sous le nom de *centenionales*, et peut-être aussi sous celui de *milliarenses*, beaucoup d'exemplaires portent à leur exergue XCVI, indice de leur poids, relativement à la livre [1] ; on frappa à peu près en même temps, mais en moindre quantité, des *demi-centenionales.*

Peu de temps après la mort de Constantin le Grand, ces

[1] Voir un article de M. de Witte, *Annotations à la nouvelle édition des lettres du baron Marchant.* Paris, 1851, p. 416 et suiv.

monnaies d'argent étaient encore dans la circulation, et il en fut émis d'autres plus légères, appelées *siliquæ*, pesant en moyenne 1,3 à 1,9 grammes. Ce fut la monnaie d'argent la plus généralement en usage sous Julien II et ses successeurs, jusqu'aux Héraclius; mais simultanément il devait circuler aussi d'autres monnaies un peu plus fortes (sans doute de petits médaillons), puisqu'une loi d'Arcadius et d'Honorius prohiba, en 395, le monnayage de pièces d'argent d'un poids supérieur à 1/96e de livre.

Avec les centénionales et les siliques introduites après Constantin, nous trouvons encore comme monnaies d'argent :

Des *siliques* de Justin Ier, avec les lettres CN (250 unités), pesant 0,60 à 0,62 grammes.

Des *siliques* de Justinien Ier, avec les lettres CN (250 unités), pesant 1,36 à 1,38 grammes, c'est-à-dire plus du double des siliques de Justin.

Des *demi-siliques* de Justin Ier ou de Justinien Ier, avec les lettres PKЄ (125 unités), pesant en moyenne, 0,62 grammes.

Des *demi-siliques* de Justin ou de Justinien Ier, avec les lettres PK (120 unités), pesant 0,63 à 0,64 grammes.

J'ai pesé toutes ces pièces, dont quelques-unes font partie de ma collection; les autres appartiennent au Cabinet impérial de Paris, et les poids que j'ai trouvés s'accordent à très-peu près avec ceux de M. Mommsen. Ce savant remarque avec raison le manque absolu de rapport entre la valeur et le poids de ces monnaies, et la différence énorme qui existe, soit entre les siliques de Justin et celles de son successeur, soit entre les siliques de l'un et les demi-siliques de l'autre. Cette différence, suivant M. Mommsen, peut être rejetée sur un motif d'économie ou de fraude monétaire; comme aussi les pièces marquées PKЄ ou PK sont toutes deux

des demi-siliques : celle de 125 unités étant considérée comme *un quarante-huitième* de sou d'or, compté à 6,000 unités, et celle de 120 comme formant l'équivalent de six *demi-follis* de cuivre ou pièce de 20 unités, dont il sera question tout à l'heure. Je donne (pl. VI, fig. 6 et 7) les dessins de deux siliques de Justinien Ier, faisant partie de ma collection, et dont la dernière, fig. 7, portant au revers le monogramme de cet empereur, est unique et inédite.

Héraclius et ses successeurs, jusqu'à Constantin IV Pogonat inclusivement, adoptant, pour la monnaie d'argent, un nouveau système, firent frapper :

1° Des *miliaresia* ou *milliarenses*, pesant *un quarante-huitième* de livre, au poids normal d'à peu près 6,72 grammes. Ces pièces offrent sur leur revers une croix sur un globe et des degrés, avec la légende DEVS . ADIVTA . ROMANIS. (Pl. VI, fig. 8.)

2° Des *demi-miliaresia* ou nouveaux *quatre-vingt-seizièmes* de livre, pesant 3,36 grammes, dont le revers est occupé par une croix sur un globe et des degrés, entre deux palmes.

Je possède une assez grande quantité de ces deux sortes de monnaies, parmi lesquelles un *demi-miliarésion* de Focas (pl. VI, fig. 9); elles sont rarement d'une conservation parfaite ; aussi leur poids moyen n'est-il en général que de 6,28 à 6,50 grammes pour les *miliarésia*, et de 3,15 à 3,23 pour les *demi-miliarésia*.

Autant qu'il nous est permis d'en juger, d'après les documents que nous connaissons, un *sou d'or* valait alors 12 *miliarésia*, et un miliarésion équivalait à 2 *kératia* ou *siliques*. C'est à peu près là tout ce que nous savons de positif sur la monnaie d'argent de l'époque dont nous nous occupons.

Les mots milliarense et miliarésion paraissent avoir eu

tous les deux la même signification ; le *milliarense* est mentionné pour la première fois dans des écrits de la fin du IVe siècle. Ainsi que le fait observer très-judicieusement M. Mommsen, miliarésion et milliarense doivent dériver étymologiquement du mot *mille*, et comme on disait *milliarensis porticus*, *milliarensis cohors* pour désigner une salle de mille colonnes ou une cohorte de mille hommes, il est extrêmement probable que, dans son acception monétaire, le *milliarense* représentait la millième partie d'une livre d'or.

Monnaie de cuivre.

S'il faut en juger par les monnaies de cuivre qui se sont conservées jusqu'à nos jours, il paraîtrait que le monnayage des pièces de grand module fut supprimé dans les deux Empires, sous les règnes d'Honorius et d'Arcadius, et que dès lors il ne fut plus émis que de la menue monnaie. Cependant, et par exception, Zénon fit frapper quelques bronzes de seconde grandeur, sur lesquels nous voyons l'indice XL, et dont le type, quant au revers, fut imité ensuite sur les monnaies des Goths, en Italie. Mais ces bronzes de Zénon sont fort rares, et je n'ai eu occasion d'en voir que quatre ou cinq, conservés dans divers cabinets ; j'en possède moi même un exemplaire en assez bon état, que j'ai fait graver dans mon *Iconographie* et que je reproduis ici, pl. X, fig. 6.

En 498, Anastase introduisit une réforme importante dans le monnayage du cuivre, en établissant quatre modules distincts et en ordonnant que désormais chaque monnaie de ce métal porterait la marque de sa valeur, usage qui se continua jusqu'au règne de Michel III le Buveur inclusivement. Ainsi que je l'ai déjà dit, selon que la monnaie

de cuivre était destinée à circuler dans les provinces d'Orient ou d'Occident, l'*indice* de sa valeur y était inscrit en lettres numérales grecques ou latines, exprimant le nombre d'unités pour lesquelles la monnaie avait cours légal. Cette *unité*, suivant les époques, est désignée tantôt sous le nom de *denarius*, tantôt sous celui de *nummium*.

Le *denier* est mentionné dans une foule d'auteurs, mais avec des significations différentes, qui ne s'accordent pas toujours entre elles; le plus souvent il désigne une très-petite monnaie de cuivre; Cassiodore est plus précis et compte le *sou d'or* à raison de 6,000 *deniers* de cuivre. Quant au terme de *nummium*, il est clairement constaté, ce me semble, par les deux lettres N-M placées à côté de l'indice, sur beaucoup de bronzes de Maurice, de Focas et d'Héraclius, ainsi que par les mots *decanummium* et *pentanummium*, qui, dans les *Glosses byzantines*, servent à désigner les monnaies de cuivre de 10 et de 5 unités.

Voici l'énumération des diverses pièces de cuivre qui constituaient le système monétaire introduit par Anastase.

Follis, pièce de 40 nummia, marquée M-Μ-XXXX ou $\frac{XX}{XX}$. (Pl. VI, fig. 10, 11, et pl. VII, fig. 1, 2, 3, 4, 5 et 6.) En parlant de cette monnaie, Procope lui donne le nom de *follis*, et il dit que de son temps on échangeait d'abord 210, puis 180 de ces pièces contre un sou d'or. Ces variations de valeur s'expliquent par les fluctuations du change, qui constituait alors à Constantinople une branche importante de commerce.

Trois-quarts de follis, pièce de 30 nummia, marquée Λ ou XXX. (Pl. VII, fig. 7 et 8.) Ces monnaies, probablement introduites par Tibère Constantin, ont dû être frappées en fort petite quantité. Je ne connais, avec l'indice Λ, que l'exemplaire de M. Soleirol, frappé à Constantinople aux

noms d'Héraclius et d'Héraclius Constantin, et reproduit par M. de Saulcy, pl. VII, fig. 10. Cette pièce unique fait maintenant partie de ma collection. Quant aux grands bronzes de Tibère Constantin, portant l'indice XXX, j'en possède trois exemplaires sortis des ateliers de Constantinople et de Nicomédie, et j'en ai vu deux autres au Cabinet impérial de Paris avec la marque de l'hôtel de Constantinople.

Demi-follis ou *nummus*, pièce de 20 nummia, marquée K-XX ou $\frac{X}{X}$. (Pl. VIII, fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.) Cette pièce est quelquefois désignée aussi sous le nom de *nummus*, du temps de Justinien; 12 nummi valaient alors une *silique*. Plus tard, à la fin du VIIIe siècle, Cédrénus désigne indifféremment cette monnaie par les noms de *follis* ou de *nummus*.

Decanummium, pièce de 10 nummia, marquée I-X ou V+V. (Pl. VIII, fig. 9, 10, 11 et 12.)

Pentanummium, pièce de 5 nummia, marquée Є-Ч ou V. (Pl. IX, fig. 1, 2, 3, 4, 5 et 6.)

Quant à la monnaie de cuivre la plus petite, c'est-à-dire l'*unité*, *nummium* ou *denarius*, indispensable pour les appoints, elle ne portait aucun indice de sa valeur, et j'ignore complétement si Anastase en fit frapper, car je n'ai jamais eu l'occasion d'en voir, tandis qu'il en existe de Justinien Ier. Il est fort probable que lorsque Anastase proposa sa réforme, il y avait en circulation une quantité suffisante de cette menue monnaie, émise par les empereurs précédents.

La plupart des monnaies de cuivre appartenant à la série byzantine et gravées sur les planches qui accompagnent cet article, sont toutes inédites, uniques, ou du moins d'une grande rareté; mais je dois en signaler quelques-unes plus particulièrement.

Pl. VII, fig. 1. *Follis*, à fleur de coin de Justinien Ier, frappé à Théoupolis; je ne l'ai encore vu gravé nulle part (Ma collection.)

— fig. 2. *Follis*, à fleur de coin, du même empereur, frappé à Rome. (Inédit.) J'en ai vu un second exemplaire au Cabinet royal de Londres. (Ma collection.)

— fig. 3. *Follis* de Justin II, frappé à Théoupolis; le seul que je connaisse. L'original fait partie de la collection de M. de Jonquière, à Paris, qui a bien voulu me permettre d'en prendre le dessin. (Inédit.)

— fig. 4. *Follis* de Michel Ier Rhangabé; je ne sache pas qu'il ait été publié. (Ma collection.)

— fig. 5. *Follis* de Focas, frappé l'an 6 à Ravenne. (Unique et de ma collection.)

— fig. 6. *Follis* d'Héraclius, consul en Afrique; grand bronze d'une belle conservation. (Unique et de ma collection.)

— fig. 8. *Pièce de* 30 *nummia*, la seule qui porte la marque de l'atelier monétaire de Nicomédie. Les autres cinq exemplaires connus ont tous été frappés à Constantinople. Cette monnaie m'a été donnée par M. de Saulcy, en 1853, à son retour de Syrie.

Pl. VIII, fig. 3. *Demi-follis* ou *nummus* de Justin II, frappé l'an 1er à Théoupolis; cette monnaie appartient incontestablement à cet empereur, puisque Antioche n'a pris le nom de Théoupolis que la dixième année du règne de Justinien; elle prouve en outre, comme je l'ai avancé le premier, en 1848, qu'il faut

donner à Justin II tous les sous d'or où cet empereur est représenté, tenant le globe nicéphore.

— fig. 5. *Demi-follis*, frappé à Rome par Justinien, l'an 31e de son règne. (Cabinet impérial de Paris.)

— fig. 8. *Demi-follis*, frappé par Constant II à Naples, remarquable par l'exiguité de son module. (Inédit et de ma collection.)

Pl. IX, fig. 1. *Pentanummium*, frappé par Justinien Ier à Antioche. Cette monnaie se distingue de tous les analogues publiés jusqu'à ce jour, en ce que la tête de l'empereur est tournée à gauche. (De ma collection.)

— fig. 3. *Pentanummium* de Constantin IV. (Unique, inédit et de ma collection.)

— fig. 5. *Pentanummium* de Maurice. Le palmier qui y est figuré sur le revers, ainsi que la forme latine de l'indice v, me font supposer que cette monnaie a été frappée pour la Sicile, à Catane ou à Naples. (Inédit et de ma collection.) Le Cabinet impérial de Paris possède aussi un exemplaire de cette charmante monnaie.

— fig. 6. *Pentanummium* de Focas, frappé à Catane. (De ma collection et que je crois inédit.)

La monnaie de cuivre d'Égypte différait de celle du reste de l'Empire et se calculait aussi sur un autre pied; elle comprenait quatre nominaux, savoir :

Pièce de 33 *deniers*, marquée AΓ (pl. IX, fig. 7), frappée

par Justinien Ier, avec la marque monétaire AAEξ, et dont, à ma connaissance, il n'existe que quatre ou cinq exemplaires.

Pièce de 12 deniers, marquée IB (pl. IX, fig. 8, 9 et 10), la plus abondante et frappée par divers empereurs, depuis Justinien Ier jusqu'à Constant II. Je possède en outre deux exemplaires d'une monnaie frappée à Abazis, en Égypte, par Constantin IV Pogonat, et portant au revers l'indice IMB avec la marque ABAZI, pareille en tout pour le type, le métal, le style et l'épaisseur, aux pièces de 12 deniers d'Alexandrie. (Pl. IX, fig. 11.)

Pièce de 6 deniers, marquée S (pl. IX, fig. 12 et 13), sans marque d'hôtel monétaire, mais que, par analogie, on peut sans erreur attribuer à l'atelier monétaire d'Alexandrie. Les pièces de ce genre que nous connaissons ont été émises par Justinien Ier, Justin II et Sophie, Maurice, Héraclius et Héraclius-Constantin.

Pièce de 3 deniers, marquée Γ, frappée par Justinien Ier, et que je n'ai jamais vue: elle est citée par MM. Pinder et Friedlaender (*Die Münzen Justinians*, page 14).

On a vu plus haut que Cassiodore compte le sou d'or pour 6,000 deniers de cuivre.

D'autres autorités affirment que 12 *nummi* ou pièces de cuivre, à l'indice K ou XX, égalent une *silique;* dès lors, le sou d'or à 24 siliques ne doit plus être compté que pour 5,760 deniers.

Procope nous apprend que de son temps, on échangeait un sou d'or contre 180 ou 210 follis, selon que l'or était plus ou moins recherché, ce qui porte le sou d'or de 7,200 à 8,400 deniers.

Enfin, de son côté, M. Mommsen pense que la pièce de cuivre de 40 deniers ou *follis*, marquée M ou XXXX, était la

même fraction du sou d'or que la pièce d'Alexandrie de 33 deniers, marquée AΓ, d'où il résulterait qu'en Égypte le sou d'or n'était compté que pour 4,800 deniers, tandis que dans les autres provinces de l'Empire il l'était pour 5,760, 6,000, 7,200 et même, selon le change, pour 8,400. D'après la base de M. Mommsen :

La pièce alexandrine de 12, IB, aurait donc représenté. . . . . 1/400e de sou d'or.

Celle de. . . . . 6, S, 1/800e —

Et celle de. . . . . 3, Γ, 1/1600e —

Que conclure de données aussi diverses et si peu précises? Je laisse ce soin à des gens plus savants que moi.

Indépendamment des deux systèmes monétaires dont je viens de parler, il a dû en exister un troisième dans l'empire d'Orient, si nous en jugeons d'après des *indices* différents que nous trouvons sur des bronzes de Thessalonique et de Kherson, par exemple :

Follis, pièce de 40 deniers, frappée probablement à Kherson et marquée M (pl. X, fig. 1), à l'effigie de Maurice, Constantine et Théodose. (Grand module.)

Pièce de 16 *deniers*. marquée IS (pl. X, fig 2), frappée à Thessalonique par Justinien Ier, l'an 1er de son règne. (Module de 3e grandeur.)

Pièce de 8 *deniers*, marquée II (pl. X, fig. 3), sans marque d'hôtel monétaire, mais très-probablement frappée à Thessalonique par Justinien Ier. (Module de 3e grandeur.)

Pièce de 8 *deniers*, marquée H (pl. X, fig. 4), à l'effigie de Maurice, Constantine et Théodose, frappée à Kherson. (Module encore plus grand que le *follis* ci-dessus.)

Pièce de 4 *deniers*, marquée Δ (pl. X, fig. 5). frappée à Kherson par Maurice, Constantine et Théodose. (Module de 3e grandeur.)

Pièce de 4 deniers, marquée Δ, frappée par Justinien Ier, l'an 1er de son règne, et sans indication d'hôtel monétaire. (Module de 4e grandeur.) Cette pièce, dont je ne connais que deux exemplaires, est dessinée dans *les monnaies de Justinien* par MM. Pinder et Friedlaender, pl. IV, fig. 10.

A en juger par la différence énorme des modules, les pièces de Thessalonique et de Kherson ne devaient pas faire partie du même système monétaire. Les monnaies à l'effigie de Maurice, Constantine et Théodose, avec la marque XEPCωNOC, sont abondantes; on en trouve fréquemment et en bon état de conservation, dans les fouilles opérées en Crimée.

MM. Pinder et Friedlaender ont depuis longtemps publié d'excellents articles sur les monnaies des Goths en Italie; ils nous ont donné à peu près le dernier mot de ce que nous pouvons savoir sur ce sujet. Je me bornerai donc à faire connaître ici les nominaux de cuivre de cette catégorie, d'abord pour en signaler les raretés, et ensuite parce que ces monnaies ont une certaine analogie de type avec les monnaies impériales. Nous connaissons dans cette série de monnaies, dont l'avers porte généralement la tête casquée de Rome, avec la légende INVICTA ROMA :

Le *follis*, pièce de 40 deniers, marquée XL. (Pl. X, fig. 7, 8, 9.) L'exemplaire n° 7 est fort rare, ainsi que le n° 9 (à la *louve*), en grand module. Quelques numismatistes modernes désignent aussi ce *follis* sous le nom de *dupondius*.

Le *demi-follis*, pièce de 20 deniers, marquée XX. (Pl. X, fig. 10 et 11.) Je possède aussi un *demi-follis* à *l'aigle*, que je crois unique.

Le *quart de follis*, pièce de 10 deniers, marquée X, au revers de la *louve*, surmontée du monogramme du Christ; monnaie unique, dessinée dans mon *Iconographie*.

Le *huitième de follis*, pièce de 5 deniers, marquée v. (Pl. X, fig. 12.) Monnaie d'Athalaric, qui probablement appartient à cette série monétaire.

Je signalerai enfin un petit bronze de troisième grandeur, que je crois inédit et d'origine vandale :

Avers. Saint nimbé, debout, tenant une croix de la main droite.

℟. NM. XXI, surmonté d'un X. (Pl. X, fig. 13.)

Cette monnaie, dont le revers rappelle, par ses lettres numérales XXI, les indices des pièces vandales à la tête de cheval, ou bien avec ce même indice dans une couronne (*voir* Friedlænder, *l. cit.*, pl. I, fig. 2 et 5), a été trouvée dans les environs de l'ancienne Carthage, et m'a été envoyée par M. de L'Hotellerie, secrétaire-archiviste du génie militaire à Alger.

J. SABATIER.

CENT DENIERS

DE PÉPIN, DE CARLOMAN ET DE CHARLEMAGNE,

DÉCOUVERTS PRÈS D'IMPHY EN NIVERNAIS.

(Pl. XI, XII et XIII.)

A la droite de la Loire et sur la route de Nevers à Decize ou (en langage d'antiquaire) sur la voie romaine de Lutèce à Autun, existe le petit bourg d'Imphy que son industrie métallurgique a rendu célèbre. C'est tout près de là que des ouvriers, fouillant un champ pour y placer des tubes de drainage, viennent de trouver, à un mètre de profondeur, un vase de terre contenant les précieux deniers que nous allons décrire. Averti de cette découverte par M. Grasset, qui voulut bien nous écrire de la Charité-sur-Loire en nous envoyant quelques empreintes, nous avons pu bientôt, grâce à la parfaite obligeance de M. Camille Rollin et de M. Ferdinand Bompois, étudier à loisir les soixante-quatre monnaies qu'ils s'étaient procurées. Toutes ces monnaies, au moment où nous terminons notre travail, ont été acquises par M. Gustave d'Amécourt.

La trouvaille peut être considérée comme une des plus importantes qui aient été faites depuis qu'on s'occupe de la numismatique du moyen âge. Elle se recommande à notre

attention, non pas tant sans doute par le nombre des monnaies qu'elle nous apporte (nombre bien insuffisant pour satisfaire tous ceux qui désirent placer dans leur médaillier des deniers frappés sous les trois premiers carlovingiens), que par la nature même de ces pièces si rares, si parfaitement conservées, et, pour la plupart, si nouvelles et si instructives.

Le trésor comprenait soixante-trois deniers de Pépin, quatre de Carloman, trente-deux de Charlemagne, et une pièce qu'on nous a dite indéchiffrable.

Sur ces cent pièces, on remarque quarante quatre types principaux dont trente ne sont représentés que par un seul exemplaire.

Tous les deniers que nous avons étudiés, soit sur les originaux, soit sur des calques, sont frappés avec des coins différents, sauf une exception incomplète qui sera indiquée plus loin.

Outre un assez bon nombre de noms de lieux inconnus jusqu'à présent dans la numismatique de Pépin et de ses fils, nous avons pu relever encore dix noms de monétaires : Auttramnus, Audomundus, Ardis, Duodiwig, Had, Gervasius, Leutbrannus, Metthadolus, Rodlannus et Sperandeus qui viennent s'ajouter à ceux de Gaddo, d'Adradis, d'Odalricus et de Walacarius que nous avons fait connaître autrefois. Cette liste de quatorze noms pour trois règnes est encore bien courte si on la compare à celle que nous fournissent les monnaies anglaises; car sur les deniers du seul roi Offa, le contemporain et l'ami de Charlemagne, on lit plus de trente noms de monétaires. Quoi qu'il en soit, le nombre des noms d'hommes que nous signalons prouve que ces noms ne peuvent s'appliquer à des comtes amovibles. La signature d'un officier préposé à la fabrication

des monnaies n'avait rien que de très-naturel chez les Francs et les Saxons; c'est une marque de responsabilité, une garantie dont l'usage s'est établi de nouveau chez les peuples modernes lors de la création des billets de banques. Mais nous avons de la peine à croire que sous des princes administrateurs et jaloux de leur pouvoir, comme l'étaient Pépin et Charlemagne, des gouverneurs de provinces aient osé mettre leur nom sur la monnaie royale. L'exemple de Milon de Narbonne, dont nous avons publié le denier, n'affaiblit pas ce raisonnement, car il est connu que Milon usurpait des terres et qu'on dut lui faire un procès. Au reste, les monnaies carlovingiennes gagneraient en intérêt si l'on acquérait la preuve qu'elles portent des noms de personnages qui furent revêtus de hautes fonctions; nous pourrions voir dans Odalricus un beau-frère de Charlemagne, et dans Rodlannus le héros de nos grandes épopées. Seulement nous pensons, jusqu'à démonstration du contraire, que ce serait là des faits extraordinaires au temps de Pépin et de Charlemagne.

A partir de la seconde moitié du VIIe siècle, et surtout pendant les premières années du VIIIe, la monnaie d'argent fut fabriquée par des seigneurs, principalement par un grand nombre d'évêques et d'abbés; la monarchie mérovingienne se désagrégeait, et chaque petit chef s'efforçait d'en saisir une parcelle. Mais la maison de Herstal savait trop bien comment on fait tomber une dynastie pour laisser entamer ses prérogatives. On n'ignore pas avec quelle activité, avec quelle infatigable persévérance les deux grands princes du VIIIe siècle ont maintenu leur autorité et poursuivi leurs antagonistes.

Donc, que l'on trouve des deniers de Milon, comte de Narbonne, de Hunald et de Waifre, ducs d'Aquitaine, cela

se comprend ; mais c'est, en quelque sorte, une raison pour considérer les noms d'hommes que nous publions aujourd'hui comme ceux d'officiers subalternes.

On remarque, dans le trésor d'Imphy, des deniers émis dans huit abbayes : Saint-Aignan, Saint-Cirgues, Sainte-Croix, Saint-Étienne, Saint-Maixent, Saint-Marcel, Saint-Martin, Saint-Pierre : ces monnaies, suivant nous, étaient frappées par l'autorité royale. Lorsque nous trouvons dans un texte carlovingien le nom d'un saint au génitif, pour désigner une localité, le mot *monasterium* est toujours sous-entendu. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, dans le partage du *Lothari regnum*, entre Charles le Chauve et son frère Louis, quinze abbayes sont indiquées de cette manière : Sancti Maximini, Sancti Gangulfi, Sancti Gregorii, Sancti Gaugerici, etc. ; les abbayes formaient alors des espèces de villes, comprenant un très-grand nombre d'habitations et possédant des terres considérables. Les rois avaient soin de constater qu'ils en étaient les maîtres. Si les abbayes avaient battu monnaie pour leur compte, nous en trouverions la trace dans ces polyptyques qui nous font si bien connaître l'état de leur fortune et les sources de leurs revenus.

Nous avons classé les deniers de Pépin en deux catégories : seize d'entre eux portent les caractères RXF et sur quarante-cinq autres on voit RP avec ou sans N. Il est à remarquer que le P est contenu dans l'R, et que, par conséquent, il faut lire sur la première espèce de deniers P.RX.F (Pipinus Rex Francorum) ; ceci est manifestement prouvé par le denier de Sainte-Croix (pl. XI, n° 8) sur lequel on voit un I placé après la boucle du P contenu dans l'R; et par un autre denier attribué à Nantes par M. Bigot, sur lequel est gravé un monogramme composé des lettres PPRXF,

avec des I dans la boucle des deux P, dont l'un se confond avec l'R [1]. Pépin semble avoir commencé par inscrire timidement son nom sur la monnaie, de façon à ce qu'on pût y lire seulement *Rex Francorum*, mais il ne tarda pas à prendre un monogramme plus clair, et Charlemagne n'eût jamais voulu revenir à un type où l'initiale de son nom ne pouvait même pas être cherchée.

On trouvera, après la description de chaque type, le détail des poids de toutes les pièces qui portent ce type ; on aura donc là tous les éléments que nous avons pu réunir touchant la valeur des soixante-quatre deniers que nous avons examinés. Ici toutefois, pour la commodité du lecteur, nous résumerons nos pesées en tableaux, afin d'en faire immédiatement apprécier le résultat. Ainsi nous connaissons :

	Gr.		Gr.
10 deniers de Pépin, R F.	12 20	moyenne	1,22.
35 — R P.	44,04	—	1,258.
4 deniers de Carloman,	5,33	—	1,33.
15 deniers de Charlemagne,	18,85	—	1,257.

Pour obtenir le poids du *sol* et de la *livre* nous multiplierons chacune de ces moyennes par 12 d'abord ; puis, le premier sol de Pépin par 25, et les trois autres par 22. Voici ce que nous obtiendrions.

		Gr.		Gr.		Gr.
Pépin, 1er type.	*denier*	1,22,	*sol*	14,64,	*livre*	366 [2].
— 2e type,	*denier*	1,258,	*sol*	15,096,	*livre*	332.
Carloman,	*denier*	1,33,	*sol*	15,96,	*livre*	351,12.
Charlemagne,	*denier*	1,257,	*sol*	15,084,	*livre*	331,848.

Il est vrai que nous avons mêlé les types de toutes les

[1] *Revue numismatique*, 1855, pl. 1, n° 1.

[2] La livre de Charlemagne, suivant Paucton et M. Saigey, était de 367,128 gram. (ou 5,760 grains).

provinces. Il pourra devenir intéressant de connaître la moyenne fournie par la pesée d'un certain nombre de deniers fabriqués dans le même lieu. La trouvaille d'Imphy nous donne, à cet égard, une facilité dont nos devanciers ont été privés. Avec tout le zèle possible, comment serait-on parvenu à se procurer dix deniers de Pépin aux mêmes types ? Examinons donc les espèces qui portent le nom du monétaire Auttramnus (pl. XII, nos 15 à 19). Sur vingt deniers qui existaient dans le trésor d'Imphy, nous avons pu en peser treize, dont le poids total est de 16gr,21, ce qui donne 1gr,247 pour le denier moyen.

Les deniers portant dans le champ la grande lettre R (pl. XII, n° 25) étaient au nombre de onze; neuf d'entre eux, pesés par nous, ont produit 11gr,20. Ce qui fait pour le denier moyen 1gr,245.

Nous sommes bien loin, comme on voit, du temps où le savant Guérard en était réduit à étudier le poids de «l'unique denier de Pépin conservé à la Bibliothèque du roi [1].»

Les deniers de la trouvaille d'Imphy portent dans le champ un certain nombre de points; il eût été sans doute utile d'en observer l'ordre et de chercher s'ils n'ont pas quelque rapport avec les poids résultant de diverses émissions. Malheureusement nous y avons pensé trop tard, lorsque déjà le trésor n'était plus entre nos mains.

Les notices qui vont suivre, rédigées dans un temps relativement fort court, laissent encore beaucoup de détails à traiter. Nous eussions voulu les donner moins incomplètes; mais il nous a semblé que nous devions répondre le plus tôt possible à la légitime curiosité manifestée par d'éminents numismatistes.

[1] *Revue numismatique*, 1837, p. 413.

PÉPIN.

DOM. PIPI en deux lignes. *Revers*, ELIMOSINA en trois lignes. Poids 1gr,30. (Pl. XI, n° 1.)

Nous avons placé en tête de la planche XI deux deniers uniques qui, dans l'ordre chronologique, ne doivent pas occuper ce rang, mais qui attirent vivement l'attention par la singularité de leur type, tout nouveau dans la numismatique carlovingienne.

On admettra sans doute que la légende du premier denier doit se lire *Domni Pipini eleimosyna*[1]. Ce mot *eleimosyna* avait alors deux sens; d'abord la valeur primitive de *compassion*, *pitié*, *générosité*. Ainsi, lorsque Pépin, dans un capitulaire de 753 dit : «Et si aliqua monasteria sunt quæ earum ordinem propter paupertatem adimplere non possunt, hoc ille episcopus de veritate prævideat, et hoc Domno Regi innotescat, ut *in sua eleemosyna* hoc emendare faciat,» ou bien encore : «Ut comites vel judices ad eorum placita primo viduarum, orphanorum, vel ecclesiarum causas audiant et definiant *in eleemosyna Domni Regis*;» lorsque Charlemagne (en 798) dit, en parlant de ceux qui cherchent un refuge près de lui : «Ubi sponte manere voluerint, sub defensione Domni Imperatoris ibi habeant suffragia *in sua eleemosyna*,» ou encore lorsqu'il écrit au roi de Mercie Offa : «Cognoscat quoque Dilectio vestra quod aliquam benignitatem de dalmaticis nostris vel palliis ad singulas sedes episcopales regni vestri vel Ethelfredi direximus *in eleemosynam* Domni apostolici Hadriani, depre-

[1] La présence des deux I montre qu'au temps de Pépin on prononçait correctement le mot Ἐλεημοσύνη; cette prononciation se retrouve encore dans le *Kyrie eleison* de notre liturgie.

cantes ut pro eo intercedi jubeatis, nullam habentes dubitationem beatam illius animam in requie esse, sed ut fidem et dilectionem ostendamus in amicum nostrum carissimum, » il est bien évident que dans ces divers passages *eleemosyna* n'exprime qu'un sentiment de bienveillance.

Mais lorsqu'en 764 Pépin prescrit à Lullus, évêque de Mayence, d'adresser à Dieu des actions de grâces à l'occasion d'une récolte abondante, et qu'il ajoute : « Et faciat unusquisque homo *sua eleemosyna* et pauperes pascat ; » lorsque Charlemagne dit, en 793 : « Si cujuscumque res in *eleemosyna datæ* sunt, » ou (en 810) : « Ut sacerdotes admoneant populum ut *eleemosynam dent ;* » ou lorsque nous trouvons, dans le même capitulaire : « De *eleemosyna mittenda* ad Hierusalem propter ecclesias Dei restaurandas, » il est bien clair qu'il s'agit de dons manuels, de largesses, ou, suivant la définition fournie par Eginhard, « *gratuita liberalitas* quam Græci eleemosynam vocant[1]. »

Le testament de Charlemagne nous offre encore cette acception : « *Eleemosinarum largitio* quæ sollemniter apud christianos de possessionibus eorum agitur. » Dans tout ce testament le mot *eleemosyna* prend le sens de *legs*. Nous voyons aussi dans le continuateur de Frédégaire que, très-peu de temps avant sa mort, Pépin « ad monasterium Beati Martini confessoris accessit, ibique multam *eleemosynam* tam ecclesiis quam Monasteriis vel pauperibus largitus est. »

Dans les lois d'Édouard le Confesseur il est dit, à propos du denier de saint Pierre : « Quoniam denarius hic *Regis eleemosyna* est. » Si bien que *Eleemosyna Sancti Petri* était devenu synonyme de denarius Sancti Petri.

[1] *Vita Karoli imperatoris*, cap. XXVII.

Maintenant, admettrons nous que lorsque Pépin écrivait, en 764, à l'évêque Lullus cette lettre si pleine de componction qui se termine ainsi : « Ut unusquisque homo, aut vellet aut nollet, suam decimam donet, » il ait voulu prêcher d'exemple et payer sa part de la dîme prescrite :

L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
On fait de pareils dévouements.

Dans ce cas la légende du denier serait destinée à constater l'acquittement de la dette royale. Ou bien préférera-t-on voir dans ce monument, si neuf et si intéressant, une parcelle de ce legs considérable que Pépin fit aux églises et aux monastères « pro animæ suæ remedio? » Ses exécuteurs testamentaires auraient voulu indiquer, d'une manière aussi simple que précise, que les dernières volontés du prince avaient été respectées. Le bon titre de la monnaie et son poids élevé, le nombre des pièces en circulation pouvaient attester la loyauté et la régularité de leurs actes.

Lieu incertain. *Auxerre?*

N° 1. RX. F. *Revers*, rosace à quatre pétales accompagnée de quatre groupes de trois points.—Poids, 1gr,29. (Pl. XI, n° 3.)

Un autre exemplaire dont je ne connais pas le poids.

N° 2. R. X. F posés en triangle. *Revers*, rosace à quatre pétales.—Poids, 1gr,24. (Pl. XI, n° 4.)

Il paraît tout d'abord très-difficile de déterminer le lieu d'émission de ces deniers. Ce qu'on en peut dire avec certitude, c'est que le type du revers se retrouve identiquement gravé sur des deniers d'argent mérovingiens qui nous paraissent appartenir au commencement du VIIIe siècle. Un

de ces deniers a été gravé, comme pièce étrangère à la France, dans l'*Atlas des monn. nationales* de M. Conbrouse (pl. 213, n° 21). Au droit, il porte une tête tournée à gauche accompagnée d'un A et d'une croix. Une pièce semblable faisait partie de la trouvaille de monnaies mérovingiennes d'argent recueillie il y a quelques années, près de Nice, par M. Aimé Guilloteau, trésor qui comprenait à peu près toutes les pièces trouvées à Saint-Remi par M. le marquis de Lagoy et publiées par lui en 1839.

Dans le petit recueil de Paul Petau on voit (pl. VIII, n° 12) un denier de la même espèce, sans A, présentant une tête accompagnée d'une croisette et de deux groupes de trois points.

Enfin, M. Gustave d'Amécourt possède un quatrième denier, plus récent que les trois autres, sur lequel le profil du buste et le nœud du diadème ont été remplacés par deux groupes composés de trois points, comme ceux qui accompagnent la rosace du revers. La croisette a disparu.

La rosace trilobée se remarque sur des deniers de Regnald et d'Anlaf, rois de Northumberland ; mais ces princes appartiennent au commencement du xe siècle, nous n'avons donc pas à en parler, non plus que d'un denier inédit d'Eustache, comte de Boulogne, qui paraît imité de ces pièces anglaises.

Un denier d'argent publié par M. Rethaan Macaré porte encore ce type, accompagné d'un groupe de trois points ; c'est une pièce qui doit avoir été fabriquée pendant la première moitié du VIIIe siècle [1] ; malheureusement les légendes sont assez difficiles à lire. Quoique l'ornement qui forme le

[1] *Tweede Verhandeling over de bij Domburg gevonden romeinsche, frankische, brittannische en andere Munten*, Middelburg, 1856, pl. 2, n° 7.

type de ce denier n'ait que trois pétales, il a cependant la plus grande analogie de dessin et d'agencement avec celui qui se voit sur les deniers de Pépin et sur les quatre pièces mérovingiennes qui viennent d'être citées. On y observe le même groupe de trois points. M. Rethaan Macaré a lu du côté de la tête QUINT. P. P., qu'il traduit par QUINTILIVS Pater Patriæ. En examinant bien le dessin, nous pensons y trouver QVINTI ЄP, et au revers, là où le savant zéelandais croit reconnaître des runes, nous proposerions de lire Ab.bA.TI. Si nous nous rappelons qu'au commencement du VIIIe siècle, Quintilien, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, devint évêque de cette ville [1], si nous tenons compte du caractère A (*Autisioderum*) inscrit sur les deniers décrits plus haut, nous arriverons peut-être à attribuer la monnaie publiée par M. Macaré à la célèbre abbaye de Saint-Germain, et avec d'autant plus d'apparence de raison, que cette monnaie, trouvée à Domburg avec un tiers de sou d'Avallon (ABALLONE—RIVLFO MONETARIO), offre du côté du buste une frappante analogie de style avec le précieux denier à la légende AVTIZIODERO CI que l'on conserve dans le médaillier de la Bibliothèque impériale. Si donc de nouvelles preuves plus explicites venaient à confirmer l'hypothèse que nous présentons ici à titre d'indication, on devrait classer les deux deniers de Pépin à l'abbaye de Saint-Germain

[2] Quintilianus episcopus fuit nobilis genere, cujus pater Quintilianus monasterium Meleretense (Moutiers en Puysaie) construxit, ac rebus propriis ditavit, xenodochiumque Brittonum Romam pergentium ibidem esse constituit. Hic beatus episcopus ante episcopatum abbas fuit monasterii Sancti Germani ; sed, ob vite meritum ac generis nobilitatem, a monasterio populi electione vocatus, pastor est ecclesiæ subrogatus. Sepultus est itaque juxta predecessores suos, in basilica Sancti Germani. *Gesta Pontif. Autissiodor*, dans la *Biblioth. histor. de l'Yonne*, t. I, p. 349.

d'Auxerre, dont on s'étonne de n'avoir pas encore retrouvé la monnaie.

DUODIWIGUS [*monetarius*].

PRXF en monogramme. *Revers* ꝶUODIUUIGI en deux lignes. Deux exemplaires. — Poids, 1gr,28—1gr,21. (Pl. XI, n° 5.)

Un troisième exemplaire dont je ne connais pas le poids.

Cette pièce a été publiée pour la première fois par M. Cartier (*Rev. num.*, 1837, p. 260), qui y lisait QUANtiæ, WICus pour Quentovic, en ajoutant que les initiales pourraient être prises pour celles de Pépin. M. Conbrouse (*Atlas nation.*, p. 56, n° 3) classe la monnaie à Pépin et conserve l'attribution à Quentovic.

Les deux exemplaires appartenant à M. d'Amécourt, que j'ai sous les yeux, ne me permettent pas de lire le nom de Quentovic. Si le premier caractère est un Q, le quatrième doit avoir la même valeur puisqu'il a la même forme; on aurait donc tout au plus QUCQIVVIGI. Si, au contraire, nous donnons la valeur T ou D au caractère ꝶ, et si nous observons que la troisième lettre n'est pas un C mais un O lié à la lettre qui suit, nous pourrons lire TUOTIWIGI ou DUODIWIGI ce qui revient absolument au même. C'est là, suivant nous, une variante du nom que nous trouvons écrit : Theotwicus, Thiotwicus, Theotuwigus, Deotwichus, Deotwihcus, Dietuvichus, Deitwichus. C'est ainsi que nous voyons Hludowicus, Hludiwicus, Luodevicus, Teudegisilus et Thiodigisilus, Liudewitus, Tuoto, Duodo, Tuota, Duoda, Tuotilo, Duodelinus.

Quant à la terminaison WIG, elle n'est populaire que dans les noms HLVDOWICVS, LVDWIG ; mais les textes et les

monnaies nous en ont conservé une foule d'exemples parmi lesquels il me suffira de citer Aegelwig, Aethelwig, Alawigus, Altwicus, Bernwicus, Chadevicus, Eadwig, Erowicus, Hardvicus, Hatwic, Leofwic, Medovicus, Oswig, Wulwig. Le nom de *Duodiwigus* est écrit en deux lignes comme les noms déjà connus Gaddo, Adradis, Walacarius; on trouvera plus loin, au chapitre de Charlemagne, quatre autres noms de monétaires disposés de la même façon.

HAD [*monetarius*].

PIP. — hAd. *Revers*, RXF. — Poids, 1gr,09. (Pl. XI, n° 2.)

Le type de ce denier, unique dans la trouvaille d'Imphy, est nouveau dans la série de Pépin. Les lettres minuscules placées au bas de la pièce, nous donnent le nom d'un monétaire, non celui d'un comte. La signature d'un employé préposé à la fabrication des monnaies ne pouvait éveiller la susceptibilité du souverain; le nom d'un comte eût paru une usurpation. HAD est un nom germanique que nous voyons se reproduire sept fois parmi les témoins des *Traditiones corbeienses*, dont nous devons la publication au docteur Paul Wigand[1]. Nous trouvons encore dans les textes carlovingiens Hado et Haddo. Il nous paraît très-probable que *Had* est le nom complet du monétaire, et que cette syllabe n'est pas une abréviation d'un de ces noms de forme plus développée qu'on rencontre fréquemment aux VIIIe et IXe siècles, tels que Hadabrannus, Hadalhardus, Hadawart,

[1] *Die Corveyschen Geschichtsquellen-Ein Nachtrag zur kristischen Prüfung des Chronicon corbeiense*, Leipsig, 1844, 8°. — *Trad. Corb.* p. 46, n° 231; p. 59, n° 284; p. 73, n° 335; p. 90, n° 405; p. 92, n° 413; p. 102, n° 462; p. 106, n° 841.

Haddefonsus, Hadebertus, Hadegaudus, Hadegerus, Hadericus, Hadewiga, Hadoaldus, Hadoardus, Hadoinus, Hadrattus, Haduidis, Haduinus, Hadulfus, Hadumarus.

Quant au nom Hadrianus, il s'écrivait sans H pendant ces mêmes siècles.

NUESSIUM. — *Neuss.*

PRXF. *Revers*, NVESSIO autour d'une petite croix dont les bras sont terminés par quatre points. — Poids, 1gr,33. (Pl. XI, n° 6.)

Quelque res reint que soit encore le nombre des deniers de Pépin et de Charlemagne, il suffit cependant déjà pour nous faire découvrir des liens communs qui rattachent plusieurs pièces les unes aux autres. Ainsi pour le Nord-est de la Gaule, nous observons la croix pommetée sur les deniers de Strasbourg, de Verdun, d'Aix-la-Chapelle, de Mayence; pour le Centre, nous trouvons la croix pattée à Tours, à Chartres, au Mans; pour l'Ouest, la rosace dentelée de Melle et d'Angoulême [1]; pour le Midi, la croix cantonnée des caractères de la légende, à Narbonne, à Redæ, à Marseille, à Avignon; pour l'Italie, enfin, nous pouvons citer le point entouré d'un cercle perlé que nous montrent les deniers de Lucques et de Trévise.

Cette liste n'est pas fort riche; mais elle s'accroîtra. Dès à présent, nous pouvons l'augmenter d'un nom. La pièce

[1] Cette rosace se trouve sur un denier d'argent de Poitiers fabriqué à la fin du VIIe siècle ou au commencement du VIIIe, par le monétaire AVDOLENVS (Bouteroue, p. 354, n° 17. — Lelewel, *Num. du M. A.*, pl. 3, n° 40. — Lecointre Dupont, *Monn. du Poitou*, p. 44. — Conbrouse, *Monétaires mérov.*, pl. 36, n° 4). Ainsi Melle et Angoulême, sous Charlemagne, continuaient le type poitevin en usage au temps des mérovingiens.

décrite en tête de cette notice porte le type d'Aix-la-Chapelle, et c'est près de cette ville qu'elle a été frappée [1].

Neuss est cité neuf fois par Tacite dans son récit de la campagne contre Civilis. Les Romains nommaient cette ville Novesium ; dans l'Itinéraire d'Antonin on trouve Novesium et Novesia. Ammien Marcellin mentionne Novesium parmi les sept villes voisines du Rhin que l'empereur Julien fit occuper en 359. L'anonyme de Ravenne, qui confond fréquemment les ablatifs des Itinéraires avec le cas direct, a écrit Novesio.

Les copies de l'Itinéraire d'Antonin ne respectent pas toujours la forme latine. Ainsi, suivant l'âge des manuscrits on trouve *Novensio*, *Neuesio*, *Neuensio*, *Novessie*. L'NS et le double SS étaient amenés par la prononciation ferme de l'S entre deux voyelles ; l'S n'usurpant pas alors la valeur du Z. D'autre part, NU est l'équivalent de NOU. On aperçoit l'identité de NUESSIUM et de NOUESIUM.

On lit dans Grégoire de Tours, à l'année 388 : « Nanneno Mogontiacum reverso, Quintinus cum exercitu circa *Nivisium* castellum Rhenum transgressus. »

Dans les annales d'Eginhard : « Imperator..... velle se apud Novesium medio circiter Julio Hrenum transire. »

Dans Hincmar, à l'année 863 : « Dani per Rhenum versus Coloniam navigio ascendunt..... usque quamdam insulam secus castellum Novesium perveniunt. »

Dans la vie de Louis le Débonnaire, par Thegan (année 804) : « Imperator gloriosissimus Karolus Saxoniam petiit, mandans filio, ut ipse tamquam in eadem terra hiematurus

[1] Neuss, située un peu au midi de Dusseldorf, forme, à la gauche du Rhin, avec Aix-la-Chapelle et Cologne, un triangle isocèle, dont la base s'appuie au fleuve et dont le sommet est à Aix.

se subsequeretur. Quod ipse agere festinans, ad *Neusciam* venit, Hrenum ibidem transiit, et patri concurrere accelerabat. »

Dans les écrivains du XIe siècle, nous trouvons *Nuosen*, *Nussen;* au XIIe siècle, *Nussa;* au XIIIe, *Nuxia*, *Nuysia;* au XIVe, *Nussia*. Enfin, un gros d'argent du XVe siècle, conservé dans la collection de M. Reichel, porte : MONE'. NOVA. CIVIT'. NVSSIENSIS. Lorsque Philippe de Comynes dit que les Lorrains envoyèrent devant *Nuz* défier Charles le Téméraire, c'est encore de Neuss qu'il s'agit. Le duc de Bourgogne fit en vain le siége de cette ville en 1474.

Un autre denier de Pépin, frappé à Nuessium (la variété avec le monogramme PPNR), a été publié dans la *Revue Numismatique* (1854, pl. X, n° 1) et attribué à Sens. Ce denier est cassé, et la fracture qui a emporté le V en épargnant l'E et l'N, permettait de lire SE. NOIS pour Senonis.

Pépin a tenu, en 761, une assemblée générale à Duren, tout près de Neuss, qu'il a sans doute traversé lors de ses expéditions contre les Saxons, en 744, 748, 753, 758.

Il serait possible qu'un très-curieux denier du XIe siècle, portant les légendes + HIADMERVS et NVOTEAIOS eût été fabriqué à Neuss [1]. Deux cent vingt-cinq exemplaires de ce denier faisaient partie de la trouvaille de Farvé, et sur quelques-uns M. J. Friedländer nous apprend qu'on lisait NEV...., NVOTEANI et NATEIOVOS. Peut-être, en examinant de nouveau toutes ces pièces, y découvrirait-on une légende plus rapprochée de Nuessium. Nous devons dire que dans un manuscrit de Thégan, le savant M. Pertz a trouvé le nom de Neuss écrit *Nuthia*.

[1] Dr Julius Friedlænder, *Der Silberfund von Farve*, Kiel, 1850, pl, 1, n° 10, p. 43.

SANCTÆ CRUCIS [monasterium], *Sainte-Croix.*

N° 1. — PRXF. *Revers*, SCI CRV, croix potencée à pied fiché. — Poids inconnu. (Pl. XI, n° 7.)

N° 2. — PI RXF. *Revers*, ...CRVCI, croix potencée à pied fiché. — Poids inconnu. (Pl. XI, n° 8.)

La faute d'orthographe *Sancti-Crucis* pour *Sancte-Crucis* se retrouvera sur les deniers de Carloman et de Charlemagne décrits plus loin (pl. XIII, n°s 32 et 33).

Les quatre pièces ont été évidemment frappées dans le même lieu ; leur type commun en est la preuve irréfragable. On peut hésiter entre diverses abbayes placées sous l'invocation de Sainte-Croix ; mais il faut remarquer que parmi celles dont l'importance justifierait l'attribution des droits monétaires, il en est plusieurs que la comparaison des dates exclut.

Le monastère de Sainte-Croix, de Bordeaux, avait été détruit par les Sarrazins, en 732. Il reste encore le monastère de Sainte-Croix de Paris, beaucoup plus connu sous le nom d'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le monastère de Sainte-Croix de Meaux, qui devint plus tard Saint-Faron, et enfin le monastère de Sainte-Croix de Poitiers.

Sainte-Croix de Paris était aussi sous le vocable de saint Vincent (charte de Thierry II, an 730). Dans une autre charte de 729, et plus tard dans deux actes de 772 et de 778, le titre de Sainte-Croix disparaît, et l'on voit associés les noms de saint Vincent et de saint Germain. Enfin, dans une charte de 786 et dans le polyptyque d'Irminon, écrit vers l'an 806, le nom de saint Germain a remplacé complétement celui de Sainte-Croix et de Saint-Vincent. C'était Pépin qui, en 754, avait fait la translation du corps de saint Ger-

main, cérémonie constatée par une belle inscription gravée au temps même du chef de la seconde race. Il paraîtrait donc extraordinaire que la monnaie frappée au nom de Pépin et de ses fils ne portât pas le nom de saint Germain.

Sainte-Croix, de Meaux, quoique très-considérable, me paraît cependant devoir céder le pas à Sainte-Croix de Poitiers, monastère de fondation royale dont les actes carlovingiens font souvent mention et dont il nous reste une monnaie frappée par l'abbesse, Madelaine de Bourbon (1534-1571), en vertu, sans doute, de quelque ancienne tradition [1].

En 742, Carloman et Pépin avaient partagé au vieux Poitiers, in loco qui Vetus Pictavium dicitur, l'administration du royaume des Francs que venait de leur léguer Charles Martel.

Nous ne savons pas si l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers prit parti pour Waïfre contre Pépin ; d'ailleurs ce dernier, pendant la guerre de neuf années qu'il fit au duc, fut assez souvent vainqueur pour que l'abbé ait eu l'occasion de placer sur ses deniers un monogramme qui, dans le principe, n'était pas assez clair pour qu'on n'en pût borner le sens aux mots *rex Francorum*. Plus tard, il est vrai, l'addition d'un I après la boucle du P (voir pl. XI, n° 8) ne laissait plus subsister d'ambiguïté. On sait que Pépin passa à Poitiers en 768 peu de temps avant sa mort.

Le type des deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne, cette croix potencée à pied fiché, nous était connu sur les deniers d'argent mérovingiens qui offrent, avec la légende PECTAVI CIVI et PECTAVIS CIVETA, le nom du monétaire GODILAICO, GODELAICO, GODOLAICO MN. C'était là

[1] Duby, *Monnaies des barons*, t. I, p. 73, pl. XVI, n° 1.

sans doute l'image d'une croix d'orfévrerie exécutée en l'honneur du morceau de la vraie croix, que sainte Radegonde, quatrième femme de Clotaire Ier, avait fait venir d'Orient pour le donner au monastère dont sa sœur Agnès fut la première abbesse. On conserve au musée de l'hôtel de Cluny, sous le n° 1341, une croix de bronze doré de onze centimètres de hauteur et de largeur, au centre de laquelle est un cristal de roche, qui a dû recouvrir une relique. Cette croix, trouvée, dit une note de M. du Sommerard père, dans les fondations de l'Église Sainte-Radegonde à Poitiers, est couverte d'entrelacs gravés du style le plus ancien, et se termine, à sa partie inférieure, par une fiche. Je ferai remarquer qu'un graveur de monnaies du VIIIe siècle, chargé de copier ce monument, n'aurait pas produit une image différente de celle que nous voyons sur les deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne, accompagnée de la légende *Sanctæ-Crucis* [1].

SANCTI MAR[celli monasterium], *Saint-Marcel de Châlon?*

RX.F. *Revers*, SCI MAR en deux lignes séparées par une barre; l'A est lié à l'R. — Poids, 1gr,17. (Pl. XI, n° 9.)

[1] L'auteur d'un *Essai sur les argentiers et les émailleurs de Limoges* n'a pas attaché à ce très-curieux monument l'intérêt qu'il mérite, à coup sûr. La raison en est que M. l'abbé Texier croit avoir retrouvé le dessin d'un *livre d'or*, dont les *pages* auraient abrité une parcelle de la vraie croix, et qui aurait été envoyé à Sainte-Radegonde par Justin II en 602 (p. 53 et 194). En 602, Justin II était mort depuis vingt-quatre ans, et Sainte-Radegonde avait depuis quinze ans cessé de vivre; le *triptyque* (ce n'était pas un livre et rien ne prouve qu'il fût d'or) que M. l'abbé Texier a fait lithographier d'après un dessin de dom Fonteneau, exécuté en 1750, ne ressemble point à une œuvre d'art du VIe siècle. On y voit une grande croix à double traverse, qui ne paraît sur la monnaie byzantine qu'au IXe siècle, et, avec la forme particulière qui lui est donnée sur le reliquaire, ne se voit dans les monuments byzantins qu'au XIIe siècle.

On trouvera plus loin, au chapitre de Charlemagne, la description d'un denier qui porte la même légende, disposée de la même façon, et qui a été certainement frappé dans le lieu où celui-ci a été fabriqué.

On connaît un denier de Pépin, émis à Saint-Martin de Tours, avec la légende SCI MARTN (*Rev. num.*, 1842, pl. XXIV, n° 2; cf. t. IX, 1844, p. 273) et un denier de Charlemagne portant SCI MARTINI (*Rev. num.*, 1838, pl. XV, n° 1; et Conbrouse, *Atlas des monn. nat.*, pl. 63, n° 8), pièce dont un exemplaire existe dans la trouvaille d'Imphy. On n'admettra sans doute pas que la légende SCI MAR s'applique au célèbre monastère, si l'on remarque avec quel soin le nom de Saint-Martin est écrit sur les monnaies mérovingiennes de Tours, de Bannassac. M. Duchalais a montré que le triens attribué à Saint-Martin d'Amiens devait se lire GEMELLOS MARcasios[1], et il est évident que le triens publié par Mader (*Kritische Beiträge*, t. III, pl. I, n° 4. — Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl XXXVII, n° 7) et qui porte RACIO SCI MAR, avec ECLE dans le champ du revers, n'appartient pas plus au monastère de Saint-Martin de Tours que la monnaie de Blon, BLATOMO SCI MAR.

Le monastère de Saint-Martial de Limoges n'était connu que sous le nom du Saint-Sauveur jusqu'au moment où Louis le Débonnaire y transporta le corps du bienheureux évêque.

Nous avions pensé à Saint-Marien d'Auxerre (sancti Mariani monasterium), abbaye fondée par saint Germain et restituée en l'an 800, par Charlemagne, à l'évêque Aaron. Mais il paraîtrait que cette abbaye est une de celles que

[1] *Revue numismatique*, 1845, p. 426. C'est une monnaie frappée à Rébais (Seine-et-Marne).

Charles Martel avait livrées aux mains des laïques, et que c'est là ce qui avait rendu nécessaire la restitution dont il vient d'être parlé.

Il nous semble que SCI MAR désigne Saint-Marcel de Châlon-sur-Saône, monastère fondé vers 584 par le roi Gontran, dont les moines sont cités dans un diplôme de Dagobert de l'an 636, que Charles le Chauve en 870 indique, dans son partage avec son frère Louis, par ces mots *sancti Marcelli*, et dont Charlemagne parle ainsi dans une charte de 779 : « magnificus Hucbertus episcopus, rectorque basilicæ Sancti Marcelli, quæ ponitur sub oppidum Cabilonicæ urbis, ubi ipse pretiosus dominus in corpore requiescit, nostræ celsitudini intulit suggestionem, eo quod antecessores nostri anteriores Reges, vel bonæ memoriæ *dominus et genitor noster Pipinus* quondam Rex per eorum præceptiones, integras immunitates ipsi monasterio concesserint[1]. »

Sanctus Stefanus, *Saint-Étienne de Dijon?*

P RX F. *Revers*, SCO STEF en deux lignes séparées par une barre. — Poids inconnu (Pl. XI, n° 10.)

On verra plus loin (pl. XII, n° 27) un denier sur lequel le T de Sancti PeTri n'est figuré que par un petit crochet qui s'attache à la haste de l'R. Ici, le T est en grande partie confondu avec l'E qui le suit dans le nom STEF. Je n'ai pas vu ce denier, et je le publie d'après un dessin qui m'a été envoyé ; cependant, je ne pense pas qu'il y ait eu illusion dans la lecture, quoique le nom du saint à l'ablatif soit encore plus extraordinaire que la légende *Sancti Crucis* dans laquelle on remarque une bien grave erreur de genre.

[1] *Gallia Christiana*, t. IV, col. 225 des instrum.

L'abbaye de Saint-Étienne de Strasbourg était connue tout au commencement du VIIIe siècle. Saint-Étienne d'Angers, prope muros Andegavenses, est cité dans un præceptum de 770.

Nous ne parlons pas du Saint-Étienne dont le nom est inscrit sur un tiers de sou mérovingien de Bordeaux : BVRQIFALA — SCI STEEAN (*sic*), parce qu'au temps de Pépin les monastères de Bordeaux étaient ruinés, et que, d'ailleurs, le pays était aux mains du duc de Gascogne.

Le monastère de Saint-Étienne de Dijon est bien antérieur au règne de Pépin, et c'est fort probablement son nom que nous voyons sur le denier décrit plus haut. On pourrait nous opposer les termes d'une charte de Charles le Chauve par laquelle, en 863, il accorde la monnaie à Saint-Étienne ; voici en effet comment parle le roi :

..... carissimus nobis Isaac, Lingonensis ecclesiæ reverendus antistes, ad nostram se colligens Majestatem, humiliter postulavit, quatinus pro nostra pietate Ecclesiæ Sancti Mammetis Lingonensis atque Ecclesiæ Sancti Stephani Divionensis, quibus Deo ordinante ipse præerat, *monetam quam antea habere non consueverant*, concederemus ..... et ne nostra concessio ex jam dictis monetis a falsis monetariis *comitumque ministris*, aliquo violari potuisset ingenio ; idcirco non ad jus comitum, sed *ad utilitatem jam prædictarum Ecclesiarum*, earumque rectoris provisionem volumus pertinere [1]. »

Mais il est clair que le roi entend concéder, à la requête de l'évêque, le *profit* de la fabrication que les agents du comte pouvaient réclamer au nom du roi ; il est certain que *monetam habere* n'a pas du tout le même sens que *monetam*

[1] Pérard, *Pièces pour l'histoire de Bourgogne*, p. 48.

cudere, et que nous ne pouvons, du texte de la charte, tirer qu'une conclusion, c'est que les évêques et les abbayes avaient besoin d'une autorisation royale pour frapper une monnaie qui ne fût pas *ad jus comitum*, c'est-à-dire au compte de l'État. C'est à partir du règne du faible Louis le Débonnaire que nous voyons apparaître quelques-unes de ces concessions; les deniers de Pépin et de Charlemagne portant des noms d'abbayes sont des monnaies royales, et l'existence de la pièce de Saint-Étienne de Dijon, un siècle avant l'humble demande faite par l'évêque Isaac, n'est pas en contradiction avec le texte de la charte.

[Lo]VANIUM. *Louvain?*

RXF. *Revers*; .....VANIO.....; au centre, un O en losange ou un A? Pièce brisée. — Poids inconnu (Pl. XI, n° 11).

Ce fragment ne se rapporte à aucun des types publiés jusqu'ici; je n'ai pas vu la pièce originale; mais le calque qui m'a été communiqué mérite beaucoup de confiance. C'est toutefois avec la plus grande réserve que je propose, jusqu'à nouvel ordre, d'attribuer ce denier à Louvain, lieu ancien dont l'histoire primitive est fort mal connue. En 884, les Normands vinrent établir leur camp à Louvain près de la Dyle : Nordmanni prope fluvium Clila, loco qui dicitur Lovonnium securi considerunt. Les annales de Saint-Waast nomment ce lieu *Luvanium*; celles de Fulde Lovonnium et Lovon, et cette dernière forme se retrouve dans Réginon.

Lovonnium provient-il d'une erreur de copiste, *Luvanium* ou *Lovanium* doivent-ils être préférés, et la monnaie nous donne-t-elle le droit de rectifier les textes ainsi que la forme moderne du nom pourrait nous conduire à l'admettre? Ce

sont des questions qu'il serait imprudent, sans doute, de trancher en présence d'un monument mutilé que la découverte d'une monnaie bien entière viendra peut être expliquer définitivement.

VESONTIUM. *Besançon.*

PRX. F. *Revers*, + VESON en deux lignes.—Poids, 1,29. (Pl. XI, n° 12)

L'attribution de ce denier à Besançon ne soulève aucune difficulté ; le nom de cette ville est écrit *Vesoncio* et *Vesuncio* sur les tiers de sou mérovingiens.

VIRDUNUM. *Verdun.*

N° 1. — P.RX. F. *Revers*, VIR DVN en deux lignes courbes autour d'une petite croix.—Poids, 1,32 (Pl. XI, n° 13). Un second exemplaire, qui présente deux points dans le champ du côté des lettres PRXF, pèse 1,07.

Un autre exemplaire dont je ne connais pas le poids.

N° 2. — P. RX. F. *Revers*, VIRDVN en deux lignes séparées par une barre ; dans le champ, une petite croix. — Poids 1g. (Pl. XI, n° 14).

Ces pièces sont différentes du denier connu (Conbrouse, *Atlas des monn. nat.*, pl. LVI, n°4), que M. Ch. Robert a judicieusement restitué à Pépin (*Etud. numism.*, Metz, 1852, p. 186). Le denier publié pesait 1gr,08.

La forme de l'N, qui termine la légende du n° 13, se remarque dans le nom FIRMINVS, découvert en 1697 dans la crypte de Saint-Acheul, et qui a donné lieu à une si vive polémique [1]. On voit encore cette forme six fois répétée

[1] On trouve l'analyse de cette discussion, et des copies de l'inscription dans

dans l'épitaphe du martyr Gordien, Galliæ nuncius, que dom Mabillon et dom Michel Germain considèrent comme un spécimen de la vieille écriture gauloise[1]. Enfin ce caractère appartient à l'onciale caroline de nos manuscrits.

Le n° 14 offre ceci de particulier que le premier V est composé de deux traits reliés à la partie inférieure par un trait à peine visible. L'N est formé par deux jambages verticaux sans ligne oblique.

AUTTRAMNUS [*monetarius*].

N° 1. — R. P. *Revers*, AVT — TRĀ — NO en trois lignes, neuf exemplaires. — Poids, 1gr,33 ; 1gr,31 ; 1gr,30 ; 1gr,29 ; 1gr,29 ; 1gr,24 ; 1gr,23 ; 1gr,15 ; 1gr,12 (Pl. XII, n° 15).

N° 2. — R P. *Revers*, AT — TRĀ — NO en trois lignes. — Poids, 1gr,24 (Pl, XII, n° 16).

N° 3. — R. P. *Revers*, AUT — TRĀ — NO. en trois lignes. — Poids, 1gr,42 (Pl. XII, n° 17).

N° 4. — R. P. *Revers*, NT — TRĀ — NO en trois lignes. — Poids, 1gr (Pl. XII, n° 18).

N° 5. — R P. *Revers*, M — TRĀ — NO en trois lignes. — Poids, 1gr,29 (Pl. XII, n° 19).

Sept autres exemplaires dont je ne connais ni le poids ni la légende ; en tout vingt.

La pièce gravée sous le n° 15 de notre pl. XII, a été publiée par Le Blanc qui lui a donné le quatrième rang dans sa planche des monnaies de Pépin, en quoi il a été suivi par l'éditeur de l'histoire de France du Père Daniel (édit. de 1755, t. II, p. 223). A cette époque on tournait de

l'ouvrage de M. Edmond Le Blant, intitulé : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Paris, 1856, 4° ; t. I, p. 434, pl. 39, n° 232.

[1] *Iter italicum*, 1687, p. 141.

côté le dessin de la monnaie, en sorte que les deux barres qui séparent les lignes de la légende paraissaient être les traits verticaux des deux PP de Pipinus. Eckhart et Lelewel ont replacé ce denier dans son véritable sens; mais ils y ont vu le nom de Melle; la même monnaie a ensuite été attribuée à Autun, à Paris, au Palais, à Trèves, à Auxerre. N'ayant jamais vu de ce denier que deux exemplaires analogues à celui que nous avons décrit ici au dernier rang et figuré pl. XII, n° 19, avec cette différence que la légende n'était pas renversée, j'ai moi-même lu MON TRAlecti, monnaie d'Utrech [1]. Mais les treize deniers du trésor d'Imphy que j'ai sous les yeux me donnent un moyen sûr de revenir sur mon erreur et même d'en indiquer la cause.

Le n° 15 de la pl. XII porte AVTTRĀNO, ce qui se lit *Auttramno* en retablissant l'M représenté par un petit trait placé au-dessus de l'A. On aurait pu contester la première syllabe et lire ANT au lieu d'AVT; le denier n° 17 nous montre que la seconde lettre est bien un U.

Le n° 18 présente la syllabe AV retournée; enfin après une première altération de la légende dont le n° 16 est un exemple, nous arrivons au n° 19 où nous trouvons la diphthongue AV soudée au T pour former un M, puis la syllabe TRĀ renversée. C'est à cette dernière pièce que se rattachent de très-près les deux deniers publiés dans la *Revue numismatique* (1837, pl. VIII, n° 4 et 1844, p. 93).

Maintenant il nous reste à dire qu'Auttramno n'est autre chose que le nom d'homme *Auttramnus* à l'ablatif. Ce nom nous le trouvons dans divers textes carlovingiens sous les

[1] Voyez la figure de ces deux deniers *Revue numismatique*, t. II, 1837, pl. VIII, n° 4, et t. IX, 1844, p. 93. Cette variété ne s'est pas retrouvée parmi les treize deniers que je viens d'examiner; mais elle se rencontre peut-être entre les sept exemplaires que je n'ai pas vus.

formes Altramnus, Altrannus, Aletramnus, Aledramnus, Aledrannus, Autrannus, Auterannus, Auderamnus, Audramnus, Ottrannus, Odramnus. Nous pouvons citer aussi un nom très-voisin, Aittramnus; voisin seulement pour la formation parce que les noms qui commencent par AIT font une classe à part; mais Auttendus, Auttinus, Auttrudis, Ottulfus, Ottradus, nous fournissent d'autres exemples de l'altération du radical ALD. Quant à la terminaison RAMNVS première altération de CHRAMNVS (Bertchramnus, Gairechramnus, Waltechramnus) qui vient du radical germanique *hraban*, elle est une des plus communes parmi les noms des Francs; il nous serait facile d'en citer encore plus d'une centaine après ceux que nous avons déjà indiqués. Mais sans aller si loin, nous croyons pouvoir mentionner quelques noms de cette classe afin de bien prouver qu'*Auttramnus* appartient à une famille de noms d'homme, qu'il est impossible de confondre avec des noms géographiques. On trouvera donc en lisant les textes carlovingiens: Amaltrannus, Ansedramnus, Baltrannus, Bertramnus, Blittrannus, Constrannus, Deodramnus, Domtrannus, Droctramna, Dulcedramnus, Electrannus, Ercadramna, Ermedrannus, Evertramna, Fulcadramnus, Gairtramnus, Guntramnus, Hiltrannus, Ingadramnus, Lantramnus, Lethramnus, Mahidrannus, Maintrannus, Mondramnus, Natrannus, Raintramnus, Rotrannus, Sigedrannus, Sintramnus, Teutrannus, Waltramnus, Warmedramnus, Wiltrannus, Witramnus, etc.

Ainsi dans le radical HRABAN, on voit le B se changer en M; puis l'articulation MN devenir fréquemment NN; enfin plus tard le second N se change en D, Ingalramnus devient Enguerand; Bertramnus, Bertrand.

Sur les deniers de Pépin, Auttramnus est à l'ablatif comme le nom de tant de monétaires inscrits sur les tiers de sou mé-

rovingiens. J'avais déjà signalé un fait analogue pour l'époque carlovingienne. WALACARIO qui se voit au revers d'un denier de Charlemagne m'avait paru n'avoir aucun rapport avec un nom de lieu. J'ai depuis retrouvé le nom de Walacharius dans le testament d'Erminthrude écrit en l'an 700 [1], — Walecarius dans le Polyptyque d'Irminon et dans le nécrologe carlovingien de Saint-Germain-des-Prés. J'ajoute le nom de l'évêque Walocharius et ceux de Walager, Waltcarius, Walcarius, Walitcarius, et on conviendra qu'avec les deux noms Walcherius et Wilecarius tirés de la charte de Pépin datée de 747 et déjà cités à l'appui de mon explication [2], il en résulte un groupe suffisant pour établir une conviction inébranlable.

Audomundus [*monetarius*].

RX PPIN, en monogramme. *Revers*, AVDOMN, en monogramme. — Poids, 1gr,29. (Pl. XII, n° 20.)

Le monogramme tracé au revers de ce denier rappelle immédiatement celui qui se voit sur une monnaie de Carloman, fils de Pépin, publiée par M. Cartier en 1839 (*Rev. num.*, p. 105, pl. IV, n° 22), et reproduite par M. Conbrouse dans son *Atlas des monnaies nationales* (pl. 56, n° 9). Cependant ces deux monogrammes, dont la disposition offre tant de rapports, présentent, quand on les examine, des différences assez marquées. Sur le denier de Carloman, l'M croisé avec l'A, est en même temps lié à un E placé dans le D. Ici, au contraire, cet M est bien détaché et laisse distinguer après l'A un V suivi d'un D, qui contient un O. L'A

[1] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 257, n° 452, anno 700.

[2] *Notice des monnaies franç. de M. Rousseau*, p. 104.

est penché de façon à former avec le V un N très-régulier. Le monogramme du denier de Carloman donne, à ce que je puis croire, AMEDEI; celui du denier de Pépin, AVDOMVNDO. Audomundus est un nom de monétaire mérovingien qui se retrouve souvent dans les textes.

Comme point de comparaison, nous ferons remarquer qu'on lit ANSOALDO dans le monogramme représenté sur un denier publié par M. le marquis de Lagoy [1].

Sous les Carlovingiens, d'ailleurs, de même que sous les Mérovingiens, les noms d'hommes tracés en monogrammes ne sont pas rares. Nous citerons, comme un exemple qui pourra servir à déchiffrer certaines monnaies d'argent, les quatre monogrammes de Guido, Uto, Andres et Alvic, écrits au bas d'une charte donnée à Mayence en 913 [2].

On voit bien sur des deniers carlovingiens du Mans, de Saint-Géry, de Châlon-sur-Saône, des noms de lieux écrits en caractères plus ou moins liés les uns aux autres sur la même ligne; mais cette disposition est fort différente de celle qui a été adoptée pour les noms d'hommes.

Dans le médaillier de la Bibliothèque impériale, il existe un denier inédit de Pépin, portant d'un côté le monogramme royal, composé d'un R, d'un N, et d'un P, sans I et sans X, et, au revers, un monogramme semblable à celui du denier de Carloman, avec cette exception que l'M n'est point lié à l'E. Ce denier est attribué à Angers.

On pourrait, dans les trois monogrammes que nous décrivons, chercher un même nom de lieu avec la double forme

[1] *Descript. de quelques monn. mérov. découvertes en Provence*, Aix, 1839, n° 36. — *Revue numismatique*, 1839, pl. XVII, n° 26.

[2] *Mémoires de l'Académie des inscript.*, t. XXXVI, p. 167. Ces signatures montrent bien qu'il faut lire le nom de l'évêque *Adeodatus* sur le denier mérovingien de Chartres.

ANDEMatunum, ANDOMatunum et attribuer les trois deniers à Langres, ou bien encore AVNED et AVNDO pour Aunedonacum ; mais ces noms gaulois n'étaient plus en usage au VIIIe siècle.

ARGENTORATUM. *Strasbourg.*

R PPN en monogramme. *Revers*, CIV. ARGRAT, autour d'une croix.—Poids, 1^gr,32. (*Rev. num.*, 1856, pl. V, n° 1.)

J'ai décrit cette pièce, il y a deux ans, dans la *Revue*. En la trouvant dans la collection de M. Gouaux, j'avais été frappé de la correction qu'elle apportait à la lecture CIVARORAT, proposée par Mader, reproduite tant de fois, et qui a donné lieu à une attribution si mal fondée. J'ignorais que la restitution de cette pièce à Strasbourg avait été réalisée déjà par M. Louis Levrault [1]. M. Hermand, qui n'acceptait qu'avec beaucoup de difficulté, pour Arras, le denier sur lequel on avait lu *civ. arorat*, n'avait pas plus que moi connu l'existence du beau denier appartenant au médaillier de la ville de Strasbourg, pièce dont M. Levrault a publié la gravure, et qui avait suffi pour trancher la question.

Je me suis tout récemment aperçu de mon tort bien involontaire, et je me félicite de ce que la découverte d'Imphy me procure une occasion de le réparer.

Au reste, quatre ans avant la publication de l'ouvrage de M. Levrault, M. de Saulcy, sans avoir connu le denier du médaillier de Strasbourg, uniquement guidé par son heureuse sagacité, avait écrit dans la *Revue numismatique* : « J'aimerais mieux admettre dans le mot *Arorat* quelque contraction qui permit d'y voir, par exemple, *Argentoratum*,

[1] *Essai sur la monnaie de Strasbourg*, 1842, p. 97.

Strasbourg. » Mon vieil ami, qui a tant écrit depuis 1838, a probablement oublié ce passage comme je l'avais fait moi-même, et comme l'a oublié M. Levrault.

Camaracum. *Cambray.*

R P et une sigle qui paraît former PI; dans le champ une petite croix. *Revers*, CAMARACO en deux lignes, séparées par une barre. — Poids, 1gr,20. (Pl. XII, n° 21.)

Les tiers de sou mérovingiens frappés à Cambrai, portent CAMARACO, CAMARACO CIVI, CAMERAC. On trouve CAMARACVS ou CAMARACVS CIVIS sur des deniers de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de Lothaire Ier et de Zwentebald. Le caractère qui est lié à l'M du denier de Pépin, paraît être un A renversé.

Il existe dans la collection de M. Dassy, un denier de Pépin portant le nom de Saint-Géry, SCI GAU*gerici*, frappé par conséquent pour une abbaye qui a fait fabriquer aussi, sous Charles le Chauve, des deniers à la légende SCI GAUGERICI Mo*nasterium*.

On voit donc que la ville et l'abbaye ont continué parallèlement leur fabrication monétaire. C'est qu'en effet l'abbaye constituait une localité distincte avec son territoire et sa population de colons et de serfs.

Carnotæ. *Chartres.*

R P P N en monogramme. *Revers*, saint Chéron debout et de face, tenant de chaque main une croix. — Poids, 1gr,37. (Pl. XII, n° 22.)

Le trésor d'Imphy contient quatre pièces au même type, l'une de Pépin, les trois autres de Charlemagne; elles ont

été frappées dans le même lieu et probablement à Chartres. On pourrait classer ces monnaies, dans leur ordre chronologique, sans même regarder le côté qui porte les noms royaux. Il suffirait pour cela de donner quelque attention à la dégénérescence du type.

En 1840, j'ai publié un denier de Pépin, appartenant à M. Dassy, sur lequel on voit d'un côté le monogramme P RX F, et de l'autre un personnage nimbé tenant deux longues croix, et accompagné de la légende CARN, dont les lettres sont séparées par la figure et les deux croix [1]. La description et le dessin de cette monnaie ont été, depuis, plusieurs fois reproduits. (Voyez Conbrouse, *Atlas des monn. nat.*, pl. CCX, n° 4. — Cartier, *Type chartrain*, 1846, pl. XV.— Cartier fils, *Rech. sur l'orig. des monn. chartraines*, pl. I B— E. De Lépinois, *Hist. de Chartres*, t. I, pl. à la p. 405, n° 4). Il me paraît très-probable que ce personnage nimbé est saint Chéron, *sanctus Caraunus*, l'apôtre du pays Chartrain. J'ajoute que la légende C-A-R-N pourrait représenter à la fois le nom de la ville, *Carnotæ*, et le nom du saint CARauNus.

Si l'on compare le denier de Pépin à l'ancien type (P RX F), du cabinet de M. Dassy, avec celui au type P P N R (pl. XII, n° 22), et celui de Charlemagne (pl. XIII, n° 41), on pourra constater l'altération progressive de la figure du saint.

Pépin tenait encore à la première race. Il appartenait à cette classe de seigneurs qui, depuis le milieu du VIIe siècle, frappait de la monnaie d'argent. Il n'est pas étonnant que sa monnaie rappelle encore celle des Mérovingiens.

Sous Charlemagne, on a pu continuer des types de cette

[1] *Monnaies franç. inéd du cabinet de M. Dassy*, 8°, 1840, p. 7, n° 1. J'avais découvert ce denier de Pépin au milieu d'un paquet de monnaies trouvées à Chartres et appartenant à M. de Villiers.

nature; mais on n'a pas dû en créer de nouveaux. L'église de Chartres est une des sept auxquelles Pépin mourant fit une donation pro animæ suæ remedio[1].

CAVILONNUM. *Châlon-sur-Saône.*

RX PPN en monogramme. *Revers*, CAVIL rétrograde. — Poids, 1gr,22. (Pl. XII, n° 23.)

Le monogramme de Pépin tend à se compléter. Ce ne sont plus seulement deux P, un R et des I que l'on y trouve, mais bien encore un N et un X.

Un denier de Charlemagne avec la légende CAVIL, a été gravé dans le *Traité* de Le Blanc (1re planche de Charlemagne. n° 2). Eckhart y avait fort judicieusement reconnu le nom de Châlon-sur-Saône[2]; mais après lui plusieurs numismatistes, ont voulu voir dans ce monogramme le nom de Cavaillon.

Il nous semble que Châlon-sur-Saône, nommé *Cavillonum* dans Grégoire de Tours et dans Nithard, ville qui possédait un atelier monétaire si actif sous la première race, et qui a frappé alors plusieurs variétés de tiers de sou avec la légende CAVILONNO, a plus de droits à l'attribution des deniers de Pépin et de Charlemagne que l'antique Cabellio, dont l'atelier monétaire paraît n'avoir rien produit pendant toute la période mérovingienne. La légende CAVILONIS CIVIS se lit sur un denier d'Eudes. Les monnaies de Lothaire, de Robert et d'Henri Ier portent CAVILON CIVITAS. Suivant le

[1] Dom Bouquet, *Histor. de France*, t. V, p. 595.

[2] *Comm. de reb. Franc. orient.*, t. II, p. 93 : monogramma nobis CAVALONI reddit, eoque *Cabilonum* intelligitur urbs Galliæ episcopalis ad Ararim fluvium sub archiepiscopo Lugdunensi. — Ce passage si clair a donné lieu au plus étrange contre-sens.

savant B. Guérard, deux passages du Polyptyque de saint Remi de Reims : « *Pro carropera Cavalonense denarios II*, et *in Cavilonia dinarios II*, indiqueraient des charrois faits à Chalons-sur-Marne. L'éminent érudit n'a fait, au sujet de cette forme du nom de Chalons, aucune observation ; mais nous devons rappeler que le manuscrit original du Polyptyque est perdu depuis longtemps, et qu'on en possède seulement une copie du XVIIIe siècle. D'un autre côté, on trouve dans Nithard Chalons-sur-Marne nommé *Cadelonensis urbs* et *Cadellonica urbs*. Raoul Glaber transforme aussi les *Catalauni* en *Cataloni*. Il est donc fort probable qu'au temps d'Hincmar, lors de la rédaction du Polyptyque, la diphthongue AU tendait déjà à se changer en O, et que le texte primitif portait *Cadalonense* et *Cadilonia*, si toutefois ce dernier mot se rapporte bien positivement aux charrois de Chalons, ce qui demeure obscur.

Le continuateur de la chronique de Frédégaire nous apprend qu'en 755 Pépin était venu avec toute son armée à Châlon-sur-Saône, et nous savons par le même auteur qu'en 761 l'ennemi de Pépin, Waïfre, s'était approché de cette ville et avait dévasté ses environs et ses faubourgs : Waifarius..... usque Cavillonum, omnem exercitum suum transmisit et totam regionem illam, id est Augustodunensium usque ad Cavillonum igne cremavit, et suburbana Cavilloni urbis, quidquid ibidem reperierunt, omnia vastaverunt [1].

GENAVA. *Genève.*

+ RX.P PN en monogramme. *Revers*, GENII. — Poids, 1^gr,29. (Pl. XII, n° 24.)

[1] Dom Bouquet, *Rec. des hist. de France*, t. V, p. 3, cap. CXXI, et p. 5, cap. CXXV.

Éginhard dit qu'en 773 Charlemagne vint à Genève, cité de Bourgogne : cum toto exercitu *Genuam*, Burgundiæ civitatem, juxta Rhodanum sitam, venit. Dans plusieurs de ses lettres, le même écrivain emploie cette expression : in Burgundia, in pago Genawense; et dans son récit de la translation des martyrs saint Marcellin et saint Pierre, nous trouvons ce passage : Homo quidam de provincia Burgundia, ex territorio Gennavensi.

Suivant le continuateur de Frédégaire, Pépin, marchant contre Astolfe, en 755, s'était porté, avec toute son armée, dans la Maurienne, en passant par Châlon-sur-Saône et Genève.

Certainement la forme *Genua* explique la légende du denier d'une manière fort acceptable. Cependant on pourrait se demander comment, ayant à sa disposition la place suffisante, le graveur des coins n'a pas ajouté l'A complémentaire. La réponse à cette question se trouverait, dans la forme germanique du nom de Genève, *Genf*, que représente très-exactement *Genv*. L'F n'a remplacé le V que parce que la prononciation a décidé de l'orthographe. A cet égard, il peut être curieux de constater l'antiquité de l'échange du V et de l'F, du B et du P qui est un des traits caractéristiques de la prononciation germanique et helvétique.

Ainsi, tandis que dans des inscriptions tracées à Rome on trouve la dédicace SVLEVIS, une inscription découverte à Maley, près Lausanne, porte SVLFIS Le nom de ces sylphes ou *Elfen* se voit encore écrit SVLEVIABVS, en tête d'une inscription découverte à Schweppenburg, près d'Andernach. Sur un vase de terre recueilli à Hanau on lit le nom du potier Victorinus FICTORINVS F[ecit]; le nom FOLKMARVS se remarque dans une inscription antique de Mayence; enfin

une stèle trouvée à Cologne porte la dédicace HONORI ET VAVORI pour *Favori*[1].

Une pierre trouvée à Hoheburg, près Orlen, offre le nom du centurion Crescentinus Respectus écrit CRESCENTINO RESBECTO. A Yverdun, en Suisse, au milieu des débris de l'antique Eburodunum, on a découvert l'épitaphe que voici :

+ IN DI NOMENE RAMBERTVS[2] PONERE CVRA
VIT hUNC LABIDEM SUB qVO REQVIESCIT FAMO
LA DI EVFRAXIA MONACha.

Ce texte, qui paraît être de la fin du VIIe siècle, contient, comme on le voit, *labis* pour *lapis*.

Une preuve un peu plus ancienne nous est fournie par des tiers de sou d'or mérovingiens, du monétaire Magnulfus, sur lesquels on lit PREVENDA SILVA et PREVVNDA SILVA pour *Profunda Silva*[3], traduction du celtique *Ar Doun* (la profonde), *Arduenna Silva*.

R. [Rotomagus]? *Rouen?*

R PPIN en monogramme. *Revers*, R entre deux petites croix. Neuf exemplaires. — Poids, 1^gr,47; 1^gr,39; 1^gr,34; 1^gr,31; 1^gr,24; 1^gr,18; 1^gr,15; 1^gr,12; 1^gr. (Pl. XII, n° 25.)

[1] Steiner, dans son *Codex inscriptionum Rheni* (I, p. 307, n° 539), a enregistré le nom d'un potier QESAL. VI imprimé sur un vase trouvé à Augst (Augusta Rauracorum), et il explique VI par *fictor*. Mais nous pensons que l'inscription a été mal lue et qu'il faut y reconnaître, non pas QESAL VI, mais OF SALVI (officina de Salvius), comme sur des vases de terre de Windisch.

[2] Nous n'avons pas vu l'original, et il paraît qu'on pourrait y lire : *In dei nomen Frambertus.*

[3] Conbrouse, *Recueil de monétaires des rois mérovingiens*, pl. 29, n° 4, et pl. 35, n° 8. — Cf. Lelewel, *Atlas du M. A.*, pl. IV, n° 15.

Deux autres exemplaires dont je ne connais pas le poids.

Sur les neuf deniers que j'ai examinés, deux présentaient cette particularité unique dans tout le trésor; c'est que le côté du monogramme royal avait été, pour ces deux pièces, frappé avec le même coin; les revers étaient différents. La forme de la lettre R varie beaucoup, tantôt très-étroite, tantôt fort large, ou démesurément allongée.

Il est extrêmement difficile de déterminer en quel lieu ces deniers ont pu être frappés; il nous semble que Rouen et Reims conviennent à titre égal. C'est assez dire que l'étude de ces pièces ne nous a pas encore donné beaucoup de prise. Lorsqu'on connaîtra mieux les deniers d'argent appartenant à la fin de la première race, on trouvera sans doute quelque indice propre à nous éclairer.

SANCTI CIRICI [monasterium]. *Saint-Cirgues.*

R PPN en monogramme. *Revers*, SCI CIRICI en deux lignes. — Poids, 1gr,32. (Pl. XII, n° 26.)

Deux autres exemplaires dont je ne connais pas le poids.

Le premier nom géographique auquel fasse penser Saint-Cyr (Sanctus Ciricus ou Quiricus) c'est assurément Nevers, dont la cathédrale a pour patron le martyr de Tarse. Pépin vint à Nevers en 763, ainsi que l'attestent Éginhard et le continuateur de Frédégaire[1]. Aussi connaissons-nous un précieux denier de cette ville frappé au nom du fondateur de la seconde race[2]. Mais la cathédrale était alors sous l'invocation de la Vierge et des saints Gervais et Protais. C'est en 817 qu'elle fut mise sous la protection de

[1] Einardi, *Annal. franc.*, anno 763. — *Fredeg. chron. cont.*, pars IV, cap. CXXX, dom Bouquet, t. V, p. 6.

[2] G. de Soultrait, *Essai sur la numismatique nivernaise*, 8°, 1851, p. 12.

Saint-Cyr ; par conséquent ce saint, à l'époque où les deniers d'Imphy ont été frappés, ne pouvait pas désigner la ville. D'ailleurs le nom au génitif indique une abbaye.

Nous ne saurions songer à celle de Saint-Cyr, près Choisy, au diocèse de Chartres, puisqu'elle fut fondée par l'évêque Robert qui mourut en 1164.

Mais nous n'hésitons pas à attribuer les deniers de Pépin au monastère de Saint-Cirgues (apud Arvernos monasterium Sancti Cirici), fondé au temps de Sidoine Apollinaire, par l'abbé Abraham, dont Grégoire de Tours a écrit la vie[1].

Le nom de Sanctus Ciricus est devenu Saint-Cirgues, de même que Pagus Rutenicus a produit Rouergue ; Dominicus, Doumergue ; Canonica, Canourgue. C'est bien à tort qu'on a dernièrement cherché dans le nom d'une localité arverne, *Cantoergo*, les mots *cantus*, *orgia* et le souvenir des mystères de Bacchus[2].

Pépin a frappé monnaie à Clermont. Paul Pétau nous a conservé le dessin d'un de ses deniers (reproduit par Lelewel, *Atlas du moyen Ag.*, pl. VI, n° 1), sur lequel on voit d'un côté R X F accompagnés d'un astre, et, au revers, A R avec la même étoile. Le double astre se retrouve accostant les deux capitales A R qui forment, sans légende, le type du revers d'un tiers de sou mérovingien frappé à Trizac (TRVSCIACO FIT) près de Mauriac, en Auvergne[3]. On peut voir dans Bouteroue (p. 227, n° 87) trois autres tiers de sou avec les lettres A R et l'étoile.

Carloman, frère de Charlemagne, a frappé aussi, à Clermont, un denier publié depuis longtemps par Le Blanc.

[1] Greg. Turon, *De glor. conf.*, cap. III. — Bolland, *Vita sanct.*, 15 juin, p. 1058.

[2] Mathieu, *Colonies et voies romaines en Auvergne*, 1857.

[3] Mader, *Kritische Beiträge zur Munzk.*, t. I, tab. I. n° 5.

SANCTI PETRI [monastarium]. *Saint-Pierre-le-Vif à Sens.*

R PP N en monogramme. *Revers*, SCI PETRI en deux lignes. Le T lié à l'R. Deux exemplaires. — Poids, 1gr,38; 1gr,32. (Pl. XII, n° 27.)

Un troisième exemplaire dont je ne connais pas le poids.

Cette pièce a été attribuée à Maestricht, à Tongres, à Trèves. Nous ignorons pour quelle raison, car l'existence d'une église dédiée à saint Pierre serait un motif bien insuffisant puisque le nom de ce saint se retrouve dans toute la Gaule. Mais, sans parler des églises, de nombreux monastères en France ont été placés sous le vocable du grand apôtre. Au Mans, à Châlon-sur-Saône, à Reims, à Mâcon, à Auxerre, à Lyon, à Vienne, à Metz, des monastères de saint Pierre avaient été fondés pendant les VIe, VIIe et VIIIe siècles, et Pépin peut y avoir fait frapper monnaie. Qui nous guidera dans ce dédale et nous aidera à résoudre une question qui, en l'absence des textes, paraît si ardue ?

L'étude du type et du style peut seule venir à notre secours.

Je compare donc le denier au nom de saint Pierre avec tous les deniers de Pépin, faisant partie de la trouvaille d'Imphy ou connus antérieurement, et je constate que celui avec lequel il a le plus d'analogie, est le denier de Troyes. Or, prenons une carte et cherchons quelle est la ville ancienne et un peu considérable qui soit la plus rapprochée de Troyes. Nous trouvons Sens, sa métropole ; en sorte que si l'on admet notre observation, on devra dire que c'est la monnaie de Troyes qui a le style de celle de Sens. Dans cette ville existait un monastère célèbre, fondé au commencement du VIe siècle, Saint-Pierre-le-Vif, illustré par la chro-

nique du moine Clarius. C'est là, nous le croyons, qu'ont été fabriqués les deniers découverts à Imphy ; et, du moins, nous avons fait connaître les considérations sur lesquelles repose cette opinion.

TRECÆ. *Troyes.*

R PPN en monogramme. *Revers*, TRI CAS en deux lignes, et une croisette. — Poids, 1gr,23. (Pl. XII, n° 28.)

Cette monnaie est une variété du denier que j'ai publié (*Notice des monn. franç. de M. Rousseau*, p. 100, pl. III, n° 224), et qui est beaucoup plus petit quoique son poids soit de 1gr,22. Au reste, ces pièces sont du même style, ce qui rend encore plus curieux la différence de module. L'A, gravé sur le denier d'Imphy, est ouvert par le haut. Les deniers de Troyes peuvent compter parmi les plus rares.

Pépin vint à Troyes en 761 avec son armée ; il y passa de nouveau en 763 et en 767, suivant toujours le même itinéraire, car de là il se rendait à Auxerre [1].

VENASCA ? *Venasque.*

R PPN en monogramme. *Revers*, VIIVSCO CI ? autour d'une croix. — Poids, 1gr,30. (Pl. XII, n° 29.)

Dans une notice sur quelques monnaies carlovingiennes (*Revue numismatique* de 1856), j'ai proposé d'attribuer à Vénasque un denier de Charlemagne, qui porte une légende semblable à celle de ce denier de Pépin, et qui se trouve dans un des ouvrages d'Eckhart [2]. D'après la

[1] Fredeg., *Chronic. contin.*, pars IV, cap. CXXV, CXXX et CXXXII. — Dom Bouquet, *Hist.*, t. V, p. 5, 6, 7.

[2] *Comment. de reb. Franc. orient.*, t. II, p. 92, n° 31.

gravure de cet auteur, la légende qui entoure la croix est assez nette. Ici le C est lié à l'I, et ce groupe pourrait être pris pour un P, si, en l'examinant de près, on ne distinguait un petit renflement qui accuse la naissance de l'I. L'N et la croix sont mal venus au frappage; plusieurs lettres sont empâtées. En somme, cette pièce, au lieu de nous aider à contrôler la lecture du denier publié par Eckhart, ne fait qu'accroître notre incertitude.

Peut-on voir dans ces légendes un des degrés d'altération par lesquels *Vindausca* civitas a dû passer pour devenir Venasque ; c'est ce que je n'ose pas affirmer quoique je ne voie à cela rien d'impossible.

Quoi qu'il en soit, constatons un exemple de plus des types communs à Pépin et à Charlemagne.

CARLOMAN.

Leutbrannus [*monetarius*].

CARLO en monogramme. *Revers*, LEVTBRA autour d'un ⊖. — Poids, 1gr,33. (Pl. XIII, n° 30.)

Maintenant qu'il est démontré par la découverte des trois deniers décrits dans les notices suivantes que le type de Carloman, anciennement connu, n'est pas le seul qu'ait adopté ce prince, on acceptera je pense sans difficulté l'attribution que nous proposons ici. Il nous semble que la place donnée à la lettre L indique bien qu'il faut lire CARLO et non pas CAROL. Le monogramme était déjà connu sur un denier de la collection de M. le comte de Clermont-Gallerande, pièce dont nous avons parlé à l'article du monétaire Audomundus. (Voy. *Rev. Num.*, 1839, pl. IV, n° 22, et Conbrouse, *Atlas des monn. nat*, pl. LVI, n° 9.)

Carloman a régné, à partir de la mort de Pépin, trois ans, deux mois et huit jours ; ses graveurs ont donc eu le temps de composer plusieurs centaines de types ; d'ailleurs les trois autres deniers à la légende CARLOM, en deux lignes, sont frappés avec trois paires de coins différents.

Je lis sans hésitation le nom du monétaire LEUTBRANNVS, quoique le commencement de la légende ne soit pas marqué. Les noms formés avec la syllabe LEUT sont très-communs : Leutalda, Leutbaldus, Leutberga, Leutbertus, Leutboldus, Leutburgia, Leuteramnus, Leutericus, Leutfridus, Leutgardus, Leutgarius, Leutgaudus, Leutgerus, Leutgisus, Leutgildis, Leuthadus, Leuthardus, Leutharius, Leutherus, Leuthericus, Leutho, Leutildis, Leutlindis, Leutmarus, Leutmundus, Leutoldus, Leutulfus, etc.

D'autre part, les noms terminés en BRANNUS, sont également bien connus : Childebrannus, Hadabrannus, Hildebrannus, Sigebrannus, Sebrannus, Wibrannus, Witbrannus. C'est une forme franque, et c'est pour cette raison que je l'adopte quand il s'agit d'un monument exécuté au second tiers du VIIIe siècle.

Puis un D s'est substitué au second N, et l'on a écrit Liutbrandus, Gislebrandus, Hairbrandus, Hildebrandus, Ingobrandus, Sigebrandus, Untbrandus.

Enfin le dialecte lombard changeant le B en P, on trouve Liutprandus, Ansprandus, Auprandus, Ildeprandus, Iselprandus. De même que Leutbertus est changé en Liutpertus, et Leutboldus en Liutpoldus.

Il résulte de tout cela que le nom du monétaire *Leutbrannus*, celui du *notarius* de l'empereur Lothaire, *Liutbrandus*, et celui du célèbre roi des Lombards Liutprandus, ne sont que trois variantes d'un même thème, et présentent exactement la même signification.

Le nom de Leutbrannus, tracé en cercle comme ceux d'Odalricus, d'Adalbertus [1], ne donne prise à aucun doute, puisqu'il n'offre pas le moindre rapport de structure avec un nom de lieu.

SANCTI ANIANI [monasterium]. *Saint-Aignan d'Orléans.*

N° 1. CARLOM en deux lignes. *Revers*, SCI ANIAI. Saint Aignan debout, nimbé, tourné à gauche et tenant une crosse. — Poids, 1gr,37. (Pl. XIII, n° 31.)

N° 2. Autre; mêmes légendes. Au-dessus de l'A de *Carlom*, cinq points sur deux lignes, posés trois et deux; devant l'R, trois points en triangle; sous l'O, trois points en ligne. — Poids, 1gr,26.

Ces curieux deniers nous montrent encore, comme la monnaie de Chartres, une figure en pied sur un monument monétaire des Carlovingiens. Le beau sou d'or de Limoges et un tiers de sou d'Userche, représentent saint Martial avec le double caractère d'apôtre et d'évêque, tenant la croix et la crosse [2]. Saint Chéron, dont la figure se voit, à ce que nous croyons, sur les deniers de Chartres, n'étant pas évêque, n'avait point droit à la crosse; on lui a donné deux croix pour exprimer son apostolat et son martyre; saint Aignan, évêque, s'appuie sur une crosse; on voit qu'un soin ingénieux présidait au choix de ces types.

Le monastère de Saint-Aignan est bien connu; il me suffira de rappeler le Præceptum de Charlemagne pro Aurelianensi Sancti Aniani monasterio.

Une autre abbaye a été placée sous le vocable du saint

[1] Schöpflin, *Alsatia illustr.*, t. II, p. 797, n° 6. — Lelewel, *Num. du M. A.*, pl. XVII, n° 3.

[2] *Revue numism.*, 1857, pl. XII, n° 1, et pl. XV, n° 1.

évêque de Chartres ; c'est le monasterium Sancti Aniani in Septimania, Saint-Chinian, près Saint-Pons ; mais au temps de Carloman il portait encore le nom de Saint-Laurent.

Il est curieux de retrouver la même abréviation dans la légende du denier de Carloman, frappé à Orléans, et dans celle d'un denier du XIIe siècle, fabriqué à Saint-Aignan en Berri, CASTRVM SANCTI ANIAI [1].

SANCTÆ CRVCIS [monasterium]. *Sainte-Croix de Poitiers.*

CARLOM en deux lignes. *Revers*, SCI CRVCIS, croix potencée, à pied fiché. — Poids, 1^gr,37. (Pl. XIII, n° 32.)

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit plus haut à l'article de Pépin touchant l'attribution de ce denier au célèbre monastère de Poitiers. A part les considérations chronologiques, l'argument tiré du type des deniers d'argent mérovingiens nous paraît décisif.

Il est assez difficile de s'expliquer comment Carloman a pu battre monnaie en Aquitaine. Il est probable qu'aussitôt après la mort de Pépin quelques villes auront émis des deniers au nom de ses deux fils avant même que le partage des royaumes ait été réalisé.

CHARLEMAGNE.

SANCTÆ CRUCIS [monasterium]. *Sainte-Croix de Poitiers.*

KARX. *Revers*, SCI CRVCI ; croix potencée à pied fiché, cantonnée de deux points et de deux groupes de trois points. — Poids, 1^gr,35 (Pl. XIII, n° 33).

[1] *Revue numism.*, 1845, pl. XIX, n° 8.

Le monogramme est composé de façon qu'on y peut lire KAR. FR. RX. La présence d'un K au commencement du nom de *Karolus* tient au système grammatical suivant lequel le C ne devrait jamais précéder la voyelle A. C'était l'avis des grammairiens Diomède et Scaurus [1]; aussi trouve-t-on fréquemment Karthago, Volkanus, Kalendæ, Karissimus, Kanus, Kalumnia, Kaput. Mais Charlemagne, qui était un lettré, et qui étudiait la grammaire avec Pierre de Pise (in discenda grammatica Petrum Pisanum, diaconum, senem, audivit [2]), savant professeur de Pavie qui vint en France vers 776; Charlemagne aura entendu discuter ce détail de l'orthographe latine qui a beaucoup occupé les anciens, et il se sera rendu à l'autorité de Quintilien qui s'exprime ainsi : K quidem in nullis verbis utandum puto, nisi, quæ significat, etiam ut sola ponatur [3], et de Priscien qui dit encore : Nulla enim ratio videtur cur A sequente K scribi debeat [4].

Des observations qui précèdent, il résulte que la présence du K dans le nom de *Carolus* n'a pas une origine germanique; elle dépend d'un système orthographique qui avait ses partisans dans l'antique Italie; c'est ainsi que sur des deniers de la république romaine on lit : PALIKANVS, KALENVS.

Magonciacus. *Mayence.*

CA : R. F. L'A surmonté d'une petite croix terminée par des points. *Revers*, MAGOCS; en haut du champ une petite croix. — Poids, 1gr,46 (Pl. XIII, n° 34).

[1] *Gramm. lat. auct. ant.*, ed. Putsch, 1605, col. 417, 2252, 2253.

[2] Eginhard, *Vita Karoli imp.*, § 25.

[3] Lib. I, cap. VII.

[4] *Gramm. lat. auct. ant*, col. 543.

Tacite, qui, dans le IVe livre de ses Histoires, nomme dix fois Mayence, n'a pas fait usage du nominatif (Magontiaci, Magontiaco, Magontiacum) ; il en est de même de l'Itinéraire d'Antonin (Maguntiaco). Ammien Marcellin, dit *Mogontiacus*[1] et c'est aussi MOGVNCIACVS que nous voyons sur un tiers de sou mérovingien.

Sur quinze passages dans lesquels Eginhard parle de Mayence un seul contient le nom de la ville au nominatif et les manuscrits présentent les variantes *Mogontiacum* et *Magontiacus*[2]. Les monnaies de Charlemagne offrent aussi plusieurs variantes qui modifient la première syllabe MGCICVS —MAGOCS—MOGOC. Cette manière d'écrire un nom de ville en supprimant les lettres d'utilité secondaire se rattache, on n'en peut douter, à ce système de tachygraphie connu sous le nom de notes tironiennes, et qui avait été remis en honneur sous les Carlovingiens. On conserve au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale une charte d'Eginhard écrite presque tout entière en notes tironiennes. Pour bien comprendre la légende des deniers de Charlemagne frappés à Mayence il faut avoir sous les yeux le denier de Louis le Débonnaire, portant en quatre lignes l'inscription MO-GON-TIA-CVS (*Rev. num.*, 1837, pl. XI, n° 6); car pendant le règne du fils de Charlemagne le nom de la ville s'était conservé dans sa forme antique. L'apocope de la dernière syllabe a lieu sous Charles le Chauve.

La manière dont le nom royal est disposé rappelle un autre denier de Mayence indiqué à M. Conbrouse par le docteur Grote (*Cat. des monn. nat.*, n° 376). Sur celui-là, les lettres K. R — X. F sont disposées en trois lignes; ici nous

[1] *Rer. gest.*, lib. XV, cap. II.

[2] *Vita Karoli imperatoris*, cap. XXXIII.

voyons les quatre caractères C. A. R. F placés dans l'ordre adopté pour les mentions du signe de la croix.

Lieu incertain.

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, RX. F. dans le champ, un petit T. — Poids, 1gr,09 (Pl. XIII, n° 35).

Quatre autres exemplaires sans petite lettre dans le champ. — Poids, 1gr,30; 1gr,30; 1gr,29; 1gr,20.

Plus, six exemplaires dont je n'ai pas examiné le type et dont je ne connais pas le poids.

Je n'ai entre ces onze deniers fait graver que celui qui porte dans le champ une petite lettre accessoire. Dans la *Revue numismatique* de 1856, j'ai publié deux deniers (Pl. V, nos 10 et 11) sur lesquels on remarque un I et un V. —Le T pourrait indiquer *Taurinum* qui dans l'Anonyme de Ravenne a perdu son nom d'Augusta; et que déjà l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem nomme *Civitas Taurinis*, ou bien encore *Ticinum* dont le nom moderne Papia est inconnu avant Paul Diacre. Nous avons déjà dit que l'interprétation de ces lettres isolées par des noms de villes s'appuyait sur la ressemblance des pièces qui les portent avec le denier sur lequel on lit PARM entre les lettres RX. F (*Revue num.*, 1856, pl. V, n° 12). La découverte du nom d'homme HAD sur le denier de Pépin décrit plus haut (Pl. XI, n° 2) pourrait faire chercher dans les caractères I, T, V, des initiales de noms de monétaires; mais il me semble que ce serait un fait bien insolite. L'usage qui consiste à représenter une ville par une seule lettre est commun à l'antiquité et au moyen âge; et l'officier monétaire devait constater sa responsabilité d'une façon plus intelligible pour ses compatriotes eux-mêmes.

ARDIS [*monetarius*].

CARLVS en deux lignes séparées par une croix. *Revers*, A R D IS entre les bras d'une croix. — Poids, 1gr,37 (Pl. XIII, n° 36).

Une variété de ce denier, sans croix du côté du nom royal, est gravée dans le livre de Le Blanc. L'auteur du *Traité des monnaies de France* dit en parlant du mot ARDIS : « Ce lieu m'est inconnu ; car Ardres dans le Boulonnois n'est pas si ancien. »

Le Blanc avait parfaitement raison ; il est impossible d'attribuer ces monnaies, non plus que les monnaies gauloises portant le nom d'homme ARDA, à la ville d'Ardres qui doit son origine à un château fort construit par Herbert de Furne en 1069.

Eckhart attribuait le denier à Arles AR[ela]DIS[1] ; M. Lelewel lisant de droite à gauche la seconde ligne de la légende y trouvait AR[i]SID, *Arisidium*, l'Arzat près Rodez[2]. M. Levrault a réclamé cette pièce pour Strasbourg ; mais il est évident que ces savants, emprisonnés par l'obligation de reconnaître un nom de lieu dans le mot ARDIS, en ont fourni des explications tout à fait arbitraires.

Pour moi, Ardis est encore un nom d'homme comme Theudis, Dabaudis, Amadis, Adradis[3]. Ce dernier que j'ai si-

[1] *Comment. de reb. Franc. orient.*, t II, p. 92, n° 30.

[2] *Num. du moyen âge*, t. I, p. 85 et 99.

[3] Je ne compte pas parmi les noms masculins terminés en *dis* celui de *Chrotrudis* qui se lit sur une pierre brisée recueillie dans les fouilles pratiquées à Saint-Germain-des-Prés en 1799. M. Alexandre Lenoir, qui lisait ce nom *Ehrotrudis* ou *Sehrotrudis*, y cherchait un souvenir de Rotrude, fille de Charlemagne (*Descript. des mon. de sculpt.*, 6e édit, an X, p. 107 ; 8e édit., 1806, p. 81).

gnalé sur une monnaie de Charlemagne[1], existe sous la forme Adradus, sur de nombreux deniers de l'abbaye de Saint-Edmond découverts à Cuerdale : ADRADVS MONET, ADRADVS ME FECIT[2]. Adradus et Adrada figurent parmi les colons dépendants de Saint-Germain-des-Prés inscrits dans le polyptyque de l'abbé Irminon. M. Lecointre Dupont a remarqué un certain Adradus au nombre des souscripteurs d'une charte de l'abbaye de Noaillé datée de 780[3]. La différence qui existe entre Adradis et Adradus se retrouve entre ARDIS et ARDVS nom d'un des juges provinciaux chargés de terminer le procès qui divisait Gerbert, évêque de Nîmes, et le monastère de Saint-Gilles, personnage cité dans une lettre du pape Jean VIII, écrite en 878. Qu'*Ardis* soit un nom en usage dans la France méridionale, cela ne peut nous étonner puisque le type de la pièce sur laquelle nous voyons paraître ce nom est précisément celui de la monnaie de Marseille, d'Avignon, de Redæ, de Narbonne. Disons à ce sujet que le denier d'Avignon sur lequel le nom AVINIO est écrit en entier présente comme le denier à la légende ARDIS une barre au-dessus de la croix. Cette barre n'indique donc pas une abréviation et ne nous autorise pas à chercher dans *Ardis* un mot plus développé.

Au reste, nous n'eussions pas retrouvé dans un texte le

M. Edmond Le Blant, qui a lu *Erotrudis*, pense que ce nom est masculin (*Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 284-285); mais la planche 23 de son beau recueil nous permet de lire bien clairement *Chrotrudis*. Cette femme est probablement l'épouse de Gerehardus, dont le nécrologe carlovingien de Saint-Germain-des-Prés fait mention, au 3 des nones de décembre.

[1] *Notice des monn. de M. Rousseau*, p. 101, n° 227.

[2] Hawkins, *An account of coins and treasure found in Cuerdale*, p. 26. — Cf. Lindsay, *A view of the coinage of the Heptarchy*. Cork., 1842, pl. II et III, n°s 50 et 86.

[3] *Essai sur les monnaies du Poitou*, 1840, p. 44.

nom *Ardus* que nous eussions pu néanmoins en établir l'existence par induction.

D'abord, le nom d'homme *Arda* se lit non-seulement sur des monnaies gauloises, mais dans une belle inscription de Feurs (Forum Segusiavorum), et, comme nom de fabricant, sur des poteries de terre rouge; ensuite, nous connaissons les noms carlovingiens *Ardo* et *Ardois*; enfin ce nom ressort encore de l'examen des formes secondaires Ardacus, Ardaricus, Ardegarius, Ardicus, Ardiucus, Ardinga, Ardricus, Ardvicus, Arduinus, Ardobanius, Ardobertus.

Quant à la terminaison *dis* donnée à un nom masculin (le féminin bien connu d'*Adradus* est *Adrada*), elle indique peut-être une origine ostrogothique; du moins, la patrie certaine de Theudis fournirait un argument en faveur de cette supposition.

GERVASIUS [*monetarius*].

CARLVS en deux lignes. *Revers*, GERVASI en deux lignes séparées par une barre. — Poids, 1gr,24 (Pl. XIII, n° 37).

Deux autres exemplaires dont je ne connais pas le poids.

Gervasius est un nom si clair et si commun qu'il ne doit donner lieu à aucune observation; il est, comme Gaddo, Odalricus, Rodlannus, de ceux qui ne peuvent être contestés même par des personnes étrangères à l'étude des temps carlovingiens.

METTHADOLUS [*monetarius*].

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, MEDOLO en deux lignes. Deux exemplaires. — Poids, 1gr,25; 1gr,20. (Pl. XIII, n° 38.)

Ce denier est connu depuis longtemps; Le Blanc l'a fait

graver sous le n° 4 de sa première planche de Charlemagne ; mais il ne l'a pas expliqué. Les Bénédictins, auteurs du *Traité de diplomatique*, y ont lu *Metullo*, en quoi ils ont été suivis par Eckhart. Cependant M. Lelewel n'a pas accepté cette attribution, et il affirme que la légende du denier est MOGONT [1]. C'est probablement cette assertion qui a détourné M. Lecointre Dupont de discuter l'opinion des Bénédictins dans son savant mémoire sur la monnaie du Poitou.

J'examine avec soin les deux deniers découverts à Imphy qui ne diffèrent l'un de l'autre que par la forme de l'M. Il m'est impossible d'y reconnaître le nom de Mayence ; *Metullo* serait plus acceptable ; mais encore ce nom n'utilise pas tous les éléments graphiques que contient la légende. Le caractère & équivaut aujourd'hui encore à ET (dans une charte de Pépin, par exemple, le mot *oportet* est écrit ꝏpor⁊& [2]) ; mais, sur la monnaie, ce caractère est combiné avec deux crochets qui rappellent les notes tironiennes, remises en usage à l'époque des carlovingiens. Je suis porté à croire que le crochet inférieur indique un redoublement du T, et que le crochet supérieur a la valeur d'un II. Le reste se lit DLO ; l'O, en forme de D couché, se remarque sur d'autres monnaies carlovingiennes. Le tout donne METTIIaDoLO avec deux voyelles omises suivant ce principe fondamental de l'écriture tironienne : « Suppression des lettres dont on peut rigoureusement se passer pour lire les notes » [3]. Nous renvoyons d'ailleurs au denier de Mayence décrit plus haut, sur lequel *Magonciacus* est écrit MAGOCS.

Nous aurions donc là le nom de Metthadolus à l'ablatif,

[1] *Num. du moyen âge*, t. I, p. 86 et 98.

[2] Mabillon, *De re diplom.*, p. 386, tab. XXIII.

[3] Jules Tardif, *Mém. sur les notes tironiennes* dans les *Mém. présentés par des savants à l'Académie des inscript.*, 1854, t. III, p. 136.

comme ceux de Walacarius et d'Auttramnus. Notre lecture s'appuie encore sur la légende d'un denier gravé par Paul Pétau[1], Le Blanc et Eckhart[2], MTKAΔO, tracé en deux lignes courbes qui entourent la rosace poitevine, comme sur le denier de Verdun (pl. XI, n° 13) et sur le denier du Mans (*Revue num.*, 1856, pl. V, n° 3) les lignes courbes VIR-DVN, CINO-MNI entourent une croix.

Dans le cartulaire de Lorsch, nous trouvons une donation datée de l'an 36 de Charlemagne, c'est-à-dire de 804, et souscrite par un personnage nommé *Milthadus*. L'un des vases donnés par l'abbé Suger au monastère de Saint-Denis porte une inscription gravée, ainsi conçue :

+ hOC VAS SPONSA DEDIT ANOR REGI LVDOVICO
MIAADOL9 AVO MIHI REX SANCTISQ SVGER9.

Dom Germain Millet avait lu au commencement du second vers *Mitto dolus*[3]. Dom Félibien y voit *Mitadolus*[4], mais il ne traduit pas et ne commente aucunement le distique. Duchesne et dom Bouquet, en rapportant les vers de Suger, font suivre le mot Mitadolus d'une astérisque, et ils n'ajoutent aucune note. Ils n'ont même, à ce qu'il paraît, point entrevu là un nom propre, et leurs index restent muets. L'inscription a été souvent étudiée, souvent discutée ; personne n'a compris le premier hémistiche du second vers, et le dernier écrivain qui se soit occupé du vase de Suger, M. Jules Labarte, déclare, dans son beau mémoire sur la

[1] *Pauli Petavi in francorum curia consiliarii veterum nummorum* γνώρισμα. Paris, 1610, in-4, pl. XIV, 2e des *Carlov.*, n° 2.

[2] Le Blanc, *Traité*, pl. I de Charlemagne, n° 6. — Eckhart, *De reb. Franc. or.*, t. II, p. 92, n° 27. Cette pièce porte au centre la rosace étoilée du Poitou.

[3] *Le trésor de l'abbaye royale de Saint-Denis en France*, etc.,

[4] *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Denis*, p. 513.

peinture en émail, que le distique « renferme une énigme inexpliquée[1]. »

Voici ce que Suger dit lui-même du vase qui porte cette inscription :

Vas quoque aliud, quod instar justæ berilli aut cristalli videtur, cùm in primo itinere Aquitaniæ Regina noviter desponsata Domino Regi Ludovico dedisset, pro magno amoris munere nobis eam, nos verò sanctis Martyribus Dominis nostris, ad libandum divinæ mensæ, affectuosissime contulimus. Cujus *donationis seriem* in eodem vase gemmis auroque ornato versiculis quibusdam intitulavimus[2].

Le lecteur a déjà compris la *series donationis* indiquée par Suger.

Éléonore de Guyenne a donné le vase à son époux Louis VII; Louis en fait présent à Suger, et celui-ci le consacre aux saints martyrs ses seigneurs, c'est-à-dire saint Denis, saint Rustique et saint Éleuthère.

Les exigences de la métrique ont obligé le poëte à rejeter au second vers la mention d'un fait qui, d'ailleurs, à cette époque, s'effaçait devant l'importance des personnes royales.

Mitthadolus avait offert le vase à l'aïeul ou plutôt à un ancêtre (de la reine bien évidemment). *Avus*, poétiquement, ne signifie pas seulement le grand-père, de même qu'*atavus* ne signifie pas exactement le quadrisaïeul dans ce vers célèbre dont personne ne contestera la latinité :

Mecænas atavis edite regibus.

Ce n'est donc pas à Guillaume VII, comte de Poitiers (Guil-

[1] *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*, 1856, 4°, p. 150.

[2] Duchesne, *Histoire de France*, t. IV, p. 349. — Dom Bouquet, t. XII, p. 101.

laume IX, duc de Guyenne) (1086-1227), grand-père d'Aliénor, que le vase a été donné, suivant notre avis, par un personnage qui porte un nom carlovingien, mais bien à quelque ancêtre du IXe siècle. En remontant dix générations, nous trouvons toujours les aïeux d'Aliénor en Poitou, et il se pourrait que le vase de cristal eût été offert en présent par un argentier-monnayeur du temps de Charlemagne ou de Louis le Débonnaire, à l'un des membres de cette famille qui, à partir de 838, a administré ou possédé la province à laquelle appartiennent les deniers que nous décrivons ici.

Nous avons constaté l'existence du nom Mitthadus. Il nous reste à dire que Metthadolus est un de ces noms de forme secondaire tels que Theudolus, Domnolus, Mummolus, Bobbolus, Rosolus, Pappolus, Santolus, Senolus, Maxentiolus, Viventiolus, Ferreolus, Ereptiolus, Roncariolus, Ivolus, Hugolus, Odolus.

On trouve un certain nombre de notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens ; elles sont, à la vérité, très-grossièrement tracées, et c'est seulement sous le règne de Charlemagne qu'elles reprennent une forme régulière. A cette époque, on les employa pour les souscriptions des actes, pour transcrire des manuscrits précieux tels que des psautiers et des recueils de formules [1]. Une charte d'Eginhard donnée en 819 ou en 821 et conservée à la Bibliothèque impériale, est, comme nous l'avons déjà fait remarquer, presque tout entière écrite en notes tironiennes. Magnon, évêque de Sens, avait composé sous le titre de *Notæ juris*, un dictionnaire de sigles et d'abréviations qu'il a dédié à Charlemagne par ces vers placés en tête du livre :

[1] Jules Tardif, *Mémoire cité*, p. 111.

Hæc juris σημεῖα libens rex accipe, Carle,
Offert devotus quæ tibi Magno tuus.

Il est évident qu'au VIIIe siècle les notes et les sigles étaient à la mode, et que leur présence sur la monnaie est la conséquence naturelle de cet engouement. C'était surtout des noms d'hommes qu'on devait s'attendre à trouver écrits à l'aide de ces notes; les souscriptions des chartes le faisaient pressentir.

RODLANNUS [*monetarius*].

CARLVS en deux lignes. *Revers*, RODLAN en deux lignes séparées par une rangée de points.—Poids inconnu (Pl. XIII, n° 39).

Si nous ne considérions pas les noms d'hommes inscrits au revers des deniers carlovingiens comme ceux d'officiers monétaires, nous aurions ici une excellente occasion pour présenter un monument du plus inconnu des hommes illustres, de ce Roland devenu si célèbre grâce aux poëmes du moyen âge, et dont l'histoire ne fait mention qu'une seule fois de la manière la plus brève [1].

Malgré tout ce qu'a de séduisant l'idée de trouver associés sur une monnaie les noms de Charlemagne et de Roland, nous ne nous croyons pas autorisé à reconnaître ici une médaille du préfet des marches de Bretagne : Hruodlandus, Brittannici limitis præfectus.

Il est très-possible que le nom RODLAN soit complet; au VIIIe siècle, les formes franques prévalant quelquefois sur les formes latinisées.

[1] Eginhard, *Vita Karoli imperatoris*, IX.

SPERANDEUS [*monetarius*].

CAROLVS en deux lignes séparées par une barre. *Revers*, SPE. — Poids inconnu. (Pl. XIII, n° 40.)

L'explication de ce denier est assez difficile. Si l'on veut voir dans le groupe de caractères qu'il porte au revers un nom de lieu, on pourra proposer *Sparnacum*, Épernay, qui se trouve écrit *Spernacum* dans Frodoard, ou *Spedotenum*, Épône, mentionné par Fortunat dans la vie de saint Germain, évêque de Paris; mais le nom d'Épône, comme celui d'Épernay, s'applique, au VIIIe siècle, à une *villa*, c'est-à-dire à une *terre*, et c'est tout à fait à tort que quelques écrivains modernes traduisent *villa* par ville.

Si l'on examine avec soin les caractères gravés sur ce denier, on reconnaîtra que le P est barré à sa partie inférieure, ce qui lui donne la valeur de *per;* si l'on ajoute à cela la boucle du P, qui représente un D, et le trait vertical de l'E, qui dépasse les traits horizontaux d'une manière insolite et qui indique la présence d'un I, on trouvera que le tout doit se lire SPER-DEI. Or nous voyons là une signature du monétaire *Sperandei* ou *Sperandeus*.

On trouve en effet un juge de Girone nommé Sperandeus dans une charte de 844, et un autre personnage du nom d'Esperandei mentionné dans un præceptum de Charlemagne donné à Aix-la-Chapelle en 812 [1].

Le nom Sperandeus se rattache d'ailleurs à tout un groupe que nous avons tiré des textes carlovingiens : Accideus, Acledeus, Aldadeus, Amedeus, Ansedeus, Arhedeus, Bersedeus, Crispedeus, Donadeus, Gisledeus, Hadedeus, Hagadeus, Ingadeus, Ingedeus, Samadeus, etc.

[1] Baluze, *Capitul. reg. franc.*, t. I, col. 499 et 1512.

Sainte Sperandia est la patrone de Cingoli, et son nom se voit sur la monnaie de cette ville.

Les monétaires SPERIVS et ESPERIVS ont frappé, sous la première race, des tiers de sou d'or qui appartiennent évidemment au midi de la France.

Carnutæ. *Chartres.*

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, saint Chéron, debout et de face, tenant de chaque main une croix longue. — Poids, 1gr,32. (Pl. XIII, n° 41.)

Un autre exemplaire dont je ne connais pas le poids.

Nous avons déjà parlé de cette pièce à propos du denier de Pépin (pl. XII, n° 22) qui porte la même figure. Il est très-intéressant de constater sur la monnaie de Charlemagne la continuation des types employés par son père, surtout lorsque ces types peuvent remonter au temps des Mérovingiens.

Cavilonnum. *Châlon-sur-Saône.*

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, CAVIL en caractères liés. — Poids inconnu.

(Voyez Le Blanc, pl. I, de Charlemagne, n° 2, et Conbrouse, *Atlas des monn. nat.*, pl. LXIV, n° 5). M. Lelewel (*Num. du M. A.*, pl. V, n° 14) avait donné seulement le monogramme que porte ce denier, qu'il propose d'attribuer à Avignon.

Voir plus haut, à l'article de Pépin, le denier inédit qui offre le même monogramme. La monnaie de Charlemagne avait été bien classée par Eckhart (*De reb. Franc-Orient*, t. II, p. 92, n° 18, et p. 93), quoique cet auteur lût CAVALONI au lieu de CAVIL.

LVGDUNUM. *Lyon.*

N° 1. — CAROLVS en deux lignes. *Revers*, LVG. — Poids, 1gr,17. (Pl. XIII, n° 42.)

N° 2. — CAROLVS en deux lignes. *Revers*, LVGDVN en deux lignes. Poids, 1gr,16. (Pl. XIII, n° 43.)

Un autre exemplaire dont je ne connais pas le poids.

Les deniers de Pépin portant au revers l'abréviation LVG sont connus depuis longtemps [1]. J'ai, il y a deux ans, publié, dans la *Revue*, un denier de Carloman, frère de Charlemagne, qui présente la même légende [2]; la série se trouve maintenant complétée par la découverte du denier décrit ci-dessus. Il semblerait que les coins qui ont servi à frapper ces monnaies du père et des deux fils ont été gravés par la même main.

Il n'en est pas de même du denier à la légende LVGDVN; celui-là diffère essentiellement des autres par le style. On remarquera le D triangulaire allongé qui rappelle la forme donnée à ce caractère dans les notes tironiennes.

SANCTI MAR[celli monasterium]? *Saint Marcel de Châlon?*

KAR LVZ en deux lignes ; l'A est lié à l'R. *Revers*, SCI MAR en deux lignes ; l'A lié à l'R. — Poids inconnu.

Nous avons exposé plus haut, au chapitre de Pépin, les diverses raisons qui nous faisaient hésiter sur l'interprétation de la légende *Sancti Mar*. Nous nous bornerons à rappeler ici que d'après la description qui nous est donnée, la légende du denier de Charlemagne doit être identique à celle qui se

[1] Conbrouse, *Atlas*, pl. 54, n° 8.

[2] *Revue numismatique*, 2e série, t. I, 1856, p. 182, et pl. V, n° 2.

voit sur le denier de Pépin, figuré sous le n° 9 de la pl. XI.

Il est à remarquer que l'S en forme de Z fait partie des légendes de la monnaie mérovingienne d'Auxerre [1].

SANCTI MARTINI [monasterium]. *Saint-Martin de Tours.*

CAROLVS en deux lignes, séparées par une barre. ℞. + SCI MARTINI. Au centre, croix dans un cercle de grènetis. Les caractères MAR sont liés en monogramme. — Poids inconnu.

Cette pièce a été publiée dans la *Revue numismatique* de 1838 (pl. XV, n° 1), et reproduite dans l'*Atlas des monnaies nationales*, de M. Conbrouse, pl. 63, n° 8. Elle ne donne lieu à aucune observation.

SANCTI MAXENTI [monasterium]. *Saint-Maixent.*

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, S MAXENT en deux lignes. — Poids. 1gr,25. (Pl. XIII, n° 44.)

Un des deux deniers poitevins de Metthadolus décrits plus haut, présente un M exactement semblable à celui qui commence ici le nom de Maxentius.

Le monastère de Saint-Maixent, dont Grégoire de Tours mentionne la fondation, et qui plus tard eut pour abbé saint Léger, l'adversaire d'Ébroïn, est si célèbre que nous nous abstiendrons d'en parler longuement.

Dès le VIe siècle, ce lieu n'avait plus d'autre nom que celui du saint, ce qui fait dire à Grégoire de Tours : ... « Monasterium intra terminum Pictavensem cujus... nomen lectioni non indidimus, quia locus ille usque hodie Cellula Sancti Maxentii vocatur [2]. »

[1] Bouteroue, *Recherches curieuses*, p. 221. — Conbrouse, *monét. méroving.*, pl. XI, n° 6. — *Revue num.* 1847, pl. V, n° 5.

[2] Lib. II, c. XVII.

SANCTONI. *Saintes.*

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, S̄CONIS en deux lignes. (Pl. XIII, n° 45.)

Ce denier n'a pas été trouvé avec ceux que nous avons décrits jusqu'à présent. Il fait partie de la collection du prince Théophile Gagarine ; mais nous profitons de l'occasion qui se présente de le faire connaître.

Il nous semble évident que SCO est une abréviation de *Sancto*, et que la légende entière doit se lire SANCTONIS. L'habitude qu'on avait au moyen âge d'abréger par contraction le titre de *Sanctus* à tous les cas, devait rendre facile la lecture de ce nom de lieu. Déjà, en 1839, en restituant à Saintes une monnaie attribuée à Autun, nous avions proposé de développer la légende STCINAS en *Sanctinas*[1]. Il nous semble que le denier de Charlemagne vient à l'appui de cette opinion. M. le comte A. de Gourgue a publié dans la *Revue* un denier de Charlemagne à la légende EGOLISINA[2]. Ainsi donc, Saintes et Angoulême frappaient monnaie au VIIIe siècle, et cela peut nous donner l'espoir de retrouver ces deniers de Louis le Débonnaire, dont parle le moine Adhémar de Chabanais : *Monetam Egolismensem et Santonicensem suo nomine scalpere jussit*, pièces dont jusqu'à présent nous ne connaissons que des reproductions altérées, fabriquées sous la troisième race.

Et maintenant, nous demandons au lecteur de nous pardonner la forme aride sous laquelle nous lui présentons tant de notes rapidement accumulées. Nous avons un peu

[1] *Revue numismatique*, 1839 t. IV, p. 252.

[2] *Revue numismatique*, 1841, t. VI, p. 719.

compté, parfois, sur l'éloquence de nos planches, et sur une interprétation bienveillante de quelques opinions trop brièvement exprimées. Les antiquaires ne nous en voudront pas, du moins, d'avoir cru qu'ils nous entendraient à demi mot.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Essai sur les Monnaies des royaume et duché de Bretagne, par Alexis Bigot, membre de la Société archéologique d'Ille et Vilaine. 1 vol. in-8° de 422 pages et 40 pl. lith. Paris, Rollin, 1857.

M. Alexis Bigot vient d'éditer un gros volume qui s'imprimait pendant que je commençais dans cette *Revue* la série des articles que je compte consacrer à l'étude des monnaies de Bretagne. Je l'attendais avec impatience, je l'avoue, parce que, personnellement, je connaissais le zèle de l'auteur; j'avais le droit d'espérer que M. Bigot saurait réunir les dessins de presque toutes les anciennes monnaies de sa province, et cette espérance a été largement justifiée. Un volume qui contient la description de près de seize cents monnaies différentes, et quarante planches bien remplies, voilà, j'espère, une collection de matériaux comme peu de provinces peuvent en offrir aux érudits.

Mon intention, dans cet article, n'est pas de faire un examen détaillé de « l'*Essai :* » je veux seulement dire le plan adopté par l'auteur, examiner brièvement si les études que j'ai déjà publiées se trouvent corroborées ou démenties par les monuments, et terminer par quelques considérations générales sur le livre lui-même. — Si j'agis ainsi, c'est que j'ai le projet de continuer les articles que j'ai commencés sous le titre de « *Notes sur l'histoire*

» *monétaire de l'ancienne province de Bretagne :* » or il m'arrivera alors, à chaque instant, de recourir au livre de M. A. Bigot.

L'*Essai* commence à l'époque mérovingienne, et continue jusqu'au 14 janvier 1539, date de l'ordonnance par laquelle François Ier mit fin au monnayage breton. Cette période de mille ans, environ, est partagée par l'auteur en six époques, dont voici les rubriques : périodes *mérovingienne, carlovingienne, de Dreux, d'imitation, bretonne* et *franco-bretonne.*

La période mérovingienne, précédée d'un résumé très-succinct des faits, et de la chronologie des chefs bretons et des rois franks contemporains, comprend les tiers de sous rangés d'après l'ordre géographique des cités : je ne puis qu'approuver M. Bigot, qui en imitant ainsi M. Fillon, a su apprécier cet excellent classement dont l'idée première appartient à M. de Longpérier.

Les autres périodes contiennent également le résumé des faits généraux, ainsi que les principaux événements du règne de chacun des personnages qui dominèrent en Bretagne : ce résumé est suivi d'une description exacte des monnaies, avec le poids, et l'indication des ouvrages ou des cabinets auxquels elles sont empruntées. — Le volume se termine par un recueil de documents monétaires.

Ainsi que je l'ai fait pressentir quelques lignes plus haut, je n'examinerai ici que les monnaies classées par M. Bigot dans la période carlovingienne, puisque ce sont justement celles-là qui ont fait l'objet des dissertations que j'ai publiées jusqu'à ce jour; il s'agit par conséquent des pièces frappées depuis 753 jusqu'au commencement du XIIIe siècle.

La dénomination de *carlovingienne* donnée à cette série me semble discutable : on ne peut, en effet, la prendre que dans deux acceptions.

Ou M. Bigot veut indiquer que ces monnaies ont été émises sous l'influence carlovingienne, et il connaît trop bien son histoire pour avancer un pareil fait, puisque sur soixante-quatorze pièces différentes, il n'y en a que sept seulement qui soient vé-

ritablement émises par les rois carlovingiens ou leurs lieutenants.

Ou l'auteur veut simplement indiquer que la série monétaire en question est imitée, pour les types, des derniers des rois franks de la seconde race : or je trouve cinquante-deux pièces sur lesquelles cette imitation est difficile à constater : à mon avis, cette période numismatique eût dû être appelée, de préférence à toute autre, *période bretonne*, car jamais peut-être la province ne fut plus autonome que pendant l'intervalle qui sépare Charles le Chauve et Philippe-Auguste.

Je viens de dire que les sept premiers numéros de la planche IV de M. Bigot, me semblent seuls être vraiment carlovingiens : contrairement à mon confrère, je considère donc les n°s 8 à 11 comme n'étant plus royaux : ces n^os^ sont ceux de deniers et d'oboles de Rennes et de Nantes, au type carolin de Charles le Chauve, attribués à ce dernier par M. Bigot.

Mon raisonnement pour appuyer cette divergence d'opinion est bien simple : ces pièces sont évidemment postérieures à l'édit de Pistes : or ce règlement est de 864, et depuis l'an 846 au moins, l'Armorique avait secoué le joug des Franks.

Bien plus, le règne de Nominoë ayant fini en 851, il faut conclure nécessairement que s'il a imité des monnaies, ce furent celles de Louis le Débonnaire, mais j'en doute d'autant plus que la tradition elle-même garde le silence à cet égard. Il reste donc établi, à mes yeux, que les pièces 8 à 11, planche IV; 1, 2, 3, 5, planche V, représentent les *numi carolici* frappés par les bretons depuis le règne de Salomon jusqu'à l'avénement d'Alain III (de 864 à 1008). Nous nous accordons, M. Bigot et moi, à reconnaître que ce dernier prince mit son nom sur des monnaies; seulement M. Bigot lui donne le denier à l'astre, que je revendique pour Alain-Fergent, tandis que je reste convaincu que le denier au type carlovingien attribué à Alain Ier par l'auteur de « l'*Essai* » est le seul qui lui appartienne.

Du reste, je crois que M. Bigot a été trop désireux d'at-

tribuer aux princes armoricains des monnaies anonymes ou dont les légendes sont presque indéchiffrables : il ne doit pas espérer que l'on acceptera dès à présent les pièces qu'il donne à Nominoë, à Érispoë, à Gurwand et Pasqweten, à Judicaël et Alain, à Juhel-Berenger, à Alain Barbetorte, à Geoffroi Ier, à Hoël II. — En principe je crois que, dans une série de pièces anonymes, il faut éviter de chercher des attributions à des princes qui n'y figurent ni par leurs noms, ni par leurs monogrammes ni par leurs blasons.

Cependant je remarque dans les planches de M. Bigot deux monnaies qui peuvent, par exception, être presque sûrement données à Alain Barbetorte, bien qu'elles soient anonymes : l'une est de l'atelier de Rennes, l'autre de celui de Nantes, et toutes deux, avec des légendes barbares, présentent un type qui est copié évidemment des deniers du roi Eudes ; ces pièces forment une exception curieuse au milieu des *numi carolici*, et l'histoire peut expliquer cette attribution que M. Bigot a pressentie sans l'appuyer ou la justifier.

La ville d'Angers frappa des monnaies au type et au monogramme odonique : or Alain Barbetorte, fut en rapport avec l'évêque d'Angers, et lui fit même de riches libéralités pour lui témoigner sa reconnaissance de ce que, pendant les invasions normandes, il avait accueilli charitablement le clergé du pays nantais : relevant de ses ruines la ville de Nantes, dans laquelle on n'avait peut-être pas frappé monnaie depuis Nominoë, il était tout naturel que, s'il y frappa monnaie, il y imitât les pièces des cités les plus voisines comme Tours et Angers où se forgeait alors la monnaie au nom du roi Eudes. Bientôt les nouveaux ravages des Normands bouleversèrent encore l'œuvre d'Alain. Les faits permettraient, ce me semble, d'expliquer comment il se fait que, temporairement, le monogramme odonique ait pénétré en Armorique d'abord dans l'atelier de Nantes, ensuite dans celui de Rennes.

L'étude attentive des monnaies au type et au monogramme du

comte Conan me force à modifier encore mon opinion sur ses pièces, et, en rétractant ce que j'ai déjà eu occasion de dire dans ce même recueil (1856, p. 412), de me mettre aussi en opposition avec M. Bigot. Je crois donc que tous les deniers qui portent le nom de Conan appartiennent exclusivement à Conan II, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un règne de vingt-six ans ait laissé de nombreuses monnaies : il se peut que les barons bretons, d'ailleurs, aient, eux qui se croyaient également souverains, imité quelquefois dans leurs domaines les espèces du comte; de plus, jusqu'à plus ample informé, je suis porté à penser que les deniers de Conan furent continués sous le règne de Hoël II : j'ai déjà fait remarquer que Hoël Ier n'ayant pas été maître de Rennes, l'abbaye de Saint-Melaine n'avait pas dû faire figurer son nom sur les monnaies dont la fabrication était sous sa direction.

C'est à l'imitation des monnaies ducales que j'attribue le denier IVS au nom de Geoffroi que M. Bigot donne à Geoffroi comte de Rennes en 1084 : son analogie avec les pièces de Conan III qui portent aussi IVS me porte à rechercher si pendant le règne de ce dernier (1112-1148), quelque prince ne put pas imiter les monnaies des souverains de la province : or dans l'intervalle limité par les dates ci-dessus énoncées, je vois un personnage qui peut revendiquer ces monnaies, c'est Geoffroi Boterel, fils du comte Étienne, seigneur du Penthièvre, et qui, en s'établissant à Lamballe, s'était révolté contre son père et déclaré indépendant. Comme Étienne frappait monnaie à Guingamp, il est très-supposable que Geoffroi en fit autant à Lamballe, et dans le pays qui relevait de cette ville, il était plus naturel d'imiter les monnaies de Rennes que celles de Guingamp : cette conjecture mérite peut-être d'être étudiée.

M. Bigot a retrouvé le denier d'Eudes II de Porhoët dont je prévoyais l'existence.

L'examen que je viens de faire de quelques pages seulement peut donner une idée de l'intérêt du volume : je termine par quelques observations qui s'appliquent au livre en général.

Et d'abord, le lecteur est étonné d'y voir figurer encore les noms de princes apocryphes tels que Conan Mériadec, et de constater que l'auteur ne paraît pas avoir mis à profit les recherches savantes des historiens modernes comme MM. de Courson et de Laborderie : un grand nombre de souverains qui sont indiqués par M. Bigot furent des chefs bretons, et non pas des souverains de l'Armorique, et il faut bien se garder de vouloir plier la numismatique à l'histoire de convention éditée par les savants des deux derniers siècles.

Ensuite, dans la partie mérovingienne, je trouve qu'il y avait lieu de mentionner en détail, ou de discuter les attributions faites par M. Ch. Lenormant; les travaux d'un homme de la valeur du docte académicien doivent être adoptés ou combattus franchement. Il y a encore un point qui a échappé à l'auteur, et qui a bien sa valeur au point de vue hagiographique : je veux parler des triens de Cambon, longtemps attribués à Chambon, et que M. de Longpérier a restitués à la Bretagne : ces pièces représentent deux personnages sur une barque, tenant ensemble une croix.

Les personnages ainsi figurés en Armorique ne sont autre chose que les saints venus aux ve et vi^e^ siècles d'outre-mer, de la Bretagne insulaire : dans les ruines de l'abbaye de Beauport, j'ai retrouvé un petit bas-relief sur lequel on voit saint Rion et saint Maudez représentés comme sur les triens de Cambon. On sait seulement, en ce qui concerne cette localité, qu'il y résida au vi^e^ siècle un ermite du nom de saint Victor, dont la légende n'est plus connue; peut-être la retrouvera-t-on, et saura-t-on quel était le compagnon de ce pieux personnage, venu d'Angleterre, et qui évidemment évangélisa avec lui le pays de Cambon. Il faut remarquer que le monétaire Francio représentait quelquefois saint Victor seul. A Rennes nous retrouvons probablement saint Amand, patron de la ville, et que l'on invoqua longtemps dans les calamités publiques. A Marcillé-Robert il y a aussi un saint local à déterminer : j'espère que mes observations

pourront attirer l'attention des archéologues bretons vers les souvenirs qu'ils peuvent retrouver sur des monnaies ordinairement dépourvues d'intérêt historique local.

On doit louer M. Bigot d'avoir publié des documents monétaires à la fin de son catalogue raisonné : cependant je crois qu'il aurait pu augmenter le nombre de ses textes. Je cherche inutilement en effet, dans ses « pièces justificatives, » les démêlés de Charles de Blois avec l'évêque de Cornouaille au sujet de l'établissement d'un atelier à Quimper (D. Mor. 1,1455), et le document établissant l'existence de la monnaie de Brest en 1356 (id., 1521). Je noterai encore un passage d'une lettre adressée par les religieuses du couvent de Saint-Hilaire de Dinan au comte de Toulouse, dans laquelle elles disent « qu'elles » ont l'honneur d'avoir esté fondées par François second, duc de » Bretagne, lequel en l'année mil quatre cent quatre ving leur » fist expédier des bulles en court de Rome, leur donna sa chap- » pelle, *le lieu où il faisoit battre monnoie*, etc. » Ces exemples permettent de supposer que des recherches sérieuses dans les archives révéleraient des textes intéressants au sujet des ateliers monétaires de Bretagne. M. Bigot est, je crois, le premier à indiquer leur existence; mais parmi ceux qu'il propose, il y en a plusieurs qui semblent discutables, Saint-Brieuc, par exemple.

Du moment que M. Bigot publiait un *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, j'aurais voulu qu'il ne s'arrêtât pas à l'année 1539, et qu'en vrai breton, il n'ait considéré les rois de France que comme ducs de Bretagne; il aurait ainsi pu étudier les souvenirs numismatiques de la Ligue qui ont dû laisser des traces dans une province aussi peu disposée à recevoir le roi de Navarre avant sa conversion.

Ainsi, dans une brochure publiée par M. Mahéo sur le château de Dinan, je vois que le duc de Mercœur y établit sa cour des monnaies dans la tour Coëtquen, et la transféra ensuite dans la rue de l'Horloge, en l'hôtel de l'évêque de Saint-Malo situé au

nord de l'ancienne église des religieux dominicains. Voici un extrait de lettres relatives à ce fait.

« Considérant que la ville de Dinan est assise en un lieu proche des meilleures villes de la province et qu'elle s'est toujours maintenue et conservée en la sainte union sous notre aide, et que pour cette raison, elle doit être grandement décorée et augmentée, comme nous l'en connaissons très-digne, avons transféré et établi, transférons et établissons en ladite ville de Dinan la monnaie qui souloit travailler en ladite ville de Rennes, pour y être dorénavant tenue et exercée par vingt maîtres et autres officiers, tout ainsi et à l'exemple des autres monnaies du royaume. EMMANUEL DE LORRAINE. »

En résumé, M. Bigot a donné sur les monnaies de sa province un recueil précieux de bons dessins, et un catalogue soigneusement rédigé, sans lequel il serait bien difficile de faire quelque chose de sérieux; dans un pays où les souvenirs historiques sont à étudier et à coordonner sur de nouvelles bases, pour arriver à la vérité, on est heureux de trouver des travailleurs laborieux qui veulent bien se donner la peine de réunir les matériaux de manière à les mettre facilement à la portée de tous les amis de la science. A. de B.

CHRONIQUE.

LETTRE A M. J. DE WITTE,

Directeur de la *Revue numismatique*.

Monsieur,

Dans la *Revue* de 1856, à l'occasion d'un travail du savant abbé Cochet, inséré pages 210 et suivantes, vous avez appelé l'attention sur la question de savoir quelles sont les monnaies romaines les plus récentes que l'on découvre habituellement dans les Gaules, et fait appel aux renseignements qui pourraient être fournis sur ce point intéressant.

J'ai cru pouvoir, dans ce but, signaler le contingent numismatique que le département de la Manche en particulier peut présenter pour éclairer la question.

Le tableau que je vous adresse comprend l'indication sommaire des découvertes successives qui ont été faites, dans cette partie de la France, depuis le milieu du siècle dernier jusqu'à nos jours : il a été dressé, en grande partie, d'après les notes laissées par M. de Gerville, ancien correspondant de l'Institut, qui, pendant le cours d'une longue vie spécialement vouée au culte de la science et des monuments de l'antiquité, avait apporté un soin tout particulier à décrire ou à noter ceux de ces monuments dont le temps amenait la découverte dans le département où il résidait.

Les travaux de quelques antiquaires normands, entre autres de MM. Asselin et Duchevreuil, et enfin quelques recherches personnelles, m'ont permis d'établir un catalogue assez complet pour que ce travail puisse être présenté comme une statistique fidèle des divers dépôts qui ont été recueillis.

Chose assurément digne de remarque, sur ce point reculé de la Gaule, dans cette presqu'île qui, par sa position, semblait devoir rester en dehors du mouvement général du commerce intérieur, on retrouve, à peu d'exceptions près, les monnaies de tous les princes qui ont gouverné l'empire jusqu'aux premières années du IVe siècle.

Ce fait prouverait, à lui seul, la fixité de l'établissement romain dans nos contrées, si la chose pouvait être mise en doute. A en juger par les enfouissements, c'est principalement à partir des règnes de Claude et de Néron et jusqu'à l'époque de Constantin et de ses fils, que cet établissement paraît avoir eu une existence qui a pu être troublée par des soulèvements partiels, mais qui n'en a pas moins été persistante et durable.

Au delà du règne de Constantin, les découvertes de monnaies romaines deviennent de plus en plus rares dans le département de la Manche : elles consistent, à peu près uniquement, en médailles d'or trouvées isolément sur quelques points; la dernière en date, celle de Sévère III, est recueillie sur un îlot longtemps inhabité, séparé du rivage par un petit bras de mer, et toutes les communes où des découvertes sont signalées appartiennent au littoral.

Veuillez agréer, etc. DENIS LAGARDE.

Cherbourg, le 18 juillet 1857.

Liste chronologique des empereurs romains dont on a retrouvé des monnaies dans le département de la Manche pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle et la première moitié du XIXe, avec l'indication du lieu et de la date de leur découverte.

DATES DU RÈGNE. Av. J.-C.	De J.-C.	
29	14	AUGUSTE. Saint-Pèlerin (1 monnaie d'or), 1780. Le Vicel, 1782. Cherbourg (Coriallum), 1829 et 1857 [1]. Coutances (Cosediæ et plus tard Constantia), 1832.
21 - 12 av. J.-C.		AGRIPPA. Coutances, 1832. Les Moitiers d'Alonne, 1834.
14 - 37 de J.-C.		TIBÈRE. Coutances, 1762 et 1832. Le Vicel, 1782. Valognes, 1827. Cherbourg, 1829, 1848 et 1857.
4 -	19	GERMANICUS. Cherbourg, 1829 et 1848. Coutances, 1832.
31 et	33	NÉRON et DRUSUS. Cherbourg, 1848.
37 -	41	CALIGULA. Coutances, 1832. Cherbourg, 1848.
41 -	54	CLAUDE. Valcanville, 1782. Maupertuis, 1783. Avranches (Ingena et plus tard Abrincæ), 1788 et 1832. Coutances, 1832. Cherbourg, 1829 et 1848.
54 -	68	NÉRON. Tourlaville (1 monnaie d'or), 1775. Coutances, 1762 et 1836. Le Vicel, 1782. Yvetot, près Valognes, 1782. Cantelou (1 monnaie d'or), 1782. Maupertuis, 1783. Saint-Cosme (Crociatonum), 1806. Brix (1 monnaie d'or), 1806. Valognes, 1827. Cherbourg, 1829.
	69	VITELLIUS. Le Vicel, 1782.
69 -	79	VESPASIEN. Coutances, 1762. Le Vicel, 1782. Yvetot, 1782. Avranches, 1788. Hardinvast, 1819. Tamerville, 1825. Cherbourg, 1829. Barfleur, 1842 [2]. Alleaume (Alauna), époque non déterminée.
79 -	81	TITUS. Le Vicel, 1782. Cherbourg, 1829. Barfleur, 1842.
81 -	96	DOMITIEN. Coutances, 1762. Yvetot, 1782. Le Vicel, 1782. Avranches, 1788 et 1832 (1 monnaie d'or), 1836.

[1] Voir la *Revue numismatique de* 1857, p. 82.

[2] La découverte faite à Barfleur en mai 1842, comprenait environ 1,000 médailles en grand bronze depuis Vespasien jusqu'à Philippe le père.

DATES DU RÈGNE.
De J.-C.

Argouges, 1818. Hardinvast, 1819. Chiffrevast, 1827. Cherbourg, 1829 et 1848. Neuville, 1832. Le Theil (1 monnaie d'or), 1836. 1836. Barfleur, 1842. Gorges, époque non déterminée.

96 - 98 NERVA. Hardinvast, 1819. Cherbourg, 1829. Avranches, 1832. Barfleur, 1842.

98 - 117 TRAJAN. Yvetot, 1782. Le Vicel, 1782. Fermanville, 1786. Avranches, 1788. Gorges, époque non déterminée. Saint-Cosme, époque non déterminée. Montaigu-la-Brisette, 1817. Hardinvast (2 monnaies d'or), 1819. Alleaume (1 monnaie d'or), époque non déterminée (1 denier à légendes grecques), 1831 [1]. Reville, 1820. Valognes, 1827. Cherbourg, 1829. Omonville-la-Petite, époque non déterminée. Beaumont-Hague (1 monnaie d'or), 1830. Neuville, 1832. Barfleur, 1842. Sacey (1 monnaie d'or), 1839. Houesville (1 monnaie d'or), 1850.

98 - 117 PLOTINE. Barfleur, 1842.

" MATIDIE. Barfleur, 1842.

117 - 138 HADRIEN. Yvetot, 1782. Fermanville, 1786. Saint-Cosme, époque non déterminée. Hardinvast, 1819. Sottevast 1819. Reville, 1820. Valognes, 1827. Cherbourg, 1829. Neuville, 1832. Sainte-Geneviève, 1832. Montfarville, 1834. Les Moitiers d'Alonne, 1834. Barfleur, 1842.

117 - 137 SABINE. Barfleur, 1842.

135 - 138 AELIUS. Tamerville, 1825. Cherbourg, 1829 et 1857. Barfleur, 1842.

138 - 161 ANTONIN LE PIEUX. Alleaume (1 monnaie d'or), 1730. Cherbourg, 1741 [2], 1828, 1829 et 1848. Yvetot, 1782.

[1] Deux monnaies grecques de Trajan ont été trouvées dans le département de la Manche : l'une à Alleaume, près Valognes, où il existe encore des restes d'un amphithéâtre et d'un balnéaire ; l'autre à Cherbourg en 1829. La première est en argent ; la seconde est un moyen bronze frappé à Césarée de Cappadoce.

[2] Voir les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVI (*Histoire*), p. 131.

DATES DU RÈGNE.
De J.-C.

Le Vicel, 1782. Monthuchon, 1782. Fermanville, 1786. Montmartin-en-Greignes, 1804. Saint-Cosme, époque non déterminée. Coutances, 1807. Beslon (1 monnaie d'or), 1813. Montaigu-la-Brisette, 1817. Reville, 1820. Brix, 1823. Tamerville, 1825. Barfleur, 1842.

138 - 141 FAUSTINE L'AINÉE. Alleaume (1 monnaie d'or), 1730. Cherbourg, 1741 et 1829. Yvetot, 1782. Le Vicel, 1782. Monthuchon, 1782. Fermanville, 1786. Mont Saint-Michel, époque non déterminée. Reville, 1820. Tamerville, 1825. Saint-Pèlerin, époque non déterminée. Avranches, 1832. Barfleur, 1842.

161 - 180 MARC-AURÈLE. Cherbourg, 1741 et 1829. Yvetot, 1782. Le Vicel, 1782. Brix (1 monnaie d'or), 1783 (1 monnaie d'or) 1806 et 1823. Fermanville, 1786. Montmartin-en-Greignes, 1804. Saint-Cosme, époque non déterminée. Sottevast, 1819. Reville, 1820. Avranches, 1832. Barfleur, 1842. Alleaume, 1845.

161 - 175 FAUSTINE JEUNE. Yvetot, 1782. Le Vicel, 1782. Fermanville, 1786. Reville, 1820. Valognes, 1837. Barfleur, 1842. Marigny, 1844.

161 - 169 L. VERUS. Valcanville, 1778. Le Vicel, 1782. Monthuchon, 1782. Gréville, 1792. Saint-Cosme, époque non déterminée. Sottevast, 1819. Cherbourg, 1829. Barfleur, 1842.

164 - 169 LUCILLE. Cherbourg, 1741 et 1829. Yvetot, 1782. Le Vicel, 1782. Monthuchon, 1782. Fermanville, 1786. Saint-Cosme, époque non déterminée. Barfleur, 1842.

180 - 192 COMMODE. Cherbourg, 1741. Yvetot, 1782. Valcanville, 1782. Le Vicel, 1782. Monthuchon, 1782. Fermanville, 1786. Coutances, 1790. Saint-Cosme, époque non déterminée. Doville, 1816. Sottevast, 1819 [1]. Barfleur, 1842. Alleaume, 1845.

[1] La commune de Sottevast, canton de Briquebec, a fourni la trouvaille la plus remarquable du département; le dépôt qui y a été rencontré en mars 1819 ne comprenait pas moins de 3,000 monnaies en argent, au nombre desquelles

DATES DU RÈGNE.
De J.-C.

180 - 183 CRISPINE. Yvetot, 1782. Fermanville, 1786. Saint-Cosme, époque non déterminée. Cherbourg, 1829. Barfleur, 1842.

192 - 193 PERTINAX. Sottevast, 1819.

192 - 193 DIDIA CLARA. Sottevast, 1819. Barfleur, 1842.

193 - 211 SEPTIME SÉVÈRE. Alleaume, 1730. Le Vicel, 1782. Sottevast, 1819. Barfleur, 1842.

193 - 211 JULIA DOMNA. Sottevast, 1819. Barfleur, 1842. Valognes, 1853.

211 - 217 CARACALLA. Le Vicel, 1782. Sottevast, 1819. Saint-Germain-de-Tournebut, 1833. Urville, 1836. Barfleur, 1842.

211 - 212 PLAUTILLE. Le Vicel, 1782. Sottevast, 1819. Barfleur, 1842.

211 - 212 GETA. Le Vicel, 1782. Sottevast, 1819. Barfleur, 1842.

217 - 218 MACRIN. Sottevast, 1819.

217 - 218 DIADUMÉNIEN. Sottevast, 1819.

218 - 222 ELAGABALE. Sottevast, 1819.

219 - 220 JULIA PAULA. Sottevast, 1819.

220 - 222 AQUILIA SEVERA. Sottevast, 1819.

218 - 222 JULIA SOEMIAS. Sottevast, 1819. Barfleur, 1842.

218 - 222 JULIA MAESA. Sottevast, 1819.

222 - 235 ALEXANDRE SÉVÈRE. Sottevast, 1819. Urville, 1836. Barfleur, 1842.

226 - 235 ORBIANA. Sottevast, 1819.

222 - 235 JULIA MAMAEA. Sottevast, 1819.

235 - 238 MAXIMIN. Sottevast, 1819. Reville, 1820.

» PAULINA. Sottevast, 1819.

235 - 238 MAXIME. Sottevast, 1819.

238 GORDIEN D'AFRIQUE PÈRE. Sottevast, 1819.

238 GORDIEN D'AFRIQUE FILS. Sottevast, 1819.

238 BALBIN. Sottevast, 1819.

238 PUPIEN. Sottevast, 1819.

238 - 244 GORDIEN LE PIEUX. Le Vicel, 1782. Guilleberville,

figurent les pièces les plus rares de la série romaine comprises entre Commode et Postume.

DATES DU RÈGNE.
De J.-C.

1818. Hardinvast, 1819. Sottevast, 1819. Reville, 1820. Saint-Lô d'Ourville, 1820. Varreville, 1822. Urville, 1836. Barfleur, 1842. Valognes, 1853.

244 - 249 PHILIPPE PÈRE. Le Vicel, 1782. Gorges, époque non déterminée. Carentan, 1815. Guilleberville, 1818. Mont Saint-Michel, époque non déterminée. Sottevast, 1819. Varreville, 1822. Urville, 1836. Barfleur, 1842. Valognes, 1853.

244 - 249 OTACILIA. Sottevast, 1819. Urville, 1836. Barfleur, 1842. Valognes, 1853.

244 - 249 PHILIPPE FILS. Coutances, 1810. Sottevast, 1819. Varreville, 1822. Urville, 1836. Valognes, 1853.

249 - 251 TRAJAN DÈCE. Briquebec, 1810. Sottevast, 1819. Urville, 1836. Valognes, 1853.

249 - 251 ETRUSCILLE. Sottevast, 1819. Urville, 1836. Valognes, 1853.

249 - 251 HER. ETRUSCUS. Sottevast, 1819. Urville, 1836. Valognes, 1853.

249 - 251 HOSTILIEN. Sottevast, 1819.

251 - 254 TREBONIEN GALLE. Briquebec, 1810. Sottevast, 1819. Urville, 1836. Valognes, 1853.

251 - 254 VOLUSIEN. Sottevast, 1819. Urville, 1836. Valognes, 1853.

254 EMILIEN. Sottevast, 1819. Urville, 1836.

254 - 260 VALÉRIEN. Herenguerville, 1804. Briquebec, 1810 et 1857. Guilleberville, 1818. Sottevast, 1819. Urville, 1836. Valognes, 1853.

" MARINIANA. Sottevast, 1819. Briquebec, 1857.

260 - 268 GALLIEN. Le Vicel, 1782. Méautis, 1783. Turqueville, époque non déterminée. Briquebec, 1809 et 1857. Barfleur, époque non déterminée. Vierville, 1818. Guilleberville, 1818. Sottevast, 1819. Saint-Lô d'Ourville, 1820. Varreville, 1822. Nehou, 1832. Urville, 1836. Marigny, 1844. Cherbourg, 1852. Sainte-Mère-Église, 1853. Valognes, 1853.

260 - 268 SALONINE. Le Vicel, 1782. Guilleberville, 1818. Urville,

DATES DU RÈGNE.
De J.-C.

1836. Cherbourg, 1848. Valognes, 1853. Briquebec, 1857.

253 - 259 SALONIN. Guilleberville, 1818. Sottevast, 1819. Urville, 1836. Valognes, 1853. Briquebec, 1857.

258 - 267 POSTUME. Le Vicel, 1782. Méautis, 1783. Montmartin-en-Greignes, 1804. Barfleur, époque non déterminée. Briquebec, 1809 et 1857. Saint-Cosme, époque non déterminée. Vierville, 1818. Guilleberville, 1818. Sottevast, 1819. Cherbourg, 1829. Turqueville, époque non déterminée. Avranches, 1832. Urville, 1836. Aigneaux, 1836. Valognes, 1853.

265 - 267 VICTORIN. Le Vicel, 1782. Vierville, 1818. Guilleberville, 1818. Sainte-Mère-Église, 1853. Briquebec, 1857.

267 - 272 TETRICUS PÈRE. Le Vicel, 1782. Guilleberville, 1818. Montanel, 1837. Briquebec, 1857.

267 - 272 TETRICUS FILS. Le Vicel, 1782. Saint-Nicolas de Granville (1 monnaie d'or), 1820. Briquebec, 1857.

268 - 270 CLAUDE LE GOTHIQUE. Le Vicel, 1782. Vierville, 1818. Cherbourg, 1829 et 1848. Briquebec, 1857.

270 QUINTILLE. Briquebec, 1810 et 1857.

270 - 275 AURÉLIEN. Hérenguerville, 1804. Briquebec, 1810 et 1857. Guilleberville, 1818. Sainte-Mère-Église, 1853.

270 - 275 SÉVÉRINE. Briquebec, 1810.

275 - 276 TACITE. Hérenguerville, 1804. Briquebec, 1810. Guilleberville, 1818. Varreville, 1822.

276 FLORIEN. Hérenguerville, 1804. Briquebec, 1810, Guilleberville, 1818.

276 - 282 PROBUS. Méautis, 1783. Coutances, 1790. Gorges, époque non déterminée. Hérenguerville, 1804. Briquebec, 1810. Vierville, 1818. Guilleberville, 1818. Saint-Lô d'Ourville, 1820. Varreville, 1822. Sainte-Mère-Église, 1853.

282 - 283 CARUS. Briquebec, 1810.

283 - 284 NUMÉRIEN. Briquebec, 1810.

283 - 285 CARINUS. Hérenguerville, 1804. Briquebec, 1810. Saint-Lô d'Ourville, 1820.

DATES DU RÈGNE.
De J.-C.

283 - 285 MAGNIA URBICA Hérenguerville, 1804.

285 - 305 DIOCLÉTIEN. Hérenguerville, 1804. Montchaton, 1810. Vindefontaine (1 monnaie d'or), 1812. Argouges, 1818. Réville, 1820. Saint-Lô d'Ourville, 1820. Cherbourg, 1848.

286 - 310 MAXIMIEN HERCULE. Hérenguerville, 1804. Cherbourg, 1848.

287 - 293 CARAUSIUS. Sottevast, 1837.

293 - 296 ALLECTUS. Hérenguerville, 1812.

305 - 306 CONSTANCE CHLORE. Hérenguerville, 1804. Reville, 1820. Saint-Lô d'Ourville, 1820. Sainte-Mère-Église, 1853.

305 - 311 GALÈRE MAXIMIEN. Hérenguerville, 1804. Sainte-Mère-Église, 1853.

308 - 313 MAXIMIN DAZA. Hérenguerville, 1804. Cherbourg, 1848. Sainte-Mère-Église, 1853.

306 - 312 MAXENCE. Cherbourg, 1848. Sainte-Mère-Église, 1853.

307 - 323 LICINIUS PÈRE. Cherbourg, 1829 et 1848. Sainte-Mère-Église, 1853.

308 - 337 CONSTANTIN LE GRAND. Helleville (six médaillons et trois médailles en or), 1780 [1]. Mont Saint-Michel, époque non déterminée. Tourlaville (1 monnaie d'or), 1820. Sainte-Marie-du-Mont (1 monnaie d'or), 1822. Cherbourg, 1829 et 1848. Avranches, 1832. Sainte-Mère-Église, 1853 [2].

317 - 326 CRISPUS. Cherbourg, 1828 et 1848. Sainte-Mère-Église, 1853.

337 - 340 CONSTANTIN II. Helleville (1 médaillon et 1 médaille en or), 1780. Cherbourg, 1848. Sainte-Mère-Église, 1853.

337 - 350 CONSTANT Ier. Helleville (2 monnaies d'or), 1780.

[1] Les médaillons de Constantin et de ses fils, dont il est ici question, étaient au nombre de ceux qui, dans la nuit du 5 novembre 1831, furent soustraits à la Bibliothèque royale par d'audacieux malfaiteurs : ils avaient été trouvés dans une propriété appartenant à la famille de M. le général comte Du Moncel.

[2] Voir la *Revue numismatique de* 1854, p. 81.

DATES DU RÈGNE.
De J.-C.

337 - 361 CONSTANCE II. Helleville (2 médaillons et 2 médailles en or), 1780.

361 - 363 JULIEN II. Gorges (1 monnaie d'or), 1825.

364 - 375 VALENTINIEN Ier. Ros-sur-Couesnon (1 monnaie d'or), 1820.

364 - 378 VALENS. Montfarville (1 monnaie en or), 1795.

367 - 383 GRATIEN. Cherbourg, 1848.

375 - 392 VALENTINIEN II. Cherbourg, 1848.

383 - 388 MAGNUS MAXIMUS. Tamerville (1 monnaie en or), 1820.

421 GALLA PLACIDIA. Sottevast (1 monnaie en or), 1760.

461 - 465 LIBIUS SEVERUS. Ile Pelée, en rade de Cherbourg (1 monnaie en or), 1780 [1].

[1] *Histoire manuscrite de Cherbourg*, par M. de Chantereyne (Bibliothèque communale). Cette pièce était au revers de VICTORIA AUGGG — RA-CONOB.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

NUMISMATIQUE GAULOISE.

DENIERS A LA LÉGENDE KAΛЄT-ЄΔOY.

Le moment est venu, je crois, de s'occuper d'un travail d'ensemble sur la numismatique gauloise. De tout côté les monnaies de nos ancêtres ont été recueillies avec une sorte de passion; les provenances habituelles ont été notées, et ce que je prévoyais, il y a un peu plus de vingt ans, lors de la fondation de ce recueil, n'a pas manqué d'arriver. C'est-à-dire que parmi les monnaies gauloises anépigraphes, il y en a un bon nombre que l'on peut en quelque sorte attribuer, avec toute certitude, à telle ou telle peuplade. Il ne faudrait pas croire néanmoins que tout est fait; il serait même plus exact de dire que presque tout reste encore à faire pour opérer la classification définitive des monnaies antiques de la Gaule. Cela tient à ce que la lecture de certaines légendes défectueuses a été trop hypothétique dès l'abord, ou bien à ce que des légendes, quoique correctement lues, ont été interprétées *à priori*, sans qu'il fût tenu compte de la provenance habituelle des pièces qui offraient

ces légendes. Est-ce à dire cependant que les attributions nouvelles à proposer doivent être considérées comme à l'abri de toute incertitude? Loin de moi cette conviction présomptueuse! On peut resserrer très-notablement les limites des erreurs à commettre; on peut soumettre à l'appréciation des numismatistes des interprétations nouvelles beaucoup plus voisines de la vérité, si elles ne comportent pas l'évidence elle-même; voilà tout ce qu'il est permis d'espérer. C'est donc avec une extrême réserve que je vais successivement émettre des interprétations qui me paraissent à moi très-plausibles, et qui, néanmoins, pourront paraître à d'autres plus ou moins contestables.

Je me contenterai, pour cette fois, d'examiner l'origine d'une série de monnaies gauloises, dont les spécimens abondent dans toutes les collections, et sur le compte de laquelle je me suis trompé tout le premier. Ceux qui ont lu la *Revue numismatique* de 1836 et de 1837 comprendront aisément que je veux parler de ces petits quinaires d'argent offrant d'un côté la tête de Pallas des quinaires de la république romaine, et au revers un cheval au-dessus duquel se lit constamment la légende KAA, tandis que, sous son ventre et entre ses jambes, on voit différentes lettres grecques, plus ou moins nombreuses, et parfois accompagnées du symbole si vulgaire de la roue à quatre rayons.

Ces monnaies qui, je le répète, sont incontestablement les plus communes et les plus répandues de toute la suite gauloise, offrent un très-grand nombre de variétés qu'il serait superflu de décrire minutieusement ici. Toutes recevront cet honneur dans le travail d'ensemble dont je parlais en commençant, et dont les matériaux s'accumulent en ce moment même. Chacun sait que ces petites pièces passent, par une suite de transitions pour ainsi dire insensible,

à un type complet qui présente les deux légendes ΚΑΛΕΤ et ΕΔΟΥ. Inutile encore de rappeler qu'elles ont été classées aux *Calètes* d'abord, puis aux Leuks, puis à un Chaumont indéterminé, mais probablement à celui qui se trouve placé dans la circonscription du territoire des Leuks.

Ces trois attributions se valent, c'est-à-dire qu'elles sont restées à l'état de pures hypothèses, dont rien absolument ne pouvait démontrer la justesse. Voyons donc s'il n'est pas possible de trouver mieux, et nous reconnaîtrons une fois de plus que les solutions les plus simples sont toujours les dernières à se produire.

Je commencerai d'abord par poser un véritable axiome dont l'application serait, ce me semble, assez difficile à éluder. C'est que les monnaies innombrables, pour ainsi dire, de cette série, auprès de laquelle toutes les autres peuvent passer pour rares, doivent appartenir à une nation qui a joué dans l'histoire des Gaules un rôle très-important, très-probablement même le plus important.

Ceci posé, quel est le peuple gaulois qui a joui d'une véritable suprématie, constatée par les dires de César lui-même? C'est le peuple Éduen. Que lisons-nous, en effet, dans les récits de l'illustre capitaine?

« Locutus est pro his Divitiacus Æduus : Galliæ totius factiones esse duas : harum alterius principatum tenere Æduos, alterius Arvernos. » (Lib. I, c. 31.)

« Quæ senatus-consulta, quoties, quamque honorifica, in eos facta essent, ut omni tempore totius Galliæ principatum Ædui tenuissent, prius etiam quam nostram amicitiam adpetissent. » (Lib. I, c. 43.)

« ... Namque omnes civitates in partes divisæ sunt duas. Quum Cæsar in Galliam venit, alterius factionis principes erant Ædui, alterius Sequani; hi, quum per se minus va-

lerent, quod summa auctoritas antiquitus erat in Æduis, magnæque eorum erant clientelæ, etc. » (Lib. VI, c. 11 et 12.)

« Adventu Cæsaris facta commutatione rerum, obsidibus Æduis redditis, veteribus clientelis restitutis, novis per Cæsarem comparatis..... reliquis rebus eorum gratia dignitate que amplificata, Sequani principatum dimiserant. In eorum locum Remi successerant..... Eo tum statu res erat, ut longe principes haberentur Ædui, secundum locum dignitatis Remi obtinerent. » (Lib. VI, c. 12.)

« Unam esse Æduorum civitatem, quæ certissimam Galliæ victoriam distineat; ejus auctoritate reliquas contineri. » (Lib. VII, c. 37.)

« Magno dolore Ædui ferunt se dejectos principatu. » (Lib. VII, c. 63.)

« Duas (legiones) in Æduos misit, quorum in omni Gallia summam esse auctoritatem sciebat. » (Lib. VIII, c. 46.)

« Sic enim existimabat tutissimam fore Galliam, si Belgæ, quorum maxima virtus, et Ædui, quorum auctoritas summa esset, exercitibus continerentur. » (Lib. VIII, c. 54.)

Il serait difficile d'être plus explicite au sujet de la suprématie exercée dans la Gaule celtique par les Éduens, suprématie dont ils se virent un instant déchus, pour la recouvrer quelque temps après. Le peuple placé dans cette condition, toute interprétation de légende attributive mise à part, aurait bien quelque droit de revendiquer la possession des monnaies gauloises les plus communes dans nos collections. Le doute sur la légitimité de cette revendication reste-t-il possible lorsque les monnaies en litige offrent en toutes lettres la légende explicite ɛsor, qui n'est que la contre-partie évidente de la légende EDVIS de certains deniers frappés par l'helvète Orgétirix, lors de son alliance

avec Dumnorix et les Éduens ? Je puis, je pense, me dispenser de répondre.

Que devient alors la première légende KAΛЄT ? Essayons de le deviner à l'aide de la première phrase écrite par César :

« Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam, qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli, adpellantur. »

La région habitée par la race qui, dans son propre langage, se donnait le nom de Celtes, est devenue plus tard la Gaule lyonnaise, au milieu de laquelle se trouve la cité des Éduens ; or ceux-ci étaient la nation souveraine de la communauté celtique. Dès lors le problème est résolu. KAΛЄT c'est le nom du grand peuple à la tête duquel étaient placés les Éduens. *Kalet*, ce sont les hommes durs, les hommes forts ; et les Celtes contemporains de César s'attribuaient la même dénomination que leurs descendants de l'Armorique, qui, de nos jours, s'appliquent encore avec orgueil la qualification de *kalet*, témoin ce vers d'un chant breton :

Ni zo bepreit	Nous sommes toujours
Bretonet	Bretons,
Bretoned tud kalet	Bretons, les hommes durs.

Je n'hésite donc plus, pour mon compte, à classer aux Éduens toutes les petites monnaies d'argent si communes dont j'ai plus haut donné le signalement. Avant ces pièces à légende, ont été frappés les quinaires analogues de fabrique barbare, mais anépigraphes et sur lesquels paraît une tête casquée et un cheval accompagné, le plus souvent, de deux annelets placés, l'un au-dessus de son dos, l'autre au-dessous de son ventre. Puis seront venues les monnaies à la légende KAA, et enfin celles à la double légende KAAЄT, ЄΔOY.

Quant à la provenance habituelle de ces monnaies, elle ne peut pas nous instruire beaucoup, puisqu'elles se rencontrent perpétuellement et partout dans tout l'est de la France et jusqu'en Suisse. Je me contenterai de rappeler les dépôts considérables de ces quinaires, rencontrés dans le voisinage immédiat de la cité des Éduens, comme à Châtillon et à Robache (département des Vosges), et les trouvailles isolées de ces mêmes quinaires incessamment répétées dans les environs de Dijon et à Autun même.

Au reste, quand on est sur la voie de la vérité, tous les faits concourent à la faire découvrir. Les lecteurs de la *Revue numismatique* se rappelleront sans doute la note publiée en 1844 à propos de ces trouvailles de Robache. Au milieu de quelques milliers de pièces à la légende KAA et KAAET, offrant toutes les variétés de ce type caractéristique, il s'en rencontra un certain nombre qui, avec des types identiques, portaient la légende toute différente CONV. L'un des savants directeurs de la *Revue* proposait, en désespoir de cause, de voir dans cette légende le nom des *Consuanetæ*, peuplade de la cité des Helvètes [1]. Il me paraît beaucoup plus naturel et plus satisfaisant de n'y voir que la première partie du nom de l'un des vergobrets des Éduens, *Convictolitane*, qui était en exercice et qui joua un rôle important pendant la grande révolte de Vercingétorix. Hâtons-nous de noter en passant que la société académique d'Autun, en publiant les recherches posthumes de M. de Monard, sur la numismatique éduenne, a fait dessiner un de ces quinaires de *Convictolitane*, déterré à Autun même [2].

[1] Voyez la vignette qui représente cette monnaie, dans la *Revue num.*, 1re série, t. IX, 1844, p. 404.

[2] *Mém. de la Société Éduenne*, Autun, 1844. Pl. II, n° 10.— Cf. Pellerin, *Méd. de Peuples et de Villes*, t. I, pl. VI, n° 27.

Nous pouvons augmenter encore la série éduenne par l'adjonction de monnaies de potin coulées, qui proviennent constamment de cette région de la France moderne qu'habitèrent jadis les Éduens. Ce sont des pièces d'une extrême barbarie, offrant au droit une double figure dont les deux faces juxtaposées sont tournées en sens inverse, de la même manière que les deux chiffres 6 qui forment le nombre 69 [1]. Au revers paraît un sanglier ou un porc entre les jambes duquel on voit un monogramme ainsi formé , EΔ, ou , EΔOV.

Deux autres variétés de cette même monnaie de potin, à la double figure, présentent des légendes toutes différentes, qui se liront plus tard sans trop de difficultés. Ce sont les pièces à la légende OVINΔIA et celles qui portent les lettres ΔΔSS.

Cette disposition des lettres de la légende, entre les pattes du sanglier, se retrouve sur certains quinaires d'argent au prétendu type du *Douisien* ou rameau de Douai, et qui reviennent de plein droit aux Sénons, voisins des Éduens, ainsi que je me propose de le démontrer un peu plus tard.

Mais revenons aux monnaies éduennes.

On ne manquera pas d'opposer à la nouvelle attribution que je viens de justifier de mon mieux, la nature des types si bien connus des monnaies de Dubnorix, frère de Divitiacus et de Litavicus. A cela je répondrai que ces deux personnages, ennemis des Romains et combattant contre eux, n'eurent garde d'adopter les types essentiellement romains

[1] C'est une imitation grossière du type bien connu des monnaies d'Istrus de Mœsie. Voy. Pellerin, *Méd. de Peuples et de Villes*, t. I, pl. XXXVI, nos 1 et 2. —Eckhel, *Doct. num.*, t. II, p. 14, et *Num. vet. anecd.*, pl. IV, no 13.—Mionnet, *Méd. antiq.*, t. I, p. 356, nos 19 à 28.

des quinaires de la république, comme le firent les vergobrets des Éduens, alliés fidèles du sénat et du peuple de Rome, et notamment Convictolitane qui ne dut la libre et pleine possession de la suprême magistrature qu'à l'appui de César lui-même.

Quant aux pièces attribuées jusqu'ici à Divitiacus, je suis, je pense, en mesure de prouver qu'elles appartiennent au Divitiacus, roi des Suessions et prédécesseur du roi Galba, dont parle César. J'ajouterai en passant que les prétendues monnaies de Divona, métropole des Cadurci, ne sont encore que des Divitiacus de Soissons, mal lus parce que leurs légendes étaient incomplètes. Voilà donc, va-t-on me dire, l'illustre Éduen Divitiacus déshérité des honneurs monétaires? Nullement, et je réserve à mon ami M. de La Saussaye le plaisir de publier le premier la monnaie bien déterminée de ce chef, monnaie que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer.

F. DE SAULCY.

SUR UN STATÈRE D'OR DE PHILIPPE II,

ROI DE MACEDOINE,

DÉCOUVERT A PONS EN SAINTONGE ET CONSERVÉ AU MUSÉE DE SAINTES.

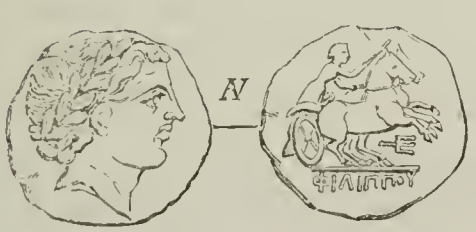

L'érudit et ingénieux numismatiste auteur de la *Lettre à M. de La Saussaye*, traitant de la *monnaie des Arvernes et de l'origine de l'or monnayé dans la Gaule*[1], n'hésite point à mettre en doute, si ce n'est même à nier entièrement, en opposition à l'opinion de ses devanciers et jusqu'à preuves suffisantes contraires, l'authenticité du fait de la découverte, de nos jours, dans les Gaules, de philippes d'or de Macédoine. Et cependant, d'après le témoignage des historiens, les compagnons de Brennus, à leur retour de Grèce et à la suite du pillage du trésor de Delphes, avaient rapporté dans leur patrie une quantité considérable de pièces de cette monnaie. Dans tous les exemplaires de statères grecs et macédoniens à l'effigie du père d'Alexandre, qui ont passé sous ses yeux, ou lui ont été signalés comme ayant été

[1] Ch. Lenormant, *Revue numismat.*, 1856, nouvelle série, t. I, p. 297-344.

trouvés en Gaule, M. Lenormant n'a reconnu que des imitations faites par les peuples de cette contrée. Au temps de leur autonomie, les Gaulois et, d'après M. Lenormant, particulièrement les Arvernes, les Bituriges-Vivisci et les Volces-Tectosages avaient adopté et copié, avec plus ou moins de fidélité, les types de ces monnaies.

Le fait mis en doute par le savant académicien avait cessé depuis longtemps d'être pour moi une incertitude. En rendant un compte détaillé dans la *Revue numismatique* de 1839 (p. 1-6) de quelques médailles gauloises et étrangères trouvées à Saintes, où je remplissais les fonctions d'inspecteur-conservateur des collections de cette ville et des monuments antiques du département de la Charente-Inférieure, je signalai, au nombre des médailles que j'avais sous les yeux, un très-beau statère de la plus belle conservation et de l'or le plus pur, découvert plusieurs années auparavant à Pons, petite ville de la Saintonge, où l'on a souvent deterré des médailles et autres objets antiques. Cette trouvaille eut lieu en présence de feu M. le comte de Brimont d'Ars, archéologue saintongeois très-distingué et membre de la première assemblée constituante, qui fit l'acquisition de cette pièce et en enrichit plus tard le médaillier du musée de Saintes, lequel lui doit presque toute entière sa collection numismatique. Ce beau statère, que j'avais souvent examiné dans le cabinet de M. le comte de Brimont, ne faisait pas encore partie de celui de la ville de Saintes lorsque je communiquai à la *Revue* ma notice, ce qui m'empêcha, en l'absence du propriétaire, d'en adresser une empreinte à M. de La Saussaye.

Aujourd'hui il m'est donné de placer en tête de cette note un dessin de ce statère de Philippe, fait d'après une très-bonne empreinte que je dois à l'amitié de M. Lacurie,

secrétaire de la Société archéologique de Saintes et qui m'a remplacé comme conservateur du musée.

La description de ce statère a souvent été reproduite par les numismatistes qui se sont occupés des monnaies grecques et macédoniennes. A l'avers est la tête laurée d'Apollon à droite; et au revers, qui est concave, on voit un personnage dans un bige aussi à droite, au-dessous duquel est figuré un trident; à l'exergue on lit : ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Son poids, comme celui des statères macédoniens du meilleur temps, est de 8gr 1/2. J'ajoutai, dans la note précitée (p. 2), qu'à ma connaissance il n'est pas rare de trouver sur le territoire de la Santonie des monnaies d'or de coin grec de Philippe II, père d'Alexandre.

Bourignon, dans ses *Recherches topographiques, historiques, militaires et critiques sur les antiquités gauloises et romaines de la province de Saintonge*[1], fait mention de la découverte de notre statère; mais il a bien garde de le confondre avec les *imitations gauloises* plus ou moins barbares (or de bas aloi mélangé avec de l'argent) et dont il existe un nombre considérable d'exemplaires. En effet, au moment où Bourignon écrivait on venait de faire une trouvaille de ces sortes de pièces à Saint-Porchaire, entre Saintes et Rochefort; nous en avons eu des échantillons sous les yeux; la légende du revers est barbare et illisible.

En publiant le statère décrit par moi dans la *Revue numismatique* de 1839, je désire que M. Lenormant y voie de ma part, avec le désir de lui être agréable, une preuve du vif intérêt que je prends à son beau travail sur la numismatique gauloise.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

[1] P. 252 et 253, Saintes, 1301, 1 vol. in-4°.

MONNAIES DES NABATÉENS.

(Pl. XIV, XV et XVI.)

Dans son *Catalogue de la collection des médailles du baron Behr*, M. François Lenormant attribue aux Nabatéens deux pièces d'argent, l'une bien conservée, l'autre avec le revers entièrement effacé.

Ces monnaies étaient inédites, et M. Lenormant, en les publiant, a enrichi de documents nouveaux une classe de médailles peu nombreuse et mal connue jusqu'à présent. Tout en n'adoptant pas son explication des légendes, et en essayant d'en substituer une autre qui me semble plus sûre, je reconnais que son attribution est non-seulement très-heureuse, mais encore incontestable dans son principe; elle m'a tout à coup tiré d'incertitude au sujet de ces monnaies, où je reconnaissais un alphabet presque palmyrénien, et que je penchais à donner soit aux Iduméens, soit à quelques tribus arabes voisines de l'Euphrate. Par un de ces hasards singuliers qui se présentent quelquefois, si la lecture des trois légendes par M. François Lenormant ne me paraît pas pouvoir être admise, c'est elle cependant qui, en dirigeant mon attention vers les Nabatéens, m'a révélé, sur toute une série de monnaies, le nom de la Nabatène appelée נבט, *Nabat*, et les noms des princes qui l'ont gouvernée. Les lecteurs vont juger si mes déductions ont la simplicité qui caractérise la vérité. Je leur demande seule-

ment de permettre que, pour plus de clarté, je néglige des faits nombreux et bien des détails intéressants que j'ai été surpris de pouvoir ajouter à l'histoire des anciens Arabes et des Nabatéens, après les travaux si justement estimés de MM. Quatremère et Caussin de Perceval. Je les réserve pour un mémoire que je publierai peut-être un jour, et dont celui-ci aura été l'origine.

MALCHUS,

Contemporain d'Alexandre Bala.

N° 1. Tête virile imberbe à droite, avec de longs cheveux calamistrés.

℞. 33 שנת ..... מלכו מלך נבטו, *Malchus Rex Nabat.....*, *anno XL*. — Corne d'abondance ceinte d'un diadème. Æ. F*. Cⁿ. o. 9gr,20. — Cabinet des Médailles à Paris.

ARÉTAS PHILHELLÈNE.

N° 2. Tête imberbe et diadémée d'Arétas à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΕΤΟΥ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ. — Victoire debout à gauche, la tête ceinte d'une couronne de tours, tenant de la main droite une couronne de feuillage, et de la gauche une palme; devant elle, dans le champ, ΑΡ. Æ. F. o. Cⁿ. o. — Cabinet des médailles à Paris.

N° 3. Même tête d'Arétas.

℞. (Β)ΑΣΙΛΕΩ(Σ) ΑΡΕΤΟΥ ΦΙΛΕΛΛΗΝ(ΟΣ). — Femme assise à gauche, sur un rocher, vêtue d'une robe et d'une ample draperie, la main droite étendue la paume tournée vers le sol (et tenant des épis selon Mionnet), portant de la gauche une corne d'abondance. A ses pieds un fleuve nageant,

effacé sur l'exemplaire gravé sous ce numéro. Æ. F. o. Cⁿ. o. — Cabinet des Médailles à Paris.

N° 3 *bis*. Tête imberbe et diadémée d'Arétas à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΕΤΟΥ. — Déesse debout à gauche, tenant de la main droite une patère, de la gauche un sceptre. Æ. F. Très-fruste. — Cabinet des Médailles à Paris.

N° 4. .....רתת מלך נבטו(ח), *Aretas Rex Nabat*..... — Tête d'Arétas imberbe et diadémée à droite; autour cercle de perles.

℞. מ)לכת נבטו שנת יו....., ...*Regina Nabat*...., *anno XI*. — Æ. F. o. Cⁿ. *.*. 4ᵍʳ,32. — De ma collection.

ARÉTAS,

Contemporain de Pompée.

N° 5. חרתת מלך(נבטו) רחם עמה, *Aretas Rex Nabat Philodemus*. — Buste d'Arétas à droite, lauré, imberbe, avec de longs cheveux flottants et la moustache; vêtu de la tunique.

℞. מלכת נב)טו שנת י.....), ...*Regina Nab)at*, *anno X*. — Bustes accolés d'Arétas et de la reine sa femme à droite. Æ. F. o. Cⁿ. *. 4ᵍʳ,53. — Musée Britannique.

N° 6. רחם עמה....., ...*Philodemus*. — Tête d'Arétas à droite, laurée, imberbe, avec de longs cheveux flottants.

℞. מלכת נב)טו שנת י.....), ...*Regina Nab)at*, *anno X*. — Bustes accolés d'Arétas et de la reine sa femme à droite; autour, cercle de grosses perles. Æ. F. o. Cⁿ. o. 4ᵍʳ,23. — Musée Britannique.

N° 7. ח o עמה (ם) רחם נבטו מלך רתת(ח), *A)retas Rex Nabat Philodemus*. — Tête d'Arétas à droite, laurée, imberbe,

avec de longs cheveux et la moustache : autour cercle de grosses perles.

℞. הלדו מלכת נבטו שנת ו׳ o, *Chulda Regina Nabat, anno IX.* — Tête voilée de Chulda à droite ; autour cercle de grosses perles. *Æ*. F. o. C^{n}.*. 4^{gr},70. — Cabinet des Médailles à Paris.

N° 8. חרתת מלך (נב)טו רחם עמה, *Aretas Rex (Nab)at Philodemus.* — Buste d'Arétas à droite, paraissant barbu par un accident du coin ; autour cercle de grosses perles.

℞. הלדו מלכת (נב טו שנת ? הר, *Chulda Regina Nabat, anno ?* — Buste voilé de Chulda à droite ; autour cercle de grosses perles. *Æ*. F*. C^{n}. o. 4^{gr},05. — Musée Britannique.

N°s 9 et 10. M SCAVR. AED CVR. EX SC., et à l'exergue : REX ARETAS. — Le roi Arétas imberbe et avec de longs cheveux flottants, vêtu d'une robe et d'une draperie semblable à un burnous, à droite, le genou droit en terre, tenant de la main gauche le licou d'un chameau bâté, et de la droite présentant une branche d'olivier nouée avec une bandelette ; autour cercle de perles.

℞. P HVPSAEVS AED CVR. C. HVPSAEVS COS PREIVER CAPTV. — Jupiter foudroyant, dans son quadrige lancé, à gauche, au galop ; sous les chevaux un scorpion. *Æ*. Denier.

N° 11. ת מלך (נבטו רחם)עמה מעה כסף(חרת), *(Aret)as Rex (Nabat Philo-)demus, obolus argenti.* — Tête d'Arétas à droite, imberbe, laurée, avec de longs cheveux flottants et la moustache ; autour cercle de grosses perles.

℞. הלדו מלכת נבטו שנת עשר, *Chulda Regina Nabat, anno decimo.* — Buste lauré et voilé de Chulda à droite. *Æ*. F. o. C^{n}.*. 9^{gr},30. — Cabinet des Médailles à Paris.

N° 12. ח.o. — Tête d'Arétas à droite, laurée, imberbe et à longs cheveux flottants ; autour cercle de grosses perles.

℞. חרתת מלך (נבטו רחם)עמה שנת י.פץ.o.ח, *Aretas Rex (Nabat Philo-)demus, anno X.* — Femme debout à gauche, vêtue d'une robe et d'une ample draperie; la main droite levée, la gauche abaissée. Æ. F.o.Cⁿ.o. 4ᵍʳ,10. — Cabinet des Médailles à Paris.

N° 13. .....נבטו (מלכת.....), ... *Regina Nabat....* — Tête de femme à droite; autour cercle de perles.

℞. חץ כסף שנת י, *Hemiobolus argenti, anno X.* — Aigle à gauche. Æ. F.o.Cᵇ. Fruste. 5ᵍʳ,35. — Cabinet des Médailles à Paris.

N°ˢ 14, 15, 16, 17, 18. Bustes accolés d'Arétas et de Chulda à droite. Dans le champ du n° 15, ח.o. Dans celui des n°ˢ 16 et 18, ר. Autour cercle de grosses perles.

℞. חרתת שקמנת, *Aretas, Sycaminith*, en trois lignes. — Deux cornes d'abondance diadémées placées en sautoir; autour cercle de grosses perles. Æ. F.o.Cⁿ.o. — Du Musée Britannique, de l'Ermitage et du Cabinet des Médailles à Paris.

MALCHUS,

Contemporain d'Hérode.

N° 19. שנת יז....., ... *anno XI.* — Buste lauré et imberbe de Malchus à droite; autour cercle de perles.

℞. שקמנת אח(תו מלכ)ת נבטו, *Sycaminith soror ejus Regi(na Nabat).* — Buste voilé de Sycaminith à droite; autour cercle de grosses perles. Æ. F.o.Cⁿ.o. 3ᵍʳ,84. — Musée Britannique.

N° 20. .....מלכו מלך נבט(ו), *Malchus Rex Nabat....* — Buste de Malchus à droite, imberbe, lauré et à longs cheveux flottants, vêtu de la robe asiatique apparente sur les épaules.

℞. שקמונת אחתו מלכת נבטו, *Sycaminith soror ejus Regina Nabat.* — Buste voilé de Sycaminith à droite. Æ. F.o.Cn.*. 3gr,98. — De ma collection.

ZABÉLUS,

Contemporain de Pompée?

N° 21. .....(נו)באל מלך אמ(ד), *Zabelus Rex Amani.* — Tête de Zabélus à droite, imberbe et à longs cheveux flottants.

℞. מלכת נבט ו....., ... *Regina Nabat.* — Buste voilé de femme à droite. Æ. F.o.Cn.o. 3gr,48. — Musée Britannique.

N° 22. שנת ט, ... *anno IX.* — Buste de Zabélus à droite, imberbe, diadémé et avec de longs cheveux flottants.

℞. נבטו (מלכת) גמלת, *Gamalith Regina Nabat.* — Buste voilé de Gamalith à droite. Æ. F.b.Cn.*. 3gr,55. — Cabinet des Médailles à Paris.

N° 23. .....דבאל מלך אמנו, *Zabelus Rex Amani.....* — Buste de Zabélus à droite, diadémé, imberbe et à longs cheveux flottants; autour cercle de grosses perles.

℞. Vestiges d'une tête de femme à droite. Æ. F.b.Cn.* au droit. 3gr,45. — De ma collection.

N° 24. Tête de Zabélus à droite, laurée, imberbe et à longs cheveux flottants; autour cercle de grosses perles.

℞. דבאל גמלת, *Zabelus, Gamalith.* — Deux cornes d'abondance disposées en sautoir; autour cercle de grosses perles. Æ. F.o.Cn.*.

Nos 25, 26, 27. Têtes accolées de Zabélus lauré, imberbe et les cheveux courts, et de Gamalith laurée à droite.

℞. דבאל גמלת, *Zabelus*, *Gamalith*. — Deux cornes d'abondance disposées en sautoir. Æ. F. o. C^{u}. o.

BACCHIUS LE JUIF.

N° 28. A. PLAVTI. AED. CVR. SC. — Tête de femme à droite, à longs cheveux flottants et ceints d'une couronne de tours; autour cercle de perles.

℞. BACCHIVS IVDAEVS. — Bacchius à droite, coiffé d'un bonnet conique rejeté en arrière, vêtu d'une robe et d'une draperie flottante semblable à un burnous, le genou droit en terre, tient de la main gauche le licou d'un chameau sellé, et de la droite présente un rameau d'olivier; autour cercle de perles. Æ. Denier.

N° 1. La légende est en caractères sinaïtiques de l'espèce calligraphique se rapprochant du palmyrénien. Dans le nom Malchus et dans le mot *mélék*, roi, le lamed forme un monogramme avec le mem, sorte de liaisons très-fréquentes sur les inscriptions de Gebel et de Wadi-Mocatteb. Le *vav*, à la fin du nom de Malchus, est tracé en sens inverse à ce qu'il semble, probablement pour ne pas se confondre avec la frange du diadème, qui le touche et le déborde. La médaille n° 20 nous montrera ce nom dans toute son intégrité, avec le *vav* parfaitement caractérisé. Le mot *Nabat*, terminé aussi par un *vav*, nous apprend l'orthographe véritable du nom de la Nabatène, appelée Nebaioth, נְבָיוֹת, par les Juifs, du nom de Nebaioth, נְבָיֹת, נְבָיוֹת, fils d'Ismaël (Is., 60, 7. — *Gen.*, 25, 13 et 28, 9).

Les Arabes l'écrivent نَبَط et نَبِيط, Nabat et Nabiit, en adoptant le ט issu, dit Gesenius, du ת servile des Hébreux. Quant au *vav* final des noms propres מולכו et נבטו, M. Beer, dans un opuscule qu'on ne saurait trop louer, a déjà fait observer que c'est la terminaison régulière des noms propres simples dans les inscriptions sinaïtiques. Il dit, *Inscr. vet.*, p. XVII et XVIII, Lips. 1840 : « Nomina propria simplicia regulariter terminantur littera vav. Hanc *o*, vel *u*, » pronuntiandam esse apparet. Maximam similitudinem » habet Damma nominum propriorum apud Arabas, præsertim quum demis nunationem eorum quæ priorem » declinationem sequuntur. Sed, in nostris, nunationis » nullum vestigium, neque istud vav in genitivo unquam » mutatur..... quæ in ה et ת non radicale exeunt, vav non » habent; quæ in ח exeunt, vav non semper respuunt. »

Notre légende de Malchus aide à compléter l'alphabet nabatéen, en nous révélant dans le nom נבטו, la forme du *tet*, ט, que M. Beer avait laissée vacante dans le tableau de ces caractères, dressé seulement d'après les inscriptions sinaïtiques.

La date est écrite transversalement dans le champ de la médaille. Les deux chiffres dont elle se compose après le mot *année* sont à demi effacés. Il est possible que ces deux vingtaines, 33, répondant au 𐡉𐡉 des Phéniciens, aient été suivies d'une autre vingtaine, d'une dizaine 𐡊 ou de quelques unités. Tant qu'on n'aura pas trouvé un second exemplaire de notre monnaie nabatéenne, on sera forcé de s'en tenir à la certitude que la date ne dépassait probablement pas l'an 60.

Mais à quelle ère se rapportait une semblable date et quand vivait ce Malchus, roi des Nabatéens? L'étude des

types nous fournira peut-être les moyens d'arriver au moins à une solution approximative. Le droit et le revers de la médaille de Malchus sont visiblement empruntés à des médailles de bronze grecques-égyptiennes, frappées à une époque encore indéterminée de la dynastie des Lagides. Sur ces dernières la tête est certainement celle d'une femme; sur la nôtre elle peut et doit même être celle d'un homme, comme le démontrera la suite de ce travail. Pline dit, en parlant des Arabes de son temps, qu'ils étaient coiffés de la mitre ou portaient une longue chevelure qui n'était jamais coupée, et que leur barbe était rasée, excepté à la moustache supérieure. Il ajoute que d'autres cependant portaient aussi la barbe. «Arabes mitrati degunt aut, » intonso crine, barba abraditur præterquam in superiore » labio. Aliis et hæc (sc. barba) intonsa.» Lib. VI, c. 19.

On verra que nos princes nabatéens justifient complétement la seconde description de Pline. Sur le portrait de Malchus la moustache manque, probablement par suite de l'état fruste de la tête.

Nous venons de dire que cette pièce de Malchus rappelait d'une manière presque identique certaines pièces de bronze des Lagides; mais, comme leur époque ne peut être rigoureusement assignée, il convient de rapprocher le type du revers de différentes monnaies ornées du même symbole.

Sur des drachmes de Démétrius Ier Soter, frappées l'an des Séleucides 160 et 161, ou 152-151 ans avant notre ère, apparaît la corne d'abondance ornant le champ du revers. Mais cette corne d'abondance est l'attribut de la Cérès *Déméter*, protectrice de Démétrius, et gravée assise au revers de ses tétradrachmes. C'était un usage fréquent chez les anciens, à mesure que le module décroissait, de représenter au revers des parties seulement du revers des grands

modules. Ainsi, par exemple, en Phénicie on voit sur les monnaies de bronze figurer, suivant les modules, une galère, sa proue, son acrostolium, son gouvernail.

La corne d'abondance royale (celle qui est ornée d'un diadème) paraît, selon le témoignage d'Athénée, *Deipn.*, lib. XI, c. 97, édit. Schweighauser, avoir été d'abord employée comme attribut pour orner les statues d'Arsinoé, femme de Ptolémée Philadelphe. Cependant sur toutes les monnaies des Lagides, depuis Ptolémée Soter, cette corne d'abondance est constamment double jusqu'à Bérénice, femme de Ptolémée III Évergètes, lequel monta sur le trône en 246 avant notre ère. A partir de cette époque elle est simple, et ce serait une donnée pour restreindre le temps où furent frappées les pièces égyptiennes imitées par Malchus.

Au milieu des conflits sans cesse renouvelés entre l'Asie et l'Égypte, les Arabes, c'est-à-dire les peuples entre l'Euphrate et la mer Rouge, restèrent toujours indépendants. Attachés à Cyrus, qui leur avait donné un satrape nommé Mégabyze, ils conduisirent Cambyse en Égypte, mais refusèrent de payer tribut aux Perses. Ils servirent comme auxiliaires dans les troupes de Xerxès. Du temps d'Artaxerxès Mnémon il y avait un satrape de l'Arabie et de la Phénicie. Alexandre, qui s'indignait de l'indépendance des Arabes, avait formé le projet de les soumettre. Après sa mort, Antigone envoya Athénée, un de ses généraux, pour réaliser la conquête de l'Arabie nabatéenne, et les Arabes, d'abord surpris, repoussèrent ensuite l'injuste agression des Grecs. Ils écrivirent *en syriaque* une lettre à Antigone pour protester contre la conduite d'Athénée. Démétrius Poliorcète, fils d'Antigone, ne fut pas plus heureux dans une seconde campagne, et les Arabes empêchèrent

même les Grecs de confisquer le bitume de la mer Asphaltite. (Diod. Sic., lib. XIX, cc. 94, 95, 96, 97, 98.)

Après la fondation du royaume de Syrie par les Séleucides, les Arabes nabatéens restèrent attachés à la cause de l'Égypte, puis s'en séparèrent pour embrasser celle d'Antiochus le Grand, en guerre contre Ptolémée Philopator. Zabdibélus les commandait alors. Depuis ce temps on les voit demeurer fidèles à la Syrie pendant plus d'un demi-siècle. En 170 avant Jésus-Christ régnait sur les Arabes, probablement ceux de Pétra, un prince nommé Arétas, dont nous parlerons plus loin à l'occasion de ses homonymes. Il défendit la cause des Syriens contre les Juifs, et contraignit Jason ou Jésus, fils de Simon, à se réfugier en Égypte.

En 146 avant Jésus-Christ, Alexandre Bala, vaincu par Ptolémée Philométor, son beau-père, et par Démétrius II, son compétiteur, se réfugia chez les Arabes à Abæ, ville dont la place est incertaine, et y fut assassiné par les Grecs de sa suite chez Zabdiel ou Zabélus, qui fit porter à Ptolémée la tête de son ennemi. Un autre chef de tribu arabe, Eimalchue ou Simalchue selon l'auteur des *Machabées*, Malchus selon Josèphe d'accord avec la version syriaque, avait en sa garde le jeune Antiochus VI, fils d'Alexandre Bala. Il se laissa persuader de le livrer à Tryphon, l'un des lieutenants d'Alexandre, et Tryphon ne tarda pas à mettre à mort le fils de son maître pour s'emparer de la couronne. (Herodot., III, 88, 91, 97. — Xenoph. *Cyrop.*, VI, 2, 10; VII, 86, 87. — Xenoph. *Anab.*, VIII, 25. — Strab., lib. XVI, p. 741. — Arrian., VII, 19, 6; 21, 7. — Diod., XIX, 95, 1-6, et 96, 97, et 100, 1-3. — Polyb., V, 71, 4, et 79, 8. — Appian. *Syriac.*, 32. — *Macchab.*, II, 5, 5-8. — *Macchab.*, I, 2, 14-18. — Diod., XXXII, 10, 1. — Joseph. *Ant. Jud.*, XIII, 4, 8. — Strab., lib. XVI, p. 751.)

Voici comment Josèphe raconte cet événement. Après avoir exposé comment Ptolémée Philométor, devenu tout à coup l'ennemi d'Alexandre Bala, époux de sa fille Cléopâtre, lui avait déclaré la guerre, donné Cléopâtre en mariage à Démétrius II, et, de concert avec ce prince, livré bataille à Alexandre; comment, dans la mêlée, Ptolémée fut blessé mortellement, tandis qu'Alexandre, prenant la fuite, périt de la main des siens dans sa retraite chez les Arabes, Josèphe ajoute que la mort de Ptolémée ayant laissé Démétrius libre de tout frein sur le trône de Syrie, ce prince mécontenta par ses mauvais traitements les troupes grecques-égyptiennes, licencia une partie de son armée, diminua la solde du reste et ne la conserva entière qu'aux Crétois et aux insulaires qu'il avait levés pour conquérir la Syrie.

Un des lieutenants d'Alexandre, nommé Diodote ou Tryphon, voyant la haine des soldats pour Démétrius, alla trouver Malchus l'Arabe, qui élevait chez lui Antiochus, fils d'Alexandre, lui fit connaître combien Démétrius était devenu odieux à son armée, et s'efforça d'obtenir que Malchus remît entre ses mains son jeune pupille afin de le placer, disait-il, sur le trône de ses ancêtres. Malchus résista d'abord aux exhortations de Tryphon, se défiant de sa bonne foi; enfin il se rendit à ses instances et lui livra Antiochus. (*Ant. Jud.*, XIII, 5, 1.)

Tryphon, revenant d'Arabie en Syrie avec le jeune roi encore enfant, lui fit ceindre le diadème. Cette nouvelle provoqua la défection des soldats mécontents de Démétrius, auquel Tryphon se hâta de livrer bataille. Démétrius fut mis en déroute; ses éléphants et la ville d'Antioche tombèrent entre les mains du vainqueur (*Ant. Jud.*, XIII, 5, 3). Lui-même, s'étant réfugié en Cilicie, rassembla une nou-

velle armée, et, entrant en Mésopotamie, attaqua les Parthes dans l'espoir de reconquérir tout l'empire des Séleucides. Mais la fortune lui fut encore contraire, et, malgré son titre de Nicator, il fut de nouveau vaincu, fait prisonnier, et passa chez les barbares de longues années de captivité. (*Ant. Jud.*, XIII, 5, 4, 6, 11.)

Peu après cette bataille qui décida du sort de l'empire des Séleucides, Tryphon, tuteur du jeune Antiochus VI, mit à mort son pupille dans la quatrième année de son règne, 142 ans avant Jésus-Christ (*Ant. Jud.*, XIII, 7, 1), et se déclara lui-même autocrate de Syrie.

C'est à Malchus l'Arabe, premier tuteur d'Antiochus VI, que je propose d'attribuer la médaille objet de notre examen. Les motifs sont :

1° L'existence, attestée par l'histoire, de trois rois arabes du nom de Malchus, dont la numismatique prouve que deux au moins furent Nabatéens : celui dont nous étudions la médaille ; l'autre, dont nous décrirons bientôt les monnaies d'argent, contemporain d'Hérode, d'Auguste et de Tibère ; le troisième, enfin, contemporain de Vespasien, auquel il amena des auxiliaires pendant le siége de Jérusalem. Il n'existe aucune monnaie de ce dernier, et il est douteux qu'il en ait jamais frappé.

2° Le type grec-égyptien de la pièce de Malchus, postérieur à l'an 246 avant notre ère, attestant l'influence très-naturelle des Lagides sur la Nabatène, à l'époque où Ptolémée Philométor était l'allié et le beau-père d'Alexandre Bala. On sait, d'ailleurs, que Ptolémée Philométor ayant pris les armes contre Alexandre en faveur de Démétrius II, vint à Antioche et ceignit son front d'un double diadème, celui d'Égypte et celui de Syrie, aux acclamations de tout le peuple ; mais que la crainte des Romains lui fit remettre

le sceptre de Syrie à son nouveau gendre Démétrius. (*Macchab.*, I, 11, 13. — Jos. *Ant. Jud.*, XIII, 4, 7.)

Il y a donc lieu de croire que la médaille de Malchus, roi des Nabatéens, fut frappée entre la mort de Démétrius Ier, 151 ans avant notre ère, et celle d'Alexandre Bala, en 146.

Quant à la date que l'on voit sur la médaille de Malchus, elle ne peut appartenir à l'ère des Séleucides, qui, sous Alexandre Bala, atteignait déjà l'an 160, mais à celle dont l'institution répond, comme nous le montrerons plus tard, à l'an 186 avant Jésus-Christ.

Les historiens nous apprennent et la numismatique confirme que les rois nabatéens portaient de préférence les noms d'Obodas, Malchus et Arétas. Nous verrons bientôt, sous Auguste, le fils d'un Obodas, roi des Nabatéens, prendre en montant sur le trône le nom d'Arétas.

On trouve, dès l'an 170 avant Jésus-Christ, un Arétas, roi des Arabes, fidèle à la cause d'Antiochus IV dans sa guerre contre l'Égypte; de même qu'un autre Arabe, Zabdibélus, avait, en pareille circonstance, servi comme auxiliaire dans l'armée d'Antiochus le Grand. En effet, Antiochus IV, avant de tenter la conquête de l'Égypte, avait déposé du souverain pontificat, en Judée, Jason ou Jésus, fils de Simon, et investi de cette dignité Ménélaüs (Onias V), frère de Jason. Pendant qu'Antiochus était aux prises avec les généraux de Ptolémée Évergètes II, Jason revint de l'Ammonitide, où il vivait exilé, s'empara de Jérusalem et força son frère Ménélaüs à se réfugier dans la forteresse. Contraint de lever le siége, Jason retourna en Ammonitide; puis, enveloppé par les troupes d'Arétas, roi des Arabes, il fuit de ville en ville et se retira en Égypte. (Jos. *Ant. Jud.*, XII, 5, 1. — *Macchab.*, II, 5, 5-8.)

Après cet Arétas régna Malchus, celui qui fut contemporain d'Alexandre Bala, et dont nous avons décrit la médaille.

On voit ensuite paraître, en 98 avant Jésus-Christ, un autre Arétas, dont les Grecs qui défendaient Gaza contre Alexandre Jannée, tyran des Juifs, implorèrent l'assistance. Après leur avoir fait espérer qu'il viendrait à leur secours, Arétas trompa leur espoir, et Gaza fut prise après une courageuse résistance. (Jos. *Ant. Jud.*, XIII, 3-4.)

Pendant que les princes séleucides Antiochus Eusèbe, fils d'Antiochus Cyzicénus, et Philippe, fils d'Antiochus Grypus, se disputaient le trône de Syrie, Ptolémée Lathyrus, qui occupait l'île de Cypre, appela de Cnide et établit sur le trône de Damas Démétrius Eucærus, quatrième fils d'Antiochus Grypus (Jos. *Ant. Jud.*, XIII, 13, 4), 93 ans avant Jésus-Christ.

Sur ces entrefaites, Alexandre Jannée, tyran des Juifs, avait profité de l'affaiblissement et des divisions des Séleucides pour étendre sa domination. Il soumit les Arabes Moabites et Galaadites, et détruisit la ville fortifiée d'Amathus. Mais, attaqué près de Gadara par Obedas[1], roi des Arabes, à la tête d'une troupe nombreuse montée sur des chameaux, il s'échappa avec peine et revint à Jérusalem, où il commit sur ses sujets des cruautés inouïes.

Délivré successivement de tous ses rivaux, Philippe vécut quelque temps en bonne intelligence avec Démétrius Eu-

[1] Josèphe écrit ici Obedas et non Obodas. Il écrit aussi Obedas le nom du prophète Obadiah, celui que nous appelons Abdias, d'après saint Jérôme. On trouve ici un exemple de plus de l'usage qu'avaient les peuples sémitiques d'introduire dans leurs noms celui d'Jah ou Jéhovah, aussi bien que les Hébreux. Les pierres gravées phéniciennes en donnent bien souvent la preuve, et ne doivent pas, pour cela, être attribuées à des Juifs.

cærus, qui, appelé par les Juifs pour les défendre contre la tyrannie d'Alexandre Jannée, entra en Judée et s'avança jusqu'à Sicima. Après avoir acheté la neutralité des Arabes en leur rendant toutes ses conquêtes, Alexandre Jannée marcha au-devant de Démétrius Eucærus. Le roi de Damas fut vainqueur; mais, craignant de s'avancer plus loin, se retira dans ses États.

Peu après, la guerre éclata entre Démétrius et Philippe, son frère, qu'il vint assiéger à Beroæa, où régnait un tyran nommé Straton. Philippe se hâta d'appeler à son aide Zizus, phylarque des Arabes, et Mithridate Sinaces, éparque des Parthes. Ces deux alliés du roi de Syrie assiégèrent dans son camp et firent prisonnier Démétrius Eucærus, qui, conduit chez les Parthes, y fut traité honorablement et finit sa vie à la cour du roi Mithridate.

Philippe régnait seul et sans ennemis, lorsque son frère Antiochus, surnommé Dionysus, vint à Damas et s'y fit couronner roi. A peine établi sur son trône, Antiochus Dionysus entreprit une expédition contre les Arabes, et pendant son absence, Philippe, accourant à Damas, y reprit et perdit de nouveau la ville par la double trahison de Milesius, qui en commandait la garnison.

A la nouvelle de ces événements, Antiochus Dionysus se hâta de revenir d'Arabie; puis, à ce qu'il paraît, informé de l'échec de Philippe, entra en Judée, battit Alexandre Jannée, pénétra de nouveau en Arabie, et fut tué dans un combat où il venait de défaire les Arabes.

Ce fut alors que *ceux qui occupaient Damas*, c'est-à-dire la garnison grecque, appelèrent et investirent de la royauté Arétas, roi des Arabes, afin de les protéger contre Ptolémée, fils de Mennæus, tyran de Chalcidène, en 85 avant Jésus-Christ.

Le nouveau roi de la Cœlésyrie, l'Arabe Arétas, signala le commencement de son règne par une campagne contre Alexandre Jannée, qu'il défit sous les murs d'Adida. Arétas accorda la paix à son ennemi et rentra dans son pays. (Jos, *Ant. Jud.*, XIII, c. 13, 5; c. 14; c. 15, 1, 2.)

On ne peut, sans doute, affirmer que tous les rois arabes portant le nom d'Obodas, Malchus et Arétas aient été, sans exception, membres de la dynastie nabatéenne. Dans ce vaste pays entre l'Euphrate et la mer Rouge, les nombreuses tribus arabes vivant isolées par les déserts, la plupart nomades et livrées au brigandage, il devait se trouver des chefs ou phylarques régnant simultanément, comme nous avons vu Zabdiel et Malchus du temps d'Alexandre Bala, comme nous voyons Straton, probablement Abdastoreth, tyran de Beroæa, et son allié le phylarque Zizus sous Philippe. D'autres que des Nabatéens pouvaient se nommer Obodas, Malchus et Arétas; mais nous avons fait remarquer plus haut que le témoignage de l'histoire et des médailles prouve l'habitude des rois nabatéens de se transmettre ces noms, qui alternent et se succèdent depuis le temps d'Alexandre Bala jusqu'à celui de Tibère. Observons encore que les rois arabes en lutte perpétuelle avec Alexandre Jannée sont, en 98, Arétas, plus tard Obedas, et, en 85-82, Arétas Philhellène, probablement le fils et le successeur d'Obedas. Le voisinage des Nabatéens de la Judée, leur richesse, leur influence, et probablement leur domination sur les Arabes Moabites et Galaadites, devait exciter entre eux et Alexandre Jannée, toujours avide de conquêtes, une lutte continuelle qui se reproduit jusqu'au temps de l'empire romain.

Il semble, d'ailleurs, que l'on ne peut attribuer qu'à l'Arétas, roi de Damas, les médailles grecques frappées dans cette ville, et où il se donne le titre de Philhellène. Aucun

autre Arétas, roi arabe, ne devait à plus juste titre prendre un pareil surnom, puisque ce furent les Grecs en garnison à Damas, *ceux qui occupaient Damas*, dit Josèphe, qui l'appelèrent à régner sur cette ville. D'après le type de ses médailles, Arétas Philhellène, adoptant non-seulement la qualité d'ami des Grecs, mais encore leurs usages, aurait abandonné la longue chevelure de ses compatriotes, rasé sa barbe tout entière et ceint le diadème comme les Séleucides. Sa tête affecte le caractère particulier aux rois de Syrie, et ressemble beaucoup à celles d'Antiochus VII et de Démétrius II. Sa médaille d'argent à inscription nabatéenne, où ses traits et sa coiffure rappellent exactement l'Arétas Philhellène montre qu'il était, en même temps roi de Pétra, et détermine ainsi un fait que nous laisse ignorer Josèphe.

Si l'on examine avec attention le travail, l'épigraphie et le caractère des médailles grecques d'Arétas Philhellène, on peut reconnaître avec quelque précision à quelle époque elles furent frappées.

Nous avons dit que la tête était une imitation bien marquée des monnaies d'Antiochus VII, fort abondantes encore aujourd'hui en Syrie, beaucoup plus que celles des rois Séleucus VI, Antiochus Cyzicénien, Antiochus Eusèbe, Philippe. Les revers des monnaies d'Arétas Philhellène sont : 1° Une Victoire la tête couronnée de tours, debout, à gauche, tenant une couronne de la main droite et une palme de la gauche.

Ce type, sauf la couronne de tours, existe au revers de quelques pièces d'or d'Alexandre le Grand. (Mionnet, *Descr. des méd. gr.*, *Suppl.*, t. III, p. 187.)

Au revers de Ptolémée Soter, sur une rare médaille d'or du second module. (Mionnet, t. VI, p. 3.)

Sur les médailles d'Aradus, en argent, de grand module.

(L'ère d'Aradus commence vers 259, et les dernières pièces qui la portent sont de l'an 96 de cette ère, 163 ans avant Jésus-Christ.)

Au revers d'Alexandre Bala, coiffé de la peau de lion, sur une monnaie de bronze. (Mionnet, t. V, p. 51. Cf. *Suppl.*, t. VIII, p. 39, n° 206.)

Au revers de monnaies de bronze de Démétrius II. La Victoire y a la tête ceinte d'une couronne de tours. (Mionnet, t. V, p. 61, et *Suppl.*, t. VIII, p. 48.)

Au revers d'Alexandre Zebina, sur une monnaie de bronze portant la date 184 de l'ère des Séleucides, 128 ans avant Jésus-Christ.

Au revers d'une monnaie de bronze d'Antiochus XIII, celui qui fut surnommé Dionysus, Épiphanes, Philopator, Callinicus, contemporain d'Arétas Philhellène, roi de Damas. (Mionnet, t. V, p. 107, et *Suppl.*, t. VIII, p. 81.)

Sur des médailles autonomes de Tripolis de Phénicie, portant les dates 44 de l'ère de Pompée et 325 de l'ère des Séleucides (Mionnet, t. V, p. 396), et au revers d'un bronze de Cléopâtre frappé dans la même ville; mais la Victoire est sur une proue (Mionnet, t. V, p. 297). Une autre monnaie de Tripolis, avec la Victoire sur la proue, porte la date 308 des Séleucides.

Sur les bronzes autonomes de Damas des années 274 et 328 de l'ère des Séleucides, 38 ans avant et 16 ans après Jésus-Christ. Sur ceux de Damas au revers de Tibère avec la même date 328. (Mionnet, *Suppl.*, t, VIII, p. 195.)

Sur les médailles de bronze d'Agrippa II, de l'an 31 de son règne, au revers de Domitien. (Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 38.)

Et, enfin, sur celles d'Alexandrie au revers d'Auguste, de Livie et de Claude, d'Ælia Capitolina au revers de Marc-

Aurèle et de Lucius Vérus, de Neapolis de Samarie au revers de Marc-Aurèle, de Tibériade au revers d'Hadrien.

Ainsi ce type, si longtemps conservé et si fréquemment usité dans l'Orient, laisse une trop grande latitude et ne détermine par lui-même aucune date positive.

Il en est autrement de l'épigraphie, qui, sur les trois monnaies d'Arétas Philhellène, atteste une assez haute époque. La légende ne porte pas, dans le mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ, l'oméga cursif ω, ni le sigma lunaire C. Les lettres ne sont pas carrées[1], ni ponctuées grossièrement à leurs extrémités, et les lignes ne sont pas serrées, à la façon des Parthes, comme sur les médailles d'argent des derniers Séleucides. Mais cet usage syrien n'a pas été suivi, à ce qu'il semble, en Phénicie, ni en Judée pour les légendes grecques.

La date AP, probablement L. AP, inscrite dans le champ de la première médaille grecque d'Arétas, indique l'année 101, qui ne peut appartenir à l'ère des Séleucides, puisqu'elle nous ferait remonter à une époque où les rois de Syrie eux-mêmes n'inscrivaient pas encore l'année de leur ère sur leurs propres monnaies; elle n'appartient pas, non plus à l'ère d'Aradus, commençant 259 ans avant Jésus-Christ, car Arétas Philhellène aurait ainsi régné à Damas 158 ans avant notre ère, ce qui est contraire à la vérité. Mais, si l'on ajoute 101 ans à 85 ans avant Jésus-Christ

[1] L'écriture grecque carrée diffère beaucoup de celle dont nous parlons ici. On en voit de beaux exemples sur les bustes souvent géminés et à bases quadrangulaires de l'antiquité. Le plus remarquable est le buste d'Alexandre, au Musée du Louvre. C'est de cette écriture qu'il est fait mention dans la lettre authentique ou apocryphe adressée par le roi de Sparte Aréus au pontife Onias, sous le règne de Séleucus Philopator, fils d'Antiochus le Grand. Elle se termine ainsi : « Écrite en caractères carrés, scellée d'un sceau représentant un aigle tenant un serpent; Τὰ γεγραμμένα ἐστὶ τετράγωνα, ἡ σφραγίς ἐστιν ἀετὸς δράκοντος ἐπειλημμένος. » (Jos., *Ant. jud.*, XII, 4, 10.

pour obtenir l'ère suivie par Arétas, on trouve l'an 186 avant Jésus-Christ, époque où Séleucus Philopator, appelé Soter par Josèphe, monta sur le trône de Syrie après la mort de son père Antiochus le Grand. On sait que ce dernier, faisant la guerre à l'Égypte, avait ajouté la Cœlésyrie et la Judée à ses domaines, et employé utilement l'assistance des Arabes (Jos., *Ant. Jud.*, XII, 3, 3. — Polyb., V, 79). La douceur de ce prince envers les habitants des pays assujettis à ses lois décida probablement, à la fin de son règne, l'adoption d'une ère que ses sujets n'auraient pas songé à établir sous son successeur immédiat, dont le règne fut court et peu glorieux.

Nous verrons plus tard que les Orientaux, chez lesquels les villes autonomes adoptèrent tant d'ères différentes, en changèrent fréquemment par adulation pour leurs conquérants. L'ère de Pompée, l'ère de Gabinius en sont la preuve.

Le revers de la seconde médaille d'Arétas Philhellène représente une Cérès assise à gauche sur un rocher, tenant de la main droite des épis selon Mionnet, et de la gauche une corne d'abondance. Le fleuve nageant à ses pieds est méconnaissable sur l'exemplaire du Cabinet des Médailles.

L'usage de ce type embrasse un temps moins étendu que le précédent; il est assez circonscrit pour lui assigner une époque bien déterminée.

Il paraît d'abord au revers des médailles d'argent de Tigrane, qui régna de l'an 83 à l'an 66 avant Jésus-Christ, et sur une médaille de bronze au revers du même prince. (Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 79.)

Sur les médailles de bronze de Damas au revers de Marc-Antoine et de Cléopâtre, de l'an 275 et de l'an 280 de l'ère des Séleucides, 37 et 32 ans avant Jésus-Christ. (Mionnet, t. V, p. 285.)

On voit, par là, que le type de notre revers fut adopté en Syrie depuis l'an 83 jusqu'à l'an 32 avant notre ère, ce qui répond au temps où régnait Arétas en Cœlésyrie.

Le troisième type de revers des monnaies d'Arétas, celui où il n'a pas encore le titre de Philhellène, est celui de la femme debout tenant de la main droite une patère et de la gauche un sceptre.

On rapproche naturellement cette médaille de celle-ci :

Tête virile imberbe à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ. Femme voilée debout, tenant une haste de la main droite.

Médaille de bronze dentelée. — Mod. 3. F. o. (Mionnet, t. V, p. 47.)

Cette monnaie doit être de Démétrius Eucærus, créé roi de Damas par Ptolémée Lathyrus, et auquel Arétas succéda sur le trône de Cœlésyrie.

La quatrième monnaie d'Arétas Philhellène est d'argent, unique je présume, et la ressemblance de la tête du prince nabatéen avec celle de l'Arétas Philhellène est telle que l'on ne peut révoquer en doute son identité. Sa légende est malheureusement incomplète, par suite de l'insuffisance du flaon; mais du côté droit on lit, en suppléant d'après les monnaies d'un autre Arétas une lettre qui manque au commencement : Arétas, roi de Nabat.

Il est nécessaire de justifier ici la lecture du nom d'Arétas sous sa forme nabatéenne.

Les médailles n°s 5, 8, 12, 14, 15, 16, 17, 18, montrent que le nom en question est positivement écrit חרתת, et, comme l'on verra par ces médailles que ce mot est le nom d'un roi de la Nabatène, il est nécessaire de fixer, autant que possible, son étymologie et sa signification.

On ne peut manquer de remarquer l'absence du *vav* à la

fin de ce nom; en effet, il est de ceux qui n'étant pas simples, c'est-à-dire triradicaux, rejettent le *vav* dans les inscriptions sinaïtiques. Par exemple : שבורה, nos 14 et 15; חלצת, nos 35, 50, 69; חרבכן, nos 75, etc. (Beer, *Inscr. vet.*)

Si l'on cherche, en hébreu ou en chaldéen, le radical du nom חרתת, on ne l'y trouve pas comme quadrilittéral; mais, parmi les radicaux qu'il serait naturel de choisir, on rencontre חָרַת, *insculpsit*, dont pourrait se dériver un substantif, חרתה, avec la désinence phénicienne en ת, comme dans le nom sinaïtique très-fréquent חלצת, dont le radical ne peut être que חלץ; ou רתת, radical inusité de רֶתֶת, *terror* (Hos., 13, 1). Aram., רְתִיתָא, précédé du ח par permutation avec ה, comme dans les exemples cités par Gesenius, où ח pour ה forme des radicaux quadrilittéraux en s'ajoutant aux radicaux de trois lettres, par exemple חֲנָכָל, חַשְׁמַנִּים (*Lexic. sub litt.* et Lgb., p. 863), et dans חֲבַצֶּלֶת (Lgb., p. 863), חִדֶּקֶל, cf. חַלָּכִיּוּשׁ. D'ailleurs, tout en constatant que la lecture du nom חרתת est certaine, et que ce nom avait indubitablement un radical dont la recherche resterait à faire par ceux qui rejetteraient nos conjectures, il faut reconnaître que le nom d'Arétas, roi de Damas, celui dont il est question dans les épîtres de saint Paul (II, *ad Corinth.*, c. XI, v. 32) est écrit tout différemment dans les différentes versions qui auront transcrit le nom grec Ἀρέτας, en syriaque ܐܪܬܐܣ, en arabe أَرَاطَى, de même que le nom d'Hérode, en syriaque ܗܪܘܕܝܣ, en arabe هِيرُودِس.

D'un autre côté, nous savons que le nom d'Harêth était très-commun chez les Arabes. Pococke cite حَرْث, quinzième roi des Yamaniens, le même que les Arabes nommaient

אלחרת אלראיש, Harith l'Enrichisseur, parce qu'il avait enrichi son peuple du butin rapporté de sa campagne en Asie (Pococke, *Spec. hist. Arab.*, p. 58). حَرَّاث, le dix-septième roi de Hira (Pococke, *Spec. hist. Arab.*, p. 70, 76). Le radical de ces noms est, selon Castell, חרת, *lucratus fuit*, *collegit opes*, *aravit seruitque*. Hârith était un nom habituel chez les princes Gassanides, dont la tribu quitta l'Arabie, s'établit en Syrie après le déluge d'Irem, et fixa sa résidence dans un lieu abondant en fontaines et en ruisseaux nommé Gassan, d'où ils chassèrent les Arabes Bagaêmah, plus de 400 ans avant Mahomet.

« La plupart des rois de Gassan portaient le nom d'Ha-
» rêth, d'où vient celui d'Arétas, que les Grecs et les Latins
» ont formé. Ces rois arabes ont été souvent déclarés par
» les empereurs chefs de leurs armées en Syrie. Il y en
» avait un qui commandait dans Damas du temps de saint
» Paul, etc. » (D'Herbelot, *Bibl. or. sub verb. Gassan*, *Gassaniah.*)

Un Hâritha était le père de Zayd, qui fut esclave et fils adoptif de Mahomet (cf. Caussin de Perceval, *Essai sur l'hist. des Arabes*, t. I, p. 346). Un des cousins de Mahomet était Obayda (Obodas), fils d'Hârith (Arétas), fils d'Abdelmottalib. (Caussin de Perceval, *ibid.*, p. 362.)

Ainsi, quelle que soit la véritable origine du mot nabatéen Arétas, soit qu'il ait pris le ה à la place du ה, soit qu'il ait ajouté à la fin un ת pour terminaison substantive à la manière phénicienne, soit enfin que le ת final représente le Σ des Grecs, il ne me paraît pas douteux que le prince nabatéen, sur la médaille d'argent n° 4, ne soit un Hârith et le même que l'Arétas Philhellène dont sa médaille reproduit le portrait.

Au revers, on voit une tête voilée de femme dont le nom manque par l'effet du monnayage imparfait, mais dont on lit très-bien le titre מלכת נבטו, reine de Nabat, qui se retrouve d'ailleurs complet sur les monnaies des reines suivantes. Il reste à gauche, entre la tête et la date, deux lettres à demi emportées par la tranche, dont j'ignore le sens, mais qui devaient faire partie d'un surnom; puis, vient la date שנת יו, où le signe י doit être une dizaine exprimée en lettre numérale, l'iod des inscriptions sinaïtiques, dont la forme varie capricieusement depuis celle d'une simple ligne courbe jusqu'à celle de l'S ou d'une faucille (voir Beer, *Inscr. vet.*, pl. II). Le signe suivant est l'unité phénicienne, de sorte que nous voyons ici, comme sur les anciennes monnaies d'Aradus, les lettres numérales associées aux unités en chiffre; cette date serait donc l'an 11. Je ne puis expliquer la signification de la lettre ח dans le champ. Nous la retrouverons encore sur plusieurs autres pièces. La médaille d'Arétas et de sa femme, que nous venons de décrire, est de très-bon argent, d'une excellente conservation et du poids de la drachme de Syrie au meilleur temps.

Maintenant que le nom d'Arétas ou Hârith, roi des Nabatéens, nous est bien connu par la médaille n° 4, il nous reste d'autres observations à soumettre au lecteur sur celles que nous venons de décrire.

Duc de Luynes.

(*La suite à un prochain numéro.*)

NOTE

SUR

UN DENIER INÉDIT DE LA FAMILLE MATIA.

La notice de M. Cohen sur deux médailles de la république romaine au type des Dioscures et avec un monogramme [1], m'a fait souvenir d'un denier de la famille *Matia*, présentant une particularité inédite nouvelle, et que j'ai destiné à un excellent ami. Il est si difficile maintenant de rencontrer quelque chose de nouveau, surtout dans cette partie de la numismatique romaine, qu'on ne doit pas négliger de faire connaître ce qu'on peut encore recueillir en ce genre.

Pendant longtemps les deniers avec le monogramme ΝΑΤ, qu'on lisait à tort NAT, au lieu de MAT, avaient été rapportés à la famille *Pinaria*, lorsque M. le comte Borghesi

[1] Voyez *Revue num.*, 1858, p. 52 et suiv.

a fait reconnaître qu'ils appartenaient véritablement à la famille *Matia*. Le nouveau denier dont on voit ici la gravure vient encore appuyer la classification de M. Borghesi; aux trois lettres liées, MAT, il vient s'en adjoindre une quatrième, et l'on a ainsi la légende MATI, pour rendre mieux encore le nom de *Matius*, ou de *Matienus* dérivant du premier par adoption. Cependant, il faut l'avouer, l'adjonction d'une lettre isolée, à un monogramme, m'avait paru singulière et insolite. Si la pièce avait été fourrée, et par conséquent l'œuvre d'un faussaire ancien, j'aurais été porté à considérer cette nouvelle lettre comme un accident fortuit, un faux trait d'un graveur malhabile; mais la médaille n'est nullement l'ouvrage d'un faussaire, et d'ailleurs l'on trouve, dans les monnaies consulaires, de pareils exemples de monogrammes suivis, comme ici, d'une autre lettre détachée. Je citerai entre autres le denier de la famille *Antistia* à la légende LAES[1], et les as de la famille *Terentia*, où l'on voit VRO[2], au lieu du simple monogramme VR, des deniers de la même famille. Il n'est pas possible de prendre ces lettres S et O pour une addition accidentelle, et je les considère comme la justification complète de la lettre I, et par conséquent de la légende MATI.

Suivant la remarque de M. Cohen, les monnaies d'argent de la famille *Matia* sont quelquefois très-petites pour un denier; le poids de l'exemplaire dont il donne la figure est seulement de 2gr,93. Mon exemplaire, avec la légende ordinaire, pèse 3gr,5; mais le poids de celui avec le mot MATI, dont il est question ici, est de 3gr,55.

MARQUIS DE LAGOY.

[1] Cohen, *Monnaies de la république romaine*, pl. II, *Antestia*, 3.

[2] *Idem*, *ibid.*, pl. LXVII, *Terentia*, 1 et 2.

DESCRIPTION

DES

MONNAIES MÉROVINGIENNES DU LIMOUSIN.

(Pl. XII, XIII, XIV et XV, 1857.—Pl. II et III, 1858.)

Troisième article.—Voir le n° 6 de 1857, p. 415, et plus haut, p. 58.

---

§ II.

Des types secondaires du Limousin.

En décrivant, dans le paragraphe précédent, les caractères distinctifs du monnayage de la province limousine, nous avons annoncé que l'unité de style qui y règne, n'excluait pas une assez grande variété dans la fabrication.

Après avoir été pendant un certain temps, sans doute, concentré dans la cité épiscopale, le monnayage se répandit sur les différents points de son territoire. Les premiers ouvriers qui installèrent les nouvelles officines, durent y importer les types de la capitale dont ils sortaient. Mais, loin de l'école mère, par un effet naturel, nécessaire, de l'exercice indépendant du génie individuel, et par la formation de centres inférieurs de fabrication, il se créa bientôt des types limousins plus ou moins différenciés d'avec ceux de la

cité, types que nous appelons *secondaires*, parce qu'ils représentent de simples variétés dans l'unité plus vaste de la province.

Les uns, et c'est le plus grand nombre, ne sont que l'application, et quelquefois l'exagération, de l'une des formes usitées au chef-lieu, laquelle s'est localisée dans telle partie du diocèse, s'y est perpétuée avec de légères variantes, s'y est caractérisée plus fortement par un emploi systématique, et même, en certains cas, exclusif de toutes autres. Il semblerait que l'ouvrier sorti de tel atelier de Limoges, en a porté la manière, plus que cela, les dessins, peut-être même des coins que l'on imitait en substituant simplement au nom de la ville épiscopale le nom de l'atelier inférieur auquel le nouveau coin était destiné; que cet ouvrier est ainsi devenu lui-même, sur ce point du territoire, le principe, le point de départ d'une nouvelle famille d'artistes monnayers, qui produisit d'après le type central, seulement différencié.

En voici des exemples :

Les triens de *Gemeliacum*, *Carovicus*, *Maugonacum* et *Locus-Sanctus* (nos 14, 18, 19 et 22 à 24), d'une part, de *Marciacum* et de *Palatium* (nos 20 et 21), d'autre part, procèdent des triens ornés de Limoges, signés des monétaires Domulfus, Saturnus et Ascaricus (nos 2, 6 et 7), sauf pour l'effigie de ce dernier.

Cette effigie du triens d'Ascaricus a été imitée par les monnayers de *Blatomagus*, *Novusvicus*, *Montiniacum*, *Agennum*, *Sugilio* et *Firruciacum* (nos 73 à 75, 77, 79, 80, 81 et 84).

Les types des pièces d'*Userca* (monétaire Leodo), de *Cabiriacum* et d'*Evira* (nos 52, 54 et 61) proviennent de celle de Limoges, qui porte le nom du monétaire Daulfus (no 5).

Enfin, on ne peut se refuser à voir dans la pièce de *Brilliacum* (n° 85) une imitation du triens de Limoges signé par Arvilordus (n° 8).

D'autres types secondaires, tout en conservant l'aspect d'ensemble, le caractère général de la fabrique de Limoges, présentent des dessins nouveaux et dégagés, à certains égards, de l'imitation des coins de la cité, ou tout au moins de ceux dont les produits sont venus jusqu'à ce jour à notre connaissance.

Nous signalerons le type de *Conpriniacum*, *Senna Maurum* (n°s 11 et 12) ; celui de *Selaniacum*, *Cociacum*, *Apriancum*, *Cabrianecum* et *Saraciacum* (n°s 33, 34, 37, 35, 39 et suivants) ; celui de *Biaenas*, *Seroennum* et *Espaniacum* (n°s 68, 69 et 70) ; ceux de *Torinna* (n° 67), et de *Vallaria* (n° 72).

Lorsque ce fait si curieux de l'existence des types secondaires dans la numismatique mérovingienne, a attiré notre attention, nous nous sommes demandé, tout d'abord, si les séries de pièces où se produisent ces variétés de types, ces marques spéciales, cette sorte de parti pris dans le dessin et dans la fabrication, ne correspondraient pas à *certaines périodes successives* du monnayage limousin, au lieu de correspondre au *cantonnement dans certaines parties du diocèse* d'un type qui s'y serait formé ou y aurait été importé directement de la cité épiscopale.

Mais nous avons dû écarter cette explication en considérant :

1° Que des monnaies qui présentent des variétés bien marquées, au lieu d'avoir été frappées, comme il le faudrait, dans l'hypothèse indiquée, *à des époques successives*, ont été manifestement émises dans le même temps ou à des dates très-rapprochées. Nous citerons d'abord deux triens qui ont

une date certaine : celui de Limoges signé de saint Éloi (n° 4), et celui de *Torinna* (n° 67), portant l'un et l'autre en légende le nom du roi Clovis, qui est Clovis II; puis les pièces de Limoges (monétaire Domulfus), de *Gemeliacum*, *Maugonacum*, *Palatium* et *Locus Sanctus* (n°s 2, 14, 19, 21 et 22), *Conpriniacum*, *Biaenas*, *Salviacum*, *Selaniacum*, *Firruciacum*, *Agennum* et *Sugilio* (n°s 11, 68, 26, 33, 84, 80 et 81) ;

2° (Et cette raison seule serait péremptoire), que si chacun des types secondaires avait correspondu à une certaine période de la fabrication diocésaine, on en trouverait les produits disséminés dans toutes les directions et sur tous les points de la province, tandis que les produits de chacun de ces types ne se rencontrent que dans une direction déterminée et sur des points définis du territoire, à l'exclusion de tous autres, sauf quelques rares exceptions.

Ainsi, pour fournir des exemples, le type de *Selaniacum* et suivants (n°s 33 à 46), c'est-à-dire l'étroitesse excessive du flan, les faibles dimensions de l'effigie, les lemnisques du diadème redressés derrière la tête, ne s'observent que dans la région de Salagnac, Coussac-Bonneval, Abriac, etc., c'est-à-dire à l'extrémité sud-ouest du diocèse, et nullement au nord, à l'est et au sud.

De son côté, le type de *Blatomagus* et les types suivants (n°s 73 à 84), c'est-à-dire le sommet de la tête aplati, le front proéminent, les yeux ronds formés d'un double cercle, se remarquent au nord du Limousin, dans la région de Blon, Novic, Ajain, Fursac, etc., et jamais à l'est, au sud ou à l'ouest.

Nous pouvons en dire autant des autres.

C'est donc un fait qui se rapporte, non pas à une *période de fabrication*, mais au cantonnement de types spéciaux.

Une autre preuve à l'appui de cet aperçu est tirée des conséquences qu'il produit au point de vue des attributions.

Non-seulement l'aspect des pièces et leur analogie avec les formes spéciales de tel canton nous ont déterminé à fixer la position du lieu d'émission, mais, avant même d'avoir vu certains triens limousins dont le nom d'atelier nous était seul connu, nous avons pu dire d'avance qu'ils porteraient tel dispositif ou telle marque que nous avions observée sur les monnaies du canton dans lequel cet atelier était renfermé : et nos prévisions se sont presque toujours réalisées.

C'est là, si nous ne nous trompons, une sorte de contre-épreuve décisive, qui garantit la solidité du système.

Les pièces de la série limousine qui offrent un même type particulier, se trouvent réunies sur nos planches de manière à permettre au lecteur de se rendre compte par lui-même des analogies qui rapprochent les uns des autres les produits des ateliers de telle ou telle partie de la province, et les différences qui les séparent de ceux du groupe voisin.

De ce travail est résultée la formation de douze groupes distincts.

Le premier groupe, ou groupe central (nos 1 à 10), composé des pièces de la capitale de la province, par cela même qu'il a servi de modèle et de point de départ à plusieurs des variétés du type limousin, présente des affinités avec la plupart des types secondaires, en même temps que les caractères les plus prononcés du style diocésain ; mais il échappe, par le même motif, à une définition spéciale comme celle que comportent les autres groupes.

Ces derniers se distinguent, savoir :

Le deuxième, qui est situé immédiatement au nord-nord-ouest de Limoges, et dont le triens de *Conpriniacum*, Com-

preignac, nous fournit le plus bel échantillon, par la tête de face aux cheveux partagés sur le front et retombant sur les tempes (nos 11 à 13).

Le troisième, situé auprès de la ville de Limoges, qu'il entoure presque de tous côtés, s'étend principalement au sud et au sud-ouest; il comprend les triens de profil de *Gemeliacum* ou *Gemiliacum*, Jumillac, *Carovicus*, Chervix, *Maugonacum*, Magnac-Bourg, *Marciacum*, Marsac, *Palatium*, le Palais (nos 14 à 25), et se distingue par les traits bien dessinés de l'effigie, et par une certaine abondance d'ornements de perles sur la tête et sur le buste.

Dans le quatrième, qui est au nord-est de Limoges, se trouvent notamment les tiers de sou de *Salviacum*, Sauviat, *Baracillum*, Brilliau-Fa, *Analiacum*, Naillac, *Ambaciacum*, Ambazac (nos 26 à 32); il est beaucoup moins orné que le précédent sur le buste et sur la tête; l'effigie, en s'aplatissant au sommet, se rapproche un peu du type du onzième groupe (*Blatomagus*, Blon et autres) que nous définirons plus bas.

Le cinquième, qui est à l'extrémité sud-ouest de la province, est composé notamment des singulières monnaies de *Selaniacum*, Salagnac, *Cociacum*, Coussac-Bonneval, *Cabrianeum*, Chabrignac, *Apriancum*, Abriac, *Saraciacum*, Sarrazac, et *Sanctus-Aredius*, Saint-Yrieix (nos 33 à 46). On y remarque, ainsi qu'il a été dit plus haut, un flan exceptionnellement étroit, des effigies de très-petites proportions, et les lemnisques du diadème relevés sur la nuque, en forme de crochet, d'une façon tout à fait caractéristique. Parmi les nombreuses pièces de ce type, il en est une, celle de *Cabanisium*, Chabanais (no 46), qui a été frappée assez loin de l'ouest du Limousin : ce lieu est séparé du groupe dont il s'agit ici par une partie du groupe no 3; il forme donc une exception.

Le sixième, plus rapproché du centre, situé au sud de Limoges, avait pour atelier principal le *Castrum Uscerca*, Uzerche, et parmi ses ateliers inférieurs, *Cabiriacum*, Chirac, *Eburium*, Eyburie, *Evira*, Evra, *Ussalia*, Ussel (nos 47 à 60) ; il se distingue par des traits anguleux[1] et par l'absence à peu près complète d'ornements.

Le septième groupe (nos 62 à 66), dont Brive, *Briva*, et Cornil, *Cornilium*, sont les deux principaux ateliers, est situé à l'extrémité sud-sud-ouest du Limousin ; il se signale par de curieuses imitations de la Victoire ailée ou de la Victoire passant, et par des effigies d'un bon style, mais dépourvues d'ornements.

Le huitième, placé à l'extrémité sud de la province, est représenté par le triens de *Torinna*, Turenne (n° 67), qui offre le type bizarre d'une tête sans couronne, aux cheveux hérissés, et d'un buste simplement vêtu.

Le neuvième, en remontant de Turenne vers le nord et le nord-est (nos 68 à 71), comprend notamment les monnaies de *Biaenas*, Beynat, et *Scroennum*, Sarron ou Serrou, remarquables par le type d'une tête casquée ou d'effigies qui la rappellent.

Le dixième, situé à l'est-nord-est de Limoges, est représenté par le triens de *Vallaria*, Vallières (n° 72), qui figure un profil roide et compassé, mais bien dessiné, et le buste vêtu du pallium muni de sa fibule, ainsi que du lambrequin, qui le rapprochent des pièces antiques.

Le onzième groupe, qui occupe au nord-est, au nord et au nord-ouest, une large bande de territoire sur les rives de la Gartempe, et dont nous avons déjà indiqué sommai-

[1] A cette partie de notre définition, il y a une exception à faire pour la pièce n° 48.

rement les caractères spéciaux, se compose notamment des pièces de *Blatomagus* et *Blatomum*, Blon, *Novusvicus*, Novic, *Agennum*, Ajain, et *Firruciacum*, Fursac (nos 73 à 75, 77 à 80 et 84). On y voit se produire le sommet de la tête aplati, le front bombé jusqu'au grotesque et les yeux arrondis formés d'un double cercle.

Enfin, au nord-ouest, le douzième groupe, dont les deux ateliers connus sont *Brilliacum*, Brillac, et *Boneculias*, Bonœil (nos 85 et 86), nous montre une imitation du triens de Limoges signé d'Arvilordus (n° 8), et une reproduction du style poitevin pour l'effigie, pour la décoration du buste, et surtout quant aux marques du revers.

Nous venons d'indiquer les traits distinctifs de chacun de nos types secondaires, mais on comprend qu'il y ait à ce classement un certain nombre d'exceptions.

Ainsi nous signalerons dans le sixième groupe : 1° un triens ecclésiastique (n° 47), imité du sou d'or de Limoges (n° 1) ; 2° une effigie charmante frappée à Uzerche (n° 48), et dont les contours attestent qu'elle a été tracée par un burin fort exercé. Cette dernière pièce rappelle, en les surpassant toutefois, les triens d'un groupe voisin (*Selaniacum*, Salagnac et autres, nos 33 à 46), dont plusieurs sortaient assurément des mains d'artistes habiles.

Nous n'entendons point, d'ailleurs, établir des lignes de démarcation tranchées entre les différents groupes : il faut au contraire, ce nous semble, admettre l'influence réciproque qu'ils exerçaient naturellement les uns sur les autres ; et plusieurs exemples témoignent qu'en effet il s'opérait, mais par exception seulement, des importations de dispositifs et de marques particulières à certains groupes, *dans le territoire du groupe limitrophe*, comme nous le voyons : 1° pour le triens de *Seroennum*, Sarron ou Serrou (n° 13), qui re-

produit le type du deuxième groupe (nos 11 et 12), et dont l'atelier est au centre du groupe voisin (le quatrième, nos 26 à 32) ; 2° pour *Analiacum*, Naillac (n° 27), qui offre le type du quatrième groupe et se trouve pourtant au nord de la Gartempe, enclavé dans le périmètre du groupe onzième (nos 73 à 84), contigu au précédent; 3° *Cabanisium*, Chabanais (n° 46), qui porte le type du cinquième groupe, et en est cependant séparé par une partie du domaine du troisième groupe (nos 14 à 25), qui confine au cinquième [1].

La composition de ces groupes est, en outre, naturellement fort inégale quant au nombre des pièces. C'est en effet du hasard des découvertes numismatiques, comme aussi de la durée ou de l'activité plus ou moins grande de la fabrication, que dépend leur richesse ou leur pauvreté.

Ajoutons que certaines parties de la province limousine restent encore privées de toute attribution monétaire.

Mais chaque jour amène des trouvailles nouvelles qui viennent accroître le nombre des ateliers et augmenter les variétés d'espèces émises dans des ateliers déjà mentionnés. Il est permis d'espérer que les cantons qui sont jusqu'à ce moment dépourvus d'attributions, en recevront à leur tour qui fixeront sur leur territoire le siége de types encore inconnus, et que celui de la capitale même du diocèse s'enrichira de monnaies où le numismatiste pourra reconnaître le point de départ de types secondaires, dont la filiation avec les types du chef-lieu est actuellement moins apparente et plus difficile à déterminer.

Nos lecteurs ont déjà apprécié, nous n'en doutons pas,

[1] Ces exemples nous montrent du reste une circonstance remarquable et qui n'aura pas échappé au lecteur, à savoir que les importations des types secondaires hors de leur canton respectif n'avaient lieu que *dans le voisinage immédiat* de ce canton, ce qui est une preuve de plus à l'appui de notre thèse.

l'intérêt de premier ordre que présentent la constatation des types secondaires dont il vient d'être parlé, et le classement des pièces de chaque province par groupes distincts.

Ce sytème facilite singulièrement, ainsi que nous l'avons déjà dit, la découverte des centres de population dont les noms sont inscrits sur les monnaies.

On comprend, en effet, que le cercle des recherches, déjà resserré par l'attribution à tel ou tel diocèse de la Gaule, à l'aide des différents monétaires ou d'un style de fabrication bien caractérisé, se restreint encore par l'attribution faite, de prime abord, à telle ou telle partie de ce diocèse que son type désigne comme étant le canton d'origine. Sur cet étroit espace, tout rapprochement de noms de monétaires, toute similitude dans les accessoires, acquiert une grande valeur, et alors l'analogie du nom de la légende avec celui d'un endroit de cette contrée devient une circonstance décisive pour fixer la place de l'atelier mérovingien.

Ces indications d'un type cantonal sont précieuses, surtout lorsque la légende désigne le lieu d'émission par un de ces mots significatifs, tels que : *Novusvicus*, *Novavilla*, *Bellusmons*, *Petraficta*, *Montiniacum*, qui se retrouvent, non-seulement en divers pays de la Gaule, mais plusieurs fois dans le même pays. Nous avons pu, dans des cas semblables, faire sans hésitation notre choix en faveur des localités concurrentes qui appartenaient à la région dont le type secondaire était reproduit sur notre triens.

Prenons des exemples.

L'une de nos monnaies, dont le type limousin est parfaitement caractérisé, porte en légende : *Maugonaco* (n° 19), dont la traduction moderne est évidemment Magnac. Mais j'ai relevé sur la surface de la province limousine plusieurs

centres de population de ce nom, dont deux, tout au moins, sont anciens et ont eu de l'importance au moyen âge, savoir : Magnac-Laval, qui est à une assez grande distance de Limoges, dans la direction du nord-nord-ouest, au delà de la Gartempe, et Magnac-Bourg, qui est au sud et non loin de Limoges.

Si l'on compare l'effigie ornée de perles du triens de *Maugonacum*, à celle des pièces où est situé Magnac-Laval, c'est-à-dire des triens de *Blatomagus*, Blon et suivants (nos 73 à 84), ou bien de celui de *Brilliacum*, Brillac (n° 85), on est frappé d'une différence très-grande dans le dessin des effigies et de leurs accessoires.

Si, au contraire, on rapproche le triens de *Maugonacum* de ceux de *Gemeliacum* ou *Gemiliacum*, Jumillac, et de *Carovicus*, Chervix, qui est voisin de Magnac-Bourg (nos 14 à 18), on reconnaît tout aussitôt la parenté qui les unit, et l'on peut affirmer qu'ils sont sortis d'ateliers rapprochés les uns des autres, conséquemment de la même contrée. C'est donc Magnac-Bourg qui doit être préféré, et c'est à tort qu'on a jusqu'ici assigné la position de *Maugonacum* à Magnac-Laval.

Il en est encore ainsi de notre triens de *Novusvicus* (n° 77), que nous aurions été dans l'impossibilité d'attribuer à l'un des nombreux Neuvic, Neuvy ou Novic du Limousin, si nous n'avions constaté préalablement l'analogie de son type avec ceux de *Blatomagus*, Blon (nos 73 et suivants). Or, près de Blon, sur le passage d'une voie romaine, est un lieu ancien et considérable appelé Novic; c'est là, suivant toutes les vraisemblances, qu'était le *Novusvicus* de notre monnaie.

Nous pouvons faire la même observation sur le triens de *Petraficta* (n° 25). Les douze ou quinze Pierrefitte, Pierre-

fiche ou Peyrafiche du Limousin auraient pu, avec un droit égal, en revendiquer l'attribution, si son affinité avec les pièces de *Locus-Sanctus* (nos 22 à 24) n'avait déterminé sa place dans le canton du quatrième groupe, au sud et dans le voisinage immédiat de Limoges.

Nous prions le lecteur d'excuser ces détails; ils attestent l'importance considérable que, dans notre conviction, il faut accorder aux types secondaires de chaque province. Nous n'avons insisté si longuement sur ce sujet que parce qu'il y avait là un fait nouveau à mettre dans un grand jour, et que nous avions à justifier un mode de classement dont l'application paraît de nature à exercer une influence salutaire sur l'avenir de la numismatique mérovingienne.

MAX. DELOCHE.

(*La suite à un autre numéro.*)

DENIERS DE WAÏFRE,

DUC D'AQUITAINE.

—

MONÉTAIRES DE PÉPIN ET DE CHARLEMAGNE.

Caballero, si a Francia ides,
Por Gaiferos preguntad.

A propos des deniers carlovingiens découverts à Imphy et des noms d'hommes qui se lisent sur quelques-uns d'entre eux, j'ai été amené à citer la monnaie de Waïfre, duc d'Aquitaine. C'était là, en quelque sorte, contracter l'obligation de la faire connaître, et je m'en acquitterai sans retard.

Je puis signaler à l'attention des numismatistes deux deniers de Waïfre; l'un est conservé à la Bibliothèque impériale parmi les monnaies carlovingiennes, mais non déchiffré, ce qui s'explique d'autant mieux que le côté principal de la pièce, par suite d'un ressaut du coin, a reçu une double empreinte qui altère la légende. Un autre exemplaire de ce denier a été gravé dans la préface du *Manuel de l'amateur de jetons* par M. de Fontenay, qui s'exprime ainsi : « Malgré les progrès de la science, il y a encore un grand nombre de pièces non classées ; deux entre autres, trouvées à Autun, offrent à mes yeux un grand problème. »

Or, sur l'une de ces deux monnaies d'argent on lit très-distinctement VVFARIVS° autour d'un grand A. Tous les éléments de cette légende se retrouvent sur le denier de la

Bibliothèque impériale qui, rapproché de celui d'Autun, ne présente plus de difficultés, si l'on tient compte de la double empreinte.

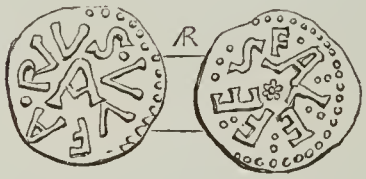

Le revers des deux deniers, en très-bon état de conservation, nous montre le nom FLAVLEFES disposé en cercle autour d'une petite rosace; les caractères LAVLE sont liés par le bas. Le denier de la Bibliothèque impériale pèse 1gr,12.

Flaulefes est bien un nom d'homme; nous connaissons trois tiers de sol d'or mérovingiens frappés en Limousin qui présentent le nom du monétaire *Flaulfus* [1]. On sait que les noms germaniques terminés par la syllabe *vulf* sont extrêmement communs. Quand on examine les monnaies mérovingiennes et les textes contemporains des deux premières races franques, on les compte par centaines; mais nous ne citerons que quelques types. On trouvera d'abord, et c'est le plus ancien exemple que nous connaissions, dans une inscription antique de Kleinwinternheim le nom d'un soldat de la XIIIe légion, Publius *Flavolfius*, fils de Publius de la tribu Pollia [2]; puis, sous Charles le Chauve, l'archevêque de Reims Seuvolfus; en Angleterre les rois Coenvulf, Ceolvulf, Beornvulf, Ethelvulf, etc., puis encore la classe infiniment plus nombreuse des noms dans lesquels le radical *vulf* est écrit par un seul V, comme Adalulfus, Adrulfus, Aistulfus, Aiulfus, Aunulfus, Baudulfus, Bertulfus, Bernul-

[1] *Revue num.*, 1858, pl. II et III, nos 77, 78, 86.

[2] Steiner, *Inscript. German. prim. et Germ. sec.* Seligenstadt, 1851. Tome II, p. 363, no 1687.

fus, Chadulfus, Chrodulfus, Domulfus, Erlulfus, Fainulfus, Fastulfus, Fardulfus, Franculfus, Gagnulfus, Gamenulfus, Graulfus, Magnulfus, Orsculfus, Ramnulfus, Riulfus, Rocculfus, Sabiulfus, Sunniulfus, Tanculfus, etc., etc. La disposition à écrire simple un V qui se prononçait double remonte à une haute antiquité. Sur des monnaies antérieures à l'ère chrétienne et dans les inscriptions latines nous remarquons FLAVS pour *Flavus*, BATAVS pour *Batavus*, SEGVSIAVS pour *Segusiavus*, IVENIS pour *Juvenis;* VIVS pour *virus* se rencontre perpétuellement. Cela tient à la nature de l'V, semi-voyelle qui a une grande propension à s'incliner. Quant aux noms des Francs, la contraction les altérait rapidement; on sait comment, par suite de cette habitude, Pardulfus, Radulfus, Gengulfus, Genulfus, Chanulfus, Clodulfus, sont devenus Pardou, Rou, Gengoux, Genou, Cagnou, Clou.

Mais il y a aussi des exemples d'allongement par l'introduction d'une voyelle intérieure; c'est ainsi que nous trouvons Audegarius pour Autcarius, Bertechramnus pour Bertchramnus, Wilielemus pour Wilielmus, Rodolandus pour Rodlandus, Alifredus pour Alfredus, Sigefredus pour Sigfredus, Aletramnus pour Altramnus, Gilabertus pour Gilbertus; Audelifus, Nadalifius, Radulefus, Cadolefius. Le nom du monétaire FLAVLEFES appartient à cette catégorie [1]. Quant à la terminaison en ES, elle n'est pas sans exemple. Nous connaissons sur des tiers de sou mérovingiens les noms des monétaires Dagomares, Ragnomares, Radebades et Teudomares, et nous pouvons encore relever dans des textes du midi de la France : les noms Pascales, Stabiles, Dura-

[1] L'introduction de ces voyelles tient à la difficulté qu'éprouvent les méridionaux à articuler plusieurs consonnes qui se suivent. Aujourd'hui encore en Provence on prononce Washingueton, Wellingueton, Carlessebad, Westephalie, etc.

biles, Vitales, Costabiles, Auttrudes, Raingardes, Elmetrudes, Adhetunares. Le grand A placé au centre des deniers de Waïfre est évidemment la marque de l'Aquitaine; l'astre ou rosace qui se voit au revers convient parfaitement à cette province[1].

Nous ne discuterons pas ici l'histoire de Waïfre, qui gouverna l'Aquitaine de 745 à 768, et fut pendant neuf années en guerre contre Pépin. Les éléments de cette histoire se trouvent dans Éginhard, dans le continuateur de la chronique de Frédégaire, dans Sigebert de Gembloux et dans quelques chartes, parmi lesquelles on devra bien se garder de ranger le privilége du monastère de Sainte-Marie d'Alaon, pièce apocryphe malheureusement acceptée par les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc*[2], et par l'auteur de l'*Histoire de la Gaule méridionale.*

Un siècle plus tard, un autre Waïfre a été prince de Salerne, et de celui-là, dont le nom d'ailleurs s'écrit toujours *Waiferius*, on connaît cinq variétés de deniers portant le nom de l'archange saint Michel, et qui, par le type aussi bien que par le style, diffèrent des deniers du Waïfre d'Aquitaine tout autant que diffèrent les époques auxquelles ont vécu ces deux princes. Le chef Longbard est mort cent douze ans après l'antagoniste de Pépin le Bref[3].

Il y a des radicaux qui semblent plus particulièrement

[1] Voyez, plus haut, page 215.

[2] A ce sujet, nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur au savant mémoire de M. Rabanis : *les Mérovingiens d'Aquitaine, essai historique et critique sur la charte d'Alaon.* Paris, 1856. La lecture de ce travail est devenue indispensable, tant les faits inventés ou altérés par le faussaire ont pénétré profondément toutes nos histoires de France.

[3] San Giorgio Spinelli, *Monete cuf. batt. da princ. Longobardi, Normanni e Suevi nel regno delle Due Sic.* 1844, p. 1, nos 4 et 5; p. 175, no 140, décrits p. 138 et 205. — *Rev. num.*, 1841, pl. II, nos 5, 6, 7.

usités dans certaines provinces, au moins quant à l'orthographe. Ainsi, après Waïfarius, nous pouvons citer Frotfarius et Hifarius, deux sujets de Pépin, roi d'Aquitaine, mentionnés dans une charte de l'an 828[1].

C'est, je crois, encore à la même province qu'appartient un denier frappé au commencement du règne de Charlemagne, portant les légendes +KRL ·+RX · F et ·.· FIVF + AR

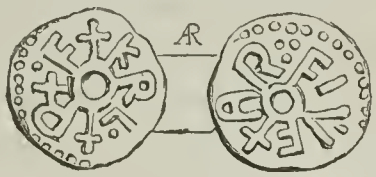

(poids 19gr,03). Cette curieuse pièce existe dans le médaillier de la Bibliothèque impériale.

On peut même, peut-être, considérer ce nom du monétaire Fiufar comme une variante de celui de Waïfar et comme se rattachant probablement de fort près au nom d'un saint très-célèbre du VIIe siècle que nos hagiographes nomment Fefrus et Fiacrius[2]. Ce saint était Irlandais, ou dit même de race royale, et il est assez vraisemblable que le nom qu'il portait a donné naissance à celui des trois *Ifars* (pron. *Aïfars*) rois d'Irlande, de 853 à 1050. On au-

[1] B. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. II, p. 344.

[2] Fulcoius de Beauvais, poëte du XIe siècle, emploie la forme Fefrus. Les auteurs des *Acta Sanctor. ord. S. Benedicti* donnent une singulière raison du changement apporté dans le nom du saint irlandais : « Nomen Fefri in *Fiacrium* ob vocis prioris asperitatem mutatum putamus. » (Tome II, p. 598.) Les bons pères écrivaient ce passage sous l'empire d'une préoccupation véritablement comique. *Fiacrius* est le résultat d'un de ces adoucissements qui ont fait Londres et Copenhague de London et Kjöbenhavn. Nous aimerions à nous persuader que tout le monde en France aujourd'hui trouverait plus logique d'apprendre les langues étrangères que d'en altérer les mots sous prétexte d'harmonie.

rait ainsi dans l'ordre chronologique *Waïfar*, *Fiufar*, *Hifar*, *Ifars*[1].

J'ai mentionné *Flaulefes* et *Fiufar* comme des noms de monétaires; et en effet, outre les considérations que j'ai déjà fait valoir, on devra encore reconnaître que si Flaulefes était un comte, la présence de son nom au revers de la monnaie de Waïfre s'expliquerait difficilement. D'ailleurs, il me reste à parler d'une monnaie décisive dans la question des monétaires carlovingiens. C'est un denier qui faisait autrefois partie de la collection de feu M. le marquis Trivulzio de Milan. J'ai cherché longtemps cette pièce, et c'est tout récemment que notre savant collaborateur, M. Dominique Promis, a retrouvé à Turin le moulage même fait par San-Quintino, et qu'il a eu la bonté de me l'envoyer.

Au revers du monogramme de Pépin R·P, la légende NOVINO MO est tracée en trois lignes. Nous ne pensons pas qu'elle puisse être interprétée de deux manières, et nous croyons que le nom de *Novinus*, suivi de la syllabe MO qui sur un grand nombre de tiers de sou mérovingiens marque l'office du monétaire, ne sera pris par personne pour le nom d'un comte.

Novinus peut être latin ou franc. Novius est un nom de

[1] Nous ne savons quelle était la nationalité du monétaire Vulfar, qui a signé un tiers de sou d'or de Paris (*Geographiæ Blavianæ*, 1662, vol. VII, p. 19, col. 2). Nous citons ici son nom, qui se rattache doublement aux séries que nous avons mentionnées.

famille romaine très-répandu ; Novinus en serait le dérivé comme Antoninus l'est d'Antonius, comme Plotinus de Plotius et Martinus de Martius. Les formes secondaires, telles que Rufinus, Probinus, Justinus, Jovinus, Celsinus, Severinus, Firminus, Valentinus, sont fréquentes dans les bas temps.

Il se pourrait aussi que Novinus appartînt à la famille germanique comme Nawinus, Nortvinus, Rodowinus, Hadvinus, Ovynus, Redwinus, Amalwinus, Odalwinus, etc., etc., groupe très-riche dans lequel il faut comprendre une multitude de noms où l'V est remplacé par un O ; Adoinus, Altoinus, Ansoinus, Bernoinus, Bertoinus, Randoinus, Teudoinus, etc., etc. [1]

Ainsi donc, nous ajoutons encore trois noms à notre liste de monétaires carlovingiens. Une autre fois, nous montrerons comment sous Charles le Chauve, après l'invasion des Normands, un comte a pu battre monnaie, et quel rang occupait ce personnage dans la politique et dans l'État.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] Nous citons beaucoup de noms des Francs ; nous voudrions engager les numismatistes à les étudier un peu, afin d'éviter les fausses transcriptions qui se glissent trop souvent dans les listes de monétaires mérovingiens, et amoindrissent l'utilité de cette sorte de documents.

MÉREAUX DE PLOMB.

(Pl. XVII.)

J'ai hésité longtemps à publier dans ce recueil les méreaux de plomb figurés dans la planche XVII. Ce sont, pour la plupart, de petits monuments d'une origine obscure, que ne recommandent ni la facture ni le métal; aucune marque d'une autorité quelconque ne leur donne le caractère de monuments historiques. J'aurais donc pu les laisser reposer longtemps encore dans les casiers de mon médaillier sans grand préjudice pour la science. Cependant, en y pensant sérieusement, il m'a semblé que ces méreaux ou médailles qui ont, il faut en convenir, un aspect original, faisaient connaître un des côtés de la vie intime de nos pères; que, si les monnaies ou les jetons tout chargés d'armoiries évoquaient le souvenir des preux et des dames qui y ont mis leurs noms, leurs armes et leurs devises, ces méreaux faits pour le peuple, en reflétaient énergiquement les naïves croyances, et nous initiaient plus complétement aux détails de son existence propre, en aidant à soulever un coin du voile épais qui la couvre.

Tous ces méreaux ont été trouvés dans le lit de la Seine, à Paris, et plus spécialement dans le bras de ce fleuve qui passe sous l'Hôtel-Dieu. La masse de monuments de ce genre qui a été recueillie par le dragage est considérable : l'industrie du plomb appliquée à l'iconographie devait avoir eu au moyen âge une étendue qu'on ne lui soupçonnait pas.

Les collections ne renfermaient jusqu'ici que très-peu de médailles de plomb, et c'est à l'opération du dragage, surveillée attentivement, qu'on doit la révélation d'un état de choses entièrement inconnu.

Cette rareté des monuments de plomb dans les collections des amateurs s'explique facilement : ce métal se dénature promptement par une fusion à basse température, et il est recherché dans une foule d'industries. Il est donc très-vraisemblable que le produit du dragage de la Seine aurait encore passé tout entier dans l'atelier du fondeur, si un jeune artiste ne s'était trouvé à propos pour en intercepter tous les curieux monuments que l'opération mettait au jour à tout moment. Nous voulons nommer M. Forgeais, à qui les amateurs sont redevables de tant de curieuses médailles ; c'est de lui que nous tenons les pièces de plomb que nous faisons connaître et que nous avons réunies dans le cours de l'hiver de 1850 à 1851.

En examinant ces méreaux avec un peu d'attention, on voit tout de suite qu'ils ont été fondus et non frappés ; la nature du métal rendait, en effet, l'opération du coulage très-facile. J'ai vu chez M. Forgeais les moules de quelques pièces analogues à celles-ci : ce sont des pierres calcaires, d'un grain très-fin et d'une teinte blanc jaunâtre ; elles sont chargées d'une gravure plus ou moins habile, et ressemblent beaucoup aux moules de médailles que préparent certains amateurs en coulant du plâtre sur une médaille que supporte une plaque de marbre. Les faces des deux pierres se réunissent assez bien pour donner naissance à des pièces presque toujours fort minces [1].

[1] C'est un usage fort ancien ; on peut voir un de ces moules gravé dans l'ouvrage de Seroux d'Agincourt, *Rec. de sculpt. antiq.*, 1814, in-4°, pl. XXXIV, n° 2.

L'inspection rapide de notre planche fait naître immédiatement l'idée que nos médailles ont servi soit de jetons de présence, soit de jetons de comptes aux nombreuses corporations ou confréries qui se partageaient la masse du peuple au moyen âge, et même après la renaissance. Trois de ces pièces portent, en effet, des insignes de corporations industrielles ou de marchands ; trois autres des emblèmes ou des légendes purement religieux ; une seule offre une empreinte qu'on pourrait prendre pour une marque héraldique, un signe d'autorité. Mais nous allons établir que ce méreau peut encore être attribué avec une certitude presque complète à une confrérie parisienne.

Nous commencerons notre examen par cette dernière pièce (pl. XVII, n° 1).

Au droit, elle présente, dans un écu, les armes de Jérusalem ; au revers, on voit N. S. Jésus-Christ sortant glorieux du tombeau. Il porte la croix dite de *résurrection*, et il bénit de la droite. D'après son travail, ce méreau doit être de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle.

Mais on se convainc immédiatement que les armes de Jérusalem ne sont point ici une marque d'autorité temporelle ; en effet, s'il en était ainsi, il faudrait voir là un membre de l'écu des ducs d'Anjou, rois de Sicile et de Jérusalem, et par conséquent nous devrions trouver, soit dans le champ, soit dans les bordures, quelques-unes des fleurs de lys de France qui décoraient les autres membres de leurs armes, tel qu'Anjou ancien et Anjou moderne ; or cette figure héraldique ne paraît ni au droit ni au revers de la pièce, donc les armes de Jérusalem ne sont placées ici que comme signe dénominatif et pour rappeler qu'il s'agit d'une institution ayant un rapport plus ou moins immédiat avec la ville sainte ; on sent d'ailleurs qu'il ne peut être

question de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; la croix patriarchale ou de Lorraine, insigne particulier de cet ordre, manque ici, tandis qu'on la voit figurer dans toutes les bulles *du maître et du couvent de l'hôpital de Jérusalem* [1].

Je crois que la pièce qui nous occupe est un méreau de la confrérie du Saint-Sépulcre de Paris.

On trouve dans le *Théâtre des antiquités de Paris* du père Du Breul [2] de longs détails sur l'origine et les accroissements successifs de cette corporation dont l'histoire se rattache à un des faits les plus mémorables du moyen âge, les croisades.

Saint Louis, à son retour de la Terre Sainte, en 1254, désirant conserver des relations avec le saint Sépulcre, voulut que tous ceux qui entreprendraient le voyage de Jérusalem vinssent le trouver pour recevoir ses instructions et des secours, et qu'à leur retour ils se rendissent encore près de lui, et lui fissent connaître les incidents de leur voyage et *les affaires desmélées entre les Chrétiens contre les Sarrazins.*

Ces voyageurs, « *appelés croisés* à leur départ parce qu'on » leur cousait une croix rouge sur l'épaule, prenaient à » leur retour le nom de *palmiers*, parce qu'ils arrivaient » ordinairement chargés de branches de palmier, pour prou- » ver l'accomplissement de leur vœu. »

Un logement spécial leur fut consacré dans l'enceinte du palais.

Cet état de choses dura jusqu'au règne de Louis le Hutin. A cette époque, le roi se retira au château des Tournelles,

[1] Une de ces bulles, reproduite par les Bénédictins, est mentionnée dans les *Eléments de paléographie* de M. de Wailly, et dans la *Sigillographie du Maine* par nous-même.

[2] Page 528, 1 vol. in-4°, Paris, Pierre Chevallier, 1612.

et la chambre des Palmiers fut établie dans le monastère des Cordeliers, qui eurent alors la mission de garder le saint sépulcre à Jérusalem.

« En 1336 [1], huit bourgeois de Paris, voyagers dudit » sainct Sépulchre avec d'autres bourgeois meus de dévo- » tion, mais empeschez d'entreprendre ledit voyage, esta- » blirent audit monastère des Cordeliers de Paris la société » et confrairie par eux nommée du sainct Sepulchre en » Iliérusalem. »

Ce n'est pas là un des traits les moins caractéristiques du moyen âge que cette faculté de locomotion qui établissait des relations suivies avec l'Orient et d'autres lieux que nous pourrions croire peu accessibles à cette époque où la sécurité n'existait guère, et cependant un grand nombre de faits avérés, par exemple la diffusion des arts au moyen âge, prouvent qu'en réalité les rapports entre les peuples étaient alors très-fréquents et très-multipliés. Il n'était pas rare de voir des grands seigneurs, des savants entreprendre plusieurs lointains pélerinages. Le père Du Breul cite messire François de Monceaux, seigneur de Villa-Coublay, qui avait fait les voyages de Jérusalem, de Rome, de Notre-Dame de Lorette et de Saint-Jacques de Compostelle. Le savant André Thevet, cosmographe du roi, était *voyager* de la Terre Sainte; il fit refaire à neuf le vitrail de la chapelle de la confrérie, qui représentait *la Résurrection de Jésus-Christ.*

Si l'on cherchait à justifier la convenance de la scène figurée sur notre méreau, on ne saurait mieux faire que de s'arrêter à ce dernier détail; il est certain que la confrérie du saint Sépulcre n'aurait pu trouver une représentation mieux adaptée à l'esprit de son institution que celle qui

[1] Du Breul, p. 530.

offre N. S. Jésus-Christ sortant glorieux du saint sépulcre.

Quant aux armes qui décorent l'autre face du méreau, le passage suivant établit que le sceau de la corporation du saint Sépulcre offrait précisément dans le champ les armes de Jérusalem.

« C'est de toute antiquité, ajoute le père Du Breul, que » cette coutume a été pratiquée à Paris, capitale du royaume » de France, que ceux qui se veulent acheminer en la Terre » Sainte se trouvent les dimanches aux Cordeliers, en la » messe de Hiérusalem, à l'issue de laquelle ils sont in- » struits de leur voyage par les *voyagers* et gouverneurs de » la confrairie, sont enregistrés sur le livre d'icelle et » advertis de la route qu'ils doivent prendre par Venise ou » Marseille, et des deniers qu'il leur convient d'avoir pour » faire leur voyage. Ce qu'ayant fait, et montré la permis- » sion et congé de leur évesque et curé de leur paroisse, » portant attestation de leur preudhommie et religion catho- » lique, apostolique et romaine, les dits maîtres et gouver- » neurs de la confrairie leur baillent des lettres en parche- » min, imprimées, signées des dits voyagers et scellées du » *sceau de la confrairie, qui sont les armes de Hiérusalem*, » addressantes au père gardien et religieux cordeliers du » mont de Syon et gardes du sainct Sépulchre de Hiérusa- » lem, pour recevoir les pèlerins et voyagers, qui leur en font » meilleur traitement, et plus d'estat des dictes lettres, que pas » unes autres, qu'on y sçaurait porter. A l'entour du sceau » de la dicte confrairie, sont gravez ces mots : SIGILLVM. » SOCIETATIS. SANCTISSIMI. SEPVLCHRI. DOMINI. PARI- » SIIS INSTITVTÆ. »

Le second méreau représenté dans notre planche (pl. XVII, n° 2) est d'un aspect fort original. Sur l'un de ses

côtés, on voit disposés *en fasce* les quatre lettres I. N. R. I. entre deux filets ; ces quatre lettres, dont l'emploi n'est pas commun à l'époque de notre méreau, sont placées entre deux filets et au dessous d'un couteau disposé diagonalement, ou plutôt d'un canif tel que nous le figurent les miniatures assez nombreuses du XIe ou du XIIe siècle, qui représentent des personnages dans l'action d'écrire [1].

On sait d'ailleurs qu'au moyen âge la forme des instruments usuels n'a guère changé ; ce qui est donc vrai pour les XIe et XIIe siècles, l'est aussi pour la fin du XIVe ou le commencement du XVe, époque à laquelle appartient ce curieux méreau.

J'ajoute que l'action du canif qui entame la bande portant les lettres I. N. R. I. est évidente, et qu'il ne peut exister d'incertitude sur ce point tant le fait est nettement caractérisé ; enfin je crois que ces quatre lettres n'ont pas seulement pour but de représenter le nom du Sauveur, mais qu'elles désignent sa personne elle-même comme autrefois l'inscription équivalente que les Juifs firent attacher au-dessus de sa tête. Au moyen âge, à l'époque de la renaissance et jusqu'à nos jours, le *nom* de Jésus a été invariablement représenté par les trois lettres IHS, initiales du nom grec Ἰησοῦς.

Le revers de notre méreau n'est pas moins singulier ; on y voit le Christ, reconnaissable à son nimbe crucifère, les mains levées, *issant* d'un vase pourvu d'oreilles que nous ne faisons pas difficulté de prendre pour une chaudière.

Il m'a semblé qu'on devait voir ici une représentation commémorative d'un fait miraculeux qui a eu, au XIIIe siècle

[1] J'ai été frappé de l'identité de notre instrument avec le canif placé dans la main du personnage représentant Pline le Naturaliste dans un manuscrit du XIIe siècle de la bibliothèque du Mans.

et plus tard, un retentissement fort grand, je veux parler de l'hostie lacérée par un juif de la rue des Billettes.

Plusieurs historiens[1] ont narré très-longuement les circonstances de ce miracle ; voici, d'après le père Du Breul, comment les choses se passèrent :

« En l'an 1290, et du regne de Philippes 4, dit le Bel, le » cinquiesme, vers la feste de Pasques, un juif ayant presté » trente solz parizis à une pauure femme de la parroisse Sainct » Mederic, qui luy auoit baillé ses habits en gage pour la » dicte somme. La dicte femme n'ayant moyen de le payer, » le supplia de luy prester ses habits seulement pour le jour » de Pasques pour estre plus honnestement à la bonne feste. » Ce qu'ayant entendu le juif conuint auec ceste malheu- » reuse : Qu'elle luy porteroit la Saincte Hostie qu'elle re- » ceuroit en la parroisse le jour de Pasques, et moyennant » cela il luy rendroit ses habits sans exiger d'elle aucun » argent. Ce qu'elle ayant effectué, et luy ayant liuré l'Hos- » tie, il s'acharna sur icelle à la picquer de coups de canif, » et non contêt de ce auec un cloud la transperce à coups » de marteau, et puis se met à la flageller d'estrange façon.

» A tous lesquels tourments voyant qu'elle iettoit du sang » en abondance, il la ietta dans le feu, d'où sortant sans » nulle lésion elle commença a volletter parmy la châbre. » Mais cest impie reprent de rechef la Saincte Hostie, et

[1] Le président Hénault mentionne ainsi ce fait : « En 1290, miracle de la sainte hostie, connu sous le nom de *Miracle des Billettes.* » — Du Breul, *Théâtre des antiquités de Paris*, in-4°, 1612, p. 977. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVIII, p. 536. — Dubois, *Hist.*, 513. — Labbe, *Bibl.*, t. I, f° 663. — Leblanc, *Traité hist. des monnaies de France*, p. 403. — Un vitrail de l'église des Blancs-Manteaux, à Paris, mentionné par M. de Lasteyrie, et un autre de l'église de Saint-Alpin de Châlons, figurés, d'après le même auteur, dans *le Moyen Age et la Renaissance*, verbo *Juifs*, représentaient le juif dans l'action de percer l'hostie avec son canif.

» ayât en main un gros cousteau de cuisine s'efforce auec
» iceluy de la decouper et tailler en pièces, mais en vain. Ce
» que voyant il attache contre les latrines de sa maison ceste
» même hostie, et de toute sa force luy iette un coup de
» lance qui fit de rechef ouverture à un grand ruisseau de
» sang decoulant de la plaie côme auparauât. Finalement
» ce juif impie tout forcené l'ayant reprise, d'une grande
» rage la ietta furieusement dans une chaudière d'eau bouil-
» lâte, qui soudain fut taincte de sang, encores que l'Hostie
» sacrée n'en fut offensée. Laquelle tant s'en faut, se re-
» leuant miraculeusement au dessus de la chaudière, fit
» apparoir visiblement ce qu'elle estoit divinement et trans-
» substantiellement, c'est à sçauoir le corps de Nostre
» Sauveur Jesus Christ crucifié. »

En 1294, un bourgeois de Paris, Regnier Flaming, bâtit une chapelle à la place de la maison du juif, et un peu plus tard, en 1299, Philippe le Bel ajouta à la chapelle la possession d'une maison voisine. Les frères hospitaliers de la Charité s'y établirent, et la maison porta dès lors le nom de *Prieuré ou hôpital conventuel des Billettes.*

D'après le père Du Breul, le canif dont s'était servi le juif était conservé par ces religieux qui le montraient tous les ans le dimanche après Pâques ; et Fleury affirme que l'hostie miraculeuse était gardée à Saint-Jean-en-Grève.

Il est vraisemblable que notre méreau était distribué ou vendu aux pélerins qui venaient voir l'un ou l'autre de ces objets ; c'était comme un certificat matériel du pèlerinage accompli : nous avons cité ailleurs[1] plusieurs documents et figuré quelques plaques de plomb qui n'avaient pas d'autre destination.

[1] *Des Enseignes de pèlerinage*, par M. E. Hucher. Brochure in-8°.

Les trois pièces figurées sous les nos 3, 4, et 5 sont évidemment des méreaux de corporations industrielles ou commerçantes, car elles portent toutes trois des types qui se rattachent à des professions de cette nature.

Le n° 3 offre dans le champ au droit trois alènes, et au revers une scène où l'on reconnaît sans peine le mystère de la *Conception*. L'ange arrête sainte Anne, et lui explique qu'en signe de la véracité de la promesse qu'il vient lui faire au nom de Dieu, elle va rencontrer son mari Joachim à la porte dorée de Jérusalem, sous laquelle on voit, en effet, paraître ce dernier.

C'était vraisemblablement un méreau de la corporation des cordonniers de Paris.

MM. Monteil et Rabuteau ont publié plusieurs méreaux de corporations belges, dans leur article : *Corporations des métiers*, inséré dans l'ouvrage intitulé *Le Moyen âge et la Renaissance* ; ils y ont joint un certain nombre de sceaux presque tous empruntés aussi à la Belgique. Parmi ces derniers, figure le sceau des cordonniers de Saint-Trond, que l'on voit décoré d'alènes comme notre méreau.

Est-ce à dire que les corporations des métiers français n'aient pas fait usage de méreaux? Ceux que nous publions aujourd'hui établiraient suffisamment le contraire ; l'absence de monuments de cette nature d'origine française dans un article spécialement consacré aux métiers français ne prouve qu'une chose, c'est que nos voisins ont eu plutôt que nous le goût des collections et le génie de la conservation. Chez nous, l'étude des monuments nationaux est de date récente ; pour beaucoup de séries intéressantes, elle commence à peine ; il ne faut donc pas s'étonner de voir l'estimable M. Monteil, l'historien des classes laborieuses, recourir à

un pays voisin pour illustrer son article, et laisser passer les méreaux belges sans même tenter d'en expliquer l'usage et la destination.

Le n° 4 est un des méreaux les plus intéressants qu'on puisse rencontrer; d'un côté, en inscription linéaire, le millésime M CCCC XV est placé entre deux doubles lignes; au-dessus et au-dessous, l'on voit quatre poissons disposés 1 et 3. La tête de ces poissons est volumineuse, en général, relativement au reste du corps; peut-être a-t-on voulu figurer surtout des poissons de mer, et notamment le dauphin; il est à peu près certain qu'on peut voir un poisson du genre *dorade* dans celui qui est placé en pal au bas de la pièce.

Le revers présente une scène religieuse comme celui du précédent méreau. Dieu le père couronné, nimbé, et portant de la main gauche le globe du monde, couronne la sainte Vierge de la droite. Cette dernière, les mains jointes, est assise sur le même siége que Dieu le père.

On voit que ce méreau ne remonte qu'aux premières années du XVe siècle: aussi son travail a-t-il, relativement, un air archaïque. On croirait voir là une scène du XIVe siècle, sinon du XIIIe; du reste, l'exécution en est très-soignée, et la gravure que nous en publions ne peut donner une représentation complétement exacte de l'œuvre originale.

M. Dancoisne a publié dans la *Revue de la numismatique belge* (année 1843-1845, t. II de la 1re série, pl. 1re, fig. 7), avec d'autres plombs trouvés à Arras, et qu'il suppose, en conséquence, devoir être de cette ville, un méreau du même genre à l'inscription bilinéaire. Il est un peu plus récent que le nôtre, et porte la date M CCCC XXXVII, (1437). M. Dancoisne fait observer qu'une date sur un

méreau de cette époque est « chose rare et bien digne de » remarque. »

Le revers offre « une étoile à huit rayons, occupant le » centre d'un champ d'écailles »

Je suis très-disposé à adopter le sentiment de M. Dancoisne sur la provenance de son méreau, tout en maintenant l'attribution du mien à la corporation des poissonniers de Paris. L'art au moyen âge, sous l'influence de l'école, est excessivement mobile; il est le même à quelques nuances près, aux mêmes époques, dans des lieux bien éloignés les uns des autres. Un homme de goût autant que de science a bien voulu me faire connaître que la collection de M. le prince Soltikoff, renferme un groupe d'ivoire d'une grande beauté qui rappelle en tout point le style et l'arrangement de notre scène du couronnement de la sainte Vierge; j'ajouterai que la vitrerie de la cathédrale du Mans offre dans les verrières du triforium un panneau sur lequel on croirait que notre représentation du couronnement de la sainte Vierge a été fidèlement calquée.

Le n° 5 de la planche XVII paraît être un méreau assez moderne, postérieur sans doute aux premières années du XVIe siècle, de deux corporations réunies, les marchands de poissons et de gibier. Nous ne savons que dire des lettres D et G qui figurent seules sur un des côtés de ce méreau.

Les n°s 6 et 7 sont deux méreaux ou jetons qui paraissent avoir eu la même destination, car ils offrent tous deux la même scène et presque la même légende.

Le n° 7, qui doit être le plus ancien, n'est guère antérieur à la fin du XVe siècle; il porte en légende *trilinéaire* et en caractères gothiques altérés :

Au · Pbre·s·
et · clers ·
de · Paris

Ainsi l'usage de cette pièce était spécial à une classe de la société parisienne : les prêtres et les clercs. Saint Nicolas est en effet le patron des clercs ; et le trait de sa vie, qui est rappelé ici, est tout particulièrement applicable à ces derniers : on voit les trois jeunes clercs dans le baquet fatal, et saint Nicolas les rappelant à la vie ; trois coquilles du genre *pecten* ornent le champ des deux côtés du jeton.

Le n° 6, d'un travail plus soigné et peut-être un peu plus récent, présente d'un côté la même scène, et de l'autre deux prêtres ou clercs soutenant un vaste phylactère qui occupe une grande partie de la pièce, et sur l'un des côtés on lit avec quelque peine, car l'exemplaire qui m'a servi pour mon dessin est un peu mutilé :

au Pbre et gens deglise (aux prêtres et gens d'église).

Cette légende se continue de l'autre côté sur un phylactère qui entoure la scène du saint Nicolas, on y lit :

et autres bonnes gens

La grandeur de cette pièce est considérable et semblerait excessive pour un méreau, si l'on ne pouvait y voir comme une réaction contre le système des petits plombs couverts de simulacres héraldiques et de signes fantastiques quelquefois honteux qui avaient inondé Paris quelque temps auparavant ; l'expression *et autres bonnes gens* semble indiquer, en effet, une antithèse qui peut ne pas avoir d'autre source.

E. Hucher.

CHRONIQUE.

DÉCOUVERTE DE BAIN (Ille et Vilaine).

Dans le courant du mois de février dernier, des ouvriers travaillaient à l'abaissement de la grande rue de Bain. Arrivés au bas de cette rue, à l'endroit où s'élevait jadis une vieille maison, démolie il y a quelques années et connue sous le nom d'hôtel du *Petit-Écu*, ils mirent à découvert une masse compacte de monnaies de billon. Ces monnaies, au nombre d'environ huit cents, gisaient, à 30 centimètres du sol, dans un trou creusé dans le roc et recouvert d'une couche de terre noirâtre.

Les monnaies restèrent quelques heures jetées sur le lieu de la trouvaille et en prit qui voulut. Le reste fut vendu pour une somme très-modique à un drapier, qui les envoya à Rennes, où elles devinrent la propriété d'un de ces honnêtes brocanteurs qui parcourent la province en achetant les vieux métaux. Cet homme m'en céda la majeure partie, et porta l'autre à Paris, où sans doute il la présenta comme la totalité, ce qui n'était que la répétition de l'histoire qu'il m'avait débitée.

Cependant, grâce à l'obligeance de M. Charvet et de quelques autres numismatistes, j'ai pu me convaincre que je connaissais à peu près tous les types, et voici ce que j'ai reconnu :

Philippe I, roi de France (1060-1108);
Conan I, comte de Rennes (990-992);
Conan II (1040-1066);
Hoël II, comte de Nantes (1066-1084);
Geoffroy II, comte d'Anjou (1040-1060).

Le denier de Philippe I est inédit et était unique. En voici les légendes :

SILIPYS REX. — Débris du monogramme odonique composés de 2 annelets et de 2 croisettes.

+ MEDANTEYNC... — Croix pattée.

Billon, 22 grammes.

Ce denier est certainement de Mantes, qui fut réuni à la couronne avec le comté de Vexin en 1082.

Les monnaies de Conan I, en général très-fatiguées et reconnaissables à leur fabrique grossière, portent toutes le nom de Rennes; deux seulement font exception et sont identiques au denier que j'ai gravé sous le n° 2 de ma planche VI[1]. Ces monnaies présentent trois variétés de monogrammes très-distinctes et parfaitement différentes du type adopté par Conan II. Sur deux de ces variétés[2], la légende reste invariablement + CONANVS COMES en lettres pâteuses et crasses, à bords frangés et dentillés; sur la troisième, la croisette commençant la légende est placée non à gauche du monogramme mais dessous, et + NANVS COMESCI laisse le nom incomplet.

J'ai vu environ quarante de ces deniers, qui me semblent appartenir aux dernières années de Conan I, qui ne fut maître de Nantes que quelques années avant sa mort.

Les monnaies que je donne à Conan II formaient la masse de l'enfouissement Elles présentent toutes le monogramme tel que je l'ai figuré sur les n°s 9 à 12 de ma planche VI[3], mais avec des différences très-sensibles. Les légendes sont aussi très-variées, et je n'ai pas compté moins de douze variétés de types de cent soixante-dix coins différents dont quelques-uns sont d'une grande correction.

Pour donner une idée de cette multiplicité de coins, qui me

[1],[2],[3] L'une de ces variétés me permet de rectifier et le monogramme et la légende du n° 3 de ma planche VI. Le grand C carré (E) du monogramme est accompagné de deux points, ainsi que les trois jambages de droite, et la légende doit être lue + CONANVS COMES.

confirme dans mon opinion relative au monnayage probable des barons, je citerai les légendes du droit seulement. Ce sont : + CONAN COMSVI, COMISI, COMSI, + CONANVS COMES, COMI, COMS, COM, OMS, OM; + CONANVS CONS, COIS, COS, CON, ON, OI.

Les monnaies d'Hoël II étaient au nombre de dix. Sept ne sont que des variétés de coins du denier que j'ai figuré sous le n° 1er de ma planche VII [1], et les trois autres, tout en conservant la légende + DVX BRITANIE remplacent le monogramme composé de croissants par celui du prince. Je me réserve de faire connaître ces curieuses monnaies dans un article qui traitera des monnaies au nom de Conan.

Enfin la dernière espèce de monnaie que contenait le trésor de Bain est angevine. Ce sont des deniers et des oboles de Geoffroy II. Les deniers, qui ne me sont parvenus qu'au nombre de quatre, sont d'une belle fabrique et d'une bonne conservation; les oboles, au contraire, toutes d'un mauvais travail, avaient beaucoup circulé. C'étaient les seules de la trouvaille, et on est induit à penser qu'à cette époque la Bretagne n'avait pas encore d'oboles nationales.

L'absence d'espèces au nom d'Alain III et d'Eudes de Penthièvre me paraîtrait étrange, et peut-être en existe-t-il que je n'ai point vues, si je ne pensais que la démonétisation des monnaies antérieures à Conan II peut l'expliquer, malgré la présence des deniers que je donne à Conan I. On peut fort bien supposer que ces dernières aient échappé, partiellement du moins, à la proscription générale en vertu de leur conformité de légende et de type, tandis que les premières, facilement reconnaissables, ont été refondues.

Aucune des monnaies de Bain ne pouvant être donnée à Alain Fergent, dont les espèces sont parfaitement connues, il faut en conclure que l'enfouissement a eu lieu avant la mort d'Hoël II, arrivée en 1084. D'un autre côté, la présence du

[1] *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne.*

denier de Mantes ne permettant pas de faire remonter ce dépôt avant 1082, sa date se trouve comprise entre 1082 et 1084.

A. Bigot.

Sous le titre de *Question sur trois médailles inédites, avec une planche*, M. R. de Valori vient de publier à Avignon une brochure de 24 pages, dans laquelle il décrit un tiers de sou d'or portant la légende VIVARIO CIV, et deux médailles du module de 25 millimètres, l'une représentant Cicéron avec la légende MAR. TV. CICERO; l'autre, le buste de Caton accompagné de l'inscription M. PORTIVS CATO.

La première de ces trois monnaies est parfaitement authentique et se rattache à la série de sous et de tiers de sou d'or frappés, avec le nom de Maurice, à Marseille, à Arles, à Valence, à Usez, à Avignon. (Voy. *Revue num.*, 1854, pl. XIII, et Conbrouse, *Monétaires mérovingiens*, pl. 59. Cf. Banduri, *Num. imp.*, t. II, p. 664.)

Les deux autres pièces sont l'œuvre de faussaires du XVIe siècle; leur module, leur type, leur style ne laissent aucun doute à un numismatiste tant soit peu exercé.

Cependant l'auteur, qui, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, n'a pas manqué d'avertissements, dit en parlant de ces médailles :

« Je les maintiens toutes deux antiques, et j'en appelle pour cela à l'opinion qu'en ont déjà *porté* deux autorités en semblable matière, MM. Rollin et Rousseau, savans experts et antiquaires. »

M. Camille Rollin et M. J. Rousseau nous chargent expressément de déclarer qu'à leurs yeux les médailles de Cicéron et de Caton sont des fabrications du XVIe siècle, et ils protestent contre l'opinion qui leur est attribuée dans la brochure de M. de Valori.

Il importe, en effet, que les nombreux correspondants de MM. Rollin et Rousseau sachent bien que ces deux habiles connaisseurs ne se laissent pas abuser par des contrefaçons si évidentes.

NÉCROLOGIE.

Le 21 janvier dernier, M. Alexandre Hermand est mort à Saint-Omer, où il était né, le 18 octobre 1801. Cet antiquaire distingué, enlevé à la science, à ses amis, alors qu'il était encore dans la force de l'âge, laisse de profonds et vifs regrets. M. Hermand, rempli de zèle pour l'archéologie, avait été l'un des fondateurs les plus actifs de la Société des antiquaires de la Morinie en 1833; et lorsqu'au congrès scientifique de Douai, en 1835, les fondateurs de la *Revue numismatique* manifestèrent l'intention de publier ce recueil, M. Hermand fut un des premiers à leur apporter son adhésion qu'il sanctionna bientôt par la publication d'un article intitulé : *Considérations sur l'histoire monétaire de la première race des rois de France* (1836). La couverture du premier numéro de la Revue annonçait en outre un *Mémoire sur les médailles gauloises particulières au pays des Morins* que l'auteur s'est plu à accroître et à perfectionner, mais qui, en définitif, est resté manuscrit. M. Hermand a encore donné à la Revue les articles suivants : *Attribution du gros d'Alost à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne* (1837).— *Sur des monnaies trouvées à Saint-Omer* (1838). — *Monnaies de compte de l'Artois* (1849). — *Observations en réponse à quelques opinions de M. Duchalais* (sur la numismatique gauloise) (1849 et 1850). Bien qu'il réservât en général pour la Société des antiquaires de la Morinie ses articles d'archéologie proprement dite, qui sont assez nombreux et relatifs à divers monuments de l'histoire locale, il a encore fourni à cette compagnie des *Recherches sur les monnaies, médailles, jetons dont la ville de Saint-Omer a été l'objet* (1835), travail qui fut bientôt reproduit en allemand dans les *Blätter für Münzkunde* du docteur Grote; une *Notice sur les monnaies trouvées à Saint-Omer* (1839). — *Quelques monnaies frappées à Saint-Omer* (1850). — *Grand denier de Saint-Omer*

au Xe siècle (1853). Dans le journal intitulé le *Puits Artésien*, il inséra, en 1841, une *Notice sur le Mouton ou Aignel du Brabant*. Cependant, depuis longtemps, M. Hermand préparait un ouvrage considérable, l'*Histoire monétaire de la province d'Artois*, qu'il fit paraître en 1843, en un gros volume in-8°. C'est là un titre sérieux à l'estime du monde savant, un livre enfin qui survivra aux critiques dont quelques-unes de ses parties ont été l'objet.

Nous trouvons encore sept articles de cet auteur dans la *Revue de la numismatique belge : Premières monnaies de nécessité* (1844). — *Réflexions sur les opinions monétaires de la Revue de la numismatique belge* (1850). — *Quelques mots sur la réponse de M. Piot* (1851). — *Monnaies du comté de Saint-Pol* (1855). — *Lettre sur un sceau d'Arras* (1856). — *Revendication au nom de Robert II d'Artois des deniers qui lui sont contestés* (1856). — *Encore quelques mots sur les deniers de Robert* (1857).

M. Hermand, dans la plupart de ces articles, soutenait à contre-cœur une polémique qui le fatiguait beaucoup, et dont il aurait pu facilement s'épargner l'ennui en publiant un supplément à sa remarquable *Histoire monétaire de l'Artois*.

Dans ses recherches sur les monnaies de Saint-Omer, il avait, un des premiers, appelé l'attention sur les *méreaux*, leur fabrication, leur usage; vingt ans plus tard, il est revenu sur ce sujet curieux à l'occasion d'une *Notice sur quelques méreaux de l'église métropolitaine de Sens* (1854). C'était la première fois que M. Hermand transportait ses études sur un point aussi éloigné de l'Artois et des Flandres. Son excursion lui réussit parfaitement, et peut-être ce succès l'eût-il encouragé à sortir quelquefois encore de l'étroite arène où il semblait s'être confiné, si une mort prématurée ne l'avait arraché à l'archéologie qui a été l'occupation et le charme de toute son existence. A. L.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

UNE DRACHME DE CONON.

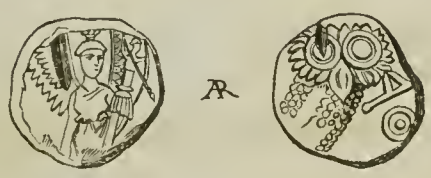

La drachme, si belle et si rare que j'attribue à Conon, n'est point inédite, mais elle est peu et mal connue. La face a été décrite dans le catalogue du savant évêque de Sélande, Munter [1], dans les termes suivants :

« Victoria adversa gradiens, alis, ut videtur explicatis, sinistrâ *tropæum.* »

De la collection Munter, cette pièce est passée dans le cabinet royal de Copenhague, et je dois à l'inépuisable obligeance de M. Müller, la communication et le dessin de ce précieux monument.

Je n'ai pas besoin de dire que la description donnée par le catalogue n'est point exacte. Ce que la victoire porte sur son bras gauche n'est point un *trophée*, c'est un palladium. Le bouclier de Minerve, sa lance, dont la pointe est tournée vers la terre, sont très-finement gravés. Ce qui a pu

[1] Hafniæ, 1836, I, n° 1809.

causer l'erreur de l'auteur du catalogue, c'est que le palladium est monté sur une sorte d'enseigne, d'étendard, qui ressemblerait à une petite colonne, si les franges n'étaient faciles à distinguer.

En 1837, le journal numismatique d'Akerman reproduisit cette description fautive [1] :

« Victory with a trophy — Rev. AΘ[E], an owl standing. AR. Size 3. »

M. Rathgeber, dans le savant ouvrage qu'il vient de publier sur *Quatre-vingt-dix-neuf monnaies attiques du cabinet de Gotha* [2], reproduit l'indication de la revue anglaise. Il n'a point dû la rectifier, puisqu'il ne la reproduisait que dans son catalogue bibliographique.

C'est un exemple unique, dans l'ancien style postérieur à l'archaïsme, qu'une monnaie d'argent d'Athènes sur laquelle la tête de Minerve n'est point gravée. Il est vrai que Minerve apparaît tout entière sous la forme du vieux palladium; mais la Victoire sert de type principal. D'ordinaire elle est portée par Minerve qui la tient dans sa main :

[1] Tome I, p. 42, n° 7.

[2] *Neunundneunzig Silberne Münzen der Athenaier aus der Sammlung zu Gotha*, in-4°, Weisensel, 1858, p. 5. — Je saisis avec empressement l'occasion de rendre publiquement hommage à la courtoisie et à la générosité de M. Rathgeber. Il y a deux ans, je demandai à ce savant de m'accorder les empreintes de toutes les pièces d'Athènes réunies dans la collection de Gotha, dont il est le conservateur. M. Rathgeber, qui avait alors l'intention de publier ces monnaies, qui voulait reprendre le remarquable travail qu'il avait donné jadis dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome* (t. X, 1838, p. 31), et qui savait que je ne lui demandais ces empreintes que pour les publier moi-même avec le plus grand détail, M. Rathgeber m'a aussitôt envoyé tous les documents que je souhaitais. Depuis, il n'a pas cessé de me communiquer, à deux ou trois reprises, les pièces frustes ou douteuses qui nécessitaient un nouveau contrôle. Enfin, quand nos deux ouvrages paraissent, à quelques semaines de distance, je trouve à la première page du beau livre de M. Rathgeber mon nom, avec une dédicace qui me constitue à jamais son obligé et son ami.

ici les rôles sont renversés ; c'est la Victoire qui porte Minerve. Je n'ai pas besoin de répéter ce que j'ai dit déjà sur les victoires des monnaies attiques [1], sur le palladium [2], sur le mythe d'Athéné-Niké [3]. Si rare que soit cette représentation, elle est claire et s'explique d'elle-même. Le casque que la Victoire Aptère tenait de la main gauche [4] couvre sa tête sur la drachme athénienne. Son costume est celui qu'elle porte sur la balustrade du petit temple bâti par Cimon.

L'époque à laquelle cette pièce fut frappée est plus difficile à déterminer. Voici pour quelles raisons je l'ai supposée du temps de Conon.

D'abord le style de la drachme est pur et élégant. Je ne parle point de la chouette qui garde son caractère conventionnel, grossier, et qui ressemble tout à fait aux chouettes qu'on a gravées depuis la fin de la guerre du Péloponèse jusqu'à la guerre Lamiaque. Mais la Victoire est traitée avec une délicatesse, une finesse, qui sont le propre de l'art après le siècle de Périclès et au début du siècle d'Alexandre. Le palladium, les moindres détails, sont rendus avec le soin le plus exact : et cependant l'aspect général de la composition a une grandeur, une aisance, une grâce, où se retrouvent encore intactes toutes les traditions du beau siècle. C'est le style de cette monnaie qui m'a immédiatement fait songer à la placer peu d'années après la guerre du Péloponèse, au commencement du siècle de Praxitèle.

Son poids n'a rien qui contrarie cette hypothèse. Il

[1] *Les Monnaies d'Athènes*, p. 173, 231, 304, 321, 323, 344, 377.

[2] *Ibid.*, p. 149, 316.— Cf. Gerhard, *Über die Minervenidole Athens* et l'*Archäologische Zeitung*, 1846, p. 203 et suivantes.

[3] *L'Acropole d'Athènes*, t. I, p. 231.

[4] Suidas, V. Νίκη Ἀθηνᾶ.

est de 4 grammes 27 centigrammes ; par conséquent le tétradrachme correspondant aurait pesé 17,08. C'est le poids habituel d'une époque qui a déjà laissé s'affaiblir le poids normal de 17,20, mais qui est encore loin du temps où l'on ne donnera plus aux tétradrachmes que 17, 16,80, 16,60, 16.20, tandis que la drachme s'élèvera rarement au-dessus de 4 grammes. Par son poids, cette pièce se place aussitôt après le siècle de Périclès.

Enfin l'entaille profonde que l'on remarque sur la face et sur le revers de la monnaie m'a paru avoir sa signification. J'en ai signalé de semblables sur des tétradrachmes de fabrique asiatique ou destinés à circuler en Asie[1]. Les Orientaux atteignaient ainsi jusqu'au cœur des monnaies qui leur étaient proposées et s'assuraient qu'elles n'étaient ni fausses ni fourrées. Ces entailles se retrouvent surtout sur les monnaies de la Phénicie et sur des monnaies grecques qui ont été découvertes en Asie. Il y avait donc là tout un système de défiance et de grossier contrôle. Comme la drachme qui porte la Victoire et le palladium est frappée de cette contremarque, j'en ai conclu qu'elle avait circulé en Asie. Il était donc naturel de chercher à quelle occasion une drachme du IVe siècle avant Jésus-Christ avait pu avoir cours parmi les Asiatiques.

L'union intime de Conon et de Pharnabaze est célèbre dans l'histoire. Réfugié à Cypre avec ses huit vaisseaux depuis le désastre d'Ægos-Potamos, Conon dut à l'activité de Pharnabaze d'être mis à la tête de la flotte persane, l'an 396. Comme Tissapherne ne cessait de nouer des intrigues contre lui et son protecteur, Conon prit le parti d'aller trouver lui-même le roi Artaxerxès en 395. Sa démarche

[1] *Les monnaies d'Athènes*, p. 44 et 45.

eut un succès si complet qu'il obtint des sommes considérables et l'autorisation, pour Pharnabaze, de conduire seul la guerre contre Sparte. Or Pharnabaze, c'était lui-même, puisque le commandement était remis entre ses mains par le satrape.

On sait quels événements justifièrent cette confiance : la victoire de Cnide en 394, la destruction de la flotte spartiate, les îles et les côtes de l'Asie affranchies, les Harmostes chassés, la Laconie et la Messénie ravagées, Cythère occupée, les Longs Murs d'Athènes rebâtis. Athènes, relevée tout à coup et aspirant déjà à ressaisir l'empire de la Grèce, gagna à la victoire de Cnide bien plus que le grand roi. Pour elle ce triomphe était le salut et la grandeur. Conon, auquel Artaxerxès et Pharnabaze donnaient des sommes énormes, avait bien le droit de représenter sur les monnaies qu'il faisait frapper une Victoire portant le palladium, image grandiose de la patrie sauvée [1].

La flotte que commandait Conon était plutôt persane que grecque : c'était la flotte de Pharnabaze. On conçoit facilement comment la monnaie athénienne a pu circuler dans les mains de matelots barbares, être rapportée en Asie, et recevoir une profonde entaille qui lui servait de garantie, comme aux monnaies étrangères qui franchissaient la frontière.

La drachme de Conon aurait donc été frappée de l'an 394 à l'an 393. BEULÉ.

[1] M. Lenormant (*Essai sur les statères de Cyzique*, p. 32, note 1, et dans la *Revue num.*, 1856, p. 38, note), trouvant une Victoire agenouillée, avec l'aerostolium à la main, sur un cyzicène d'or, y voit le symbole de la victoire de Timothée, fils de Conon, l'an 364. M. Rathgeber (*loc. cit.*, p. LXIX) prétend que Conon n'a fait frapper que des petites divisions d'argent, afin de payer à la journée les ouvriers qui relevèrent les murs d'Athènes. Je ne connais aucun témoignage ancien qui confirme cette assertion.

MONNAIES DES NABATÉENS.

(Pl. XIV, XV et XVI.)

Suite. — Voir plus haut p. 292.

Les nos 5 et 6 sont aux mêmes types et aux mêmes légendes. D'un côté, la tête du roi avec de longs cheveux et la moustache, selon l'usage des Arabes attesté par Pline. De l'autre côté, celles du roi et de sa femme, ou plutôt du couple céleste Orotâl et Alilat (Herod., III, 8.) אור־אות־אל, Orotâl, la lumière signe de Dieu ou manifestation de Dieu; הַלַּיְלָה, Halaielah, la nuit. Les légendes sont les mêmes sur les deux pièces; elles sont mutilées de même par l'insuffisance du flaon, ce qui nous prive du nom de la reine, qui est sans doute Chulda, comme sur les suivantes nos 7, 8, 11.

Arétas porte le titre de roi de Nabat et le surnom de *Philodème*, ou, littéralement : roi de Nabat, dont il aime le peuple. רָחַם, signifie *amavit*[1], au participe *amans*, et au mode piel il exprime, en hébreu, l'amour le plus tendre des parents pour leurs enfants; mais, ici, le participe ne peut appartenir qu'à la première conjugaison. רחם־עטה est un surnom qui se compose comme רְחַבְעַם, Roboam, i. e.

[1] Cf. אֶרְחָמְךָ יְהוָה חִזְקִי, *Ps.* 18, 2. — וְרִחַם אֶתְכֶם, *Jerem.*, XLII, 12. — וְרִחַמְךָ, *Deut*, XIII, 17.

qui dilatat populum. Εὐρύδημος, Gesen. sub verb. יִרְבְּעָם, *cui populus multus est.* (I, *Reg.*, XI, 26.)

Par là, on voit qu'au titre de Philhellène cet Arétas a substitué le titre de Philodème ou ami de son peuple, c'est-à-dire du peuple de Nabat, le même que Démophile ou Philolaüs. Des rois contemporains s'intitulèrent Philopatris, ami de sa patrie, comme Archelaüs, roi de Cappadoce, et de simples magistrats imitèrent cet exemple; Philoromæus, ami des Romains, comme les Ariobarzanes, rois de Cappadoce, et le Galate Dejotarus; Archelaüs, chef du peuple (Matth., II, 22 et *supra*). Les princes asmonéens Judas, Jonathan et Jean Hyrcan prirent un titre analogue à celui d'Arétas en se nommant, sur leurs monnaies, amis des Juifs, חבר היהדים. (Cf. de Saulcy, *Numismat. judaïque*, p. 84-99.)

Sur les médailles nos 7 et 8 on voit, d'un côté, la tête du roi; au revers, celle de la reine Chulda, nom très-ancien, même chez les Juifs, où il fut celui d'une prophétesse (II, *Reg.*, XXII, 14; II, *Chron.*, XXXIV, 22). Le nom propre *Chulda* est suivi du vav, ajouté par les Nabatéens aux noms propres à radical simple, et il est substitué au hé final du חֻלְדָה hébraïque.

Sur les médailles nos 5 et 6 paraissent, à la suite du mot *année*, des chiffres qui doivent être la forme cursive de l'iod sinaïtique et exprimer l'an 10 en lettre numérale. Sur la monnaie n° 7, on voit cette lettre précédée d'une unité exprimant sans doute l'an 9. Il serait très-difficile d'expliquer le chiffre de la date sur la monnaie n° 8, et on ne saurait former à ce sujet qu'une conjecture hasardée. J'ignore le sens de l'O grec dans le champ des pièces nos 7 et 12, où il est accompagné du ח nabatéen. חר, initiales d'Arétas, sont gravés en monogramme au revers du n° 8.

Les médailles nos 9 et 10 sont des deniers romains des familles Æmilia et Plautia, où se trouve consacrée, au revers, la soumission du roi des Arabes, Arétas. Nous les avons fait graver pour montrer les rapports frappants de la tête du prince nabatéen avec son portrait sur ses médailles. On trouvera, plus loin, les détails relatifs à cette importante monnaie romaine.

Les légendes de la monnaie n° 11 sont très-étendues et intéressantes. Malheureusement, sur celle du droit, le nom du roi, son titre et son épithète manquent par l'érosion des lettres; mais l'analogie montre que ce ne peut être qu'Arétas, mari de Chulda. Le mot עמה fait voir qu'il y avait avant, רחם, comme sur les précédentes, et il est facile par là de restituer toute la légende; elle se termine par les mots מעה כסף, que je traduis par : (valeur de) l'obole d'argent.

En effet, on lit dans le dictionnaire chaldaïque rabbinique de Buxtorf, au mot מְעָא : « מָעָא, מָעָה, Obole, » petite monnaie, numéraire. Ce mot répond à l'hébreu » גֵּרָה et אֲגוֹרָה, qui se traduit : obole. Dans le Targum, » לִמְעָא דִכְסַף signifie : *pro obolo argenteo.* (I, *Sam.*, II, 36.) »

Castell, au mot קלב, dit dans son lexique : « Le change, » *collybus*, ou la perte en échangeant de la monnaie est une » obole d'argent (par drachme probablement), מעה כסף. »

Waser (*De num. hebr.*, l. II, c. 19) explique מְעָא, מְעָה, מָעָה, par : petite monnaie valant quatre issarim. חצי מעה signifie demi-obole, selon Lightfoot. (*Hor. Hebr.*, 231.)

On objecterait avec raison que notre médaille d'Arétas avec les mots *obole d'argent* est en bronze, si la numismatique grecque ne nous fournissait des exemples concluants pour lever cette difficulté.

Une médaille autonome de bronze de Byzantium porte au revers ΔΡΑΧΜΑ. (Mionnet, t. I, p. 377, n° 93.)

Un autre bronze de Rhodes, au revers de Nerva, porte ΔΙΔΡΑΧΜΟΝ ΡΟΔΙΩΝ. (Mionnet, t. III, p. 428, n° 282.)

Une pièce autonome de bronze de Métaponte porte ΟΒΟΛΟΣ. (Mionnet, t. I, p. 161, n° 593.)

Un bronze de Chios porte également ΟΒΟΛΟΣ. (Mionnet, t. III, p. 277, n° 121.)

Sur une monnaie de bronze d'Ægium en Achaie on lit : ΗΜΙΟΒΕΛΙΝ. (Mionnet, t. II, p. 164, n° 121.)

Et, enfin, au droit d'un bronze de Samothrace est écrit : ΤΡΙΩΒΟΛΟ. (Mionnet, *Suppl.*, t. II, p. 544, n° 24.)

Il résulte de là que la monnaie de cuivre pouvait, dans l'antiquité, porter inscrite sa valeur en argent, et c'est ce que nous montre celle d'Arétas avec la légende *obole d'argent*. Plus loin nous en verrons une autre avec la légende *demi-obole d'argent*.

Remarquons encore que cette curieuse monnaie nous révèle une autre lettre nabatéenne, le samech, dont M. Beer dit, dans son tableau de l'alphabet sinaïtique, *samech vix exstitit*. Et cependant il existe, on le voit, sur cette monnaie, dont la forme de l'écriture est si analogue à celle de Palmyre.

La légende du revers est complète et d'une parfaite correction ; seulement on remarque une liaison du thau avec le noun et le beth du mot suivant. La date de l'an 10 est exprimée en toutes lettres. C'est, je crois, l'an 10 de l'ère de Pompée, instituée vers 64 avant Jésus-Christ.

N° 12. Cette pièce de bronze porte, au droit, une tête imberbe, laurée, à longs cheveux flottants, qui ne peut être que celle d'Arétas, comme le prouve la légende du revers, où l'on voit une femme debout, sans doute la reine

Chulda divinisée. La date paraît être l'an 10 en lettre numérale. Les lettres פץ, dans le champ, paraissent former le mot פֵּץ, du radical פוץ, *redundare* (*aquis, de fontibus*) (*Prov.*, V, 16), et, métaphoriquement, abonder en biens (*Zachar.*, I, 17). Cette figure serait donc ou l'Abondance, Εὐθηνία, ou la reine Chulda sous la forme de cette divinité.

N° 13. Sur la médaille gravée n° 13, la reine Chulda paraît seule à son tour. La légende, presque entièrement effacée au droit, ne laisse voir que le mot *Nabat*. Au revers on lit חצ(י) כסף, demi-(obole) d'argent (voir plus haut p. 365), et la date. Le droit et le revers sont empruntés aux monnaies des Lagides.

Gesenius, dans son savant ouvrage, *Monumenta Phœnicia*, p. 327 et pl. 44, a rangé cette pièce parmi les incertaines d'Afrique, et explique les légendes par חץ נקב, *telum pungens*. L'excellent travail de M. Beer sur les inscriptions sinaïtiques, fournit le moyen de restituer à la numismatique nabatéenne une monnaie si importante, et de reconnaître le sens véritable de la légende.

Les médailles n°s 13 à 18 sont toutes semblables. On y voit, au droit, les bustes accolés d'Arétas et de la reine sa seconde femme, dont le revers nous donne le nom ; elle se nomme Sycaminith, et nous allons bientôt la voir devenir la femme de Malchus, successeur d'Arétas.

Le nom *Sycaminith* est ethnique et, en même temps, nom propre, comme *Sulamite* ou *Sunamite* était celui d'une fille de prince, l'une des femmes de Salomon. (*Cant. Cantic.*, VII, 1 et 12.)

Sycaminith est dérivé de Sycaminus, ville ainsi nommée par les Grecs d'après son nom sémitique, שִׁקְמָה, Sycomore, en grec Συκάμινος. La ville de Sycaminus était un port de mer en Phénicie. L'an 105 avant Jésus Christ, Ptolémée

Lathyrus y débarqua, en venant de Cypre, pour secourir Ptolémaïs, assiégée par Alexandre Jannée.

Le type de la double corne d'abondance, que l'on trouve au revers des monnaies d'Arétas et de Sycaminith, existe sur les monnaies de bronze d'Épiphane et de Callinicus, fils de Jotapé et d'Alexandre. Chacune de ces cornes d'abondance y est surmontée d'une tête d'enfant; la légende est ΒΑϹΙΛΕΩϹ ΥΙΟΙ (fils de roi); au milieu, une ancre; au-dessus, un astre; au revers, ΚΟΜΜΑΓΗΝΩΝ et la tiare arménienne; le tout dans une couronne de laurier (Mionnet, t. V, p. 133). Les mêmes types paraissent avec la légende ΛΑΚΑΝΑΤΩΝ ou ΛΥΚΑΟΝΩΝ (Mionnet, *ibid.*). A Gadara, on trouve une tête voilée de femme ceinte d'une couronne de tours. Au revers, ΓΑΔΑ... L. Η., an 8 de l'ère de Gadara, commençant 56 ans avant Jésus-Christ, probablement la même que celle de Gabinius, deux cornes d'abondance en sautoir. (Sestini, *ap.* Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 227.)

Les mêmes types se continuent à Gadara, au revers de Néron, avec la date 131 (Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 228); de Titus, avec la date 135 (Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 228); de Titus, avec la date 137 (Mionnet, t. V, p. 324); de Domitien et de Trajan.

On trouve encore la double corne d'abondance en sautoir sur les monnaies des princes asmonéens Judas Machabée, Jonathan, Jean Hyrcan, Alexandre Jannée, Aristobule, Antigone; puis sur celles d'Hérode le Grand (cf. de Saulcy, *Num. judaïque*, pl. IV, 1 et sq.—Mionnet, t. V, p. 562, 563; *Suppl.*, t. VIII, p. 364); sur une médaille de bronze d'Agrippa le Grand, avec la date de l'an 5 de son règne (Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 364); sur les bronzes d'Agrippa II, l'an 26 et 27 de son règne, au revers de Domitien (Mionnet, t. V, p. 575); sur les bronzes de Tibé-

riade au revers de Trajan (Mionnet, t. V, p. 484, 485); enfin sur les deniers d'argent de Marc-Antoine avec un caducée et un globe, les cornes d'abondance sont ornées de bandelettes ou plutôt de diadèmes. (Cohen, *Méd. de la République romaine*, pl. III, n° 10).

Ce type commence donc à paraître avant la bataille de Pharsale, et se continue jusque sous Domitien en Commagène, en Cœlésyrie et en Judée.

Le roi Arétas auquel se rapportent les médailles que nous venons de décrire, au moins depuis le n° 5 jusqu'au n° 12 inclusivement, doit être celui qui vivait du temps de Pompée. Ce prince était probablement parent d'Antipater l'Iduméen, qui avait, en 72 avant notre ère, épousé Cypros, fille d'une illustre famille chez les Arabes, et dont il eut Hérode le Grand, plus tard roi de Judée. En 66, Antipater persuada à Hyrcan, prince des Juifs, de se soustraire à l'usurpation de son frère Aristobule en se réfugiant près d'Arétas, roi des Arabes. Antipater négocia cette hospitalité et conduisit Hyrcan à Pétra, où était le palais d'Arétas. (Jos., *Ant. Jud.*, XIV, 1, 3-4.)

Hyrcan, pour se concilier la faveur d'Arétas, promit de lui restituer les villes conquises sur les Arabes par Alexandre Jannée : Medaba, Naballo, Livias, Tharabasa, Agalla, Athone, Zoara, Orononæ, Marissa, Rydda, Lyssa, Oryba (Jos., *Ant. Jud.*, XIV, 1, 4). La plupart de ces villes, celles du moins dont l'emplacement est connu, étaient situées autour de la mer Morte, dans le pays des Moabites et des Ammonites.

Excité par ces stipulations d'Hyrcan, Arétas arma 50,000 cavaliers et 1,000 fantassins, entra en Judée, livra bataille à l'usurpateur et le vainquit. Aristobule se réfugia dans les murs de Jérusalem, où les prêtres lui restaient

favorables; le peuple, au contraire, était tout prêt à la défection et favorisa les attaques d'Arétas lorsque celui-ci vint avec Hyrcan investir le temple et en former le siége. Mais la résistance obstinée des prêtres et de leurs adhérents soutint la cause d'Aristobule assez longtemps pour qu'il pût se concilier la faveur des Romains. Scaurus, lieutenant de Pompée, vint à Damas récemment occupé par Metellus et Lollius. A peine arrivé dans la capitale de la Cœlésyrie, Scaurus reçut les deux ambassades d'Hyrcan et d'Aristobule. Connaissant, l'un et l'autre, la rapacité romaine, Aristobule offrait de donner 40 talents; il était riche et magnifique : Hyrcan faisait les mêmes offres, mais il était pauvre, économe, et semblait incapable de tenir ses engagements; il n'était pas facile pour lui de se rendre maître d'une place aussi forte que Jérusalem, avec une armée aussi mal disciplinée que celle des Nabatéens. Le choix de Scaurus ne fut pas douteux; il entra en Judée, reçut l'argent d'Aristobule et menaça le roi des Nabatéens de le déclarer ennemi des Romains, en appelant sur lui la colère de Pompée s'il ne levait le siége de Jérusalem. Arétas obéit, se retira à Philadelphie; et, dès que Scaurus fut retourné à Damas, Aristobule, à la tête d'une nombreuse armée, suivant les pas d'Arétas et d'Hyrcan dans leur retraite, les atteignit à l'endroit nommé Papyron, les défit et leur tua environ 6,000 hommes, parmi lesquels périt Phallion, frère d'Antipater, l'an 65 avant notre ère. (Jos., *Ant. Jud.*, XIV, 2, et *Bell. jud.*, I, 6, 3.)

La même année Pompée se rendit avec ses troupes dans le pays de Damas. Il examina la conduite de Ptolémée, fils de Mennæus, tyran de Chalcidène, et lui fit payer 1,000 talents pour la solde de ses troupes. Franchissant ensuite les montagnes qui séparent Héliopolis de la Cœlésyrie, il par-

vint à Damas, et entendit les plaidoyers contradictoires d'Aristobule et d'Hyrcan, et les doléances du premier contre l'avarice des lieutenants romains Gabinius et Scaurus. Il ajourna sa décision sur cette rivalité des deux princes juifs, congédia les concurrents et résolut de s'occuper d'abord des Nabatéens, voulant punir Arétas de ses incursions en Syrie et de la résistance qu'il osait encore opposer aux Romains. Arétas, épouvanté de l'approche de Pompée, écrivit qu'il obéirait au général romain et exécuterait ses ordres. (Jos., *Ant. Jud.*, XIV, 3. — Dion. Cass., lib. XXXVII, p. 36, B. — Plut. *in Pomp.*, XLI, 1.)

Pompée se rendit sans difficulté maître d'Arétas et des chefs ses voisins, prit la ville de Pétra, emprisonna Arétas, et fut subitement rappelé en Asie Mineure par la nouvelle de la mort de Mithridate (Dion. Cass., lib. XXXVII, p. 36, c. — Oros., lib. VI, 6. — Plut. *in Pomp.*, XLI, 5, et XLII, 1). A la même époque, Pompée ayant fait enfermer Aristobule, dont la mauvaise foi lui était justement suspecte, avait chargé ses lieutenants Gabinius et Pison du siége de Jérusalem, qui fut prise, après une résistance assez courageuse, l'an 63 avant notre ère. (Jos., *Ant. Jud.*, XIV, 4, 2-4. — Appian., *de Bell. Mithr.*, c. CVI.)

En l'absence de Pompée, Arétas étant sorti de prison et revenu dans ses États, Scaurus entra en Arabie, mais ne put approcher de Pétra. Pressé par la disette, il reçut des vivres par les soins d'Antipater et d'Hyrcan. Antipater, envoyé vers Arétas par Scaurus, décida le prince nabatéen à se racheter des ravages des Romains par une contribution de 300 talents et se porta sa caution. (Jos., *de Bell. jud.*, I, 8, 1, et *Ant. Jud.*, XIV, 5, 1.)

A cet événement, arrivé en 62 avant Jésus-Christ, doit se rapporter, comme l'a dit Pighius, et Usher après lui, la

médaille des familles Æmilia et Plautia, frappée par les édiles curules P. Hypsæus et M. Scaurus, en vertu d'un sénatus-consulte. Il est probable que les rapines de Scaurus ne purent être cachées au sénat romain, et qu'après avoir reçu 700 talents, 400 d'Aristobule et 300 d'Arétas, il dut justifier sa conduite en obtenant un sénatus-consulte qui l'autorisait à déposer au trésor, et à frapper avec un type relatif à la soumission d'Arétas, une forte partie de l'argent extorqué aux Nabatéens. Le même sénatus-consulte permettait à l'édile curule P. Plautius Hypsæus, de graver au revers de la monnaie de son collègue un type plus honorable, commémoratif de la prise de Privernum par C. Plautius Hypsæus, un de ses ancêtres.

Le triomphe de Pompée eut lieu en 61. Parmi les rois qui suivirent son char figurait Aristobule, dépossédé du trône de Judée. Sur le tableau des princes vaincus on lisait, entre autres, les noms d'Arétas le Nabatéen et d'Antiochus, roi de Commagène. (Appian., *de Bell. Mithr.*, c. CXVII. — Plin. Maj., *Hist. nat.*, lib. VII, c. 26.)

Ici finit l'histoire de l'Arétas contemporain de Pompée. Les médailles nous apprennent qu'il eut, au moins, une femme nommée Chulda; et si, comme le caractère des têtes viriles porte à le croire, les monnaies de bronze n°s 14 à 18 représentent le même roi, il aurait eu une seconde femme nommée Sycaminith. Il ne faut pas s'étonner de voir les femmes figurer si fréquemment sur les monnaies des rois nabatéens, tandis qu'actuellement, en Orient, elles ne tiennent plus de place dans la vie politique; elles jouissaient alors d'une grande autorité. On voit, à cette époque, les reines d'Égypte Bérénice, femme de Ptolémée Soter; Arsinoé, sœur et femme de Ptolémée Philadelphe; Bérénice, femme de Ptolémée Évergètes; Arsinoé, sœur et femme

de Ptolémée Philopator; Cléopâtre, femme de son frère Ptolémée Dionysius, puis de Marc-Antoine, figurer sur les médailles et exercer la royauté de fait ou de droit;

En Syrie, Stratonice, femme de Séleucus Ier, représentée avec son mari sur le plus beau camée antique, maintenant à Saint-Pétersbourg; elle épousa, du consentement de Séleucus, Antiochus Ier, son beau-fils, dont l'amour pour elle détermina le sacrifice que fit Séleucus à la piété paternelle. Le même Antiochus Ier épousa ensuite une de ses sœurs, Laodice, qui fut la femme de son frère Antiochus II. Laodice, femme de Démétrius Ier, paraît avec lui sur un rare tétradrachme. Nous citerons encore Cléopâtre, fille de Ptolémée Philopator, femme d'Alexandre Bala, séparée de lui par son père, donnée ensuite à Démétrius II, puis, pendant la captivité de celui-ci, épousant Antiochus VII, frère de Démétrius, associée, comme les médailles en font foi, à la royauté de son fils Antiochus Grypus, et voulant la posséder sans partage si son fils ne lui eût fait boire la coupe empoisonnée qu'elle venait de lui présenter; Cléopâtre Sélène, à laquelle Tigrane fit la guerre;

Chez les Arabes de la Mésopotamie, Laodice, reine de Galaad; Hélène, sœur et femme de Monobaze, roi de l'Adiabène;

En Phénicie, sans parler de Jézabel et de sa fille Athalie, ni d'Élissa, fondatrice de Carthage, nous trouvons Amastoreth, femme de Thebunath et mère d'Esmunazar, roi de Sidon [1];

En Judée, Alexandra, veuve d'Alexandre Jannée; Mariamne, femme d'Hérode; Salomé, sœur de ce prince, femme de Costobarus l'Iduméen, qu'elle répudia; Bérénice, fille

[1] Dans l'inscription tracée sur le beau monument donné au Musée du Louvre par M. le duc de Luynes. Voir son savant *Mémoire sur le sarcophage d'Esmunazar*, 1856, 4°, p. 28. (*Note des éditeurs.*)

d'Agrippa le Grand et femme de son frère Hérode Agrippa;

En Commagène, Jotapé, fille d'Antiochus, femme d'Alexandre, fils de Tigrane, princesse dont nous avons des médailles;

En Perse, Atossa, femme de Darius; Amestris, femme de Xerxès; Esther, femme d'Artaxerxès Ier; Parysatis, femme de Darius Ochus et mère du roi Artaxerxès Mnémon;

Chez les Parthes, Musa, dont le portrait est gravé au revers de celui de Phraatace sur de rares tétradrachmes;

En Éthiopie, la reine Candace, etc.

Tous ces exemples montrent que chez les peuples sémitiques l'autorité des anciennes traditions, le contact avec les Perses et avec les Égyptiens, avait donné aux femmes des races royales une grande influence, que les Grecs de Syrie et d'Alexandrie éprouvèrent eux-mêmes en adoptant jusqu'aux mariages entre frère et sœur.

Nos 19 et 20. Ces deux médailles, dont l'une appartient au Musée Britannique, l'autre, jadis dans la collection de M. le baron Behr[1], est maintenant passée dans la mienne, sont visiblement en tout pareilles, sauf le cercle de perles, et se complètent mutuellement. Au droit, on voit la tête de Malchus, roi de Nabat, sans surnom, et la date de l'an 11. Au revers, la tête de Sycaminith, sa sœur, reine de Nabat. Malchus a les cheveux longs et flottants, la tête ceinte de laurier; il porte la tunique apparente au haut de son buste.

[1] C'est cette médaille que M. François Lenormant a publiée, page 147, dans son *Catalogue de la collection de M. le baron Behr*. Il y lisait, au droit :

בכר מלך אם .....

Becr, roi de la métropole...

et au revers :

מלכת משתע קירת אם ר(קם)

Meschtâ, reine de la ville métropole de Pétra.

Comme nous avons des médailles d'Arétas et de Chulda des années 9 et 10, il serait possible que l'an 11, Chulda ayant cessé d'exister, Arétas eût épousé Sycaminith, sœur de Malchus, et que celui-ci, montant l'an 11 sur le trône de Pétra, eût hérité de la femme et du trône de son prédécesseur. L'an 11 de l'ère de Pompée répond à l'an 53 avant Jésus-Christ. A cette époque l'histoire ne parle plus d'Arétas, mais elle fait mention de Malchus dès l'an 48 avant Jésus-Christ.

Le poids des médailles d'argent de ce Malchus est de 3gr,848 et 3gr,98; c'est la drachme de Tigrane qui, déduite de deux pièces bien conservées de ce prince pesées par Mionnet, serait de 3gr,934. Elles peuvent également se rattacher à la drachme de Ptolémée Dionysius, qui pèse 3gr,542. On voit, par là, que les pièces d'argent frappées par Malchus sont en décroissance sur celles d'Arétas Philodémus, et se confondent, pour le poids, avec le denier romain du temps d'Auguste.

Si les médailles semblent indiquer que Malchus succéda immédiatement à l'Arétas Philodémus, l'histoire n'est pas aussi précise. Elle ne mentionne plus Arétas depuis le triomphe de Pompée, mais nous apprend seulement que, l'an 49 avant notre ère, Cassius étant venu en Judée pour s'opposer aux Parthes après la mort de Crassus, prit Tarichææ, en Galilée, et fit mourir Pitholaüs, qui favorisait le parti d'Aristobule. Antipater l'Iduméen, qui avait conseillé cette exécution, était dès lors allié par mariage avec l'une des plus nobles familles parmi les Arabes. De sa femme, nommée Cypros, il eut quatre fils, Phasaël, Hérode, qui fut roi, Joseph, Pheroras, et une fille nommée Salomé. Il s'était appliqué à se concilier particulièrement l'amitié du roi dont il était devenu parent, déposant chez lui ses tré-

sors et ses enfants pendant la guerre (Jos., *Ant. Jud.*, XIV, 14, 1; *Bell. jud.*, I, 8, 9). L'an 48 avant notre ère, à l'époque de la bataille de Pharsale, des Arabes combattirent du côté de Pompée selon Appien (*Bell. civ.*, II, 71). Ils se tournèrent promptement du côté du vainqueur, puisque la même année, César, se préparant à envahir l'Égypte, réunit des auxiliaires de Rhodes, de Syrie, de Cilicie, des archers de Crète et des cavaliers que lui fournit Malchus, roi des Nabatéens. (Hirt., *De Bell. Alex.*)

L'an 40, Pacorus, fils du roi des Parthes, et le satrape Barzapharnes occupèrent la Syrie, et Lysanias, tétrarque de Chalcidène, fils et successeur de Ptolémée fils de Mennæus, détermina Barzapharnes, en lui promettant 1,000 talents et cinq cents femmes, à renverser Hyrcan, prince des Juifs, pour rétablir Antigone à sa place. Hérode, tétrarque de Galilée, et son frère Phasaël défendaient la cause d'Hyrcan. L'entrée des Parthes en Judée réveilla le parti d'Antigone; mais Hérode et Phasaël, confiants dans l'appui des Romains, dont ils tenaient leurs tétrarchies et le gouvernement de toute la Judée, résistaient avec énergie. Pendant que les deux frères, retranchés dans le temple et dans la forteresse, tenaient tête aux Juifs révoltés, Antigone obtint que Pacorus fût admis dans la ville et fût juge de sa querelle avec Hyrcan. Phasaël y consentit, reçut Pacorus avec cinq cents cavaliers, et, malgré les prières d'Hérode, se laissa persuader d'aller, en compagnie d'Hyrcan, trouver Barzapharnes en Galilée pour traiter avec lui de la paix. En vain Ofellus, averti par Saramalla, le plus riche des Syriens, conjura Phasaël de se dérober par la fuite au danger qui le menaçait, le tétrarque refusa d'abandonner Hyrcan. Il ne craignit pas d'aborder le satrape en lui reprochant sa perfidie, et Barzapharnes protesta contre cette accusation,

déclarant vouloir aller à Jérusalem sous prétexte d'y conférer avec Pacorus. A peine ce satrape fut-il en chemin, que Phasaël et Hyrcan furent arrêtés et emprisonnés par les Parthes. Hérode, instruit de ce qui se passait, vit toute l'imminence du danger; il éluda longtemps un entretien avec l'échanson du roi des Parthes, qui commandait un corps de cavaliers sous les murs de Jérusalem, et, s'échappant avec ses plus proches parents, se réfugia en Idumée. Après une périlleuse retraite jusqu'à Massada, forteresse où il laissa sa mère et sa sœur, il se hâta de se rendre à Pétra, chez Malchus ou Malichus, roi des Nabatéens. Ignorant encore le suicide par lequel Phasaël avait terminé son emprisonnement avec Hyrcan, Hérode espérait que Malchus lui rendrait les trésors déposés entre ses mains par Antipater, père des deux tétrarques, et que, par la médiation des Tyriens, il pourrait racheter pour 300 talents la liberté de son frère Phasaël; mais le prince arabe trompa l'attente et la confiance d'Hérode. A la nouvelle de son approche, il lui envoya ordonner de retourner sur ses pas, feignant que les Parthes lui interdisaient de recevoir le prince fugitif, mais voulant en réalité, à la suggestion de ses conseillers, se rendre maître des trésors d'Antipater et les enlever à ses descendants. Hérode, irrité de cette lâche perfidie, se dirigea immédiatement vers l'Égypte. A Rhinocorure, où il arriva le lendemain, il apprit la mort de Phasaël. En même temps Malchus, se repentant de l'avoir si indignement traité, expédia inutilement des courriers pour le rappeler. Mais Hérode était déjà arrivé à Péluse, d'où il se rendit à Alexandrie, et de là passa en Italie pour obtenir la protection d'Antoine et d'Octave. (Jos., *De Bell. jud.*, I, 14.)

La même année Ventidius, lieutenant d'Antoine, reprit la

Palestine sans trouver de résistance et extorqua de grandes sommes d'argent à Antigone, à Antiochus de Commagène et à Malchus le Nabatéen pour les punir d'avoir servi d'auxiliaires aux Parthes. (Jos., *Ant. Jud.*, XIV, 14, 6.)

En 34 avant Jésus-Christ, Cléopâtre usant de l'empire qu'elle avait sur Antoine, demanda au triumvir de lui donner la Judée et l'Arabie en les enlevant à Hérode et à Malchus et faisant mourir ces deux rois. (Jos., *Bell. Jud.*, I, 18, 4; *Ant. Jud.*, XV, 4, 1.) Antoine lui accorda Cyrène, une grande partie de la Cilicie, la région balsamifère de la Judée, l'Arabie Nabatéenne appartenant à Malchus, l'Iturée, la Phénicie, la Cœlésyrie, Cypre et une partie de l'île de Crète. (Plut. *in* Anton., c. 36. — Dion. Cass., lib. XLIX, p. 411. — Tit.-Liv., lib. CXXIX, 48.)

Le récit de Josèphe montre qu'en donnant ces différents États à Cléopâtre, Antoine ne lui en accordait pas la royauté; mais, lorsqu'ils étaient gouvernés par des princes, il obligeait ceux-ci à payer un tribut à la reine d'Égypte. Ainsi, nous apprenons qu'Hérode et Malchus payaient chacun à Cléopâtre deux cents talents annuels qu'Hérode, réconcilié avec Malchus, avait avancés pour lui se portant caution pour deux cents autres. Malchus avec sa mauvaise foi habituelle se montra bientôt difficile et tardif à remplir ses engagements; il ne remboursait les avances faites par Hérode que par portions et toujours avec quelque fraude. Hérode s'en irrita, et au moment où allait se livrer la bataille d'Actium, il obtint d'Antoine l'autorisation de revendiquer sa créance les armes à la main. Ayant rasssemblé ses troupes, il se rendit à Diospolis, y rencontra l'armée des Arabes, et, après une grande bataille, la mit en déroute. Une nouvelle armée d'Arabes se forma promptement après à Canatha de Cœlésyrie. Hérode marcha contre eux sans retard et allait

remporter la victoire sans l'attaque imprévue et perfide d'Athénion qui commandait alors dans ce pays au nom de Cléopâtre, l'an 32 avant Jésus-Christ.

Après cette défaite, Hérode se résolut à traiter avec les Arabes. Mais un formidable tremblement de terre qui désola toute la Judée et y fit périr trente mille habitants, inspira aux Nabatéens une telle audace qu'ils osèrent saisir et mettre à mort les ambassadeurs d'Hérode. Celui-ci relevant le courage abattu des Juifs et après avoir offert les sacrifices d'usage, fit passer le Jourdain à ses troupes et les conduisit camper à peu de distance de l'ennemi. Après plusieurs combats où les Juifs furent vainqueurs, une bataille s'engagea et les Arabes mis en fuite, se réfugièrent dans leur camp. Hérode les y tint assiégés se refusant à toute négociation, repoussant toutes leurs sorties et les forçant enfin à se soumettre à son empire. (Jos., *Ant. Jud.*, XV, c. 54.)

Toutefois, Malchus, le roi des Nabatéens, ne souscrivit pas à la capitulation de son armée. La bataille d'Actium avait été livrée ; les Arabes et les Sabéens, auxiliaires d'Antoine, avaient partagé sa défaite (Virgil., *Æneid*, lib. VIII, v. 705, 706.—Flor., lib. IV, c. 11), et, changeant de parti avec la fortune, les Nabatéens de Pétra brûlèrent les vaisseaux que Cléopâtre avait fait passer de la Méditerranée dans la mer Rouge. (Plut. *in* Anton., c. 69, 2.)

Deux ans plus tard, 32 ans avant Jésus-Christ, Alexandra, fille d'Hyrcan, soupçonnant les sinistres projets d'Hérode, pressa son père de quitter Jérusalem et d'aller demander asile à Malchus, roi des Arabes. La correspondance secrète d'Hyrcan fut interceptée par Hérode qui laissa parvenir les lettres au roi Malchus, et celui-ci répondit qu'il recevrait volontiers Hyrcan, sa famille avec les gens de son parti et enverrait une escorte à leur rencontre.

Hérode attendait ce moment pour accomplir l'attentat médité depuis longtemps. Il saisit les lettres de Malchus, les présenta à Hyrcan devant le conseil des Synédriens, le convainquit de relations avec les ennemis et le fit mettre à mort. (Jos., *Ant. Jud.*, XV, 6, 2.)

Malchus survécut peu de temps à cet événement, car, l'an 24 avant Jésus-Christ, Obodas était roi des Nabatéens. Obodas mourut l'an 7 avant notre ère, et son fils Arétas, autrefois nommé Æneas, celui même qui possédait Damas lors de la prédication de Saint-Paul, lui succéda la même année. Nous n'avons pas de médailles de ces rois des Nabatéens, ni de leurs successeurs.

En revanche, un chef Arabe, certainement contemporain de Pompée et d'Antoine, nous est révélé par la numismatique, et c'est à lui que se rapportent les médailles gravées sous les nos 21 à 27.

Nos 21, 22, 23[1], 24, 25, 26 et 27. La fabrique de ces médailles, d'argent et de bronze, les rapproche d'une manière frappante de celles d'Arétas, contemporain de Pompée. Seulement celles de bronze offrent deux variantes : l'une où le roi figure seul, l'autre où, comme sur les bronzes d'Arétas, la tête de la reine est accolée à la sienne. On voit que les légendes des monnaies d'argent se complètent mutuellement, et, de cette manière, l'insuffisance du flaon ne nous empêche pas de les connaître en entier. Il paraît que ce fut une seule et même légende portant au droit :

[1] C'est la monnaie n° 23 que M. François Lenormant a publiée dans le *Catalogue des médailles de M. le baron Behr*, p. 147. Il y lisait :

זיטל מלך אם רקם,

Zithel, roi de la ville métropole de Pétra.

דבאל מלך אמנו שנת ט,

Zabelus Rex Amani anno IX.

et au revers :

גמלת מלכת נבטו,

Gamalith Regina Nabat.

Les monnaies de bronze portent seulement : דבאל, et au-dessous : גמלת, *Zabelus*, *Gamalith*.

Il n'est pas nécessaire de justifier ces lectures sous le rapport de l'épigraphie qui est, en tout, conforme à celle des inscriptions sinaïtiques, même avec la variante des formes de lettres plus régulières sur l'argent, plus cursives sur le bronze pour les monnaies d'Arétas vaincu par Pompée, comme pour celles qui nous occupent en ce moment. Nous devons seulement chercher quel était ce Zabélus ou plutôt Dabêl, où il régnait et quelle était sa femme qui s'intitulait reine de Nabatène.

J'exprime le nom Dabêl par Zabélus, en lui donnant la terminaison grecque. Dabêl est écrit pour Zabêl, parce que le zaïn hébreu est changé en daleth par les Araméens. Gesen., *sub. litt.* Cf. דְּבַח pour זֶבַח, *sacrificium*, דְּהַב pour זָהָב, *aurum*. Zabêl, nom conservé par Josèphe, qui l'attribue à l'Arabe complice de la mort d'Alexandre Bala (*Ant. Jud.*, XIII, 4, 8), doit être la contraction du nom régulier Zabdiel, זַבְדִּיאֵל, *donum Dei*, comme l'auteur des Machabées appelle précisément ce même Arabe.

Zabélus prend sur nos monnaies le titre de roi d'Aman. Comme sa femme s'intitule reine de Nabat, il est probable que les états de Zabélus étaient voisins de l'Arabie nabatéenne, qui s'étendait alors jusqu'aux limites de la Trachonitide. Nous savons bien, il est vrai, par l'histoire, que l'Amanus, chaîne de montagnes très-élevées entre la Cappadoce

et la Syrie, était habité par des Arabes qui furent subjugués, en l'an 65 avant notre ère, par Afranius, lieutenant de Pompée. (Plut. *in Pomp.*, c. 39, 2, 3. — Porphyr., *in græcis Euseb. Scalig.*, p. 227). Mais ce pays est trop distant de la Nabatène pour croire que Zabélus y fût établi. Au contraire, nous savons que, dans la même campagne, Pompée envahit la Cœlésyrie et dompta les Arabes qui habitaient la région montueuse du Liban (Appian., *Bell. Mithr.*, c. 106. — Eutrop., lib. VI, c. 14. — Oros., lib. VI, c. 6. — Strab., lib. XVI, p. 775). Sur les pentes de l'anti-Liban, existait la source du fleuve Amana, אֲמָנָה, qui descendait vers Damas et en baignait la campagne (II, *Reg.* 5, 12), et cette partie du Liban portait le même nom que le fleuve (*Cant. Cantic.*, 4, 8). Il semble probable que le royaume de l'Arabe Zabélus était situé dans ce pays.

Sa femme s'appelait Gamalith. C'est un nom propre et un nom ethnique comme *Sycaminith.* Ce peut être aussi le féminin de *Gamali* (*Num.*, 13, 12. Cf. vit. Joseph., c. 9 et 41). Gamala était une ville de Galilée, bâtie sur une montagne escarpée dont la forme rappelait celle du cou d'un chameau, du côté oriental du lac de Cinneroth, plus tard de Tibériade, en face de Tarichææ. Elle donnait son nom à la région Gamalitide et appartenait certainement, à quelque titre, aux Nabatéens, puisque l'an 36 de notre ère le tétrarque Hérode Antipas ayant répudié la fille d'Arétas, roi de Pétra, ce dernier lui fit la guerre au sujet du territoire Gamalitique. (Jos., *Bell. jud.* IV, 1, 1 et 3 et *Ant. Jud.*, XVIII, 5, 1. — Cf. Plin. maj., *Nat. Hist.*, V, c. XIV.) Gamala existait déjà du temps d'Alexandre Jannée, qui s'en était rendu maître vers la fin de son règne (Jos., *Ant. Jud.*, XIII, 15, 3.) La région Gamalitique fit probablement partie des pays conquis par les Juifs, que, dans sa

détresse, Hyrcan, fuyant devant Aristobule, promit de rendre aux Nabatéens.

Quels étaient les droits de la reine Gamalith sur la Nabatène? Régna-t-elle jamais à Pétra? Nous l'ignorons, car les historiens se taisent à ce sujet. Toutefois, nous voyons par ses médailles de bronze qu'elle vivait encore à l'époque où son mari Zabélus, répudiant les usage des Arabes, supprima sa longue chevelure et adopta la coiffure des Romains ; ce ne fut, sans doute, qu'après l'établissement de l'empire.

La date sur la monnaie de Zabélus, n° 22, paraît être un ט exactement comme celui du mot נכטו au revers. Cette lettre numérale serait donc l'an 9, probablement de l'ère de Pompée, ou 55 ans avant Jésus-Christ. A cette époque, Gabinius, envoyé de Rome pour gouverner la Syrie et repousser les Parthes, fit la guerre contre Alexandre, fils d'Aristobule, qui voulait déposséder Hyrcan. Soutenu par Antipater l'Iduméen, père d'Hérode, il se rendit en Égypte pour y installer sur le trône Ptolémée Dionysius. A son retour, il livra bataille aux Juifs partisans d'Alexandre, en tua 15,000 près du mont Itabyrius, entra dans Jérusalem, y régla toutes choses selon les conseils d'Antipater, et, de là, se rendant en Arabie Pétrée y défit les Nabatéens. (Jos., *Bell. jud.*, I, 8, 2 7.) Ce fut probablement alors que Gabinius, irrité contre Arétas, aurait désigné Gamalith, femme de Zabélus, comme reine de la Nabatène, et cette dignité titulaire aurait été annulée par la soumission d'Arétas ou de Malchus, son successeur.

N° 28. C'est peut-être une témérité de vouloir expliquer quel était ce Bacchius le Juif, lorsque les plus éminents numismatistes ont vainement cherché dans l'histoire ce personnage dont le nom n'y figure nulle part. Cependant j'abor-

derai cette explication en donnant quelques conjectures à l'appui.

D'abord, pour ce qui concerne le droit de cette médaille, il me paraît bien douteux que la tête de femme tourrelée sur le denier d'Aulus Plautius, édile curule, soit, comme on l'a cru, celle de Cybèle, gravée à l'occasion des fêtes de cette déesse appelées Mégalésies. Cette tête est tout à fait semblable à celle de la ville d'Alexandrie avec l'inscription ALEXANDREA ou ALEXSANDREA sur le denier de la famille Æmilia, portant, au revers, M. LEPIDVS TVTOR REGIS, Lépide couronnant son pupille, le jeune roi d'Égypte.

Une tête de femme semblable se voit encore sur les deniers de la famille Furia et sur ceux de la famille Licinia.

A la même époque, le type de la tête de femme tourrelée était très-commun en Phénicie où il personnifiait les villes comme, depuis longtemps, celles d'Aradus et de Sidon.

Sur notre denier, le juif Bacchius est, sauf sa coiffure et l'équipement de son chameau, une reproduction exacte de l'Arétas que représente le denier des familles Plautia et Æmilia. Seulement Arétas est nommé roi dans la légende et Bacchius ne porte pas, ou plutôt, ne porte plus ce titre. A la même époque on voit Faustus Sylla frapper en honneur de son père un denier représentant Bocchus, roi de Mauritanie, qui amène Jugurtha prisonnier aux pieds du tribunal de Sylla et lui tend le rameau d'olivier pour demander la paix. Il est impossible qu'une monnaie frappée par un membre de la famile Plautia, édile curule et en vertu d'un sénatus-consulte, ne rappelle pas un fait important, la défaite d'un prince puissant au temps des conquêtes de Pom-

pée, lorsque le roi des Nabatéens, Arétas, se soumit lui-même aux Romains.

Bacchius devait donc être un personnage bien plus considérable que Silas le Juif, tyran de Lysiade, petite ville emportée par Pompée dans sa marche victorieuse de Damas à Jérusalem. (Jos., *Ant. Jud.*, XIV, 3, 2.) Pour mériter de figurer parmi les princes vaincus par Pompée, il fallait que Bacchius ne fût pas moindre que le fils d'Alexandre Jannée, Aristobule, prince des Juifs, dont l'obéissance équivoque, puis la révolte ouverte appela sur lui la colère de Pompée, qui le fit prisonnier, le dépossédа de ses États, l'emmena à Rome et lui fit suivre son char triomphal, tandis qu'Arétas ne figure dans cette solennité que par son nom inscrit sur le tableau des rois vaincus. (Appian, *Bell. Mithr.*, c. 117. —Plin. maj., *Nat. Hist.*, VII, c. 26.) De plus, Bacchius porte la tiare pointue de grand-prêtre juif et son nom en hébreu ne pouvait être que Bucchi, בֻּקִּי, ou בֻּקִּיהוּ, Bucchiou (*Num.*, 34, 22.—I *Par.*, 6, 3,), dont les Romains auront fait Bacchius.

On ignore complétement le nom juif d'Aristobule. A cette époque, la plupart des Juifs et surtout les personnages de race royale avaient deux noms, l'un grec ou romain, l'autre hébreu. Nous avons vu, par exemple, que Jésus, fils de Simon, était nommé Jason, Onias V, Ménélaüs. Les apôtres eurent aussi des doubles noms, comme le Nouveau Testament en fait foi.

Il semble donc permis de reconnaître dans le Bacchius jusqu'à présent inconnu l'Aristobule vaincu par Pompée, et de croire que la médaille de la famille Plautia représente, d'un côté, la tête de la ville de Jérusalem personnifiée, de l'autre, Aristobule vaincu se livrant à Pompée et déposant son titre de roi.

Si ce Mémoire numismatique obtient, en partie du moins, l'approbation des savants, il aura aidé à classer une série de médailles peu connues, aura jeté quelque lumière sur l'histoire des Nabatéens et, surtout, démontré que les inscriptions sinaïtiques, si simplement et judicieusement expliquées par M. Beer, ne sont pas d'une époque antérieure aux Séleucides.

Duc de Luynes.

NOTICE

SUR

UNE MÉDAILLE D'OR INÉDITE DE JULES CÉSAR.

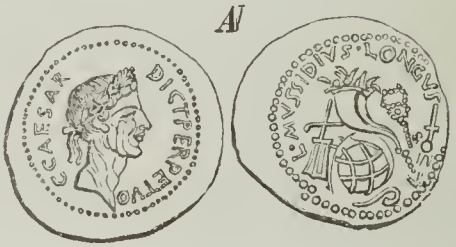

Dans ma description des médailles de la république romaine, j'ai consacré un long article à tâcher de prouver qu'il n'existe point de médailles de Jules César en or avec des noms de monétaires, et que toutes celles qui figurent dans les ouvrages de numismatique ou qui sont citées d'après les musées publics et particuliers (sauf peut-être une seule) sont des coins modernes ou ont été coulées sur des médailles d'argent. Depuis dix-huit mois que cet ouvrage a paru, aucun écrit, soit d'Angleterre, soit d'Italie, soit d'Allemagne, n'étant venu contredire mon assertion ni démontrer que j'avais eu tort de condamner ces pièces, je m'endormais dans une sécurité profonde, bien persuadé que de longtemps aucun Jules César nouveau ne viendrait troubler mon repos.

Sur ces entrefaites, par un hasard des plus extraordinaires. l'illustre compositeur Rossini reçoit d'une personne en Italie qui lui devait de l'argent et qui ne pouvait s'acquitter, un envoi de médailles avec l'instante prière de vou-

loir bien les accepter en payement de sa dette, si la chose était possible. Le célèbre maestro, désireux de rendre service à son débiteur, s'empresse de venir au Cabinet des médailles afin d'être édifié sur la valeur de l'envoi qu'il a reçu. M. Lenormant ouvre le paquet, et, au milieu d'une douzaine de pièces valant tout juste leur poids, il découvre un magnifique Jules César d'or, à fleur de coin, d'une authenticité irrécusable, d'un style superbe, et portant le nom d'un monétaire. Proposer à Rossini de lui acheter cette médaille fut l'affaire d'un instant, et l'auteur du *Barbier* et de *Guillaume Tell*, après avoir examiné en amateur et apprécié en connaisseur toutes les richesses du Cabinet, put se retirer avec la triple satisfaction d'avoir rendu un service, de rentrer dans ses fonds, et d'enrichir la France d'un monument unique jusqu'à présent.

Voici la description de cette pièce que M. le conservateur du Cabinet des médailles a bien voulu me laisser l'honneur d'être le premier à faire connaître.

C. CAESAR DICT. PERPETVO. Tête laurée de Jules César à droite.

℞ L. MVSSIDIVS LONGVS. Gouvernail, corne d'abondance attachée à un globe, caducée ailé, bonnet de flamine et lituus.

Poids, 8gr,10. Le coin du revers a un peu dévié, comme on peut le voir sur le dessin placé en tête de cette notice.

La découverte de cette médaille semble donner un démenti à mon assertion qu'il n'existe point de monétaires de Jules César en or; elle est loin de la détruire. En effet, je n'ai point prétendu prouver qu'il n'en pouvait pas exister, mais seulement que ceux que l'on a cités étaient suspects, parce qu'ils ne se retrouvent plus dans les collections. Ainsi Goltzius a rapporté plusieurs médailles d'or de Jules

César de la famille Mussidia, et aucune ne ressemble à celle-ci. Deux particularités s'y font remarquer, dont l'une la distingue de toutes les médailles de la famille Mussidia, et l'autre de tous les Jules Césars connus.

1° Le revers des médailles d'argent de Jules César frappées par Mussidius Longus a pour type un gouvernail, une corne d'abondance attachée à un globe, un caducée ailé et un bonnet de flamine, faisant allusion à la puissance de César et à son pontificat. Ici l'on rencontre de plus le lituus, marque de la dignité des augures, et l'on sait que Jules César était AVGVR PONT. MAX.

2° La légende de la tête est toute nouvelle; car aucune de celles qui sont connues jusqu'à présent ne porte : C. CAESAR DICT. PERPETVO; mais on y voit CAESAR DICT. PERPETVO ou C. CAESAR DICT. PERP. PONT. MAX. Or ce sont ces petites différences auxquelles les faussaires ne songent jamais; ou ils copient servilement les médailles antiques, ou bien ils y introduisent des singularités qui choquent l'œil et la raison.

Cette médaille présente encore un autre intérêt, c'est d'avoir été frappée probablement dans les derniers temps de Jules César. Mussidius Longus ayant été également monétaire de Lépide, de Marc Antoine et d'Octave, Eckhel en concluait qu'il avait frappé toutes ses monnaies à la même époque, sous le triumvirat, et par conséquent après la mort de César. Ici le titre de DICTATOR PERPETVO semble annoncer que cette pièce a été frappée un peu plus tôt et de son vivant. Cette différence n'offre aucune importance comme date, puisque cette médaille aura été frappée comme les autres, l'an de Rome 710 (44 av. J.-C.); mais elle ajoute cependant au mérite d'une aussi précieuse découverte.

HENRY COHEN.

BULLE DE VALENTINIEN II.

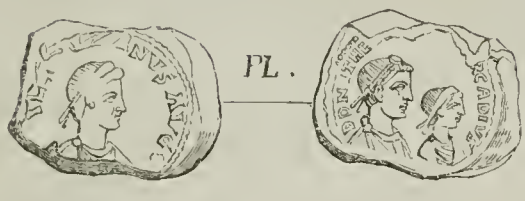

PL.

Près de Vienne, au faubourg de Sainte-Colombe, sur la rive droite du Rhône, on rencontre à chaque pas des ruines de constructions romaines. Les plus remarquables ne consistent qu'en voûtes souterraines et en quelques pans de murs ; elles occupent un emplacement que l'on appelle vulgairement le *Palais du miroir*.

Au milieu de ces décombres, on trouve, mêlés à des débris de marbre sculptés, de toutes nuances et provenant des plus riches carrières, des morceaux de porphyre vert foncé et des fragments de gracieuses mosaïques; parfois aussi des monnaies impériales de diverses époques. Dernièrement, un amateur attentif a tiré de ce mélange de débris une bulle ou sceau de plomb, objet d'une grande rareté, peut-être unique, et encore assez bien conservé.

Ce sceau présente, d'un côté, le buste de Valentinien II et la légende D. N. VALENTINIANVS AVG; de l'autre, les bustes de Théodose et de son fils Arcadius, avec la légende DD. NN. THEODOSIVS..... ARCADIVS. Le travail de ce mo-

nument de plomb est soigné, comme celui des pièces d'or frappées pour les mêmes princes.

Valentinien II, fils de Valentinien I, et Théodose régnèrent en même temps, le premier en Occident, le second en Orient.

Valentinien, né en 371, fut proclamé empereur à Acincum en Pannonie, le 22 novembre 375, cinq jours après la mort de son père; mais il ne régna réellement qu'à partir de la mort de Gratien, son frère aîné, en 383. Il était alors âgé de douze ans.

Théodose, né en Espagne vers 346, fut appelé par Gratien, qui le choisit pour collègue le 19 janvier 379, et lui donna l'empire d'Orient. Son fils, Arcadius, né vers l'an 377, fut fait Auguste en janvier 383, six mois avant la mort de Gratien.

Magnus Maximus avait successivement dépouillé Valentinien II de tous ses états, et le jeune prince dut, en 387, se réfugier auprès de Théodose qui, prenant sa défense, marcha contre Maxime et le défit. Maxime ayant été mis à mort en 388, Théodose entra triomphant à Rome avec Valentinien, dont il avait épousé la sœur.

C'est à cette époque que fut gravée l'inscription trouvée à Moirans, en Dauphiné, et publiée par Spon (*Miscell. erud.*, p. 276) [1].

DIVO GRATIANO
TYRANNIDE VINDICATA
THEODOSIVS ET VALENTINIANVS
AVGG. EX VOTO PP.

[1] M. Pilot, dans son *Précis statistique des antiquités du dép. de l'Isère* (1844), donne, page 41, une copie de cette inscription, qui offre quelques différences dans la disposition des lignes. On y remarque aussi la variante *vindicta*.

Cette union s'accorde bien avec ce que dit Zosime, qu'en rendant à Valentinien tout ce que son père avait possédé dans l'empire, Théodose manifesta la reconnaissance qu'il devait à son bienfaiteur (Lib. IV, cap. 47). Elle explique suffisamment le type de notre bulle sur laquelle se trouvent associés, comme dans l'inscription de Moirans, le frère et le beau-frère de Gratien.

Valentinien vint s'établir en Dauphiné à une époque que nous ne pouvons préciser. Ce qui est certain, c'est qu'il fut assassiné à Vienne, le 15 mai 392, au moment où, suivant Zosime, il se divertissait avec des gens de guerre, près des murailles de la ville (Lib. IV, cap. 54).

La bulle de plomb doit avoir été frappée entre 388 et 392; la tête d'Arcadius est bien celle d'un enfant de douze à quinze ans. L'examen des lieux où cette bulle a été trouvée porte à croire que les ruines du *Palais du miroir* sont celles de l'édifice occupé par Valentinien II, et la bulle, qui fait maintenant partie de ma collection, est un indice de plus en faveur de cette opinion.

Arbogaste, le meurtrier de Valentinien, officier franc de nation, qui s'était mis à la tête de la milice sans le consentement de cet empereur, profitait de l'ascendant que ses talents et son courage lui donnaient sur les troupes pour agir avec une grande indépendance, et résister même aux ordres de son maître. Celui-ci résolut de mettre fin à l'assujettissement dans lequel il était tenu; en conséquence, un jour qu'Arbogaste s'approchait du trône où il était assis, il lui remit des *lettres* par lesquelles il lui enlevait son office [1]. Arbogaste les ayant lues, dit : Vous ne m'avez pas donné

[1] Ὑποτετάχθαι δὲ τούτῳ περαιτέρω μὴ φέρων, ἐπειδὴ καθήμενος ἐπὶ τοῦ βασιλείου θρόνου τὸν Ἀρβογάστην ἐθεάσατο προσίοντα, ὁριμύτερον ὑποβλέπων δέδωκεν αὐτῷ γράμματα τῆς ἀρχῆς παραλύοντα. (Lib. IV, cap. 53.)

ma charge, et vous ne pouvez me l'ôter; puis il déchira l'*écrit*, le jeta à terre, et sortit[1].

Chorrier, l'historien du Dauphiné, racontant cette scène, dit que « Valentinien dressa lui-même une déclaration qu'il fit mettre en la forme où il fallait qu'elle fût pour être authentique, » et si ces expressions avaient quelque autorité, nous pourrions supposer que l'acte était muni d'une bulle semblable à celle que nous publions. Mais Chorrier, suivant la coutume de nos anciens auteurs, a amplifié le texte de Zosime, l'unique document sur lequel il pût fonder son récit, et nous voyons que l'écrivain grec n'emploie que les mots γράμματα, γραμμάτιον sans plus de détails.

Toutefois, on peut remarquer que les bulles portant le nom et l'effigie des empereurs ne devaient sceller que des actes d'une haute importance, et tels que celui dont il est question dans Zosime.

R. Géry.

[1] Διαρρήξας τε τὸ γραμμάτιον καὶ ἐπὶ τῆς γῆς ἀφεὶς, ἀπιὼν ᾤχετω. (Lib. IV, cap. 53.)

DESCRIPTION

DES

MONNAIES MÉROVINGIENNES DU LIMOUSIN.

(Pl. XII, XIII, XIV et XV, 1857.—Pl. II, III et XVIII, 1858.)

Quatrième article.—Voir le n° 6 de 1857, p. 415, et plus haut, p. 58 et 319.

CHAPITRE III.

DES MONNAYERS DU LIMOUSIN.

Parmi les monnaies de la série limousine, deux seulement portent un nom royal, celui de Clovis; et ce nom désigne assurément Clovis II, dont le règne (an 628-656) marque l'époque florissante du monnayage mérovingien; l'une a été frappée à Limoges (n° 4), l'autre au château fortifié de Turenne, *Torinna* (n° 67).

Cinq de nos pièces ont été fabriquées pour le compte de l'Église : trois à Limoges, et l'une d'elles est le beau et célèbre sou d'or signé du monétaire Marinianus (n°s 1, 2 et 3); la quatrième à Uzerche, *Userca* (n° 47), et la cinquième à Eyburie, *Eburium castrum* (n° 53).

Peut-être faut il y joindre le triens de *Blatomum* (n° 76),

dont la légende se continue par les mots SCI MAR, lesquels indiquent manifestement saint Martin, qui est encore aujourd'hui le patron de l'église paroissiale de Blon (ou Blond, suivant une vicieuse orthographe des modernes). Soit que l'on suppose qu'il exista en ce lieu un monastère sous cette invocation, ou une succursale de Saint-Martin de Tours, soit qu'on admette que l'église paroissiale était devenue sa propriété directe, la pièce dont il s'agit aurait été émise pour le compte de cette grande maison religieuse ; mais on pouvait croire aussi que le desservant de l'église même de Blon eût fait frapper monnaie pour le compte de cette dernière ou de l'église de Limoges dont elle relevait.

Les autres monnaies sont des triens marqués de noms de monétaires, fabriqués d'or fin à la belle époque du monnayage mérovingien, et de plus en plus affaiblis par l'alliage à mesure qu'on approche de la chute définitive des tristes descendants du grand Clovis.

Les deniers d'argent font absolument défaut dans notre collection, et jusqu'à présent il n'en est parvenu aucun à notre connaissance.

Des deux tiers de sous qui sont marqués au nom du roi Clovis II, celui qui fut fabriqué au château de Turenne est sans nom de monnayer ; l'autre, frappé à Limoges, est signé par Éloi, le plus illustre des artistes limousins, alors maître de la monnaie, plus tard évêque de Noyon, et mis enfin au rang des saints dont l'Église célèbre l'anniversaire.

Le nom de saint Éloi figure souvent, par une faveur particulière, sous les deux bras de la croix qui orne le champ du revers.

On connaît l'histoire de cette prodigieuse fortune qui éleva l'humble ouvrier, l'obscur disciple du monnayer Abbon aux premiers postes de l'État.

Saint Ouen (*Audoenus*), qui tout jeune fut admis au palais du roi Dagobert Ier et de Clovis II, dans l'intimité de saint Éloi, a écrit un récit détaillé de la vie de ce dernier [1]. Il nous apprend qu'il naquit au village de Châtelat (*in villa Catalacense*), situé au nord et à peu de distance de Limoges. Le père d'Éloi, frappé de l'habileté précoce qu'il montrait dans les ouvrages manuels, le confia aux soins d'un orfévre fort estimé, nommé Abbon, qui dirigeait alors l'atelier monétaire de Limoges [2].

Éloi se mit promptement au courant du travail de l'officine, et, après un court apprentissage, il acquit de proche en proche une grande réputation d'adresse et de goût [3].

Un jour, et pour une cause que l'hagiographe ne fait pas connaître, il quitta sa ville natale et s'en vint à Paris où il fut présenté au trésorier du roi, Bobbon [4]. Il adopta ce dernier pour son patron, vivait auprès de lui et travaillait sous ses ordres, s'appliquant avec ardeur aux ouvrages les plus variés [5].

A quelque temps de là, le roi Clotaire ayant exprimé le

[1] *Vita S. Eligii, episc. Noviomensis.* Apud Daeherianum Spicilegium, edit. in-4°, t. V, p. 156 et suiv.

[2] Tradidit eum ad imbuendum honorabili viro, Abboni vocabulo, fabro aurifici probatissimo, qui eo tempore in urbe Lemovica publicam fiscalis monetæ officinam gerebat. *Loc. cit*, lib. I, cap. 2, p. 157.

[3] A quo in brevi hujus officii usu plenissime doctus, cœpit inter vicinos et propinquos in Domino laudabiliter honorari. *Ubi supra.*

[4] Il est assez vraisemblable qu'Éloi était d'avance assuré qu'on le mettrait en rapport avec ce haut fonctionnaire. Peut-être même avait-il été, par suite de la notoriété de ses talents, appelé à Paris avec une promesse d'emploi dans les officines palatiennes. La prudente réserve, qui est un des traits saillants de son caractère, ne permet guère de supposer qu'il se fût aventuré ainsi à quitter l'atelier de son premier maître pour aller chercher fortune au hasard. Sa présentation au trésorier du roi, qui eut lieu presque immédiatement après son arrivée à Paris, rend notre conjecture fort probable.

[5] Strenue enim ad omne opus se aptabat. *Ubi supra*, I, 4, p. 157.

désir d'avoir un siége d'or décoré de pierres précieuses, Éloi fut chargé, par l'intermédiaire de Bobbon, de l'exécution de ce travail. Grâce aux soins intelligents et à la loyauté avec lesquels il traita le métal, de l'or destiné à la fabrication d'un seul siége, il en composa deux qui firent l'admiration du prince ; et ce dernier, émerveillé à la fois de la probité et du talent du jeune artiste, le combla de présents et d'honneurs. Ce fut là le point de départ de la glorieuse carrière de saint Éloi.

Il devint le premier orfévre de son temps, réussit à obtenir, et, ce qui est plus difficile et plus rare, à conserver sous les règnes successifs de Clotaire II (an 584-628), de Dagobert Ier (an 628-631), et de Clovis II (628-656), la confiance et l'amitié de ses souverains. Il fut leur plus intime conseiller [1] et leur trésorier, puis préposé à la monnaie palatienne.

Chargé par Dagobert d'une ambassade auprès du roi des Bretons Judicael, l'adroit diplomate s'attira ses bonnes grâces et prépara les bases d'un traité de paix que ce prince vint conclure en personne à la cour du roi des Francs, dans une entrevue ménagée par saint Éloi [2] (vers 636).

Par une exception unique, le nom du pieux orfévre, au lieu d'être inscrit, comme celui des monnayers, dans la légende circulaire, paraît dans les monnaies royales de Paris, de Marseille, d'Arles et de Limoges, au revers de la pièce, dans le champ, aux deux côtés de la croix, où l'on

[1] Porro rex Dagobertus..... in tantum diligebat eum, ut frequenter catervis principum, optimatum quoque, et ducum atque episcoporum se subtrahens, Eligii secreta peterit conciliabula. *Ubi supra*, I, 14, p. 170.

[2] Rogatus a rege legatione fungi partibus Britanniæ..... quo cum pervenisset, Britannorum principem adiit; causas pacti indicavit, pacis obsides recepit..... commoratus ergo ibidem aliquandiu, rediens demum perduxit secum regem. *Loc. cit.*, I, 13, p. 169.

ne trouve d'ordinaire que les initiales de la cité capitale du pays d'origine, ou les sigles des formules pieuses dont nous avons parlé plus haut [1].

En récompense d'une vie partagée entre la pratique de son art et les œuvres pieuses ou charitables, Éloi fut élevé au siége épiscopal de Noyon, et le 14 du mois de mai 640, il fut consacré dans la basilique de Rouen, en même temps que son fidèle compagnon Audoenus [2].

Dès cette époque, il dut cesser, suivant l'observation de M. de Longpérier, de tenir la charge de maître de la monnaie pour se livrer tout entier à ses nouveaux devoirs [3].

On le voit, en effet, peu après son élévation parcourant son diocèse, lequel embrassait alors un territoire fort étendu, et évangélisant avec un courage intrépide et un zèle infatigable, des populations encore adonnées aux pratiques de l'idolâtrie [4]. Saint Ouen nous le montre aussi occupé de travaux de restauration ou d'ornementation de monuments et de fondations religieuses.

Peu de temps avant sa mort, poussé peut-être par un secret pressentiment de sa fin prochaine, il voulut revoir le champ paternel, l'humble toit qui l'avait vu naître et près duquel son frère Alicius avait construit un monastère [5].

[1] Jusqu'au moment de haute importance historique (dernier tiers du VIIe siècle), où les maires du palais, les évêques et les abbés de puissants monastères usurpèrent la même place. Voir plus bas les exemples signalés par MM. de Sauley et de Longpérier.

[2] Exinde igitur elegerunt ex merito sanctitatis..... ad sacerdotale officium S. Eligium jam lumine radiatum..... convenientes simul in civitatem Rotomagensem quarto decimo die mensis tertii, tertio anno Clodovei, juveneuli adhuc regis, consecrati sumus ab episcopis pariter episcopi, ego Rodomo, ille Noviomo. *Vit. S. Eligii*, II, 2, p. 193-194.

[3] *Notice de la collection de M. J. Rousseau*, p. 34.

[4] *Vit. S. Eligii*, II, 2, 15 et 19, p. 194, 215 et 248.

[5] Venit autem (Eligius) ad prædium parentum suorum : nam et ibi jam ha-

Enfin il expira à Noyon, le 30 novembre 659, âgé de plus de soixante-dix ans [1].

Sa mort fut un deuil public dans toute la Gaule.

C'est un trait distinctif de cette longue et brillante existence que saint Éloi sut toujours s'attirer l'estime et l'affection de ceux qui l'approchaient. Il n'oublia jamais sa modeste origine, ni la profession qui l'avait porté si haut. Devenu l'objet de la haine et de la jalousie des grands qui voyaient en lui un rival heureux dans l'intimité du prince [2], il lutta vaillamment contre les obstacles et les dangers qu'ils semaient sous ses pas [3]. Miséricordieux, charitable, sa main était toujours tendue aux malheureux, ouverte aux nécessiteux. Ces éminentes qualités jointes à une sagacité, à une finesse d'esprit peu ordinaires, et à une élocution facile et persuasive, le firent bien venir dans les palais et chérir dans les ateliers. Aussi peut-on dire que nulle mémoire, ne resta plus que celle de saint Éloi, longtemps vivante et honorée dans les traditions populaires.

C'est sans doute pendant l'un des voyages qu'il fit dans son pays natal qu'il signa de son nom le triens de Limoges frappé sous le règne de Clovis II (n° 4), et qui se place ainsi entre la date de la mort de Dagobert (an 631) et celle de l'élévation de saint Éloi à l'épiscopat (an 640).

Il est encore une pièce qu'on a cru avoir été signée de

bebatur monasterium a germano ejus Alicio in ipso patris sui tabernaculo constructum. *Ibid.*, II, 14, p. 208.

[1] Vergente jam in senio ætate, cum esset annorum amplius septuaginter. *Ibid.*, II, 32, p. 261.

[2] A quo (Clodoveo rege) Eligius tanta familiaritate habitus est, ut plurimorum ejus felicitas ingens gigneret odium. *Ibid.*, I, 9, p. 161.

[3] Si quidem odorant eum pravi quique, quoniam magnopere oderat ipse superbiam, diligebat veritatem, et eum *esset strenuus jugis ei erat contra eorum vesaniam pugna* perpetuumque certamen. *Ubi supra*, p. 161-162.

l'illustre monnayer, c'est celle qui porte au droit *Palati moneta* (n° 21), et dont nous avons parlé plus haut. Elle présente au revers une croix ancrée et bouletée, accostée sous les bras de deux lettres qu'on a lues CL, et formerait vue du côté droit le mot ЄLICI, la première lettre étant un Є lunaire [1]. Dans la légende qui est très-nettement gravée mais incompréhensible, on pourrait peut-être distinguer les mots NOTA DICNVS, où le G aurait été, comme dans le nom d'ЄLICI*us*, remplacé par un C.

Nous avons déjà rappelé, d'après le récit de saint Ouen, qu'Abbon dirigeait sous Clotaire II (584-628) la monnaierie publique à Limoges, lorsqu'Éloi devint son élève. Nous n'avons point, quoi qu'on en ait dit, de monnaie signée de cet artiste, et nous ferons connaître plus bas les motifs qui nous ont déterminé à rejeter une pièce qui lui a été attribuée.

A saint Éloi succéda, dans la monnaierie palatienne, le saxon Thillon [2], qui s'était longtemps exercé auprès de lui et sous sa direction aux travaux de l'orfévrerie [3].

[1] C'est M. Ch. Robert qui a le premier proposé cette interprétation, à titre de conjecture toutefois. *Notice sur les monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renaud de Vaucouleurs*. Metz, 1851, p. 25.

[2] Le Blanc, *Traité des monnaies de France*, p. 51.

[3] Sedebat fabricans indefesso (S. Eligius), et contra eum Thillo vernaculus ejus, ex genere Saxonico, qui magistri sequens vestigia ipse post modum venerabilem vitam duxit. *Vit. S. Eligii*, I, 10, p. 163-164.

Saint Tillon, qui avait été confié par saint Éloi à l'abbé de Solignac Rémacle, lui fut renvoyé par ce dernier, afin que le jeune moine, dont les dispositions artistiques avaient été remarquées par l'abbé, pût s'instruire dans l'art de l'orfévrerie. Il y fit de rapides progrès, et fabriquait dans les ateliers royaux des objets d'or ou d'argent, ornés de pierres précieuses. Voici comment s'exprime à ce sujet l'auteur anonyme d'une ancienne vie de ce saint, publiée par les Bollandistes, et qui est évidemment imitée de celle de saint Éloi composée par saint Ouen : « Cum ergo videret pater monasterii tantum filii ingenium, tradidit eum imbuendum domino suo sancto videlicet jam dicto Eligio,

Ce personnage, qui fut aussi connu sous le surnom de Paul[1] qu'il avait adopté quand il se livra en Limousin et en Auvergne à la vie érémitique, et qui est inscrit parmi les saints les plus révérés de ces deux provinces sous le nom de saint Théau[2], a été à tort rangé au nombre des orfévres illustres du Limousin pendant la période mérovingienne[3]. Il n'appartient à ce pays ni par sa naissance, puisqu'il était Saxon[4], ni par sa profession et ses travaux, puisqu'il ne paraît y avoir jamais exercé son industrie; qu'il n'en existe en tout cas aucun monument, aucun indice, et qu'il ne s'y rendit célèbre que par la sainteté de sa vie de moine et de solitaire.

Après les monétaires qui ont signé les pièces royales, nous devons mentionner ceux dont les noms sont inscrits sur les monnaies ecclésiastiques. Ce sont les suivants : *Marinianus*, sur le sou d'or de l'église de Limoges ; *Domulfus*, sur un triens également frappé à son compte; *Ugo* à Uzerche; *Eodulfus* à Eyburie (nos 1, 2, 3, 47 et 53).

Il ne sera pas inutile, à ce propos, de rectifier une in-

fabro auri probatissimo, qui videlicet tunc temporis in palatio Dagoberti regis publicam in opere auri officinam gerebat, a quo breviter hujus officii usu plenissime edoctus;..... fabricabat ipse B. Tillo in usu regis ustensilia quam plurima ex auro, argentoque et gemmis. » *Vit. S. Tillonis*, auctore monacho anonymo, cap. I, ex ms° Cloromarescano. Apud Bolland., *mens. januar.*, t. I, p. 376-380.

[1] Qua de re pergit (S. Bonitus) ad quemdam opinatissimum Dei famulum Tillonem cognomento *Paulum. Vit. S. Boniti, episc. Claromont.* Apud Bolland., *loc. cit.* p. 1071.

[2] Baillet, *Vie des saints*, t. Ier.

[3] M. Maurice Ardant, *Émailleurs limousins*, broch. in-8°. Limoges, 1857, p. 1 et 7,

[4] Cela est affirmé à la fois par saint Ouen et par le moine auteur de la vie de saint Thillon ou Théau : « Ex genere Saxonico, natus ex parentibus Arianis. » Cap. I. *Ubi supra.*

terprétation fautive des inscriptions du sou d'or de Limoges, interprétation qui a formé l'une des bases d'un système mis en avant par M. Fillon sur le régime du monnayage mérovingien.

Le savant numismatiste a vu dans la légende circulaire du revers MARINIANO MONETA réunie à l'inscription ECLISIAE qui est dans le champ, la mention d'*un monétaire de l'Église : Monetarius eclisiæ*, qu'il pense avoir été ainsi qualifié par opposition au monétaire de la cité, spécialement chargé de frapper la monnaie municipale [1]. Nous renvoyons à la deuxième partie de notre travail l'étude des questions relatives à l'industrie ou aux fonctions de monnayer, comme de toutes celles qui se rapportent aux sources diverses du monnayage; mais nous ne pouvons nous dispenser de faire observer dès à présent, quant à notre pièce de Limoges, que le mot *eclisiæ* qui est dans le champ du revers se rattache au mot *ratio* de la légende du droit et non pas à *monetario*. En effet, prises isolément, les autres parties de la légende circulaire du droit : LEMOVIX RATIO n'auraient aucun sens; ou bien si l'on y voyait, suivant le système de M. Fillon, la mention d'une *émission municipale* de la ville de Limoges, elles seraient en contradiction manifeste, non seulement avec le caractère de la pièce lequel est essentiellement ecclésiastique [2], mais avec l'inscription *eclisiæ* qui atteste qu'elle fut fabriquée pour le compte de l'Église.

Les mots *Lemoviæ ratio* ne doivent donc pas être consi-

[1] *Considérations historiq. et artistiq. sur les monnaies de France*, p. 12-18.

[2] L'effigie royale y est remplacée, au droit, par un saint personnage debout, tenant une crosse d'une main, et de l'autre une croix, qui représente très-vraisemblablement le premier évêque et le patron vénéré de Limoges et de l'Aquitaine, saint Martial.

dérés isolément : il faut, pour en compléter le sens, y rattacher le mot *eclisix*, lequel n'ayant pu trouver place au droit du sou d'or, a été gravé au revers.

Dès lors on doit lire LEMOVIX. RATIO ECLISIÆ. MARINIANO MONETA [rio] ; et Marinianus se trouve ainsi désigné dans notre pièce comme tous les autres monétaires et non avec la qualité de *monétaire spécial et attitré de l'Église de Limoges.*

Les autres monnayers du Limousin les plus dignes d'être signalés par l'ancienneté et par la beauté de leurs œuvres sont tout d'abord : Ursio, Bonus et Glavius, qui ont frappé, le premier à *Briva*, Brive (n° 62) ; le second à *Cornilium*, Cornil (n° 64) ; et le troisième à *Vallaria*, Vallière (n° 72), les trois triens les plus anciens de notre série, imités des pièces du Bas-Empire.

Ces artistes nous paraissent avoir précédé d'un tiers de siècle environ saint Éloi, voire même son maître Abbon, et appartenir à la fin du VIe siècle ou aux premières années du VIIe.

Saturnus à *Conpriniacum*, Compreignac (n° 11), Dacoaldus[1] à *Locus-Sanctus* (n°s 22, 23, 24 et 101), Ausonius, Urso (qui est peut-être un descendant du monétaire Ursio de Brive), et Nectarius à *Gemiliacum* ou *Gemeliacum*, Jumillac (n°s 14, 15, 16, 90 et 99) ; Téodulfus à *Maugonacum*, Magnac-Bourg (n° 19), nous semblent contemporains de saint Éloi et peut-être antérieurs de plusieurs années.

[1] Nous appelons l'attention du lecteur sur une particularité que présente l'inscription du *nom* de DACOALDVS sur l'une des pièces de *Locus-Sanctus* (n° 22). Chacune des consonnes de ce nom est séparée de la voyelle qui la suit par un I ou par une cloison ; ce qui donne la leçon DIACIOALDIO. Nous ne connaissons pas d'autre exemple de cette manière de graver sur les monnaies mérovingiennes un nom de monétaire ou autre.

Enfin peu après lui vinrent de nombreux artistes, dont les œuvres accusent l'affaiblissement et la décadence de l'art, et parmi lesquels nous citerons Saturnus à Limoges et à *Senna-Maurum*. C'était peut-être un descendant du monétaire de la belle pièce de *Conpriniacum*, qui, d'après la fabrique, appartient à une époque antérieure d'un tiers de siècle environ à *Senna-Maurum*.

Léodulfus de *Cabanisium*, Chabanais (n° 46) ; Éodulfus de *Montiniacum*, Montignac (79), peut être le même que le monétaire précité d'*Eburium*, Eyburie (n° 53).

Téodolénus qui a signé des pièces de *Saraciacum*, Sarrazac (n° 40), et de *Ricodunin* (n° 45), et peut être le même que celui dont le nom est inscrit sur un triens de *Carovicus*, Chervix (n° 18).

Autharius qui a frappé à *Cabrianecum* et à *Apriancum* (n°s 35, 36, 37), et dont il est peut-être permis de rapprocher le nom de celui d'un personnage de la cour de Clotaire II. Les fils de ce dernier, quoique plus jeunes que saint Éloi eurent des rapports d'amitié avec lui et l'imitaient dans ses œuvres, nous dit saint Ouen [1].

L'exemple éclatant du succès de saint Éloi dut donner, au moins dans l'entourage des princes, un grand lustre et une vive impulsion aux travaux et à l'étude des arts de l'orfévrerie et du monnayage. Il ne serait donc pas impossible que des gens de la cour et de haute naissance eussent, à cette époque, accepté pour un temps la direction de monnaieries, et que l'Autharius de Chabrignac et d'Abriac fût l'un de ces amis et disciple du célèbre artiste. Pourtant on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il est peu vraisembla-

[1] Erant enim viri inclyti optimates aulæ, filii scilicet Autharii : hi ergo, habito communi consilio, cœperunt imitari quæ ab Eligio gerebantur. (*Vit. S. Eligii*, I, 8, p. 161.)

ble que des personnages de cette qualité fussent préposés au monnayage de localités secondaires ; et l'on doit supposer qu'ils eussent été pourvus d'un poste plus élevé, par exemple de la monnaierie du chef-lieu de la province.

Nous n'omettrons pas de parler ici du Gundoaldus qui a signé deux pièces de *Ferruciacum* ou *Firruciacum*, Fursac, et celle de *Paoliacus*, Pauliac (nos 83, 84 et 92).

M. le comte de Gourgue, en publiant le triens de *Ferruciacum* (n° 83), s'est demandé si ce Gondoald « est le duc » du même nom, contemporain de Brunehaut, ou bien un » obscur monétaire. Il y a, dit il, identité de nom : rien » de plus. Chacun est libre de penser ce qu'il voudra; ce » qu'il importe ici, c'est de ne pas croire que l'inscription » d'un nom illustre au lieu d'un nom obscur, soit un signe » d'affaiblissement du pouvoir royal et comme un premier » degré d'usurpation des maires du palais... [1] »

Nous ne saurions, quant à nous, imiter la tolérance, peut-être excessive, de l'honorable numismatiste touchant l'identité ou la différence du signataire des triens limousins et du personnage historique mentionné par Grégoire de Tours.

Sans entrer ici dans la discussion de la question générale du rôle des monnayers mérovingiens, nous ferons observer que ce n'est point arbitrairement et au gré de chacun, suivant des opinions préconçues, que l'on doit admettre ou repousser l'identité d'un homme considérable de la période mérovingienne, soit avec un nom de monétaire, soit avec un nom quelconque sans qualité déterminée inscrit sur une monnaie.

Quant à l'exercice de l'emploi de monétaire ou du moins de maître de la monnaie royale par des personnes d'une

[1] *Revue num.*, année 1851, p. 260-261.

condition élevée, M. de Saulcy a fait ressortir l'exemple que présente saint Éloi sur les pièces de Dagobert Ier et de Clovis II ; nous avons vu plus haut que l'une de nos pièces est en effet marquée au revers du nom d'*Eligius*. Mais il est à remarquer d'une part que saint Éloi n'était point alors un simple monétaire, mais bien un maître de la monnaie palatienne ; d'autre part, que sa fortune est un fait exceptionnel dans l'histoire des officiers ou industriels de cet ordre, qu'enfin son nom figure sur les espèces métalliques, dans le champ, aux côtés de la croix, circonstance également exceptionnelle comme la fortune de l'illustre orfévre. A notre sens, on ne peut, *à priori*, et en raison de la seule identité de noms (ces noms furent souvent portés par beaucoup d'individus au même moment), on ne peut, disons-nous, reconnaître des personnages importants dans les simples monnayers qui faisaient graver leur nom dans la légende circulaire.

Il en est autrement, lorsque le nom est gravé en légende avec une qualification autre que celle de monétaire, ou dans le champ, soit en entier, soit sous la forme d'un monogramme ; ou bien enfin lorsqu'indépendamment de ce nom, la pièce porte celui d'un monétaire suivi de sa qualité, circonstance qui semble exclure cette même qualité chez l'autre.

Dans le premier cas il y a certitude, et dans les autres on est presque assuré que les auteurs de la monnaie ont voulu désigner un personnage considérable de la contrée dans l'ordre laïque ou dans l'ordre ecclésiastique. M. de Longpérier en a fait connaître déjà plusieurs exemples, savoir :

1° Le curieux denier d'argent qui contient au droit, en légende circulaire, le nom de Rodemarus qui est sans doute celui du monnayer, et au revers, dans le champ, disposé

d'une façon toute particulière, le nom d'EBROINUS, qu'on ne saurait hésiter à considérer comme étant le célèbre maire du palais : ce denier aurait été frappé de 675 à 681 [1].

2° Un autre denier non moins précieux qui nous offre, au droit, le nom de LAMTBERTUS IPS, autour d'une tête rasée semblable à celle de saint Bernard gravée sur le sceau de l'illustre abbé, et que M. de Longpérier attribue positivement à saint Lambert, abbé sous Clotaire III et Childéric II, évêque de Lyon sous Thierry III, de 679 à 688 [2];

3° Un denier de Chartres, avec le monogramme d'ADEODATUS, qui occupait ce siége épiscopal vers 666 [3];

4° Une monnaie de Châlon-sur-Saône qui présente, au droit, ECLIZ CAVELONE, et au revers EPISCOPVZ EZTNV [4] (*Stephanus* ou plutôt une forme corrompue de Stephanus, telle que ESTEVENONVS que nous trouvons au commencement du Xe siècle [5]). Ce mot désigne assurément, comme dans les deux espèces précédentes, l'évêque au nom duquel la pièce a été frappée;

5° Enfin, un denier de Saint-Denis, sur lequel le même

[1] *Notice de la collection Rousseau*, n° 109, p. 38-39. — *Lettres du baron Marchant*, édit. Leleux, 1851, annotations à la lettre XIIe, pl. XII, n° 3.

[2] *Notice de la collection Rousseau*, n° 176, p. 75-77. — *Lettres du baron Marchant*, p. 122, pl. XII, n° 4. M. de Longpérier vient de retrouver un denier qui porte autour d'une effigie semblable à celle de Lamtbertus le nom de *Lugdunum*, et au revers un nom de monétaire. C'est la confirmation la plus heureuse de l'attribution qu'il avait proposée.

[3] *Lettres du baron Marchant*, p. 122, pl. XII, n° 5.

[4] *Ibid.*, p. 123, pl. XII, n° 7.

[5] *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, charte LIXe, datée de 913. Au début de la charte, ce personnage est nommé *Stephanus*, et dans la suscription *Estevenonus* : cette dernière était donc bien celle de la signature et de l'appellation.

savant reconnaît le monogramme de l'abbé Hainon qui gouverna cette maison religieuse de 678 à 706 [1].

Deux observations sont à faire sur ces exemples : premièrement qu'ils se rapportent presque exclusivement à des monnaies d'argent contemporaines de la dernière période d'abaissement pour le pouvoir royal devant la puissance effective des maires du palais appuyés sur les leudes; deuxièmement, que sauf la pièce au nom d'Ébroïn, les monnaies sur lesquels ils se rencontrent sont des monnaies ecclésiastiques. Il nous paraît acquis dès à présent à la science que les évêques et abbés émirent fréquemment, du moins sous les derniers représentants de la race de Clovis, des espèces en argent frappées en leur nom personnel ou au nom de leur église et monastère respectifs. Mais le fait est à beaucoup près moins commun : 1° relativement aux monnaies d'or, qui remontent généralement à une période de la première dynastie où les prérogatives du pouvoir central et les traditions impériales étaient encore respectées; 2° de la part de laïques qui étaient loin de posséder alors d'aussi grands priviléges que les églises. Autant en effet sont nombreuses, dans la période mérovingienne, les concessions aux ecclésiastiques de la pleine immunité, c'est-à-dire de l'affranchissement d'impôts publics et de la juridiction des officiers délégués par le souverain, avec droit de justice sur les habitants de leurs terres, autant sont rares celles qu'obtinrent des laïques, leudes ou fonctionnaires des rois francs. C'est très-vraisemblablement dans la même proportion que les noms

[1] *Lettres du baron Marchant*, 1851, p. 122. Nous ne croyons pas être indiscret en annonçant que M. de Longpérier a découvert depuis peu, sur un denier également frappé pour le compte du monastère de Saint-Denis, le nom d'un autre abbé qui siégeait au commencement du VIIIe siècle.

de ces derniers se produisent sur les espèces monnayées.

Au denier d'Ébroïn on pourrait joindre peut-être deux triens de Châlon publiés, l'un par M. de Saulcy [1], l'autre par M. de Longpérier [2], et sur lesquels est inscrit en légende le nom de Mummole. Le célèbre patrice fut précisément élevé aux plus hautes dignités par le roi des Bourguignons Gontran, et il est remarquable que les deux pièces que nous connaissons comme portant son nom, aient été l'une et l'autre frappées en Bourgogne. On ne saurait nier qu'une telle coïncidence n'ait une grande valeur dans la question. C'est à l'aide de circonstances de ce genre qu'il convient de se rendre compte, dans chaque cas particulier, de la possibilité d'un rapprochement entre le nom d'un personnage historique et celui qu'on trouve inscrit sur une monnaie contemporaine.

Si nous revenons au Gondoald des triens limousins, nous reconnaissons qu'il ne peut être le même que le duc de ce nom qui, au VIe siècle, se mit à la tête d'un parti d'Austrasiens et fit proclamer roi Childebert II [3], il y a une raison péremptoire de décider dans ce sens, à savoir que les pièces sur lesquelles son nom est gravé ne sauraient, par leur fabrique, appartenir à une époque aussi reculée : elles datent tout au plus de la deuxième moitié du VIIe siècle et

[1] *Revue num.*, année 1836, p. 90-98.

[2] *Not. de la collect. Rousseau*, n° 112, p. 41-42. — M. Fillon pense que le nom mentionné sur ces triens n'a aucun rapport avec celui du patrice Mummole. Il repousse en termes absolus tout rapprochement entre les noms inscrits sur les monnaies mérovingiennes et ceux des hommes qui, dans cette période, occupèrent de hauts emplois ou remplirent un rôle important. Voir *Lettres à M. Dugast Matifeux.*

[3] « A Gundoaldo vel Austrasiis in regno patris sublimatur. » (Gregor. Turon., *Histor. eccles. Francor.*, lib. V, cap. I; *Epitomata*, cap. 72.

sont ainsi séparées du contemporain de la reine Brunehaut par l'intervalle de près d'un siècle.

Ajoutons qu'aucun fait historique n'expliquerait la désignation de ce personnage sur des monnaies de l'Aquitaine et particulièrement du Limousin ; qu'enfin le nom de Gondoald est accompagné dans les légendes des triens de Fursac et de Pauliac, de l'initiale de *monetarius*[1] qui indique presque toujours, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un simple monnayer, et rend invraisemblable tout rapport avec le dignitaire mérovingien.

MAX. DELOCHE.

(*La suite à un prochain numéro.*)

[1] On avait lu sur la pièce n° 84, à la suite de *Gundoaldus*, un X qu'on prenait pour la dernière lettre de *dux* ; mais il est certain que c'est une M dont les jambages affectent la courbure d'une M majuscule cursive.

DENIER DE PHILIPPE Ier (1060 à 1108),

FRAPPÉ A PITHIVIERS.

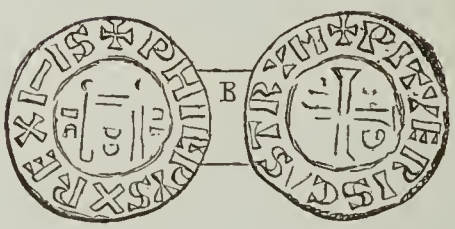

Les monnaies des quatre premiers rois capétiens sont toujours rares, et celles qu'on a pu recueillir sont frappées dans un bien petit nombre de villes.

A la fin de la seconde race, l'affaiblissement du pouvoir royal avait considérablement réduit le nombre des ateliers monétaires, cela se conçoit sans peine; mais on s'étonne de ce que Hugues Capet et ses successeurs n'aient pas rétabli la monnaie royale sur les points les plus importants du territoire qui leur était soumis.

La monnaie de Philippe Ier que nous allons faire connaître, pièce unique à ce que nous croyons, appartient encore au domaine royal. On y lit le nom de Pithiviers, qui est tout à fait nouveau dans la numismatique.

+ PHIL'PVSXREXI-IS; porte de ville avec deux tours, dans le champ, IC et quelques caractères indistincts.

Revers. + PITVERIS CASTRVM; croix cantonnée, je crois, au troisième d'un alpha et au quatrième d'un oméga. Poids, 1 gramme.

Cette pièce provient d'une découverte faite aux portes d'Orléans.

Le petit trésor se composait de monnaies au type chartrain :

1° Cinq deniers de Romorantin de Thibaut V, comte de Blois, mort en 1191.

2° Huit deniers de Robert Ier, seigneur de Celles (1178 à 1189).

3° Deux monnaies anonymes de Saint-Aignan.

4° Dix-sept monnaies anonymes de Vierzon.

Toutes ces pièces sont d'une très-bonne conservation, à l'exception de notre denier de Philippe; cela se comprend : cette dernière pièce étant antérieure d'un siècle peut-être aux autres monnaies, qui faisaient partie de la découverte.

Le type de la porte de ville, représentation symbolique de la Cité (comme l'a clairement fait voir M. Duchalais, dans un excellent article de la *Rev. num.*, 1840, p. 119), si bien caractérisé sur les deniers d'Orléans, frappés sous Louis le Débonnaire, s'était altéré à l'époque de Philippe Ier, mais cependant, pas assez pour n'être pas parfaitement reconnaissable.

La fabrication orléanaise a dû être fort importante, et il ne faut pas s'étonner de voir d'autres villes de la même région adopter un type bien accrédité par une abondante circulation.

Étampes, qui était cependant dans le diocèse de Sens, a imité le type orléanais dès le temps de Philippe Ier (Combrouse, *Atlas des mon. nation*, pl. 107, n° 2) et sous Louis VI; on comprend bien mieux encore cette imitation à Pithiviers, ville beaucoup plus voisine d'Orléans, et appartenant à l'évêché dont cette cité était le siége. Au reste,

ces trois villes forment du sud au nord une ligne dont Pithiviers occupe le centre.

Le Pagus *Pedeverinus* est mentionné dans un acte de Charles le Chauve, et au xe siècle le pape Léon VI cite *Petverius* parmi les terres de Sainte-Croix d'Orléans.

On croit que c'est vers 990 qu'Aloïse de Champagne fit construire, en ce lieu, un château quadrangulaire, flanqué, au sud-est, d'une tour très-élevée, dont on voit encore d'assez beaux restes.

En 1058, Henri Ier assiégea et prit le château et la ville. Dans un acte de Philippe Ier, daté de 1099, Adrien de Valois a relevé ce passage : « in possessione super vadum *Pitveris* Ecclesiam unam. »

On trouve encore dans des chartes de Louis le Gros, de 1119 et de 1130, Prioratum de *Petiveris* et Ecclesia sancti Petri *Pitverensis.*

Enfin le pape Anastase, au XIIe siècle, mentionne le Pagus *Pitverensis* et *Castrum* a quo nomen habet.

C'est ce Castrum, cette ville dont le nom est gravé sur notre denier de Philippe Ier.

J. CHARVET.

DESCRIPTION

DE PLUSIEURS FIERTONS OU POIDS MONÉTAIRES

DE QUELQUES ANCIENNES MONNAIES D'OR FRANÇAISES.

(Pl. XIX.)

Dans un temps où la numismatique est explorée jusque dans ses diverses branches, au moment où les pièces obsidionales, les méreaux, les jettoirs et jetons, et même les anciens poids particuliers des villes[1] sont recherchés avec ardeur, il est singulier qu'on se soit encore si peu occupé des *fiertons*. Je ne suis nullement en mesure de donner un traité de ces sortes de poids monétaires qui servaient à contrôler la valeur pondérale de chaque différente espèce de monnaie; je me contenterai simplement de décrire et de signaler ici ceux de ces petits monuments que j'ai recueillis depuis longtemps, et qui se rapportent à nos anciennes monnaies d'or françaises. Je m'estimerais heureux si cette légère publication pouvait attirer l'attention sur un sujet beaucoup trop négligé.

Nous voyons dans le *Traité des monnaies* d'Abot de

[1] M. le baron de Crazannes a déjà publié bon nombre de poids de plusieurs villes et M. Barry prépare en ce moment, à Toulouse, la publication de la monographie des poids inscrits des villes du midi de la France, à laquelle il travaille depuis longtemps.

Bazinghen (p. 508), qu'on nommait autrefois *fiertons* les poids ou petits étalons servant à ajuster les flans pour être monnayés. De ce mot était venu le nom de *fiertonneurs* donné à certains officiers monnayers, chargés de visiter deux fois par jour les hôtels des monnaies : munis de leurs balance et *fiertons*, ils devaient vérifier le poids des espèces, à mesure qu'elles étaient confectionnées par les ouvriers. L'office des fiertonneurs, créé en 1214 par Philippe-Auguste [1], fut ensuite supprimé, et le nom de *fierton* remplacé par celui de *dénéral*, *dénéraux*, encore en usage du temps d'Abot de Bazinghen. Je ne sais comment cet auteur n'a pas jugé à propos de faire connaître la date de la suppression des fiertonneurs ; mais il sera, je crois, facile de suppléer à son silence, en attribuant cette suppression à Henri II. C'est effectivement sous le règne de ce monarque que l'on voit s'opérer tout à coup un changement remarquable dans la confection des étalons monétaires. Ces pièces n'ayant eu jusqu'alors qu'une seule empreinte, apparaissent pour la première fois, frappées des deux côtés, ce qui, à cause de l'épaisseur des flans, leur donne une certaine ressemblance avec les pieds forts. Ces nouveaux poids portent tous au revers leur indication pondérale exprimée, non pas en gros et en grains, mais toujours en deniers et fraction de denier. Voilà probablement ce qui aura donné lieu au nouveau nom de *dénéral*, dérivé sans nul doute du mot *denier*. Il m'a paru nécessaire d'entrer dans ces explications afin de justifier l'emploi du nom de *fierton*, qui paraissait oublié depuis longtemps.

[1] Abot de Bazinghen s'est certainement trompé deux fois (t. Ier, p. 324 et p. 511), en attribuant à Philippe le Bel l'édit de 1214 sur les officiers des monnaies. Cette faute se trouve rectifiée tome II, page 11, où l'édit en question est rapporté à Philippe-Auguste.

Les poids ou fiertons dont nous allons parler sont des pièces de cuivre rondes ou hexagones; ils paraissent avoir été coulés dans un moule; ils portent une empreinte d'un seul côté, et sont lisses par dessous; on y reconnaît toujours une représentation, plus ou moins bien caractérisée, du type particulier qui avait déterminé la dénomination de la monnaie que chaque étalon était appelé à contrôler. Quelquefois même, pour empêcher toute équivoque, le nom de la monnaie, comme nous allons le voir, se trouve écrit, en légende circulaire, autour du fierton.

Agnel ou mouton d'or.

N° 1. POIS :-: DE :-: MOVTON :-:. *Agnus dei*, ou l'agneau de saint Jean-Baptiste, dans un cercle concentrique à la légende. Poids actuel, 84 grains.

Le Blanc a recherché avec soin l'origine du *mouton d'or*, sur laquelle on n'était pas fixé; il établit que cette monnaie remonte à saint Louis; sous les noms d'*agnelets*, d'*aignels* et *moutons*, elle a eu pendant longtemps un grand cours dans toute l'Europe. Le Blanc rapporte que sa fabrication a été continuée par tous les successeurs de saint Louis, jusqu'au règne de Charles VII, à l'exception pourtant de Philippe de Valois[1]. Mais cette exception ne doit pas être exacte; car dans les tables d'Abot de Bazinghen, plus étendues que celles de Le Blanc, on trouve la relation de deux mandements de fabrication d'*agnels ou moutons*, aux années 1329 et 1346.

A commencer du règne du roi Jean, le poids de cette monnaie, qui prit alors le nom de *mouton* au lieu d'*agnel*,

[1] Le Blanc, *Traité des monnaies*, p. 188, édition de 1690.

fut de 88 grains. Ainsi ce fierton, pesant actuellement 84 grains, en a perdu 4 de son poids primitif.

Voici encore un autre fierton de cette même monnaie.

N° 2. ESTEVE : HVSA.... L'*agnus dei*, dans un cercle concentrique à la légende. Poids actuel, 75 grains.

Au lieu de la légende *pois de mouton*, que nous venons de voir, nous avons ici un nom propre d'individu, ce qui paraît assez singulier. *Esteve Husa* ou *Musa* était probablement le nom d'un *magister monetæ*, ou peut-être celui d'un simple officier monnayer, du fiertonneur auquel ce petit étalon appartenait. Je ne crois pas qu'aucune recherche ait encore éte faite à ce sujet. Une petite échancrure paraissant avoir été faite à la lime, je ne sais à quelle intention, a contribué à diminuer le poids actuel de cette pièce.

Rèal ou royal.

N° 7. POIS DE REAL. Roi debout et de face, tenant le sceptre de la main droite ; la gauche sur la poitrine ; un cercle concentrique à la légende entoure cette figure, dont la tête et les pieds dépassent en dehors. Le poids actuel est de 70 grains.

Comme il est dit dans Le Blanc (pages iv, v, éd. d'Amsterdam), les *réaulx* ou *royaux* ont eu cours en France pendant fort longtemps ; c'est la monnaie d'or la plus ancienne dont il soit fait mention dans les registres de la cour des monnaies. Le nom de *réal* lui est venu de son type de l'effigie revêtue des insignes royaux. Suivant l'époque et les règnes sous lesquels les pièces ont été fabriquées, on aperçoit quelques changements dans l'agencement du vêtement de la figure royale et dans la position de la main gauche, qui tient quelquefois un second sceptre, ou la main de justice.

L'effigie de ce fierton est conforme à celle que l'on voit sur les *royaux* de Charles le Bel et de Philippe de Valois. Le poids des *doubles royaux* de ces deux monarques était de 79 grains; celui de notre fierton n'est plus actuellement que de 70.

N° 12. (Sans légende), roi debout, de face, tenant d'une main le sceptre, et de l'autre la main de justice; dans le champ, cinq fleurs de lis, et deux autres sur les vêtements royaux. Forme hexagone. Poids, 69 grains.

Le poids des *royaux d'or* a éprouvé souvent des variations pendant les règnes de Jean, de Charles V, Charles VI et Charles VII. Suivant différentes émissions, ce poids est descendu de 73 grains jusqu'à 65. L'effigie empreinte sur le fierton est assez conforme à celle des *royaux d'or* des trois princes portant le nom de Charles, et dont la gravure se trouve dans l'ouvrage de Le Blanc; cependant la main droite est ici plus détachée du corps.

Couronne d'or.

N° 8. + P. NAV. DE. LACORO. Une couronne fleuronnée au-dessus de deux fleurs de lis, dans un cercle concentrique à la légende. Poids, 1 gros et 25 grains.

J'avais été tenté de voir dans la légende P. NAV. DE. LACORO le nom propre d'un *magister monetæ*, comme nous en avons déjà trouvé plus haut; mais, en y réfléchissant mieux, voici comment je crois qu'elle doit être expliquée : *Pois* NAV (pour nouveau) DE LA CORO*nne*. Les *couronnes d'or*, qu'il ne faut pas confondre avec les *escus à la couronne*, ont été fabriquées seulement sous le règne de Philippe de Valois, en 1340; leur poids était de 1 gros

30 grains. Ainsi le fierton a perdu 5 grains en venant jusqu'à nous.

Ange d'or.

N° 10. + ANGIE SEGON. Deux ailes surmontées d'une fleur de lis, dans un cordon concentrique à la légende. Poids, 1 gros 58 grains.

Les deux E de la légende sont aplatis et assez déformés ; cependant la lecture ANGIE SECON n'en paraît pas moins certaine. Le mot *angie*, au lieu d'ange, est remarquable et paraît écrit en provençal plutôt qu'en français. Les deux ailes que nous voyons ici n'ont rien d'héraldique : ce n'est point un *vol abaissé*, comme on pourrait d'abord le supposer ; c'est tout bonnement la manière plus facile dont un graveur peu habile a cherché à caractériser par un simple attribut le type de l'ange qui a donné son nom à la monnaie. Les fiertons paraissent n'avoir jamais été revêtus d'aucun caractère public ; à en juger par la barbarie relative de leur empreinte comparée à celle des monnaies, et surtout d'après les noms des personnages obscurs qu'on y voit quelquefois, il y a tout lieu de croire que leur confection était abandonnée au caprice des officiers monnayers, des *fiertonneurs*, qui les faisaient fondre expressément pour leur usage particulier.

Ainsi qu'on peut le voir dans Le Blanc et dans Abot de Bazinghen, la fabrication des *anges d'or*, nommés d'abord *angelots*, mais qu'il ne faut pas confondre avec les *angelots* frappés plus tard par les rois d'Angleterre, a commencé sous Philippe de Valois, et a cessé pendant le règne de ce prince, en 1342. Le poids des *anges* a changé plusieurs fois : les premiers pesaient 5 deniers 16 grains ; on les appela *premiers anges*. On en fit ensuite qui ne pesaient que

5 deniers ; on les nomma *seconds anges*. Enfin les derniers pesaient seulement 4 deniers 13 grains, et c'étaient les *troisièmes anges*.

La légende ANGIE SECON est explicite, et fait voir que notre fierton a servi à contrôler la seconde émission monétaire ; son poids actuel, de 120 grains ou 5 deniers, se trouve être exactement celui attribué aux *seconds anges*. N'est-il pas très-extraordinaire que depuis plus de cinq siècles ce petit étalon ait pu conserver toute son intégrité pondérale ?

Franc à cheval.

N° 13. POIS×DE×FRANC C. Le roi à cheval armé de pied en cap, l'épée à la main, dans un cercle concentrique à la légende. Poids, 66 grains.

La fabrication des *francs d'or*, dits plus tard *franc à cheval*, a commencé sous le règne du roi Jean, et a été continuée par ses successeurs immédiats Charles V, Charles VI et Charles VII. Cette sorte de monnaie pesait 1 gros ou 72 grains, et valait 1 franc, soit 20 sols d'alors ; le type en a été imité ou contrefait par plusieurs princes français et étrangers.

La légende du fierton est un peu altérée. Il reste seulement le bas des lettres du mot POIS, dont le haut est emporté ; on lit pourtant très-bien POIS DE FRANC. Après ce dernier mot, il y a encore une lettre, probablement un C, que je considère comme l'abréviation du mot *cheval*, pour signifier *pois de franc à cheval*. Cette pièce pesant actuellement 66 grains, a donc, en parvenant jusqu'à nous, perdu 6 grains de son poids primitif.

Voici encore un autre poids de *franc à cheval*.

N° 14. PIERRES EUSEFRII. Chevalier armé : l'épée à la

main; tenant (à ce qu'il parait) son écu; le cheval au pas. Poids 67 grains.

La légende est assez difficile à déchiffrer malgré le relief que la pièce a conservé; j'y vois pourtant *Pierres Eusefrii*, ou peut-être *Bosefrii*, suivi et terminé par un petit ornement en forme de rameau. Ce nom propre était probablement celui d'un fiertonneur, ou d'un directeur des monnaies, comme nous l'avons déjà présumé pour l'explication de la légende *Esteve husa*, sur un des poids de *mouton d'or*. Cette pièce est certainement un fierton et ne peut être que celui d'un *franc à cheval;* cependant, il faut en convenir, la figure équestre présente plus d'analogie avec l'effigie du chevalier qu'on aperçoit sur certains sceaux du moyen âge, qu'avec le type ordinaire des *francs à cheval*, dont le cavalier ne porte pas d'écu, et dont le cheval est au galop.

Franc à pied ou fleur de lis d'or.

N° 17. (Sans légende), figure royale de face, à mi-corps, les deux mains rapprochées sur la poitrine, tenant de la droite une épée, et le sceptre dans la gauche; de chaque côté, dans le champ, une fleur de lis. Forme hexagone. Poids, 66 grains.

Je reconnais ce fierton pour celui de la monnaie d'or de Charles V, gravée dans Le Blanc, et nommée *fleur de lis ou franc à pied*. L'effigie royale tient de la même manière l'épée et le sceptre. Si, au lieu d'être en pied, la figure est ici représentée à mi-corps seulement, cela a dû être fait exprès dans l'intention de distinguer, à première vue, les étalons de cette monnaie de ceux des *réals* ou *royaux* que nous avons vus plus haut, et avec lesquels ils auraient pu être facilement confondus sans cette précaution.

Les *francs à pied* pesaient 72 grains; il n'en reste plus actuellement au fierton que 66.

Escus d'or à la couronne.

N° 21. (Sans légende), écu de France à trois fleurs de lis; surmonté d'une couronne; accosté à dextre d'une couronne, et d'une fleur à senestre. Poids, 63 grains.

La fabrication des *escus d'or à la couronne*, commencée en 1384 sous Charles VI, a été continuée fort longtemps par ses successeurs. Le type de cette monnaie est l'écu de France, surmonté d'une couronne. Pendant le règne de Charles VI, on a fabriqué aussi des blancs et demi-blancs avec l'écu de France; c'est l'époque où l'on commence à ne plus trouver que trois fleurs de lis dans ces armoiries; mais l'exemple de la réduction des fleurs de lis sans nombre à trois avait déjà paru sur les *anges d'or* et les florins-George de Philippe de Valois, comme on peut le voir dans Le Blanc, p. 242 (206 de l'édition d'Amsterdam).

Les petits symboles de la couronne et de la fleur de lis, figurés ici dans le champ, se retrouvent de même sur les *escus à la couronne* de Charles VII fabriqués en 1435, et gravés dans Le Blanc, p. 299 (246 de l'édit. d'Amst.). Il n'est pas douteux, d'après cela, que le fierton a servi expressément à la confection de cette variété, dont le poids, suivant les tables des monnaies d'Abot de Bazinghen, plus complètes que celles de Le Blanc, était de 70 au marc, c'est-à-dire de 65 grains. Il n'en reste plus actuellement que 63 au petit étalon.

N° 22. (Sans légende), écu de France, surmonté d'une couronne et accosté de chaque côté d'une fleur de lis couronnée. Forme hexagone. Poids, 52 grains.

Sur les *écus à la couronne* de Charles VII, ainsi que sur tous ceux qui ont été fabriqués par ses successeurs, l'écu de France paraît toujours accosté des deux fleurs de lis couronnées, que nous retrouvons de même aussi sur ce fierton ; on doit donc ainsi renoncer à préciser l'époque à laquelle il a appartenu. L'assez mauvais état de sa conservation et la profonde oxydation du métal font juger qu'il a nécessairement perdu une bonne partie de son poids primitif.

Demi-escu d'or.

N° 23. (Sans légende), écu de France, surmonté d'une couronne, et accosté de chaque côté d'une fleur de lis couronnée; dans le champ, F; le tout dans un grènetis. Forme hexagone. Poids, 30 grains.

Ce fierton est celui d'un *demi-escu d'or* de François Ier. Cette attribution se trouve parfaitement indiquée par la lettre F placée ici dans le champ à dextre. Peut-être aussi pourrait-on prendre le caractère en question pour un différent monétaire. On sait effectivement que l'usage des signes alphabétiques pour faire reconnaître la fabrication particulière des divers hôtels des monnaies, commença à être pratiqué pendant le règne du roi-chevalier; mais la première explication est plus simple, et paraît en même temps la véritable.

Saluts d'or d'Henri VI d'Angleterre.

N° 19. (Sans légende), croix accostée à dextre d'une fleur de lis, et d'un léopard à senestre; dessous, *h*, initiale du nom d'Henri VI; le tout entouré d'un grènetis. Flan hexagone. Poids, 63 grains.

N° 20. (Sans légende), croix accostée à dextre d'une fleur de lis, sous laquelle est un trèfle, et à senestre d'un léopard; dessous, *h*, initiale du nom d'Henri VI; le tout dans un encadrement rond, lobé et entouré d'un grènetis. Flan hexagone. Poids, 63 grains.

Pendant le règne glorieux de Charles VII, le roi d'Angleterre Henri VI avait fait fabriquer en France des *saluts et demi-saluts d'or*, et quelques autres sortes encore de monnaies. L'empreinte des deux fiertons est la reproduction exacte du revers de ces *saluts*, plus facile à rendre et à copier que ne l'aurait été le type de l'autre face, sur laquelle on voit la salutation angélique, qui avait fait donner le nom de *salut* à la monnaie en question.

Comme j'en ai déjà dit un mot au commencement de cette notice, c'est à partir du règne d'Henri II qu'un changement radical et remarquable s'est opéré tout à coup dans la confection des poids monétaires français; c'est certainement aussi à cette même époque que doit avoir eu lieu le changement du nom de *fierton* en celui de *dénéral*, dont Abot de Bazinghen n'a pas fait connaître la date. Je regarde donc comme certain que tous les petits étalons monétaires à une seule empreinte, lisses en dessous, et sans évaluation pondérale, sont des fiertons, et que le nom de *dénéral*, *dénéraux*, appartient exclusivement aux poids monétaires de la dernière catégorie, sur lesquels la valeur pondérale se trouve exprimée, et toujours en deniers.

Pour qu'on puisse prendre une idée claire et précise de la différence bien tranchée qui existe entre les fiertons et les dénéraux, on trouvera, n°s 25 et 26, un échantillon des poids de la fabrication d'Henri II. C'est un *teston* et un *demi-teston*, comme on a eu soin de l'écrire en toutes lettres au revers de la première pièce, et de l'indiquer sur la dernière

par l'effigie, la *teste* d'Henri II, telle qu'elle apparaît sur les monnaies d'argent en question. Les dénéraux ont été quelquefois étalonnés dans les hôtels des monnaies, et poinçonnés pour constater la régularité de leur poids. Je possède un dénéral dans le genre du n° 25, qui se trouve surfrappé de la marque en creux de la ville de Lyon, un D en dessous d'une fleur de lis couronnée; mais il est inutile d'en dire davantage au sujet des *dénéraux*, ayant eu seulement l'intention de faire connaître ici les *fiertons* dont j'ai donné la description.

Marquis DE LAGOY.

La théorie des *fiertons* a été si bien exposée par M. le marquis de Lagoy, que nous nous bornerons à donner la description des poids monétaires réunis aux siens afin de compléter la planche XIX. Ces poids appartiennent tous au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, où l'on en conserve beaucoup d'autres fort intéressants.

N° 3. + POIS DE FLOR DAGNEI (*poids de florin d'agnel*). Agneau tenant la bannière. Pèse 3gr,92.

Un autre avec le même type et la légende POIS DE LAGNEL. Pèse 3gr,90.

N° 4. POIS DE ROYAL. Agneau tenant la bannière. Pèse 4gr,56.

N° 5. HENRIC LE LON·BART. Le roi assis tenant son sceptre (type de la masse). Pèse 6gr,77.

N° 6. BERTELIN LON·BART. Même type. Pèse 6gr,81.

Les *lombards* étaient les changeurs, prêteurs ou banquiers du moyen âge. Ce nom s'était conservé jusque dans le siècle dernier, et figure encore dans les romans et les

pièces de théâtre composés peu de temps avant la Révolution française. La *lombarderie* était le droit que les marchands italiens payaient aux foires de Champagne pour y faire leur commerce. Il paraît que ces lombards ou changeurs inscrivaient leur nom sur des *fiertons* fabriqués expressément pour leur usage.

N° 9. Le roi assis sur un trône entouré de clochetons (type du double royal). Pèse 6gr,62.

La pesée de double royaux de Philippe VI nous a donné 6gr,70 et 6gr,77, tandis que le poids de la chaise dont ce fierton rappelle le type n'est que de 4gr,67, 4gr,69, 4gr,70.

N° 11. Le roi assis sous une tente (type du pavillon). Pèse 4gr,92. Ce *fierton* est très-usé. Un *pavillon* d'or bien conservé donne 5gr,08.

N° 15. P. DE FLOE (poids de florin), grande fleur de lis de Florence. Pèse 3gr,51.

N° 16. Grande fleur de lis. *Revers*. Couronne. Forme hexagone. Pèse 3gr,22.

N° 18. LE ROYAL. Buste du roi tenant son sceptre et la main de justice ou un second sceptre. Forme hexagone. Pèse 3gr,15.

N° 24. Écu de France timbré d'une couronne. *Revers*. Couronne. Forme hexagone. Pèse 3gr,52.

A. L.

DENIERS DE CORBIE.

Dans un travail publié il y a dix ans, et qui, à ce que je crois, est resté à peu près inconnu des numismatistes [1], j'ai proposé de restituer à l'abbaye de Corbie un petit denier d'argent publié par le Dr Rigollot, d'après un dessin que lui avait envoyé M. Lelewel [2].

Cette pièce, qui n'avait pas reçu d'attribution, offre la plus grande analogie avec les petits deniers d'Amiens, au centre desquels on lit AMB [3], et avec ceux d'Arras, d'Aire, de Béthune, de Lille, de Bergues; plus de ressemblance encore pour la fabrique avec ces petites monnaies portant le nom de Simon, et qui ont été classées tantôt à l'Artois, tantôt à la Flandre ou à la Picardie.

Sur le denier dont je veux parler on avait lu LAVREBIE; il me paraît porter en réalité LAVREBIE, c'est-à-dire le nom de Corbie écrit avec la substitution de la diphthongue AV à la voyelle O. C'est un changement inverse de celui qui

[1] *Description de quelques monnaies de Picardie*, dans les *Mém. de la Soc. des ant. de Picardie*, t. IX, 1848, p. 67 et suiv. Cet article contient la description des deniers de Gautier III, comte d'Amiens, de Foulques, évêque d'Amiens, de Foulques, abbé de Corbie, de Saint-Médard de Soissons, et de Compiègne (sous Louis VII).

[2] *Notice sur une découv. de monn. picardes du XIe siècle*, 1841, n° 90 des planches. Le dessin de cette pièce a été reproduit par M. Hermand, dans son *Hist. mon. de l'Artois*, 1843, pl. III, n° 37 *ter*. Cet antiquaire a placé sous le n° 37 *bis* un autre petit denier de Corbie sur lequel, au lieu d'une grosse fleur de lis, on en voit deux opposées par le sommet et accompagnées d'un soleil et d'un croissant. Il existe des pièces à ce type signées du monétaire Simon.

[3] Rigollot, *Mém. sur une monn. du XIIe siècle frapp. par l'aut. munic. d'Amiens*, 1842. *Mém. des ant. de Picardie*, t. V, pl. IX, nos 1, 2, 3.

a fait *Orléans* d'*Aurelianis*, ou peut-être un retour à une forme ancienne dont la trace est perdue.

On sait que l'abbé Evrard, vers 1085, établit la monnaie de Corbie *juxta legem et pondus Ambianensis monetæ*. Il est donc tout naturel que, lorsqu'on imita en Picardie la taille et le titre des petits deniers artésiens ou flamands, Corbie ait suivie l'exemple d'Amiens.

Jusque-là point de difficultés, je le pense; mais peut-être refusera-t-on d'admettre que le nom de Corbie ait pu être écrit *Caurebie*. C'est une objection à laquelle je vais répondre d'avance.

En 822, Adalhard, abbé de Corbie, alla fonder en Westphalie un monastère de l'ordre de saint Benoît, auquel il donna le nom de *Corbeia;* les Allemands en ont fait Corbey, Corbai, Cervei, Korwei; mais le nom latin s'est conservé, et, depuis l'abbé Marquard jusqu'à l'abbé Philippe, c'est-à-dire depuis 1082 jusqu'en 1765, les belles et nombreuses monnaies de Korwei nous montrent toujours la première syllabe du nom écrite avec un O [1]. Cependant M. Thomsen a trouvé deux deniers frappés sous l'empereur Henri III (1039-1056) par les abbés de Korwei Ruthard (1046-1050) et Arnold (1051-1080), monnaies dont voici les légendes [2] :

+ HENRIC' IMP' — I $\begin{matrix} C \\ A \\ V \\ B \end{matrix}$ R + R[VT]HA[R]D A—B

[1] Madai, *Vollständige Thaler-Cabinet*, t. I. 1765, p. 295, et t. III, 1767, p. 202. — J. Appels *Münz-und-Medaillen Sammlung*, t. I, 1805, p. 32. — *Die Reichelsche Munzsammlung*, t. IV, 1846, p. 405. — Köhne, *Zeitschr. fur Munzkunde*, t. III, pl. VI.

[2] Grote, *Blätter fur Münzk.*, t. II, 1836; *Beiträge zur Erklärung einiger Munzen des Mittelalters*, pl. XVI, nos 221 et 222, p. 336.

et + HENRIC' IMP' — I $\begin{matrix} \text{C} \\ \text{A} \\ \text{V} \\ \text{B} \end{matrix}$ R + ARNOLD A—B

On voit que les inscriptions cruciformes placées au centre des deniers donnent CAVRBIA.

La *Corbeia* de Picardie et la *Corbeia nova* d'Allemagne ayant un même nom, avec la même valeur et la même origine, s'il est avéré que la dernière abbaye a, pendant le XIe siècle, adopté la variante *Caurbeia*, il n'y a pas de raison pour rejeter la forme picarde *Caurebie*, forme vulgaire comme celles de *Lila*, *Gant*, *Aras*, *Ipre*, *Mouturuel*, *Bolungne*, *Perone*, *Seint Omer*, auxquelles les monnaies du XIIe siècle nous ont habitués.

Appuyée sur le témoignage de monuments numismatiques tels que les deniers de Korwei, l'attribution proposée en 1848 me paraît pouvoir être maintenue et rappelée.

Le type de l'un des petits deniers de Corbie (Hermand, *Artois*, pl. III, 37 *bis*), composé de deux fleurs de lis opposées et accompagnées d'un soleil et d'un croissant, se trouve sur d'autres monnaies signées d'un monétaire : *Simon feci* (le verbe est à la première personne).

Le nom de ce monétaire se lit (sans le verbe) sur d'autres deniers de la même fabrique, dont le droit présente, au lieu de fleurs de lis, le monogramme ME.

Cette syllabe a déjà donné lieu à bien des interprétations qui s'excluent réciproquement. Je ne parlerai que de la plus spécieuse. On a pensé que ME était un pronom faisant partie de la phrase SIMON [FECIT] ME. A cela il faut objecter que la suppression de *fecit*, ne s'expliquerait pas, puisque sur les pièces qui portent ME toute la place qu'occuperait une légende circulaire reste libre. Dans le cas

où l'on voudrait considérer les deux variétés de deniers comme étant le complément l'une de l'autre, on arriverait à former une phrase sans signification : *Simon feci me.* Voulût-on même lire *fecit*, qui ne se trouve pas sur ces monnaies, la tournure *fecit me* serait contraire à tous les usages. Sur la monnaie de Crépy, on lit *Simon me fecit*, de même que sur les portes de la cathédrale du Puy, *Gauzfredus me fecit*; sur une statue de la cathédrale de Toulouse, *Gilabertus me fecit;* sur une clef de voûte de la cathédrale de Rouen, *Durandus me fecit;* au portail de l'église de Saint-Benoît sur Loire, *Umbertus me fecit;* au dessous d'un bas-relief de l'église de Foussay, *Audebertus me fecit;* sur la base de la statue du pape Benoît XII à Rome, *Paulus de Senis me fecit;* sur divers objets émaillés, sur des pièces d'orfévrerie de Limoges, *Willelmus me fecit*, *Guinamundus me fecit*, *Alpais me fecit*, *Regilnaldus me fecit*, *Vidal me fecit;* sur un calice de Weingarten, *Chuonradus de Huse me fecit;* à l'Alcazar de Séville, sur un autel revêtu de faïences, *Niculo Francisco italiano me fecit;* sur un sceau de Géraud Adhémar de Monteil, *Mateus me fecit;* sur des deniers anglais des rois Ethelstan, Aelfred et Eadweard, *Elda me fec*, SIMVN ME FEC, *Burden me fecit*, *Everat me fecit;* sur les deniers de l'abbaye de Saint-Edmond, *Adelbert me fec*, *Adradus me fecit*, *Bascig me fec*, *Chenapa me fecit*, *Daciemund me f*, *Edwinus me fec*, *Edulfus me fecit*, *Grimo me fecit*, *Odulf me fecit*, *Remigius me f*, *Tedwinus me f*, etc.

Au Midi comme au Nord, c'est toujours la même formule.

Si l'on se rappelle les petits deniers de Mahaut, comtesse d'Artois (1302-29), sur lesquels se voit la légende MEhAVT, on admettra sans doute que le monogramme ME désigne une princesse, et que les petits C qui accompagnent quelquefois ce monogramme signifient *comitissa.*

Cependant nous ne ferons pas descendre les deniers de Simon jusqu'au XIVe siècle : d'autres *Mehaut* plus anciennes peuvent les avoir fait frapper. Nous citerons entre autres Mahaut, veuve de Philippe d'Alsace, qu'il avait épousée en 1185, et qui, après la mort de ce prince, eut, en vertu du traité d'Arras (1191), le gouvernement de plusieurs villes, Lille, Douai, Bergues, Orchies, Cassel, Furnes, etc., qu'elle conserva jusqu'à sa mort, en 1208. C'était le temps vers lequel vivait le monétaire Simon.

Notre savant collaborateur, M. Louis Deschamps de Pas, a publié *in extenso* le texte d'une charte de Jean I, comte de Ponthieu (1186), dans laquelle on remarque ce passage : *Ego Johannes comes Pontivi et Willelmus filius meus et Beatrix comitissa uxor mea, concessimus Godino et Symoni fratri ejus heredibusque suis, Balduino videlicet filio Godin et filiis Symonis, monetam nostram et cambitum jure hereditario in omni terra nostra*, etc. M. Deschamps a, de plus, fait connaître un grand denier frappé à Abbeville par le monétaire Godin : GODN FECIT, et cette pièce porte dans le champ deux fleurs de lis, comme les petits deniers du monétaire Simon [1].

Les deniers avec l'inscription MEhAVT ne sont pas les seuls qui aient été fabriqués pour Mahaut II d'Artois. Dans les légendes d'un petit denier publié par M. Hermand, on trouve, en faisant abstraction des quatre rosaces pointillées, qu'il est impossible de prendre pour des lettres, M. EST—M. EST COMITISSA ; c'est-à-dire *Mehauta est comitissa* [2], absolument comme sur le denier d'Eudes, si

[1] *Mém. de la Société des ant. de Picardie*, t. XIII, 1854, pl. III, n° 5. — Ce denier est imparfaitement gravé, mais non expliqué, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. d'Abbeville*, 1852, pl. II, n° 2.

[2] *Quelques monnaies frappées à Saint-Omer*, 1850, dans les *Mémoires de la Soc. des ant. de la Morinie*, t. VIII, pl. n° 7.

bien expliqué par M. Eug. Hucher, on lit *Odo est rex* [1]. Ce qui prouve bien que ce petit denier appartient à Mahaut II, c'est qu'une autre pièce du même module et du même style, publiée aussi par M. Hermand, présente, au droit, M·EST deux fois répété, et, au revers, (O)( )( )( )(O)(M)(E)(S), c'est-à-dire *Oto comes* (il y a trois lettres emportées par l'usure) [2]. Cette pièce aurait été frappée après l'autre, en 1302, lorsqu'Othon, époux de Mahaut, reçut l'investiture du comté d'Artois.

Sans doute, la classification des deniers de cette époque devient assez difficile depuis qu'on a reconnu que ces pièces portent tantôt des noms de princes, tantôt des noms de monétaires, tantôt des noms de villes. Il faut, pour sortir d'embarras, étudier non-seulement le style des monnaies, mais les textes historiques.

Quoique la comparaison des types ne soit pas toujours un guide suffisant lorsqu'il s'agit d'un grand nombre de villes placées dans un cercle assez peu étendu, cependant il est certains cas où la similitude est telle, qu'elle nous épargne bien des recherches. Ainsi lorsqu'on voit la complète ressemblance des deniers portant BETVNIE et VNAENTO [3], on ne peut guère hésiter à reconnaître dans la seconde légende le nom de Saint-Venant, localité si voisine de Béthune.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Rev. num.*, 1857, p. 315.

[2] *Quelques monn. frapp. à Saint-Omer*, pl. n° 9.

[3] *Ibid.*, pl. n°s 12 et 13. — Cf. *Hist. mon. de l'Artois*, pl. IX, n°s 96, 97, 98.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Rabut (François). Tiers de sou mérovingiens inédits trouvés en Savoie, et appartenant à l'ancien royaume de Bourgogne. Chambéry, 1857. In-8°, une planche.

L'auteur décrit : 1° Un triens de Lausanne portant les légendes LAVSONA FI et GR...S MV, avec une croix accompagnée des lettres LA. Il pense que la présence simultanée du nom d'une ville et des initiales de cette ville constituent « un fait tout particulier à l'ancien royaume de Bourgogne. » Il suffit de rappeler que l'on connaît des exemples de cette réunion sur des monnaies de Limoges, d'Argentan, de Marsal, de Nevers, de Toul, de Trèves qui n'appartenaient pas au royaume de Bourgogne.

2° AL...IO. — *Revers* IALVINI..... OMN. Croix potencée accostée des lettres CA. M. Rabut propose d'attribuer à Saint-Maurice, *Acaunum*, cette pièce qui est extraordinairement barbare.

3° + MAVRIENNA-FLAVINVS MVNIT. Très-belle monnaie de Saint-Jean-de-Maurienne, avec un nom de monétaire nouveau.

4° Un tiers de sou d'Orléans, AVRELIANIS CIVI. — *Revers* MAVRITIVS MVNI. Peut-être M. Rabut a-t-il pris les deux jambages d'un N pour un T et un I, car le nom de *Maurinus* est bien connu sur la monnaie d'Orléans.

5° Troyes, TRICAS CIVETAT. — *Revers* AVDOLEN MONETARI; croix sur un globe; dans le champ, MA.

Il faut rapprocher cette pièce du tiers de sou de Soissons, sur lequel on voit une croix accostée des mêmes caractères MA.

Reccarede, roi visigoth d'Espagne, en copiant le tiers de sou de Maurice frappé à Marseille, a aussi reproduit l'indice MA qui accompagne la croix.

6° Un triens frappé au type de Maurice : DN MAV TIb P AA, buste. — *Revers*, VICVORI AVFOVV; croix accompagnée de l'indice MA et du chiffre VII; à l'exergue : ONOE.

7° Un tiers de sou de Besançon avec le nom du monétaire *Gennardus*, pièce qui a déjà été décrite ailleurs.

M. Rabut termine sa brochure en proposant de restituer à Suse, ville annexée par Gontran à l'évêché de Maurienne, le triens sur lequel il lit SICVSIO FI-ANICIOVACETO. Il faut dire que cette monnaie, gravée dans la *Revue numismatique* (1840, pl. XIII, n° 10), paraît porter SICVCIO FI, et le nom de la ville étant *Segusio*, la légende devrait être *Segusione fit*, s'il s'agissait de Suse. D'un autre côté, on a cherché le nom du Puy dans la légende ANICIOVASETO, dont la première partie est très-douteuse et quoique le style de la monnaie ne convienne pas au Velay. M. Rabut a déjà consacré plusieurs brochures à la publication de monnaies de Savoie inédites. Nous espérons qu'il continuera à nous faire connaître le résultat de ses heureuses recherches. A. L.

V. Lazari. Della zecca di Sora e delle monete di Piergiampaolo Cantelmi. In-8°.

Il a déjà été question dans la *Revue* (1855, p. 428) de la monnaie qui donne lieu à cette brochure. M. Pfister l'a publiée à Londres dans un article du *Numismatic Chronicle*, intitulé : *Unique coin of Sora : Struck in* 1462, *when the duchy of Sora became annexed to the patrimony of St-Peter.*

La pièce a pour légendes d'un côté, PETRVS. I. PAVLVS (les quatre dernières lettres dans le champ); de l'autre, DVX. SO. RAN, avec un grand A au centre, comme sur les deniers de Bologne et de Boulogne.

M. Pfister avait cru devoir lire sur ce dernier *Petrus et Paulus*, et dès lors les noms des patrons de l'Église romaine lui paraissaient se rapporter à l'époque ou Napoléon Orsini, envoyé par le pape Pie II, s'empara de Sora au nom du saint-siége (1462). Mais M. Lazari fait observer que le caractère I ne représente pas la conjonction ET, et traduit les légendes du denier par *Petrus Johannes Paulus dux Soranus*. En effet, Pierre-Jean-Paul Cantelmi, duc de Sora et seigneur d'Alvito, succéda à son père Nicolas, en 1453. Jamais un pape ne porta le titre de duc; le denier a donc été fabriqué entre 1453 et 1462, et non pas postérieurement à cette dernière date.

M. Lazari profite de l'occasion pour expliquer d'une manière aussi ingénieuse que solide la légende inscrite au revers d'une monnaie du roi de France Charles VIII, publiée par M. J. V. Fusco dans son bel ouvrage intitulé : *Raggionamento intorno alle zecche ed alle monete battute nel reame di Napoli da re Carlo VIII di Francia.* (Voy. *Rev. num.*, 1848, pl. V, nos 9 et 10.)

Sur cette monnaie, on lit KROLVS. D. G. R. FR SIC. IE, *Karolus dei gratia rex Francorum, Siciliæ, Ierusalem;* au *revers*, PE. I. PA. CAN. SO. ALB. DVX, c'est-à-dire, suivant M. Lazari, *Petrus Johannes Paulus Cantelmus Soræ Albitique dux.*

Cela prouverait qu'en 1495 le duc dépossédé existait encore, et qu'il s'était allié à l'ennemi des Aragonais et du pape qui l'avaient dépouillé de ses États. Il faut donc joindre le nom de Sora à celui des autres villes d'Italie qui ouvrirent leurs portes aux Français. Probablement l'atelier monétaire était resté inactif depuis la chute de Piergiampaolo, et il est vraisemblable que ce seigneur, réintégré pour quelques mois dans son fief, y a frappé des deniers avec le nom du roi son protecteur. A. L.

CHRONIQUE.

On nous a montré récemment trois monnaies gauloises fausses, frappées avec une certaine habileté, et de nature à tromper quelques amateurs. Elles sont faites d'un métal jaune composé d'argent et d'un peu de cuivre. Les figures sont sèches, les traits qui les composent forment un relief coupant; les caractères des légendes sont indécis. L'une porte une tête tournée à gauche, imitant la tête de Rome des quinaires, accompagnée de la légende ATIELA; le revers présente un cheval avec la légende ΚΑΛΕΤ ΕΔΟΥ.

Sur une autre, on voit une tête à droite, devant laquelle on lit VECA; au revers, une façade de temple, ou plutôt d'église gothique.

Une troisième pièce a pour type une double tête à la manière des Janus; au revers, la façade gothique au milieu de laquelle on lit VTA. Cette dernière inscription et le style du temple font penser aux Mormons et à la Jérusalem de Brigham-Young. C'est peut-être là ce que le mystificateur a voulu représenter.

On nous dit que ces pièces sont fabriquées à Beaune.

A. L.

Monnaies de Probus. M. C. Roumeguère a présenté dernièrement à l'Académie impériale des sciences de Toulouse une note fort intéressante sur la découverte de 497 monnaies de Probus, faite dans son jardin situé rue Riquet. Ces monnaies sont toutes de petit bronze, et présentent 196 variétés avec une quarantaine de légendes de revers. Parmi toutes ces pièces, M. Roumeguère n'en signale qu'une seule comme étant inédite; il a bien voulu nous en envoyer le dessin, et nous le reproduisons ici.

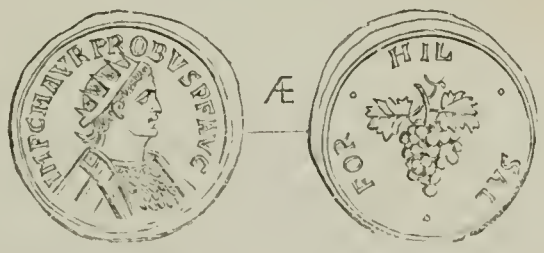

Le savant auteur de la note pense que la légende FOR.HIL.SAL.

représente *Fortitudo, Hilaritas*, *Salus*, vertus attribuées à un usage modéré du vin, dont la grappe de raisin est le symbole. Le type et la disposition de la légende sont si extraordinaires que nous n'oserions pas repousser cette allégorie, bien que peu conforme au goût antique. Il est vrai qu'il s'agit d'une époque basse.

Flavius Vopiscus nous apprend que Probus avait autorisé les habitants des Gaules à planter de la vigne (dont la culture avait été interdite par Domitien) et à faire du vin : « Gallis omnibus et Hispanis ac Britannis hinc permisit ut vites haberent vinumque conficerent. Ipse Almam montem in Illyrico circa Sirmium militari manu fossum, lecta vite consevit. » Il est donc probable que le petit bronze dont nous donnons la figure, est un monument de reconnaissance; mais cela ne nous éclaire pas complétement. Le mot cicéronien *fortitudo*, inconnu dans la numismatique, et que nous ne nous rappelons pas avoir rencontré parmi les entités épigraphiques, exprime la force morale. Si la légende monétaire a pour but de glorifier Bacchus en style philosophique, dans une sorte d'hymne, nous pouvons admettre la lecture proposée par M. Roumeguère; mais si nous devions y voir un vœu pour l'empereur, il nous paraîtrait plus naturel d'adopter le sens *fortuna, hilaritas, salus*, bonheur, joie et santé. C'est là ce qu'en Orient on a toujours écrit sur les ustensiles; *fortuna*, comme on le sait, se lit aussi bien qu'*hilaritas* et *salus* sur un grand nombre de monnaies romaines, et il nous semble que *fortitudo*, représentant une vertu qui se manifeste surtout dans l'adversité, ne devait pas être considéré comme un mot de bon augure.

Nous trouvons encore sous le n° 88 du catalogue de M. Roumeguère une pièce dont il n'a pas parlé dans sa note, et qui cependant mérite d'être signalée. En voici la description :

PROBVS P F AVG. Tête radiée tournée à droite.

Revers. HVMANITAS AVG. Figure debout. A l'exergue, RIZ.

Les grandes qualites de Probus expliquent le choix de cette légende, nouvelle dans la numismatique; nous engageons M. Roumeguère à faire dessiner le petit bronze qui la porte, et qui n'est pas la seule rareté mise au jour par sa trouvaille.

A. L.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

I.

Mon cher ami,

Tu t'intéresses trop vivement aux progrès de notre numismatique nationale pour que j'hésite à publier sous ton patronage plusieurs attributions nouvelles, qui, je l'espère, éclairciront l'origine de quelques monnaies gauloises peu convenablement classées jusqu'à ce jour. Je m'occupe activement d'une révision générale de la classification adoptée par nos devanciers, et j'ai l'espoir fondé de mener à bonne fin la tâche un peu lourde que je me suis imposée. Avec des collaborateurs comme ceux qui continuent à défricher bravement avec moi le champ de la numismatique gauloise, la besogne ne peut manquer de s'alléger grandement; car chaque rectification plausible fait naître de nouvelles idées, et pour une médaille qui se classe avec certitude, il y en a dix dont l'attribution défi-

nitive devient plus prochaine. Je pense donc devoir communiquer le plus brièvement possible aux lecteurs de la *Revue* tous les nouveaux faits un peu importants qui me sembleront acquis, à mesure que je les débrouillerai; ce sera toujours autant de petits mots arrachés au sphinx gaulois.

Tu te rappelles à merveille les charmantes pièces de cuivre gravées pour la première fois par Tôchon d'Annecy[1], cataloguées ensuite par Duchalais sous le n° 807, et étudiées dernièrement par M. Hucher. Duchalais lisait VΓNЄLT la légende que M. Hucher a pensé devoir lire VΠANЄXTOC, en proposant d'y retrouver le nom des Sylvanètes.

Je possède de cette monnaie trois exemplaires, dont deux ont été tirés du lit de la Seine, à Paris : de leur comparaison avec tous ceux qu'il m'a été permis d'examiner, résulte pour moi la certitude que la légende doit se lire VЄNЄXTOC.

Comme le revers offre un cheval androcéphale surmonté d'un oiseau, ce qui rappelle le type vulgaire des monnaies armoricaines, j'avais été tout d'abord tenté d'attribuer ces monnaies aux Venètes; mais le style, la fabrique, le métal, le nom même, tout enfin rendant cette classification inadmissible, il a fallu trouver mieux.

Guidé par la fabrique, dont il n'est pas possible de nier l'importance en matière de classification, j'ai été forcé de rapprocher les monnaies en question de la charmante pièce de Divitiac, roi des Suessions, publiée par M. Hucher. Il y a entre elles identité de métal, de fabrique et de style, si bien qu'il est évident que ces deux monnaies appartiennent à des voisins immédiats. Or le problème ainsi posé

[1] Dans son ouvrage resté inédit, pl. IV, n° 14.

est bientôt résolu. Tu connais les intéressantes découvertes faites dans le voisinage de *Laon*, à Nizy-le-Comte (l'ancienne Minatiacum ou *Ninitacci* (?) des Itinéraires), et entre autres l'inscription suivante, qui y a été déterrée au mois de janvier de l'année 1851 [1].

NVM · AVG · DEO APO
LLINI · PAGO VENNECTI
PROSCAENIVM · L · MA
GIVS · SECVNDVS · DO
NO · DE SVO · DEDIT

Pour moi, le *Pagus Vennecticus* en question n'est que le VENEXTOC de nos monnaies. Mais qu'était ce Pagus? Vraisemblablement la portion du territoire des Rèmes qui en fut détachée, au commencement de la monarchie franque, pour former le diocèse de Laon. C'est l'opinion de notre savant confrère, M. Léon Renier, et cette opinion réunit toutes les probabilités en sa faveur.

On remarquera d'ailleurs que, pour attribuer les monnaies en question aux Venètes, il fallait supposer que le vrai nom de ceux-ci eût été Vénectes, et que cette hypothèse n'est justifiée par rien. D'ailleurs, je le répète, les monnaies du Suession Divitiac (fournies également à ma collection par le lit de la Seine) sont identiques avec celles des Vénectes qui les accompagnaient, et ceci est plus décisif pour moi que la présence du cheval androcéphale, qui ne pourra jamais faire attribuer à la pointe de l'Armorique des monnaies qui diffèrent essentiellement, sur tous les autres points, de celles que la presqu'île armoricaine a jamais émises.

Je passe maintenant à une autre attribution que je propose avec une entière conviction, tout en craignant

[1] *Bulletin arch. français*, 1855, p. 100.

de la voir adopter un peu plus difficilement que la précédente. Toutes nos collections renferment des pièces de cuivre offrant les types assez curieux d'un cheval dont le poitrail et la croupe sont recouverts de deux cercles avec globules au centre, et disposés comme les bardes de poitrail et de croupe des lourdes armures de cheval du xve siècle. Au revers, quatre bustes de cheval, forment une sorte de croix, dans les cantons de laquelle paraissent des annelets[1]. Le plus souvent ces pièces sont muettes, mais parfois aussi elles portent au-dessus du cheval la légende, à peu près imprononçable pour des Romains, AVAVCIA. Je n'hésite pas à y retrouver le nom latinisé sous la forme ATVATVCI ou ADVATVCI, qui était plus adaptable à l'organe romain que la forme barbare et originale *Aouaouci*. Ma raison pour proposer cette lecture, la voici :

Ces pièces se trouvent abondamment en Belgique, entre Bruxelles et Namur. C'est là qu'est leur pays incontestablement ; or ce pays c'est celui des Aduatuques et d'Atuatuca. Inutile, je crois, d'en dire plus long sur cette légende.

Maintenant j'arrive à une rectification à laquelle j'attache une très-grande importance, vu que probablement elle nous donnera la clef de quelques autres petits mystères numismatiques. Je vais d'abord résumer l'histoire des diverses opinions qui ont été émises sur le compte des monnaies dont je prétends rectifier la lecture et l'attribution.

Mionnet avait publié parmi les monnaies des chefs gaulois, sous le n° 91 du corps d'ouvrage, et sous le n° 1 de son Supplément, une même pièce, qui existe en double exemplaire au Cabinet impérial. Sur le premier, il lisait au

[1] Lelewel, *Type gaulois*, atlas, pl. IX, n°s 25 à 28.

droit ...ONDIA, et au revers A... seulement. Sur le second il lisait AΘIIDIAC, et au revers HIRIM. Enfin, sous le n° 38, Mionnet décrivait la pièce à la légende CORIAICCOC, sur laquelle je vais avoir à revenir tout à l'heure.

En 1836, un article de M. Vergnaud-Romagnesi, inséré dans la *Revue de la numismatique française*, fit connaître (pl. X, n° 7) une très-jolie monnaie gauloise trouvée dans le département du Loiret, à Artenay, près Bazoches-les-Hautes. Cette pièce offre, autour d'une tête jeune tournée à droite, la légende incomplète ....VICRITVRIX, et au revers au-dessus d'un lion courant à droite la légende ...AHIRIMP.

En 1840, notre vénérable maître et ami, Joachim Lelewel, reproduisit dans son bel atlas de la numismatique gauloise une pièce tirée du *Recueil de Conbrouse* (n° 433) et offrant les légendes et types suivants :

CORIAI...ICNO.... Tête à droite.

℞. ...V.HIRIO... Lion à droite.

Le savant auteur lisait ces légendes (page 334) : CORIAII...CNC, et au revers AHIRIMO. Pour lui, la pièce appartenait aux Rèmes

En effet à la page 334 de son livre, je trouve le passage suivant :

« Sont aussi analogues au lion rémois, les lions de » VICRITVRIX, de CORIAII...., de AΘIDIAC, tous trois » inscrits de A'HIRIMC. RIMO y serait-il précédé de quelque » particule celtique ? »

La note 802 du même ouvrage est ainsi conçue : « Con- » brouse 369 et 480 . 433 . 606. Je ne serais pas étonné » si la confrontation des pièces prouvait l'identité des » AΘIDIAS et ATISIOS. »

En 1842 (*Revue num.*, p. 403-405), notre savant ami

Barthélemy revint sur le compte de la belle pièce du Cabinet impérial qui lui offrait les types suivants :

CORIAICCOCDAIICRI. Tête à droite.

℞. Lion. Pas de légende visible.

Il proposa d'admettre que cette rare monnaie appartenait au *Pagus Corilissus*, du territoire des Abrincatui, dans la partie du Bocage comprise dans l'arrondissement de Vire, et il conclut en disant : « Du reste je considère que » les monnaies gauloises portant les légendes VICRITVRIX, » HRIMP, doivent être rapprochées de celle-ci, et attri- » buées à des peuples voisins des Abrincatui. »

En dernier lieu (1846) vint Duchalais qui s'occupa des pièces en question.

A la page 157, je trouve dans son livre, sous le titre : *Peuples incertains de la Lyonnaise; Biducasses, Corilissus Pagus?*

N° 445. I. CORIAICCOC...COV... Tête barbue tournée à droite.

℞. Lion marchant à droite; à l'exergue, séparé du champ par un trait, un croissant renversé.

Æ. Diamètre : 15 millimètres.

Dans le commentaire qui suit cette description, je lis ceci : « La légende qu'on lit au droit de cette monnaie, » n'ayant été qu'imparfaitement déchiffrée, il pourrait bien » se faire que la découverte d'un monument plus complet » vînt modifier en quelques points cette attribution.

» Une monnaie semblable décrite et figurée par M. Lelewel » (*Type gaulois*, pl. VI, n° 36) donne au droit la légende » CORIAIC...ILICIV et au revers A.HIR.IAC, qui rattache » ce monument numismatique à un autre que l'on trouvera » décrit ci-après sous le n° 449 (lisez 450), rapprochement » qui du reste a été indiqué par le savant Polonais. »

En recourant à ce n° 450 je rencontre l'indication suivante (p. 164) :

ATHIRIM.

« 450. I. AΘIIPIAC (AΘIIPIAC). Tête imberbe et féminine » tournée à droite ; les cheveux longs retombent sur le cou, » le buste couvert d'un vêtement.

» ℞. ATHIRIM. Lion marchant à droite, la queue passée » entre les jambes.

» Æ. Diamètre : 15 millimètres. 2 exemplaires.

» M. Mionnet a décrit deux fois cette monnaie de deux » manières différentes. Sous le n° 91..... il lit au droit ONDIA » et au revers A ; sous le n° 1 du Supplément AΘIIΔIAC et » HIRIM. La seule lecture certaine est celle que nous pro- » posons ; en effet, l'R de la légende latine le prouve suffi- » samment, ce n'est pas un D mais un P qu'il faut voir au » droit. Pourquoi d'ailleurs, puisque cette légende est grec- » que, n'aurait-on pas mis un Δ grec au lieu d'un D latin ?

» Nous avons dit plus haut (voir n° 444) (lisez n° 445) » que l'on devait rapprocher les monnaies que nous venons » de décrire de celle qui est attribuée au *Pagus Corilissus.* »

Voilà tout ce que je connais d'indications des curieuses monnaies gauloises dont il s'agit. Voyons maintenant s'il n'est pas possible de trouver mieux que tout ce que l'on en a dit jusqu'ici. D'abord elles ont été mal lues, et bien qu'en dise Duchalais, la leçon qu'il propose et qu'il déclare la seule certaine, est peut-être la moins satisfaisante de toutes ; d'ailleurs le raisonnement qu'il fait pour démontrer que le D de la légende AΘIIDIAC doit être un P grec, peut être immédiatement retourné contre lui. Pourquoi, en effet, si la légende est grecque aurait-on mis un D latin au lieu d'un P grec ? Ce qui lui a fait faire fausse route, c'est

l'idée préconçue que les deux légendes représentaient le même mot. Or il n'en est rien et c'est ce que je vais démontrer.

J'ai étudié avec le plus grand soin les monnaies en question au Cabinet impérial, et voici les légendes qu'elles offrent en réalité :

CORIAISSOCCHAVICOVI. A partir du deuxième C du milieu de cette légende, le reste est peu certain. Au revers, il paraît bien y avoir un croissant à l'exergue.

Sur les deux autres je vois clairement AΘIIDIAC et ΘIIDIA.., devant une tête jeune qui est certainement une tête d'homme et non une tête féminine. Au revers je lis A.II. sur l'une et ...V.HIRIMI sur l'autre.

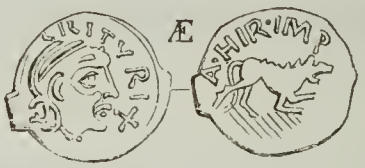

Enfin sur une très-belle pièce de la collection de La Saussaye, je lis comme sur celle de M. Vergnaud-Romagnesi : ....CRITVRIX, et au revers, sans incertitude possible, A.HIR.IMP. La présence des points placés dans cette légende en fait sauter aux yeux la signification, et cette légende doit infailliblement se compléter ainsi : AVLVS HIRTIVS IMPERATOR.

Dès lors il devient probable que les autres légendes comportent des noms de chefs soumis à la domination romaine et je suis tout disposé à adopter l'attribution de la légende AΘIIDIAC, proposée avec tant de sagacité par le savant Lelewel, c'est-à-dire à y retrouver le nom ATISIOS, du chef des Rèmes, dont les monnaies autonomes sont si communes. On a déjà fait remarquer que dans l'épigraphie gauloise le D a eu parfois à remplacer l'S latine, témoin

la légende EPAD qui se voit constamment sur les monnaies de l'Arverne Épasnactus.

M. Alf. Senckler, dans un très-intéressant mémoire, publié en 1847 à Bonn, sous le titre de : *Münzen der alten Trierer*[1], a réussi à déterminer de la manière la plus satisfaisante l'origine des petites monnaies de cuivre calquées sur les deniers à l'éléphant et aux instruments pontificaux, de la famille Julia, et qui se trouvent très-communément dans le pays des Trevires. Ce sont, comme le prouve irréfragablement la légende qu'elles portent, des monnaies émises au nom d'Aulus Hirtius, qui fut gouverneur de la Gaule Belgique, en l'an de Rome 709 (43 avant J.-C.). Nous trouvons effectivement ce personnage mentionné par Cicéron[2] avec le titre de gouverneur de la Gaule, à propos du fait qu'après la mort de César, les nations allemandes envoyèrent un ambassadeur à Aurélius, lieutenant d'Aulus Hirtius, pour renouveler les assurances de leur soumission. (Cf., dans la *Revue numismatique*, année 1848, p. 231-239, l'analyse faite par La Saussaye du travail de M. Senckler).

Cet Aulus Hirtius était évidemment investi de la confiance et de l'amitié de César, puisque ce fut lui qui fut chargé par l'illustre capitaine, de revoir les sept premiers livres de ses *Commentaires*, et qui plus est de rédiger la narration de sa huitième campagne.

Voilà, je le pense, le fait de la présence sur les monnaies gauloises de noms de gouverneurs romains mis hors de doute. Ce fait ne peut guère rester isolé, et en y regardant

[1] *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XI, p. 43 et suiv.

[2] Idem Balbus meliora de Gallia; XXI die literas habebat; Germanos illasque nationes, re audita de Cæsare, legatos misisse ad Aurelium qui est præpositus ab Hirtio, se, quod imperatum esset, esse facturos. (Cic., *ad Atticum*, XIV, 9.)

d'un peu plus près, on en trouvera, sans doute, d'autres exemples destinés à jeter une nouvelle lumière sur la numismatique, naguère si embrouillée, de nos pères.

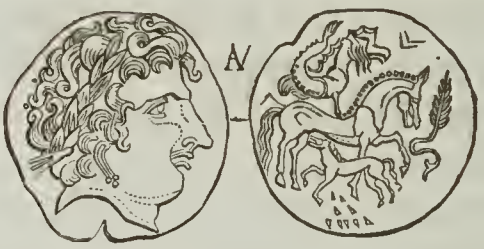

Je terminerai cette lettre déjà bien longue, mon cher ami, en donnant la description d'un magnifique statère que j'ai récemment acquis, et que j'attribue aux Turones, sur le territoire desquels il a été retrouvé. Il est anépigraphe, et présente une assez grande analogie de fabrique avec les beaux statères des Aulerques Cénomans.

Au droit paraît la tête d'Apollon, et au revers une jument allaitant son poulain. Au-dessus de ce groupe un hippocampe. Le tout est finement dessiné, et constitue le plus beau type que je connaisse jusqu'ici de l'art gaulois.

On remarquera sur ma médaille la présence de l'hippocampe, qui sert de cimier à la coiffure de la tête divine figurée sur les statères de fabrique armoricaine, attribués aux Aulerques Cénomans par M. Hucher, et aux Rédons par M. Moët de la Forte-Maison [1]. Disons, en passant, que quelques-uns de ces statères pourraient bien aussi être revendiqués par les Namnètes; l'emploi de ce type fantastique semble parfaitement conciliable avec le voisinage de la Loire, le long de laquelle furent probablement frappées toutes les belles monnaies d'or à l'hippocampe.

A bientôt, mon cher ami, d'autres attributions et d'autres rectifications.

F. DE SAULCY.

[1] *Expl. des monn. gaul. en général, en prenant pour point de départ le type complet des monn. des anc. Rhedons.* Rennes, nov. 1841. Extr. de l'*Album breton.*

LARISSA EPHESIA.

Le nom de Larissa, dit Strabon, est commun à plus d'un lieu. On connaît *Larissa*, bourg situé sur l'Ossa; *Larissa*, dite Crémasté et Pélasgia; *Larissa*, de Crète, dont les habitants sont aujourd'hui confondus avec ceux d'Hiérapytna, mais d'où la plaine Larissienne, sise au-dessous de cette dernière ville, tire sa dénomination. Dans le Péloponnèse, l'on appelle *Larissa* la citadelle des Argiens; Larissus, le fleuve qui sépare le territoire d'Elea d'avec celui de Dymé; et Théopompe place sur cette frontière une ville de *Larissa*. En Asie, nous trouvons *Larissa-Phricônis*, près de Cymé; *Larissa*, voisine d'Hamaxitus, en Troade; *Larissa l'Éphesienne*, καὶ ἡ Ἐφεσία Λάρισσα..... puis encore une *Larissa* pélasgique, située à 30 stades au-dessus de Tralles, vers le temple de la Mère-Isodrome, sur la route qui mène au travers de la Mésogée, à la plaine du Caystre; et cette dernière *Larissa*, dont le site, par sa nature et ses avantages, ressemble à celui de Larissa Crémasté (car son territoire abonde en sources et en vignobles), est vraisemblablement le lieu d'où Jupiter Larissien a pris ce surnom. Enfin, sur la gauche du Pont, il existe aussi un bourg appelé

Larissa, entre.... et...., près des extrémités du mont Hæmus [1].

Dans un autre endroit, Strabon examinant à quelle *Larissa* pouvaient appartenir les Pélasges qu'Hippothoüs avait conduits au secours de Troie [2], cite les trois villes qui étaient le plus voisines de la Troade; c'était Larissa qui est près d'Hamaxitus, Larissa voisine de Cymé; enfin, dit-il, « la troisième *Larissa*, située dans la plaine du Caystre, est un bourg appartenant au territoire des Éphésiens. Ce fut jadis *une ville avec un temple d'Apollon Larissène* : Τρίτη δὲ Λάρισσα, κώμη τῆς Ἐφεσίας ἐν τῷ Καυστρίῳ πεδίῳ· ἣν φασὶ πόλιν ὑπάρξαι πρότερον, ἔχουσαν καὶ τὸ ἱερὸν Ἀπόλλωνος Λαρισσηνοῦ. Elle est moins éloignée du Tmolus que d'Éphèse, dont elle est à 180 stades, en sorte qu'elle appartient plutôt aux Méones; mais par la suite, les Éphesiens, devenus plus puissants, enlevèrent aux Méones, que nous appelons aujourd'hui Lydiens, une grande partie de leur pays. Ainsi cette *Larissa* ne peut pas non plus être celle des Pélasges, mais bien plutôt celle dont nous venons de parler.

En effet, nous n'avons pas de preuves suffisantes de l'existence de cette *Larissa* de la plaine du Caystre, au temps de la guerre de Troie, pas plus que nous n'en avons de celle même d'Éphèse; tandis que toute l'histoire des colonies Æoliennes fondées peu après cette guerre, prouve qu'il y avait une ville de *Larissa* près de celle de Cymé [3].

C'est à *Larissa Ephesia* que nous paraît appartenir incontestablement la monnaie de cuivre dont nous publions ici la

[1] *Geog.*, lib. IX, p. 440. On sait combien ce passage est mutilé dans le texte le plus ancien copié par tous les manuscrits connus.

[2] *Iliad.*, II, vers 840-3.

[3] *Geog.*, lib. XIII, p. 620.

figure. Cette pièce représente, d'un côté, la tête laurée de

l'*Apollon Larissène*, tournée à gauche; au revers, avec la légende ΛΑΡΙ..ΑΙΩΝ, Diane vêtue d'une tunique succincte et d'un péplus; le bras gauche tendu en avant, la main droite ramenée près de l'oreille, dans l'attitude d'un archer qui décoche une flèche. Cette figure, accompagnée des lettres ΕΦ, se voit sur une monnaie de bronze frappée à Éphèse[1]. On connaît assez les belles monnaies d'argent de cette ville qui ont pour type une tête de Diane complétement grecque, copie, bien probablement, de la statue principale du temple qui comptait au nombre des merveilles du monde. Cette Diane n'avait aucun rapport avec la figure symbolique en forme de gaîne que l'on considère, à tort selon nous, comme une image bien ancienne, et qui nous paraît une œuvre de la décadence mythologique comme toutes les statues qui affectent la même forme: la Junon de Samos, la Vénus d'Aphrodisias, Éon Léontocéphale, etc.

Ce n'est point ici le lieu où doit se rencontrer une dissertation compendieuse sur l'histoire de la statuaire; mais on nous permettra cependant de déclarer que nous considérons comme fabuleux tous les détails donnés sur le tronc d'arbre à peine dégrossi qui aurait été chez les Grecs le point de départ de la sculpture. C'est une théorie faite après coup par des écrivains qui prenaient des *tombeaux* égyptiens ou phéniciens pour des *statues*. Mais les images des

[1] Mionnet, *Descript. des méd. ant.*, t. III, p. 89, n° 215.

morts ou les hermès quadrangulaires ne doivent pas être confondus avec des statues primitives : celles-ci, quelque grossières qu'elles puissent être, n'en montrent pas moins une intention de mouvement qu'on n'apprécie pas toujours lorsqu'elles sont vues de face. A ce sujet, nous ferons remarquer que c'est tout à fait sans motifs qu'on a cru voir sur un denier de la famille Hostilia une représentation de la Diane d'Éphèse. Quant à cette dernière, telle qu'elle est gravée au revers d'un statère d'or d'une époque très-récente et sur les monnaies impériales, c'est une de ces compositions symboliques que les Grecs aimaient à montrer aux Romains comme l'expression de leurs vieilles croyances; mais c'était une figure archaïque et non antique. Nous nous proposons de revenir ailleurs sur ce sujet avec les développements qu'il comporte.

La monnaie attribuée par nous à *Larissa Ephesia* appartient au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, où nous l'avons étudiée et classée en 1844.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

MONNAIES AUX INITIALES ME.

Quelques monnaies d'argent, des temps mérovingiens, aux initiales ME, sont attribuées à Metz par les uns et à Melle par les autres. J'espère pouvoir démontrer que quelques-unes de ces pièces appartiennent exclusivement à cette dernière ville.

Pour arriver à cette démonstration, je m'appuie sur un tiers de sou d'or frappé à Poitiers, métropole de la province d'où dépendait l'atelier monétaire de Melle.

Sur cette monnaie, publiée par MM. Cartier et Lecointre-Dupont[1], on lit au droit, sans aucune équivoque : PECTAVIS CIV.

Mais si son attribution à Poitiers n'est pas douteuse, il n'en est pas de même du nom du monétaire. Comme au revers de cette pièce, la seconde lettre du nom n'est pas bien sortie, on a pu indifféremment y lire AVE ou DNO ALENDO MONETARIO, et même VENDO ou LENDO, en retranchant l'A à rebours, qui semblerait être étranger aux autres lettres de la légende.

Je crois pouvoir restituer le nom de ce monétaire à l'aide d'une charte de l'an 667. Cette date des derniers temps mérovingiens rend moins extraordinaire la présence des

[1] *Revue numismatique*, année 1840, p. 104, pl. VI, n° 9. — *Essai sur les monnaies du Poitou*, p. 45.

trois Є minuscules dans les deux légendes : circonstance qui avait déjà frappé M. Lecointre-Dupont.

Par cette charte[1], le roi Childeric II donne à l'église de Saint-Gervais du Mans tout le tribut qui peut lui revenir du domaine d'Ardin : il défend en outre à tout juge du fisc de le percevoir pour le trésor royal : et, comme ce lieu est situé en Poitou, son édit est adressé à Didon, évêque de Poitiers. Après le signum du roi, de quelques abbés et autres personnages, on lit textuellement : *Auvendi ego vidi et subscripsi*, *Attendi*, *ego vidi et subscripsi*.

Malheureusement, le lieu où la charte a été donnée n'est pas indiqué ; nous pouvons seulement croire que ce fut au Mans, comme les autres pièces qui entourent ce texte dans le même cartulaire.

Mais *Auvendus* ou *Awendus* et *Attendus* qui, après les autres témoins, déclarent *avoir vu et souscrire*, ne seraient-ils pas des délégués de l'évêque Didon, peut-être des agents du fisc qui étaient chargés d'assurer dans leur ressort l'exécution de la charte? Et le ressort où les biens sont situés, quel est-il? Le Poitou où le triens qui nous occupe révélait déjà un agent du fisc, un monétaire dont le nom (*Avendus* au lieu de *Awendus*) est identique à celui de l'un de ces témoins.

Dira-t-on que sur cette monnaie la seconde lettre du nom du monétaire est douteuse ; qu'on a pu lire LЄNDO, en retranchant la première lettre, l'A, parce qu'il est à re-

[1] « Childericus, rex Francorum, vir illuster, apostolico patri Didone, Pictavensi episcopo. Cognoscat sanctitas vestra quia nos tributo illo, quicquid de curte cognominante *Arduno*, sitam in pago pictavense, in luminaribus ad basilicam S. Gervasii (in urbe Cenomannica) cedo, inspecto, absque impedimento pro mercedis nostri augmentum omnia, quod ad fiscum nostrum exigitur, visi fuimus concessisse..... » (D. Mabillon, *Vetera analecta*, p. 280.)

bours? Mais précisément, en lisant également à rebours les autres lettres du nom, inversion qui n'est pas rare sur les monnaies de ce temps, on n'y trouvera plus que AVENDO, leçon que je préfère à celle de la charte de 667, que Mabillon n'a pas éditée d'après l'original, mais seulement sur la copie transcrite au registre épiscopal de la cathédrale du Mans [1].

Qu'on me pardonne d'avoir autant insisté sur le nom de cet agent du fisc : je l'ai cru nécessaire pour mieux établir la parenté, la généalogie des pièces qui suivent.

Les monnaies en litige entre Metz et Melle sont en argent, aux initiales accolées ME, surmontées d'une croisille. C'est pour l'une ou l'autre de ces villes une marque, un différent monétaire.

Que l'on examine maintenant de nouveau la pièce au même type publiée pour la première fois par M. Cartier (*Rev. numism.*, 1839, p. 423, pl. XVII, n° 27), et on comprendra plus facilement le monogramme du revers. M. Cartier n'a pas hésité à y trouver le mot AVEN, et c'en serait assez pour y reconnaître le nom du monétaire de Poitiers. Le monogramme de la reine Nantchilde n'est pas aussi explicite [2]. Mais qu'on remarque en outre que le triangle supérieur de la lettre A forme un delta employé quelquefois alors pour un D [3], et on aura en toutes lettres AVENΔ. En faut-il davantage pour établir que c'est le même monétaire de Poitiers, Avendus, qui, à Melle, dans sa cir-

[1] *Vetera analecta*, p. 335. — Dans ce registre on avait évidemment omis la croix (le signum) qui précédait les génitifs *Auvendi*, *Attendi*.

[2] Mabillon, *De re diplomatica*, p. 377.

[3] Comme dans ARIMVNΔ sur le triens attribué à Javarzais, commune de Chefboutonne, arrondissement de Melle. (Leblanc, p. 86, n° 17. — Lecointre Dupont, *l. cit.*, p. 17.)

conscription, signe de son monogramme la pièce d'argent qui nous occupe?

Ce n'est pas tout : une autre monnaie d'argent de ma collection, publiée par mon jeune et savant ami M. Fillon [1], est absolument pareille à la précédente, si ce n'est que du milieu de la barre horizontale de la lettre A tombe un trait vertical. M. Fillon a vu un I dans ce nouveau caractère et lit par suite AVENI, ce qui, avec le delta restitué comme pour la monnaie précédente, donnerait le même nom AVENDI, et confirmerait de plus en plus mon attribution au monétaire qui a signé le triens de Poitiers.

Mais au lieu d'être un I, qui n'interviendrait ici que pour indiquer une désinence variable et fort peu importante, ce nouveau caractère, placé comme il est, ne serait-il pas plutôt un T, et alors ce second monogramme ne nous révélerait-il point le nom de cet autre témoin, ATTENDVS, qui, en signant la charte relative à Ardin, ajoute, comme Avendus : *Ego vidi et subscripsi?* Je suis très-porté à le croire.

Si cette dernière leçon est admise, ces monnaies nous auraient conservé les signatures des deux agents du fisc qui figurent à la charte d'Ardin, Attendus qui, à Melle, aurait succédé à Avendus devenu monétaire de la métropole où il va frapper le tiers de sol d'or. Cette explication viendrait à l'appui de l'opinion des numismatistes qui pensent que les monétaires étaient des fonctionnaires publics, qui donnaient aux monnaies qu'ils signaient la garantie de leur position officielle.

En présence de ces rapprochements, qui me paraissent si concluants, pourrait-on encore hésiter à reconnaître que

[1] *Revue numismatique*, année 1844, p. 272.

les lettres ME, toujours accolées et surmontées d'une croisille, nous révèlent le différent, la marque distinctive de Melle, *Medolus*, cet antique atelier monétaire du Poitou? Pour moi, je le tiendrai pour certain tant que, pour Metz ou les environs, on n'opposera pas, inscrit sur une monnaie ou dans une charte, soit le nom d'*Avendus*, soit tout autre nom pouvant ressortir des deux monogrammes qui nous occupent.

Cette marque monétaire ainsi constatée, les deux pièces d'argent qui suivent semblent venir d'elles-mêmes se ranger sous la même attribution.

La première est une obole bractéate, publiée par M. Lecointre-Dupont[1]. Elle porte le même monogramme ME, surmonté d'une croisille. Elle a été attribuée à Metz par quelques antiquaires. Je ne sais si l'atelier monétaire de cette ville a émis des oboles bractéates, mais pour celui de Melle, c'est un fait acquis. En effet, sans parler du denier de cette espèce publié par M. Fillon[2], dont la légende a été diversement interprétée, mais qui en définitive est reconnu par M. de Longpérier, appartenir au Poitou[3], je citerai l'obole MEDOLVS que je possède[4], et qui n'est rien autre chose que le revers en creux d'une monnaie de Charlemagne.

La seconde de ces pièces d'argent a également été publiée par MM. Lecointre-Dupont et Robert[5]; ce dernier dit

[1] *Essai sur les monnaies du Poitou*, pl. I, n° 11. — Conbrouse, atlas, pl. 60 et 123, n° 4. — Robert, *Études num. sur une partie du Nord-Est de la France*, pl. XII, n° 3.

[2] *Rev. num.*, 1845, p. 351, pl. XVIII, n° 7.

[3] *Rev. num.*, 1858, p. 251 et suiv., pl. XIII, n° 38.

[4] *Essai sur les monn. du Poitou*, vignette à la page 55.

[5] *Ibid.*, pl. I, n° 14. — Robert, *Num. du Nord-Est*, pl. XII, n° 2.

qu'on peut l'attribuer à Melle aussi bien qu'à Metz. Elle présente au droit CARL, en lettres disposées sans ordre dans le champ, et au revers le même monogramme.

Ces deux pièces, l'une et l'autre d'argent, portent chacune au revers les lettres accolées ME surmontées d'une croisille, absolument comme les deux précédentes au monogramme : en un mot, c'est toujours le même différent.

Si, comme j'en suis intimement convaincu, j'ai fait voir que les deux premières monnaies au monogramme sont issues de l'atelier monétaire de Melle, on ne peut se refuser à lui attribuer les deux dernières. Pour les quatre, la filiation est trop bien établie par la communauté de type et de style qui les rattache les unes aux autres.

Il est possible que d'autres monnaies de ces temps reculés, marquées seulement de la lettre M appartiennent encore à la même ville du Poitou; mais elles peuvent être également attribuées à Metz et à Marseille. Dès qu'il y a doute, je m'abstiens de les revendiquer.

RONDIER.

DENIER DE PÉPIN.

Après la découverte de l'important trésor d'Imphy qui nous a été décrit par M. de Longpérier (*Revue numismatique*, 1858, p. 202), il restait peu d'espoir aux amateurs de découvrir encore des monnaies inédites de Pépin, et cependant la plage de Domburg vient de m'en livrer une que je crois assez intéressante pour la faire connaître; elle a été recueillie pendant l'hiver de 1857-58, et porte d'un côté les lettres ordinaires RP avec un point dans la boucle de l'R, et la barre au-dessus des deux lettres.

Revers, + MAGOCS. (Magonciacus). Poids, 0gr,98. C'est exactement la même légende qu'on trouve sur le denier de Charlemagne, donné par M. de Longpérier, dans l'article que je viens de rappeler, pl. XIII, n° 34.

Cette pièce va donc compléter la série des monnaies de Mayence, et je joins à la présente notice un dessin exact de la monnaie, qui fera juger de la ressemblance avec les deniers de Charlemagne.

Je suis de l'avis de M. de Longpérier pour l'attribution de ma monnaie de Quintilius à la célèbre abbaye de Saint-

Germain [1] ; j'adopte entièrement son opinion, et je serais heureux si ce savant numismatiste ou quelqu'un de ses confrères voulait s'occuper des monnaies à deux têtes et décrites dans mon premier mémoire [2], p. 24, Pl. III, nos 57, 58, et dans mon deuxième mémoire [3], p. 23, Pl. III, nos 6, 7, qui, à mon avis, portent le type des monnaies des Pépins, et que j'ai cru devoir attribuer au court règne des deux cousins Pépin et Martin, comme ducs d'Austrasie; il me paraît que ces pièces ne sont pas sans intérêt et ne sont pas assez éclaircies.

J'ose encore fixer l'attention sur l'obole mérovingienne décrite dans le second mémoire p. 46, Pl. II, n° 10, qui me paraît se rapporter d'une manière incontestable au sacre d'un des rois de la première race, en rappelant l'usage de la sainte ampoule en pareille occasion ; il est bien certain, du moins, que le droit de cette petite monnaie représente le buste d'un prince ceint du diadème qui tient dans sa main une fiole et fait mine d'en vouloir verser le contenu sur sa tête; sur le revers on voit le même prince debout, en habits royaux, avec diadème, tenant une croix de la main droite, et portant un pigeon ou autre oiseau sur la main gauche, au-dessous de laquelle on voit la lettre T.

On pourrait donc attribuer cette pièce à Thierry I, à Thierry III, à l'un des Théodebert ou à Théodebalde qui successivement ont été rois d'Austrasie.

RETHAAN MACARÉ.

[1] Voir le mémoire cité, *Revue numismatique*, 1858, p. 212.

[2] *Verhandeling over de bij Domburg gevondene romeinsche, frankische, brittannische, noordsche en andere munten.* Middelburg, 1838.

[3] *Tweede Verhandeling*, etc. Middelburg, 1856.

OBOLE INÉDITE DE DÉOLS.

+ GLM DE CHAVIG. Armes de la maison de Chauvigny : *D'argent, à 5 fusées et 2 demies, de gueules, au lambel de sable à 6 pendants.*

℟. DNS DE DOLIS. Croix à branches égales, cantonnée d'un T au premier canton.

Trois seigneurs de Déols, de la maison de Chauvigny, ont porté le nom de Guillaume :

1° Guillaume, premier du nom, baron de Châteauroux, prince de Déols, seigneur d'Issoudun, fils aîné d'André de Chauvigny et de Denise de Déols, fille unique de Raoul, dernier du nom, par laquelle la baronnie de Châteauroux entra dans la maison de Chauvigny. Il succéda à son père, en 1203 et mourut en 1233.

2° Guillaume II, baron de Châteauroux, prince du Bas-Berry, seigneur de La Châtre, d'Argenton, Cluis, Aiguerande, du Chastelet, etc., fils du précédent, et qui mourut à Palerme, en 1270.

3° Guillaume III, dit *Dent-de-May*, baron de Château-

roux, prince de Déols, fils unique de Guillaume II, mort en 1332.

Le style et la fabrique de notre obole, qui rappellent la belle époque du monnayage de saint Louis, nous engagent à l'attribuer à Guillaume II.

On ne pourrait d'ailleurs supposer qu'un aussi joli monument numismatique appartint à Guillaume III, qui avait tellement altéré ses monnaies qu'elles ne pouvaient plus avoir cours hors de ses terres. Les sujets de la principauté déoloise s'en plaignirent même au roi, d'une manière très-vive, et Guillaume fut contraint de s'engager, par un acte du 6 décembre 1316, à n'en plus frapper, ni lui ni ses héritiers, pendant l'espace de vingt-neuf ans, si ce n'est seulement une fois, savoir, dans quinze ans, jusqu'à la valeur de 200 livres, du même poids et au même titre que le petit tournois; à condition aussi que, pendant vingt-neuf ans, on ne recevrait dans ses terres que la monnaie du roi, et que ce terme expiré, il pourrait, lui et ses héritiers, recommencer à battre monnaie [1].

Les monnaies de Guillaume Ier et de Guillaume II ont été publiées dans la *Revue numismatique* en 1841 et 1844, et reproduites par M. Poëy d'Avant dans sa *Description des monnaies seigneuriales françaises*. Celles de Guillaume Ier portent encore l'ancien type déolois de l'*étoile*. Un seul denier de Guillaume II offre les *fusées* de Chauvigny. M. Poëy d'Avant y ajoute un denier, aux mêmes types et

[1] La Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 520. — Duby, *Monnaies des prélats et barons*, t. II, p. 178-179. — Cf. aussi, pour l'histoire monétaire de Déols : Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 183. — Fillon, *Lettre à M. Dugast-Matifeux*, p. 161. — Poëy-d'Avant, *Descript. des monn. seigneuriales françaises*, p. 114. — *Rev. num.*, 1839, p. 133; 1841, p. 259 et 389; 1843, p. 445; 1844, p. 378; 1851, p. 225; 1853, p. 230; 1855, p. 412.

légendes, qu'il attribue à Guillaume III, en raison de la faiblesse de son titre. Mais ces pièces ont pour légende du revers : CASRI RADVL'FI et CASTRI RADVRFI, au lieu de DNS DE DOLIS, et les cantons de la croix portent d'autres différents monétaires.

Guillaume III ne dut pas frapper beaucoup de monnaies, car les conditions de l'engagement que nous avons cité plus haut équivalaient à la suppression du droit de monnayage des seigneurs de Déols.

L. DE LA SAUSSAYE.

MONNAIES DU ROI ÉDOUARD III

FRAPPÉES AU TYPE FRANÇAIS.

(Pl. XX.)

Divers savants ont tenté de découvrir des monnaies remontant à cette époque où les Anglais pénétrèrent pour la première fois jusqu'au cœur de la France ; leurs recherches avaient été à peu près infructueuses. Jusqu'à ce jour, deux pièces seulement au type royal paraissaient avoir été indubitablement émises sous le règne d'Édouard III. C'était : 1° l'*écu d'or*, frappé par ce monarque pour répondre à l'espèce de défi que lui avait jeté Philippe de Valois en émettant pour la première fois une pièce à ce type (Le Blanc, *Traité des monnaies*, édit. d'Amst., p. 207) ; 2° le *mouton d'or*, imité aussi de celui du roi Jean II. Ces deux pièces sont citées par Conbrouse dans son catalogue des *Monnaies nationales de France* sous les n°s 213 et 214. Quant aux pièces d'argent ou de billon, on n'en cite aucune admise dans la circulation comme monnaie réellement nationale.

Nous allons tenter de démontrer que certaines pièces

d'argent et de billon, imitées de nos monnaies des rois Philippe VI et Jean II, avaient un cours reconnu, et cette démonstration n'est pas aisée, quand on songe qu'on ne retrouve ni chartes ni ordonnances constatant aucun fait de cette nature[1], et qu'il existait à cette époque, dans le sein même du pays, quantité de petits seigneurs contrefaisant à l'envi les uns des autres les monnaies du roi.

Nous admettrons d'abord, comme monnaie constatant l'invasion du roi Édouard III, la petite monnaie de billon publiée par un de nos numismatistes les plus distingués, M. Poëy d'Avant, qui en ce moment prépare un ouvrage d'une grande utilité pour l'Histoire de la féodalité en France. Cette pièce, décrite dans le deuxième catalogue de la collection de cet antiquaire, sous le n° 79, porte, selon nous, pour légende : ED. AGLI, DNS. MER. FRA., et le mot REX sur le bandeau d'une couronne royale. *Revers*, VILLA CALESIE autour d'une croix fleurdelisée et à long pied[2]. (Voy. pl. XX, n° 2.)

[1] La seule pièce connue concernant les monnaies d'Édouard III est celle citée par le savant Bréquigny dans le tome L des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 627 et 628. Ce document est ainsi conçu :

« Il y avait à Calais une fabrique de monnaie. Nous voyons que, dès le 20 » novembre 1347, Édouard III y avait reconnu un *gardien des coins, et nommé* » *un essayeur*. Le 6 février suivant, il ordonna qu'on y frappât de la monnaie » blanche, semblable, pour la forme, le poids et le titre, à celle qui se frap- » pait en Angleterre. C'était s'éloigner de ses principes, qui respectaient » les anciens usages du pays. Bientôt il sentit les inconvénients de ses nou- » velles dispositions, et, dès le 28 mai 1349, il laissa au commandement de la » municipalité la liberté de faire frapper les monnaies telles qu'elles convien- » draient le mieux aux habitants et aux pays voisins, ses amis ou ses sujets. » Ainsi il ne négligeait rien de ce qui lui paraissait propre à s'attacher les Ca- » laisiens. »

Sur Calais et la seigneurie de Merck, voir Hermand, *Hist. monét. d'Artois*, p. 489 et suiv.

[2] Cette curieuse pièce a été acquise par le Cabinet des médailles de la Bi-

Cette pièce, bien différente des gros et demi-gros frappés au type anglais, offre tous les caractères de notre monnaie royale; nous avons été assez heureux pour la découvrir en basse Normandie, tout près de Cherbourg, et en la cédant à M. Poëy d'Avant, nous lui disions qu'elle avait dû être frappée par les Calaisiens à l'époque dont parle Bréquigny dans son article extrait des rôles de la tour de Londres.

Une autre monnaie que nous allons décrire a été également trouvée dans le voisinage de la même ville; peut-être même faisait-elle partie du même trésor auquel appartenait la première. Elle est également unique, et malheureusement, comme celle que nous avions cédée à M. Poëy d'Avant, elle laisse à désirer, non comme conservation, car il est aisé de voir qu'elle a peu circulé, mais seulement comme fabrication.

La légende de cette pièce est : EDVARDVS ANGLIE. REX; le mot REX placé sous une couronne royale surmontée de trois lis. *Revers*, MONETA DUPLEX. Croix égale évidée au cœur, avec un point (Voyez pl. XX, n° 7). C'est la copie servile des monnaies du roi Jean figurées même planche sous les n°s 3, 4, 5 et 6 [1]. Ces curieuses monnaies furent fabriquées au temps de la captivité de ce malheureux prince

bliothèque impériale, où nous sommes allé l'étudier. Le G du mot *agli* ressemble à deux points, tant il est mal venu. Nous ne pouvons trouver d'autre légende que celle que nous indiquons. Que signifierait le mot LI qui viendrait après EDA, tandis que nous lisons correctement Edouard d'Angleterre seigneur de Merek, roi de France ?

[1] Ces pièces inédites du roi Jean appartiennent à MM. Asselin, de Cherbourg, et Le Boucher, de Caen, grands amateurs de monnaies gauloises et françaises, qui possèdent des cabinets très-précieux, surtout pour les variétés des monnaies de chaque règne. C'est avec plusieurs exemplaires de chacune de ces pièces du roi Jean que nous sommes parvenu à obtenir les dessins de celles figurées pl. XX, n°s 3, 4, 5 et 6; car ces pièces, comme celles d'Édouard, sont incomplètes et d'un travail très-barbare.

qui se trouvait plus roi chez l'étranger qu'au sein même de ses États, et pendant la troisième période de la régence de Charles V, son fils. Le titre de ces pièces est encore assez élevé; mais celui de la monnaie d'Édouard III est inférieur de plus de moitié; on y retrouve très-difficilement des traces d'argent.

Cette monnaie vient réellement jeter un nouveau jour sur l'histoire de cette funeste époque. Son identité de fabrique avec notre monnaie, le lieu de la découverte démontre, il nous semble, d'une manière assez péremptoire, qu'elle fut frappée en France et fut mise en circulation comme monnaie royale. Les lis placés sur la couronne viennent encore corroborer le fait. Elle a dû être fabriquée vers le mois d'octobre 1359, au moment où le roi Édouard prenait ses dispositions pour se faire sacrer roi de France dans la ville de Reims.

On pourrait peut-être élever un doute sur ce fait, en attribuant cette pièce du roi Édouard III à l'une des provinces que les Anglais possédaient aux extrémités de la France; mais la pièce figurée même planche, sous le n° 8, vient d'avance arrêter les contradicteurs; elle est bien fabriquée au même type que la précédente, seulement on a eu tout le soin possible de la distinguer des pièces fabriquées pour satisfaire l'orgueil de l'ambitieux monarque qui croyait déjà ses prétentions au trône de France couronnées du plus brillant succès. La légende de cette monnaie est EDVARDVS DVX AGI, le mot REX est également placé sous la couronne. *Revers*, MONETA DVPLEX. Même croix que sur la pièce précédente. Comme on le voit, cette pièce est spécialement fabriquée pour la Guienne, province appartenant antérieurement aux Anglais depuis déjà un demi-siècle.

Si l'on admet que la nouvelle monnaie que nous publions ait été frappée au moment où Édouard III avait étendu ses faciles conquêtes sur presque tous les domaines de l'État, et s'en voyait déjà l'unique possesseur, ne serait-il pas logique de lui attribuer aussi, comme pièces constatant ses projets de domination, toutes celles frappées au type français, et classées à la Guienne, à cause de leur analogie avec d'autres pièces incontestablement frappées pour cette province?

Ces monnaies sont : 1° le léopard d'or, publié par Duby, pl. 33, fig. 6; par Ruding, sup., 2e partie, pl. XII, n° 10, et par le général Ainslie, pl. I, fig. 3 et 4, et une autre variété pl. II, fig. 13. 2° Le gros tournois d'argent, publié par la *Revue numismatique*, année 1843, pl. XV, n° 3. 3° Le demi-gros suivant : ED. REX ANGLIE. Croix égale dans un cercle. Légende extérieure BNDICTV. SIT NOME DNI DRI. *Revers*, DNS HIBERNIE. Chatel à la croix avec deux tournelles crénelées, entouré de neuf petits cercles, dans chacun desquels est une feuille de fraisier (dit le général Ainslie, mais nous ne trouvons à cette feuille d'autre forme que celle du houx). Voir pl. XX, n° 9[1]. Des numismatistes très-distingués ont souvent classé cette monnaie dans leurs collections parmi nos monnaies royales, et cependant aucun emblème de notre nationalité n'y figure. Mais, comme la pièce précédente, elle est, pour la fabrique et le type, tout à fait identique avec nos gros et demi-gros tournois si populaires en France, depuis le règne de saint Louis jusqu'à celui de Charles V. Cette monnaie a déjà été gravée par le général Ainslie, pl. IV, fig. 24, qui l'a classée à la Guienne,

[1] Il y avait aussi un certain nombre de ces pièces dans la trouvaille de Cherbourg.

à cause de son analogie avec celles figurées même planche, sous le n° 3, et portant la légende AGIT, etc. 4° Le double de billon figuré, également par le général Ainslie, pl. IV, n° 33, ayant cette légende : EDWARDVS REX. Grande couronne surmontée de deux trèfles et de trois lis. *Revers*, MONETA DVPLEX. Croix feuillue et à long pied. Ce type est celui des Parisis de Philippe de Valois, fabriquées en 1346 et 1347 (pl. XX, n° 1). 5° Un autre double de billon, figuré aussi par Ainslie, pl. IV, n° 35, dont la légende est ED REX ANGLIE. Léopard passant sous une couronne surmontée de deux espèces de tulipes et d'un trèfle. *Revers*, MONETA DVPLEX. Croix pattée, anglée de deux couronnes royales. 6° Enfin, les deux pièces classées également à la Guienne par M. Poëy d'Avant, dans son grand catalogue in-4°, sous les n°s 864 et 865, dont la première porte cette légende : EDWARDVS ANGLIE REX, le mot REX sur le bandeau de la couronne royale fleurdelisée. *Revers*, MONETA DVPLEX. Croix feuillue et à long pied. La seconde pièce est au même type; seulement la croix qu'elle porte est un peu différente : au lieu d'être feuillue, elle est à trois trèfles évidés et également à long pied[1]. Ces deux monnaies sont identiques à celles de Philippe de Valois, dites doubles tournois *brûlés*, fabriquées pendant la peste de 1348 (Voir Delombardy, *Catalogue Rignault*, n° 77). Il y avait alors dix ans que les Flamands avaient reconnu Édouard III comme roi de France, et que ce souverain avait écartelé l'écu de ses armoiries de fleurs de lis en champ d'azur. Il est tout à fait vraisem-

[1] Les numismatistes qui ont acquis ces pièces à la vente du cabinet de M. Poëy d'Avant, avaient bien jugé leur importance, témoins les prix élevés auxquels elles ont été adjugées : l'une d'elles est revenue à plus de 40 fr. à son acquéreur.

blable qu'à la mort de Philippe de Valois, Édouard a saisi cette occasion pour fabriquer ces monnaies au type de celles de ce malheureux prince, ne craignant aucune opposition de la part de son fils, jeune et insouciant monarque trop occupé du reste des tracasseries sans nombre que lui suscitaient chaque jour ses propres vassaux.

FEUARDENT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L. Müller. Die Münzen des Tracischen Königs Lysimachus (Monnaies de Lysimaque, roi de Thrace). Copenhague, 1858. In-4°, neuf planches gravées par I. M. Petersen.

Tout ce que nous disions il y a trois ans au sujet de la *Numismatique de Philippe et d'Alexandre* couronnée par l'Académie des inscriptions [1] peut s'appliquer au nouvel ouvrage de M. Müller. « L'excellence de la méthode, l'ordre parfait dans lequel l'auteur a su ranger les diverses parties de son travail, une connaissance approfondie des textes historiques, une critique saine et prudente, » telles étaient les qualités signalées par la commission du prix de numismatique, et ces qualités se retrouvent incontestablement dans le mémoire consacré aux monnaies de Lysimaque.

L'auteur, qui a divisé son travail en treize chapitres, passe successivement en revue les types et les différentes espèces de monnaies, les types accessoires, la fabrique, les poids, les époques et les lieux d'émission. Il distingue les monnaies frappées avant l'avénement de Lysimaque, celles qui reproduisent les types d'Alexandre, celles qui portent les types propres au roi de Thrace, et enfin celles qui ont été fabriquées après la mort de ce dernier, mais avec son nom. Au moyen âge, les monnaies posthumes sont très-nombreuses; nous nous sommes

[1] *Rev. num.*, 1856, p. 294.

souvent appliqué à faire voir que le nom de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de Carloman, d'Eudes, de Lothaire, avait été inscrit sur des monnaies bien postérieures à la mort de ces princes. M. Müller reconnaît qu'il en a été de même dans l'antiquité. Déjà, dans sa *Numismatique d'Alexandre*, il avait fait remarquer qu'il existe des monnaies du fils de Philippe frappées par des villes qui n'ont été fondées qu'après sa mort: que, bien que ce prince n'ait régné que treize ans, on trouve, sur des monnaies portant sa tête et son nom, des dates qui s'élèvent jusqu'au chiffre 33 en Asie Mineure, et jusqu'au chiffre 76 en Phénicie. M. Fr. Lenormant a de son côté fort bien établi que la tête et le nom de Ptolémée Soter ont été conservés longtemps après sa mort sur la monnaie égyptienne. Quant à Lysimaque, M. Müller pense que celles de ses monnaies qui portent les caractères BY et le trident n'ont pu être frappées à Byzance du vivant du roi de Thrace, qui ne possédait pas cette ville demeurée indépendante. Le style dégénéré de ces pièces byzantines est commun à d'autres monnaies fabriquées à Tomï, à Istria, à Callatia, qui sont également posthumes.

Pour se faire une juste idée de l'importance du travail publié par M. Müller, il faut savoir qu'après de minutieuses recherches dans les collections publiques et privées de l'Europe, ce savant antiquaire est parvenu à constater cinq cent soixante-cinq variétés de monnaies caractérisées par des monogrammes ou des types accessoires, c'est-à-dire près de quatre fois autant que Mionnet avait pu en réunir. Eckhel et Mionnet ont bien cherché à distinguer dans la numismatique d'Alexandre le Grand les produits de divers ateliers monétaires; mais ces auteurs n'avaient pas donné la même attention à la numismatique de Lysimaque. M. Müller ne se borne pas à compléter par un nom de ville les initiales ou les syllabes placées dans le champ des monnaies, il examine si ces noms s'accordent avec les types accessoires, et si la fabrique des pièces convient à la province à laquelle il les

attribue, et à l'époque où les données historiques nous permettent de croire qu'elles ont pu être émises en tel ou tel lieu. C'est la question fondamentale de temps et de lieu appliquée à l'étude du style, et toujours si féconde lorsqu'elle est traitée par un homme habile et bien préparé.

De la sorte, M. Müller a réussi à constater que le nom de Lysimaque se trouve sur des monnaies frappées, en Thrace, à Lysimachia, Sestus, Cœla, Ænus, Maronea, Abdera, Samothrace, Perinthus, Byzantium, Mesembria, Odessus, Callatia, Tomi, Istria; en Macédoine, à Pella, Amphipolis, Trælium, Philippi, Uranopolis, Aphytis, Dium, Heracleum; en Asie Mineure, à Heraclea ad Pontum, Calcedon, Cyzicus, Lampsacus, Abydus, Sigeum, Mytilene, Atarneus, Pergamum, Smyrna, Erythræ, Ephesus, Heraclea ad Lathmum, Magnesia, Chrysaoris; en Carie, à Rhodus; en Lydie, à Silandus; sans compter cent soixante variétés classées, après examen, à la Thrace, à la Macédoine et à l'Asie Mineure, sans attribution à des villes déterminées.

Les observations présentées par M. Müller au sujet des types principaux que les monnaies de Lysimaque offrent en si petit nombre, sont empreintes d'une saine érudition; d'ailleurs l'auteur a toujours soin d'exposer l'opinion de ses prédécesseurs, ce qui met le lecteur à même de juger en parfaite connaissance de cause. A. L.

Essai sur les monnaies de Beauvais, depuis la période gauloise jusqu'à nos jours, par le Dr Voillemier, de Senlis. Beauvais, 1858. In-8° de 9 feuilles et 10 pl. gravées.

La monographie que M. le Dr Voillemier, notre collaborateur, vient de faire paraître, et dans laquelle il étudie les monnaies du Beauvoisis, se trouve comprise dans un cadre nettement

dessiné. Depuis les temps les plus antiques jusqu'à nos jours, les limites géographiques du pays dont il entreprend l'histoire numismatique ont peu varié : des Bellovaques, qui tiennent une si noble place dans les pages de César, on arrive tout naturellement à la *civitas Belvacensis* des époques gallo-romaine et française.

Je suis quelque peu embarrassé au moment de parler du livre de M. Voillemier aux lecteurs de la *Revue*. L'auteur, à plusieurs reprises, a la courtoisie de citer mon nom avec tant de bienveillance, je dirai même avec tant d'indulgence, que j'aurais presque peur de paraître partial, si mes confrères en archéologie ne savaient que les relations amicales ne m'empêchent pas de dire toute la vérité sur les ouvrages que je suis appelé à analyser. Après cette précaution oratoire, je prends la parole en remerciant M. Voillemier de savoir se montrer aussi reconnaissant envers les personnes qu'il a cru devoir consulter, et dont il a la rare délicatesse de mentionner les noms au fur et à mesure qu'il s'appuie sur leur avis. Il y a loin de cette honorable manière d'agir au système adopté par ceux qui vous accablent de questions, de problèmes à résoudre, et qui ensuite publient les solutions qu'on leur a données comme s'ils avaient été capables de les trouver eux-mêmes.

Jusqu'à présent la numismatique gauloise des Bellovaques n'est pas encore bien claire, parce qu'aucune légende n'est encore venue rappeler ni leur nom ni celui de Bratuspantium, leur principal *oppidum*. J'avoue que je ne puis pas admettre l'avis du savant académicien qui, en ajoutant trois voyelles à la légende VLLVCCI, lit dans ce mot VeLLoVaCCI; toutefois cette conjecture a donné à M. Voillemier l'occasion de réunir sur une planche les variétés connues du petit bronze sur lequel est la légende VLLVCCI, et ces exemplaires rapprochés les uns des autres sont intéressants à étudier : on y voit une fois de plus que les types monétaires gaulois ne sont pas des figures de pur caprice; il y a une idée dans cet oiseau qui, représenté dans la

même attitude sur chaque pièce, semble dévorer un serpent, becqueter un fruit ou se désaltérer dans un vase : je ne pense pas non plus que le rameau placé au-dessus de cet oiseau rappelle le gui : d'abord parce que ce rameau n'a aucun rapport de forme avec le parasite du chêne, ensuite parce que, sur les monnaies gauloises *à légendes*, je suppose que l'on ne doit trouver que par exception des emblèmes druidiques.

Le territoire des anciens Bellovaques possède une riche mine de médailles gauloises dans la commune de Caply, entre Breteuil et Vendeuil : Montfaucon a fait graver les pièces qui y avaient été découvertes de son temps, et maintenant encore les numismatistes trouvent à y glaner. M. Voillemier décrit et dessine avec le plus grand soin ces monuments métalliques, parmi lesquels il semble que la Belgique soit exclusivement représentée. Toutefois, je me permettrai d'observer qu'il place dans ses planches, comme termes de comparaison, deux pièces aux légendes BODVO, et CATTI, qui ne sont pas, je crois, du nervien *Boduognat*, et de l'éburon *Cativulk*, mais de la Bretagne insulaire.

A propos des statères, M. Voillemier rappelle les différents textes desquels il résulte que les anciens *philippes* d'or avaient encore cours dans les Gaules trois siècles après la conquête : je ne puis saisir une meilleure occasion de renvoyer à un passage d'Orderic Vital, duquel on peut conclure qu'à une époque relativement moderne, l'expression de *philippe* était synonyme de monnaie d'or[1] : j'en parle parce qu'il me semble n'avoir vu nulle part mentionner ce souvenir du monnayage gaulois.

Les numismatistes verront avec intérêt un petit bronze de fabrique gauloise, trouvé aux environs de Beauvais, et qui est une grossière copie de celui qui fut frappé pour Auguste au type de l'autel de Lyon.

La première race des rois francks n'est repésentée à Beauvais que par le triens du monétaire FREDOMVNDO qui a déjà été

[1] Voy. liv. X, t. IV, p. 125 et 140 de l'édit. de la Société de l'hist. de France.

publié dans la première série de ce recueil. Je n'ose lire le nom de cette ville dans le monogramme gravé sur la saiga dessinée par M. Conbrouse, pl. XXVIII, n° 7, de son *Atlas*. L'étude de ces monogrammes monétaires, assez compliqués, n'a pas été faite encore assez sérieusement pour que l'on puisse expliquer ces problèmes avec certitude.

En abordant la période carlovingienne, M. le Dr Voillemier a su triompher de difficultés nombreuses : il avait en effet des monnaies sous les yeux, mais aucune trace de concession du droit de monnayer, ni même de réglements locaux ; l'auteur a su remplir cette lacune par une étude savante des faits, et j'ajouterai qu'il a eu le courage de sortir de la routine en reconnaissant franchement qu'une monnaie peut fort bien ne pas être royale, bien qu'elle porte le nom d'un roi.

M. Fillon a posé un principe contre lequel je n'ai pas encore trouvé d'objections : « Fixer l'époque à laquelle un type royal a » été immobilisé dans un atelier, c'est déterminer celle du pas- » sage de cet atelier, et par conséquent de la contrée où il se trou- » vait, sous le régime féodal. » Or, à Beauvais, nous voyons un type immobilisé depuis le milieu du IXe siècle jusqu'à la fin du XIIe, et ce type est celui des monnaies de Charles le Chauve. Donc, depuis Charles le Chauve, l'atelier monétaire cessa d'être royal tout en continuant à émettre des deniers au type royal.

Avant de suivre M. le Dr Voillemier sur ce terrain, nous devons dire un mot du denier qu'il attribue à Charlemagne, et qui lui a semblé porter le mot *Belgvacus*. Ce denier a été bien certainement frappé à Mayence; il suffit, pour s'en convaincre, de le comparer aux pièces de Pépin et de Charlemagne publiées plus haut (*Revue*, 1858, pl. XIII, n° 34, et p. 247). L'auteur déclare d'ailleurs qu'il ne sait pas d'où lui vient le dessin qu'il reproduit. — M. Voillemier suppose que Charlemagne a pu concéder les droits monétaires aux évêques de Beauvais. Je ne suis pas très-convaincu que l'empereur, qui cherchait à réorganiser le monnayage, ait fait des concessions de ce genre.

Je ne connais pas assez l'histoire du Beauvoisis pour savoir à quelle époque remontait le *palais de Beauvais*, que Ducange cite à une date postérieure aux Carlovingiens, il est vrai. S'il était prouvé que cette résidence fût déjà du domaine royal sous Charlemagne, on pourrait retrouver quelque pièce de ce prince frappée *in palatio :* je suis, en effet, porté à penser que cette expression ne s'appliquait pas seulement au Palais de Paris.

Je reviens maintenant aux monnaies de Beauvais frappées suivant le système carlovingien.

Je remarque sur la planche de M. Voillemier un détail qui semble lui être échappé : sur les neuf pièces qui précèdent le denier au monogramme de Raoul, on en voit cinq qui portent la légende *Carolus rex Francorum* autour de la croix ; une seule *Carolus rex ;* le nom royal est remplacé par *gracia Dei rex*, sur une obole et sur un denier : celui-ci, ainsi que le marque l'auteur, est contemporain de Charles le Simple. Dans cette variété de légendes il y a des dates à fixer ; je ne me permettrai pas de trancher la difficulté, mais seulement de soumettre quelques observations à nos lecteurs.

Dans un mémoire que M. Voillemier veut bien citer, et qui a paru dans ce recueil, je crois avoir démontré que les évêques de Châlons-sur-Marne avaient frappé des monnaies au type et au nom de Charles le Chauve, en vertu d'une concession royale de l'an 865 : remarquons que Châlons-sur-Marne se trouve dans la même province ecclésiastique que Beauvais, et aussi qu'avant la concession de 865, il n'y avait pas d'atelier monétaire dans la première de ces villes. — Cette concession nous indique implicitement quel était le type des monnaies royales en 865, c'était la légende *gracia Dei rex*, remplaçant le nom royal autour du monogramme. Je crois que ce n'était pas autre chose que l'application du règlement de Pistes donné l'année précédente ; en d'autres termes, je crois que tous les deniers avec *gracia Dei rex* sont postérieurs à 864.

Comment, dès lors, expliquer à Beauvais la présence des de-

niers *Carolus Francorum rex* qui ont été frappés depuis le commencement du règne de Charles le Chauve jusqu'en 864? Que faire de celui qui porte simplement *Carolus rex?*

Il me semble que les deniers *Carolus Francorum rex* sont royaux, frappés au nom du roi dans l'atelier qui postérieurement à 864 fut abandonné à l'évêque. Si mon avis était admis, l'obole n° 5 de la planche III serait le premier monument du monnayage épiscopal : quant au denier *Carolus rex*, il suffit de voir le dessin pour reconnaître que le graveur du coin avait oublié les lettres FR : il a eu beau écarter les lettres, il y a place pour l'abréviation absente.

Nous arrivons ainsi au denier qui porte le monogramme de Rodolphe ou Raoul, et, comme M. le Dr Voillemier le remarque très-judicieusement, j'y vois le souvenir d'une confirmation du droit de frapper monnaie par ce roi : après lui, on reprit l'ancien monogramme carolin, qui, pour des yeux peu exercés, avait le double avantage de ressembler à celui de Rodolphe et d'être le type auquel on était depuis longtemps habitué.

A l'avénement de la troisième dynastie, Hervée, tout en conservant ce type, réunissait son nom à celui du roi : entre ce prélat et le premier de ses successeurs dont on trouve le nom sur la monnaie de Beauvais, il s'écoula un siècle. M. le Dr Voillemier espère que cette lacune se comblera par de nouvelles découvertes, et je partage son avis. Tout au plus peut-on supposer que depuis la mort d'Hervée jusqu'à l'avénement de Roger de Blois, les évêques de Beauvais continuèrent le monnayage du premier. En effet on remarque dans les deniers HVGO. REX. HERVEVS une certaine variété de fabrique qui permet de croire qu'on continua à en forger après la mort de ce prélat ; ces pièces d'ailleurs ont une apparence de déférence au nouveau roi, qui indique le vassal à qui un ancien privilége a été confirmé ; mais il me semble difficile de croire que Roger de Blois, qui était à la fois *comte* et *évêque* de Beauvais, n'ait

pas frappé personnellement monnaie : ce serait même à lui que je serais tenté de faire remonter la suppression du nom royal. M. Voillemier publie pour la première fois un denier de Geoffroi, *Gaufridus episcopus*[1], puis décrit les monnaies de Henri de France, de Barthélemy de Moncornet et de Philippe de Dreux, toutes frappées sur le modèle de celle de Geoffroi. Il semble que depuis Philippe de France, les évêques de Beauvais renoncèrent à faire frapper une monnaie qui était ruineuse pour eux, parce que son titre était supérieur à celui de la monnaie royale; mais ils eurent soin de faire toujours reconnaître leur droit, de telle sorte que c'était avec leur permission que Charles VI, en 1383, et Charles VII, en 1433, établissaient des ateliers royaux temporaires à Beauvais.

Après les monnaies, M. Voillemier s'occupe des méreaux de la ville de Beauvais au XVIe siècle, de ceux du chapitre de la cathédrale, de la collégiale Saint-Michel, au type de sainte Angadrème, de jetons et médailles relatifs au Beauvoisis; le plus curieux des méreaux est une empreinte sur plomb d'un coin très-finement gravé de l'évêque Philippe de France.

Le travail se termine par une étude soigneusement élaborée des sceaux de la commune de Beauvais, qui fait regretter que l'auteur ait négligé ceux des évêques. Puis, pour épuiser son sujet et ne rien omettre de ce qui a pu ressembler à une valeur, en Beauvoisis, M. Voillemier consacre quelques pages aux assignats.

Je fais le vœu sincère pour que dans chacune des villes épiscopales où siégèrent jadis des pairs ecclésiastiques, il se trouve un numismatiste qui fasse une monographie sur le modèle de l'*Essai sur les monnaies du Beauvoisis*[2]. A. B.

[1] Ce denier, assez mal conservé, pourrait être un Henri à légendes rétrogrades, on ne lit plus que ... ƆƆƎIꟻ Ǝ SVDIꟻ... ; il faudrait peut-être lire SVƆIꟻ.

[2] M. Voillemier m'a signalé lui-même quelques légères erreurs qu'il m'a témoigné le désir de faire connaître. A la page 29, il rappelle que la légion dite

J. G. Pfister. Stray leaves from the journal of a traveller in search of ancient coins. London, 1857. In-8°. 136 p.

Dans ce volume, écrit un peu en toutes les langues du globe et, du reste, intéressant, l'auteur raconte la découverte qu'il a faite, à Naples, d'un précieux teston qu'a bien voulu lui céder don Michel de Santangelo. Cette monnaie a pour légende : SEB . EPS . ET PRINCEPS . LAV. M. Pfister croyait y trouver le nom d'un Fieschi, comte de Lavagna, et alla, près de Chiavari, consulter le cardinal Fieschi; mais celui-ci ne reconnut point un membre de sa famille dans ce personnage, qui porte le titre de prince, et ce fut à Genève que M. Pfister apprit qu'il possédait une des plus rares monnaies de la collection suisse, le teston de Sébastien de Montfaucon, dernier évêque de Lausanne (1517-1536). Au revers de cette pièce, on voit un saint nimbé assis; M. Pfister a lu autour : S. MARIVS MARTIRIS, ce qui ne laisse pas que de l'embarrasser, car saint Maire, évêque de Lausanne, n'a pas souffert le martyre. Nous aurions bien aussi à faire une objection grammaticale contre cette lecture, mais nous nous hâtons de faire remarquer que, d'après l'excellente gravure publiée par M. Pfister, le teston porte MARTINIS et non MARTIRIS. M. Soret (*Dix-neuvième lettre sur la numis-*

l'*Alouette* avait été en grande partie recrutée parmi les Bellovaques ; en consultant de nouveau ses notes, l'auteur a reconnu que c'était dans Suétone, et non pas dans César, qu'il avait puisé ce renseignement. A la page 92, une erreur typographique lui fait dire que le denier parisis contenait *quatre* douzièmes d'argent fin, tandis qu'il faut lire *cinq*, comme il l'annonce du reste quelques lignes plus haut. — Depuis la publication de l'*Essai sur les monnaies de Beauvais*, on a signalé à M. Voillemier un denier complet et une obole de l'évêque Barthélemy, ainsi qu'un denier au monogramme de Raoul, au revers duquel la croix est cantonnée de deux S au lieu de deux croisettes : ces monnaies proviennent de la collection Norblin. — Je crois devoir faire remarquer que le n° 4 de la planche IV ne rend pas exactement le type et les légendes de l'original.

matique, 1851, p. 19) et M. Rod. Blanchet (*Monnaies des pays voisins du Léman*, 1856, p. 59) ont supposé que *S. Marius* était pour *S. Mauritius ;* mais cela n'est pas admissible, saint Maurice est toujours représenté en habit militaire, et le teston nous montre un prélat.

Marius (saint Maire), d'abord évêque d'Avenches, transporta le siége à Lausanne en 590, sur l'ordre de Gontran. Le prédécesseur de Marius à Avenches se nommait *Martinus*. Tous ces faits sont connus. Comment dès lors hésiterait-on à voir dans la légende : *S. Marius Martini successor?* Il ne peut être question de Martigny, qui appartenait à l'évêché de Sion.

Maintenant il nous reste à examiner comment cette légende singulière a pu se produire sur la monnaie de Lausanne, et voici ce que l'étude des monuments contemporains nous fournit :

Nous connaissons six testons qui semblent avoir été gravés par la même main, et qui portent les mêmes types avec des légendes différentes.

Le premier a été frappé pour Louis Fieschi, seigneur de Lavagna (1517-32); le second pour P. Luca Fieschi (1532-1572). Ils portent tous deux, au revers, l'image et le nom de *S. Theonestus martir* [1]. Le troisième a été émis par Giovan-Bartolomeo Tizzone, comte de Desana (1525-33). Les seigneurs de Desana mettaient tous les saints du calendrier de moitié dans les contrefaçons qu'ils faisaient faire de la monnaie de leurs voisins. Le nom de saint Théodore, martyr d'Amasie, a permis à Bartolomeo Tizzone d'imiter le saint Théonestus de Lavagna [2]. Le quatrième teston a été fabriqué pour Boniface Ferreri, cardinal d'Ivrée, abbé de San Benigno (1517-43). On y voit la représentation de saint Bénigne, apôtre de Bourgogne et martyr [3]. Enfin les cinquième et sixième pièces appartiennent à

[1] Vettori, *Fiorino d'oro*, 1738, p. 363.

[2] Cost. Gazzera, *Mem. stor. dei Tizzoni*, 1842, p. 37, pl. II, n° 6.

[3] Argelati, *De mon. Italiæ*, t. V, 1759, p. 41.

Sébastien de Montfaucon. L'une d'elles fait le sujet du travail de M. Pfister; l'autre avait été précédemment décrite par M. Schulthess Rechberg[1] et par M. Rod. Blanchet[2]. M. Gaspard Schinz, de Zurich, qui possède cette curieuse variété, acquise aussi à Naples, a eu la bonté de m'en envoyer une empreinte, sur laquelle on distingue très-clairement le mot MARTIR, que le graveur, entraîné par l'habitude contractée en exécutant les coins de toutes les autres pièces qui viennent d'être rappelées, a d'abord placé à la suite du nom de saint Maire. Mais, quelque désir qu'éprouve un évêque de contrefaire la monnaie d'un autre seigneur, il ne peut l'autoriser à altérer le caractère des saints, et cette remarque, adressée au graveur, aura déterminé l'artiste à introduire dans un nouveau coin un léger changement qui laissait subsister l'illusion. C'est ainsi, je crois, que la légende S. MARIVS MARTIDIS a pris naissance. Il faut dire que Lodovico Fieschi était fort laid, et que les testons de Desana, de San-Benigno et de Lausanne reproduisent exactement la difformité de sa bouche. Le métier de contrefacteur exigeait une certaine abnégation.

M. Pfister avait pensé que les testons de Sébastien de Montfaucon, n'étant pas d'argent pur, avaient été prohibés dans les États de Parme; mais l'acte au texte duquel il renvoie porte la date de 1469, et est par conséquent antérieur d'environ cinquante ans à l'émission de ces testons[3]. Dans le cours de son travail, presque entièrement consacré à des observations philologiques, M. Pfister nous fait connaître encore une monnaie inédite : c'est un tiers de sou d'or frappé à Sion, portant les légendes SIDVNENSIVM CIVITATIS et MVNVLFVS MONETARIVS, pièce qui appartient au British Museum. A. L.

[1] *Thaler-Cabinet*, t. II, n° 4360.

[2] *Monn des pays voisins du Léman*, pl. VII, n° 11.

[3] Zanetti, *Nuova raccolta delle mon. d'Italia*, 1789, t. V, p. 102.

CHRONIQUE.

TROUVAILLE DE STATÈRES GAULOIS A ARROMANCHES

(Calvados).

La commune littorale d'Arromanches, canton de Ryes, arrondissement de Bayeux, est certainement une des localités de notre pays les plus anciennement habitées; on vient d'en acquérir la preuve incontestable. Le 20 septembre 1858, des maçons occupés à creuser les fondations d'une maison près de l'auberge du sieur Paris, derrière la maison de M. Gaugain, trésorier de la Société française d'archéologie, à 25 ou 30 mètres du rivage de la mer, et seulement à 60 centimètres de profondeur, découvrirent neuf pièces gauloises anépigraphes, en *electrum*, sept statères et deux quarts de statères. Ces pièces, toutes identiques pour les types, offrent, au droit, la tête d'Apollon-Bélenus, à trois grosses mèches de cheveux enroulés, tournée à droite, avec le sanglier au-dessus, à droite, et l'entourage de cordons perlés. Au revers, le cheval androcéphale, lancé à droite, dirigé par un aurige, tenant suspendu, au bout d'un lien ondé, le symbole quadrilatère que nous avons désigné sous le nom de *peplum:* au-dessous, le sanglier, à droite, dont les jambes sont réunies au moyen d'une barre et de deux hémicycles. Ces médailles, d'un aspect très-pâle, sont épaisses, légèrement bombées du côté de la tête, et concaves du côté du cheval, et généralement d'une assez mauvaise con-

servation, non par l'effet de l'oxydation, mais bien par leur longue circulation.

Ces monnaies sont tout à fait semblables à celles qui furent découvertes au mois d'avril 1841, près du château de Castillon, et que nous avons publiées dans notre ouvrage (*Essai sur la numismatique gauloise du N.-O. de la France*, pl. IV, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12 et 25).

La constatation de la découverte de ces espèces, qui appartiennent à l'autonomie armoricaine de notre contrée, a quelque chose d'intéressant pour l'histoire ancienne de notre pays, puisqu'elles remontent au moins à deux mille ans, et qu'elles nous montrent, en les rapprochant des autres découvertes qui ont eu lieu sur différents points du pays, le numéraire national circulant dans cette contrée de la Gaule occidentale, au moment de l'invasion des troupes romaines dans cette partie reculée des Gaules.

ÉD. LAMBERT.

Bayeux, le 10 décembre 1858.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE.

ANNÉE 1858.

NOUVELLE SÉRIE. TOME TROISIÈME.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Lettre à M. Adrien de Longpérier sur la numismatique gauloise. I. — Vennecti, Aduatici, Aulus Hirtius, Turones, par M. F. de Saulcy (vignettes). 437—446

Monnaies des Arvernes (suite), par M. Ch. Lenormant (pl. IV). . . . . 105—161

Numismatique gauloise; deniers à la légende KAAET ЄΔOY, par M. F. de Saulcy. . . . . 281—288

Sur un statère d'or de Philippe II, roi de Macédoine, découvert en Saintonge, par M. le baron Chaudruc de Crazannes (vignette). . . . . 289—291

Une drachme de Conon, par M. Beulé (vignette). 357—361

Médailles inédites de l'Asie Mineure. — Cebren

Troadis, Ephesus Ioniæ, Myus Ioniæ, Gagæ Lyciæ, Amblada Pisidiæ, Codrula Pisidiæ, Philadelphia Ciliciæ, Laranda Lycaoniæ, par M. W. H. Waddington (pl. v). . . . . 162—176
Apollon Sminthien, par M. J. de Witte (pl. i et vignettes). . . . . 1— 51
Larissa Ephesia, par M. Adrien de Longpérier (vignette). . . . . 447—450
Monnaies des Nabatéens, par M. le duc de Luynes (pl. xiv, xv et xvi). . . . . 292—316 et 362—385

Bulletin bibliographique et Chronique. — Monnaies de Lysimaque, roi de Thrace, 469-471. — Trouvaille de statères gaulois à Arromanches (Calvados), par M. Ed. Lambert, 481-482.

Médailles romaines.

Note sur un denier inédit de la famille Matia, par M. le marquis de Lagoy (vignette). . . . . 317—318
Notice sur deux médailles consulaires inédites; familles Romania et Pompeia, par M. Henry Cohen (vignettes). . . . . 52— 57
Médaille d'or inédite de Jules César, par M. Henry Cohen (vignette). . . . . 386—388
Bulle de Valentinien II, par M. R. Géry (vignette). 389—392
Notions générales sur la monnaie byzantine, par M. J. Sabatier (pl. vi, vii, viii, ix et x). . . . . 177—201

Chronique. — Lettre à M. J. de Witte sur les monnaies romaines trouvées dans le département de la Manche, par M. Denis Lagarde, 271-280. — Trouvailles de monnaies de Probus (vignette), 435-436.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

Monnaies françaises.

PREMIÈRE RACE.

Description des monnaies mérovingiennes du Limousin, par M. Max. Deloche (pl. II, III et XVIII). . . . . 58—70, 319—330 et 393—409
Monnaies aux initiales ME, par M. Rondier. . . . 451—456

Bulletin bibliographique. — Médailles mérovingiennes, 432-433.

SECONDE RACE.

Denier de Pépin frappé à Mayence, par M. Rethaan Macaré (vignette). . . . . 457—458
Cent deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne, découverts près d'Imphy en Nivernais, par M. A. de Longpérier (pl. XI, XII et XIII). . . 202—262
Deniers de Waïfre, duc d'Aquitaine. — Monétaires de Pépin et de Charlemagne, par M. Adr. de Longpérier (vignettes). . . . . 331—337

TROISIÈME RACE.

Denier de Philippe Ier frappé à Pithiviers, par M. J. Charvet (vignette). . . . . 410—412
Fiertons ou poids monétaires des rois de France, par M. le marquis de Lagoy (pl. XIX). . . . . 413—425
Monnaies de Jean le Bon et d'Édouard III, par M. Feuardent (pl. XX). . . . . 462—468

Bulletin bibliographique et Chronique. — Denier de Philippe Ier frappé à Mantes, 352. — Denier de Charles VIII frappé à Sora, 434.

MONNAIES PROVINCIALES.

Monnaies de Crépy (XIIe siècle), par M. Ernest d'Acy (vignettes). . . . . 77— 88
Deniers de Corbie, par M. Adr. de Longpérier. . . . 426—431
Obole inédite de Déols, par M. L. de La Saussaye (vignette). . . . . 459—461
Explication de la légende des deniers frappés par Pons, comte de Toulouse (1037-1060), par M. A. de Longpérier (vignette). . . . . 71— 76

Bulletin bibliographique et Chronique. — Monnaies des royaume et duché de Bretagne, 263-270. — Monnaies de Bretagne, d'Anjou, de Mantes, 351-354. — Monnaies de Beauvais depuis la période gauloise jusqu'à nos jours, 471-477.

MÉREAUX, MÉDAILLES ET MONNAIES MODERNES.

Méreaux de plomb, par M. E. Hucher (pl. XVII). . . 338—350
Médaillon inédit de Grazia Nasi, par M. Ad. de Longpérier (vignette). . . . . 89—104

Bulletin bibliographique et Chronique. — Médailles fausses du XVIe siècle, 354. — Monnaies de Pierre-Jean-Paul Cantelmi, duc de Sora, 433-434. — Testons de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, 478.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Die Münzen des Thracischen Königs Lysimachus, von L. Müller (article de M. Ad. de Longpérier). 469—471
Tiers de sou mérovingiens inédits trouvés en Savoie, et appartenant à l'ancien royaume de Bourgogne, par François Rabut (A. L.). . . . . 432—433
Essai sur les monnaies de Beauvais depuis la période

gauloise jusqu'à nos jours, par le Dr Voillemier (article de M. A. de Barthélemy). . . . . 471—477
Essai sur les monnaies des royaume et duché de Bretagne, par Alexis Bigot (article de M. A. de Barthélemy). . . . . 263—270
Della zecca di Sora e delle monete di Piergiampaolo Cantelmi, par V. Lazari (A. L.). . . . . 433—434
Stray leaves from the journal of a traveller in search of ancient coins, par Pfister (article de M. Ad. de Longpérier). . . . . 478—480

CHRONIQUE.

Statères gaulois trouvés à Arromanches (Calvados), par M. Ed. Lambert. . . . . 481—482
Trouvaille de monnaies de Probus (vignette). . . . 435—436
Lettre à M. J. de Witte, sur les monnaies romaines trouvées dans le département de la Manche, par M. Denis Lagarde. . . . . 271—280
Découverte de Bain (Ille-et-Vilaine). . . . . 351—354
Médailles gauloises fausses. 435
Médailles fausses. 354

NÉCROLOGIE.

Alexandre Hermand. . . . . 355—356

ERRATA

DE LA REVUE NUMISMATIQUE.

1858.

Page 14, ligne 6, *au lieu de* ἔποι, *lisez* εἴποι.
— 18, — 27, *au lieu de* comment ils sont détruits par les pluies, *lisez* et nous apprend comment ils sont détruits par les pluies.
— 26, — 14. Le nom du magistrat ΥΣΑΓΟΡΟΥ doit peut être se lire ΛΥΣΑΓΟΡΟΥ sur la médaille pl. I, n° 5.
— 78, — 15, *au lieu de* Étienne Ier, comte de Sancerre, *lisez* Étienne, troisième fils d'Étienne Ier, comte de Sancerre.
— 96, — 15, commencé à travailler, *lisez* commencé par travailler.
— 220, — 31, qu'au IXe siècle, *lisez* qu'au VIIIe siècle.
— 258, — 10, un autre exemplaire, *lisez* deux autres exemplaires.
— 335, — 8, poids 19gr,03, *lisez* poids 1gr,03.
— 355, — 17, *au lieu de* en définitif, *lisez* en définitive.
— 358, note 2, ligne 2, *au lieu de* Weisensel, *lisez* Weissensee.
— 433, ligne 27, unique coin of sora; Struck, etc., *lisez* unique coin of Sora, struck, etc.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Ce, rue Racine, 26.

J. Dardel del. et sc. Imp. F. Chardon aîné, r. Hautefeuille 30

MÉDAILLES DE L'ASIE MINEURE.

L. Dardel, del. et sc. Imp. F. Charavay aîné, r. Dauphine, 16.

MONNAIES DES ARVERNES, DES TALISTES ET DES BITERRIG.

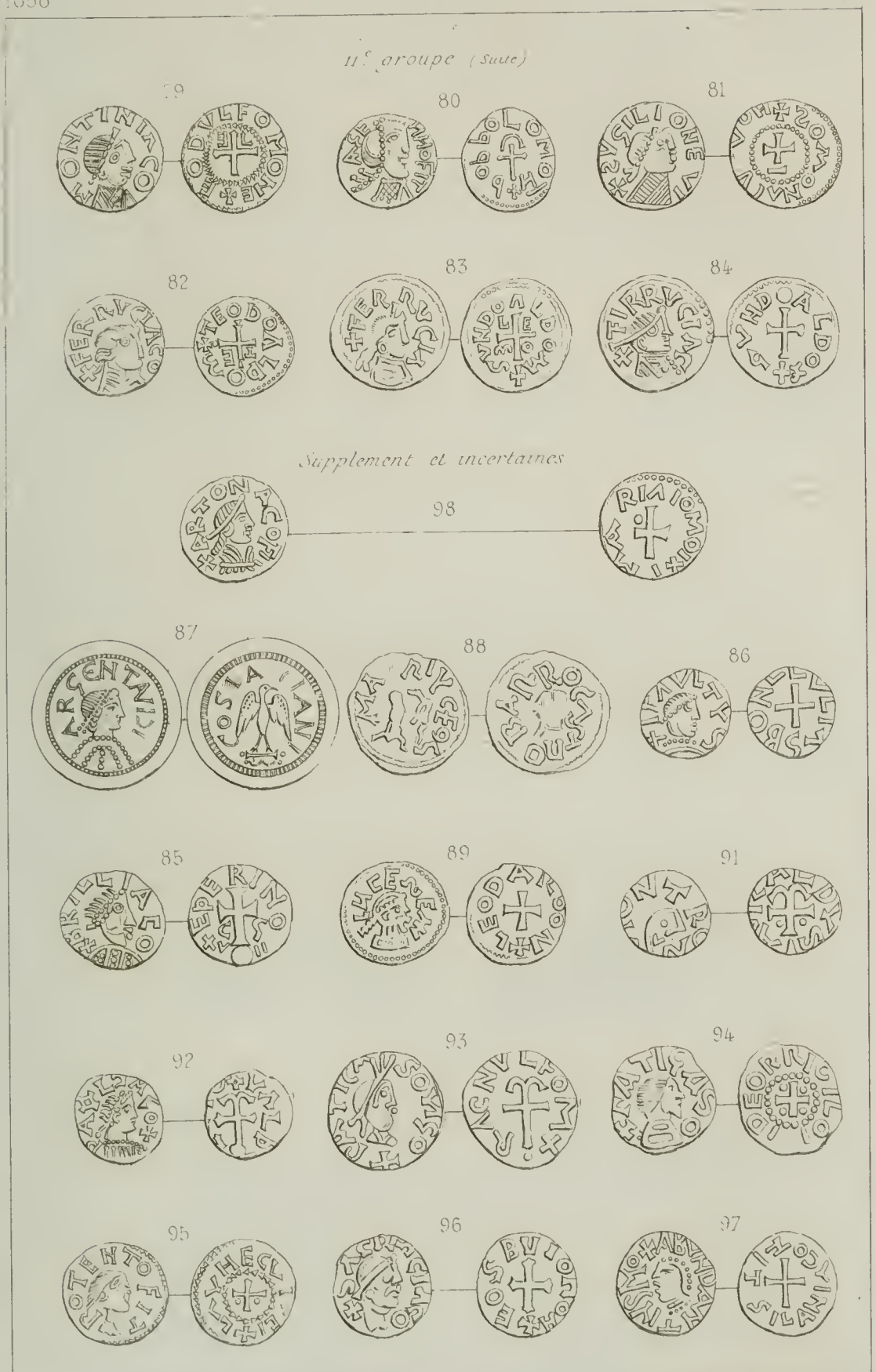

J. Pardoux arc. et sc.

Imp. P. Chardon aîné r. Hautefeuille 30

MONNAIES DU LIMOUSIN.

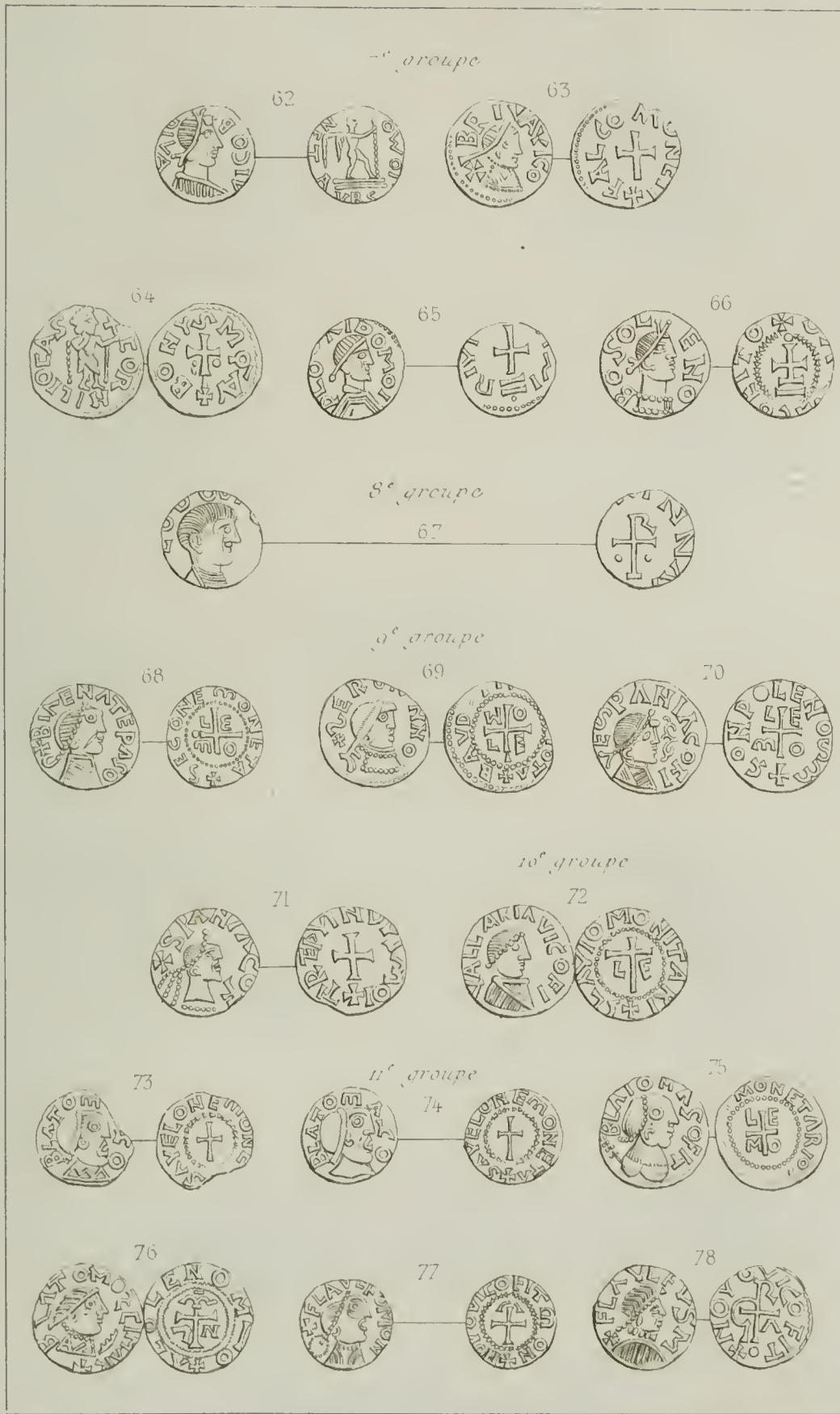

L. Dardel del. et sc. Imp. F. Chardon aîné, Hautefeuille 3

MONNAIES DU LIMOUSIN.

L. Dardel del. — Imp. Lemercier et Cie

APOLLON SMINTHIEN.

L. Dardet del et sc. Imp. F. Chardon aîné et Haussard

MONNAIES BYZANTINES.

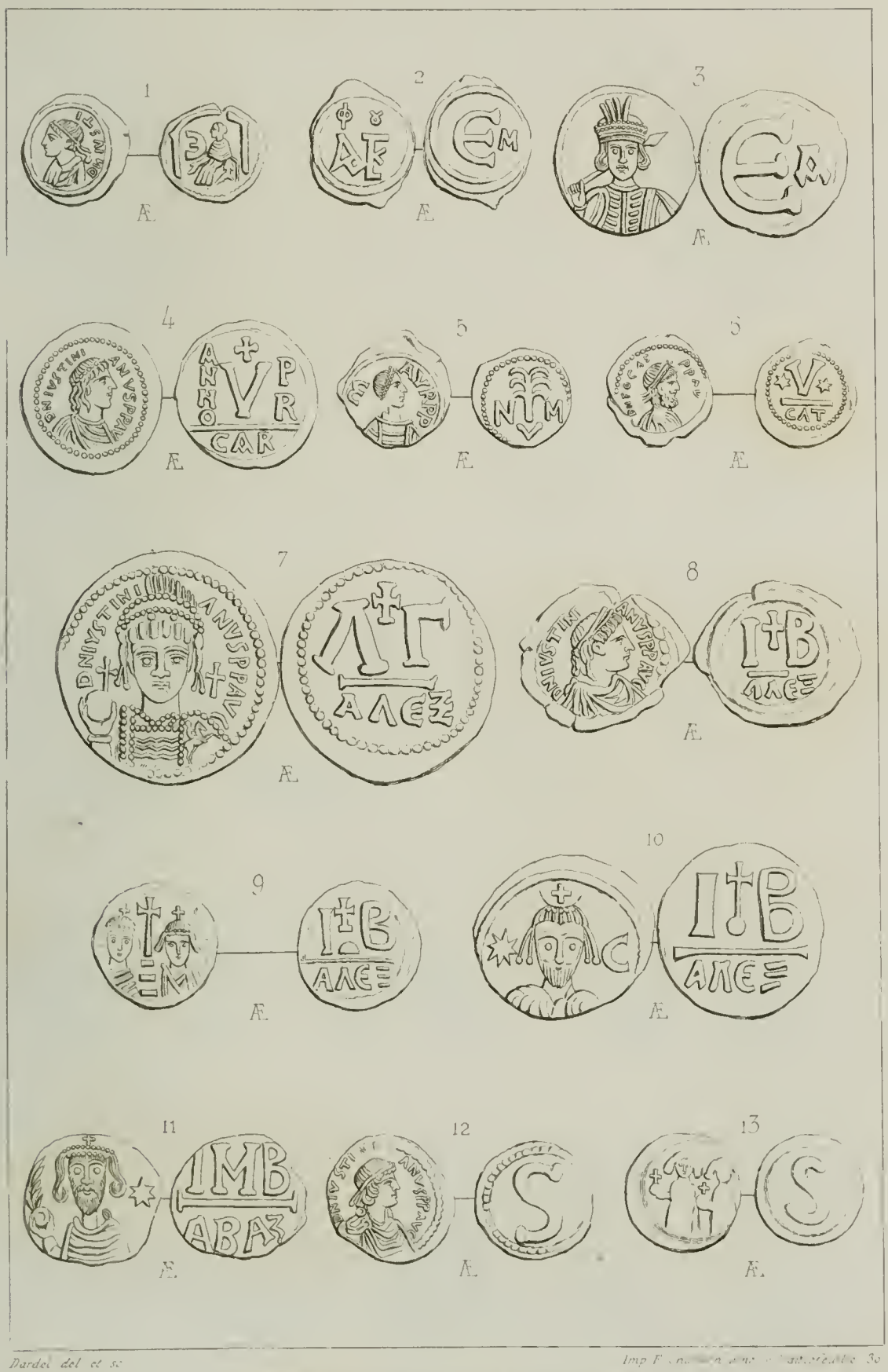

Dardel del et sc. Imp F. [illegible] 30

MONNAIES BYZANTINES.

Dardel del et sc

Imp F Chardon aine r Hautefeuille 30

MONNAIES BYZANTINES.

Lardel del. et sc. Imp. F. Charden aîné r. Hautefeuille 3c.

MONNAIES BYZANTINES.

Dardel del et sc. Imp F. Chardon aîné r. Hautefeuille 30

MONNAIES BYZANTINES.

Imp. Vitu, dau. aine, 30, r. Hautefeuille, Paris. Cormier sculp.

MONNAIES DES NABATÉENS.

MONNAIES DE NARATIUS

J. Pardel del. et sc.

CARLOMAN ET CHARLEMAGNE.

L. Pardal del. et sc. Imp. F. Chardon aîné r. Hautefeuille 30

PÉPIN-LE-BREF.

J. Dar... del. et s. *Imp. L. Chardon aîné - Lautereuille Sc.*

PÉPIN-LE-BREF.

L. Dardel sc. *Imp. F. Chardon aine Paris*

JEAN II ET ÉDOUARD III

L. Lacoste del. et lith. Imp. F. Chardon aîné, r. Hautefeuille 30

FLEURONS DU PAIDS MONÉTAIRES.

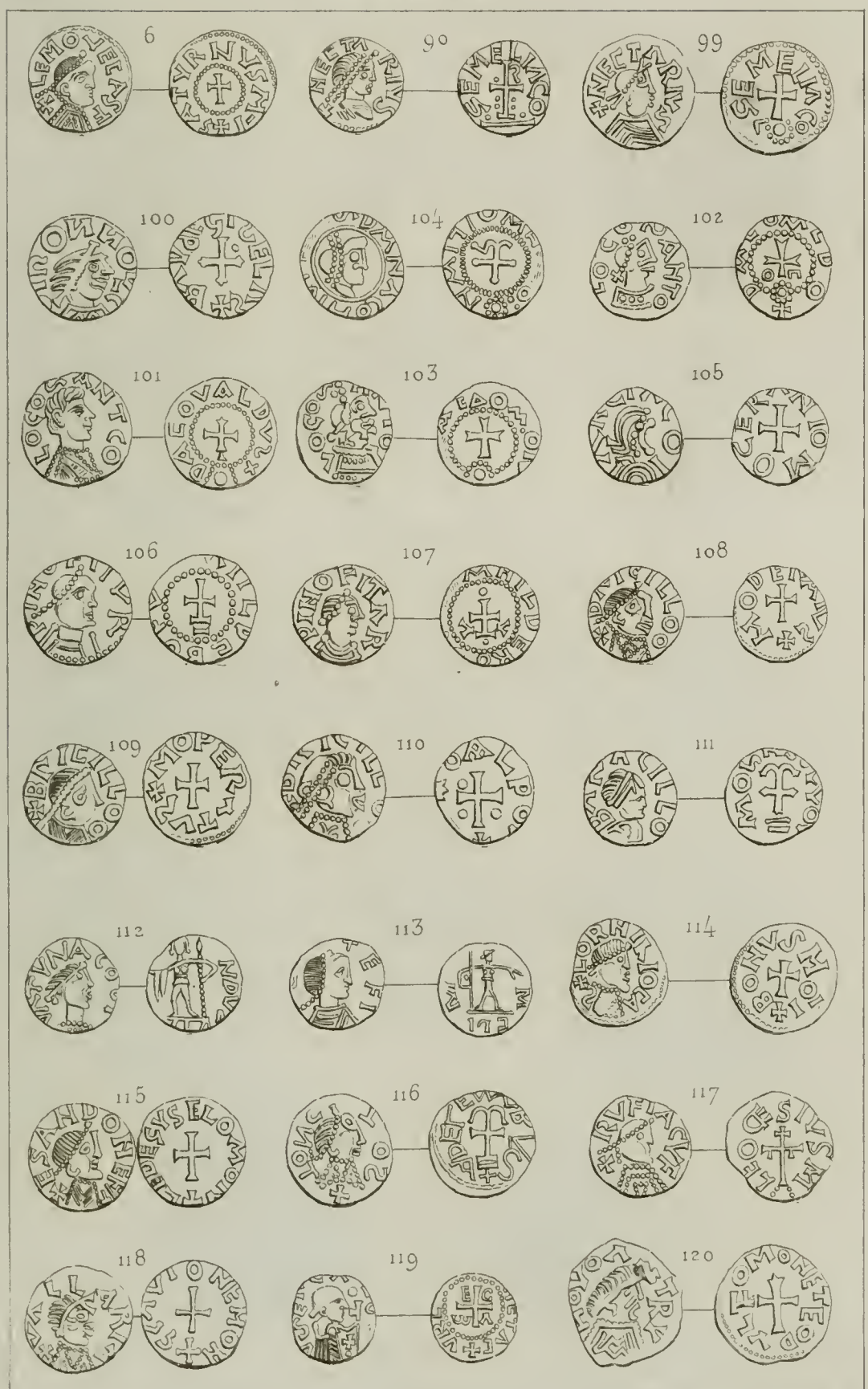

MONNAIES DU LIMOUSIN.

JETONS ET MÉDAILLES DE VILLES.

Imp. P. Chardon aîné 30 r. Hautefeuille Paris

Germier

MONNAIES DES NABATÉENS.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 7444